

ÉRAUL 18

**LES FOUILLES
DE LA PLACE SAINT-LAMBERT
À LIÈGE**

1

ERAUL 18

Etudes et Recherches Archéologiques
de l'Université de Liège

LES FOUILLES DE LA PLACE SAINT-LAMBERT À LIÈGE

1

Travaux réalisés par le Centre Interdisciplinaire
de Recherches Archéologiques de l'Université de Liège,

Sous la direction de Marcel OTTE

Avec la collaboration de Franz CAMPS, Daniel CAHEN, Jean-Paul CASPAR, Christine CHARLIER, Jean-Marie CORDY, Hélène DANTHINE, Joseph DE LA CROIX, Jean DESSE, Michel DUPAS, Luc ENGEN, Richard FORGEUR, Achilles GAUTIER, Etienne GILOT, André GOB, Jo GYSELS, Paul HAESAERTS, Jean HEIM, Etienne HÉLIN, Patrick HOFFSUMMER, Jean-Louis KUPPER, Marcel OTTE, Catherine PÉTERS, Joseph PHILIPPE, Renée ROUSSELLE, Werner SCHOCH, Mady STASSART, Jacques STIENNON, Florent ULRIX.

Avec l'appui du Ministère de la Communauté Française,
Administration du Patrimoine Culturel.

LIÈGE 1984

Préface

La R.T.B.F. a diffusé récemment une séquence pleine d'humour sur la place Saint-Lambert à Liège. On la voyait tantôt transformée en plan d'eau, tantôt en savane d'où émergeait la façade imposante de l'ancien Palais des Princes-Evêques.

Ceci était œuvre d'imagination, à propos d'un problème d'urbanisme particulièrement préoccupant. L'ouvrage que présente le Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques de l'Université de Liège est œuvre de science et contribuera, dans une certaine mesure, non seulement à clarifier la situation, mais surtout à sensibiliser un vaste public sur l'importance de ce que l'on a appelé, avec raison, le cœur historique de Liège.

Voici environ une centaine de milliers d'années, les premiers hommes, au stade archaïque des néanderthaliens, s'étaient déjà installés sur les collines qui bordent la future place Saint-Lambert. Ils ne connaissent que la chasse et la cueillette comme source d'alimentation et possédaient des techniques primitives de la taille de la pierre.

Les « derniers chasseurs » ont, bien plus tard, occupé le fond de la vallée sur un replat bordant le fleuve. Ils pratiquaient encore la chasse mais étaient équipés d'un outillage de pierre très élaboré permettant d'armer les flèches dont l'invention, nouvellement acquise, était bien adaptée aux conditions forestières prévalant alors dans cet environnement tempéré de la fin du 7^e millénaire avant notre ère.

C'est vers 5.300 ans, d'après le carbone 14, que les premiers colons, apportant l'agriculture et l'élevage, ont bâti leurs maisons de bois sur les terres fertiles des bords de la Légia. Les conditions humides et basiques de la place ont permis une bonne préservation des vestiges organiques, très rarement préservés dans les autres sites de cette civilisation.

Dans les âges des métaux, lorsque l'économie s'oriente vers le pastoralisme et les échanges, la future Liège présente à nouveau des conditions d'installation idéales, grâce au réseau de communication que constituent les divers cours d'eau qui s'y réunissent.

A l'époque gallo-romaine, une importante villa s'y dresse dont la décoration comporte des marbres colorés et des enduits peints. Elle fut plusieurs fois modifiée, du II^e au IV^e siècle, jusqu'à sa destruction lors des Invasions germaniques.

Après une courte désaffectation, l'occupation reprit, cette fois sous la forme d'une humble agglomération faite de maisons de bois entourant un oratoire en pierre, probablement aménagé dans les murs de l'ancienne villa.

C'est dans cet oratoire mérovingien qu'au début du VIII^e siècle, Lambert, alors évêque de Tongres, fut assassiné. Désormais, un lieu de culte se développa autour de la bourgade et le siège du nouvel évêché y fut installé. Le nouvel évêque, Hubert, y fit bâtir la première église cathédrale dont les substructions furent retrouvées lors des fouilles.

Le passage des Normands, au IX^e siècle, fit subir des ravages à cet édifice jusqu'à ce que le grand évêque bâtisseur Notger le rasât, pour fonder un très vaste édifice à triple nef et à deux chœurs, l'un dédié à la Vierge, l'autre au patron de la Cité, saint Lambert.

Cette église, elle-même remaniée, fut ensuite fort endommagée par un incendie en 1185 et c'est tout au long des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles que la nouvelle église fut reconstruite en style gothique.

Ce dernier monument prestigieux disparut à la Révolution, fut transformé en carrière, et, enfin, complètement rasé dans le courant de la première moitié du XIX^e siècle.

Une des dernières étapes de cette longue histoire a été le projet d'aménagement de parkings souterrains en différents niveaux et d'une gare d'autobus sous la place Saint-Lambert.

Il incombait aux Liégeois, légitimement soucieux de préserver les traces de leur longue histoire, de reconstituer ce passé, accessible pour la dernière fois dans le sous-sol de leur Ville. Le devoir de notre Département des Arts et des Lettres fut de les y aider. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, une convention fut instituée, puis renouvelée, entre l'Université de Liège et le Ministère de la Communauté française, d'abord pour organiser les fouilles, ensuite pour en diffuser les acquis.

Ce premier volume, issu de cette longue recherche, ne concerne que la première des quatre zones archéologiques prévues, mais d'importants témoignages nouveaux sur l'histoire ancienne de la Cité Ardente y sont déjà inclus.

L'Administration du Patrimoine culturel mettra tout en œuvre, je le sais, pour que les volumes suivants voient le jour dans des délais raisonnables, afin que cette information considérable puisse compenser, tout au moins partiellement, des pertes irréparables.

Philippe
MOUREAUX

Ministre-Président de la
Communauté française
de Belgique.

Avant-propos

Les fouilles archéologiques de la place Saint-Lambert sont momentanément interrompues : toutes les aires dégagées en dehors des voies de circulation sont aujourd'hui explorées.

Elles débutèrent en 1977, sous la direction de Mademoiselle Hélène Danthine, professeur à l'Université de Liège, dans la « zone occidentale », correspondant au centre de la place actuelle dans la surface ovale cernée par les circuits d'autobus et de voitures. La concentration des vestiges de toutes époques y était particulièrement dense et leur interprétation est encore en cours.

En 1979, un second chantier fut ouvert à l'emplacement du pâté de maisons situé entre la place Saint-Lambert et la place du Marché. Dénommé « chantier oriental », il fut confié au Service national des Fouilles et dirigé par Madame Jeanine Alénus-Lecerf. Par la suite, des recherches y furent également entreprises par l'Université de Liège dans les vestiges d'habitat préhistorique, et dans les structures du Haut Moyen Age enfouies dans le comblement des cours de la Légia. Un relevé photogrammétrique de l'ensemble des vestiges architecturaux fut alors réalisé par le Service de Topographie de l'Université de Liège, peu avant leur destruction ou leur comblement définitifs.

Ces travaux ont été menés à bien grâce à l'appui constant du Département des Arts et des Lettres, dirigé par Madame Ghislaine de Bièvre et dépendant d'abord du Ministère de la Culture puis du Ministère de la Communauté française.

Il est temps aujourd'hui de dresser le bilan de toutes ces années de recherches sur terrain et de restituer, à la communauté qui en a supporté le poids financier, l'équivalent en données historiques sur l'origine et l'évolution de notre Cité.

Etant donné l'étendue du chantier, les séparations entre ces différentes zones impliquant des problèmes stratigraphiques indépendants et, surtout, l'espoir dans lequel nous sommes d'explorer un jour les zones intermédiaires encore enfouies sous les voies de circulation actuelles, nous avons voulu séparer les parties analytiques, où sera fourni le détail de nos observations, de la partie de synthèse qui en présentera l'interprétation générale.

Chacun des volumes en préparation correspond donc à une des zones topographiques définies sur terrain. Les documents y sont présentés séparément depuis les origines jusqu'à la destruction de la cathédrale. Trois volumes au moins dans cette partie d'analyse sont actuellement prévus. L'histoire de la Cité, retracée au travers de ces fouilles récentes, constituerait donc l'objet du quatrième volume.

Cette manière de découper la documentation par zones topographiques permet de manipuler plus facilement la vaste documentation et de présenter les vestiges successifs dans leurs relations géométriques. La partie de synthèse, ainsi débarrassée de cette masse documentaire, fournira une vision diachronique liant les vestiges des occupations contemporaines dans les différentes zones.

Ce premier volume contient les données recueillies dans « la zone orientale » dont la séquence stratigraphique nous semble bien maîtrisée. Le choix de cette zone en début de série nous semblait d'autant plus opportun qu'elle est aujourd'hui totalement inaccessible et, séparée des autres par les voies de circulation, plus aucun sondage de contrôle ne peut y être effectué. Il était donc temps de publier cette documentation éphémère...

Pour ce premier volume, nous avons également rassemblé les textes de présentation générale du site, relatifs à l'histoire des travaux qui y furent entrepris et à l'étude des sources écrites ou iconographiques dont nous pouvons par ailleurs disposer sur le cœur de la Cité. Ces documents sont fournis pour l'ensemble de la place et de la Cathédrale et ne seront plus évoqués systématiquement dans les autres volumes.

C'est aussi pour rendre hommage aux Liégeois, bâtisseurs de cathédrale et amoureux de leur Ville, que d'autres Liégeois, par-delà les désastres qu'elle a subis, se sont efforcés de reconstituer les étapes de sa vie tourmentée au travers de ses fragiles témoins archéologiques à leur tour prochainement anéantis.

Marcel OTTE.

Un cas intéressant d'archéologie urbaine

Jacques STIENNON,

Professeur à l'Université de Liège,
Président de la Commission des fouilles
de la place Saint-Lambert à Liège

Construire une gare routière et des parkings souterrains dans le cœur historique d'une ville est une chose. Préserver les vestiges archéologiques de cet ensemble en est une autre. Et pourtant, une solution a été trouvée, qui sauvegarde les intérêts de chacune des parties.

Ce compromis on le doit à la volonté politique de M. Edouard Close, Bourgmestre de la Ville de Liège, de M. Georges Goldine, ancien échevin des Travaux publics et des Musées, à la fermeté de M^{lle} Hélène Danthine, professeur émérite de l'Université de Liège, alors présidente et directrice du Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques, à l'ingéniosité de M. Omer Pirson, Ingénieur-Directeur de la Société des Transports Intercommunaux de la Région Liégeoise, au dynamisme de M. Marcel Otte, Directeur du chantier de fouilles de la place Saint-Lambert.

Ces efforts convergents n'auraient cependant abouti sans l'intervention d'un ministre, M. Jean-Maurice Dehousse, responsable à ce moment de la Culture française. Celui-ci institua, en 1978, une Commission à laquelle il confia trois objectifs principaux : premièrement, élaborer un calendrier des fouilles qui soit accepté par toutes les parties, deuxièmement, déterminer les budgets nécessaires pour mener les fouilles dans les meilleures conditions possibles, troisièmement, dégager certains principes qui permettraient d'envisager la protection d'une partie des vestiges archéologiques.

L'Administration du Patrimoine culturel passa, en outre, convention avec l'Université de Liège afin de contribuer, indépendamment de la ville, au financement des fouilles. M. Jean Remiche, Administrateur honoraire des Arts et Lettres, puis M^{me} Ghislaine de Bièvre, Directeur d'administration, prirent une part active à ce soutien budgétaire. D'autre part, le Professeur Andrzej Tomaszewski, Directeur de l'Institut supérieur d'Architecture à l'Université technique de Varsovie, fût un conseiller particulièrement efficace en élaborant un programme de sauvetage partiel des vestiges archéologiques auquel M. Nicolas Dehousse, Vice-Recteur de l'Université de Liège, M. Francis Peters, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées de la même Université et la Commission royale des Monuments et des Sites se sont directement intéressés.

On ne peut pas oublier non plus l'active collaboration d'institutions publiques et de personnes privées à cette

entreprise de grande envergure : le Service national des Fouilles, son Directeur M. Héli Roosens, sa collaboratrice M^{me} Janine Alénus-Lecerf, qui ont pris spécialement en charge le dégagement du chevet de l'ancienne cathédrale, place du Marché, l'Institut royal du Patrimoine artistique où diverses analyses ont été réalisées, le Musée Curtius qui nous a maintes fois apporté son concours dans l'interprétation des documents recueillis en 1907, le Centre de Physique du Globe à Dourbes, l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (laboratoires de Palynologie et de Physique nucléaire), l'Université de Gand (laboratoire de Paléontologie) et Institut royal des Sciences naturelles, M^{me} Marguerite Ulrix-Closset, Maître de conférence à l'U.Lg., les jeunes licenciés et les étudiants en histoire de l'art et archéologie, en stage pédagogique ou groupés dans un cadre spécial temporaire, des amateurs dévoués comme MM. Georges Abraham et J. Havart, M. Van Eyck, différents services de la ville et, tout particulièrement, les pompiers qui ont mis à notre disposition différents types d'échelles pour la prise de photos.

Enfin, la documentation graphique a été réalisée ou revue par M. Francis Tilkin, dessinateur au C.I.R.A. dont nous nous plaignons à souligner le talent et le goût.

Lorsque la double opération de construction de la gare routière et de la mise en valeur des vestiges archéologiques sera terminée, les structures de l'hypocauste de la villa romaine et de la crypte ottonienne de la cathédrale auront été surélevées de deux mètres pour les amener au niveau de la place.

Dans cet espace de verdure piétonnier, les vestiges archéologiques seront dûment préservés par un ensemble architectural formé partiellement de parois vitrées et à l'intérieur duquel un petit musée, retraçant l'historique des fouilles depuis 1907 et l'histoire de l'évolution urbaine de Liège à cet endroit, sera équipé de montages audiovisuels, de cartes, plans, relevés, photographies en couleurs.

Cette réalisation contribuera à l'esthétique de la place, aidera le tourisme culturel et répondra à des objectifs pédagogiques dont il est inutile de souligner l'importance.

Ce cas typique de fouilles de sauvetage en milieu urbain illustre bien les modifications que le monde contemporain apporte à la conception traditionnelle de l'archéologie. Cette discipline n'est plus exclusivement

ournée vers le passé. Elle s'intègre dans le présent, pour mieux préparer l'avenir.

C'est ce qu'ont bien compris, entre autres, nos voisins et amis hollandais, comme il ressort du rapport présenté lors du Colloque international d'archéologie urbaine qui s'est tenu à Tours en 1980. Les autorités des Pays-Bas ont, en effet, été sensibles au phénomène « d'érosion de l'histoire », autrement dit de l'indifférence que marquent habituellement les pouvoirs publics pour le maintien du cœur historique des grandes villes lorsqu'il s'agit de grands travaux.

A ce propos le rapport précise :

« C'est dans ce but que l'on a créé aux Pays-Bas un instrument de travail qui reflète dans une certaine mesure l'ensemble de l'organisation archéologique. Il nous semble donc indiqué d'attirer votre attention sur cet instrument de travail. Dans son ensemble, l'archéologie néerlandaise est organisée à trois niveaux, ces derniers étant les mêmes que ceux déjà mentionnés : l'Etat, la Province et la Commune. Parmi les institutions et organismes de l'Etat, il faut mentionner la R.O.B. (le service d'Etat de la Recherche archéologique), les institutions universitaires et un certain nombre de musées nationaux ou de musées de l'Etat. Au niveau des provinces, il n'existe pas d'exécutif archéologique autonome, mais les

autorités provinciales participent directement à la gestion et à l'étude du patrimoine archéologique par l'intermédiaire des archéologues provinciaux. Il s'agit de fonctionnaires détachés d'un organisme central qui s'occupent chacun du patrimoine archéologique d'une seule province. Au troisième niveau — celui de la commune —, il y a un petit nombre d'archéologues nommés par la commune — il y en a huit en ce moment —, dont la fonction spécifique consiste à étudier le cœur médiéval de la ville en question. On peut les désigner comme des archéologues urbains plutôt que comme des archéologues communaux. »

A la lumière de l'expérience hollandaise — dont les promoteurs reconnaissent eux-mêmes qu'elle ne représente pas encore l'idéal — on voit ce qu'il y a encore à faire chez nous, et particulièrement en Wallonie.

Il reste à souhaiter que le cas de la place Saint-Lambert de Liège, abordé dans les pires conditions, heureusement corrigé par différentes initiatives, soit porteur d'une espérance et d'une volonté politique qui aboutissent à restituer à la ville une qualité de vie, stimulatrice de projets originaux et propice au bien-être de ses habitants. C'est à cette condition que ceux-ci, légitimement fiers de leur passé, pourraient regarder le présent sans rougir et créer les conditions d'un avenir meilleur.

**I. LA PLACE SAINT-LAMBERT
À LIÈGE,
PRÉSENTATION GÉNÉRALE
ET CADRE HISTORIQUE**

Les découvertes et les fouilles

Hélène DANTHINE,

Professeur émérite de l'Université de Liège

*C'est adon k dè vandâl
On distru l Catedrâl,
On distru tocosté
Lè monumin d nos'gwér,
Lè monumin d istwér,
D âr è d antikité¹.*

C'est ainsi qu'un vieux poète wallon, Ch. N. Simonon, déplorait la destruction stupide de la cathédrale liégeoise, cette cathédrale vouée à Notre-Dame et à saint Lambert dont le Français, Philippe de Hurgès, qui visita Liège en 1615, disait qu'elle «doibt estre réputée entre les belles d'Europe quant à sa structure extérieure et intérieure»².

On le sait, la démolition fut lente puisque, décidée en 1793, le nivellement définitif n'eut lieu qu'en 1829³. La partie orientale (cloître, chœur, transept) fut occupée par deux pâtés de maisons séparés par une rue (la rue Général Jacques du plan p. 19, ancienne rue Royale) tandis que là où s'élevaient autrefois les nefs, puis le transept, le chœur et les cloîtres occidentaux on aménagea une place d'environ un hectare à laquelle on donna le nom de Saint-Lambert.

Occupant le lieu qui, pendant des siècles, avait été le cœur de la cité, la place Saint-Lambert resta le centre principal de Liège, un centre d'où rayonna bientôt tout un réseau de communications unissant la ville à ses environs. On y planta des pylônes, des mâts, des lampadaires, quelques arbres et, surtout, le vaste espace ainsi dégagé parut tout indiqué pour y creuser des tranchées destinées à recevoir les canalisations de gaz, d'eau, d'électricité qui vinrent sillonner en sens divers le sous-sol de la place.

Certes, bien des «trous» furent ainsi creusés sans que l'on se souciât le moins du monde de ce que pouvait

receler le sous-sol. Il y eut cependant d'heureuses exceptions. C'est ainsi qu'en 1898 les découvertes faites lors de la pose d'un égout qui, partant de la Place Verte, se dirigeait vers la place du Marché (voir plan, fig. 1) en traversant notamment la petite église de Notre-Dame-aux-Fonts, furent relatées dans des articles non signés mais dus évidemment à la plume d'un bon connaisseur de l'histoire liégeoise, qui parurent dans le journal *La Meuse* des 19, 22-23, 24, 26, 27 octobre, 11 et 17 novembre 1898⁴. C'est alors que furent mises au jour plusieurs sculptures, dont une belle tête de Vierge de la première moitié du XIV^e siècle⁵, qui furent déposées au Musée Curtius.

Dans *La Meuse* du 26 octobre (p. 2) est signalée la découverte d'un dépôt de tuiles romaines dans la tranchée en face de la rue Gérardrie; découverte importante, écrit l'auteur anonyme de l'article, «en ce qu'elle vient confirmer la théorie émise naguère par M. Comhaire que la rue Pierreuse, les rues du Pont, Chaussée-des-Prés et Basse-Wez constituent le tracé d'une voie romaine... En outre, elle confirme l'opinion émise naguère par Hénaux que le mot «palais» appliqué de temps immémorial à notre célèbre monument n'est pas l'effet du hasard mais dérive du vocable «palatium»... et, par suite, impliquerait un établissement de beaucoup plus ancien, romain donc, à l'emplacement même». Hypothèse qu'allaient confirmer de manière éclatante les fouilles de 1907.

Cette fois, ce fut la pose d'une grosse conduite de gaz qui allait déclencher les travaux. Venant de l'usine des Bayards, la tranchée, après avoir rencontré des restes d'anciennes fortifications, arriva place du Marché et s'orienta vers la place Saint-Lambert en passant par la rue Royale (la rue Général Jacques du plan fig. 1). Vers le milieu de cette rue, les pioches des terrassiers se heurtèrent à une muraille très épaisse, très solide; «c'était», a écrit Paul Lohest, «le commencement de l'abside

¹ Ch. N. SIMONON, *Poésies en patois de Liège*, Liège, 1845, p. 46.

² H. MICHELANT, *Voyage de Philippe de Hurgès à Liège et à Maestricht en 1615*, Liège, 1872, p. 67.

³ Encore, jusqu'en 1929, pouvait-on voir se dresser «devant une partie sans intérêt de la façade du Palais» un pan de mur dans lequel s'ouvraient, au niveau du sol, deux grands arcs en plein cintre reposant sur trois piliers massifs et, à l'étage, une fenêtre datant vraisemblablement du début du XVI^e siècle. Ces restes probables de la galerie qui permettait autrefois aux princes-évêques de passer directement de leur palais à la cathédrale devaient disparaître en dépit des efforts de quelques Liégeois, en particulier de l'architecte-archéologue, Camille Bourgault, qui présente un excellent projet de restauration, et malgré l'avis de la Commission royale des Monuments et des Sites qui demanda — en vain — à l'Administration communale du temps de conserver «ce souvenir historique d'un grand intérêt». (Voir la *Gazette de Liège*, du 5 octobre 1929, p. 3 et, dans le même journal, l'article de J. Comhaire du 3 août 1929.

⁴ Je tiens à remercier bien vivement Mademoiselle Juliette Noël, Conseiller communal de la Ville de Liège, qui, non seulement s'est intéressée vivement à nos fouilles mais, avec un dévouement et une patience inlassables, a dépouillé systématiquement deux journaux locaux : la *Gazette de Liège* de 1907 et *La Meuse* de 1898 et de 1907 où sont relatées, presque au jour le jour, les découvertes archéologiques faites place Saint-Lambert. Elle a ainsi réuni une très précieuse documentation dont elle a bien voulu me faire don.

⁵ Marcel LAURENT, «Tête gothique provenant de la cathédrale Saint-Lambert», dans *Chron. arch. du Pays de Liège*, t. III (1908), pp. 62-65.

de l'ancienne cathédrale»⁶. Paul Lohest, ingénieur et conseiller communal, féru d'archéologie et très au courant de l'histoire de sa ville natale, obtint de l'entrepreneur, quand les travaux atteignirent le terre-plein de la place Saint-Lambert, que les terrassiers n'enlèvent que les terrains meubles, laissant provisoirement sur place les restes de constructions qu'ils dégageraient. Bientôt apparut tout un réseau d'anciennes murailles qui fut soigneusement relevé, ce qui permit d'établir un premier plan, encore hypothétique, de l'édifice disparu. Bien des Liégeois se passionnèrent pour ces découvertes et, le 12 août 1907, le Conseil communal accorda à l'Institut archéologique liégeois un crédit destiné à subventionner des fouilles méthodiques dont il confia la responsabilité et la surveillance à Paul Lohest et à Eugène Polain. Les travaux s'achevèrent à la fin de novembre. Ainsi fut explorée une surface d'environ 1.750 m² et les résultats atteints dépassèrent les prévisions les plus optimistes. Non seulement on put donner un plan valable de la cathédrale reconstruite après l'incendie de 1185, reconnaître, jusqu'à 5 mètres de profondeur, la succession des dépôts géologiques constituant le sous-sol de la place Saint-Lambert⁷ mais des murailles, prises d'abord pour les vestiges d'une étape ancienne de la cathédrale, s'avèrent être celles d'une villa romaine⁸, véritable révélation qui souleva bien des controverses en dépit des indices d'une présence romaine déjà suggérée par les découvertes de 1898.

Plus inattendue encore fut la découverte d'un « fond de cabane » préhistorique que l'on put tout de suite attribuer aux premiers agriculteurs ayant pénétré dans nos régions : les Omaliens, ainsi nommés d'après le village hesbignon d'Omal, un des premiers sites où ce groupe néolithique avait été identifié.

La présence d'omalien place Saint-Lambert présentait un double intérêt : d'une part elle apportait la preuve que le centre de Liège avait connu une occupation humaine bien plus ancienne que ce que l'on avait pu supposer jusque-là, d'autre part la nature du terrain avait permis la conservation des documents osseux alors qu'en Hesbaye, seule région où jusqu'alors on avait découvert de l'omalien, l'acidité du sol les avait fait disparaître. Ainsi, pour la première fois, les préhistoriens disposaient d'un matériel permettant d'identifier certaines espèces élevées ou chassées par les Omaliens et de quelques objets en matière osseuse façonnés par eux, notamment un petit

« peignes » en os destiné évidemment à décorer leurs poteries (p. 223, fig. 1)⁹.

Le niveau romain livra lui aussi une ample moisson de documents mobiliers : épingles, fragments d'objets divers en bronze et en fer, très nombreux tessons de poteries. La découverte qui souleva le plus d'intérêt fut celle de l'hypocauste de la villa qui, sur la proposition de Paul Lohest, fut conservé et aménagé de manière à en permettre la visite¹⁰. Cette annexe du Musée Curtius subsista jusqu'en 1982 où, menacée d'une prompt destruction par les plans d'aménagement de la place Saint-Lambert, elle fut déplacée et attend en ce moment qu'une décision officielle soit prise à son sujet (voir ci-dessous, p. 22).

Relativement, le Moyen Age apparut moins spectaculaire et surtout moins riche en objets mobiliers. Certes, on mit au jour la crypte notgérienne, de nombreux murs de fondations, une quarantaine de sépultures, dont vingt-cinq dans des sarcophages. Toutes ces tombes étaient anonymes sauf une, celle du prince-évêque Albert de Cuyck, qui fut identifiée grâce à une inscription gravée sur une lamelle de plomb. Il faut noter que, dans certaines tombes, furent recueillis des fragments de tissus, du cuir et des fils d'or, derniers vestiges de vêtements sans doute somptueux.

L'intérêt que soulevèrent les découvertes se rapportant à la préhistoire et à l'époque romaine remit un peu à l'arrière-plan ce qui avait été le point de départ de ces fouilles : la cathédrale elle-même¹¹ et l'on peut certes regretter que le seul article relativement détaillé que publia Paul Lohest n'ait été consacré qu'à la villa belgo-romaine. Cependant quand on songe, d'une part, aux difficultés d'interprétations que présentait l'enchevêtrement de pans de murailles d'époques diverses, partiellement et trop rapidement dégagés par les tranchées, si on veut bien se souvenir, d'autre part, que des découvertes se rapportant à la cathédrale ont encore eu lieu en 1908, en 1909 et que Paul Lohest est mort en 1910, on comprendra que le temps lui a manqué pour mener complètement à bien la lourde tâche dont il s'était chargé.

En 1908, une tranchée ouverte en face de la Société Militaire (voir plan fig. 1) permit de récupérer des fragments de fenêtres gothiques et surtout un « morceau de pavement en mosaïque noire, rouge, jaune, avec des fragments bleus. Le sujet est un cercle où est inscrite une croix ». D'après son aspect comme d'après la profondeur à laquelle elle a été trouvée, Polain tend à la dater du VI^e ou du VII^e siècle¹².

⁶ Bull. adm. de la Ville de Liège, 1907, 2^e semestre, pp. 1684-1687 (citation p. 1684). Dans ce court article, Paul Lohest donne un excellent résumé de l'histoire des travaux et de leurs résultats. Voir aussi les comptes rendus d'Eugène POLAIN, dans la Chron. arch. du Pays de Liège, t. II (1907), pp. 64-71, 80, 84-91, 98-105.

⁷ Max LOHEST, « Les fouilles de la place Saint-Lambert au point de vue géologique », dans Bull. Soc. géologique de Belgique, t. XXXV (1907-1908), pp. B61-B64.

⁸ Paul LOHEST, « Fouilles de la place Saint-Lambert à Liège en 1907. Une villa belgo-romaine », dans Annales du XXI^e Congrès de la Féd. arch. et hist. de Belgique, Liège, 1909, t. II, pp. 411-428.

⁹ Marcel DE PUYDT, « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert », dans Annales du XXI^e Congrès de la Féd. arch. et hist. de Belgique, Liège, 1909, pp. 287-336.

¹⁰ Bull. adm. de la Ville de Liège, op. cit., t. II, pp. 31-49.

¹¹ E. POLAIN, « A propos des fouilles de la place Saint-Lambert à Liège », dans Leodium, t. XXVIII (1935), pp. 77-78.

¹² E. POLAIN, dans Chron. arch. du Pays de Liège, t. III (1908), p. 20. Voir également La Meuse des 1^{er}, 4, 11 et surtout celle des 15 et 16 février 1908 où Ch. J. C[OMHAIRE] décrit plus longuement cette mosaïque qu'il attribuerait, soit à l'église construite par Monulphe, soit plutôt aux « embellissements » dus à saint Hubert. Ce précieux témoin a été enlevé dans une chape de plâtre et déposé au Musée Curtius. Il a

C'est toujours aux environs de la Société Militaire que le creusement d'une tranchée en février 1909 fit apparaître deux petites murailles « d'un travail rudimentaire » entre lesquelles « on a retrouvé à maintes reprises, par fragments, le dallage de la mosaïque » exhumée en 1908. « A notre avis », écrit Polain, « il s'agirait d'une très ancienne construction, peut-être contemporaine de saint Hubert, en tout cas antérieure au dallage de Notger »¹³. Dans cette tranchée on retrouva aussi quelques vestiges romains et, à deux mètres de profondeur, un sarcophage ayant reçu les corps de plusieurs personnes.

En septembre de la même année, trois nouveaux sarcophages furent encore repérés et laissés en place; le petit compte rendu publié dans le *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois* (t. XXXIX, 1909, p. 562) ne permet pas de situer, même approximativement, leur emplacement. On peut penser qu'ils furent découverts lors de travaux suivis par Ch. J. Comhaire qui tint régulièrement les lecteurs de *La Meuse* au courant de ses observations par des articles parus les 14¹⁴, 23 et 25 septembre 1909.

La tranchée, cette fois, venait de la Place Verte, donc de l'ouest (plan fig. 1); bientôt, elle atteignit la petite église de Notre-Dame-aux-Fonts, au flanc sud de la cathédrale, qu'elle entama à l'extrémité du chœur, ce qui permit à Comhaire d'établir que cette église à une nef possédait un chevet à pans coupés. Dans l'église elle-même, comme à l'emplacement de son cimetière, on découvrit de nombreux ossements humains. Arrivée à hauteur — ou à peu près — de la rue Léopold apparurent « deux tronçons d'une muraille, la plus vieille du Moyen Age ». « C'est là », écrit Comhaire le 25 septembre, « que réapparaît l'église primitive, l'église construite vers 650 par Monulphe ». S'agit-il des murs signalés par Polain comme découverts déjà au mois de février, d'un prolongement de ces derniers ou d'autres encore? Les descriptions trop incomplètes, l'absence d'un plan de situation ne nous permettent pas d'en décider.

Heureusement, en 1912, les travaux destinés à la pose d'une conduite d'eau alimentaire qui traversa à nouveau l'emplacement de la cathédrale furent suivis de très près par Camille Bourgault qui a publié un plan sommaire mais suffisamment précis pour que l'on puisse repérer l'emplacement de la tranchée comme celui des vestiges archéologiques rencontrés. Il a bien décrit ces derniers et donné d'excellents dessins des quelques pierres sculptées

découvertes à cette occasion et qui furent ensuite déposées au Musée Curtius¹⁵.

Venant du sud-est et se dirigeant vers le nord-ouest, la tranchée atteint d'abord le cimetière de Notre-Dame-aux-Fonts où, comme on pouvait s'y attendre, furent rencontrés de nombreux ossements humains; un peu plus loin apparurent deux sarcophages, puis vinrent de nombreux vestiges romains dont « des morceaux importants d'enduit portant de la peinture à fresque rouge avec bordure blanche » et « un fragment de colonne en un grès blanc et rose, fort beau, orné d'un baguette à sa partie supérieure et qui pourrait avoir appartenu à une colonne dorique ». Un peu plus loin gisaient « de très nombreux et très beaux morceaux d'un fenestrage riche du XIV^e siècle ». Ayant pénétré dans la cathédrale elle-même, la tranchée dégagait des restes de maçonneries où avait été réemployé, comme moellon, un fragment de pierre sculptée; un autre fragment fut exhumé un peu plus loin et tous deux déposés au Musée Curtius¹⁶. La tranchée pénétra ensuite dans la crypte occidentale, déjà mise au jour en 1907, et, s'orientant nettement vers le nord, traversa l'emplacement de la tour de sable septentrionale « dont rien n'a été retrouvé. Seule, existait à cet endroit une formidable fondation, composée de blocs énormes de grès houiller, liés à l'aide d'un solide mortier ». Plus loin, là où s'élevait autrefois la chapelle Saint-Materne, on retrouva « des fragments d'une porte en bois, avec ses clous, des moulures en calcaire du XIII^e siècle et une base de colonne de la même époque ». Au-delà, « la tranchée sortait de la cathédrale et de ses dépendances ».

En 1929-1930, des travaux importants furent à nouveau exécutés place Saint-Lambert dans le but d'agrandir les sous-sols d'un grand magasin.

Effectués « en dehors de l'emplacement de la cathédrale proprement dite », ils furent surveillés par René Lesuisse qui a donné de ses observations un compte rendu fort sommaire et complètement dépourvu d'illustrations¹⁷. Il nous apprend que « des fondations diverses ont été mises au jour » dont les plus intéressantes furent « celles trouvées à peu près à la limite des places Foch et Saint-Lambert » à environ 2,20 m de profondeur. Il s'agit de deux massifs « non parallèles... liés par un mortier très dur

malheureusement été endommagé comme on peut s'en rendre compte en comparant la description donnée ci-dessus à la photographie publiée par J. PHILIPPE, *La cathédrale Saint-Lambert de Liège*, Liège, 1979, p. 84, fig. 39.

¹³ *Chron. arch. du Pays de Liège*, t. IV (1909), p. 19-20.

¹⁴ Dans l'édition du soir de *La Meuse* du 14 septembre 1909, Comhaire signale la découverte en mars 1908, lors de travaux effectués dans la cour de la maison de Marneffe, située dans l'alignement bordant la place Saint-Lambert à l'ouest, de fondations des murs des cloîtres occidentaux et de fort beaux chapiteaux à crochet du XIII^e siècle.

¹⁵ C. BOURGAULT, « Les dernières trouvailles de la place Saint-Lambert », dans *Chron. arch. du Pays de Liège*, t. VII (1912), pp. 122-127. Toutes les citations du paragraphe suivant sont empruntées à cet article. Voir également Ch.-J. COMHAIRE, dans *La Meuse*, 25 et 28 octobre 1912.

¹⁶ Ces deux pierres sculptées appartiennent vraisemblablement, comme l'a supposé J. Philippe, à la première cathédrale. J. PHILIPPE, *Les fouilles arch. de la place Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1956, p. 36 et J. PHILIPPE, *La cathédrale...*, 1979, p. 84, fig. 40 et 41.

¹⁷ R. LESUISSE, « Découvertes faites pendant les travaux en cours place Saint-Lambert », dans *Chron. arch. du Pays de Liège*, t. XXI (1930), pp. 25-27. Dans *La Meuse* du 6 novembre 1929, Ch. J. Comhaire a eu la bonne idée de reproduire un plan de la partie occidentale de la cathédrale et d'y reporter en pointillés l'emplacement approximatif des excavations. Grâce à ce croquis, on peut voir que les travaux de terrassement ont surtout affecté la moitié sud du cloître occidental et des bâtiments qui le bordaient.

et très blanc » qu'il suppose avoir servi de base au « beau portail » de la cathédrale. Chacun de ces massifs reposait « sur une cinquantaine de pilotis de chêne et de bouleau de deux mètres de long ». Autre découverte intéressante, celle d'un tombeau contenant « le corps d'un personnage, dont le vêtement était encore en grande partie conservé ». La forme des semelles de cuir des chaussures permit à René Lesuisse de dater cette sépulture de la fin du xv^e ou du début du xvi^e siècle.

Au cours de ces travaux, René Lesuisse recueillit, dans un puits comblé par des matériaux provenant de la démolition de la cathédrale, des fragments de nervures de voûtes, des niches et un bénitier en marbre qu'il fit déposer au Musée Curtius. Il a également reconnu une stratigraphie intéressante, quoique sommaire : à un mètre environ de profondeur, une couche de bois brûlé sous laquelle se trouvait par endroits « un double pavé de carreaux de terre-cuite » ; à 2,60 m « de nombreux fragments, très petits, de poterie rouge et, à 4 m environ, une couche contenant des fragments de charbon de bois ». Il signale enfin que « les travaux de détournement de la conduite de gaz au travers du terre-plein de la place Saint-Lambert ont montré des fondations vraisemblablement notgériennes ».

On le voit, le sous-sol de la place Saint-Lambert avait été éventré à maintes reprises et chaque fois qu'un observateur intéressé par le passé de sa ville s'était penché sur les tranchées ainsi ouvertes il avait vu apparaître des témoins nombreux et variés de ce passé.

Il avait été parfois question de reprendre des fouilles sur ce site dont on savait l'exceptionnelle richesse ; des projets avaient été ébauchés, aucun n'avait abouti. Je ne le regrettais pas ; à mon gré, le temps qui passait ne pouvait qu'être favorable à la qualité de la recherche car la technique des fouilles s'était fort développée et affinée au cours des dernières décennies et surtout l'apport des sciences auxiliaires devenait, d'année en année presque, plus varié et plus efficace.

Tout au plus, le professeur d'archéologie préhistorique que j'étais eût-il été fort aise, le cas échéant, de participer au dégagement méthodique des emplacements omaliens qui seraient éventuellement découverts¹⁸. Ce travail était tout à fait en rapport avec les moyens dont je disposais. Autre chose eût été d'entreprendre le dégagement et l'étude systématique d'une vaste surface occupée depuis plusieurs millénaires par des hommes qui y avaient laissé des vestiges plus ou moins importants de leurs activités, détruisant ou endommageant les traces laissées par leurs prédécesseurs. Il faudrait des terrassiers, des camions, des engins divers tels que les poclains ; il faudrait aussi

¹⁸ Pareille découverte n'avait rien d'in vraisemblable : les Omaliens, peuple d'agriculteurs, vivaient normalement groupés en villages et leurs « fonds de cabane » — en réalité des fosses à détritiques — sont en général nombreux sur les sites qu'ils ont occupés. Qu'il en existe encore place Saint-Lambert, cette possibilité était renforcée par le témoignage d'un des fouilleurs de 1907, Eugène Polain qui, par sondages, en aurait repéré huit (voir ci-dessous, p. 24 et n. 39).

pouvoir disposer d'une équipe de chercheurs déjà formés aux techniques de fouilles. Tout cela dépassait si évidemment les moyens dont je disposais que je n'avais jamais envisagé de prendre la responsabilité scientifique de fouilles autres que partielles sur un terrain comme celui de la place Saint-Lambert.

Mais, dans les années 70, une menace particulièrement grave vint peser sur ce site d'une exceptionnelle importance pour l'histoire de Liège : celui d'une complète destruction par la création de parkings et d'un réseau souterrain d'autobus. Longtemps j'espérais, soit une modification de ces projets, soit l'intervention d'un Service de fouilles plus important et mieux équipé que celui dont je disposais. Cependant les travaux de démolition et de creusements avançaient inexorablement. Déjà en 1975 la disparition de maisons situées à l'ouest de la place Saint-Lambert avait permis à Florent Ulixir d'effectuer trois sondages dont l'un « contre le mur nord de l'ancien cloître occidental de la cathédrale, en bordure de l'actuelle place Saint-Lambert »¹⁹ ; c'est dire que la partie la plus importante du site n'était plus protégée d'une complète destruction que par la ceinture que faisait autour d'elle l'aire de circulation des autobus... et l'on disait que, dès 1978, les bulldozers seraient en action sur la place elle-même.

Il me parut alors évident que mon devoir était de tenter le sauvetage d'une partie au moins de cet inestimable patrimoine. Je ne puis dire que pareil projet fut aisé à concrétiser, ce ne fut pas sans difficultés que j'obtins les concours, les autorisations et les aides indispensables mais je rencontrai aussi de précieux encouragements et des appuis efficaces²⁰. Bref, les démarches entreprises au début de février connurent un heureux aboutissement à la fin du mois de mai et, le 9 juin 1977, les travaux purent commencer.

Je fis ouvrir les premières tranchées à l'emplacement de l'ancienne « tour de sable » qui flanquait au nord le chœur occidental, en des endroits que n'avaient pas atteint les fouilleurs de 1907 mais qui étaient proches à la fois de la villa romaine et surtout du « fond de cabane » néolithique qui, selon toute vraisemblance, n'était pas isolé (voir note 18). De ce côté, mes espoirs furent déçus : à environ 2 mètres de profondeur apparut un massif de grands blocs de grès que je pris d'abord pour les fondations de la tour. La suite des fouilles montra qu'il s'agissait en fait d'une sorte de puissant radier, s'étendant bien au-delà de la surface occupée par les tours, œuvre des architectes qui reconstruisirent la cathédrale après le terrible incendie de 1185 et qui, dans les terrains relativement meubles constituant le sous-sol de la place Saint-Lambert, assuraient ainsi une excellente assise à l'édifice monumental qu'ils projetaient d'élever.

Un sondage au marteau-piqueur révéla que cette masse de grès, liés par un solide mortier, avait environ

¹⁹ Fl. ULIRIX, dans *Archéologie*, 1975, 2, p. 86.

²⁰ *Bulletin de la Soc. r. Le Vieux-Liège*, t. IX (1980), n° 210-211, pp. 543-544. Voir aussi la *Gazette de Liège*, 17 mai 1977, p. 1.

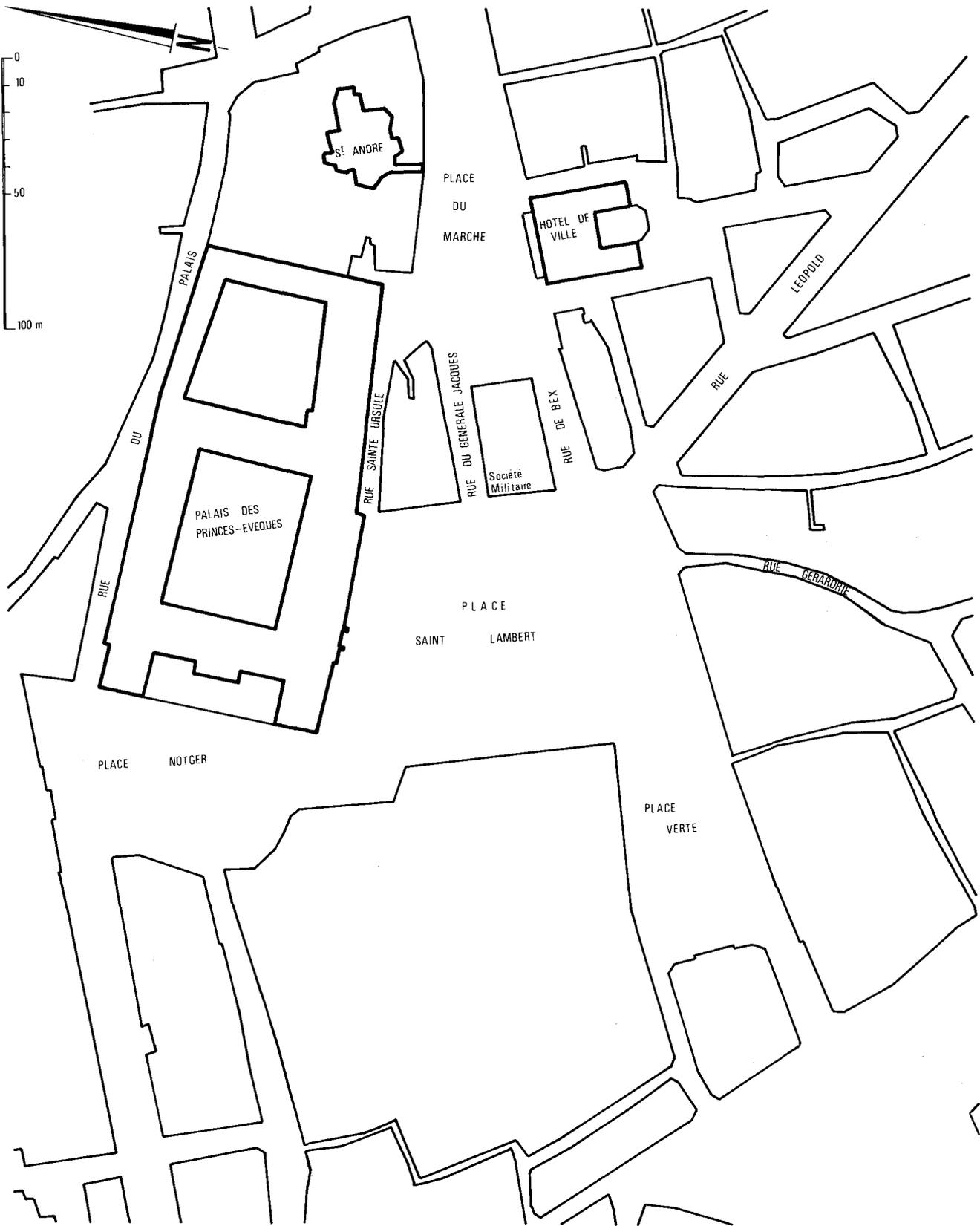


FIG. 1

deux mètres d'épaisseur. Ainsi sa base atteignait les quatre mètres de profondeur sous le niveau du sol actuel, c'est-à-dire précisément le niveau du « fond de cabane » omalien. Il était certain dès lors qu'il fallait abandonner tout espoir de retrouver des vestiges néolithiques sous ces puissantes fondations.

En dégagant la nef septentrionale de la crypte, nous retrouvâmes des blocs de grès, analogues à ceux du radier, qui bouchaient partiellement la dernière travée, celle de l'ouest. Cette masse de pierre, pourtant bien visible, n'avait pas été signalée par les fouilleurs de 1907. Son rôle de renfort des fondations de la façade occidentale de la cathédrale était évident.

La grande surprise des fouilles de 1977 fut la découverte, immédiatement à l'ouest de l'hypocauste, de bains romains dont certaines parties : le foyer, le bain froid, étaient relativement bien conservés²¹. Une autre pièce de ces bains devait encore être apparente au Haut Moyen Age car elle était remplie de pierrailles et partiellement détruite par des murs de fondation d'un appareil assez grossier qui l'entouraient au nord et à l'ouest.

Les fouilles menées au nord de la crypte et à l'ouest du radier amenèrent la découverte de grands fragments d'une dalle funéraire gothique utilisés comme pavement ce qui nous donna le niveau du cloître occidental à une époque tardive; puis, plus bas, contre le radier, en allant vers le nord, trois sépultures sans mobilier funéraire et un puisard.

Les résultats obtenus lors de cette première campagne de fouilles étaient des plus encourageants et faisaient bien augurer de la poursuite des travaux qui, contre toute attente, purent se poursuivre, non seulement en 1978 mais jusqu'aujourd'hui.

Au début de 1978, Jean-Maurice Dehousse, alors Ministre de la Culture française, créa une « Commission des fouilles de la place Saint-Lambert » où étaient représentées les différentes instances intéressées et dont il confia la présidence au Professeur Jacques Stiennon. Il fixa comme but à cette commission « d'élaborer un calendrier des fouilles archéologiques qui soit accepté par toutes les parties » et « de déterminer les budgets nécessaires pour mener ces fouilles dans les meilleures conditions possibles ». Et, de fait, dès ce moment, grâce aux subventions accordées par le Ministère de la Culture française, grâce à la création d'un cadre spécial temporaire, grâce à l'aide précieuse que nous apportèrent quelques « amateurs » : le Commandant Jean Havart, Messieurs Georges Abraham et Marcel Van Eyck, à celle aussi de quelques anciennes étudiantes, le travail a pu se poursuivre dans de bonnes conditions.

C'est en 1978, au mois de juin, qu'un accident m'ayant privée pendant plusieurs mois de l'usage des bras, Marcel Otte, avec un dévouement et une efficacité auxquels je

tiens à rendre hommage, d'abord me suppléa puis, bientôt, prit la direction de la fouille.

Lors de cette année 1978, la crypte notgérienne fut complètement dégagée; dans la travée centrale de la nef méridionale apparut un reste de mur de fondation, évidemment antérieur à l'époque de Notger. Immédiatement à l'ouest de la crypte, nous obtînmes une très belle coupe qui nous donna une excellente stratigraphie — où se marquaient avec une particulière netteté les traces de l'incendie de 1185 —, de nombreuses sépultures ainsi que des fragments de vitraux, très petits malheureusement, provenant certainement de la grande verrière du chœur occidental. Tout au fond de la tranchée apparut, à notre vive surprise, un mur de fondation que l'installation de la crypte notgérienne avait en grande partie détruit; il ne restait guère que deux assises de pierres dessinant un grand arc de cercle évoquant une forme d'abside. Comme la suite des travaux nous l'apprit, ce mur était comme encadré au nord, à l'ouest et au sud par un puissant massif aux lignes directrices parallèles à celles de la crypte, massif que nous ne pûmes, sur le moment, dégager que très partiellement car, au-dessus de lui, se dressait un grand pylône électrique qui fut heureusement enlevé en 1982 grâce aux Services de l'Administration communale de Liège et de la S.T.I.L.²²

Une autre découverte, aussi intéressante mais moins inattendue, fut celle d'une occupation mésolithique que révélèrent deux sondages profonds. Déjà, en 1954, en se fondant sur la typologie de silex taillés conservés au Musée Curtius, Joseph Philippe avait signalé cette présence²³ mais il restait possible que ces silex ne se soient pas trouvés à leur place originelle, qu'ils aient été apportés, par des limons de ruissellement par exemple, comme ce fut le cas pour des artefacts du paléolithique moyen que nous avons recueillis place Saint-Lambert. Cette fois le mésolithique ayant été, au moins dans un des sondages, trouvé en place, et cette présence ayant été confirmée par la suite des fouilles, nous pouvons affirmer que des populations vivant encore aux dépens de la nature, des ressources de la chasse, de la pêche et de la cueillette avaient précédé — mais sans doute de peu car ce mésolithique est tardif — l'arrivée des premiers agriculteurs omaliens.

Vers le nord, nous atteignîmes l'emplacement de l'ancienne chapelle Saint-Materne qui flanquait, vers l'ouest, l'entrée septentrionale de la cathédrale située en face de celle du Palais. Dans cette zone nord-ouest, au-delà de l'église elle-même, apparurent les premiers témoins d'un dépotoir belgo-romain dont la suite des fouilles révéla la remarquable richesse.

Dans la cathédrale elle-même, nous avons commencé le dégagement de la croisée du transept occidental, travail qui se poursuivit en 1979 et permit de mettre au jour les

²¹ Jean-Marie DEGBOMONT, « Les bains de la villa gallo-romaine », dans *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1983, pp. 24-27.

²² M. OTTE, J.-M. DEGBOMONT, C. PETERS, dans *Archéologie*, 1982, 2, p. 72.

²³ J. PHILIPPE, *Les fouilles archéologiques de la place Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1956, p. 12.

fondations de l'ancien jubé et des murs romains fort bien conservés, avec leur rejointoyage à la dague et leur crépi rougeâtre. Mais un problème ne tarda pas à se poser : le remplissage entre les murs romains était, en grande partie, fait d'une terre très claire, apparemment bien homogène, encore qu'une forte pluie ait suffi à la faire s'effondrer. Le Professeur P. Bourguignon qui accepta aimablement de venir examiner ce terrain fut formel : il s'agissait d'un lœss. Un dépôt de lœss comblant une salle belgo-romaine, la chose avait de quoi surprendre. L'explication qui, aujourd'hui encore, me paraît la plus vraisemblable est celle d'un effondrement de l'extrémité orientale de la colline du Publémont qui, autrefois, se serait étendue sur une partie de l'emplacement actuel du Palais et qui, pour une cause naturelle, par exemple à l'occasion d'une forte crue de la Légia, aurait glissé vers le sud et recouvert l'actuelle place Saint-Lambert en diminuant du même coup l'inclinaison de sa pente; la suite des fouilles a, en effet, permis de constater que cette couche diminuait d'épaisseur au fur et à mesure que nous remontions vers le nord.

D'autre part, les travaux se poursuivaient tant vers le nord que vers le sud. De ce côté, à l'emplacement de l'ancienne « tour de sable » méridionale, nous retrouvâmes un agencement de gros blocs de grès analogue à celui du radier repéré au nord de la crypte; puis vint le tour du croisillon sud du transept où, selon la formule pittoresque mais imagée du journal de fouilles, apparut une « pagaille de murs et de sols »²⁴.

En cette même année 1979, le Service National des Fouilles fut amené à intervenir à l'occasion de la démolition de deux îlots d'habitation qui avaient été édifiés sur le secteur oriental de la cathédrale Saint-Lambert. « Un complément du plan des anciennes fouilles de 1907 était notre objectif essentiel » a écrit Madame Alénus-Lecerf, qui assumait la direction des fouilles dans ce secteur²⁵. Ce travail achevé, elle fit, avant de quitter le terrain, creuser une longue et étroite tranchée de sondage « à quelques mètres au nord du sanctuaire et parallèlement à celui-ci. Elle devait démontrer qu'il ne subsistait rien des bâtiments autrefois annexés au chœur, hors deux galeries claustrales qui encadraient symétriquement ce dernier »²⁶. Cette même tranchée recoupa une fosse qui n'avait évidemment rien à voir avec la cathédrale et, comme il avait été entendu que le Service National des Fouilles ne s'occuperait que de cet édifice, nous prîmes alors le relais. Une fouille menée pendant les mois

d'octobre et de novembre 1979 révéla que cette fosse avait été creusée par les Omaliens, ces Omaliens dont nous avions vainement cherché la trace dans le secteur occidental. Désormais nous avons la preuve, non seulement que le « fond de cabane » découvert en 1907 n'était pas isolé mais que tout un village s'était installé dans ce fond de vallée.

Comme nous savions que le secteur oriental des fouilles était menacé d'une plus prompte destruction que le secteur occidental, une bonne partie de notre activité, au cours des années 1980 et 1981, se porta de ce côté. Nous procédâmes à des décapages de la surface que laissaient libre les substructions de la cathédrale, les limites étant données au sud par la cathédrale elle-même, à l'ouest par la voie de circulation des autobus séparant les deux chantiers, au nord par la rue Sainte-Ursule, à l'est par un cours de la Légia en bordure de la place du Marché (voir plan hors-texte n° 1).

Au cours du décapage apparurent d'autres fosses, certaines très récentes mais d'autres, une demi-douzaine en tout, se révélèrent appartenir à l'Omalien²⁷. Ce travail dégagait aussi deux cours de la Légia; l'un, le plus à l'ouest, contenait des documents allant de l'époque romaine au mérovingien, l'autre, celui qui marqua aussi la limite de nos fouilles vers l'est et dont nous ne pûmes fouiller que la rive droite, contenait aussi à sa base un peu de mérovingien tandis que le remplissage allait du carolingien à l'époque de Notger. Sur la rive avait été installé un cimetière aux corps inhumés dans des sarcophages en chêne que la dendrochronologie permit de dater des environs de 975²⁸.

Nous restâmes le plus longtemps possible sur ce chantier dont la nature du sol était si favorable à la conservation des matières organiques jusqu'au moment où, le temps du remblayage pour l'installation d'un parking étant venu, un camion, semblant irrésistiblement attiré par notre fosse 9, une fosse omalienne toujours en cours de dégagement, fonça sur nous bien qu'il ait pu exercer son activité en d'autres points du chantier. Nous n'eûmes d'autre ressource que d'enfourer rapidement dans de grands sacs ce qui restait du contenu de la fosse 9.

²⁷ H. DANTHINE, « L'outillage osseux omalien », dans *Notae Praehistoricae*, n° 1 (1981), pp. 54-56. H. DANTHINE et M. OTTE, « Le Danubien de la place Saint-Lambert », dans *Ibid*, n° 2 (1984), pp. 101-104. Dans les comptes rendus des *Groupes de contact des sciences morales et politiques*, 1982, publiés par le Fonds National de la Recherche Scientifique à Bruxelles, celui de H. DANTHINE et M. OTTE et surtout celui de J. M. CORDY et M. STASSART, « La faune omalienne de la place Saint-Lambert à Liège », pp. 341-342; dans la brochure *Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1983, les articles de M. OTTE et H. DANTHINE, « Le Danubien », pp. 18-19, de Jean-Marie CORDY, « Les restes osseux animaux du Danubien », p. 21 et de Jean DESSE, « Les restes de poissons dans les fosses omaliennes », pp. 22-23 et ci-dessous, pp. 221-226 et 235-241).

²⁸ Patrick HOFFSUMMER, « La datation du bois par la dendrochronologie », dans la brochure de 1983 citée n. 21, pp. 34-36 où il donne aussi (p. 35) une date très précise, celle de 1194-1195 pour l'abattage des bois utilisés pour les pilotis de chêne destinés à renforcer les fondations du chœur oriental de la cathédrale. Voir ci-dessous, pp. 267-273.

²⁴ Les résultats obtenus au cours des premières campagnes de fouilles sur le chantier occidental firent l'objet, en 1980, de deux publications : une brochure destinée au grand public : Hélène DANTHINE, *La cathédrale Saint-Lambert à Liège. Les fouilles récentes*, s.l., 1980 et un compte rendu plus détaillé et plus scientifique : Hélène DANTHINE et Marcel OTTE, « Rapport préliminaire sur les fouilles de l'Université place Saint-Lambert à Liège », dans *Bull. Soc. r. Le Vieux-Liège*, t. IX (1980), pp. 538-552.

²⁵ J. ALÉNUS-LECERF, *Les fouilles du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, Bruxelles, 1981 (= *Archaeologia Belgica*, n° 236); citation p. 5.

²⁶ J. ALÉNUS-LECERF, dans *Archéologie*, 1979, 2, p. 57.

Si, au cours de ces deux années, nous travaillâmes surtout dans le secteur oriental, le chantier occidental ne fut pas abandonné pour autant. Les fouilles se poursuivirent tant dans le croisillon sud du transept que dans la première travée de la nef centrale (première en partant de l'ouest) où subsistaient des témoins particulièrement intéressants : de grandes surfaces revêtues d'un mortier rose appartenant, selon toute vraisemblance, à la première cathédrale. Ce sol présentait des traces de réfection et aussi d'un incendie qu'il faut sans doute mettre en relation avec le passage destructeur des Normands en 881.

Immédiatement sous cette surface, se trouvait une fosse rectangulaire, longue de 120 cm, large de 50 cm et profonde, au minimum, de 30 cm, fosse si cuite que la terre dans laquelle elle avait été creusée en était comme pétrifiée. Le sol, aux environs, était lui aussi profondément rubéfié et cette aire brûlée était limitée par des murs romains qui, à l'époque, devaient être encore, au moins partiellement, debout. La fosse elle-même ne livra que du charbon d'os et de la houille. Antérieure à la plus ancienne église dont nous ayons retrouvé la trace, elle est aussi certainement postromaine car elle fut creusée dans la couche de lœss qui avait rempli les salles de la villa. Sa destination nous est encore inconnue mais nous avons là une première attestation d'une activité exercée sur le site avant l'édification de la première cathédrale.

Ce sont aussi des vestiges du Haut Moyen Age qui apparurent dans la partie septentrionale, à l'emplacement de l'ancien « Vieux-Marché », c'est-à-dire la partie de l'actuelle place Saint-Lambert comprise autrefois entre le Palais et la cathédrale. De ce côté, il fallut d'abord déblayer les caves des maisons accolées aux flancs de la cathédrale et de ses annexes. Dès 1980, apparut « une petite construction quadrangulaire présentant aussi une surface brûlée, accompagnée d'un empierrement grossier fait de dalles de grès et de fragments de tuiles romaines réemployées »²⁹. Plus tard, furent dégagés d'autres éléments : « une structure faite de blocs disposés en alignements orthogonaux, évoquant des cellules quadrangulaires également associées à de la céramique mérovingienne »³⁰. Aménagements frustes, témoins sans doute de l'humble bourgade qui existait en ce lieu au temps de saint Lambert.

Autre découverte intéressante faite en 1981 : celle d'une structure de l'âge du fer que les charbons de bois de son foyer permirent de dater par la méthode du C¹⁴ : « Lv. 1306 = 2.200 ± 70 B.P., date réelle située après correction entre 405 et 45 avant notre ère (E. Gilot, U.C.L.) »³¹.

²⁹ Hélène DANTHINE et Marcel OTTE, « Rapport préliminaire sur les fouilles de l'Université, place Saint-Lambert », dans *Bull. de la Soc. r. Le Vieux-Liège*, t. IX (1980), p. 547.

³⁰ Marcel OTTE, « Reconstitution de l'histoire du site », dans la brochure publiée en 1983 (cf. n° 21), p. 40.

³¹ Marcel OTTE et Jean-Marie DEGBOMONT, « Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège en 1982 », dans *Bull. de la Soc. r. Le Vieux-Liège*, t. X (1983), p. 381.

Au début de 1982 commencèrent les travaux de nettoyage et de consolidation, prélude à l'enlèvement de l'un ou l'autre témoin du passé archéologique de la place Saint-Lambert : l'hypocauste, conservé en place depuis 1907, et quelques éléments dégagés par nos propres fouilles. Ce travail ne pouvait malheureusement s'effectuer sans détruire tout ce qui se trouvait aux environs des éléments ainsi « sauvés ».

De notre côté, nous avons poursuivi le seul sauvetage encore en notre pouvoir : celui d'un dégagement attentif et d'un enregistrement aussi complet et aussi précis que possible de tous les éléments constituant le sous-sol de la place. A défaut des témoins réels, ainsi serait conservée « la mémoire du prodigieux passé liégeois » pour reprendre l'heureuse expression du journaliste Albert Burnet qui suivit avec attention, compréhension et compétence le déroulement de nos travaux³².

Notons encore que c'est en 1982 que fut créée une a.s.b.l. intitulée « Etude archéologique de la place Saint-Lambert » dont les statuts parurent au *Moniteur belge* du 25 mars 1982 (pp. 1486-1487). Cette association « a pour objet la recherche et la mise en valeur des vestiges archéologiques de la place Saint-Lambert de Liège et de ses abords ainsi que tous travaux scientifiques qui s'y rapportent ».

Quant aux sondages faits cette année là, ils « ont été limités aux zones périphériques du chantier principal sans toutefois déborder sur les voies de circulation »³³. La découverte la plus intéressante fut, dans le niveau belgo-romain, celle « d'un caniveau aménagé de dalles de grès et la présence de nombreux vestiges de combustion (houille, scories, ferrures altérées, pierres vitrifiées), semblant indiquer la proximité d'un four à caractère artisanal »³⁴. Des précisions à ce sujet pourraient être un jalon menant vers une solution au problème que pose l'installation d'une villa « dont on ne peut encore dire avec exactitude quelle fut l'importance réelle » mais qui « semble cependant avoir bénéficié d'une décoration relativement riche »³⁵ en un endroit éloigné des voies romaines connues.

A l'ouest de la crypte, l'enlèvement d'un pylône « a permis d'examiner et d'explorer la séquence stratigraphique complexe, particulièrement bien conservée à l'intérieur du cloître accolé au chevet de l'église. A la base de ces dépôts, les soubassements du premier grand édifice religieux (VIII^e siècle ?) ont pu être partiellement dégagés afin de compléter le plan très sommairement conservé »³⁶.

En 1983, dans la nef latérale nord, des coupes transversales ont fait apparaître, avec une particulière netteté, la succession de diverses phases d'occupation : les deux

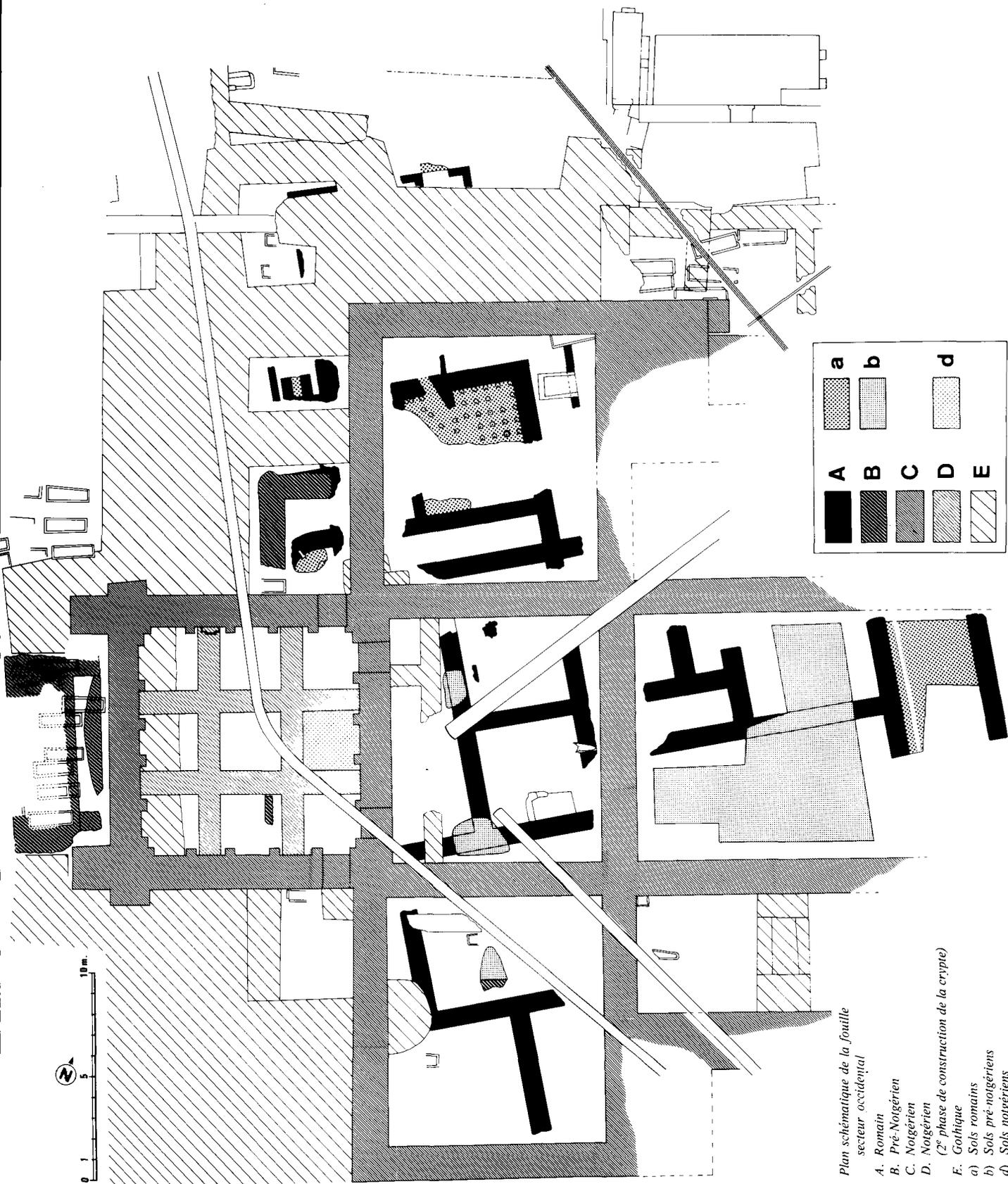
³² *Le Soir*, 26 février 1982, p. 22.

³³ OTTE et DEGBOMONT, *op. cit.*, p. 366.

³⁴ M. OTTE, J.-M. DEGBOMONT, C. PETERS, dans *Archéologie*, 1982, 2, p. 71.

³⁵ J.-M. DEGBOMONT, dans la brochure citée à la note 21, 1983, p. 29.

³⁶ *Archéologie*, 1982, 2, *op. cit.*, p. 72.



Plan schématique de la fouille
secteur occidental

- A. Romain
 - B. Pré-Notgérien
 - C. Notgérien
 - D. Notgérien
 - (2^e phase de construction de la crypte)
 - E. Gothique
 - a) Sols romains
 - b) Sols pré-notgériens
 - c) Sols notgériens
 - d) Sols notgériens
- Les murs non traités sont des éléments postérieurs au gothique

FIG. 2

étapes de la villa belgo-romaine, puis, sur un sol remblayé et nivelé, des restes de petites constructions aux murs de grès dont l'âge mérovingien est confirmé par la céramique, vestiges sans doute de la petite agglomération existant au temps de saint Lambert. Au-dessus, venaient des niveaux de destruction, de remblaiement et de nivellement, puis un « sol de béton rose... installé sur une assise de blocaille de grès » qui fut réfectionné à plusieurs reprises et « a subi l'action d'un violent incendie », vestiges sans doute de la première cathédrale élevée en l'honneur du martyr, l'incendie pouvant être attribué au passage destructeur des Normands en 881. « Les fondations de l'église de Notger recoupent ensuite toutes ces unités, seulement préservées à l'intérieur de la nef septentrionale ». Le tout, visible seulement « à l'extrême du périmètre fouillé, limité par le circuit d'autobus »³⁷.

Les fouilles, d'autre part, se sont poursuivies sur la place du « Vieux-Marché ». L'espace entre le portail nord de la cathédrale et l'entrée du Palais étant « un emplacement privilégié pour observer la stratigraphie depuis la couche gallo-romaine jusqu'aux dépôts, malheureusement tronqués, de la fin du Moyen Age »³⁸.

Enfin, pendant les vacances de Pâques de 1984, une petite habitation mérovingienne fut encore dégagée sur le Vieux Marché.

Les fouilles sont, pour l'instant, interrompues car nous avons fouillé tout le terre-plein de la place Saint-Lambert. Ce n'est pas que nous ayons retiré de cet emplacement absolument tout ce qu'il peut donner d'intéressant au point de vue archéologique. Quand nous avons dégagé la surface des radiers nous avons vu apparaître, de-ci, de-là, pris dans la masse des gros blocs de grès, des débris de pierres noires, notamment des fragments de colonnettes provenant évidemment d'un des édifices antérieurs. Sans doute y en a-t-il d'autres encore enfouis plus profondément dans ces constructions massives, épaisses, nous l'avons vu (p. 18), de quelque deux mètres. J'espère qu'il sera possible de les récupérer au moment où il faudra bien démolir les radiers.

D'autre part, s'il faut en croire un des fouilleurs de 1907, Eugène Polain, il y aurait encore huit emplacements omaliens enfouis quelque part dans le sous-sol de la place. Voici en effet ce qu'il écrivait en 1935³⁹ : « Nous avons été quelque peu vexés, Paul Lohest et moi, de l'attitude prise à notre égard par les spécialistes de la préhistoire, et nous nous étions désintéressés de cette partie de la fouille... Nous fimes donner, sans rien dire, une douzaine de coups de sonde à divers endroits de la place où les travaux de déblaiement nous permettaient de faire ces opérations. A la profondeur atteinte dans le fond de cabane, huit de ces recherches amenèrent au jour de la terre analogue à celle du fond de cabane : terre noire, friable avec débris de cuisine et, deux des coups de sonde

montrèrent des fragments de lames en silex et des éclats comme ceux retrouvés dans le fond de cabane. Nous n'avons pas voulu pousser plus loin notre investigation » continue Eugène Polain, ni non plus, bien malheureusement, indiquer où avaient été donnés ces coups de sonde. Depuis 1977 nous avons vainement cherché ces « fonds de cabane » dans le secteur occidental. Peut-être se trouvent-ils sous la voirie, peut-être sous la grosse conduite de gaz qui, si elle n'est plus utilisée, est encore partiellement en place. Quand on sait l'exceptionnel intérêt de la place Saint-Lambert, seul site omalien qui ait conservé des témoins de la faune et de l'outillage en matière osseuse, détruits partout ailleurs par l'acidité du sol (voir ci-dessous, p. 16), on comprendra que nous désirions mettre tout en œuvre pour recueillir pareille documentation en cherchant à retrouver les huit emplacement signalés par l'excellent observateur qu'était Eugène Polain.

De toute manière, les fouilles de la place Saint-Lambert ne pourront être considérées comme achevées qu'au moment où tout ce qui est, à plus ou moins brève échéance, menacé de destruction aura pu être exploré systématiquement.

N'oublions pas, qu'au nord du terre-plein, se prolonge le dépotoir de la villa belgo-romaine et que des témoins d'une activité artisanale, apparus en 1982 à la limite de la partie fouillée, laissent pressentir la possibilité de savoir si une activité particulière ne s'est pas exercée en ce lieu isolé du réseau routier romain. C'est aussi au nord de la place qu'était installé l'humble habitat existant au temps de saint Lambert.

Au sud, se prolongent presque sûrement les salles de la villa proprement dite comme une partie de la cathédrale elle-même et de ses annexes, sans compter la petite église de Notre-Dame-aux-Fonts.

Pour ce qui regarde la cathédrale, les deux zones les plus importantes sont, et de très loin, les aires de circulation situées à l'est et à l'ouest. A l'ouest où git encore ce vestige très ancien, probablement du VIII^e siècle, d'une abside comme encadrée de trois côtés par un énorme massif de fondations. A l'est, où fut découverte, ne l'oublions pas, la seule tombe de prince-évêque qu'il a été possible d'identifier : celle d'Albert de Cuyck et, bien plus intéressant encore, ce fragment de mosaïque ornant le sol de la première église élevée en l'honneur du martyr. Le chevet de cet édifice se trouve-t-il là où passe à présent tout un flot de voitures et d'autobus ? Seul un dégagement prudent des éléments enfouis dans le sous-sol pourrait nous l'apprendre. Si, de ce côté, la chance nous favorisait, il serait alors possible d'établir, au moins dans ses grandes lignes, le plan d'un vaste édifice remontant aux temps mérovingiens et qui, dans sa partie occidentale, présente déjà une telle originalité. Ce serait là un élément de grande valeur, à l'échelle cette fois de l'histoire de l'architecture religieuse dans le monde occidental.

Certes, la place Saint-Lambert tout entière est un site archéologique d'une valeur exceptionnelle. Cependant,

³⁷ M. OTTE et P. HOFFSUMMER, dans *Archéologie*, 1983, 2, p. 87.

³⁸ *Id.*, p. 88.

³⁹ Eugène POLAIN, « A propos de fouilles de la place Saint-Lambert à Liège », dans *Leodium*, t. XXVIII (1935), p. 81.

que l'on ne s'y méprenne pas : nous ne demandons à pouvoir fouiller que là — et là seulement — où il y a menace de destruction dans un prochain avenir mais nous souhaitons aussi vivement que soit conservé en place tout ce qui peut encore demeurer intact. Ainsi les générations à venir, dont les méthodes de travail seront

sans doute plus affinées que les nôtres et qui disposeront de moyens d'investigation plus nombreux et plus perfectionnés, pourront-elles retirer, de ce qui aura été conservé, une connaissance meilleure encore de ce qu'Albert Burnet a appelé « le prestigieux passé liégeois ».

Les documents provenant du site de la place Saint-Lambert conservés au Musée Curtius à Liège

Luc ENGEN,

Conservateur f.f. des Musées d'Archéologie
et des Arts décoratifs

et Joseph PHILIPPE,

Directeur honoraire des Musées d'Archéologie
et des Arts décoratifs

Peu après son installation dans les locaux du palais Curtius, notre musée reçut le produit des fouilles entreprises en 1907 sous la direction de l'architecte Paul Lohest, à l'initiative de la Ville de Liège et avec la collaboration de l'Institut archéologique liégeois. Ces pièces venaient s'ajouter aux documents découverts fortuitement à la fin du XIX^e siècle, parmi lesquels figurent deux remarquables têtes de statues provenant de l'un des portails de la cathédrale.

Les découvertes faites en 1907 permirent de reporter très haut dans le temps les origines de la cité de Liège. En effet, les archéologues, qui cherchaient seulement à mettre au jour les substructions de la cathédrale Saint-Lambert détruite pendant la tourmente révolutionnaire, eurent l'agréable surprise de découvrir, non seulement les restes d'une importante villa romaine, mais aussi et surtout les traces d'un habitat préhistorique. Les archéologues reconnurent dans le matériel recueilli des éléments appartenant à la culture omalienne, comparables à ceux découverts en Hesbaye. Parmi les documents les plus importants, citons une gradine en os à quatre dents destinée, fort vraisemblablement, à décorer les poteries. Ce dernier aspect des trouvailles retint à l'époque toute l'attention des plus éminents membres de l'école liégeoise de préhistoire, dont Marcel De Puydt fut incontestablement le chef de file. L'importante publicité qui lui fut faite fit en quelque sorte passer au second plan les autres enseignements de ces fouilles.

Il est à noter cependant que, si nous possédons l'ensemble du matériel archéologique, les notes et carnets de fouilles ne nous ont malheureusement pas été communiqués, à l'exception toutefois du plan d'ensemble des travaux dressés par Paul Lohest ainsi que de quelques relevés des coupes les plus significatives. En 1956, pour dresser le bilan des fouilles effectuées en 1907 (cf. bibliographie), l'auteur, pour compléter sa documentation, eut recours aux nombreux comptes rendus de la presse contemporaine ainsi qu'aux photographies et croquis

dressés par l'architecte-restaurateur Camille Bourgault qui nous a légué l'ensemble de ses dossiers. Les photographies d'un intérêt capital pour la compréhension de certains secteurs du site, notamment la crypte et dont l'équipe de fouilles, aujourd'hui dirigée par notre ami Marcel Otte, a pris connaissance, seront bientôt publiées par nos soins.

De la villa romaine, dont une partie seulement fut exhumée à l'époque et dont les fouilles récentes ont précisé le tracé, nous sont parvenus une quantité importante de tessons de céramique, de tuiles, de fragments d'éléments architectoniques en relation avec l'hypocauste ainsi que nombre de fragments d'enduits peints et de crépis polychromes, notamment à décor vert et rouge sur fond blanc. Signalons aussi quelques objets en os ou en bronze ainsi qu'une monnaie à l'effigie de l'empereur Hadrien.

L'essentiel des vestiges romains dégagés, c'est-à-dire l'hypocauste et son foyer, se situant à l'intérieur des murs délimitant le bras nord du transept occidental de la cathédrale édifiée sous le règne de Notger (972-1008), les autorités communales de l'époque, répondant à l'intérêt énorme qui se manifesta de toutes parts, décidèrent de conserver *in situ* l'ensemble des structures archéologiques délimitées dans ce périmètre particulièrement riche. C'est à cet endroit précisément que fut localisé l'emplacement de deux fonds de cabane omaliens superposés. Cet ensemble fut rapidement aménagé de manière à en permettre l'accès aux visiteurs et la gestion en fut confiée au Musée Curtius dès son inauguration le 28 août 1910.

En ce qui concerne les époques mérovingienne et carolingienne, le nombre et la qualité des pièces retrouvées permettaient déjà d'imaginer l'importance du site en ces temps-là. Cette impression trouvait d'ailleurs un écho favorable dans les textes contemporains faisant allusion à la présence à Liège de Charlemagne et dans l'existence d'un atelier monétaire dont sont issus les



FIG. 1.
Fragment de clôture uniface. Ce témoin lapidaire d'époque carolingienne fut découvert lors des fouilles de 1907 réemployé dans la zone du chœur occidental
Copyright A.C.L., Bruxelles.



FIG. 4.
Base romane de colonne engagée découverte en place contre le mur nord de la crypte du chœur occidental.
Copyright A.C.L., Bruxelles.



FIG. 2.
Lame de plomb avec une inscription latine permettant d'identifier la sépulture du prince-évêque Albert de Cuyck, mort en 1200 (Tombe 34, mise au jour le 26 octobre 1907).
Copyright Francis Niffle, Liège.



FIG. 3.
Anneau en or décoré d'un cabochon en cristal de roche provenant de la tombe d'Albert de Cuyck.
Copyright Francis Niffle, Liège.



FIG. 5.
Tête féminine du XIV^e siècle découverte lors de travaux effectués sur le site en 1898 quelques années avant les premières fouilles; elle ornait l'un des portails de la cathédrale.
Copyright Francis Niffle, Liège.

deniers à la légende LEODICO dont le médaillier du Musée Curtius possède l'un des quatre exemplaires connus.

Parmi les documents, nous porterons essentiellement notre attention sur l'ensemble des sarcophages monolithes mérovingiens en pierre de France. Ces sépultures, datables par leur type des VII^e et VIII^e siècles, n'ont évidemment pas livré beaucoup de matériel à l'exception toutefois d'une petite plaque de ceinture en bronze à décor d'entrelacs animaliers et d'une boucle ronde pourvue d'un ardillon. La présence de tissus d'un âge relativement récent démontre, en outre, que certains d'entre eux furent réutilisés dans le courant du Moyen Âge.

Très intéressants également, les trois fragments à décor végétal ou d'entrelacs que nous possédons. Le plus intéressant, qui illustre notre article, représente une rosace à huit lobes encerclée d'un rinceau orné de feuilles cordiformes. Ce motif devait fort vraisemblablement se répéter sur la droite (fig. 1).

Les fragments de la mosaïque représentant un cercle où s'inscrit une croix sont, sans doute, attribuables également au haut Moyen Âge. Ils furent découverts à 40 centimètres sous le pavement rose réputé « notgérien » par leurs inventeurs. La stratigraphie établie dans ce secteur à l'occasion des fouilles récentes devrait permettre d'en préciser la datation.

Pour les phases postérieures du Moyen Âge, nous retiendrons principalement les deux bases romanes à griffes de colonne engagée d'un dessin très pur, découvertes en place en 1907 et dont, à partir des photographies prises alors par Camille Bourgault, nous avons pu préciser l'emplacement respectif (fig. 4).

D'un style très proche, mais dans un matériau au grain plus serré, le musée possède également une base de quatre colonnettes découverte en 1929 à l'occasion de travaux de voirie réalisés dans un secteur au sud-ouest des fouilles de 1907.

Citons enfin, pour mémoire, une série de chapiteaux couvrant les époques romane et gothique ainsi qu'une pierre, sculptée d'un quadrilobe, réemployée dans un mur de cloison de la cave d'une maison de la rue Sainte-Ursule, située entre la cathédrale et le palais épiscopal. Cette pierre fut découverte et transférée au Musée Curtius en 1979.

Les Temps modernes sont également représentés dans nos collections par une série importante de documents lapidaires dont certains sont déposés dans les cloîtres de l'actuelle cathédrale Saint-Paul.

Enfin, le souvenir de l'un des derniers princes-évêques est particulièrement présent dans nos collections. Il s'agit de François-Charles de Velbruck qui régna sur la Principauté de Liège entre 1772 et 1784. Les éléments sculptés qui ornaient le mausolée surmontant son tombeau échappèrent au saccage de la cathédrale lors de la révolution de 1789 et furent rendus à la famille du prince qui les céda plus tard à l'Institut archéologique liégeois. Ils sont aujourd'hui déposés pour une part à la Société d'Emulation de Liège que ce prince avait fondée et, pour l'autre, dans la chapelle attenante à l'église d'Hex où repose aujourd'hui Velbruck. A l'occasion du transfert du corps du prince-évêque à Hex en 1938, un gant en laine garni de passementeries à rehauts d'or fut soustrait à la dépouille du prince. On peut aujourd'hui l'admirer dans les vitrines du Musée Curtius.

Les fouilles entreprises depuis 1977 par l'Université de Liège et par le Service national des Fouilles, avec lesquels nous travaillons dans un esprit de parfaite collaboration, ont fourni un matériel très abondant dont l'ancien échevin des Travaux publics et des Musées, M. Georges Goldine, a également confié la conservation au Musée Curtius.

Signalons pour terminer que nos collections sont également fort riches en documents artistiques ayant un rapport étroit avec la cathédrale disparue et son histoire.

Il nous est agréable, pour conclure, de porter témoignage de l'intérêt que n'a cessé de porter le public liégeois, depuis près d'un siècle à l'histoire de ce site, que ce soit à l'occasion de la visite de nos collections ou sur le chantier même, lors de chaque découverte et tout particulièrement pendant les dernières campagnes de fouilles.

Bibliographie

- Joseph PHILIPPE, *Les fouilles archéologiques de la place Saint-Lambert à Liège*. (Préhistoire, Époque romaine, Moyen Âge, Temps modernes), Liège, 1956.
- Joseph PHILIPPE, *La cathédrale Saint-Lambert de Liège, gloire de l'Occident et de l'Art mosan*, Liège, Eugène Wahle, 1979. (Cet ouvrage fut publié à l'occasion du Millénaire de la Principauté de Liège et comporte une importante bibliographie raisonnée.)

Sources écrites : des origines à 1185

J. L. KUPPER,

Chercheur qualifié du F.N.R.S.

C'est la *Vita Landiberti episcopi Traiectensis vetustissima*, rédigée par un clerc du diocèse dans le second quart du VIII^e siècle, qui donne la plus ancienne description du site de Liège¹.

Ce document fort important relate de manière détaillée le meurtre de l'évêque Lambert de Tongres-Maastricht, perpétré dans la *villa* de Liège le 17 septembre d'une année que nous ne connaissons pas : c'était en 705 au plus tard.

En rassemblant toutes les données topographiques que comporte la *Vita* il est possible de se représenter, de manière assez précise, la configuration des lieux.

A Liège, Lambert possédait une maison dont les murs étaient construits en matériau léger, fort probablement en torchis². La demeure n'était vraisemblablement pas fort élevée : il semble bien, en tout cas, que les rampants de la toiture — peut-être couverte de chaume — descendaient très bas, pratiquement au niveau du sol³.

Ainsi décrite, la *domus* de saint Lambert correspond relativement bien à la maison rurale européenne du haut Moyen Age, telle qu'on peut la reconstituer d'après les fouilles archéologiques⁴.

La maison épiscopale, où l'évêque vivait entouré de ses clercs, de quelques membres de sa famille et de ses serviteurs, comportait plusieurs pièces et notamment la chambre de l'évêque — où ce dernier fut d'ailleurs assas-

siné — et le dortoir des clercs⁵. On pénétrait dans la *domus* par une sorte de portique (*accubitus*)⁶.

Près de la demeure épiscopale, se dressait un oratoire⁷.

La maison, aux alentours de laquelle, à ce qu'il semble, s'élevaient d'autres bâtiments⁸, était protégée, assez sommairement, par une clôture⁹.

Le corps du prélat assassiné fut transporté par bateau jusqu'à Maastricht qui était, en ce début du VIII^e siècle, la résidence principale (*civitas*) de l'évêque de Tongres.

Dans le domaine de Liège, cependant, dont le sol avait été sanctifié par le sang du martyr, des miracles se produisirent. Le culte de Lambert se développa. Sur les lieux du drame, le « peuple » jeta les fondements d'une « basilique » (*basilica*) dédiée à l'évêque défunt¹⁰.

La situation exacte de la nouvelle basilique est problématique. A première lecture, le texte de la *Vita* nous porterait à croire que l'édifice fut construit dans les environs immédiats de la maison où saint Lambert trouva la mort¹¹. Il n'est plus possible d'admettre ce point de vue depuis que M. Werner, au terme d'une étude extrêmement minutieuse, a démontré que lors du retour des reliques de saint Lambert à Liège, celles-ci furent placées dans une châsse posée « à l'endroit même où le pontife avait été frappé d'un coup de javelot »¹². La première

⁵ *Vita Land.*, chap. 12, p. 366. chap. 17, p. 370.

⁶ « Exiit foras in accubito domus ipsius ». *Ibid.*, chap. 13, pp. 366-367.

⁷ La *Vita Land.* décrit les allées et venues entre l'oratoire, qui n'est pas explicitement nommé, et la *domus*. *Ibid.*, chap. 12, p. 366.

⁸ Comme l'indiqueraient les expressions : « domus ipsius » (= de l'évêque) ; « super domum, ubi domnus apostolicus aderat » ; « domus eius ». *Ibid.*, chap. 13, p. 367. chap. 14, p. 368.

⁹ « Sepis disruptis, et supermontare cepissent ». *Ibid.*, chap. 13, p. 367.

¹⁰ *Ibid.*, chap. 22, p. 375.

¹¹ C'est le point de vue de L. F. GENICOT, « Un groupe épiscopal mérovingien à Liège ? », p. 272.

¹² Avant le retour du martyr à Liège, les fidèles « composuerunt lectum et fabre artem ordinauerunt illud, et sic eum posuerunt in loco ubi iaculatus fuerat pontifex ». *Vita Land. vet.*, chap. 23, p. 376. Le mot « lectus » doit évidemment se traduire par « châsse », « cercueil » ou « tombeau » (cf. J. F. NIERMEYER, *Mediae latinitatis lexicon minus*, Leyde, 1976, p. 592). — A. BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen Age*, Turnhout, 1975, p. 529). — Ce « lectus », par conséquent, n'est autre que le « mausolium » qui fut décoré lors de la translation des reliques : *Vita*, chap. 27, p. 382. — Pour plus de détails, voir la démonstration de M. WERNER, *Der Lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit. Untersuchungen zur Geschichte einer karolingischen Stammlandschaft*, Göttingen, 1980, p. 293 n. 62, p. 299 n. 108, p. 301 n. 120.

¹ Ed. B. KRUSCH, M.G.H., *Script. rer. Merov.*, t. VI, Hanovre-Leipzig, 1913, pp. 353-384. — Sur ce document et sur l'histoire de saint Lambert, voir en dernier lieu notre article intitulé « Saint Lambert : de l'histoire à la légende », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. LXXIX, 1984, p. 6 n. 3. — Cf. L. F. GENICOT, « Un groupe épiscopal mérovingien à Liège ? », dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, t. XV, 1964, pp. 271-272. — J. STIENNON, « Des temps romains aux temps romans », dans *Liège et son palais. Douze siècles d'histoire*, éd. par J. LEJEUNE, Anvers, 1980, pp. 13-51.

² Au cours de l'attaque dirigée contre la maison épiscopale, les meurtriers fichent leurs lances dans les murs et certains d'entre eux réussissent même à pénétrer dans la demeure : « lanceis suis in parietem domus defixerunt et nonnulli ingressi fuerunt ». *Vita Land. vet.*, chap. 14, p. 368.

³ Cette particularité permettrait d'élucider les circonstances, pour le moins curieuses, de la mort de Lambert : l'assassin monte sur le toit de la chambre où l'évêque se trouvait et frappe Lambert d'un coup de javelot. *Ibid.*, chap. 17, p. 370.

⁴ Cf. J. CHAPELOT et R. FOSSIER, *Le village et la maison au Moyen Age*, Paris, 1980, pp. 255-333 et not. pp. 262-263, 321 et les fig. 99 et 105, pp. 298, 308-309.

église Saint-Lambert fut donc édifée sur l'emplacement de la *domus* épiscopale.

C'est dans cette « basilique de saint Lambert martyr » que le maire du palais Grimoald, fils de Pépin II dit « de Herstal », sera assassiné en 714¹³.

Dans le courant de la treizième année qui suivit la mort de Lambert, l'évêque Hubert († 727) procéda au transfert, de Maastricht à Liège, des reliques de son prédécesseur.

Cette initiative — qui est évidemment le résultat du développement spontané du culte d'un saint sur les lieux mêmes de sa passion — ne signifie pas nécessairement que le prélat ait voulu ériger la *villa* de Liège en chef-lieu du diocèse de Tongres. Si l'on peut tenir pour certain que l'évêque Hubert a cherché à promouvoir le site de Liège et à développer le culte de saint Lambert, rien, par contre, ne nous autorise à admettre que ce village soit devenu la résidence principale de l'évêque de Tongres avant la seconde moitié du VIII^e siècle¹⁴.

Vers 825, selon le témoignage de l'évêque Jonas d'Orléans, la première basilique de saint Lambert était encore debout. Près d'elle se trouvait le « monastère » des clercs chargés de la desservir¹⁵.

Au cours du IX^e siècle, deux catastrophes s'abattirent sur le site de Liège. Dès lors conviendrait-il de préciser dans quelle mesure ces événements ne furent pas la cause de la destruction, totale ou partielle, des bâtiments qui nous intéressent.

En 858, le bourg (*vicus*) de Liège fut partiellement détruit par une grave inondation qui ruina des maisons, des murs de pierre et quelques édifices. Toutefois, « l'église même où se trouvait le tombeau de saint Lambert » fut alors miraculeusement épargnée par les flots¹⁶.

Quelques dizaines d'années plus tard, en 881, les Normands ravagèrent la cité de Liège et le « monastère » de Saint-Lambert devint la proie des flammes¹⁷ : la « basilique » proprement dite ne sera pas épargnée¹⁸.

¹³ « In basilica sancti Landeberti martyris Leudico peremptus est ». *Liber historiae Francorum*, chap. 50, éd. B. KRUSCH, M.G.H., *Script. rer. Merov.*, t. II, Hanovre, 1888, pp. 324-325 (écrit en 726/727). — *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii scholastici continuationes*, chap. 7, éd. KRUSCH, *ibid.*, p. 173. — J. F. BÖHMER et E. MÜHLBACHER, *Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751-918*, 2^e éd., Innsbruck, 1908, n° 30k, p. 12.

¹⁴ Cf. J. L. KUPPER, « Saint Lambert : de l'histoire à la légende ».

¹⁵ « Fabrica autem ejusdem basilicae, qua beati viri conditae sunt reliquiae, qualiter ab eodem viro sancto Hugberto ordinata sit, quia oculis videntium se offert, de ea aliquid dicere supersedi ». — « nobiles viri ex monasterio Sancti Landeberti ». JONAS D'ORLÉANS, *Vita secunda sancti Huberti*, chap. 3, 31, AA. SS. Nov., t. I, Paris, 1887, pp. 809, 817 (écrite peu après 825).

¹⁶ Ce texte assez confus indique, pensons-nous, que Liège fut inondée « usque ad ipsam ecclesiam memoriae sancti Landeberti », c'est-à-dire à l'exclusion de l'église Saint-Lambert. *Annales Bertiniani*, éd. F. GRAT et autres, Paris, 1964, p. 78 (partie rédigée par Prudence, évêque de Troyes [† 861]).

¹⁷ « monasterium Sancti Landeberti in Leudica [...] incensum », *Annales Bertiniani*, éd. GRAT, pp. 246-247 (partie rédigée par l'arche-

Sans doute la cathédrale fut-elle alors rapidement reconstruite puisque les évêques Francon († 901) et Etienne († 920) y reçurent leur sépulture¹⁹.

C'est à l'emplacement même de la basilique primitive que l'évêque Notger (972-1008) entreprit la construction d'une nouvelle « maison de sainte Marie et de saint Lambert »²⁰.

La *Vita Notgeri episcopi Leodiensis*, rédigée avant 1185, affirme que l'évêque fit alors détruire l'« église que saint Hubert avait édifée et qui tombait en ruine, en raison de la mauvaise qualité de la construction et des ravages du temps »²¹. On ne peut accepter sans réserve ces informations qui proviennent d'ailleurs d'une source relativement tardive. Saccagée par les Normands puis reconstruite ou restaurée, l'antique basilique, édifée au lendemain de la mort de saint Lambert, s'était sans doute considérablement métamorphosée.

Notger ne verra pas la fin des travaux. C'est son successeur Baldéric II (1008-1018) qui fit la dédicace de la nouvelle cathédrale le 28 octobre 1015²².

Quel était, d'après les sources écrites contemporaines, l'aspect général de la cathédrale notgérienne qui devait subsister jusqu'à l'incendie de 1185²³ ?

vêque Hincmar de Reims, qui écrit au jour le jour). — « Leodium civitatem [...] incendio cremant », REGINON DE PRÛM, *Chronicon*, éd. F. KURZE Hanovre, 1890, p. 118 (chronique achevée en 908). — Sur ces événements, cf. A. D'HAENENS, *Les invasions normandes en Belgique au IX^e siècle. Le phénomène et sa répercussion dans l'historiographie médiévale*, Louvain, 1967, p. 50.

¹⁸ Comme le prouve un miracle de saint Lambert rédigé au début du X^e siècle : après l'attaque des Normands, la basilique resta quelque temps ouverte à tous les vents : *Antiqua Dei miracula in honore Landeberti martyris nostris temporibus innovata*, éd. J. DEMARTEAU, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XIII, 1877, p. 515.

¹⁹ Cf. J. L. KUPPER, « Leodium (Liège/Luik) », dans *Series episcoporum ecclesiae catholicae occidentalis...*, Ser. V, *Germania*, t. I, *Archiepiscopatus Coloniensis*, Stuttgart, 1982, pp. 59-61.

²⁰ « domum sanctae Mariae et sancti Landeberti, sicut in praesentiarum est cum ornamentis, claustro et aedificiis episcopii renovavit ». — « a beato antecessore Notkero constructam domum sanctae Mariae sanctique Landeberti ». ANSELME, *Gesta pontificum Tungrensis, Traiectensis sive Leodicensis ecclesiae*, chap. 25, 31, M.G.H., SS., t. VII, pp. 203, 207 (achevées en 1056).

²¹ « Ecclesia enim, quam beatus Hubertus edificaverat, infirmitate minoris operis et vetustate incumbentis temporis ad lapsum declinaverat ». *Vita Notgeri*, chap. 2, éd. G. KURTH, *Notger de Liège...*, t. II, Paris-Bruxelles-Liège, 1905, p. 11. — Selon J. DECKERS, cette *Vie de Notger* serait l'œuvre de Reimbald de Liège et daterait, par conséquent, de 1126-1149 : « Les Vitae Notgeri : une source capitale pour l'histoire de la collégiale Saint-Jean l'Évangéliste à Liège », dans *La collégiale Saint-Jean de Liège - Mille ans d'art et d'histoire*, Liège-Bruxelles, 1981, pp. 21-23.

²² ANSELME, chap. 31, pp. 206-207. — *Vita Balderici episcopi Leodiensis*, chap. 6, M.G.H., SS., t. IV, p. 726 (écrite vers 1100).

²³ Conformément à l'esprit de cette notice, nous nous contenterons, en nous appuyant sur les documents écrits, de reconstituer la structure générale du bâtiment. Notre tâche fut considérablement facilitée par les études de G. KURTH, *Notger de Liège*, t. II, pp. 29-39 et de L. F. GENICOT, « La cathédrale notgérienne de Saint-Lambert à Liège... », dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, t. XVII, 1967-1968, pp. 7-70.

Ce vaste édifice était flanqué de deux tours²⁴ dont les textes ne permettent pas de situer l'emplacement²⁵.

L'église comportait également deux chœurs²⁶. Cette particularité provient peut-être du fait qu'elle aurait succédé à une « cathédrale double ». Ces cathédrales, dont on connaît un grand nombre d'exemples en Italie du Nord et en Gaule entre le IV^e et le VIII^e siècle, comportaient deux églises voisines dont l'une, — la plus ancienne, — était dédiée à un martyr et l'autre à la Vierge. Bien que séparés, ces sanctuaires formaient une unité institutionnelle : ils constituaient l'*ecclesia* du diocèse²⁷. Il n'est donc pas impossible que la cathédrale notgérienne ait été construite sur l'emplacement de deux églises dont l'une, — l'église-martyrium, — était placée sous le vocable de saint Lambert et l'autre sous celui de Notre-Dame²⁸.

Dans le chœur oriental de la cathédrale de Notger, ou chœur inférieur, se dressait l'autel principal dédié à la Vierge²⁹. Le chœur occidental ou chœur supérieur³⁰ possédait peut-être deux autels : l'autel des saints Cosme et Damien, dont l'emplacement demeure incertain³¹, et

l'autel de la Sainte-Trinité fondé par l'évêque Richer en 932³².

Sous chacun des deux chœurs se trouvait une crypte. La crypte occidentale était de loin la plus importante puisque c'est elle qui recelait « le corps très saint du précieux martyr Lambert »³³.

Nous n'avons pas d'informations précises sur la seconde crypte. Son existence n'est pas attestée avant le XII^e siècle : le *Chronicon rythmicum Leodiense* mentionne, à l'année 1117, une « crypte supérieure »³⁴ qui serait — si l'on tient compte des études de nivellement — la crypte orientale³⁵. Rien ne nous empêche non plus d'identifier cet oratoire, aménagé sous le chœur principal, à la « crypte de saint Théodard » mentionnée dans une charte datée, elle aussi, de 1117³⁶.

La cathédrale de Notger était recouverte — totalement ou partiellement — d'un plafond de bois³⁷ protégé lui-même par un toit de plomb³⁸.

²⁴ « Ambe turres », *Chronicon rythmicum Leodiense*, v. 87, éd. C. DE CLERCQ, *Reimbaldi Leod. opera omnia*, Turnhout, 1966, p. 127 (probablement écrit en 1118-1119). — « ambasque turres », *Breviloquium de incendio ecclesiae sancti Lamberti*, M.G.H., SS., t. XX, p. 620 (écrit après 1185).

²⁵ Il n'est pas prouvé que ces deux tours se dressaient de part et d'autre du chœur occidental, c'est-à-dire à l'endroit même où s'élèveront plus tard les « tours de sable » de la cathédrale gothique.

²⁶ « In duobus choris », *Chron. rythm.*, vv. 76, 124, pp. 126, 128.

²⁷ Cf. J. HUBERT, « Les cathédrales doubles de la Gaule », dans *Genava*, N.S., t. XI, 1963, pp. 105-125.

²⁸ Une charte de l'évêque Walcaud, délivrée entre 814 et 816, consigne une donation « partibus sancte Marie et sancti Lamberti », *Cantatorium sive Chronicon Sancti Huberti*, éd. K. HANQUET, Bruxelles, 1906, p. 14. — Une charte de Stavelot, datée de 824, mentionne les « confines sancte Marie et sancti Lamberti », J. HALKIN et C. G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Stavelot-Malmédy*, t. I, Bruxelles, 1909, n° 27, p. 71. — Cf. J. L. KUPPER, « Saint Lambert : de l'histoire à la légende », pp. 23-24.

²⁹ « Ad sanctam Mariam », *Triumphus sancti Remacli de Malmundariensi coenobio*, lib. II, chap. 6, M.G.H., SS., t. XI, p. 452 (écrit peu après 1071). — « Imperator [...] in ecclesia sancti Lamberti coram altari sanctae Mariae tumulatur », *Chronica regia Coloniensis*, éd. G. WAITZ, Hanovre, 1880, p. 44 (1106). — « cum ad altare beatae Mariae in maiori aeclesia pater sanctus [Bernard de Clairvaux] missarum sollempnia celebrasset », *Historia miraculorum in itinere Germanico patratorem*, lib. III, chap. 1, M.G.H., SS., t. XXVI, p. 133 (1147). — « in maiori altari beate Marie », St. BORMANS et E. SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de l'Église Saint-Lambert à Liège*, t. I, Bruxelles, 1893, n° 58, p. 97 (1178). — « Principale tamen altare, quod est sanctae Dei genitricis, mansit intemeratum », *Breviloquium*, p. 620. — Mention du décès de l'évêque Otbert († 1119) : « sepultusque est in ecclesia sancti Lamberti in choro inferiori, scilicet sancte Dei genitricis Marie », GILLES D'ORVAL, *Gesta episcoporum Leodiensium*, lib. III, chap. 18, M.G.H., SS., t. XXV, p. 94 (qui termine son œuvre en 1251).

³⁰ « Superior chorus », *Chron. rythm.*, v. 103, p. 127 (1117). — « ante chorum superiorem », GILLES D'ORVAL, *Gesta episc. Leod.*, lib. III, chap. 74, p. 117 (1200).

³¹ « Retro altare sanctorum Cosmae et Damiani », ANSELME DE GEMBOUX, *Continuatio Sigeberti Chronicae*, M.G.H., SS., t. VI, p. 376 (1117). Il n'est pas prouvé que cet autel se trouvait dans le chœur occidental.

³² ANSELME, *Gesta pont. Leod.*, chap. 21, pp. 200-201. — *Triumphus sancti Remacli*, lib. II, chap. 6-7, p. 452 (1071). — RENIER DE SAINT-LAURENT, *Triumphale Bulonicum*, lib. V, M.G.H., SS., t. XX, p. 592 (rédigé entre 1153 et 1161). — *Breviloquium*, p. 620 (1185). — Cf. n. sv.

³³ « Criptam in qua sancti martiris est mausoleum », ANSELME, *Gesta pont. Leod.*, chap. 14, p. 197. — « ad sanctum Lambertum in cripta », « subtus in cripta [...] ubi pretiosi martyris Lamberti quiescit sacratissimum corpus », *Triumphus sancti Remacli*, lib. II, chap. 6, 22, pp. 452, 457 (1071). — « de secreto illo in quo diu iacuerat » (Lambert), *Triumphus sancti Lamberti de castro Bullonio*, chap. 11, M.G.H., SS., t. XX, p. 505 (rédigé peu après 1141). — « in secretaria criptae, quod tantum asservabat thesaurum » (Lambert); « venerabile martyris corpus in cripta sub altari sanctae Trinitatis [...] est relocatum », RENIER DE SAINT-LAURENT, *Triumphale Bulonicum*, lib. II, V, pp. 587, 592. — « translatio Sancti Lamberti ab ecclesia sancte Marie in criptam, et eiusdem cripte dedicatio in honore Omnium Sanctorum », *Nécrologe de l'abbaye de Munsterbilsen*, éd. J. WEALE, C. DE BORMAN et S. BORMANS, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XII, 1874, p. 33. — « sub altare sancte Trinitatis, in cripta scilicet sancti Lamberti », GILLES D'ORVAL, *Gesta episc. Leod.*, chap. 41, p. 52.

³⁴ « In cripta supera », *Chron. rythm.*, v. 127, p. 128 (1117). — Cf. J. HUBERT, « Cryptae inferiores et cryptae superiores dans l'architecture religieuse de l'époque carolingienne », dans *Mélanges L. Halphen*, Paris, 1951, pp. 351-357, qui traduit l'expression « crypta superior » par « église haute au-dessus de la crypte ». Ces conclusions ne paraissent pas s'adapter au cas, plus tardif, de Liège.

³⁵ Dans sa chronique rédigée vers le milieu du XIII^e siècle, GILLES D'ORVAL mentionne, en rapport avec Notger I^{er} « altare cripte inferioris nove ecclesie beati Lamberti », *Gesta episc. Leod.*, lib. II, chap. 30, p. 46 : il s'agirait donc ici de la crypte occidentale où se trouvaient les reliques de saint Lambert.

³⁶ « In cripta autem sancti Theodardi ad altare Thome apostoli », BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de Saint-Lambert*, t. I, n° 33, p. 54. — L. F. GENICOT suppose que les reliques de ce saint « se trouvaient avec celles de Lambert [son élève] dans la crypte occidentale », *La cathédrale notgérienne*, p. 64, n. 228. Mais dans ce cas, comment pourrait-on expliquer l'expression « crypte de saint Théodard » à propos d'une chapelle souterraine renfermant les reliques de Lambert, patron du diocèse ?

³⁷ « Trabes, quae sunt in laquearibus », *Chron. rythm.*, v. 89, p. 127 (1117). — « collapsarum mole trabium », *Breviloquium*, p. 620 (1185).

³⁸ « Tecta, quamvis convestita diligentissime plumbo », *Breviloquium*, p. 620 (1185).

Selon toute vraisemblance, on pénétrait dans l'église par deux porches donnant au nord et au sud de l'édifice : le portail nord, qui s'ouvrait sur le palais épiscopal, est mentionné en 1117³⁹.

La *Vita Notgeri* parle d'un « portique » (*porticus*) qui jouxtait la cathédrale et par lequel on pouvait accéder au marché. Cette galerie offrait la particularité d'être soutenue par des colonnes provenant du sanctuaire pré-notgérien⁴⁰.

G. Kurth pensait que ce portique était placé au nord de la cathédrale et qu'il « donnait sur le Marché, alors situé entre la cathédrale et le palais des princes-évêques : il n'est guère douteux, ajoutait Kurth, qu'il ait correspondu identiquement à celui de la cathédrale gothique telle qu'elle subsista jusqu'à la fin du XVIII^e siècle »⁴¹.

L'historien liégeois, en effet, était persuadé que le marché mentionné dans la *Vita Notgeri* ne pouvait être que le *vieux marché* situé au nord, entre l'église et le palais épiscopal : à ce vieux marché, devenu trop exigü, aurait succédé, antérieurement à 1136, le *nouveau marché*, situé à l'est de la cathédrale, et qui correspondrait à l'actuelle place du Marché⁴².

L'opinion de G. Kurth ne nous paraît pas exacte. Rien ne prouve, en premier lieu, que le marché ait jamais été transféré : il est fort vraisemblable, au contraire, que l'actuelle place du Marché soit bel et bien l'emplacement du marché primitif⁴³.

En second lieu, le mot *porticus*, utilisé par la *Vita Notgeri*, revêt au Moyen Age une signification précise : il sert à désigner la galerie extérieure d'une église ou le cloître⁴⁴.

Il est donc fort vraisemblable que le portique à colonnes soit un cloître prolongeant le chœur oriental et débouchant sur l'actuelle place du Marché⁴⁵. C'est de lui,

sans doute, qu'il est question dans une charte de 1189 relative aux étals installés *in paraviso ecclesie beati Lamberti*⁴⁶.

De l'époque de Notger date vraisemblablement la petite église de Notre-Dame construite au sud de la cathédrale dont elle était, en quelque sorte, une annexe. Ce sanctuaire, mentionné pour la première fois dans la *Vita Notgeri*, était l'église paroissiale de Liège⁴⁷.

La cathédrale notgérienne fut ravagée par un incendie dans la nuit du 28 au 29 avril 1185.

Le témoignage d'un contemporain, consigné dans le *Breviloquium de incendio ecclesie Sancti Lamberti*, nous informe, de manière assez précise, de l'ampleur du désastre.

Le cloître et les bâtiments claustraux, la toiture et les deux tours de la cathédrale furent anéantis, l'autel de la Sainte-Trinité, dans le chœur occidental, brisé, le carrelage de marbre réduit en miettes par l'effondrement des poutres.

Seuls l'autel de la Vierge, situé dans le chœur oriental, et l'église de Notre-Dame, au pied de la cathédrale, échappèrent à la destruction⁴⁸.

³⁹ BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, n° 70, p. 114. — Cf. GENICOT, *ibid.* et pp. 48-49.

⁴⁰ Notger « ecclesiam parrochiam beate Marie templo adjacentem [...] usque ad perfectionem consurgere fecit », *Vita Notgeri*, chap. 2, p. 11. — *Breviloquium*, p. 620 (1185). — LAMBERT LE PETIT, *Annales Sancti Jacobi*, éd. L. C. BETHMANN et J. ALEXANDRE, Liège, 1874, p. 43 (1185). — Cf. L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège », dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLVI, 1921, pp. 1-13.

⁴¹ « Anno ab incarnatione Domini 1187 [sic !], 4. Kal. Maii, quo die sancti Lamberti celebratur translatio, ad primam scilicet subsecutae noctis vigiliam », *Breviloquium*, *ibid.* — LAMBERT LE PETIT, *ibid.* (1185). — *Annales Fossenses*, M.G.H., SS., t. IV, p. 31 (1185). — *Annales Floreffenses*, M.G.H., SS., t. XVI, p. 625 (1185). — *Annales Parchenses*, M.G.H., SS., t. XVI, p. 606 (1185). — *Vita S. Domitiani ep. Traject.*, chap. III, § 21, AA.SS.Maii, t. II, Anvers, 1680, p. 152 (1185).

³⁹ « Ante fores quoque ecclesiae, domum episcopi versus », ANSELME DE GEMBOUX, *Cont. Sigeb. Chron.*, p. 376.

⁴⁰ « Columpne veteris templi cum basibus et capitellis suis ante faciem templi modernioris in porticu, que ducit in forum rerum venalium disposite », *Vita Notgeri*, chap. 2, p. 11.

⁴¹ KURTH, *Notger de Liège*, t. II, p. 38. — Cf. *ibid.*, pp. 2-3 et t. I, pp. 157-158.

⁴² C'est incontestablement du « nouveau marché » qu'il est question dans une charte de 1136 mentionnant une « domus in foro vicina macello », BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cartulaire de Saint-Lambert*, t. I, n° 38, p. 62. La Halle des bouchers, en effet, s'élevait à l'emplacement de l'actuel Hôtel de ville.

⁴³ Voir, sur ce point, les pertinentes remarques de Th. GOBERT, *Liège à travers les âges. Les rues de Liège*, t. IV, Liège, 1926, pp. 54-55.

⁴⁴ DU CANGE, *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. V, Paris, 1845, p. 364. — NIERMEYER, *Lexicon minus*, p. 816. — BLAISE, *Dictionnaire latin-français des auteurs du Moyen Age*, p. 705.

⁴⁵ Le mot *porticus* peut également désigner le narthex situé à l'ouest d'une église. C'est la raison pour laquelle, sans doute, L. F. GENICOT voit dans notre « portique » un « cloître occidental » : *La cathédrale notgérienne*, p. 51. Ce point de vue, nous semble-t-il, ne s'adapte pas à la topographie urbaine liégeoise. L'existence d'un cloître occidental n'est pas exclue, mais ce n'est pas de lui qu'il est question dans la *Vita Notgeri*.

Sources et travaux concernant la cathédrale

Etude critique

Richard FORGEUR.

Conservateur à la Bibliothèque générale
de l'Université de Liège

Sigles

A.E.L.	Archives de l'Etat à Liège.
A.Ev.L.	Archives de l'évêché de Liège.
A.F.A.H.B.	Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.
A.H.E.B.	Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
A.H.L.	Annuaire d'histoire liégeoise.
B.C.R.H.	Bulletin de la commission royale d'histoire.
B.I.A.L.	Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.
B.S.A.H.D.L.	Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.
B.S.B.L.	Bulletin de la société des bibliophiles liégeois.
B.S.R.L.V.L.	Bulletin de la société royale Le Vieux-Liège.
C.E.S.L.	Cartulaire de l'église Saint-Lambert à Liège. Edition par S. Bormans, E. Schoolmeesters et E. Poncelet, 6 vols., in-4°, 1893-1933.
R.B.A.H.A.	Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art.

I. Les sources et travaux en général

1. Décisions du chapitre

Les historiens ont l'habitude de distinguer les sources monumentales des sources écrites. C'est à celles-ci que nous allons nous arrêter en énumérant les huit catégories de documents.

1° *Les décisions du chapitre cathédral*, gestionnaire et utilisateur de l'église et de son mobilier.

Vu le rôle politique du chapitre, co-souverain avec l'évêque, les réunions capitulaires étaient très chargées : les affaires publiques se mêlaient à la gestion de l'énorme domaine. Les chanoines étaient, pour la plupart, membres actifs de l'administration du pays (conseil privé, conseil ordinaire, chambre des comptes, cours allodiales et féodales, cours des XXII et réviseurs des XII ambassades dont ils occupaient la majorité des sièges) et de celles du diocèse (évêque suffragant, auxiliaire, vicaire général, pénitencier, 7 archidiaques, parfois le président du séminaire).

Sans doute, de nombreuses fonctions étaient cumulées mais des canonicats étaient vacants ou en litige ou confiés à des jeunes clercs, étudiants à l'université. En fin de compte, on constate que bien peu nombreux sont les chanoines disposés à gérer les affaires de la cathédrale telles que l'office divin (le doyen et le chantre) auquel il semble avoir fort peu participé ou celles des bâtiments. Ils

confiaient ces questions à l'un ou à l'autre d'entre eux qui s'y intéressait particulièrement, qu'on appelait les directeurs mais décidaient de tous les travaux. Dès lors, l'historien ou l'archéologue se trouve devant l'obligation de dépouiller les 122 registres de « conclusions capitulaires » (1427 à 1797) et les 61 registres de « protocoles des directeurs » (1626-1792).

Mais l'administration des biens de la cathédrale est plus complexe : elle était partagée en plusieurs « compteriers », ayant chacune ses revenus, ses charges, son ou ses comptables : chapitre, fabrique, grenier, anniversaires.

Ces différentes « compteriers » venaient souvent en aide l'une à l'autre par des prêts ou en supportant provisoirement les charges d'une autre. On conserve 333 registres de la compterie du grenier (1436-1797), espèce de caisse complémentaire et 460 de celle des anniversaires (1172-1794).

De plus, les chapitres de chanoines de Saint-Materne et de Saint-Gilles affectés à certains offices liturgiques ainsi que les 72 bénéficiers desservant les autels géraient chacun leurs biens mais avaient à charge l'entretien de leur chapelle ou de leur autel. La consultation de leurs archives s'avère aussi utile.

A côté des décisions du chapitre, appelées « conclusions capitulaires »¹, il faudrait consulter les cartulaires ou recueils des chartes c'est-à-dire tous les actes émanant de l'autorité ou ratifiés par celle-ci². Certains concernent des propriétés situées contre la cathédrale ou ses cloîtres et peuvent être d'une importance capitale : un d'eux, par exemple, prouve que le cloître oriental existait bien avant Van Eyck ! Nous en reparlerons.

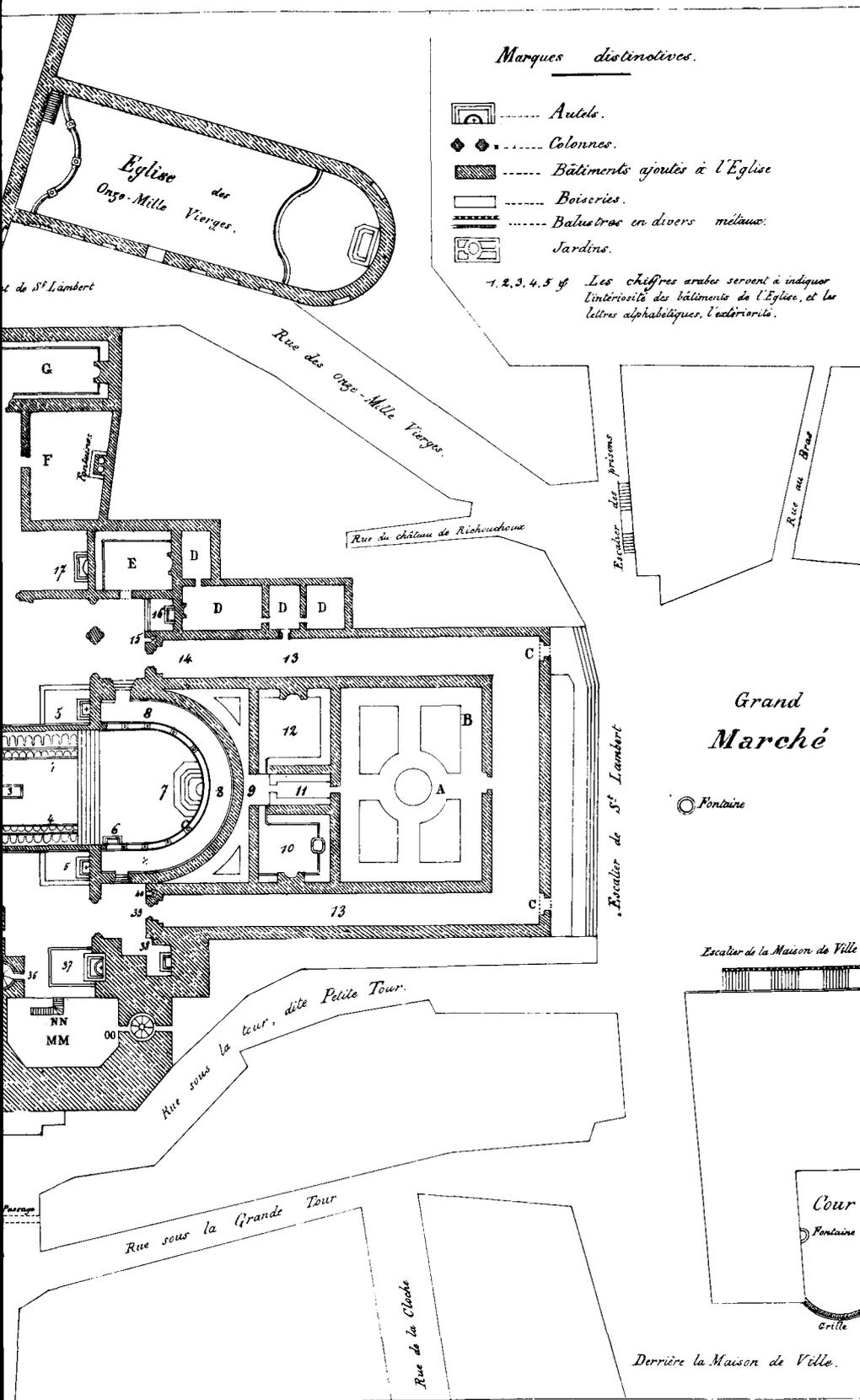
On lira enfin le *Liber officiorum* du XIV^e siècle, livre qui précise les droits et devoirs de tous les officiers de la fabrique, nous dirions aujourd'hui les employés et ouvriers. Quelques détails sont précieux au point de vue topographique³.

Il en va de même des statuts du chapitre ou des décrets imposés par les nonces de Cologne, par exemple, lorsque

¹ Une analyse, partielle car l'auteur a fait un choix, a été réalisée par S. BORMANS dans *A.H.E.B.* 6 (1869) à 13 (1876) et 26 (1896), pour les années 1457 à 1689. E. PONCELET a rédigé un supplément pour 1417 à 1459 dans *A.H.E.B.*, 23 (1892).

² S. BORMANS, E. SCHOOLMEESTERS et E. PONCELET, *Cartulaire de l'église Saint-Lambert*, 6 vol., Bruxelles, 1893-1933, in-4°.

³ *B.C.R.H.*, 5^e série, t. 6 (1896), 445-520.



- A Jardin.
- B Citerne.
- C Portes du côté du Marché.
- D Logement du carillonneur.
- E Dépôt des cierges.
- F Cour aux deux fontaines.
- G Sacristie pour le service de l'église.
- H Escalier se rendant du Palais à l'église.
- I Id. dans la cour pour les couvreurs.
- J Pelouse.
- K Logement du sacristain.
- L Entrée de l'église du côté du Vieux-Marché.
- M Jardin.
- N Classes gratuites de Saint-Lambert.
- O Trou au chauffage.
- P Vestibule conduisant dans les classes.
- Q Chapelle où se célébrait le Jubilé.
- R Cloître.
- S Entrée rue des Mauvais-Chevaux.
- T Cour.
- U Bureau du Receveur, appelé Compterie.
- Y Vestiaire des Tréfonciers.
- X Caveau des Chanoines.
- Y Hangar.
- Z Porte d'entrée du cloître.
- AA Portail des beaux portraits.
- BB Appartemens du Receveur.
- CC Porte du cloître où les chanoines seuls avaient accès.
- DD Chapelle des Flamands.
- EE Jubé.
- FF Sacristie.
- GG Chapelle.
- HH Entrée de l'église de Notre-Dame-aux-Fonts.
- II Eglise de Notre-Dame-aux-Fonts.
- JJ Jubé.
- KK Cimetière de Notre-Dame.
- LL Logement des enfans de chœur.
- MM Place de la grande sonnerie sous la grande Tour.
- NN Escalier sous la grande Tour.
- OO Id. Id. Id.

FIG. 1.

ceux-ci ordonnèrent le déplacement de certains autels ou la construction de la sacristie des bénéficiers.

2. Les comptes des dépenses de la fabrique

Après ce qui a été dit au § 1, le fonctionnement de l'administration de la cathédrale est plus aisé à comprendre. Qu'il suffise de signaler ici que les comptes comprennent 238 registres conservés aux Archives de l'Etat et 188 à celles de l'évêché. Les années couvertes vont de 1348 à 1793.

3. Les épitaphiers

Les évêques et les chanoines des trois chapitres étaient seuls autorisés à se faire inhumer dans l'église et ses annexes. Si le texte même de l'épitaphe ne concerne guère l'historien de l'architecture, par contre, la place de celle-ci s'avère parfois capitale quand il s'agit de connaître l'existence ou la date de locaux un peu particuliers. Comment prouver que telle chapelle latérale existait à telle époque si ce n'est par les épitaphes de ceux qui y furent inhumés ? Par contre, l'absence d'inhumations peut inciter à estimer que des locaux n'ont jamais existé, par exemple les chapelles absidales auxquelles certains attribuent une grande importance quand ils en ont besoin pour leur démonstration.

Nous disposons de quelques épitaphiers soigneusement transcrits qui semblent dignes de confiance, dont ceux de Henri Van den Berch, chanoine d'une collégiale de Spire, héraut d'armes à Liège au XVII^e siècle, celui de Guillaume de Hinnisdael de Betho, près de Tongres, chantre de la cathédrale et vicaire général à la même époque, des analyses de l'épitaphier de Lefort, de celui de Ghysels, chanoine et écolâtre de la cathédrale, du XVIII^e siècle.

Malheureusement, s'ils transcrivent soigneusement le texte des épitaphes, ils ne les situent pas, sauf Ghysels. Par contre, le doyen de Saint-Pierre, Nicolas-Joseph de Vaulx, a inséré dans sa monumentale histoire du diocèse de Liège, rédigée vers 1750, mais demeurée manuscrite, la copie des tombes de tout le côté nord de la cathédrale en indiquant leur emplacement. Ce texte, inédit lui aussi, est très précieux à notre point de vue.

Beaucoup d'autres chroniqueurs ou historiens ont copié des épitaphes qui peuvent nous être utiles, par exemple celles que l'on trouve dans les manuscrits attribués au chanoine Langius du XVI^e siècle.

On appréciera particulièrement ceux de Langius⁴, Van den Berch⁵, Lefort⁶, Ghysels⁷ et de Vaulx⁸. Hinnisdael en donne aussi un très grand nombre⁹ ainsi que Joseph Van den Berg¹⁰.

⁴ Ms conservé à l'abbaye de Rochefort avec copies dans de Vaulx.

⁵ Ms à Hamal, édité par L. NAVEAU DE MARTEAU et Arnold POULLET, 2 vol., 1925-1928, in-4°.

⁶ Ms aux A.E.L. Analyses par L. NAVEAU dans *B.S.B.L.*, 3 (1888), 225 à 228 et 5 (1899), 317-321.

⁷ Ms aux A.E.L. Édition par Léon NAVEAU dans *B.S.B.L.*, 10 (1912), 43-117.

⁸ Ms 1020 D à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

⁹ Ms 1979-1983 C à la Bibliothèque de l'Université de Liège.

¹⁰ Ms 1665 B à la Bibliothèque de l'Université de Liège, vers 1900, f^{os} 1-21, qui ne cite pas sa source.

4. Listes des bénéfices

Un bénéfice au sens large du mot est, en droit canonique ancien, une charge ecclésiastique qui, moyennant l'octroi de revenus, oblige le bénéficiaire à certaines prestations, par exemple : l'épiscopat, le canonicat, la cure, etc.

Au sens strict, c'est une personne morale jouissant de biens assurant des revenus à un bénéficiaire astreint à des obligations ; en fait c'est un clerc, prêtre ou ordonné au moins dans l'année suivant sa nomination, obligé à chanter ou lire des messes dont le nombre est spécifié, à un autel désigné par la fondation, appelé de ce fait « autel fondé ». Ces fondations apparaissent très timidement au XII^e siècle et sont de plus en plus nombreuses au fur et à mesure qu'on s'approche de la fin du Moyen Age. Elles se sont accrues avec l'importance qu'on accordait à la messe. A Saint-Lambert, il y eut jusqu'à 72 fondations, appelées autels, mais plusieurs fondations pouvaient être desservies sur le même autel. On voit souvent 3, 4 ou même 5 fondations affectées au même autel. Ainsi, sur le dernier autel du bas-côté nord, il y avait deux fondations en l'honneur de saint André. Le saint titulaire de l'autel est souvent différent de celui des fondations, en conséquence le tableau ou le retable ou la statue qui le surmonte a rarement un rapport avec les fondations : dès lors on ne s'étonnera pas de trouver des mentions telles que « *altare SS Petri, Pauli supra altare Ste Crucis* » ou « *duo altaria Sancti Andreae super altare capellae majoris* ».

Ces bénéfices portent le nom d'un ou de plusieurs saints et sont appelés *capellania* (parce que parfois fondés dans une chapelle), *altare* ou *beneficium*, le prêtre qui le dessert est nommé *capellanus*, *beneficiarius*, *altarista*, soit chapelain, bénéficiaire ou altariste. Quand les revenus étaient suffisants, ce qui était toujours le cas à l'origine, le bénéficiaire était souvent astreint à chanter les heures canoniales au chœur avec les chanoines, en fait, de plus en plus, au lieu des chanoines.

Il ne faut pas confondre ces bénéficiaires avec les vicaires des chanoines. Ceux-ci sont des clercs qui assument en tout ou en partie les obligations des chanoines empêchés, légitimement ou non. Comme ces vicaires étaient souvent des chapelains, la confusion est fréquente. Ainsi, à Liège, depuis Hugues de Pierrepont, l'évêque détenait un canonicat dont les revenus étaient partagés entre deux vicaires — appelés chapelains — chargés du chant de l'office canonical.

Un chanoine est un clerc tenu au chant des heures canoniales. un bénéficiaire est un prêtre obligé avant tout à célébrer des messes.

Les comptables ne tardèrent pas à rédiger des listes des autels fondés quand leur nombre augmenta. Heureusement pour nous, loin de les rédiger en ordre alphabétique, ils inscrivent les bénéfices fondés dans l'ordre topographique : d'abord le côté sud puis le côté nord en commençant par le sanctuaire oriental. Lire ces listes avec un plan sous les yeux c'est parcourir l'édifice ; c'est connaître les autels et les chapelles : on ne tarde pas à constater que les pouillés (c'est ainsi qu'on appelle ces listes du XV^e siècle au XVIII^e siècle) et le plan de Carront correspondent curieusement. En effet les bénéfices sont stables et attachés définitivement aux autels, il est bien

rare qu'on les déplace, cela n'a lieu que lors de travaux considérables; à Saint-Lambert, il y eut 2 cas ou 3 sur 72 entre le xv^e siècle et 1795.

C'est donc une source capitale. En voici une liste :

- Archives de l'Etat à Liège. Fonds cathédrale, Secrétariat, 234, 235, 236, 237, 238 du xv^e siècle et du xvi^e siècle, 17 du troisième quart du xvii^e siècle, édité dans *Leodium* 8 (1909), 87-93.
- Bibl. Univ. Liège. Ms 1971, C, liste datée 1606.
- Archives de l'évêché :
A.I. 23, début du xviii^e siècle;
A.II. 12 et 13, xviii^e siècle.
- Collection de l'auteur : fin du xvi^e siècle dont photocopie aux A.Ev. Liège. Est publiée dans *Leodium*, 69 (1984), p. 8-16.

5. Livres liturgiques

Quoiqu'ils donnent très peu de renseignements sur l'église, on ne pourra se dispenser de consulter les ordinaires de la cathédrale, c'est-à-dire les livres qui précisent les règles de l'office et de la messe : vêtements à revêtir, prières à chanter, dans tel ou tel lieu de l'église, etc.

Les plus anciens semblent être les ordinaires manuscrits :

1. Tilburg; Theol. Faculteit, n^o 14, xiv^e siècle.
2. Bruxelles. Bibl. royale 11971, 2, xv^e siècle.
3. Archives. Evêché à Liège. I.A.1. xv^e siècle. Les ordinaires imprimés en 1484, 1492 et 1521, etc., ainsi que l'excellent ouvrage *Rubricae generales missarum solemnium et divinorum officiorum... ecclesiae leodiensis*, 2 vol., Liège, 1769, 303 et 142 p. in 8^o dû à Toussaint Joseph Romsée, professeur de rubriques au séminaire.

6. Les récits de voyages

Quoique très nombreux, ils apportent généralement peu de lumière sur notre sujet : ce sont toujours les mêmes choses qui frappent les touristes mais l'un ou l'autre ayant plus d'originalité, des goûts différents, peut faire une observation utile et intéressante.

Léon Halkin a dressé une liste de 62 récits de voyages complétée par un supplément de 23, tous antérieurs à 1800¹¹.

Une attention spéciale sera accordée à la description de la cathédrale faite par un calviniste français ayant demeuré à Liège assez longtemps pour y avoir gagné la sympathie de l'évêque et de l'autorité communale après une conversion publique au catholicisme et des opérations commerciales discutables. Pierre Lambert de Saumery publia les *Délices du pays de Liège*, de 1738 à 1744¹², ouvrage dans lequel il manifeste une admiration à peine limitée pour toutes les églises et tous les châteaux, de manière à plaire et s'attirer des acheteurs. Cependant sa description de la cathédrale est confirmée en tous points par les sources diverses dont nous disposons. Elle nous sera donc d'un grand secours.

¹¹ *Une description inédite de la ville de Liège en 1705*, Liège, 1948, pp. 87-100.

¹² *B.S.R.V.L.*, t. 4 (1951-1955), pp. 495-500.

7. Les plans

LE PLAN DES SACRISTIES DES CHANOINES ET DU CHAPITRE, DRESSÉ EN 1763 (fig. 1 et 7)

En 1763, lors de l'élection du successeur de Jean-Théodore de Bavière au siège de saint Lambert, le chapitre cathédral se partagea en deux partis divisés par une seule voix : l'un élisait Clément-Wenzeslas de Saxe, prince-évêque d'Augsbourg, oncle du futur Louis XVI et l'autre soutenait Charles-Nicolas d'Oultremont. Il s'ensuivit un procès en cour de Rome. Comme un chanoine prétendait avoir été attiré par la force hors de la salle du chapitre, les juges exigèrent un plan de celle-ci, plan qui fut joint au dossier conservé de nos jours aux archives secrètes du Vatican. Ce relevé, signé par le géomètre Alexandre Carront, semble digne de foi puisqu'il ne fut pas l'objet de controverses que la partie adverse aurait normalement suscitées¹³.

Les locaux sont dépourvus de fenêtres vers l'ouest, c'est-à-dire vers l'abside de l'église, vers le nord et le sud, soit vers le cloître oriental auquel ils étaient accolés; ils ne sont éclairés que vers l'est, vers le jardin du cloître qui occupait le centre des galeries : une porte donnait accès, au nord-est, à ce jardin et une autre, à l'ouest, au sanctuaire de l'église; le mur ouest était percé de deux galeries, qui, à mon avis, contenaient deux escaliers, un donnant accès aux combles, l'autre à la cave. Les armoires contenant les vêtements sacerdotaux, les espaces où on les prépare afin de les revêtir pendant que les célébrants ont grimpé sur un marchepied de bois pour se protéger du froid, bref, tous ces éléments sont tellement conformes à ceux des sacristies connues que personne, je crois, n'hésitera à accorder confiance à ce plan.

Ces locaux avaient été réédifiés peu après 1751. Le tracé des fenêtres confirme d'ailleurs cette date : ils n'ont rien de gothique.

LE PLAN DE LA CATHÉDRALE ET DE SES ANNEXES par A. B. Carront (fig. 1, pp. 36 et 37)

Dans un salon de l'évêché se trouve un plan de la cathédrale et de ses annexes. Il est signé « A. B. Carront. Dressé en 1840 par un frère des écoles chrétiennes. »

Il s'agit probablement d'Alexandre Carront (ou de son fils) qui, en 1763, avait dressé celui de la salle du chapitre dont nous avons parlé. Ce plan, dessiné probablement vers 1800, n'a pas été retrouvé jusqu'à présent.

Il a été connu d'abord par la publication du grand volume de Van den Steen, en 1880. L'auteur, qui ne cite pas sa source, le reproduit deux fois : la première avec une légende correcte; la seconde, muni d'une autre légende qui précise l'endroit où eurent lieu de nombreux événements du Moyen Age : fantaisie pure évidemment. En 1881, Auguste Hock, dans son *Liège au xv^e siècle*, l'éditait également avec légende correcte, tandis qu'en 1889, la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège publiait un cycle de conférences consacrées à la révolution française et à ses conséquences liégeoises, avec un schéma du plan.

¹³ Il est reproduit dans *B.S.R.V.L.*, t. 5 (1956-1960), p. 138.

Ce n'est que récemment que furent connues les deux anciennes copies du plan de Carront : celle de M. Georges Jarbinet et celle qu'un frère des écoles chrétiennes avait dessinée et offerte en 1840 à l'évêque de Liège van Bommel, conservée de nos jours à l'évêché.

Une critique précise de ces copies devrait être faite, cela nous conduirait trop loin. Dans l'ensemble, le plan semble juste et conforme à tout ce que nous connaissons de la cathédrale et de ses abords. Cependant, on constate des erreurs de dessin, par exemple :

1. La façade ouest du chœur occidental ne dépasse pas le front des deux tours.
2. Les murs et les piliers de l'église ne sont pas toujours dans l'axe, ce qui rendrait difficile la construction des voûtes.
3. Il n'y a pas de passage couvert entre l'église et la sacristie : il y aurait un ou deux mètres à l'air libre ! La même remarque est à faire au plan de la sacristie dressé par Carront.
4. Le plan de l'église Sainte-Ursule n'est pas conforme à la réalité car il n'existe pas de chevet semi-circulaire mais un mur droit ; elle est d'ailleurs plus petite. Sur quelques points, la légende des deux copies diffère mais ces divergences concernent des annexes ou des détails d'une importance nulle pour la connaissance de la topographie.
5. Le tracé de la rue Grande Tour (actuelle rue de Bex) est incorrect : on pourra le comparer à celui du cadastre rédigé vers 1810 conservé par l'administration de l'urbanisme de Liège.
6. Le couloir à l'air libre, situé entre la cathédrale et Notre-Dame-aux-Fonts, aboutissant au mur de la grande tour, sans la moindre issue, est assez surprenant. Les plans des pâtés de maisons, notamment dans les angles, diffèrent des plans plus récents.

En conclusion : il me paraît que l'on peut accorder crédit, en gros, au plan de Carront, même s'il n'est connu que par des copies, sauf preuve du contraire.

Un plan du XVIII^e siècle (Archives de l'Etat à Liège, Fonds Cartes et plans, n° 237) situe les adductions d'eau, les égouts et les latrines du cloître oriental, de son jardin et de la sacristie des chanoines.

8. Les historiens et historiens d'art

Les historiens qui se sont attachés à l'histoire locale font parfois des allusions à la cathédrale mais rarement. S'ils parlent très souvent de l'action politique du chapitre, à vrai dire considérable, la construction ou l'édifice ne retenait guère leur attention. Sans doute, Anselme, Gilles d'Orval, Jean d'Outremeuse, les « vitæ » de tel ou tel évêque rappellent l'œuvre et l'action de l'un ou l'autre évêque mais sans plus.

Ils se répètent à l'envi. Les chroniqueurs de la fin du Moyen Age et des Temps modernes signaleront l'un ou l'autre travail effectué à l'église mais le bilan est très maigre. La valeur critique de ceux-ci a été étudiée par Silvain Balau en 1903 : cet excellent ouvrage n'a pas été remplacé jusqu'à nos jours.

Par contre l'ouvrage de Xavier Van den Steen n'a pas été l'objet d'une critique ; seules les illustrations ont été passées au crible : il en ressort que la plupart sont des faux : ce sont, soit des dessins copiés dans des ouvrages qui n'ont aucun rapport avec la cathédrale de Liège, soit des représentations de pièces telles que autels, jubés, tombeaux, etc., du mobilier d'église de Lierre, Anvers, Cologne, Venise, Rome, Nüremberg.

Pour les temps modernes, on consultera les ouvrages classiques de Chapeville, Fisen, Foullon, Bouille, de Vaulx (B.U.Lg. Ms 1055 à 1025).

On trouvera davantage dans *Les hommes illustres de la nation liégeoise* de Louis Abry (édité en 1867) qui cite des tableaux qu'il a vus au XVIII^e siècle dans la cathédrale comme Henri Hamal (décédé en 1820) ; attaché à Saint-Lambert comme musicien depuis sa jeunesse, il a dressé un répertoire sommaire des œuvres d'art qui s'y trouvaient vers 1783, heureusement publié par R. Lesuisse¹⁴. Les attributions à tel ou tel peintre peuvent être parfois discutées mais la présence d'un relief ou d'une peinture représentant tel sujet dans telle chapelle ne peut pas être mise en doute puisqu'il les a vus.

9. Les vues de la cathédrale

On peut distinguer les représentations de la cathédrale avec ou sans ses annexes mais isolée et les vues générales cavalières où elle est visible. Elles datent des XVI^e au XIX^e siècles.

Une troisième catégorie apparut aux XVII^e et XVIII^e siècles : des tableaux représentent des scènes historiques telles que l'enlèvement ou la repose du Perron sur la place du Marché. Dans le fond de la place, en arrière-plan, on distingue la face orientale de l'église, de loin la plus mal connue, mais le dessin en est si flou qu'il n'apporte pas grand-chose à la connaissance de l'édifice.

Toutes ces vues sont bien connues et, pour la plupart, reproduites dans l'ouvrage de J. Philippe. On y ajoutera une vue peinte en 1760 prise de la place du Marché, publiée récemment par A. Lemeunier¹⁵.

10. Les monographies

Ecrire une monographie sur une cathédrale disparue est assurément chose redoutable. En l'occurrence on ne dispose ni de vieille maquette ni de bons dessins mais, nous l'avons vu, on est écrasé par une énorme masse d'archives.

Godefroid Kurth a donné une description de la cathédrale notgérienne en utilisant les seules sources historiques¹⁶, puis Gustave Ruhl, l'auteur de maquettes des cathédrales romanes et gothiques, a tenté une étude complète mais fort peu approfondie ; Edouard Poncelet a commémoré la biographie des architectes de la cathé-

¹⁴ *B.S.B.L.*, 19 (1956), 181-277.

¹⁵ Dans *B.S.R.L.V.L.*, n° 215 (tome X), 1981, pp. 101-104. Je possède un catalogue détaillé de toutes les vues de la cathédrale.

¹⁶ Assez bonne étude : toutefois comment affirmer que le chevet oriental était plat, quand aucun texte ne le dit et qu'aucune fouille ne le révèle ?

drale; Pierre Héliot a dit ce qu'il pensait de son style, a comparé l'architecture gothique aux églises contemporaines et enfin Joseph Philippe a reproduit dans un album intelligemment commenté les « images » de l'église et des œuvres d'art qui en proviennent.

Bien d'autres auteurs ont écrit sur les orfèvres, les cuivriers, les musiciens, les objets légués à la cathédrale. Aucun n'a osé une synthèse. Seul François-Xavier Van den Steen s'y est risqué!

Toutes ces études sont énumérées par J. PHILIPPE, *La cathédrale Saint-Lambert de Liège*, Liège 1979, 303 pages, in-4° sauf celle de P. HELIOT, dans *Bull. Commission royale monuments et sites*, 2^e série, t. 1 (1970); (1971), 14-44.

A. LA MONOGRAPHIE DE VAN DEN STEEN

Le premier travail que François-Xavier Van den Steen consacra à la cathédrale fut publié dans le *Bulletin et annales de l'académie d'archéologie de Belgique*, tomes 1 et 2, parus en 1844 et 1845. Réimprimé et enrichi d'annexes en 1846, l'ouvrage connut un certain succès¹⁷. C'est l'œuvre d'un homme de 24 ans environ, non préparé à l'étude historique et archéologique, plongé dans l'enthousiasme de la jeunesse, du romantisme et du nationalisme de la jeune Belgique. Peu après, en 1844, son père devint ministre de la Belgique auprès du Saint-Siège et du grand-duc de Toscane mais décéda en 1846 déjà; les enfants semblent avoir résidé à Rome avec leur père et furent créés barons en 1846 par Grégoire XVI qui aurait eu pour eux une certaine affection.

Ebloui par les fastes de la cour pontificale, Xavier en vint à magnifier puis à exagérer les splendeurs de l'Ancien Régime, à en rêver et à se détacher de plus en plus de la réalité tout en rédigeant sa seconde édition, celle du monumental *in folio*, de 1880, abondamment illustré.

Hélas, il s'éloignait, de jour en jour, des exigences d'un travail répondant aux règles de la critique historique. Cependant l'auteur a constamment le souci d'étayer ses dires par des témoignages et des citations. Voyons cela de plus près.

Né en 1820 et décédé en 1895, l'auteur a 24 ans quand il rédige son premier travail, en quelques mois, dit-il¹⁸, cinquante ans après la disparition de l'église, il le rappelle¹⁹; supposons qu'à 15 ans, il ait commencé à s'intéresser à Saint-Lambert et à interroger les derniers témoins²⁰, cela nous mène à 1835.

¹⁷ *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liège, et sur son chapitre de chanoines tréfonciers*, Liège, Dessain, 1846, in-8°, VIII-300 pages, 12 planches.

¹⁸ Page 227. Sauf mention contraire, j'utilise l'édition citée à la note 17.

¹⁹ Page 1.

²⁰ Page 227 : 11 témoins dont 5 venaient de mourir : il cite des noms, en note et p. VII. Joseph Louis Lachaussée, argentier de Jean-Théodore de Bavière († 1763 !), orfèvre (pp. 103 et 131) et J. Jeanne, « orfèvre de la cour S.A.C.E.C. » (pp. 19 et 175), sont ignorés par J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948 et P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, 2 vol., Liège, 1966. Le titre d'argentier de l'évêque n'a pas existé; celui d'orfèvre n'est connu qu'en 1744 : il était porté par Guillaume François Leblanc.

Quel crédit peut-on accorder à des précisions sur telle ou telle particularité d'un édifice détruit depuis 40 ans? Qui plus est, j'ai tenté, il y a 30 ans, une expérience semblable auprès de M^{lle} Villé, née et décédée dans les annexes de la cathédrale Saint-Paul dont elle était concierge et où elle vécut toute sa vie : elle passait au moins quatre fois par jour dans l'aile ouest du cloître pour aller sonner les cloches et ignorait le nombre de fenêtres, cependant c'était une personne d'intelligence moyenne, comme M. Florent Leroy, sacristain pendant 60 ans à Saint-Paul, qui ne pouvait répondre à certaines questions qu'on lui posait sur le chœur où il passait des heures tous les jours. Et qui sait combien il y a de colonnes dans les cours du palais? Quel prêtre pourrait décrire les stalles de l'église du séminaire où il a passé 4 ans?

Van den Steen utilise aussi, déclare-t-il, « les ouvrages de plusieurs historiens » et « quelques manuscrits »²¹. De fait, il connaît très bien la littérature historique liégeoise et l'énumère abondamment en citant correctement les tomes et les pages. Nous avons vu au § 8 ce qu'il faut penser des historiens. Venons-en aux manuscrits. Que l'auteur n'ait pas consulté la masse d'archives, passe encore, mais il a rendu tout contrôle impossible car il ne cite pas le nom du dépôt d'archives ou du manuscrit, ni la cote, ni le folio. Qu'on en juge par des références qu'il donne en bas de page :

- pp. 19 et 98, indices et acta per R.R.D.D. Decan. Leod. (n'existe pas);
- p. 131, Recès de la cathédrale;
- p. 99, manuscrit du comte de Fallais, fol. 10, Litterae convocatoriales (n'existe pas), Relatio notarii et secretarii (n'existe pas);
- p. 107, gazettes de l'époque (*sic*), Manuscrit J. H. Mouhin;
- pp. 134 et 177, notice de M. Closset, commensal de Velbruck;
- pp. 137 et 73, notice de M. J. Mailleux;
- pp. 22, 86, 128 et 136, note de M^r le Chanoine Hamal († 1820 !);
- p. 169, correspondance particulière;
- p. 78, Computus genera. Fabricae. Cathed. Leodien.;
- p. 70, Manuscrits de MM. Dartois et Gaty.

L'auteur n'a pas publié que de faux dessins, il a aussi édité les *Mémoires de François Garnier, jardinier jubilaire au château de Jehay*²².

Après une longue étude de ce texte, Albin Body publia une critique en règle²³ et aboutit à la conclusion qu'il s'agissait d'un faux. A la suite de celle-ci, la famille retira le livre de la vente; il est devenu rarissime.

Il y a quelques années, M. et M^{me} Sépulcre²⁴, proprié-

²¹ *Essai sur la cathédrale Saint-Lambert*, Liège, 1846, p. VII. On peut se demander si les festivités qui ont marqué le prétendu sixième centenaire de l'institution de la Fête Dieu, en 1846, n'ont pas, elles aussi, influencé l'auteur car elles furent grandioses.

²² Edité chez Grandmont. Donders, Liège, 1884, 2 vol., gr. in-8°.

²³ « Une supercherie littéraire ou les souvenirs de François Garnier », dans *Bull. Soc. Bibliophiles liégeois*, 3 (1886-1887), 109-143. Ce travail est anonyme mais la lecture du procès-verbal de la séance du 26 juin 1887 me permet de l'attribuer à Body (*ibidem*, p. 149).

²⁴ C'est ici l'occasion de les remercier pour leur aimable et intelligente collaboration.

taires du château de Bassinnes où Van den Steen a vécu, m'ont montré un petit registre assez mince qui contient les mémoires authentiques de Garnier.

Van den Steen (p. 142 de son essai) cite l'armorial manuscrit du baron de la Torre²⁴, alors en sa possession, grâce auquel « il pourra faire connaître les armoiries des métiers de Liège ». Or, ces armes ne figurent pas dans ledit armorial, œuvre non de l'hypothétique baron de la Torre mais bien du héraut d'armes Simon Joseph Abry, comme l'a établi son excellent éditeur²⁵. Par contre, elles figurent en long et en large sur un grand vitrail du XVI^e siècle du chevet de Saint-Jacques. Dès lors, on se demande comment « quelques personnes l'ont informé de la difficulté qu'on rencontrait aujourd'hui pour connaître quelles étaient les armoiries que chaque métier portait ».

1. L'illustration de ses livres

Dans trois articles publiés en 1959²⁶, je me suis efforcé d'établir que la plupart des gravures des livres de Van den Steen sont des faux.

Naturellement celles qui représentent des objets existants sont à peu près justes : les fonts de Saint-Barthélemy, des monnaies, les reliquaires de saint Georges et de saint Lambert conservés à Saint-Paul. Mais dès qu'il s'agit de représenter des œuvres disparues, l'auteur n'hésite pas à commettre des faux : ou il puise dans les dictionnaires tel celui de Viollet-le-Duc, ou il reproduit des objets se trouvant bien loin de Liège : les jubés de Saint-Jacques d'Anvers et de Lierre, la croix de Saint-Marc à Venise, le tombeau et le tref de Saint-Sébalde à Nuremberg, etc., ou il copie des costumes d'ordre religieux dans des livres spécialisés tel celui de Hélyot, ou encore il invente un maître-autel inspiré d'un autre de Rome. Depuis lors, j'ai constaté que la représentation C, p. 213²⁷, du prince-évêque sur son lit de mort, vêtu en grand maître de l'ordre teutonique (aucun évêque de Liège n'obtint cette dignité), est la copie de la gravure de F. Luycx représentant l'archiduc Léopold Guillaume de Habsbourg, grand maître de l'ordre et prince-évêque de Strasbourg, Breslau, Olmütz et Passau, ce qui justifie la présence des quatre mitres posées à côté de lui.

Cet évêque ne fut jamais chanoine de Saint-Lambert, il était gouverneur des Pays-Bas. N'étant pas sacré, on ne

pouvait l'exposer en habits sacerdotaux. Dans le texte²⁸, Van den Steen dit qu'il s'agit de Joseph-Clément de Bavière qui, lui, était sacré mais n'était pas membre de l'ordre teutonique. De plus, très soucieux de la mode, il ne portait évidemment pas une moustache et une impériale comme son grand-père.

Ces études ont obtenu l'approbation enthousiaste de MM. Pierre Delrée, secrétaire de la Société des Bibliophiles liégeois, Jacques Breuer, directeur du Service des Fouilles de l'Etat et chargé de cours à l'Université de Liège, Paul Schoenen, professeur d'histoire de l'art à l'Université d'Aix, René Lesuisse, conservateur du Musée de Nivelles, Raymond Lemaire, professeur d'histoire de l'architecture à l'Université de Louvain, Pierre Colman, alors attaché à l'Institut royal du Patrimoine artistique, actuellement professeur à l'Université de Liège, Jean Govaerts, archiviste de l'évêché, spécialiste de la peinture flamande, Camille Bourgault, architecte de la cathédrale, et du frère Mémoire Marie, docteur en archéologie, directeur et professeur de restauration des monuments à l'Institut Saint-Luc à Liège et de M. J. Philippe, ex-conservateur des Musées archéologiques de la Ville de Liège.

Par contre, je n'ai reçu aucune lettre de désapprobation.

Les études citées concernent les gravures publiées par Van den Steen dans l'édition de 1880. Cependant quelques illustrations sont propres à la première édition. Sont-elles dignes de foi ? La réponse est la même : quand elles reproduisent des objets existant encore, oui ; dans le cas contraire, non²⁹.

En frontispice apparaît une vue cavalière de la cathédrale, du palais et du séminaire, signée « Litho de Palantes frères à Liège »³⁰. Béthune a raison de déclarer qu'elle date du milieu du XIX^e siècle seulement.

En effet, elle est entachée de quelques grosses erreurs.

Au sujet du cloître occidental : l'aile du nord aboutissait aux pieds de la tour nord et non au milieu du Vieux Marché. Elle est trop mince car des annexes y étaient accolées dont la grande chapelle Saint-Luc.

Le chœur occidental dépassait le front des tours et le transept occidental avait la même hauteur que la grande nef.

Le chœur oriental était bien plus court et suivi à l'est d'une ou deux sacristies et d'un chapitre (cf. *infra*).

La façade sud de l'aile sud de la seconde cour du palais était cachée par les maisons de la rue Sainte-Ursule et non percée de grandes fenêtres gothiques (cf. la gravure des Délices du pays de Liège, p. 78 et les plans anciens).

²⁸ VAN DEN STEEN, *La cathédrale...*, p. 164. A la page précédente, il affirme que lors de leur décès, tous les évêques de Liège étaient exposés en habit de l'ordre teutonique... (dont ils ne faisaient pas partie). Il faudrait une étude de plusieurs centaines de pages pour relever les erreurs de cet ouvrage, au moins une par paragraphe.

²⁹ Bull. S.R.L.V.L., 2 (1896), 610.

³⁰ Reproduite dans PHILIPPE, *La cathédrale...*, p. 217.

²⁵ R. WATTIEZ, *L'armorial dit de la Torre*, pp. VII-XV, Liège, 1978, in-4°. Madame Defrecheux-Lannoy vient de l'identifier : c'est François-Florent Charles d'Hennion né à Herve le 22 juillet 1735, décédé à Liège le 5 novembre 1798, lieutenant dans l'armée liégeoise puis rentier. Il reçut de l'électeur de Bavière, le 2 février 1769, le titre de libre baron de las Torres y Cordua, d'Aragon et Bondichelles. Lors de son décès, il habitait un quartier de l'immeuble du musicien Ledoux, rue Sœurs de Hasque, père de Guillaume-Joseph Ledoux, curé de Rochefort, détenteur du fameux armorial. *Le Parchemin*, n° 229 (janvier 1984), pp. 18-37.

²⁶ B.S.R.L.V.L., t. 5 (1955-1960), pp. 137-140, 347-357 et 387-402.

²⁷ Parue dans l'ouvrage de Nicolas AVANCIN, traduit en français par Henri Bex sous le titre de *Le prince dévôt et guerrier ou les vertus héroïques du prince Léopold-Guillaume, archiduc d'Autriche*, Lille, 1667.

La gravure est un composé : l'autel est la copie d'une image de piété de 1672, le chanoine a été ajouté. Il porte une grande croix pectorale sur son habit d'hiver. Or, les tréfonciers n'avaient pas le droit de la porter au chœur, ni suspendue à une chaîne de métal : l'évêque lui-même la suspendait à un ruban de soie bleue ou rouge (depuis Velbrück). Les portraits de chanoines des XVII^e et XVIII^e siècles montrent que seul le rabat rompait l'uniformité du camail de la *cappa magna*³¹.

Par contre, ils la portaient en habit ordinaire et le dessin en couleurs de la page 18 est correct. C'est sans doute la copie de la croix actuelle des chanoines³².

Contrairement aux dires de Van den Steen (p. 186), les prévôts et les abbés séculiers de collégiales n'avaient droit à aucun insigne particulier. La croix qu'il reproduit au n° IV est celle du doyen du chapitre de Saint-Paul (p. 184), l'image est encore une composition de Van den Steen : l'évêque ne s'habille pas en chanoine. La chaîne de la croix pectorale, nous venons de le voir, est de son invention comme les trois plaques du retroussis du camail. Aucun portrait authentique de prince-évêque ne confirme l'image de Van den Steen.

2. Le texte de ses ouvrages sur la cathédrale

Après avoir parcouru les illustrations, les avoir comparées et jugées, nous ferons de même avec le texte en appliquant la même méthode.

Une manie de l'auteur est particulièrement agaçante : il cite par exemple un tableau qui représentait un tel sujet et, en note, une liste de livres où l'on croirait trouver la preuve de ce qu'il avance. Or, dans les ouvrages énumérés, on découvre des allusions à la vie du personnage mais aucune mention de ce portrait ni de ce tableau.

Il a encore une autre manie : chaque fois qu'il cite un archidiaconé, il énumère les doyennés qui en faisaient partie comme si on disait : gouverneur de la province de Liège et des arrondissements de Liège, Huy, Verviers et Waremme.

La liste des chanoines est, pour le moins, sujette à caution ; quand on y trouve la mention de l'évêque de Berchtesgaden et de Bonn qui n'ont jamais été sièges d'évêché !

Voyons maintenant en détail le texte de l'Essai. Avons-nous la possibilité de contrôler ses affirmations ? Oui, souvent, et nous constatons des erreurs lourdes. Voyons-en quelques-unes :

Page 226

Un échevin, son grand-père, était « grand conservateur de la Bulle d'or » ; il fit peindre un portrait de cet aïeul tenant en main ladite bulle d'or, représentée sous forme de livre de l'époque *romane* (reproduit dans la 2^e édition),

³¹ PHILIPPE, p. 264 et d'autres portraits. Je compte revenir à ce problème.

³² PHILIPPE, pp. 265 et 283, la reproduit.

alors que cet acte qui règle la constitution de l'Empire date de 1356. Ce titre de conservateur n'a jamais existé.

Cette invention ne sert qu'à magnifier sa famille. De plus, il donne à son aïeul ainsi qu'à ses grands-oncles, les chanoines Van den Steen, le titre de baron qui ne fut octroyé aux Van den Steen qu'en 1846 par Grégoire XVI et Léopold I^{er}, en 1847.

Pages 100, 105 et passim

Il décrit les retables³³ des autels mais il est toujours en contradiction avec le chanoine Henri Hamal, maître de chapelle de la cathédrale, décédé en 1820, ami de peintres et lui-même collectionneur, qui, lui, a vécu des dizaines d'années à la cathédrale.

Hamal cite tous les retables peints et sculptés dont quatre subsistent de nos jours. Le retable représentant *la mort de saint Maurice*, offert par le duc de Savoie-Piémont, n'a pas existé, lui non plus, mais la qualité du soi-disant donateur et des célèbres peintres qui les auraient exécutés ne sert qu'à « illustrer » la cathédrale une fois de plus. Page 104, il affirme que le pénitencier était ordinairement évêque. C'est faux comme le prouvent les listes de chanoines et celle des pénitenciers de 1585-1702 et 1772-1795³⁴.

Page 105

B. Flémalle n'a pas légué sa fortune aux bénédictins de Liège (lesquels : Saint-Jacques ou Saint-Laurent ?), mais aux dominicains et fut inhumé dans leur église.

Page 127

L'autel sud du jubé n'a jamais été dédié à saint Albert, comme le prouvent les pouillés des bénéfices, cités ci-dessus, ce saint n'a jamais été l'objet d'un culte dans le diocèse : les livres liturgiques du XII^e au XVIII^e siècle le prouvent. Dès lors, je doute que le retable représente la vie de cet évêque (p. 128). Ce tableau aurait été « peint par Jean Van Eyck [vers 1390-1441]³⁵, ou son élève Hughes Von der Goes » [vers 1440-1482] peintres célèbres qui florissaient aux XIV^e et XV^e siècles. J'ajoute les dates pour souligner que le second n'avait pas plus de 10 ans quand son « maître » est décédé. On y voyait « Frédéric, comte de Waldeck, tréfoncier de Liège et évêque de Münster au XV^e siècle ». Or il n'y eut au XV^e siècle aucun évêque du nom de Waldeck dans tout l'Empire (cf. Gams, Eubel, etc.), ni aucun chanoine à Saint-Lambert (cf. Wissocq, Hinnisdael, de Theux, etc.) ; c'est donc un mensonge.

Page 130

Cet autel était, dit-il, desservi par deux prêtres de l'ordre de Malte qui y célébraient la messe portant leurs éperons. Cet ordre en avait la collation. Tout cela est

³³ Les rares fois où il cite correctement un retable, peint ou sculpté, et ce d'après Saumery, il se trompe de chapelle. Sur ces retables encore existant ou connus par des dessins, voir *B.S.R.V.L.*, t. 7 (1966-1970), 441-447, t. 8 (1971-1975), 128-137. Le texte de Hamal est édité par LESUISSE dans *B.S.B.L.*, 19 (1956), 206-277.

³⁴ A. DUBOIS, *Le chapitre cathédral...*, p. 209, et *Tableaux ecclésiastiques du diocèse de Liège de 1772 à 1794*. Les autres pénitenciers sont cités par HINNISDAEL, DE THEUX, etc.

faux. Cet autel, dédié uniquement à saint Lambert, était à la collation du chapitre qui l'attribuait à un des 12 chantres. Les pouillés ne citent jamais qu'un bénéficiaire de cet autel impérial³⁵.

Pages 187-219

Description du trésor, fabuleux naturellement et très différent de la liste authentique de 1713, mise à jour jusqu'à 1718³⁶, qui ignore la plupart des chefs-d'œuvres des XVI^e et XVII^e siècles que les « correspondants » de Van den Steen lui ont décrits ! C'est une belle occasion d'étaler sa pédante érudition en matière de pierres précieuses et de commettre quelques erreurs. On y parle d'ostensoirs du XII^e siècle (p. 209), de la famille espagnole des Nuvolaria (p. 207) qui en réalité est mantouane et du pallium accordé aux évêques de Liège qui n'en jouirent jamais sauf les trois qui étaient simultanément archevêques et sacrés, ce vêtement étant réservé à cette dignité; il confond avec le super huméral dont les évêques de Liège et quelques autres jouirent depuis le XII^e siècle.

On pourrait aussi comparer tout cela à la liste des vêtements sacrés dressée par les sacristains et trois chanoines devant notaire en 1710³⁷, ou à l'inventaire détaillé dressé sous l'occupation française³⁸.

Page 123

Il parle des « souterrains pratiqués » sous la grande tour. Quel est l'architecte qui risquerait d'édifier des souterrains sous une masse pareille ?

Page 125

Dans « une petite niche, fermée d'une grille, on conservait le fameux « régiment de Heinsberg ». On n'a jamais conservé de chartes dans des niches percées dans des murs d'églises : c'est du roman.

Page 139

« Au-dessus du toit de la croisée orientale se dressait une tourelle ou flèche surmontée d'un double aigle en bronze doré, symbole de protection ou de sauvegarde du Saint-Empire accordé par l'empereur Ferdinand II. » Or, il n'y a jamais eu de flèche ni de tourelle comme le prouvent toutes les vues de l'église du XVI^e au XVIII^e siècle inclus. De plus, l'aigle y était en 1615 quand Philippe de Hurgès l'y a vu et l'a décrit³⁹, tandis que Ferdinand II fut empereur de 1619 à 1637, donc bien après. On le voit pareillement sur la vue de la cathédrale de 1575 environ, conservée aux Archives de l'Etat⁴⁰.

Page 58

La chapelle Saints-Jean-Baptiste-et-Agnès était la cinquième et non la troisième en venant de l'occident comme le prouvent tous les pouillés⁴¹.

³⁵ DUBOIS, *op. cit.*, p. 159.

³⁶ Publiée par DEMARTEAU dans *B.S.A.H.D.L.*, 2 (1882), 307-337.

³⁷ Publiée par J. STEKKE dans *Leodium*, 41 (1954), 21-24.

³⁸ J. PURAYE dans *B.I.A.L.*, 64 (1940), 55-73.

³⁹ *Voyage à Liège et à Maastricht*, édition M. Michelant, Liège, 1872, p. 87.

⁴⁰ Il est publié par PHILIPPE, *La cathédrale...*, p. 170.

⁴¹ SCHOOLMEESTERS in *Leodium*, 9 (1910), 91, avait remarqué l'erreur.

Le relief de la quatrième chapelle par Hontoire est conservé à l'église Notre-Dame de Verviers, ainsi que deux autres depuis le début du XIX^e siècle : Van den Steen l'ignore.

Page 23

Saint Bernard n'a jamais été abbé de Clervaux (Luxembourg), abbaye fondée au XX^e siècle par des bénédictins français mais de Clairvaux, abbaye cistercienne en Bourgogne.

Page 32

Le jubé oriental, comme tous les jubés, était fermé par une porte et deux autels; on ne pouvait pas voir ce qui se trouvait au-delà. Tous les jubés sont semblables à cet égard, tels ceux de Tournai, Walcourt, Soignies, par exemple.

Page 8

Gérard de Bierset a les mêmes armes que les Luxembourg mais n'est pas apparenté à cette famille. Il est descendant des Lexhy, Hozémont et Warfusée : c'est moins illustre⁴².

Pages 28-30

Sous la tour de sable du côté nord se trouvait un souterrain où l'on cachait les archives de la cathédrale, une partie de celles des échevins et de l'officialité. Seules, six personnes en connaissaient le lieu : trois chanoines, le mayeur et deux échevins.

Les paléographes qui devaient les transcrire n'y avaient accès que les yeux bandés pendant l'aller et le retour à la cachette.

« Une partie considérable des archives fut emportée en Allemagne en 1794 »

— Notons qu'on ne construit pas de souterrain sous les tours d'églises : c'est bien trop dangereux et ce n'est pas nécessaire; qu'on a peine à croire que le mayeur et deux échevins connaissaient le lieu de conservation des archives de la cathédrale, lieu que l'on cachait à tous les chanoines, même au doyen et à l'écolâtre, sauf à deux, le prévôt et l'official (*sic*).

— Ce voisinage de dépôts d'archives de diverses institutions parfois fortement opposées les unes aux autres n'est pas croyable.

— De plus nous savons que depuis le début du XVIII^e siècle, celles de la cathédrale reposaient dans une chambre établie sous le jubé de la chapelle des flamands, c'est-à-dire à côté de la compterie, ce qui est encore le cas, de nos jours, à la cathédrale.

— En effet, ce sont les comptables qui ont besoin de consulter les comptes et les titres de propriété.

— D'après le plan de Carront (n° 28) les archives étaient conservées au rez de la tour sud et non de celle du nord.

Page 161

Il affirme que les « 24 chanoines de la confraternité de Saint-Luc se joignaient souvent au chœur ». Il n'y a rien

⁴² Ms HINNISDAEL souvent cité, t. I, pp. 262 et 331.

⁴³ T. GOBERT, *op. cit.*, III, 462, note 1.

compris : les confrères de Saint-Luc étaient des chanoines et des chapelains qui se cooptaient parmi les membres du clergé de l'église. Ces 30 membres et non 24, ne pouvaient naturellement pas se dédoubler pour l'office du chœur⁴⁴.

Page 166

Le cercueil d'Erard de la Marck, transféré en 1809 à l'actuelle cathédrale où il est visible de nos jours dans la chapelle Saint-Lambert, avait, dit-il, la forme d'une « maison gothique » : les « informateurs » de Van den Steen, s'il y en eut, ont eu la berlue car ce cercueil est comme tous les autres.

Page 169

La longue description du maître-autel (qui cite le tableau du retable) et le dessin (où il n'y en a pas) sont complètement faux et le Bernin n'a rien à y faire. L'autel est parfaitement connu par le texte de Saumery et deux dessins du XVIII^e siècle⁴⁵.

Page 176

Passons aux vitraux de l'abside : ils sont dus à des « élèves des frères Van Eyck » et représentent les cardinaux d'Enckevoort (lequel est décédé en 1534) et Groesbeek († 1580) ainsi que des « vieux guerriers bardés de fer », etc. Tout cela est faux car Hinnisdael⁴⁶, qui a vu les vitraux au XVII^e siècle, reproduit les armes des chanoines qui y étaient représentées. Ces donateurs ont tous vécu en plein XVI^e siècle (adieu Van Eyck et ses élèves) et, par malheur, Enckevoort et Groesbeek ne figurent pas sur la liste ! Il ne leur attribue aucun vitrail.

Page 19

L'escalier du cloître ouest donnant accès à l'église ne pouvait descendre puisque la place monte de 4 m en allant du sud au nord soit de la SARMA vers le palais.

Page 35

« La grande couronne paraît porter plus d'un millier de bougies. » Or il y en avait 60⁴⁷.

Pages 183 et 184

Dans les triangles curvilignes qui séparent le déambuloire d'une part, la sacristie des chanoines et le chapitre d'autre part (10 à 12 du plan de Carront), il place un vestiaire des chanoines et une sacristie réservée à l'évêque sans réaliser que ces locaux eussent été dépourvus de la moindre fenêtre ! Pour Carront ce sont des cours qui éclairent le déambuloire et les salles susdites, ce qui est logique. De plus, je suppose que les contreforts de l'abside s'y trouvaient.

Page 49

La pierre où l'on déposait le meilleur catel, et sa désaffectation due à un roman édifiant, sont naturellement des mythes.

On imagine les « manants » venir du fond de la principauté pour y déposer un cheval ou une vache ! Passons.

Page 80

On ne porte jamais le pluvial sur le camail mais l'un ou l'autre.

Page 81

« Quatre bénéficiers déchargeaient les fondations de quatre chapitres de chanoines du diocèse sur l'autel Notre-Dame de Liesse, leur collation appartenait selon les mois de l'ordinaire « ou au pape ou au doyen... » Ces bénéficiers sans être tous chanoines portaient l'aumusse sur le bras gauche. »

Autant de mots autant d'erreurs.

D'abord la quatrième chapelle sud n'a aucun rapport avec celle de Notre-Dame de Liesse qui porte le n° 38 sur le plan de Carront : elle était située sous la grande tour.

Celle-ci avait trois fondations et non quatre : Saints Marie, Jean, Lambert ; Marie Lambert et Marie Jean, fondées au XIV^e siècle. Mois de l'ordinaire veut dire un mois pendant lequel le collateur ordinaire nomme ; or, en ce cas-ci, comme le dit Van den Steen, c'est le pape (mois impairs) et le doyen (mois pairs) qui nomment selon leurs mois ; le collateur ordinaire (le doyen) est celui qui seul possédait ce droit avant les intrusions papales dans le système des collations.

Ces bénéficiers n'étaient jamais chanoines, pas plus que les autres mais tous avaient le droit de porter l'aumusse⁴⁸ au chœur et non pour dire la messe ce qui précisément se faisait dans les chapelles. Vraiment, il n'a rien compris. Quant aux chapitres de chanoines, ils n'ont jamais eu aucun lien avec la cathédrale mais comme ces chapitres étaient nobles, cela « rehausse » le lustre de Saint-Lambert.

Van den Steen ajoute les noms de 4 bénéficiers de cette chapelle en 1794 qui, rappelons-le, en avait trois : deux des 4 furent bénéficiers à la cathédrale mais pas dans cette chapelle : il cite Jean Godefroid de Mathys et le chanoine baron de Dalwygk. En réalité, le premier était chanoine de Munsterbilsen, le second l'était à Thorn mais ils ne sont pas bénéficiers à la cathédrale !

Les deux autres, Ferdinand-Louis-Henri Harzeur et François Wanson étaient chapelains à la cathédrale mais pas dans la quatrième chapelle : Harzeur fut nommé en 1786 bénéficiers de l'autel Sainte-Aldegonde, le second, Wanson, était depuis 1761 l'un des deux bénéficiers de l'autel Saint-André⁴⁹.

Soit dit en passant, Harzeur devint, peut-être en 1811, chapelain de la cathédrale Saint-Paul et le resta jusqu'à sa mort, le 14 novembre 1834, quand Van den Steen avait 14 ans⁵⁰. Se sont-ils connus ?

⁴⁸ DUBOIS, p. 167.

⁴⁹ *Tableau ecclésiastique de la ville et du diocèse de Liège*, pp. 12, 13, 91 et 124, Liège, 1794. Ouvrage souvent utilisé par Van den Steen, sans le citer.

⁵⁰ O. THIMISTER, *Histoire de l'église collégiale Saint-Paul...*, p. 640, Liège, 1890, et E. KONINCKX, *Le clergé du diocèse de Liège*, p. 145, Liège, 1974.

⁴⁴ DUBOIS, *op. cit.*, p. 170 et *Les Tableaux du clergé de la fin du XVIII^e siècle*.

⁴⁵ *B.S.R.L.V.L.*, t. 5 (1956-1960), 387-402.

⁴⁶ T. 3, *passim*. Il était chanoine et chantre de Saint-Lambert.

⁴⁷ *B.S.R.L.V.L.*, t. 6 (1961-1965), 208-215 et 532-533.

Page 139

« On chantait au jubé, la préface » : or de tous temps c'est le célébrant et lui seul qui la chante à l'autel évidemment. Van den Steen cite souvent « note du chanoine Hamal ». Paradoxe : ce qu'il affirme ne s'y trouve jamais. Il n'a pas connu le chanoine décédé l'année où il est né (1820) ni son inventaire des œuvres d'art de la cathédrale, cité à la note. Il ignore aussi les épitaphiers, les listes des autels et même le cadre d'argent du reliquaire de la sainte Croix, connu par un dessin du XVIII^e siècle⁵¹.

On pourrait multiplier les exemples d'erreurs mais ce serait fastidieux. L'étude de la seconde édition, celle de 1880, conduit à un jugement beaucoup plus écrasant : le lecteur aimant la littérature romantique goûtera particulièrement le récit de la visite clandestine du palais et des ruines de la cathédrale au clair de lune, du prince de Méan et de sa suite⁵² et ce sous l'occupation française afin de prier pour ses prédécesseurs.

Pages 160 et 176

Le chœur mesure 45 pieds sur 40, c'est-à-dire, 13,50 m sur 12 m, plus le sanctuaire dont il parle (p. 168) en disant que c'est un hémicycle, donc de 12 ou 13,5 m de diamètre.

Si l'on réserve le sanctuaire à la célébration des grands-messes il nous reste un rectangle de 13,5 × 12 m pour placer 60 stalles hautes, de 60 cm de large au minimum soit 18 à 20 m.

Van den Steen se conforme au plan de Carront, ce que je ne lui reprocherai pas, mais alors, il faut admettre qu'il est impossible d'y placer en plus les 179 dignitaires de la cour qu'il énumère (pp. 222-226) et les trônes des évêques (p. 176). D'ailleurs seul l'évêque du diocèse a droit au trône, son auxiliaire n'en jouit pas et encore moins les chanoines qui sont évêques : ils ont priorité dans les stalles, c'est tout.

C'est pourquoi il se trompe encore quand il parle du faldistoire du prince (pp. 174 et 182) : l'évêque dans sa cathédrale a droit au trône, et lui seul ; les autres, quand ils chantent la messe solennelle, utilisent le faldistoire, espèce de chaise curule placée dans le sanctuaire, vers le chœur.

Page 173

Que faut-il penser des chandeliers du maître-autel, hauts de 16 pieds, soit près de 3,80 m ? Ceux du couronnement de Napoléon I^{er}, à Paris, en étaient loin !

Il est grand temps de conclure.

Van den Steen connaît bien la littérature historique liégeoise.

Il semble avoir utilisé le plan de Carront qui lui a servi à donner de nombreuses mesures, ainsi que les vues de l'église : celle de Saumery lui a permis de décrire l'extérieur.

L'un ou l'autre détail, lui ayant peut-être été fourni par un survivant de l'Ancien Régime, pourrait être exact mais il convient de le vérifier, si possible. Tout le reste n'est qu'invention ou remplissage ou mensonge : un recours

continuel à toutes sortes de dictionnaires lui permet d'étaler avec pédanterie une science livresque notamment en citant continuellement des noms de marbre pour lesquels il affecte un goût particulier et des termes d'orfèvrerie.

Bref, l'étude du texte confirme celle des dessins : il n'apporte rien hélas à la connaissance de l'église.

L'imagination de Van den Steen avait déjà été soulignée par A. Body, nous l'avons vu en parlant des souvenirs de Garnier, mais aussi par T. Gobert⁵³.

« Trop souvent ces données manquent de tout fondement ou, par une inadvertance étrange, se rapportent à d'autres localités (c'est le cas des gravures) ou à d'autres personnages que ceux indiqués. L'auteur, tout imbu de son sujet, a cru le rehausser en l'ornant de récits, d'exposés ou de descriptions, de noms d'hommes qui n'ont jamais existé que dans l'imagination des personnes ayant renseigné l'auteur. » Ce passage fait défaut dans la première édition.

A. Auda, *La musique et les musiciens de l'ancien pays de Liège*, Liège 1930, p. 187, cite « le caractère trop fantaisiste des travaux historiques de Van den Steen ».

G. Kurth, *Notger de Liège*, t. 2, p. 29, Liège, 1905, se plaint aussi des « inventions romanesques et des données empruntées ailleurs ».

De Chestret de Hanefte dans sa biographie de l'orfèvre Mivion publiée dans la « biographie nationale », t. 14 (1897), col. 904. « Le comte Van den Steen décrit d'autres ouvrages de Mivion, plus magnifiques les uns que les autres. Nous les passons sous silence et pour cause. »

L. de Crassier, « Quelques caractéristiques de l'héraldique liégeoise », dans *A.F.A.H.B.*, 21^e session, Liège 1909, t. 2, premier fascicule, se plaint « de la féconde imagination de Van den Steen, et au sujet de l'histoire de la famille de Hure », qu'il n'y a rien d'exact en cela (p. 626).

B. LES ÉTUDES DE JEAN LEJEUNE SUR DEUX TABLEAUX DE VAN EYCK

a) *La Madone du chancelier Rolin*

A la fin du XVIII^e siècle se trouvait à Autun, à la collégiale Notre-Dame, un tableau de 66 × 62 cm représentant un homme non tonsuré, un laïc, adorant Jésus assis sur les genoux de sa mère. Derrière eux, trois baies laissent voir une ville située sur les deux rives d'un fleuve qui descend de hautes montagnes enneigées comme les Alpes. Depuis lors, il fut volé à son propriétaire et est exposé au Musée du Louvre à Paris. Les historiens d'art, unanimes, l'attribuent à Jean Van Eyck : ils se basent sur des critères de style car ils ne disposent d'aucun autre. La tradition dit que le donateur est Nicolas Rolin, bourguignon, chancelier du duc de Bourgogne depuis 1422, né à Autun vers 1380, chevalier depuis 1422, décédé en 1462, fondateur

⁵¹ Reproduit dans *B.S.R.L.V.L.*, 6 (1961-1965), 165-197.

⁵² Edition de 1880, pp. 402 à 404. Les faits sont datés d'août 1805.

⁵³ *Liège à travers les âges*, t. 3, p. 462, Liège, 1926.

de l'hospice de Beaune auquel il offrit le *Jugement dernier* peint par Van der Weyden où l'on voit son portrait; il est le fondateur aussi du chapitre de Notre-Dame d'Autun auquel il offrit le tableau⁵⁴.

Cette attribution est généralement admise.

Les personnages se trouvent dans une salle richement construite dont l'architecture est semblable à beaucoup de tableaux de Van Eyck où l'on voit des colonnes de marbres de couleurs posées sur de haut socles, sommées de chapiteaux historiés et dorés qui supportent des arcs en plein cintre, bref une riche architecture dont il ne subsiste aucun exemple en Europe: elle est irréaliste comme les trois baies du tableau qui n'ont pas de vitrage. La salle se trouve donc dans un pays chaud.

La ville représentée a été identifiée par des chercheurs, tous en désaccord, qui n'ont convaincu personne: Utrecht, Bruxelles, Lyon, Maastricht, Liège, etc.

Jean Lejeune, professeur d'histoire économique et sociale à l'Université de Liège a écrit un gros livre à ce sujet⁵⁵.

Pour lui, le donateur est Jean de Bavière, évêque élu de Liège qui démissionna en 1418 pour devenir comte de Hollande, Zélande, Frise et Hainaut: la ville serait Liège: cette thèse, il la reprenait à J. L. Henrotte qui l'avait exposée en 1937 lors d'une conférence⁵⁶.

Cette thèse ne rallia guère l'opinion savante lassée par les hypothèses.

Elle soulève en effet de grosses objections.

Jean Lejeune, lors d'une conférence dont le journal *La Meuse* rendit compte le 21 décembre 1956, prétendit que le tableau était daté de 1413. Dans la suite, il persista à affirmer cette erreur⁵⁷.

Ensuite il s'efforça d'identifier les monuments de Liège représentés sur le tableau. Je ne puis me rallier à son opinion.

A gauche, on voit une grande église avec un cloître situé au nord⁵⁸. Or Saint-Pholien, église paroissiale

⁵⁴ P. QUARRÉ, «Le chancelier Rolin, donateur du polyptyque de l'hôtel-Dieu de Beaune», dans *Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, 24 (1954-1958), paru en 1959, pp. 191-202, ainsi que J. DESNEUX, «Nicolas Rolin, authentique donateur de la Vierge d'Autun», dans *Revue des arts*, 1954, pp. 195-200, contestent vigoureusement les vues de Jean Lejeune à cet égard.

⁵⁵ *Les Van Eyck peintres de Liège et de sa cathédrale*, Liège, 1956, in-4°, 213 pages. J. Philippe, conservateur des musées archéologiques de la ville ne s'est pas rallié à ses conclusions et a exposé ses arguments dans *Van Eyck et la genèse mosane de la peinture des anciens Pays-Bas*, Liège, 1960, in-8°, 218 pages.

⁵⁶ *Les Van Eyck...*, p. 85.

⁵⁷ Dans le catalogue de l'exposition «Liège et Bourgogne» qui eut lieu à Liège, en 1968, à la page 159, il dit que le tableau porte quatre signes que l'on croit pouvoir lire 1413. M^{me} Nicole Reynaud, conservateur au Musée du Louvre, m'écrit, le 18 septembre 1983, que le tableau «n'est en aucune façon daté 1413, ni aucune autre date, malgré ce qu'a écrit Jean Lejeune». Je la remercie vivement pour sa collaboration.

⁵⁸ Jean Lejeune l'identifie à Saint-Pholien. Quant à la petite flèche bâtie sur la croisée du transept, il la prend pour celle de Saint-Nicolas! (p. 90).

n'avait évidemment pas de cloître; quant à l'abbaye des Ecoliers, elle était située au sud de l'église: la salle du chapitre du XIII^e ou XIV^e siècle est encore là pour le prouver.

Dans la seconde baie, on voit une île située au milieu du fleuve alors que l'îlot Hochet jouxtait la rive gauche. Le fleuve descend de hautes montagnes qu'on ne voit pas à Liège.

Le pont sur le fleuve soulève aussi des difficultés.

Le pont de Liège, appelé pont des Arches, avait été détruit en 1409 et ne fut reconstruit qu'en 1424 et achevé en 1446. Jean Lejeune, qui date le tableau de 1413, suppose que le dessin reproduit le pont tel qu'on voulait le réédifier mais il omet de dire que ce pont, comme tant d'autres au Moyen Age, était bordé de maisons de commerce, comme le pont d'Île l'est encore aujourd'hui; les caves étaient creusées dans les piles des ponts. Gobert cite des actes du XIII^e au XVII^e siècle qui le prouvent⁵⁹. Ce n'est qu'en 1655 que cela fut interdit⁶⁰. Or sur le pont de Van Eyck, point de maisons!

Au-dessus de la petite île, siège d'un beau château, se voit une longue et mince presque île beaucoup trop longue et trop étroite pour qu'on puisse y reconnaître l'extrémité orientale de l'île de Liège. De plus, une seule église s'y dresse alors qu'on devrait y trouver les croisiers, les carmes, les prémontrés de Beurepart et Saint-Jacques. Entre cette île et la ville, c'est la campagne, ce n'est que verdure!

Or le bras de Meuse qui sépare cette berge et l'île est plus large que l'autre.

Il devait cependant être étroit à en juger par le fait qu'en 1528 déjà, il était comblé (Jean Lejeune, p. 121). Quant à l'île elle est occupée par une construction importante mais non fortifiée (nombreuses grandes fenêtres et absence de tout dispositif militaire) alors que les textes cités par Jean Lejeune parlent de fortification et non de maisons.

Dans la troisième baie se trouve une ville dont l'habitat est très serré autour de nombreuses églises dont aucune ne représente celles de Liège connues de nos jours.

Celle de gauche a une tour semblable à celle de la cathédrale d'Utrecht (qui gêne Jean Lejeune) et des fenêtres à triplets. Jean Lejeune qui l'identifie avec la collégiale Saint-Denis ne parle pas des triplets parce qu'ils n'existent pas.

Ce sont des fenêtres romanes à une lumière.

En haut à droite sur la colline, on voit une église qu'il croit être celle de l'abbaye bénédictine de Saint-Laurent. Or, celle-ci avait un grand Westbau roman⁶¹ qui n'est pas représenté.

⁵⁹ T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 5 (1928), 22-23 et 21, note 2.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 30.

⁶¹ Visible, par exemple, sur la gravure publiée par SAUMERY dans les *Délices du Pays de Liège*.

A droite on voit une grande église, supposée être la cathédrale, ce pourrait aussi être une collégiale, qui rappelle étonnement celle de Cologne ou sa copie, celle d'Utrecht, toutes deux très fortement inspirées, c'est le moins qu'on puisse dire, de celle d'Amiens (seule diffère la chapelle absidale axiale présente à Amiens). Ce n'est en tous cas pas la cathédrale de Liège qui n'avait pas de chapelles absidales alors que celle de Van Eyck en possède sept. S'il y en avait eu à Liège, ces chapelles auraient été le lieu d'inhumation et leurs autels auraient été chargés de fondations de messes. Les archives de la cathédrale et les épigraphes nous auraient instruit de ces choses. De plus Saint-Lambert avait un grand cloître oriental, inexistant sur le tableau de Van Eyck, qui lui aussi gêne Jean Lejeune qui le déclare postérieur à 1413.

C'est faire fi de nos connaissances en architecture religieuse. Les cloîtres orientaux, même reconstruits, remontent au milieu du Moyen Age (Amay, Tongres, Lisbonne, Strasbourg, Cologne, Hildesheim, etc.). On ne peut admettre que les chanoines de Saint-Lambert, regardants comme ils l'étaient, aient sacrifié des terrains à bâtir ou à louer, pour édifier au xv^e siècle un second cloître (car il y en avait un à l'occident) pour y passer en procession. Nous verrons en étudiant les caractères de l'église, qu'il existait bien avant le xv^e siècle, avant Van Eyck, ainsi que la salle du chapitre érigée au chevet de l'église, invisible sur le célèbre tableau.

En silhouette, derrière la petite flèche de la « cathédrale », on voit une tour d'église et deux masses très sombres. Jean Lejeune y voit une « esquisse » de la collégiale Saint-Jean et reproduit une photo montrant celle-ci vue de Saint-Martin, soit du nord-ouest (p. 138) mais il triche car (p. 125) il publie un plan montrant où était Van Eyck pour prendre sa vue de Liège dans la tour de Saint-Barthélemy, soit à l'est de Saint-Jean. En consultant ce plan, on s'aperçoit que, de ce point de vue, l'aspect de Saint-Jean est totalement différent : on ne voit que l'abside et le haut de la flèche, dans le même axe. De plus, il n'est nullement établi que la haute flèche de Saint-Jean existait déjà au début du xv^e siècle⁶²; les quatre grandes fenêtres de la face ouest de la tour visibles sur le tableau de Van Eyck, n'existent pas à Saint-Jean et n'y ont jamais existé, le mur remontant à l'époque romane.

On pourrait aussi comparer les tours de sable de Saint-Lambert (Jean Lejeune, p. 146), à celle de Van Eyck (p. 140) pour constater que l'avant-dernier étage est très différent : un fenestrage aveugle chez l'un, deux baies chez l'autre.

Il est curieux de constater que Jean Lejeune avait fait prendre des photos du haut d'une tour de Saint-Barthélemy (p. 133) mais qu'il ne les publie pas. La comparaison eût sans doute été édifiante !

⁶² L. GÉNICOT dans *La collégiale Saint-Jean de Liège*, Liège, 1981, publié sous la direction de J. Deckers, préfère la date de 1491 à celle de 1459, p. 51.

A l'est de la grande église dite cathédrale, se dresse une autre église, assez vaste par rapport à la ville; elle a cinq travées au moins et une tour de quatre étages. Pour justifier son existence, Jean Lejeune a rappelé l'histoire d'une minuscule paroisse, Saint-Michel-*in-foro*, disparue au xv^e siècle dans des conditions obscures. Entourée par les paroisses de Sainte-Madeleine, Sainte-Catherine, Notre-Dame-aux-fonts, Sainte-Ursule, Saint-André (sur le marché), elle ne pouvait être peuplée. De plus, deux actes de 1235 et 1375 prouvent explicitement que l'autel de cet oratoire avait été transféré dans la cathédrale : le dernier curé connu est cité en 1444⁶³. Sa juridiction était peut-être personnelle et non territoriale comme celle du curé de Sainte-Waudru à Mons.

Remarquons que pour peindre l'église Saint-Michel-*in-foro*, vue du nord et de haut, il eût fallu se rendre dans la tour de l'église Saint-André. Il eût donc fallu que le peintre se rendit dans trois tours (Saint-Barthélemy), pour la vue générale, Saint-Martin, pour représenter Saint-Jean et Saint-André, pour Saint-Michel-*in-foro*.

Au-dessus de la flèche de « Saint-Michel », on voit une église d'un ordre mendiant (ni tour ni transept) qui devrait être celle des dominicains, mais qui n'est pas située au bon emplacement !

La tour de la grande église n'occupe pas la place de la tour sud de Saint-Lambert.

Bref, il s'agit d'une ville imaginaire comme la plupart des historiens d'art l'ont admis jusqu'ici et comme l'architecture de la salle où se trouvent Marie, Jésus et le donateur.

Ce qui prouve que cette ville est irréaliste c'est qu'elle fut représentée sur un autre tableau, attribué à Van Eyck ou à Petrus Christus, comme décor à un chartreux protégé par sainte Barbe, priant sainte Marie devant sainte Elisabeth de Hongrie (New York, collection Frick). La ville est la même mais *intra muros* : à son extrémité nord, apparaît une grande église de style nettement anglo-normand, construite sur un axe nord-sud, ce qui ne se voit jamais au Moyen Age, sauf à Tournai.

De plus, le donateur serait le prieur des chartreux de Bruges !

Cette grande église qu'on a parfois, non sans raison, comparée à l'ancienne cathédrale Saint-Paul de Londres, est assimilée par Jean Lejeune à la petite église paroissiale Saint-Georges : celle-ci était orientée, comme le prouvent les anciennes vues de Liège antérieures au xviii^e siècle, époque de sa réédification. Cela gêne Jean Lejeune. Qu'à

⁶³ L. LAHAYE, « Les paroisses de Liège » dans *B.I.A.L.*, 46 (1921), p. 62 et T. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. 4 (1928), p. 210. Gobert cite une fondation d'autel effectuée en 1367 dans l'église Saint-Michel mais il s'agit en réalité de la cathédrale. Jean Lejeune n'a évidemment pas relevé cette erreur qui incite à admettre l'existence de l'église Saint-Michel-*in-foro* quarante ans avant Van Eyck. Dans son étude sur l'église et la paroisse (*A.H.L.*, VI (1959), 361-423, Jean Lejeune ignore l'existence de paroisses personnelles. Cependant il en existait à Maastricht et à Mons, par exemple.

cela ne tienne : sur son plan de Liège aux XIII^e et XIV^e siècles, il l'a fait virer de 90 degrés comme celle de Saint-Jean-Baptiste, sa voisine. Ainsi elle sera bâtie sur l'axe nord-sud comme sur le tableau de Van Eyck ou Petrus Christus!

b) La vierge dans l'église

On attribue généralement à Van Eyck un petit tableau (31 × 14 cm) du Musée de Berlin dont l'origine est inconnue. Il en existe une copie au Musée d'Anvers provenant de l'abbaye des Dunes à Coxyde, une à Rome (galerie Doria) et une à Madrid (collection Bauza de Rodriguez).

Il est connu sous l'appellation de « Vierge debout dans une église ».

Deux dessins anciens en sont dérivés.

Jean Lejeune y a vu une œuvre de jeunesse du peintre et affirme que l'église représentée est la cathédrale de Liège. Voyons de plus près.

Contrairement aux autres représentations d'architecture de Van Eyck cette construction est conforme au style gothique d'Europe occidentale : ce pourrait donc être une vraie église qui a existé : on voit deux travées de la nef munie de bas-côtés, un transept, un chœur de deux travées et un chevet à cinq pans. Le chœur n'ayant que deux travées est assez restreint ce qui implique que cette église n'avait pas un clergé très fourni, les stalles ne pouvant s'étendre que sur une bonne dizaine de mètres en comptant celles qui seraient adossées en revers du jubé⁶⁴.

Ce qui frappe avant tout c'est que le chœur et le chevet sont beaucoup plus élevés que la nef et le transept, non seulement au niveau du pavement mais de toute la construction y compris la voûte, ce qui implique naturellement celle de la toiture. La dénivellation pourrait atteindre cinq mètres au moins. Or aucune vue de Saint-Lambert ne témoigne d'un pareil dispositif. La hauteur de niveau du chœur ne peut être due qu'à une crypte. Or il est rare que les cryptes aient été conservées sous les chœurs gothiques, leur usage étant généralement démodé.

Cette différence de niveau des toitures suffit, à elle seule, à démontrer que cette église n'est pas la même que la grande église de la « madone du chancelier Rolin », dont le faite est d'une hauteur uniforme.

Or un dessin attribué à Van Eyck, représente la même église, exactement, sauf que le jubé et la différence de niveau ont disparu.

⁶⁴ A Saint-Paul, il y avait 13 m de stalles au XIX^e siècle. A Cologne, il reste 54 stalles hautes et 50 basses qui occupent trois travées soit environ 23 m. Les chœurs de Saint-Martin, Saint-Paul et Saint-Jacques mesurent 23 m de long, sanctuaire inclus. A Amiens 62 stalles hautes et 48 basses occupent deux travées et demie. Il y avait à l'origine 120 stalles. Elles occupent 20 m dans le chœur. Sur le plan de Carront, elles occupent 37 pieds, moins de 12 m. C'est beaucoup trop peu. Les stalles médiévales mesurent de 60 à 80 cm d'axe à axe, souvent 70. Donc, 30 stalles hautes, feraient au strict minimum, 21 m et 60 stalles hautes c'est bien peu pour un chapitre de 60 chanoines. Le nombre de stalles est toujours largement supérieur à celui des chanoines.

S'il s'agit d'une église réelle, est-ce le tableau ou le dessin qui en est l'image fidèle?

Cette grande différence de niveau entre les deux parties de l'église, très nette sur le tableau de Berlin n'existe pas à la cathédrale ou collégiale, de la « madone du chancelier Rolin »⁶⁵. Ce n'est donc pas le même édifice. Cette église n'est malheureusement pas la cathédrale de Liège, car :

1. Le chœur est beaucoup trop petit pour contenir l'abondant clergé que comptait Saint-Lambert au XV^e siècle⁶⁶.
2. Le chœur de Saint-Lambert était situé, au moins en partie, dans la croisée comme dans la plupart des églises avant 1200 et comme toute les églises des cisterciens par exemple. Le jubé était donc situé entre la nef et la croisée et non entre la croisée et le sanctuaire.
3. Sur le jubé, se trouvait, depuis 1319, une espèce de grande armoire très décorée qui contenait les châsses dont celle de saint Lambert. Il est difficile d'admettre que Van Eyck ait omis ou oublié de représenter un élément aussi essentiel et de grandes dimensions par surcroît⁶⁷.
4. Le jubé abritait deux autels cités maintes fois, dédiés à saint Remacle et à saint Lambert. Sur le tableau, il ne s'agit pas d'autels mais de socles de statues dont une est une madone alors que l'autel était dédié à saint Remacle. Il est absolument impossible de célébrer la messe sur ce socle d'ailleurs dépourvu de marchepieds (selon la copie Doria). On ne célèbre pas sur un escalier.

A l'extrémité nord du transept, à gauche du tableau, un grand portail laisse pénétrer une abondante lumière. A Saint-Lambert, il n'y en avait pas car dès le XIV^e siècle une grande chapelle (17 du plan de Carront) avait été accolée au croisillon nord, appelée Bellerive, Malson, « maior capella contigua luminarii »; on y conservait, aux temps modernes, le Saint-Sacrement. A cette époque elle était souvent désignée « prope sacristiam » car elle donnait sur un corridor conduisant à la sacristie des bénéficiers (43 du plan de Carront).

Trois bénéfices étaient attachés à cette chapelle, le dernier fondé vers 1380 par Walther de Hemptinne en l'honneur des saints Michel, Martial et Nicolas.

Il mourut le 14 août 1386 et fut inhumé dans cette chapelle. Henri van den Berch donne l'épithaphe (n° 184) et Hinneisdal (II 786) : la tombe subsistait donc au XVII^e siècle. Langius y a vu trois autres pierres tombales de chanoines décédés en 1342, 1360, 1372 ainsi que celle dont nous venons de parler⁶⁸.

⁶⁵ H. ZIMMERMANN, « Eine Silberstiftzeichnung Jan Van Eyck aus dem Besitze Philipp Hainhofers » dans *Jahrbuch d. Kgl. Preuss. Kunstsammlungen*, 36 (1915), 2-5, reproduction.

⁶⁶ A. Dubois en parle abondamment : le nombre ne s'était pas accru entre le XV^e et le XVII^e siècle, au contraire, celui des chapelains pourrait avoir diminué.

⁶⁷ J. YERNAUX, « La grande châsse de Saint Lambert » dans *B.S.A.H.D.L.*, 27 (1936), 74, elle y est encore en 1769 : *Rubrica generales...*, t. 2, pp. 9 et 74, Liège, 1769 et E. SCHOOLMEESTERS, « La fierte de saint Lambert en 1365 » dans *Leodium*, 7 (1908), 3-7.

⁶⁸ Epitaphier, pp. 77 et 78 du manuscrit de Rochefort, *Ghisels*, p. 51; *C.E.S.L.*, II, 362. — SCHOOLMEESTERS, *op. cit.*, 90-91.

Un autre bénéfice y fut fondé en l'honneur des saints Marie, Willibrod, Antoine et Barbe « In maiori capella contigua luminarii » par le chanoine Jacques de Moylant († 1342) qui y fut inhumé devant l'autel⁶⁹. Ghisels, au XVIII^e siècle, a encore connu sa pierre tombale⁷⁰ ainsi que quatre autres, datées respectivement de 1359, 1360, 1377 et 1386 dont il transcrit le texte⁷¹ de même que Henri van den Berch⁷². Toutes ces inhumations prouvent que ce lieu, placé à l'extrémité du croisillon nord, était affecté au culte, au XIV^e siècle déjà. Une messe y fut fondée vers 1359⁷³.

Il ne peut donc être question, au XV^e siècle, d'un portail donnant à l'extérieur.

Que penser du calvaire qui domine le jubé ?

Le christ de Van Eyck porte un perizonium de style du XV^e siècle tandis que celui de Saint-Paul est nettement du XIV^e siècle. Quant à son origine, Jean Lejeune⁷⁴ a interrogé Florent Leroy, sacristain de Saint-Paul, qui lui a déclaré que le christ avait été trouvé lors de fouilles sous le chœur d'une église.

Lors de la lecture du livre de Jean Lejeune, je m'adressai à M. Leroy que je connaissais intimement et lui demandai pourquoi il ne m'avait jamais mis au courant de l'origine du crucifix. Il me déclara qu'il avait « répondu cela à M. Jean Lejeune pour lui faire plaisir voyant qu'il y tenait ».

Jean Lejeune croit trouver à Saint-Jean les deux autres statues, celles de Marie et Jean qui à mon avis sont celles citées par Saumery, provenant de Saint-Jean, tout simplement. Il suffit d'ailleurs de les regarder : La mère du Christ porte un *pallium* dont les plis tombent sur la jambe gauche à Saint-Jean et sur la droite dans Van Eyck : le saint Jean porte un livre et se drape dans un manteau tandis que celui de Van Eyck est vêtu d'une cape qu'il relève de la main gauche ; de l'autre main il se voile la face pour éviter la vision du supplice comme sur la plupart des représentations du calvaire de la fin des temps gothiques.

Mais, il y a mieux : c'est que l'architecture gothique de Saint-Lambert n'était plus visible depuis le XVII^e siècle, car, *dixit* Van den Steen, les colonnes, les chapiteaux et les voûtes furent adaptés au goût nouveau, recouverts de stucs ou badigeonnés au « lait de chaux », les ornements *rocailles* envahirent jusqu'aux voûtes et les colonnes « r'habillées à la romaine, etc. »⁷⁵.

⁶⁹ Pouillé 235, p. 98 et tous les autres, *C.E.S.L.*, IV, 464 dans un acte de 1368.

⁷⁰ *B.S.B.L.*, 10 (1912), p. 51 « ante altare sacelli sacrarii prope sacristiam ». A.E.L., *Cathédrale, Secrétariat*, 234-235-229.

⁷¹ *Ibidem*, pp. 50-52.

⁷² *Op. cit.*, épitaphes n^{os} 182 à 186.

⁷³ HINNISDAEL, II, 103.

⁷⁴ Page 64, note 26.

⁷⁵ JEAN LEJEUNE, pp. 46 et 47, qui transcrit les passages *ad hoc* de Van den Steen. Quant à moi, je n'y crois pas : on peut stucquer une nef romane comme Saint-Denis, Saint-Barthélemy, une nef gothique à murs plats comme Saint-Antoine mais pas une église gothique complète comme Saint-Martin, Saint-Paul, ou Saint-Lambert. D'ailleurs Saumery qui décrit l'église vers 1740, donc après la soi-disant modernisation de Van den Steen, déclare que l'architecture est *gothique* : des voyageurs de la fin du XVIII^e siècle confirment ce témoignage. PONCELET, « Les architectes de Saint-Lambert », *C.A.P.L.*, 25

Donc les informateurs de Van den Steen n'ont pu voir l'église gothique et c'est sur leur description que Jean Lejeune se fonde !

Des témoignages indiquent que l'église n'avait pas été adaptée au goût de la Renaissance, du baroque ou du néoclassicisme, outre le projet de reconstruction de l'architecte Lepafve.

Saumery n'est pas seul. Le nonce Garampi, en 1762, dit que la cathédrale « é a cinque navate con archi acuminati »⁷⁶.

Peu après, en 1772, l'architecte, Etienne Fayn proposait de plâtrer l'église « en conservant tout le goût de l'architecture gothique qui y règne »⁷⁷ mais le chapitre ne le suivit pas et se contenta de faire badigeonner l'édifice⁷⁸.

Reste le problème du style de l'architecture.

En premier lieu le matériau.

L'église de la « madone de Berlin » est de couleur brun clair alors que les églises gothiques mosanes utilisent le calcaire de Meuse ou le tuffeau de Maastricht, tous deux facilement transportables par la Meuse. Seuls les chevets de Saint-Denis et de Saint-Paul sont en pierre de Lorraine d'un beau brun doré.

Quant au style de cette église, il faudrait l'étudier, point par point en comparant chaque élément aux églises connues, par exemple le triforium à ceux de Genève, Lausanne et Bonn (début du XIII^e siècle comme le transept de Saint-Lambert), mais cela ferait l'objet d'une longue étude.

N'oublions pas que Saint-Lambert est quasi inconnue car on ne possède aucune vue intérieure. Or je me refuse à admettre, en le regrettant, que l'église de la « madone de Berlin » soit Saint-Lambert, je viens de le dire.

Jean Lejeune l'affirme en se basant sur Van den Steen, né en 1820, soit 2 ans après la destruction de l'église. S'il a commencé en 1835, à 15 ans, à interroger les personnes qui avaient vu l'église, elles n'auraient pu le renseigner. Qui serait capable de dessiner ou de décrire une église gothique qu'il n'a plus vue depuis 1795 soit depuis 40 ans au moins ? Qui l'avait examinée en détails à une époque où ce style méprisé, sauf en Angleterre, n'intéressait personne ?

Et voilà pourquoi la description de l'intérieur de l'église que donne Van den Steen est un modèle de charabia pédant où il accumule des mots techniques qu'il comprend à peine : il parle d'ornements en genre rocaille au XVII^e siècle !

Visiblement il n'y comprend rien et voilà pourquoi il est impossible de dessiner une pareille construction de l'esprit.

(1934), 4-38, ne parle pas de modernisation ni de H. Renier, architecte de la cathédrale en 1749, dont le fils aurait renseigné Van den Steen (après 1835 !). Pour lui (p. 37), le premier architecte nommé au XVIII^e siècle le fut en « 1751 seulement ».

⁷⁶ Son récit est publié dans *La vie wallonne*, 14 (1933-1934), 224.

⁷⁷ GOBERT, t. 3, p. 473, d'après archives.

⁷⁸ On fit de même à Saint-Paul, à Saint-Martin, à Sainte-Croix et à la collégiale de Thorn où la blancheur du badigeon est assez agréable aux yeux de beaucoup.

Cette disposition et le dessin du triforium ont fait penser que l'église représentée est l'actuelle Saint-Bavon de Gand : l'étage des fenêtres avec ses passages en est cependant très différent.

C'est encore cette église qui apparaît derrière le portrait d'Edouard Boncle, prévôt de la collégiale d'Edimbourg, et dont le frère devint bourgeois de Bruges : c'est une œuvre de Van der Goes. Une Rédemption attribuée à Van der Stockt (Prado) et un volet de retable de la cathédrale d'Evora montrent la même église avec le même jubé qui présente cependant une légère différence : les gables ont disparu ⁷⁹.

II. Les sources et travaux concernant la partie de l'église fouillée en 1981 : le sanctuaire et ses annexes

1. Le sanctuaire (*presbyterium*), (7 du plan de Carront, fig. 1)

Quand on étudie l'architecture d'une grande église, il faut, sous peine de confusion, distinguer le chœur et le sanctuaire ou *presbyterium*.

Il est fort regrettable que cette règle soit très souvent bafouée car cette confusion entraîne l'historien de l'architecture à être obscur et à ne pas comprendre les archives, écrites par des gens qui vivaient dans les églises et qui eux ne s'y trompaient pas. Le sanctuaire, c'est la partie de l'église où se déroulent les cérémonies de la messe, celle où l'évêque ou le prêtre célèbre la messe conventuelle, la ou les messes auxquelles chanoines ou moines sont tenus de participer journalièrement.

C'est pourquoi ce lieu est appelé « *presbyterium* », sanctuaire, réservé au célébrant et à ses adjoints, le diacre, le sous-diacre et les acolytes.

Par contre, le chœur, le nom le dit, est la partie de l'église, réservée aux chanoines ou aux moines qui y chantent les heures canoniales, le *chorus psallentium*, le lieu où l'on chante les psaumes, partie essentielle de l'office.

A l'origine, dans l'architecture paléo-chrétienne et de nos jours encore en Italie, le clergé se place dans l'abside près de l'autel. Les moines, laïcs à l'origine, n'y avaient pas accès, n'étant pas membres du clergé; ils se groupaient dans la croisée du transept ou dans le transept (cf. le plan de Saint-Gall du début du IX^e siècle : c'est là que se trouvait le chœur. Étaient-ils trop nombreux, leur chœur s'étendait dans la nef, dans les travées proches de la croisée comme le montrent, par exemple, les églises cisterciennes ou cartusiennes. Petit à petit les moines, en Europe tout au moins, devinrent clercs, même prêtres mais gardèrent le chœur au même emplacement. Les chanoines adoptèrent le même usage ⁸⁰; dès lors, il n'y eut plus de différence entre les églises canoniales et monastiques.

En Espagne cependant, le chœur prit place dans la nef, de plus en plus à l'ouest, parfois même au fond de la nef; au Portugal, à l'ouest au premier étage.

Nous n'étudierons pas ici le chœur de Saint-Lambert, situé à la croisée du transept comme aux collégiales liégeoises de Saint-Denis, Sainte-Croix, Saint-Pierre, Saint-Barthélemy ou de Maastricht, Amay, Molhain, etc. (pour ne pas sortir de l'ancien diocèse) car cette partie de l'église n'a pas encore été fouillée. Nous nous attarderons au sanctuaire et à ses annexes.

Van den Steen et surtout Jean Lejeune ayant décrit cette partie de l'église, il nous faut en premier lieu faire l'étude critique de leurs affirmations.

Commençons par Van den Steen.

Une première remarque s'impose. Quand l'auteur a rédigé son ouvrage vers 1844, l'étude de l'architecture du Moyen Age en était à ses débuts.

Dès lors, il n'est pas étonnant que la terminologie n'ait pas encore été fixée et que les dénominations qu'il utilise ne soient pas conformes à l'actuelle terminologie.

C'est ainsi qu'il appelle abside, le déambulatoire, qu'il nomme chœur supérieur ou hémicycle du chœur, le sanctuaire et qu'il désigne sous le nom de chœur inférieur, le chœur situé à la croisée du transept. Pour la facilité du lecteur, j'utiliserai la terminologie moderne. Voyons ce qu'il nous dit de cette partie de l'église ⁸¹.

Pour lui l'architecture du sanctuaire était la même que celle de la nef sauf que les plinthes des colonnes avaient la forme de coquilles (*sic*).

« Il était séparé du déambulatoire par un petit mur et était éclairé par six fenêtres et une rose qui mariait les styles gothiques secondaire et flamboyant, ainsi que le style gréco-romain. » Que voilà une étrange architecture ! Passons, car il y a plus étonnant. Cette rose qui orne l'abside et en constitue la septième fenêtre centrale, il la situe en même temps « derrière le maître-autel dont elle formait le fond » car elle « était cachée » par celui-ci. J'avoue ne pas comprendre et je crains que l'auteur n'ait pas compris lui non plus : est-elle à l'étage supérieur de l'abside ou dans le déambulatoire (comme à Saint-Etienne de Caen) ?

Visiblement, l'auteur est perdu dans la confusion.

Son dessin, reproduit dans l'édition de 1880 à la page 213 et par Jean Lejeune, page 50, n'est pas plus explicite car on n'y voit pas de déambulatoire ni de rose; l'abside, loin d'avoir 7 fenêtres, est éclairée par un nombre pair de fenêtres car il y a un trumeau au centre. Pourquoi ?

Tout simplement parce que cette vue du sanctuaire de Saint-Lambert est en réalité une représentation assez fidèle de celui de Saint-Jacques d'Anvers qui offre précisément cette particularité à vrai dire assez rare. Nous avons vu d'ailleurs que le jubé et l'orgue de ce dessin de Van den Steen sont ceux du même édifice anversois placés sous le tref de Saint-Laurent à Nuremberg ^{81bis}.

⁷⁹ J. STEPPE, *Het koordoksaal in de Nederlanden*, Louvain, 1952, pp. 73-75.

⁸⁰ Sauf en Italie, nous l'avons dit.

⁸¹ Pages 9, 168, 177-178 et 182.

Est-il étonnant de trouver de pareilles erreurs chez un auteur qui parle de « piliers cintrés de caractère byzantin » (p. 20), de la grande verrière et des huit fenêtres du vieux chœur (p. 20); (pour un espace de 15 m sur 15 limité par les deux tours occidentales et ouvrant à l'est sur la grande nef comme le montre le plan, où les placerait-on?); pour lui (p. 32), l'église a une grande nef, des nefs latérales, puis des bas-côtés « ornés » (*sic*) de dix chapelles; donc il y avait cinq nefs comme à Anvers, contrairement au plan de Carront, et aux fouilles de 1903, « plus 10 chapelles » alors que les mêmes documents prouvent qu'il y avait 12 chapelles, ce que confirment les pouillés et les vues de l'église qui montrent 6 fenêtres de chapelles accolées aux bas-côtés. Pour une fois, il minimise la splendeur de la cathédrale. Pourquoi? Parce qu'à la fin du XVIII^e siècle, deux des 12 chapelles étaient converties en débarras (voir Carront) et qu'il n'en restait que 10 affectées au culte; ce qu'il n'a pas compris.

Je suppose qu'il n'est plus besoin d'insister sur la valeur documentaire d'un livre pareil.



FIG. 2.

Repose solennelle du perron le 18 juillet 1478. Toile de 70 × 54 cm. 3^e quart du XVII^e siècle. Liège, Musée d'Ansembourg. A.C.L. 170.070B.

Vue prise du second étage d'une maison de la place du Marché entre Féronstrée et rue des Mineurs.

A droite de la grande tour, face orientale du transept est, avec sa tourelle d'escalier. Abside avec arcs-boutants et déambulatoire et partie supérieure droite (arc ogival) de la fenêtre axiale.

A gauche, rue sous la tour (actuellement rue de Bex). Devant la grande tour, pignon est de la maison du Destroit qui avait été jusqu'à la fin du XVI^e siècle, siège du tribunal des échevins.

(Reproduction en couleurs dans PHILIPPE, *La cathédrale*, p. 212.)



FIG. 3.

Même sujet ou repose solennelle du perron le 18 juillet 1478. Toile de 176 × 96 cm, signée Joseph Dreppe, inventif et pinxit, provenant de la maison située jadis n° 5 rue Saint-Pierre. Troisième quart du XVIII^e siècle. Musée de l'Art wallon. A.C.L. 97.646B.

Vue prise au rez-de-chaussée, à l'extrémité est de la place du Marché, montrant les faces est et nord-est du sanctuaire et de l'abside, la grande tour, une des tours dite de sable, celle du sud, ainsi que l'aile est du cloître oriental et les degrés de Saint-Lambert.

*Reproduite en couleurs dans PHILIPPE, *La cathédrale*, pp. 211 et 213 et en noir dans J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA, *Décors anciens d'intérieurs mosans*, t. 3, p. 9, Liège, vers 1930, quand le tableau était en place, avec son cadre rococo, dans la maison de la rue Saint-Pierre, récemment démolie par les pouvoirs publics.*

Par voie de conséquence, celui de Jean Lejeune⁸², qui s'appuie constamment sur lui, ne me paraît pas plus digne de confiance, je crois que toute démonstration est superflue.

On remarque toutefois que dans les nombreux cas où Van Eyck et Van den Steen sont en désaccord, Jean Lejeune prend la partie du premier.

Un exemple : le peintre dessine 9 fenêtres dans l'abside alors que Van den Steen en compte 7 dans son texte et un nombre pair sur sa gravure.

Pour arranger les choses, Jean Lejeune compte pour une seule, les trois fenêtres centrales de l'abside (p. 61) : c'était, dit-il, une « fenêtre à trois fenestragés » (*sic*). Ainsi, de 9 on tombe à 7. Cependant, le tableau de Van Eyck est facile à comprendre : il y a 9 fenêtres de 3 lumières chacune.

⁸² Il décrit le sanctuaire oriental aux pages 47-55 et 61.



FIG. 4.
Enlèvement du perron en 1467.
Toile de 64 × 103 cm, provenant de la maison située jadis n° 5 rue Saint-Pierre. Troisième quart du xvii^e siècle, faisant pendant à la précédente. Musée de l'Art wallon. A.C.L. 97.949B.
Vue semblable à la précédente mais montrant la face sud-est : les deux tours « de sable », deux portails du cloître et l'ancien perron, antérieur à l'actuel (1697).
Reproduction en couleurs, dans J. PHILIPPE, La cathédrale Saint-Lambert de Liège. Catalogue de l'exposition de 1980, dans les locaux de la Société générale de Banque, p. 11.
Remarquer la tourelle d'escalier au nord, placée au sud sur la vue de la repose du perron, peinte au xvii^e siècle.

Au risque de déplaire à certains, je dois d'ailleurs dire que je trouve dans le tableau de Van Eyck conservé à Berlin, une erreur de perspective.

En effet, quand on se trouve dans une grande église et qu'on veut voir tout le mur nord (celui de gauche), on doit se placer au sud (à droite), ce qu'il a fait. Mais alors on ne voit pas le christ de l'arc triomphal au milieu de la fenêtre axiale de l'abside : pour avoir une telle vision, il faut rester sur l'axe est-ouest de l'édifice⁸³. Or, sur le tableau de Van Eyck, il est dans l'axe. Dès lors, il faut conclure que le peintre s'est placé à deux endroits différents pour dessiner

⁸³ Pour autant, évidemment, que l'église soit construite sur un axe est-ouest rectiligne ou à peu près rectiligne ce qui est généralement le cas, notamment à Saint-Lambert : les fouilles le prouvent. Jean Lejeune a reporté sur un plan, l'angle de vue de Van Eyck, p. 54, tel qu'il l'imagine. Il déclare que la fenêtre centrale a trois fenestrages (*sic*), il veut dire trois lumières et qu'elle est plus large que les autres, ce qui est inexact, les autres en ont trois aussi mais elles sont en partie cachées par les ogives et les murs qui les soutiennent.

l'église (un pour l'architecture et un second pour le jubé et la croix triomphale) ou qu'il a commis une erreur de perspective ce qui s'expliquerait aisément si on admet, ce que je pense, qu'il a représenté une église imaginaire, créée dans son atelier, et non une église existante.

Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder la photo de l'église Saint-Paul publiée par Jean Lejeune (p. 62) : on y voit bien le mur nord mais le crucifix n'est pas dans l'axe : or la photo est prise de la partie sud-ouest de l'édifice, comme le dessin de Van Eyck. Sur la copie de Van Eyck, conservée par le prince Doria (Jean Lejeune, p. 71) le crucifix est à gauche de l'axe central, comme sur la photo de Saint-Paul. La perspective y est donc correcte.

Il me reste à répondre à une question que beaucoup de lecteurs se posent.

Quelles sont les deux églises (car il y en a deux et non une seule) représentées sur les deux tableaux de Van Eyck ? Si elles existaient encore il y a évidemment longtemps qu'elles seraient identifiées. Si elles ne subsistent plus, je pense qu'il est probable qu'on les aurait reconnues car la plupart des grandes églises gothiques du nord-ouest de l'Europe, détruites au cours des âges sont connues en partie par des vues ou des fouilles.

M. Lemaire, éminent professeur d'histoire de l'architecture à Louvain, a cru reconnaître dans le tableau de Berlin, l'église Saint-Jean de Gand devenue au xvi^e siècle la cathédrale Saint-Bavon⁸⁴. Certes, il y a des similitudes manifestes, notamment les niveaux du sol, qui sont importantes pour qu'on puisse admettre son point de vue... hélas, il y a aussi de nombreuses différences.

L'auteur était d'ailleurs le premier à les citer.

De même la ville du chancelier Rolin : si c'était une ville réelle, il y a longtemps qu'elle serait identifiée, on n'aurait pas attendu MM. Henrotte et Lejeune.

Venons-en aux choses sérieuses : les problèmes de la crypte, de la longueur du sanctuaire, de son plan, de ses vitraux et enfin, du maître-autel.

a) La crypte orientale

Kurth et Génicot ont rassemblé les textes qui établissent qu'il y a eu une crypte orientale où Notger déposa les reliques de saint Floribert et où Wazon fut inhumé ! G. Kurth⁸⁵ y voit la place de la tombe de Wazon et de celle d'Otbert. Le texte sur lequel il s'appuie, Gilles d'Orval, ne date que du xiii^e siècle, donc de l'époque de l'église gothique.

Cependant nous avons vu que la tombe d'Otbert ne se trouvait pas dans le sanctuaire gothique ; elle ne pourrait pas non plus être placée dans celui de l'époque romane établi sur une voûte, donc elle devait logiquement se situer dans la crypte orientale comme le suppose Kurth. Je ne sais où Henri Van den Berch en a trouvé le texte qu'il donne au n° 13 (p. 5). Malgré les recherches de ces deux auteurs, le titulaire de l'autel de cette crypte n'est pas connu ; il est vrai que c'est la partie occidentale de l'église

⁸⁴ R. LEMAIRE, « De madonna in de kerk uit het Berlijns museum » dans *Mededelingen van de K. Vlaams Akademe. Klasse der schoone kunst*. Jaargang, 12, n° 2 (1950), 17 pages

⁸⁵ G. KURTH, *Notger de Liège*, 2^e partie, p. 35.



FIG. 5.

Tour de Saint-Servais, Saint-Pierre et Saint-Lambert vus de la tour de Saint-Denis.

Dessin du début du xviii^e siècle, attribué à E. Fisen, Liège, Musée de l'Art wallon, n^o 270, 17 × 32 cm. A.C.L. 117.177A.

Le sanctuaire de Saint-Lambert très court, est invisible.

qui a retenu l'attention des chroniqueurs du Moyen Age. Serait-ce saint Théodard ? Une crypte lui était dédiée ; elle est citée en 1147⁸⁶, et contenait un autel Saint-Thomas.

Comme aucune église ne possède plus de deux cryptes, je propose d'y voir celle dite de Saint-Théodard dont elle aurait abrité les reliques.

Je crois qu'elle fut détruite vers 1200 car on n'en trouve aucune mention dans les actes postérieurs à cette date et on a inhumé, dans le sanctuaire oriental, quelques évêques depuis Hugues de Pierrepont († 1229) jusqu'à Louis de Bourbon († 1482).

Comme il est impossible de creuser des tombes dans l'extrados des voûtes d'une crypte, on peut en déduire que celle-ci n'existait plus.

Remarquons que seuls les évêques étaient inhumés dans le *presbyterium* devant le grand autel comme le rappelle Hinnisdael et l'épithaphe commune dressée en 1740 par ordre du chapitre qui fit placer un pavement de marbre qui entraîna la démolition des mausolées des cinq évêques enterrés à cet endroit.

On pourrait donc dresser un tableau des tombes des évêques de la manière suivante :

1. Avant Albert de Cuyck († 1200) : détruites avec l'église notgérienne.
2. Albert de Cuyck († 1200) : au milieu de la grande nef, vers l'ouest.
3. Depuis son successeur, Hugues de Pierrepont († 1229) jusqu'à Louis de Bourbon († 1482), inhumation dans le sanctuaire ; tombe commune depuis 1740.

⁸⁶ L. GÉNICOT, *op. cit.*, p. 54.

4. Erard de la Marck († 1538) : enterré dans le chœur.
5. Ses successeurs, de Groesbeeck à Hoensbroeck : inhumation dans le déambulatoire.

Les textes des épithaphe sont bien connus. Langius, Van den Berch, Hinnisdael nous les ont transmis. Le problème qui nous retient ici est celui de leur emplacement. Du temps de Langius ou plutôt de l'auteur du manuscrit qui porte son nom (fin xvi^e siècle), cinq tombes étaient encore devant le grand autel : c'étaient celles de Hugues de Pierrepont († 1229), Jean d'Enghien († 1281), Adolphe de Waldeck († 1302), Adolphe de la Marck († 1344) et Louis de Bourbon († 1482)⁸⁷.

Hinnisdael affirme que l'évêque Jean de Walenrode († 1419) fut inhumé *ante summum altare* comme Hugues de Pierrepont⁸⁸.

En 1740 le chapitre fit démolir ces mausolées pour poser dans le sanctuaire un pavement de marbre : il fit placer une plaque de marbre pour rappeler l'existence de ces tombeaux disparus⁸⁹.

La suppression de la crypte orientale vers 1200 n'aurait rien d'étonnant⁹⁰, car à cette époque on n'en édifiait plus sauf exceptions notamment quand la déclivité du sol l'imposait. A Saint-Paul et à Hastières on profita

⁸⁷ Page 69.

⁸⁸ T. 2, p. 973 et t. 1, p. 221, *ante aram maiorem*.

⁸⁹ Epithaphe DE VAULX, p. 4 et continuation de HINNISDAEL, t. 6, p. 292. — Voir aussi GOBERT, III, p. 472 (2).

⁹⁰ Jean d'Outremeuse, mort en 1399, ne l'a pas connue [GOBERT, III, 465 (1)]. Il croit qu'elle était sous une maison, dite « de la grotte », place du Marché. Ne serait-ce pas celle de l'hôpital de la cathédrale situé là jusqu'en 1200 environ avant d'être reconstruit sous le nom de Saint-Mathieu, aux bords de la Meuse, près de la rue de l'Official ?

de la reconstruction du sanctuaire, au XIII^e siècle, pour les sacrifier. On fit de même à Huy au XIV^e siècle, ainsi qu'à Ciney et Orp à une époque que j'ignore. Ce n'est qu'au XX^e siècle qu'on les découvrit, qu'on réédifia les voûtes romanes détruites.

A Saint-Jacques, elle disparut lors de la reconstruction de l'église au début du XVI^e siècle tandis qu'à la même époque, dans les mêmes circonstances, les moines de Saint-Hubert la réédifièrent. Vers 1915, un officier allemand amateur d'art, fit vider la crypte de la collégiale de Molhain, qui avait été entièrement comblée; une plaque le rappelle.

b) Longueur du sanctuaire

S'il faut en croire le plan de Carront, le sanctuaire était très petit : une travée et le chevet : 35 pieds de profondeur est-ouest et 42 de large soit environ 10,15 × 12,18 m. Il faut y placer le maître-autel, le trône de l'évêque, la crédence, les sièges des célébrants sans encombrer les accès vers le déambulatoire. Saint-Denis et Sainte-Croix et Dinant ont aussi un sanctuaire relativement petit mais très suffisant : il en était de même dans la plupart des églises romanes où le clergé ou les moines se plaçaient à la croisée comme à Saint-Lambert.

Mais depuis le XIII^e siècle cette manière de faire n'était plus en usage : on construisait un chœur « architectonique » comme à Saint-Paul, Saint-Jacques, Saint-Jean, Saint-Martin, Huy, Tongres, Walcourt, Aix, Louvain, Saint-Pierre, Saint-Hubert pour ne citer que quelques exemples pris dans l'ancien diocèse de Liège.

C'est pour cela que cette disposition a étonné, presque choqué les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles qui décrivent Saint-Lambert : « le sanctuaire commence là où le chœur aurait dû le faire ». « L'église n'a jamais été terminée, une portion de la nef servit de chœur provisionnellement jusqu'à ce qu'on remette la main à l'œuvre ce qui n'est point arrivé jusqu'ici », écrit de Vaulx, doyen de Saint-Pierre, vers 1770⁹¹.

Certes, il semble que des travaux importants furent effectués au sanctuaire peu avant 1319, Gobert, Poncelet et Jean Lejeune les ont rappelés.

De nombreuses réparations à la voûte eurent lieu, voire même une reconstruction.

D'aucuns pourraient en déduire qu'on en a profité pour édifier un grand chœur avec sanctuaire. Il n'en est rien : cinquante ans ne s'étaient pas écoulés que les chanoines cèdent à bail la maison « del grotte », située le long du cloître oriental : aussi contraignent-ils le futur locataire, un de leurs confrères, à quitter la maison dans le cas où l'on voudrait prolonger et agrandir l'église « *dum contigerit ecclesiam versus forum prolongari et amplificari* »⁹². Le chapitre avait donc toujours en vue la construction d'un « vrai chœur » en sacrifiant le cloître

oriental et ce, 20 ans à peine avant la naissance de Van Eyck.

D'autres textes, postérieurs, parlent encore de reconstructions du chœur : en 1526, l'évêque Erard de la Marck, donne 15.000 florins⁹³. Une autre, de 1576⁹⁴, une encore en 1632⁹⁵. Aucune n'eut de suite comme le prouvent le plan de Carront et les archives qui n'en soufflent mot.

Mais quand on parle du chœur, désigne-t-on le sanctuaire ou le chœur ?

Nous venons de le dire, Fisen, au XVII^e siècle, et de Vaulx, au XVIII^e siècle, déclarent que l'église ne fut jamais achevée car elle était, de leur temps encore, dépourvue d'un chœur architectural. Carront confirme leurs témoignages très explicites.

Jean Lejeune ignore tous ces arguments et laisse supposer que le grand sanctuaire visible sur le tableau de Van Eyck aurait été, plus tard, démoli et remplacé par un petit, celui que Carront a connu. Je ne puis admettre cette manière de voir les choses, pour trois motifs :

1. Je ne comprends pas pourquoi on aurait démoli ce sanctuaire pour en édifier un plus petit.
2. Aucun texte ne corrobore cette théorie.
3. Les colonnes qui séparent le sanctuaire du déambulatoire ont un style du début du XIII^e siècle. On aurait donc, après Van Eyck, édifié un petit sanctuaire avec des colonnes vieilles de 2 ou 3 siècles⁹⁶.

Les chanoines ont plusieurs fois eu l'intention de détruire le petit sanctuaire du XIII^e siècle pour construire un chœur et un sanctuaire semblables à toutes les églises gothiques; en effet, ils disposaient du terrain; il suffisait d'abattre le paradis *alias* le cloître oriental ce qui permettrait d'allonger l'église de 120 pieds (35 m) sans devoir acheter un pouce de terrain, quitte à perdre le revenu de la location des boutiques établies dans ce cloître. Ils ne le firent jamais : tout le monde connaît des églises gothiques inachevées où les travaux furent quasi interrompus à la fin du XIII^e siècle, Saint-Lambert est dans le cas. Dès le XV^e siècle, le chapitre renonça à agrandir l'église en bâtissant un chœur car il fit réédifier le cloître oriental (cf. § 4).

On dut maintes fois réparer la voûte du sanctuaire : Poncelet et Gobert l'ont prouvé. Lors du don de 15.000 florins par l'évêque, on alla plus loin, l'architecte Guillaume de Bruxelles établit des plans⁹⁷, Van Mulcken fut consulté. En 1546 on aurait transformé les fenêtres⁹⁸ ce que je suis fort enclin à croire parce que tous les vitraux

⁹³ L. E. HALKIN, *Le cardinal de la Marck*, p. 11, Liège, 1930.

⁹⁴ GOBERT, III, 470, et Jean LEJEUNE, p. 51, basés sur une référence erronée. N'y a-t-il pas confusion avec le chœur de Saint-Laurent commencé la même année ?

⁹⁵ *Ibidem*.

⁹⁶ Sur le style de ces colonnes et leurs chapiteaux, voir B.S.R.V.L., 5 (1956-1960), 397-402; sur les bagues, on y ajoutera, E. VIOLLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, 2 (1859), 59-63, qui attribue lui aussi ce style de colonnes au XIII^e siècle.

⁹⁷ E. PONCELET, *Les Architectes*, pp. 31-32, cite des achats de pierre et des travaux en 1524, 1525, 1527, 1530, 1531, sans citer ses sources ni préciser de quels travaux il est question.

⁹⁸ Conclusions capitulaires, A.H.E.B., 6 (1869), 371, acte du 27 août 1546 : le chapitre ordonne de continuer les deux fenêtres du grand chœur à l'instar de celle qui est commencée.

⁹¹ Ces textes de Fisen, Saumery, de Vaulx sont transcrits dans le B.S.R.L.V.L., 5 (1956-1960), 401-402, à la suite d'une étude sur le style des colonnes gothiques du sanctuaire. Il ne paraît pas nécessaire dès lors, de les reproduire ici, une fois de plus.

⁹² C.E.S.L., IV, 515, acte du 13 août 1374.

que Hinnisdael a vus un siècle plus tard furent offerts par des chanoines des années 1560-1580. Comme il y avait presque certainement des vitraux auparavant, je suppose que si on les a tous remplacés c'est qu'il y a eu une raison majeure. En pleine guerre de 80 ans, l'argent n'abondait pas : on ne les aurait pas renouvelés sans grave nécessité : cela prit longtemps. On a dû y être contraint par le remplacement des fenestragés dont nous venons de parler.

Ces nombreux vitraux étaient de peu postérieurs à ceux de Saint-Paul (1557-1559) mais bien plus récents que ceux de Saint-Martin et de Saint-Jacques qui remontent tous aux environs de 1525 et qui leur sont supérieurs quant au dessin.

Ceux de Saint-Lambert ressemblaient probablement à ceux de Saint-Paul.

c) *Vitraux*

Pour connaître les vitraux de l'abside, nous disposons de deux, peut-être trois, moyens d'information.

Le premier c'est Hinnisdael, qui les a vus mais qui ne s'y est intéressé que pour l'héraldique. Il rappelle parfois que tel chanoine a offert une verrière pour la « lanterne du chœur », qu'il est représenté avec son saint patron et ses huit quartiers qu'il reproduit. Ces donateurs vivaient tous dans le troisième quart du XVI^e siècle sauf une exception (deuxième quart).

Il cite six vitraux de ce type qui rappellent évidemment ceux des autres églises conservées de nos jours. Est-ce dire que le sanctuaire avait six verrières ? Non, car de Theux en énumère dix dont cinq seulement sont citées par Hinnisdael, mais il ne donne pas ses sources.

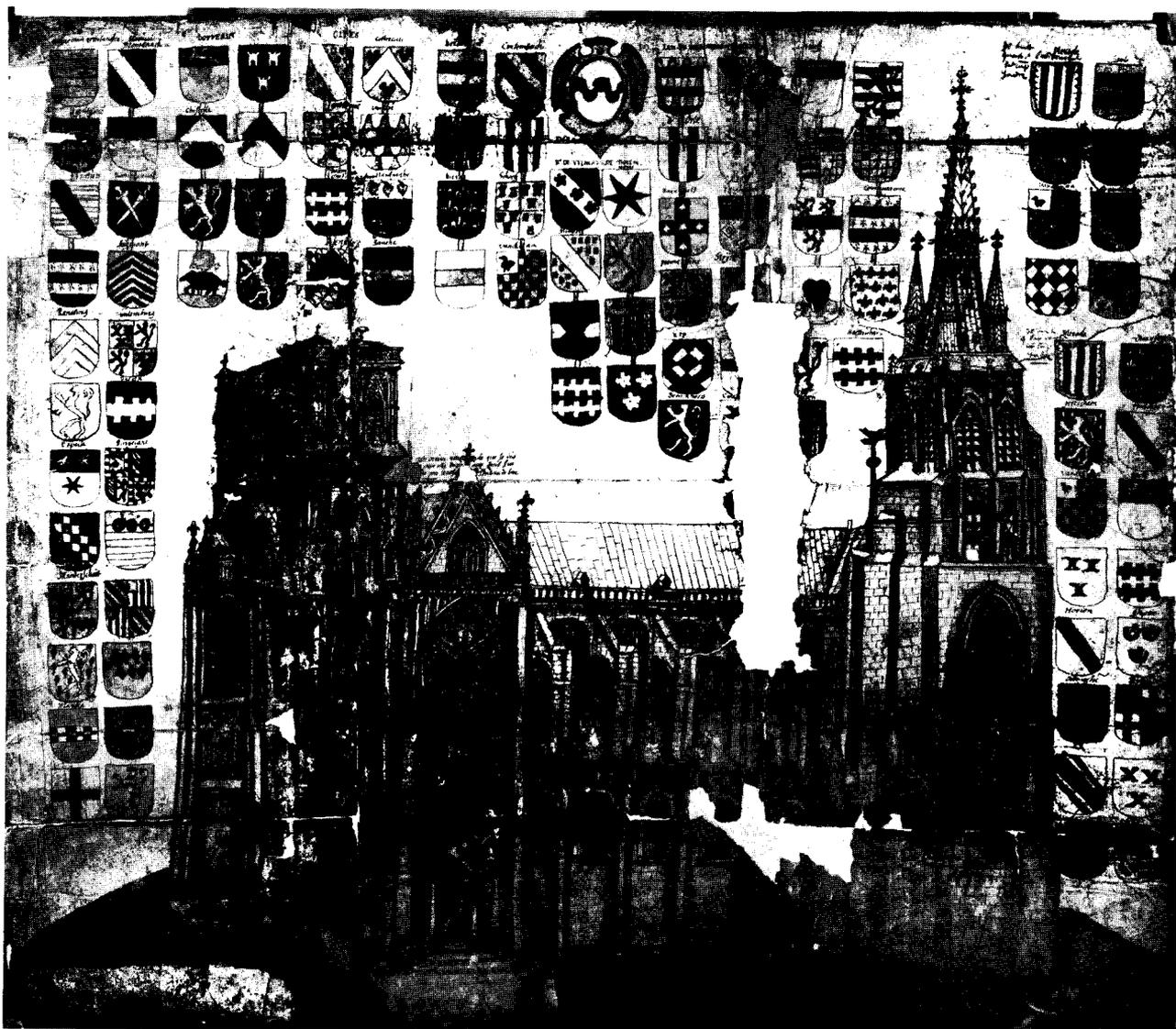


FIG. 6.
Vue de la cathédrale, ornée des armes de l'évêque et des quartiers de 13 chanoines. Peu avant 1580.
Archives de l'Etat à Liège, 47 X 55 cm. Voir p. suivante.

(Photo A.C.L. 169.970B.)

Il existe peut-être une troisième information, c'est le dessin colorié conservé aux Archives de l'Etat à Liège (fig. 6), avec ses 104 blasons jusqu'ici non identifiés sauf ceux de l'évêque Groesbeek, du prévôt Berlaimont et du doyen Wijngaerde, ce qui permet de le dater de peu avant 1580, date de décès des deux premiers dignitaires susdits. De légers liens unissent tous ces blasons en groupes de quatre, qu'ils soient verticaux ou horizontaux (pour un seul), ce qui fait irrésistiblement penser à des quartiers généalogiques dont les bandes impaires sont celles de chanoines de la cathédrale et les bandes paires celles de leurs quatre autres quartiers, c'est-à-dire huit en tout par chanoine; une étude attentive permet dès lors d'y repérer les huit quartiers de Charles de Coelhem, Herman de Renneberg, Everard de Manderscheidt, Antoine Douverin, Guillaume de Glimes, Jean de Berlo, Jean de Wijngaerde, doyen, Jean de Berlaimont, prévôt, en dessous desquels on voit ceux de Godefroid d'Erp (7 quartiers seulement par manque de place) posés horizontalement et endommagés par le trou du papier), Jean de Harff, Richard de Merode, de Jehay, Arnold de Merode, de Waroux et Jean de Horion, soit 13 X 8 quartiers, les 8 quartiers des 13 chanoines susdits, moins un manquant, plus les armes de l'évêque, cela fait 13 X 8 soit 104.

Pourquoi avoir choisi ces treize chanoines? Serait-ce les dignitaires tels que le prévôt, le doyen, le chantre, l'écolâtre, le coster et les 7 archidiaques ce qui fait douze? Non il n'en est rien. Sept de ces treize chanoines avaient posé dans les sanctuaires des vitraux avec leurs quartiers: les six autres seraient-ils donateurs d'autres verrières?

On constate quelques différences entre ces armes et celles que Hinnisdael a reproduites. Cela mériterait une étude qui n'a pas sa place ici car elle serait longue⁹⁹.

L'étude de ces vitraux se conclut tristement pour l'historien de l'architecture: leur nombre aurait permis de connaître le nombre de fenêtres, donc les côtés du polygone du sanctuaire: c'est un échec, du moins provisoirement.

Puisque les vitraux représentaient des chanoines du XVI^e siècle finissant, on se demande comment les « informateurs » de Van den Steen, cent ans après Hinnisdael, auraient pu admirer des verrières dues aux élèves de Van Eyck représentant des nobles chevaliers¹⁰⁰.

Selon Gobert, c'est en 1572 qu'on a enlevé une des verrières du chevet, offerte par un Mérode et remplacée alors par un de ses parents¹⁰¹.

Yernaux cite de nombreux textes concernant ces vitraux lors du renouvellement du chœur en 1546 et leurs réparations en 1606¹⁰².

⁹⁹ Ce dessin est reproduit en couleurs dans PHILIPPE, *La cathédrale*, pp. 170 et 172. L'I.R.P.A. en possède deux bonnes photos: B. 169. 970 et 105056 B, en noir et blanc. L'inscription placée sur le bras sud du transept occidental dit que la verrière ronde fut offerte par l'évêque Thibaut de Bar en 1303. Elle confirme l'intérêt de l'auteur pour les vitraux et l'existence de toits de plomb. C'est la plus ancienne vue de la cathédrale, digne de ce nom.

¹⁰⁰ VAN DEN STEEN, p. 176.

¹⁰¹ III, 466 (1), d'après DE THEUX, II, 238 et III, 108.

¹⁰² B.S.B.L., 18 (1951), 151.

d) *Le maître-autel*

Du maître-autel, nous savons peu de choses.

Il fut consacré le 1^{er} mai 1250 par le légat du pape, Pierre, cardinal, évêque d'Albano, en présence des princes-archevêques de Mayence, Trèves et Cologne, des princes-évêques de Metz et de Liège et de l'évêque de Chalons¹⁰³.

Au début du XVII^e siècle, son retable d'or et d'argent représentait la décollation de saint Jean et le martyr de saint Lambert, selon le récit de voyages de Dubuisson-Aubenay¹⁰⁴ et du colonel Duplessis¹⁰⁵.

En 1652, le prince-évêque Maximilien-Henri de Bavière, un des rares qui fit des cadeaux à la cathédrale, offrit une somme suffisante pour le remplacer par un grand autel à portique, connu par des dessins et des descriptions. Il a déjà été l'objet d'une étude¹⁰⁶. Il était dédié à sainte Marie et saint Lambert et n'avait aucune ressemblance avec celui que reproduit Van den Steen, tout cela a été dit¹⁰⁶.

Il fut détruit avec l'église sauf le tableau du retable, œuvre de Gérard Laresse, conservé dans la cathédrale actuelle.

Les deux dessins anciens concordent en tous points et sont conformes aux dires de Saumery et des autres auteurs qui ont vu l'autel.

L'importance de ces deux dessins est grande car non seulement, ils nous font connaître l'aspect du maître-autel et de l'architecture du bas de l'abside, mais ils nous donnent une idée approximative de leur grandeur.

En effet, lorsque l'on détruisit la cathédrale, l'administration française décida de conserver les quatre colonnes de marbre de Carrare du maître-autel et de les envoyer en France. Afin d'en mesurer le poids on les mesura et constata que, sans les chapiteaux ni les bases, en bronze doré, elles atteignaient 16 pieds 6 pouces de Liège, c'est-à-dire, 4,82 m¹⁰⁷.

Connaissant une mesure, on peut avoir une idée approximative des autres par la règle de trois. En voici le résultat:

1. Premier dessin¹⁰⁸:
 - Hauteur du maître-autel: 12 m, plus les 3 marches, plus les armoiries.
 - Largeur du maître-autel: 7,68 m.
 - Hauteur d'une arcade: 14,40 m.
 - Grandeur du tableau du retable: 4,32 X 3,36 m.
2. Deuxième dessin¹⁰⁹:

¹⁰³ *Chronique de Jean de Hoxem* (XIV^e siècle), éditée par G. KURTH, Bruxelles, 1927, p. 8. L'éditeur remarque deux erreurs dans ce passage de la chronique.

¹⁰⁴ Publié par L. E. HALKIN dans *R.B.A.H.A.*, 16 (1946), 24.

¹⁰⁵ Publié par SCHAYES dans *Revue de Bruxelles*, 5 (1841), 91.

¹⁰⁶ *B.S.R.L.V.L.*, 5 (1956-1960), 387-397, avec une étude critique des dessins anciens et de celui de Van den Steen qui reproduit un autel tout différent, proche de celui de Sainte-Colombe à Cologne, détruit pendant la dernière guerre.

¹⁰⁷ *B.S.R.L.V.L.*, 5 (1956-1960), 392, d'après DARIS, *Notices...*, I (1867), 327.

¹⁰⁸ *Ibidem*, p. 388.

¹⁰⁹ *Ibidem*, p. 389.

Hauteur du maître-autel : 11,85 m plus les marches et armoiries.

Largeur du maître-autel : 7,41 m.

Hauteur d'une arcade : ± 13 m (le bas est difficile à préciser).

Grandeur du tableau du retable : $4,29 \times 3,33$ m¹¹⁰.

Actuellement, le tableau, qui a été rétréci, mesure $4,33 \times 2,93$ m.

Ces mesures correspondent bien à celles des deux dessins susdits.

2. Le déambulatoire (8 du plan de Carront, fig. 1)

C'est bien la partie la moins connue de l'église car on n'en possède ni dessin, ni description. Seul le plan de Carront nous le montre, édifié sur plan semi-circulaire, prolongé de deux petites travées vers l'ouest, travées mises en communication avec le cloître par deux portes mais closes vers l'ouest, vers le transept par deux murs auxquels étaient adossés les autels des chapelles Sainte-Anne au nord, et Sainte-Croix au sud. Dans l'axe, à l'est, une porte donnait vers la sacristie des chanoines. Aucune chapelle ne s'ouvrait sur le déambulatoire car les listes de bénéfiques, même celles du xv^e siècle, et les actes de fondation n'en citent pas. Seul Jean Lejeune affirme qu'elles existent parce qu'on en voit sur le tableau de Van Eyck.

Poncelet dit qu'en 1502 le peintre Jean Rukelous peignit les voussures derrière le maître-autel et ce, sans référence. Je ne sais s'il veut désigner par là la voûte du déambulatoire ou les arcades qui séparaient celui-ci du sanctuaire, nous dirions les archivolttes; de toute façon, cela implique l'existence du déambulatoire.

Le toit du déambulatoire « toict derier le grand-autel » fut réparé en 1625 et en 1677¹¹¹.

Le nonce Sanfelici, en 1656, ordonna de séparer le déambulatoire du sanctuaire par des grilles ou d'une autre manière pour empêcher le peuple d'avoir accès au sanctuaire¹¹². Le chapitre y fit construire « une balustrade de marbre, joignant l'une à l'autre les colonnes du péristyle »¹¹³.

Dans le déambulatoire se trouvaient les mausolées des évêques du xvi^e siècle (depuis Groesbeek) jusqu'au xviii^e siècle. Ils sont bien connus¹¹⁴.

Au-dessus du toit, se dressaient les arcs-boutants du chœur¹¹⁵. On les voit sur le tableau « la réerection du perron » du xvii^e siècle, conservé au Musée d'Ansembourg (fig. 2) et un autre, propriété de la Ville de Liège, datant du siècle suivant (fig. 3)¹¹⁶ ainsi que sur la vue de Saumery et les gravures des deux Deneumoulin.

¹¹⁰ Cette toile de Lairesse, est la propriété de l'actuelle cathédrale. Elle représente l'Assomption de Marie et date de 1687; elle est reproduite, en couleurs, par PHILIPPE, p. 216.

¹¹¹ A.E.L., *Cathédrale. Protocoles des directeurs*, n° 129, f° 342-v° 343. Référence due à M^{me} Colman-Lhoist, pour 1677 et A.H.E.B., 10 (1974), 133 pour 1625.

¹¹² *Archivio segreto vaticano. Fonds. Archivio della nunziatura di Colonia*, 147.

¹¹³ [SAUMERY], *Délices*, I, 104.

¹¹⁴ B.S.R.L.V.L., 7 (1966-1970), 507-515.

¹¹⁵ A.E.L., *Cathédrale. Conclusions capitulaires*, 81 f° 186-v°. Référence due à M^{me} Colman-Lhoist. Acte du 2 septembre 1756.

¹¹⁶ Reproduits dans PHILIPPE, *La cathédrale*, pp. 157, 211, 212 et 213.

Ces arcs-boutants reposaient sur des contreforts qui pourraient être incorporés aux murs comme à Lausanne, ou, plus probablement saillants comme le fait penser le plan de 1810¹¹⁷ selon lequel il y en aurait eu six car, de toute évidence, il a oublié ceux du centre placés à un endroit où il en faut absolument et où il y en a toujours.

Selon ce plan, le déambulatoire n'aurait que trois mètres de largeur. C'est le moment de poser une question annexe. Quand le déambulatoire, à l'origine ouvert vers le transept comme partout d'ailleurs, en a-t-il été isolé ?

Les pouillés du xy^e siècle citent les fondations de Saint-Denis et des Saints-Pierre et Paul, « ad latus sinistrum chori in parva capella, juxta introitum minoris janue superioris »¹¹⁸. Dès le xvi^e siècle, et ensuite, ces fondations sont affectées à la chapelle Sainte-Anne qui « bouche » l'entrée du déambulatoire (5 du plan de Carront, fig. 1) et les pouillés ne signalent aucun déplacement comme si elles avaient toujours été à cette place.

Devant cet autel fut inhumé Herman de Horion décédé en 1545¹¹⁹.

Du côté opposé (6 du plan), au sud, faisant pendant, se trouvait, depuis le xv^e siècle, semble-t-il, un autel chargé des fondations de Sainte-Catherine et Saint-Martin. Cet autel situé « in capella ad latus dextrum chori, in opposito thesaurarie » ne peut être que celui qui nous retient car la trésorerie était alors placée au rez-de-chaussée de la grande tour¹²⁰. Cette chapelle fût appelée ensuite Sainte-Croix-près-du-chœur (pour éviter la confusion avec celle du bas-côté nord), puis « Lazare »¹²¹ parce que Flémalle avait peint en 1652 une résurrection de Lazare pour le retable de l'autel¹²². On y inhumait au xvii^e siècle¹²³. Les chapelles intérieures ne peuvent avoir de fenêtres. Il suffit de consulter le plan¹²⁴.

Les deux vues des ruines du sanctuaire de Joseph Dreppe, montrent les restes du déambulatoire, précisément du mur extérieur car on voit l'arrachement de la voûte : on a l'impression que ce mur est bâti sur plan circulaire et non polygonal.

Ce dispositif comportant un déambulatoire sans chapelle était fort en usage au xii^e siècle. Dans le diocèse de Liège, on le reconnaît à Sainte-Marie de Maastricht (xii^e siècle) et probablement à Stavelot dont la chrono-

¹¹⁷ Reproduit dans PHILIPPE, *La cathédrale*, p. 125. Ce plan donne au chevet un plan semi-circulaire et non polygonal comme les vues déjà citées.

¹¹⁸ Pouillé de 1473, déjà cité, p. 27; celui de ± 1600 « ad latus chori in capella D. Annae ».

¹¹⁹ Voir tous les épigraphes cités et DE THEUX, *op. cit.*, III, 3, et HINNISDAEL, III, 303.

¹²⁰ Voir les pouillés cités à la note 118 et Govaerts in *Leodium*, 17 (1924), 55, 57.

¹²¹ Voir les pouillés des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles et HAMAL en B.S.B.L., 19 (1956), 208.

¹²² L'autel fut réédifié et consacré le 27 mai 1641 (A.H.E.B., 11, p. 337). Le tableau est reproduit dans B.S.R.L.V.L., 8 (1972), 135.

¹²³ Tous les épigraphes dont HINNISDAEL, V, 23, et IV, 343.

¹²⁴ VAN DEN STEEN, *Essai*, pp. 99-102, y voit un vitrail et confond cette chapelle avec l'autre chapelle Sainte-Croix, celle du bas-côté nord : il y voit la tombe des chanoines inhumés dans la deuxième chapelle du bas-côté sud (33 du plan) et d'autres fantaisies.

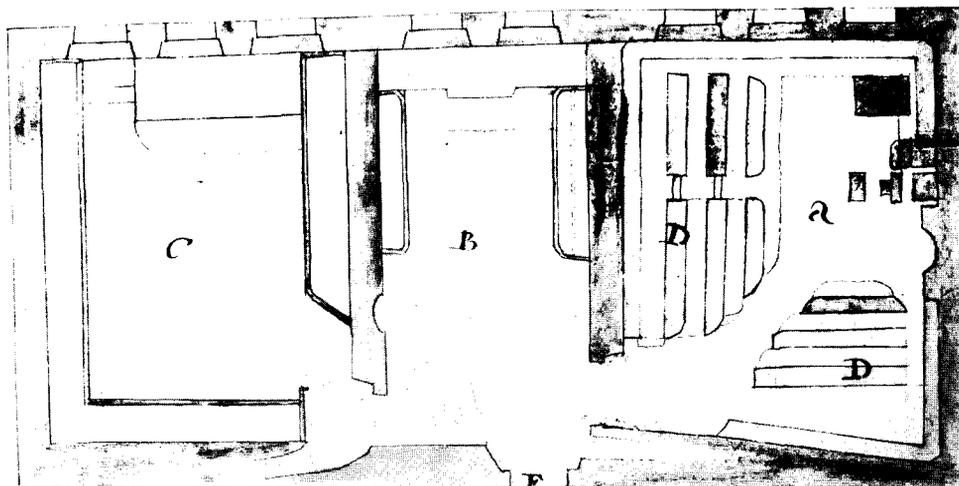


FIG. 7.
 Plan des sacristies des chanoines et de la salle capitulaire, dressé en 1763. Dessin.
 Ces locaux étaient situés entre les ailes nord et sud du cloître oriental; l'est est au-dessus du plan, vers la place du marché; l'ouest, en bas, était accolé au déambulatoire, la porte E les reliant; seule la façade est était pourvue de fenêtres et d'une porte donnant dans le jardin situé au milieu du cloître.
 A est la salle du chapitre dont D sont les bancs; B et C sont les sacristies des chanoines; E est la porte donnant sur le déambulatoire.
 (Rome, Archivio segreto vaticano, Acta consistorialis, 1763, t. 2, fol. 333.)

logie et le plan ne sont pas encore établis, les fouilles étant en cours.

Aux temps gothiques, il fut adopté pour les collégiales de Dinant, Léau et Walcourt. On le voit aussi aux cathédrales, contemporaines de Saint-Lambert, de Bâle et de Lausanne. On croit que les cathédrales romanes de Tournai et de Laon avaient reçu au XII^e siècle un chevet semblable.

Ce déambulatoire n'a jamais eu de chapelles absidales car aucun auteur n'en parle, ni Hinnisdael, ni Hamal qui abondent en détails sur les autels de la cathédrale, ni les pouillés des bénéficiés, unanimes du XV^e au XVIII^e siècle.

Jamais on n'a copié une épitaphe d'une tombe qui s'y serait trouvée! Seul Jean Lejeune en a imaginé et en a dressé le plan (p. 148) selon Van Eyck.

La chapelle sous les cloches, qui devait être au n^o 10 du plan, est devenue « sous la tour » et placée à côté de la tour (n^o 9). Il a créé (n^o 13) deux portes dans le déambulatoire et a, en un mot, bouleversé toutes les chapelles pour les distribuer selon un plan inédit exposé en 1968 (n^o 27 ainsi que selon sa description de l'église aux pp. 152-157 du catalogue de l'exposition *Liège et Bourgogne*, 1968) conforme naturellement à l'église du chancelier Rolin.

Les fouilles viennent de mettre un terme à ces fantaisies.

3. La salle du chapitre, à l'orient derrière le chœur (10 à 12 du plan de Carront, fig. 1)

Il nous faut aborder une question qui, jusqu'à présent, n'a guère retenu l'attention des historiens : c'est celle du chapitre situé à l'orient du déambulatoire, bien visible sur les deux plans de Carront.

Il est vrai que l'existence de trois ou quatre salles du chapitre a quelque peu dérouté les chercheurs : nombreux

sont les textes qui parlent de vieux ou de nouveaux chapitres, ou de grand chapitre. De plus, je crois que l'expression « vieux chapitre » désigne parfois, non pas une salle mais l'ensemble des constructions jouxtant le cloître occidental, indiquant par là, que ces lieux servaient jadis au chapitre.

Mais revenons à celui que Carront désigne sous le numéro 12.

Les deux plans de Carront se contredisent quant à la légende mais pas quant au dessin, car selon l'un, il y avait, au sud, un chapitre affecté uniquement à l'élection de l'évêque, tandis que selon l'autre, cette salle servait de chapitre ordinaire. Ce n'est pas le lieu de disputer de ce problème, mais j'ai peine à croire qu'une salle ait été affectée à cette seule destination : elle eût été en usage tous les 20 ans.

Je ne pense pas qu'un Chapitre assez avare et manquant de place ait réservé un local à cette seule destination occasionnelle.

Jean Lejeune a évidemment omis de parler de ce chapitre puisque Van Eyck ne le reproduit pas. Il le gênait.

A l'origine le Chapitre se réunissait dans une salle située à l'ouest de l'église soit dans la future chapelle des flamands, soit dans celle de Saint-Luc.

Ce n'est qu'en 1348, donc bien avant Van Eyck, que la salle qui nous retient apparaît dans les archives. Le texte est clair : « si canonici in capitulo quod est retro altare fuerint occupati »¹²⁵.

Vingt ans plus tard, en 1368, un accord est signé « in loco capitulari retro majus altare, coram capitulo »¹²⁶.

¹²⁵ C.E.S.L., IV, 105. Voir aussi d'autres actes pp. 226 et 230.

¹²⁶ C.E.S.L., IV, 460. Il s'agit d'un arbitrage rendu par trois juges sur un conflit entre le doyen et le chapitre. Le jugement a 10 pages.

En 1382, un acte fut signé dans le même local¹²⁷. D'autres encore en 1451¹²⁸, 1452¹²⁹, 1483¹³⁰, 1526¹³¹. En 1457, des statues furent commandées pour la cheminée du nouveau chapitre; comme on était en train de réédifier le cloître oriental qui l'entoure, je suppose qu'il s'agit de cette salle¹³². En 1751, les chanoines se proposaient de le réédifier¹³³.

Il semble que ce projet ait été mis à exécution car les plans de Carront montrent une construction du XVIII^e siècle (s'il faut en croire le profil des baies) et non une salle gothique.

La sacristie jouxtant ce chapitre (12 du plan de Carront). Elle apparaît rarement dans les actes de nature juridique, c'est normal. Cependant, et c'est grâce à cela que son existence est connue autrement que par Carront, le chapitre s'y assemblait parfois, « in vestibulo retro altare » en 1356 ou « in loco nostro capitulari qui dicitur novum revestibulum, retro majus altare »¹³⁴. Il suffit de consulter des dictionnaires de latin du Moyen Âge, pour constater que « vestibulum, revestibulum, vestiaire » désignaient alors ce que nous appelons sacristie.

C'est très probablement à la construction de cette sacristie qu'est destiné le legs du chanoine Jean de Haensanck († 1349)¹³⁵ pour la conservation des reliques et des ornements de l'église : elle devait être édifiée au côté nord (en réalité c'est le nord-est), vers le palais. Or cette sacristie est la seule existant aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles. Au XVII^e siècle, on en ajoute une pour les chapelains (G du plan de Carront).

Orientée vers l'est, nord-est, elle était peu ensoleillée, enserrée entre deux ailes du cloître oriental et blottie contre le sanctuaire de l'église qui assombrissait sa face ouest. En 1566, le chapitre ordonna de poser des barreaux aux fenêtres et de déplacer les chapes pendant l'hiver pour éviter l'humidité¹³⁶.

En 1688, le sculpteur Jean-Arnold Hontoir fournit des ouvrages de sculpture pour le chapitre et l'année suivante, des chapiteaux de colonnes pour la sacristie des chanoines, respectivement pour les sommes de 60 et 34 florins¹³⁷.

Elle fut reconstruite avec le chapitre après 1751, nous venons de le dire. Quelques années plus tard, Carront dressa le plan des deux salles lors du procès entre Clément de Saxe et Charles d'Oultremont¹³⁸ (fig. 7).

¹²⁷ C.E.S.L., IV, 608.

¹²⁸ DE RAM, *Documents pour servir à l'histoire des troubles*, p. 412.

¹²⁹ A.H.E.B., 6 (1969), p. 15.

¹³⁰ DE RAM, *opus citatum*, p. 724.

¹³¹ C.E.S.L., 5 (1913), 293 et [P. L. DE SAUMERY], *Les Délices...*, t. 2, p. XXIV.

¹³² PONCELET, *Les architectes...*, p. 23.

¹³³ A.E.L., *Cathédrale, conclusions capitulaires*, 116, acte du 22 janvier 1751. Communication de M^{me} Colman-Lhoist.

¹³⁴ C.E.S.L., IV, 225.

¹³⁵ C.E.S.L., IV, 147 et 163, « *sacristiam construere teneatur* », dans un acte de 1352.

¹³⁶ A.H.E.B., 7 (1870), 6 et 7.

¹³⁷ J. YERNAUX, *Hontoire, op. cit.*, p. 727.

¹³⁸ B.S.R.L.V.L., 5 (1956-1960), p. 138.

4. Le cloître oriental (13 du plan de Carront)

Il règne à ce sujet une certaine confusion. Précisons d'abord les termes.

Le cloître « *claustrum* » est d'abord un ensemble de 3 ou 4 portiques appelés galeries, entourant un préau ou jardin et reliant des locaux nécessaires à l'habitation commune de chanoines ou de moines qui veulent vivre en commun en se séparant du monde. Il donne accès à l'église, au chapitre, au dortoir, au réfectoire, etc. et *n'est pas accessible au public*.

Par extension, ce terme désigne l'ensemble des constructions où ils vivent, d'où les expressions telles que « se retirer dans un cloître ».

Par extension encore, on appelle *claustra* ou les cloîtres, non seulement ces constructions mais aussi la place autour de laquelle ou au milieu de laquelle ils sont édifiés. Ce terme a plutôt un sens juridique. Ainsi le prévôt du chapitre exerce la juridiction pénale sur les cloîtres; un jeune chanoine est tenu à loger dans les cloîtres. Les places liégeoises de Saint-Barthélemy, Saint-Jean, Saint-Paul en sont de beaux exemples.

Un parvis (*paradisum*) est au contraire une place *publique* située à l'entrée d'une église : à l'origine, il était entouré de portiques, c'est-à-dire de galeries qui protègent des intempéries mais qui ne donnent pas accès à des locaux particuliers. Des processions s'y déroulaient aussi auxquelles le public pouvait participer ce qui, normalement, était interdit dans le cloître.

Saint-Lambert avait, à l'ouest, un cloître réservé aux chanoines, du temps où ils vivaient en commun, et, à l'est, un paradis.

Depuis la cessation de la vie commune par les chanoines séculiers, le cloître ne fut plus réservé au clergé : il devint public et la distinction entre cloître et parvis disparut. C'est pourquoi dans la charte de 1374, le chapitre désigne cette construction par les mots : *paradisium sive claustrum*¹³⁹.

LE PARVIS, PARADIS OU CLOÎTRE ORIENTAL

On sait que le concile d'Aix, en 816, imposa à tous les chanoines de vivre en commun selon les normes d'une règle¹⁴⁰. On conserve aujourd'hui encore sept manuscrits médiévaux de cette règle, pour le seul diocèse de Liège, qui prouvent qu'elle y fut bel et bien en usage; un d'eux provient de la cathédrale. Ce ne sont pas des manuscrits de bibliothèques mais des livres qu'on lisait au chœur, à primes précisément au moment où les chanoines écoutaient leur règle et où les moines lisaient la règle bénédictine. Cette vie commune exige des lieux communs, réfectoire, cuisine, dortoir, etc., groupés autour d'un cloître. C'est pourquoi toutes les cathédrales

¹³⁹ C.E.S.L., t. 6, p. 369.

¹⁴⁰ D'où le nom de *monasterium* donné à la cathédrale par les historiens du X^e au XII^e siècles avec le terme *domus*. Les cathédrales de Bâle, Constance, Strasbourg portent encore aujourd'hui le nom de Münster ainsi que les anciennes collégiales de Berne, des deux Fribourg, d'Ulme, etc. Le Neufmoustier de Huy implique un vieux moustier, la collégiale. Westminster est cité par opposition à un Eastminster, la cathédrale Saint-Paul. Le latin *domus*, maison de l'évêque est à l'origine du *duomo* italien et du *Dom* allemand.



FIG. 8.
*Ruines de la cathédrale vues de l'extrémité orientale de la place du Marché, en l'an VI (1797-1798).
 Lavis rehaussé d'aquarelle rose sur les tours « de sable » signé en bas à droite, « J. Dreppé de Liège ». Encadré : environ 37 × 47 cm.
 Liège, Musée de la Vie wallonne. GG 3 A270.202.
 L'existence de ce dessin, connu par des copies, m'a été révélée par M. Jean-Luc Graulich, auteur d'une étude sur Joseph Dreppé.
 Avec l'aimable autorisation du Musée de la Vie wallonne.*

anciennes et les grandes collégiales ont, ou ont eu, un cloître qui donnait accès à ces locaux. A Saint-Lambert, ils ont dû se trouver à l'occident dès le début du IX^e siècle, car on désigne ces lieux par le nom de « vieux chapitre » à la fin du Moyen Age : il est très rare que l'on déplace ces locaux car cela obligeait à disposer d'un terrain et à de fortes dépenses de reconstruction. Il en est de même dans les monastères de religieux : ce n'est qu'aux temps baroques que l'on se livra à des réédifications intégrales des monastères, sur des plans nouveaux, faisant table rase du passé. Par contre, dans les églises séculières, comme la vie commune des chanoines était tombée en désuétude, on conserva ces lieux en les adaptant, tant bien que mal, aux nouvelles exigences mais on n'entreprit pas de reconstructions intégrales. Ces lieux sont connus à Saint-Lambert par le « Liber officiorum » du XIV^e siècle et par le plan de Carront, de nombreux textes d'archives y faisant allusion pour la fin du Moyen Age.

Ils occupaient la même place à Cologne, l'église métropolitaine de Liège, mais ces deux cathédrales possédaient, à l'orient, un parvis qui va nous retenir quelque peu.

Le parvis se trouve, ou se trouvait, à l'ouest des cathédrales de Salerne, Mayence, Strasbourg et Novara, des collégiales Notre-Dame d'Aix, d'Essen et de Saint-Ambroise de Milan, des abbayes bénédictines de Saint-Gall (plan du IX^e siècle, non réalisé), Heiligenberg, Lorsch, Mittelzell à la Reichenau, Saint-Riquier, Cuxa, Corvey, Maria Laach, Monte-Cassino, et Cluny II. Ces églises possédaient toutes un cloître placé au sud ou au nord, sauf Strasbourg, Novara et Heiligenberg où il se trouve à l'est.

Dans d'autres cas, c'est le contraire : le cloître est à l'ouest et le paradis, à l'est : Cologne, Fulda, Rome, Saint-Pierre et Quatre-Couronnés, Nivelles ; c'est à ce dernier type qu'appartient Saint-Lambert.

A Essen, Novara et Cuxa, le paradis est situé entre la grande église et une petite dédiée à saint Jean. A Cologne et Mayence, un paradis situé à l'est de la cathédrale réunissait celle-ci à une église Sainte-Marie.

Je me demande si on ne voyait pas la même chose à Liège : la petite église ayant été dédiée à saint Michel dont

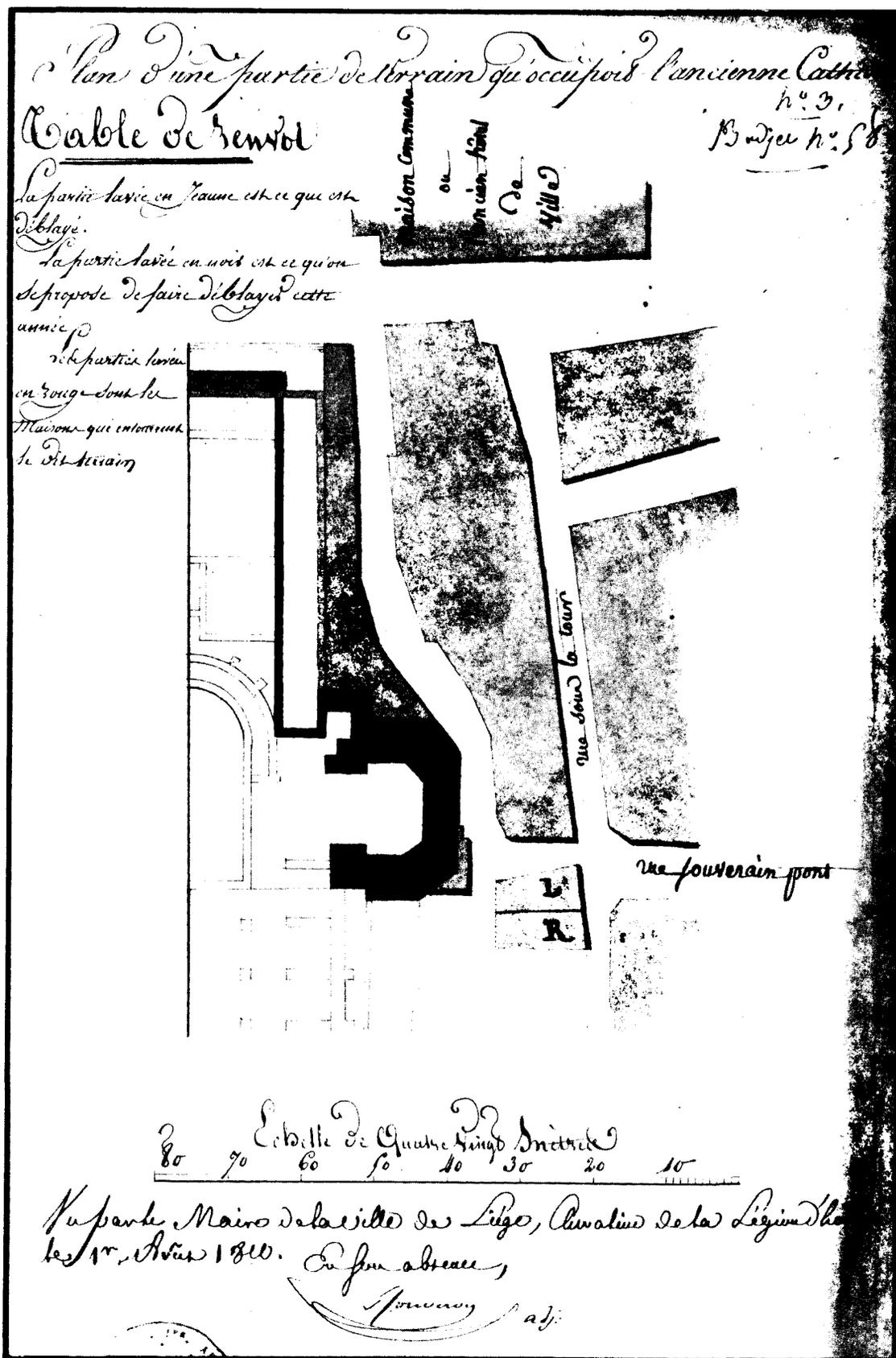


FIG. 9.

Plan de la partie sud-est de la cathédrale, du cloître est et du chapitre ainsi que des maisons de la rue de la tour, adossées au cloître, et de la partie ouest de l'Hôtel de Ville, dessiné en 1810 en vue de préciser les démolitions prévues par l'administration de la Ville de Liège. Plan au lavis : 33 × 23 cm. Liège, archives de la Ville. L'existence de ce plan m'a été révélée par M. Jamar, vers 1960. L'est est situé au-dessus du plan qu'il est aisé de comparer au plan général de Carront qu'il confirme sauf pour certains détails, tels que les contreforts du déambulatoire omis par Carront.

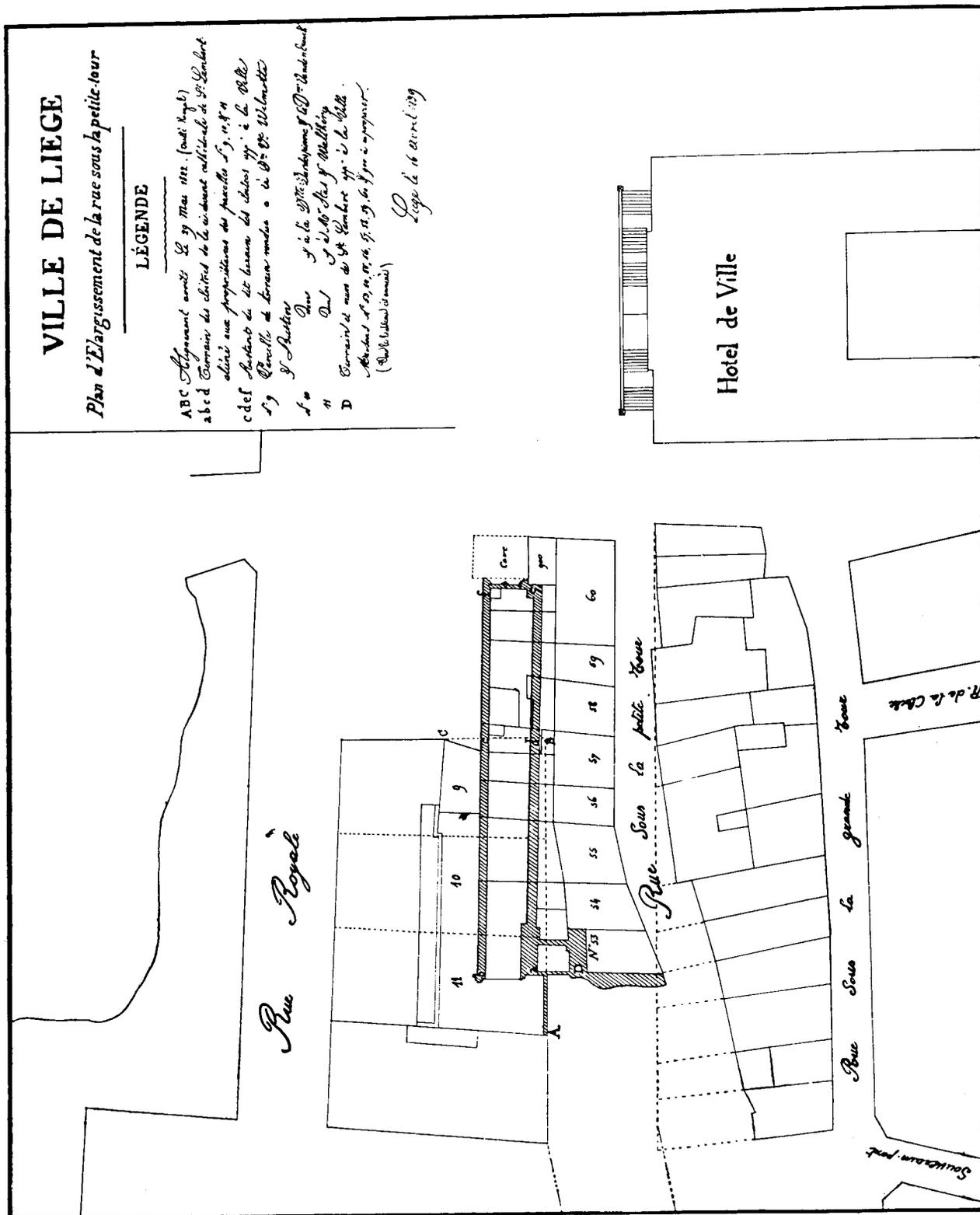


FIG. 10.
 Plan dressé en 1839 fixant l'alignement ABC des maisons à édifier sur la partie orientale de la cathédrale dont le cloître dessiné en hachuré comme le mur est de la grande tour.
 Ville de Liège. Service de l'urbanisme.
 Plan publié par J. PHILIPPE Van Eyck et la genèse mosane de la peinture des anciens Pays-Bas, p. 112, Liège, 1960.

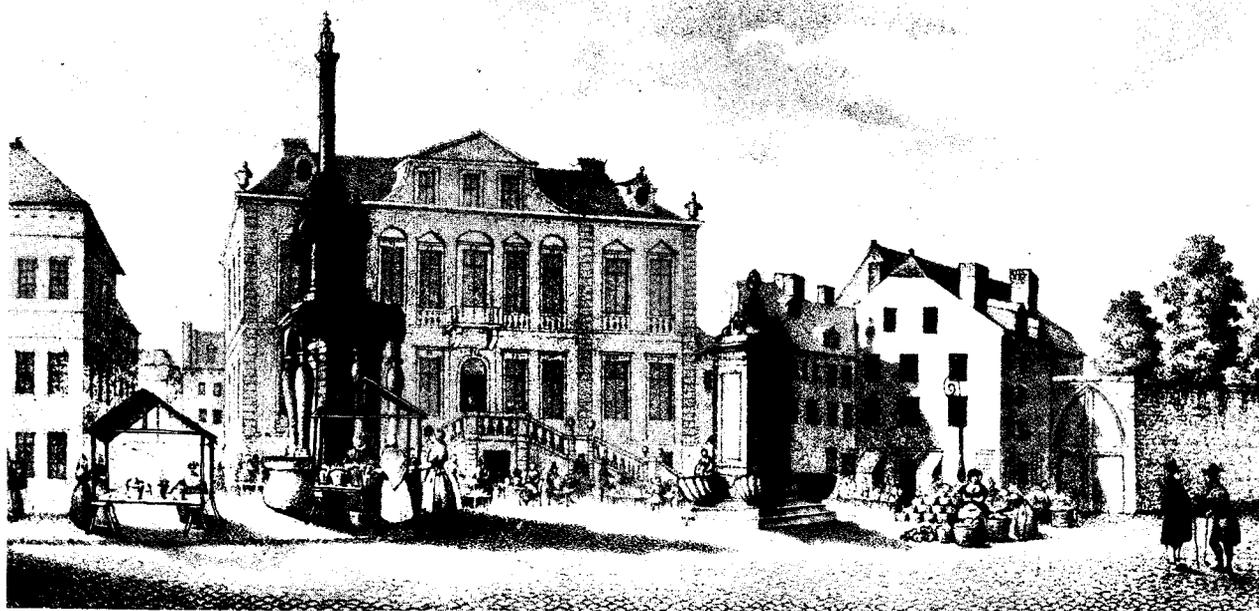


FIG. 11.

Gravure de Jean-Baptiste Jobard, parue en 1829 où l'on voit, à l'extrême droite, le mur est de l'aile orientale du cloître est, avec son portail accolé à la maison dite du Déroit, l'année de leur destruction. A gauche, le Perron et l'hôtel de ville.

le culte s'est continué plus ou moins à cet endroit jusqu'au xv^e siècle, dans une maison, comme l'ont établi Lahaye, Gobert et Jean Lejeune.

Les reconstitutions de l'église notgérienne de Saint-Lambert réalisées en maquette par C. Bourgault et en dessin par Luc Génicot montrent le cloître et ses annexes, l'église et enfin le parvis : cela me paraît conforme à la plus haute vraisemblance.

La plus ancienne mention du parvis date, à mon avis, du troisième quart du xi^e siècle dans la *Vita Notgeri* écrite à cette époque, c'est-à-dire à un moment où il existait. On y raconte que Notger démolit la cathédrale, la réédifie et réutilise les colonnes avec leurs bases et chapiteaux (soulignons la précision de l'auteur) « *ante faciem templi modernioris in porticu que ducit in forum venalium* »¹⁴¹. Quel est ce *porticus* et où est-il ? Quel est ce marché ?

Un *porticus* c'est un portique, ce n'est pas un portail. D'ailleurs du temps de Notger on ne construisait pas des portails cantonnés de colonnes supportant les archivoltes : les colonnes de l'ancienne église eussent d'ailleurs été trop hautes et trop nombreuses. C'est donc un portique qui conduit à un marché. On a hésité entre le Vieux marché situé entre Saint-Lambert et le palais et le Grand marché, la place actuelle de ce nom. Je ferai remarquer qu'entre le palais et la cathédrale, il y a peu de place pour un portique et un marché tandis que de l'autre

côté, à l'est, il y a un grand terrain où le plan de Carront dispose précisément le cloître qui a succédé au portique. Dans ce cas le portique serait à l'est comme à Cologne et Mayence : dans l'autre, il serait au nord, vers le palais, là où il n'y en a jamais. De plus, le texte dit « *ante faciem templi* », où il y avait vers le grand marché, une façade « *faciès* » tandis que vers le palais s'étendait le flanc de l'église : il aurait dit « *ad latus templi* » selon la terminologie médiévale ou « *ad plaqam templi* ».

A l'extrémité orientale du parvis se trouvait, du moins aux temps gothiques, un grand portail gothique tardif connu par des comptes utilisés et cités par Poncelet¹⁴² et visible sur des vues prises de la place du Marché aux xviii^e et xix^e siècles¹⁴³ (fig. 8 à 11).

Le parvis est cité en 1189¹⁴⁴ : à cette époque le coste le louait à des marchands qui y établissaient des échoppes : quoi de plus facile sous le toit et contre le mur du portique que d'étaler des marchandises devant les fidèles qui entraient ou sortaient de l'église vers le marché. Le coste était par ailleurs tenu à l'entretien de l'église et des cloches, entre autres, mais aussi « à couvrir et entretenir le parvis qui est vers le marché », comme le dit un accord de 1342 : il pourra assigner les échoppes et les louer à son

¹⁴² E. PONCELET, *Les architectes*, pp. 23 et 30, le date de vers 1460 ainsi que les 2 autres. Ils furent peints vers 1506.

¹⁴³ Publiées entre autres par Joseph PHILIPPE et Jean LEJEUNE, p. 146. Cet auteur affirme cependant à la page 143 que « jamais la cathédrale n'eut de portail placé dans l'axe de la nef, en direction du marché oriental » ! Il le reproduit trois pages plus loin.

¹⁴⁴ C.E.S.L., I, 114.

¹⁴¹ G. KURTH, *Notger de Liège*, t. 2, p. 11.

profit. Puisque il doit couvrir le parvis c'est qu'il y a un toit, et un toit sur un ou des portiques où s'abritaient les marchands ¹⁴⁵.

Mais il est un acte encore plus explicite, antérieur à Van Eyck : c'est celui du 10 août 1374 ¹⁴⁶ dont nous avons parlé à l'occasion du projet d'agrandissement de l'église vers le sanctuaire. Le chapitre règle les conditions de location de la maison de la Grotte, maison adossée au côté sud, au mur sud précisément du parvis. Il sera interdit au locataire de percer une porte au portique « *a parte parvisii seu claustrii* » pour avoir accès vers l'église et de creuser de nouvelles fenêtres du côté du jardin (*pratelli*) derrière le chœur, sans les munir de grilles de fer ¹⁴⁷. Donc il y avait un cloître avec un jardin au centre, comme partout et de peur du vol, des fenêtres grillagées. Nous sommes loin de l'esplanade de l'église de Van Eyck ! Cependant, les marchands semblent continuer à y établir des échoppes.

Ce portique roman ou cloître, s'il existait encore, fut reconstruit au milieu du xv^e siècle comme le prouvent des achats de pierre, des paiements divers ¹⁴⁸ entre autres à des sculpteurs pour une « Visitation », des anges, etc. Je crois inutile de répéter ce qu'on a écrit à ce sujet. En 1602, le chapitre mit fin au bail accordé aux marchands et fit blanchir le cloître ¹⁴⁹. Il semble que les échoppes disparurent définitivement mais à ce moment ou plus tard, on sacrifia le portail central du mur et de ce cloître et on adossa à cette muraille des maisons sans étage placées sur les degrés de Saint-Lambert. Citées comme « boutiques » en 1686 ¹⁵⁰, elles apparaissent sur les vues prises de la place du marché, furent cédées au xix^e siècle à la cathédrale Saint-Paul qui les vendit pour être abattues en même temps que les trois portails gothiques dont certains débris, de belle qualité échouèrent dans des musées de Liège ¹⁵¹.

Notons qu'en 1711 le chapitre avait approuvé un plan de réparation de ce cloître et qu'à la fin du siècle, l'architecte Lepadve avait dressé un beau plan avec élévation visant à remplacer le cloître gothique par un portique de style néoclassique à trois ailes. Ces plans seraient conservés au Val-Dieu, légués par le chanoine Henrotte ¹⁵².

Du point de vue stylistique, ce cloître, réédifié au xv^e siècle, devait probablement ressembler à ses deux

contemporains, ceux de Saint-Paul à Liège et de Saint-Servais à Maastricht.

5. La petite chapelle près de la chambre du luminaire (6 du plan de Carront)

Appelée « *parva capella prope cameram luminarii* » au xiv^e siècle ¹⁵³ et par les pouillés du xv^e siècle puis « *parvus chorus prope cameram ad luminas* », plus tard, chapelle Saint-Materne ou Saint-Boniface.

A l'origine, on y trouvait deux fondations, celles de :
1^o Saints-Jean Baptiste et Remi.

2^o Saint-Materne, « séant delez le muchiet cruchefilh » ¹⁵⁴, ainsi appelée pour la distinguer des autres fondations dédiées à ce saint. Plus tard, les pouillés citent une troisième chapellenie : Saint-Sauveur, ou Saints-Rédempteur, Marie et Boniface, fondée semble-t-il par Guillaume de Bierset, en 1435 ¹⁵⁵.

Le « muchiet cruchefilh », expression wallonne pour désigner un crucifix habillé, peut être, théoriquement, soit un crucifix vêtu de tissus comme en Espagne, soit un crucifix taillé dans le bois ou dans la pierre, revêtu d'une tunique, comme ceux de Lucca ou de Tancremont par exemple : cette seconde hypothèse seule peut être retenue parce qu'il est cité comme tel, bien avant la mode espagnole, précisément au xiv^e siècle ¹⁵⁶. Ce n'est pas le lieu de disputer s'il a été détruit ou si c'est celui qui est conservé à Haccourt ni s'il était en bois ou en fer ¹⁵⁷.

Philippe de Hurgès, qui visita Liège en 1615, s'étonna de l'habitude, prise dans nos contrées, d'habiller les statues et même les crucifix ¹⁵⁸ mais le « crucifix des miracles » ou « crucifix habillé » était habillé au xiv^e siècle déjà. De plus, le christ était crucifié par 4 clous ¹⁵⁹ ; ce détail à lui seul prouve qu'il datait de l'époque romane, comme celui de Tancremont. Celui de Haccourt est gothique, nu, et attaché par 3 clous.

Une « image » de saint Boniface, le martyr de Fulda, fondateur de l'évêché de Mayence, y est citée en 1414 ¹⁶⁰.

En 1656, les héritiers d'Arnold de Bocholtz demandèrent au chapitre l'autorisation de placer une nouvelle verrière et un nouveau retable ¹⁶¹ ; cela paraît correspondre aux dires de Hamal qui y voyait une *Nativité* de Jacques Jordaens, enlevée pour Paris et, dans la fenêtre

¹⁴⁵ C.E.S.L., VI, 326-327. Ce texte est cité par Jean Lejeune, page 145 en note mais non utilisé puisque selon lui, il n'y a qu'une place vide sans portique : cependant il fait état de l'acte de 1237 qui traite du mur établi sur les degrés de Saint-Lambert entre le parvis et la place du marché selon lui, quoique ce mur n'apparaisse pas sur Van Eyck.

¹⁴⁶ C.E.S.L., VI, 369, cité en note 45, page 145 par Jean Lejeune mais non utilisé.

¹⁴⁷ GOBERT, II, 538, note 2.

¹⁴⁸ PONCELET, *Les Architectes*, p. 23, Gobert, III, 466, Lejeune, p. 145, qui y voit une construction et non une reconstruction comme l'avaient dit Yernaux, Gobert, Poncelet et autres... avec raison selon moi.

¹⁴⁹ A.H.E.B., 8 (1871), 42.

¹⁵⁰ A.H.E.B., 26 (1896), 475.

¹⁵¹ P. DE HURGES, *op. cit.*, p. 70, Bial, 1 (1852), 114 ; Bial, 3 (1857) supplément ; *Catal. musée provincial, s.d.*, n^o 24 et *Catal. musée provincial*, 1864, n^o 22. M. POLAIN, *Liège pittoresque*, p. 159, Liège, 1842. Photos dans PHILIPPE, pp. 159, 160, 161 et 212. A.E.L., Concl. capit. 66, f 186 (note de M^{me} Colman).

¹⁵² PHILIPPE, p. 255, 1 photo collections artistiques. Université de Liège.

¹⁵³ C.E.S.L., IV, 362, acte de 1362. Van den Steen décrit cette chapelle, p. 64.

¹⁵⁴ C.E.S.L., IV, 362 pour 1362 et V 4, acte de 1392.

¹⁵⁵ Pouillés, 234 et 235, n^o 29 ; pouillé de 1600 environ, n^{os} 5 à 7 ; pouillé Langius, f. 284 et 285 ; pouillés fin xvii^e siècle, p. 91 et xviii^e siècle, A II 12 et 14, n^{os} 50 à 52.

¹⁵⁶ C.E.S.L., V, 4 et *Liber officiorum ecclesie Leodiensis* du xiv^e siècle publié dans B.C.R.H., 5, VI (1896), 493. Le *liber officiorum* le cite « *apud portam ubi exitur ad forum ad aquilonarem (sic) partem* » : c'est bien la chapelle dont on traite ici.

¹⁵⁷ SCHOLMEESTERS dans *Leodium*, 13 (1914), 61-64. DARIS, *Notices...*, I, 309, GOBERT, III, 481. Carront place ce crucifix au n^o 20 dans une des chapelles du bas-côté nord : il confond car il contredit les autres auteurs, même Hamal son contemporain.

¹⁵⁸ GOBERT, II, 517.

¹⁵⁹ « Itinéraire de Belgique de Dubuisson-Aubenay (1623-1628), in R.B.A.H.A., 16 (1946), 215, qui a vu « en un recoing de la croisée d'entrant au côté droit du chœur, un médiocre crucifix de bois, très ancien, à 4 clous ». Il en cite deux autres, un à Aix et un à Huy.

¹⁶⁰ GOBERT, III, 461.

¹⁶¹ A.H.E.B., 13 (1876), 299.

au-dessus de l'autel, une *Sainte Famille* peinte par Renier Flémale père ¹⁶². Ce tableau « dans la chapelle du crucifix des miracles » est cité parmi ceux qui furent enlevés en 1794 ¹⁶³. Hinnisdael l'a vu, lui aussi ¹⁶⁴, encadré par le nouvel autel en bois, offert par les héritiers Bocholtz.

Des tombes ou cénotaphes se trouvaient ici ¹⁶⁵ : aucun n'est antérieur à 1600.

Le plus intéressant est celui de Jean-Ernest, baron de Surllet, archidiacre d'Ardenne, le mécène bien connu qui rappelle qu'il restaura et décora en 1682 ce crucifix, objet d'une très « ancienne dévotion ».

De Vaulx ajoute que cette plaque ou mémorial était « sub imagine crucifixi lignei » ¹⁶⁶.

6. Chapelle Notre-Dame de Liesse

(38 du plan de Carront)

Cette chapelle paraît avoir été édifée en même temps que la grande tour, à l'extrême fin du ^{xiv}^e et au premier tiers du ^{xv}^e siècle.

Elle porte le nom d'une madone des environs de Laon qui était alors l'objet de pèlerinages et dont le culte semble remonter au début du ^{xiv}^e siècle.

Tous les auteurs anciens ¹⁶⁷ lui donnent ce vocable sauf le plan de M. Jarbinet qui, au numéro 11, l'appelle Notre-Dame de Bon Secours; il est suivi en cela par Van den Steen ¹⁶⁸ qui s'est imaginé, et il est le seul, que la chapelle Notre-Dame de Liesse était la quatrième du côté sud ¹⁶⁹.

Il est possible que cette statue, peut-être conservée de nos jours au Musée d'Art religieux et d'Art mosan de Liège ¹⁷⁰, ait été vénérée sous ce vocable. Cette statue du ^{xvi}^e siècle ne rappelle pas cependant celle de Liesse brûlée à la révolution française et connue par des dessins assez grossiers.

Ce culte semble avoir été introduit à Liège par le doyen Gérard Rondelli († 1439) ¹⁷¹ qui, vers 1435 a fondé un autel en son honneur, avec un bénéfice. En bon connaisseur, de par sa profession, des problèmes de l'église, c'est-à-dire du personnel assurant le chant de l'office, il avait réservé cette chapellenie aux enfants de chœur et aux servants du grand autel ¹⁷².

¹⁶² HAMAL, *op. cit.*, p. 216.

¹⁶³ PIOT, *op. cit.*, p. 498.

¹⁶⁴ T. 4, pp. 36-37, repris par de Theux, III, pp. 154 et 172.

¹⁶⁵ HINNISDAEL, IV, 36 et 37, 322; VI, 77, GHUSELS, pp. 48-49; DE VAULX, p. 10, Jos. VAN DEN BERG, ds Ms 1643, pp. 447, 449, 453 et 457.

¹⁶⁶ DE VAULX, p. 9 et GHUSELS, p. 80.

¹⁶⁷ Dont HAMAL, p. 208.

¹⁶⁸ Pp. 102-104.

¹⁶⁹ Pp. 80-84.

¹⁷⁰ PHILIPPE, p. 190.

¹⁷¹ SCHOOLMEESTERS dans *Leodium*, 15 (1922), 4-6. La statue (N° inventaire 163) a été offerte au musée par la famille Velu, vers 1880. Exposée en 1905 (n 1383) elle est reproduite dans M. DEVIGNE, *La sculpture mosane*, n° 154 et dans le tome I, pl. 15, des albums de photos que Terme publia lors de l'exposition de 1905. — L. DUBOIS, « Rapport sur le musée diocésain », dans *Conférences de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. 5 (1892), 40-41. A Liesse, Jésus est debout sur les genoux de sa mère, les bras en croix.

¹⁷² HINNISDAEL, II, p. 1070.

Les pouillés font mention de deux autres bénéfices affectés à cette chapelle, ceux de Saint-Thomas et Sainte-Gertrude ¹⁷³. Ce sont de très vieilles fondations transférées à cette chapelle lors de sa construction.

Il est probable qu'elles étaient situées à un emplacement assez proche de la chapelle Notre-Dame de Liesse qui, peut-être, a pris leur place.

En effet, l'autel Saint-Thomas est déjà cité en 1117 ¹⁷⁴; à cette époque, il était situé « dans la crypte de Saint-Théodard » : une messe y était fondée ainsi qu'un luminaire qui devait briller toutes les nuits devant l'autel. Comme la crypte occidentale abritait les restes de saint Lambert, je suppose que l'autre (car il n'y en a jamais plus de deux) est l'orientale et que les reliques de saint Théodard y étaient conservées; lorsqu'on sacrifia cette crypte, on transféra, je suppose, l'autel Saint-Thomas aux environs immédiats et plus tard, à Notre-Dame de Liesse, toute proche.

L'autre bénéfice est celui de sainte Gertrude, abbesse de Nivelles, mentionné à deux reprises dans la *Vita Frederici* du début du ^{xii}^e siècle, une fois par Gilles d'Orval au siècle suivant ¹⁷⁵, en 1314 ¹⁷⁶ par le *Liber officiorum* qui rappelle qu'une lampe doit briller la nuit à sa proximité ¹⁷⁷ et en 1362 ¹⁷⁸. Gérard Rondelli aurait augmenté la fondation ¹⁷⁹.

Selon Hamal ¹⁸⁰, Fisen, en 1689, peignit un *Couronnement de la Vierge*, pour décorer cette chapelle : le peintre lui-même en est témoin comme le prouve son registre de comptes ¹⁸¹.

On conserve les textes des épitaphes de trois chanoines seulement inhumés en ce lieu : Philippe van der Meer (1584), l'inquisiteur Antoine Ghénard, vice-doyen, et le vicaire général Jean de Chokier († 1641) qui y fonda une messe ¹⁸².

7. Les deux chapelles sur les portes du cloître oriental

Deux autels et leurs quatre fondations n'ont guère retenu l'attention des chercheurs. Ils étaient situés dans deux petites chapelles construites au-dessus des portes du cloître oriental, à l'endroit où il joint l'église.

Les pouillés sont clairs; du ^{xv}^e au ^{xviii}^e siècles, ils sont unanimes.

Du côté sud, deux bénéfices :

Saint-Georges et Sainte-Aldegonde « *in parva capella supra ostium et supra viam sub qua et per quam itur de ecclesia versus forum* », plus tard appelés « sur la porte du cloître ».

¹⁷³ Pouillés de 1600 environ, nos 5-7, LANGIUS, p. 283, SCHOOLMEESTERS, p. 87. A.E.V. Lg AII 12 et AII 13, p. 6 et nos 6 à 8.

¹⁷⁴ C.E.S.L.I. 54.

¹⁷⁵ KURTH, *Notger de Liège*, II, 36.

¹⁷⁶ E. PONCELET, *Le livre des fiefs d'Adolphe de la Marck*, p. 142.

¹⁷⁷ *Op. cit.*, p. 493.

¹⁷⁸ C.E.S.L., IV, 362.

¹⁷⁹ A.H.E.B., 6, 1869, p. 214, acte du 12 janvier 1489.

¹⁸⁰ *Op. cit.*, p. 208.

¹⁸¹ Publié par J. HELBIG in *B.S.A.H.D.L.*, I (1881), 33.

¹⁸² HINNISDAEL, IV, 135; V, 41 et II, 1096, GHUSELS, pp. 64-66, ABRY, *Les hommes illustres*, édité par Helbig et Bormans, Liège, 1867, pp. 38 et 114; DE THEUX, III, 248; J. VAN DEN BERG dans Ms 1643, pp. 441, 454 et 1665, f° 8 v°.

Du côté nord, deux aussi :

Sainte-Agnès, fondé par les deux frères Jean et Gérard de Peis, vers 1260, et Saint-Michel « *in parva capella supra ostium parvisii in qua cantatur gloria laus et honor in die Palmarum* » paroles qui se chantaient au retour de la procession le dimanche des rameaux ou « dans la chapelle au-dessus de la porte qui est du côté du marché »¹⁸³.

Tous les pouillés citent ces autels.

Cet autel Saint-Michel ne doit pas être confondu avec celui des Saints-Michel, Martial et Nicolas, fondé en 1367 par Walther de Hemptines, décédé en 1386, dans la chapelle accolée au nord du croisillon nord, dite chapelle du sacraire¹⁸⁴.

Serait-ce l'autel qui aurait été chargé depuis 1235 des fondations de celui de l'église Saint-Michel-*in-foro*? Je ne le pense pas. Si l'église fut désaffectée alors, le titre de curé subsista jusqu'au xv^e siècle et j'ai peine à admettre que cet autel, placé dans une petite chapelle au-dessus de la porte du cloître, donc à l'étage, ait pu convenir pour des offices paroissiaux.

Le problème des chapelles ou autels situés à l'étage est vaste, trop pour faire l'objet d'une monographie complète. Pour le diocèse de Liège, il a été rappelé¹⁸⁵.

Elles sont nombreuses les grandes églises dont le chevet était jadis cantonné de tours, ouvertes par de larges baies vers le sanctuaire et vers le transept, qui abritaient, au premier étage, un autel. On cite souvent les cathédrales de Metz, Toul, Verdun, de la province de Trèves, la collégiale Sainte-Marie de Châlons-sur-Marne, les cathédrales de Bâle et de Lausanne¹⁸⁶.

Quant à moi, je suis convaincu que ces autels situés au premier étage à côté du sanctuaire sont des souvenirs du passé : ou bien ils existaient à l'époque romane dans des tours conservées lors de la reconstruction du xv^e siècle ou bien, à ce moment, on a édifié un étage prêt à les héberger. Ce serait une preuve de plus du conservatisme de Saint-Lambert à l'époque où Liège basculait, non pas politiquement, mais au point de vue culturel, de l'Empire, mal défendu par l'empereur Frédéric II, trop italien, trop intéressé par son royaume de Sicile, et le laissant s'inté-

grer dans l'orbite de la France, ce qui entraîna la ruine de la grande civilisation mosane, romane, au profit de l'art gothique. Le refus du portail occidental, dans l'axe de l'église, jusqu'en plein xv^e siècle (Saint-Paul et Saint-Martin) est typique et révèle le conservatisme liégeois.

La mention de 1294 des « prêtres qui chantent à l'autel Saint-Michel dans la cathédrale »¹⁸⁷ concerne plutôt l'autel Saint-Michel-au-sacraire que Saint-Michel-sur-la-porte-du-cloître mais cela n'est pas certain.

En 1616, le nonce de Cologne déconseilla l'utilisation de ces autels « parce qu'il ne convient pas qu'un prêtre célèbre au-dessus d'autres prêtres célébrant eux aussi, et soit placé au-dessus de la Sanctissime Eucharistie »¹⁸⁸.

Cependant les pouillés du xviii^e siècle mentionnent toujours leur présence.

Van den Steen n'en dit rien parce que le plan de Carront ne les indique pas.

8. La tour orientale (M.M, N.N, O.O, du plan Carront)

Nous venons de le voir : il est raisonnable de penser qu'il y avait deux tours à l'est du transept, abritant des autels, du moins à la cathédrale notgérienne et peut-être à l'église gothique, du moins au xiii^e siècle. La cathédrale de Verdun, assez semblable à celle de Liège, en a aussi, en plus des deux tours de façade occidentales. C'est cela qui a incité l'architecte Bourgault à placer quatre tours à sa maquette¹⁸⁹. Le récit de l'incendie de 1185 dit bien que deux tours furent atteintes (*ambas turres*) mais il ne dit pas où étaient situées ces deux tours ni que c'étaient les seules.

Par contre, un autre texte jusqu'ici ignoré vient encore compliquer les choses. Hinnisdael prétend avoir appris de « vieilles chroniques » qu'en 1246 « les chanoines entreprirent les fondations de la grande tour »¹⁹⁰.

Il ne dit pas plus ; il est probable qu'à ses yeux, la chose est claire : il croit sans doute qu'il s'agit de la grande tour qu'il connaît, lui, au xvii^e siècle ; en ce cas, il ferait erreur car ces deux tours ne sont pas situées au même emplacement. Très proches l'une de l'autre, il y avait cependant entre elles un terrain qui fut mis en location, en 1416, par la fabrique d'église¹⁹¹ qui jouxtait la rue, le mur du parvis, c'est-à-dire le mur sud de l'aile sud du cloître oriental, et les deux tours : le texte du bail est très clair.

9. La trésorerie

Nombreux sont les textes qui mentionnent la trésorerie, depuis Jean d'Outremeuse. Jean Lejeune croit la reconnaître dans une maison de pierre, à deux étages (je ne puis vraiment pas y voir une tour d'église) située au

¹⁸³ Ce fait est confirmé par le cérémonial de la cathédrale, des environs de 1500 (A.E.v., Liège, A.I.1., f. 5 v^o). Les chœurs répondaient, du haut de cette chapelle, au reste du clergé groupé dans la nef devant l'autel Saint-Denis et *Ordinariarius ecclesie leodiensis*. Anvers, 1521, folio GIII. Le même usage existait aux cathédrales de Metz et Verdun. Voir *Bulletin monumental*, 96 (1937), pp. 450 et 451.

¹⁸⁴ C.E.S.L., IV, 445 et 464. Le texte en est très clair : il n'y est pas question de Saint-Michel-*in-foro*, ni de représentants de la commune, ou des pauvres. On se demande comment Gobert et Lejeune ont pu être induits en erreur à ce sujet ; il est vrai que le second y avait intérêt car cela contribue à affirmer l'existence de cette église Saint-Michel-*in-foro* à la fin du xiv^e siècle.

¹⁸⁵ B.S.R.V.L., VII (n^{os} 169-170 de 1970), 470-472 et B.C.R.M.S., 18 (1969), 184. Pour le diocèse de Cambrai, il faut mentionner l'autel situé dans la partie est de la tribune nord de la collégiale de Soignies, existant encore en 1983. Il est couvert d'une dalle de pierre dont la moulure paraît dater du xiii^e siècle, la masse pouvant remonter au xii^e siècle ou au siècle précédent.

¹⁸⁶ *La cathédrale de Lausanne*, Berne, 1975, p. 93, excellente monographie publiée par la Société d'histoire de l'art en Suisse, n^o 3. De nombreuses similitudes pourraient être établies entre cette église et celle de Saint-Lambert, contemporaines, de même qu'avec celle de Bâle dont on attend la monographie promise par François Maurer.

¹⁸⁷ R. HANKART, « L'hôpital Saint-Michel dit des communs-pauvres-en-île », p. 172, in *B.I.A.L.*, 90 (1978), 157-195.

¹⁸⁸ Ces statuts ou décrets sont publiés par H. DESSART dans *B.C.R.H.*, 118 (1953), 233-287 ; ici p. 271.

¹⁸⁹ Ce qui étonnait J. Lejeune, p. 148, qui affirme que les deux tours étaient situées à l'occident.

¹⁹⁰ *Posuerunt canonici leodienses fundamenta maioris turris ecclesie Saint-Lamberti*, HINNISDAEL, I, 272.

¹⁹¹ Jean Lejeune, p. 150, note 39, édite le texte du bail, où, chose amusante, on cite le mur du parvis (le cloître oriental) que Van Eyck ne représente pas.

côté sud de l'actuelle rue de Bex (pp. 149 et 150). S'il s'agit d'une maison où un trésorier, un receveur, a établi son bureau de recette, je veux bien l'admettre, sous toute réserve; si, au contraire, c'est le lieu où l'on garde le trésor de l'église, je m'y refuse: le trésor, à cette époque, c'est avant tout les chartes et autres titres de propriété, soit, mais c'est aussi tout ce qui est en matériau précieux, donc essentiellement des objets servant au culte, et je ne connais pas d'églises, fussent-elles cathédrales où le sacristain doive traverser la rue pour aller chercher les calices, les encensoirs, les reliquaires, etc.

Plus tard, la trésorerie, au second sens du mot, était établie au rez-de-chaussée de la grande tour dont les murs très épais la protégeaient du vol. Peut-être a-t-elle toujours été placée dans une tour.

Comme ce lieu n'a malheureusement pas été fouillé, il sort du cadre de cette étude.

Conclusion

Aux termes de cette étude, nous avons vu quelles sont les sources archivistiques à consulter pour réaliser une étude sérieuse sur la cathédrale; nous avons ensuite passé au crible de la critique les travaux que Van den Steen et Jean Lejeune lui ont consacrés. Enfin, nous avons étudié les textes qui éclairent quelque peu les constructions bâties jadis sur la partie orientale qui vient d'être fouillée.

Essai de restitution du chœur oriental de la cathédrale à partir des sources iconographiques

Joseph DE LA CROIX

Les deux phases de construction du chœur ottonien

En examinant les plans dressés par l'Université de Liège à l'emplacement du chœur et du transept orientaux de la cathédrale Saint-Lambert, on est frappé par l'ampleur des substructions d'un transept flanqué de trois absides semi-circulaires et mesurant environ 42×14 m soit, en pieds de $28,4 \text{ m}$, 150×50 pieds.

Les murs de fondations ont $2,25$ m de largeur soit 8 pieds, sauf ceux de la grande abside centrale de $16,50$ m de diamètre extérieur qui ont près de 3 m soit 10 pieds.

Les deux petites absides placées aux extrémités sont séparées de la grande par un espace de 5 m environ au milieu duquel vient aboutir de chaque côté un mur de plus de 1 m d'épaisseur. Ces fondations sont les supports intérieurs de deux couloirs de $4,25$ m de large qui devaient former à l'origine des alloirs ou halloirs encadrant le chœur oriental et qui sont de tradition carolingienne.

A remarquer que les fondations des alloirs au côté sud sont plus larges que celles du côté nord. C'est qu'ici on a atteint la base des murs — $4,66$ m — tandis qu'au sud, il n'est resté que les fondations à — $5,50$ m. Les recherches exécutées vers la place du Marché à environ 28 m du transept ont démontré que le ressaut des fondations des alloirs, correspondant à peu près au niveau de leur sol primitif, se situait à — 5 m. On a donc atteint les murs au nord au-dessus du ressaut et au sud les fondations en dessous de celui-ci.

En arrière de la grande abside, un énorme radier a été jeté entre les deux murs intérieurs des alloirs. Il s'étend vers la place du Marché jusqu'à 16 m du mur intérieur du transept et se termine en arc de cercle fort irrégulier.

On a trouvé, sur cette nouvelle assise du côté du palais, en dessous du tracé de la rue Royale et à — $5,80$ m de profondeur, quelques vestiges d'une crypte à n'en pas douter.

Ces vestiges forment un angle droit dont un côté est parallèle au mur du transept et dont l'autre se dirige vers l'est sur une longueur de 4 m environ pour se prolonger par une grande courbe interrompue. Cette disposition se retrouve parfaitement symétrique de l'autre côté de l'axe de l'église et à même distance de celui-ci soit $8,50$ m. Le prolongement de ces deux fragments de courbe par un arc

de cercle de $8,50$ m de rayon permet de restituer un demi-cercle parfait.

On remarquera que ces vestiges appartenant à la même construction s'étendent non seulement sur le grand radier notgérien mais aussi sur la grande abside du transept. On peut conclure que les fondations du transept oriental et de ses absides appartiennent à une phase antérieure.

En reprenant l'examen du plan de la fouille (fig. hors texte), on remarque dans l'angle droit nord une base de pilastre en équerre restée en place et de distance en distance, deux autres bases de pilastre droit. Au côté sud, si les bases de pilastres ont disparu, un reste de mur s'étend vers l'axe de l'église sur une longueur de $2,25$ m, pour former ensuite un ressaut de 50 cm de large et de $1,50$ m de long.

Peut-on essayer, en partant des données ci-dessus, de reconstituer l'architecture de cette crypte orientale ?

Celle-ci aurait eu une largeur totale de 17 m pour une longueur de 15 m composée d'une crypte centrale formée d'un rectangle de $9,50 \times 5$ m, prolongé sur son grand côté d'une abside semi-circulaire de $9,50$ m de diamètre.

Cet ensemble est encerclé de 3 anneaux composés :

1. d'un mur épais de $1,50$ m percé d'ouvertures;
2. d'un couloir de $2,25$ m voûté en berceau renforcé de distance en distance par des sortes d'arcs doubleaux;
3. d'un mur extérieur de $1,50$ m (fig. 1).

Cette construction de 20 m de large et 18 m de profondeur s'assied parfaitement sur le radier de fondation.

On a vu ci-dessus que des bases de pilastres étaient restées en place contre le mur extérieur du déambulatoire de la crypte. Les deux bases plates larges de 4 pieds ($1,13$ m) sont distantes, l'une de l'autre de 10 pieds ($2,84$ m). Si l'on répète cette disposition de chaque côté de la galerie, on la divise en neuf travées dont huit sensiblement égales, la supérieure étant plus large que les autres.

Il a été constaté lors des fouilles que cette galerie avait été comblée à une date indéterminée car les pilastres retrouvés portaient des traces de maçonneries. C'est une constatation fort importante, on y reviendra dans la suite.

Au nord et au sud du chœur, deux escaliers à vis construits sur les fondations du transept saillaient dans celui-ci. Ils sont incontestablement d'origine notgérienne et ont été conservés dans la cathédrale gothique jusqu'à

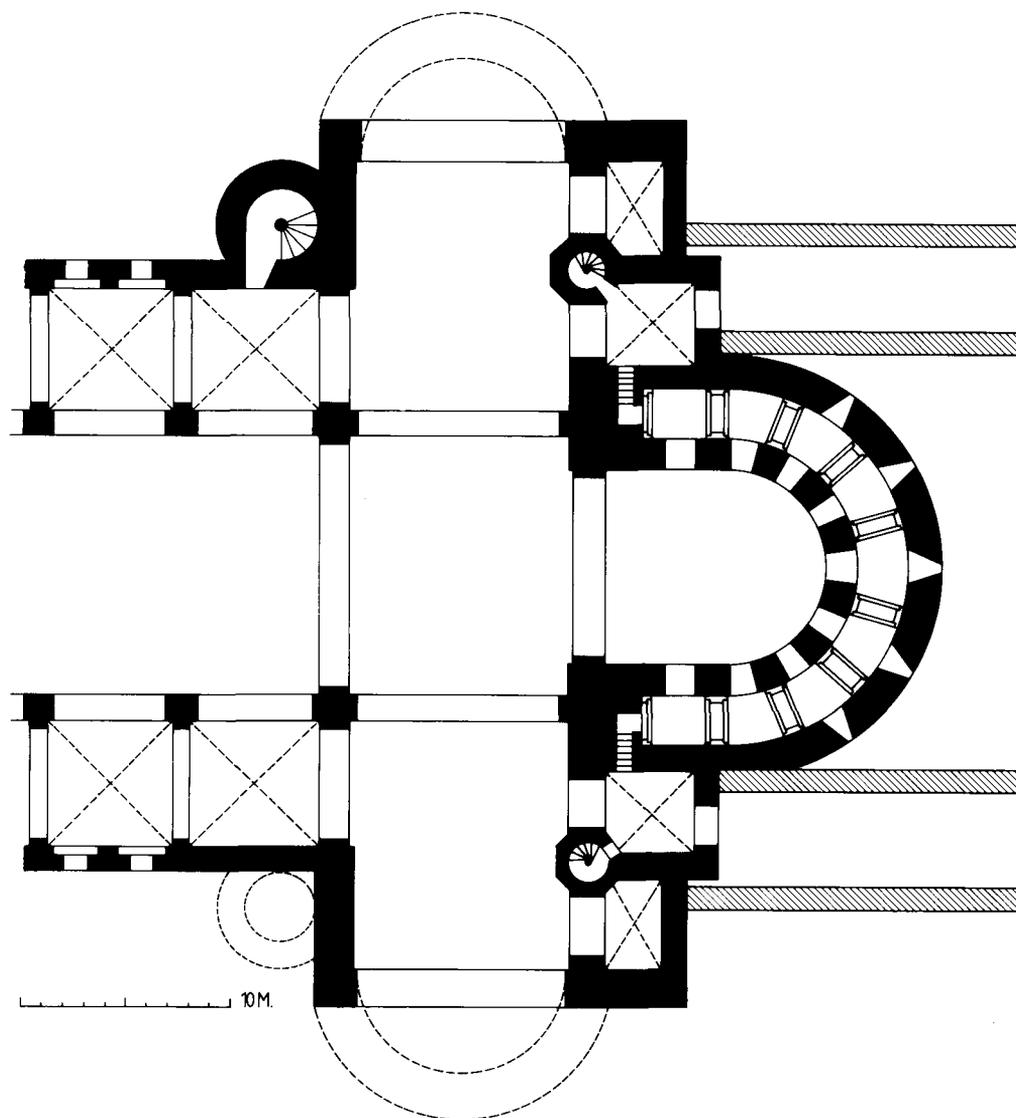


FIG. 1.
Reconstitution du chœur ottonien et de sa crypte.

sa démolition comme en témoigne un dessin de Dreppe (fig. 3).

Ils devaient permettre d'accéder aux étages et aux parties supérieures de deux tours carrées de 6,50 m de côté flanquant le chœur notgérien. A chaque extrémité du transept, deux chapelles rectangulaires plus larges que profondes faisaient suite aux deux tours. Elles avaient des chapelles à l'étage prolongeant probablement celles des tours. Elles sont encore mentionnées au xvii^e siècle, mais supprimées par après car d'accès trop difficile.

Les alloirs ont été conservés à l'époque de la construction de la crypte; on pouvait y accéder par des passages sous les tours. En fait, ils ont subsisté jusqu'à la fin de l'édifice tout entier. Aux trois quarts ensevelis par les élévations successives du sol de la place du Marché et de ses environs, ils sont devenus des « grottes » comme celle qui servait de salle à la fameuse maison de la grotte de la rue sous la petite tour.

Lors des fouilles, on découvrit, au pied des fondations du mur longeant la rue de Bex, un passage vers celle-ci à l'endroit où l'on situe la maison de la Grotte.

A Tournai, à la suite des destructions de 1940, on mit au jour des restes d'un cloître gothique érigé au-dessus d'un cloître roman. Il en a été de même à Saint-Lambert; les « nouveaux cloîtres » du xv^e ont été bâtis sur les alloirs. Ceux-ci sont devenus des caves et pour accéder au cloître, l'on devait monter les degrés de Saint-Lambert certainement plus nombreux à l'origine qu'à la fin du xviii^e siècle où, à cause du relèvement continu du sol, il n'y en a plus que quatre.

Le côté sud du transept oriental contre lequel fut plus tard bâtie la grande tour n'a pu être fouillé. Quant au côté nord on n'y a rien retrouvé.

Pour s'en faire une idée, il faudra s'en tenir à examiner la précieuse aquarelle des collections universitaires (fig. 4).

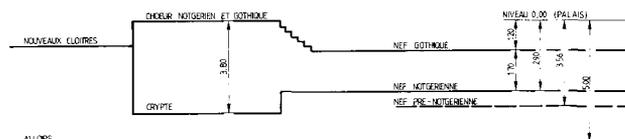
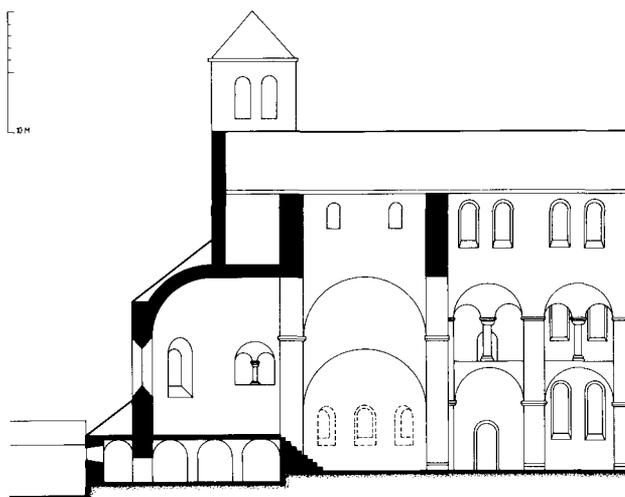


FIG. 2. Reconstitution de l'élévation du chœur ottonien et de sa crypte.



Autre vue intérieure prise du même édifice, à droite de la tour.

FIG. 3. Vue de la cathédrale en ruine montrant la tourelle d'escalier dans le transept nord.

Dessin à la sépia - Joseph Dreppe (1737-1810). Verviers, Musée communal. Copyright A.C.L., Bruxelles.

Comme on peut s'en rendre compte celle-ci représente le côté intérieur nord de la cathédrale en ruines : les chapelles latérales de la nef, le transept et les débuts des murs extérieurs du déambulatoire gothique.

On a vu que les fondations de ce transept atteignent 2,35 m d'épaisseur soit 8 pieds. Les murs élevés par-dessus sont énormes, au moins 6 pieds (1,70 m) car si on évalue à 4 pieds (1,13 m) la largeur des murs gothiques

qui les surmontent dans le prolongement de la face extérieure, il est resté assez de place à leur sommet pour y aménager une galerie au-dessus d'une frise décorée d'arcatures en mitre.

Il existe fort peu d'études sur les monuments mosans d'avant l'an mil sauf dans l'ouvrage publié par Louis Grodecki de L'institut d'art et d'archéologie de Paris paru en 1958 sous le titre : *Au seuil de l'art roman, L'architecture ottonienne.*

On y trouve nombre de renseignements précieux sur les monuments du Saint-Empire datant de cette époque et notamment sur ceux de notre région, dans un chapitre consacré aux transepts bas, que l'on retrouve dans toutes les églises mosanes du XI^e siècle.

Les plans des édifices érigés au IX^e siècle dans toutes les parties de l'Empire présentent une grande similitude que ce soit à Heiligenberg près de Heidelberg ou à Herstal près de Fulda... et à Liège où nous trouvons un transept oriental flanqué de trois absides, « celle du milieu plus grande, et séparées nettement entre elles ».

Ce plan fut assez vite démodé car l'auteur écrit : « L'abside courte ouvrant directement sur le transept comme à Strasbourg est un anachronisme évident vers l'an mil, mais aussi bien à Strasbourg qu'en Lorraine intervient ici la donnée nouvelle du chœur étagé ; à chapelles dans les tribunes sous tours et à tours de chevet ».

« A Heiligenberg vers 1025, on a agrandi le chœur en le prolongeant par une travée droite et en creusant une crypte sous son dallage. »

Voilà un programme de travaux semblable à celui qui aurait pu être réalisé à Saint-Lambert dans la deuxième phase de construction du chœur oriental.

La partie du transept oriental conservé dans la cathédrale ne dépasse pas en hauteur le sommet des arcs des bas-côtés de la nef ; c'est manifestement un transept bas comme le seront par la suite ceux de Saint-Denis et de Saint-Barthélemy pour ne citer que ceux de Liège.

Quant à la partie ouest, de même structure que celle du mur nord, elle s'avance vers l'axe de l'église jusqu'à la tour dite de Babylone, autre reste de la cathédrale de Notger bâtie en grès houiller jusqu'aux trois quarts de sa hauteur et rehaussée en calcaire à l'époque gothique.

Cette tour prend la place de ce qui aurait dû être la première chapelle de la nef. Elle occupe l'angle formé par le mur extérieur notgérien et le côté ouest du transept. C'est une tour d'escalier d'environ 6 m de diamètre aussi large que les tourelles de l'église Saint-Jean qui conduisent aux tribunes.

Dans le plan de Carront et ses dérivés, elle glisse franchement à l'extérieur de l'église gothique, en dehors de l'alignement des chapelles. Bourgault l'ignore dans sa maquette et les historiens récents n'en parlent pas. On peut se demander quelle était la destination de cette importante tour d'escalier ? A l'origine, elle n'aurait prati-

quement servi qu'à fort peu de choses; ne joignant pas la grande nef notgérienne, elle aurait simplement permis d'atteindre les combles du transept bas et ceux de la petite nef.

Dans les grandes églises ottoniennes d'Allemagne, les tours adjacentes aux bras du transept conduisent à des tribunes parfois à deux étages placées dans les extrémités de ceux-ci.

Et si c'était là la fonction première de notre tour de Babylone conduisant à des tribunes, situées, non pas dans le transept mais au-dessus des bas-côtés de l'église? On n'a jamais envisagé cette possibilité. D'autant plus qu'elle avait certainement son pendant au côté sud de la nef où il n'y eut, non plus, jamais de chapelles et où en 1433 on a démolé « une vieille tour de Saint-Lambert joindant la tour neuve », c'est-à-dire la grande tour pour établir à sa place la salle du trésor.

Un mur aveugle ferme toute l'arcade devant la tour, à son sommet une petite baie sous un arc en plein cintre à été obturée aux trois quarts, à cette hauteur elle aurait pu donner accès aux toits des tribunes. Dans le bas, au niveau des débris, on remarque un tympan décoratif trilobé qui surmontait la porte d'accès à l'escalier intérieur.

Reste à déterminer de quelle façon se terminait le transept après la grande arcade. On peut supposer avec quelque raison qu'une abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four fermait cette immense baie et que ce dispositif avait sa réplique au côté sud où l'on construisit la grande tour aux *xiv^e-xv^e* siècles.

A la droite du « Grand arc », c'est ainsi qu'on le désignait, un mur de 4 m environ prolonge le transept : il est plâtré comme tous les murs de ce côté qui appartiennent à l'époque romane. Il porte à sa partie supérieure une arcade en arc brisé et dans le bas, au niveau des gravats, on aperçoit le linteau de la porte de la ciergerie.

Vers l'est, deux demi-colonnes, à pans coupés, d'une hauteur peu commune, supportent encore des départs de voûtes. Elles amorcent deux passages : l'un dans le fond, vers la chapelle Sainte-Anne, l'autre vers la porte des nouveaux cloîtres. Elles ont dû être aménagées après la démolition des chapelles hautes qui se trouvaient à cet endroit.

De celles-ci on avait certainement vue sur le maître-autel par une tribune ménagée dans le déambulatoire et réservée aux personnages de marque car Charles Quint et plus tard Marguerite de Valois ont assisté à la messe de Saint-Lambert du haut d'une tribune « au-dessus de la porte des cloîtres ».

Le passage aménagé à l'époque gothique dans le haut du mur nord devait permettre un accès discret à cette tribune.

En résumé, le chœur précédant la reconstruction gothique aurait compris en sous-œuvre une crypte de 9,50 X 12 m composée d'une partie droite précédant

une abside semi-circulaire et entourée d'un anneau de circulation large de 2,25 m.

Le chœur supérieur, de mêmes dimensions que la partie centrale de la crypte avec son sol dominant la nef de près de 3 m, mais plus étroit et moins haut que celle-ci, aurait eu sa partie droite voûtée en berceau et son abside en cul-de-four.

Deux tours carrées avec tourellés d'escaliers lui étaient accolées. Elles comprenaient des passages inférieurs vers les alloirs et des chapelles à étages prolongées de chaque côté jusqu'aux limites du transept.

Celui-ci de faible hauteur, percé au nord et sans doute au sud par une immense arcade qui devait être fermée par une abside demi-ronde, était flanqué vers l'ouest de deux importantes tours d'escaliers conduisant à des tribunes au-dessus des bas-côtés.

Le chœur gothique

Le relevé photogrammétrique de l'Université nous donnant les dimensions exactes de ses fondations, on peut essayer de reconstituer avec quelque vraisemblance le plan et la structure de ce qui fut le nouveau chœur gothique.

Carront en 1794 a relevé le plan du pourtour de la cathédrale et le profil de sa surface, plan qui prouve combien le niveau du sol du chœur dominait celui de la nef déjà fortement surélevé lui-même par rapport à la place Verte (place Foch, fig. 2).

On peut tenir pour certain que la crypte fut maintenue dans la nouvelle construction, lui servit d'assise, et lui imposa sa forme.

La différence de niveau de près de 3 m entre le chœur et la nef notgérienne fut réduite de 1,20 m environ par le relèvement du sol de la nouvelle nef terminée avant 1200, date où Albert de Cuyck y fut inhumé.

A la fin du *xii^e* siècle, des adjonctions aux fondations du chœur furent établies à l'est de la crypte.

Larges de 3 m environ elles reliaient en arc de cercle les murs intérieurs des alloirs et reposaient en partie sur des pilotis datés par dendrochronologie de 1195. Elles furent complétées par le comblement des alloirs sur une longueur de 5 à 7 m.

Les fondations ainsi étendues en longueur et largeur permettaient de construire un nouveau chœur de même largeur que la nef soit 12,50 m entouré d'un déambulatoire fort étroit.

On avait conservé de l'église notgérienne les deux extrémités nord et sud du transept oriental et si les deux tours carrées avaient été démolies, les deux tourelles d'escalier furent maintenues et incorporées dans la nouvelle construction (fig. 5).

Le dessin de Dreppe ne nous apprend rien sur la structure intérieure du chœur; il ne restait debout vers 1803

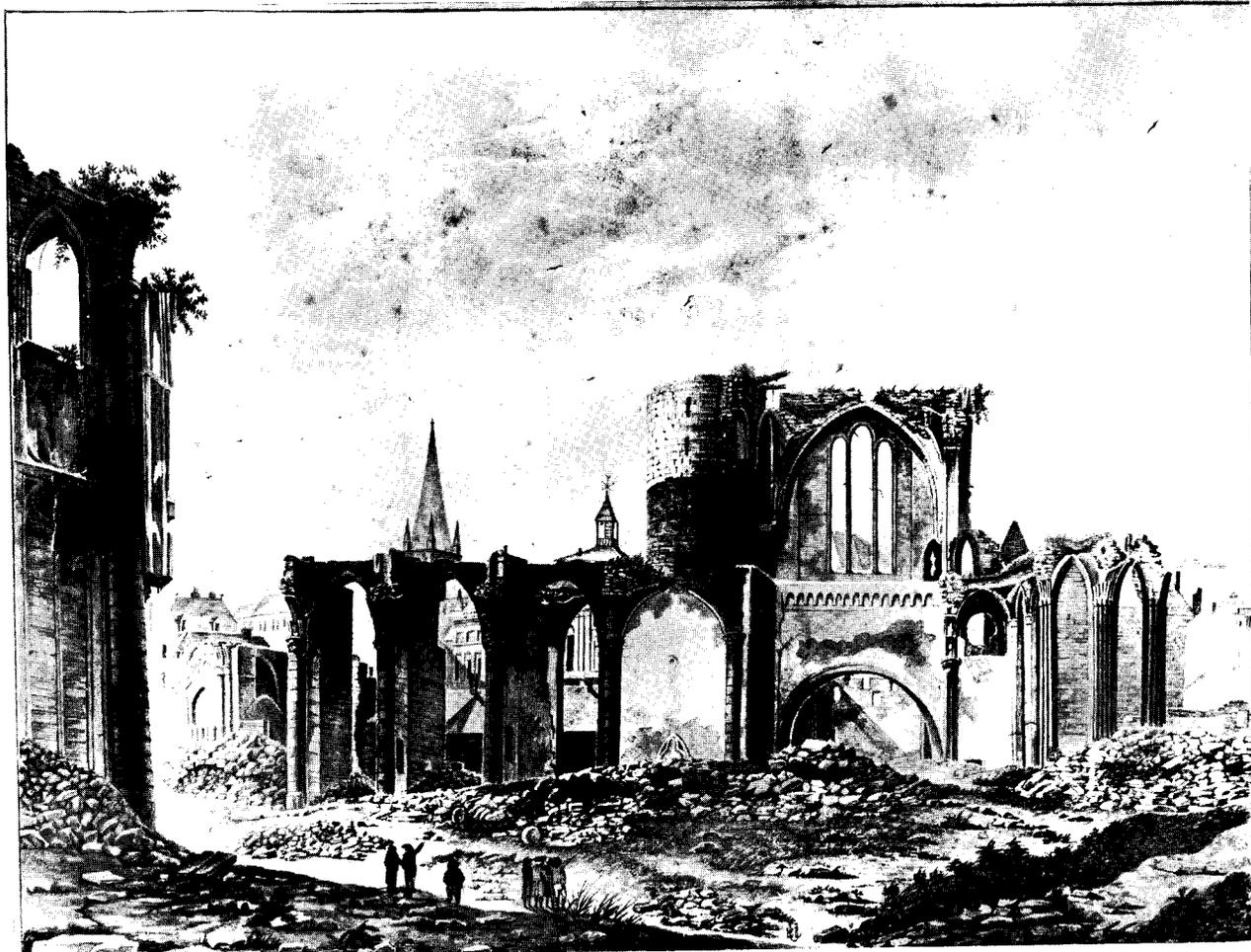


FIG. 4.
Ruines de l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liège.
(Aquarelles, Liège, collections artistiques de l'Université.)

que quelques puissantes bases d'arc-boutant encore reliées entre elles par de fortes arcades et qui avaient ceinturé le déambulatoire sur l'extérieur.

On connaît toutefois par un dessin du maître-autel du XVIII^e siècle la forme des supports de la grande abside : des colonnes rondes flanquées chacune d'une colonnette vers l'intérieur (fig. 6). Ce n'est pas la gravure des *Délices du pays de Liège* qui peut apporter grand-chose à la connaissance de l'architecture du chœur ni certains tableaux le représentant vu de la place du Marché.

Et il serait bien difficile d'en établir le plan si nous n'avions deux documents exceptionnels : deux tableaux attribués aux Van Eyck qui ont fait l'objet de controverses passionnées.

Plusieurs chercheurs liégeois avaient déjà reconnu la cathédrale Saint-Lambert dans « la Vierge dans l'église » du Musée de Berlin et dans le paysage urbain de la « Vierge d'Autun » du Musée du Louvre (fig. 8). Jean Lejeune, en 1956, a publié une étude très fouillée sous le titre *Van Eyck, peintre de Liège et de sa cathédrale*, mais il n'a pas connu l'aquarelle (fig. 7) représentant l'intérieur du transept oriental qui apporte à sa thèse un document

de première importance, et il a négligé les tourelles d'escalier du même transept (fig. 5).

Dans le premier tableau, le peintre représente l'intérieur d'une église gothique d'une structure peu commune avec un chœur surélevé, très petit pour une cathédrale, très haut par rapport à la nef et composé d'une travée droite et d'une abside à 7 pans.

L'arc doubleau du chœur se situant juste après la première travée et avant l'abside montre bien qu'il n'y a qu'une seule travée et une abside à sept pans et non deux travées et une abside à cinq pans comme on le dit généralement.

La fenêtre centrale, à trois fenestrages est plus large que les autres qui la flanquent à gauche et à droite et qui n'en ont que deux.

Dans le second tableau « La Vierge d'Autun » nous avons la représentation d'un chœur d'église ayant les mêmes caractéristiques que celles du premier tableau : une travée droite et une abside à sept pans, contrebutées par huit arcs-boutants dont six sont visibles. Un déambulatoire étroit et élancé, clôturé par des absidioles à trois pans, ceinture le chœur.

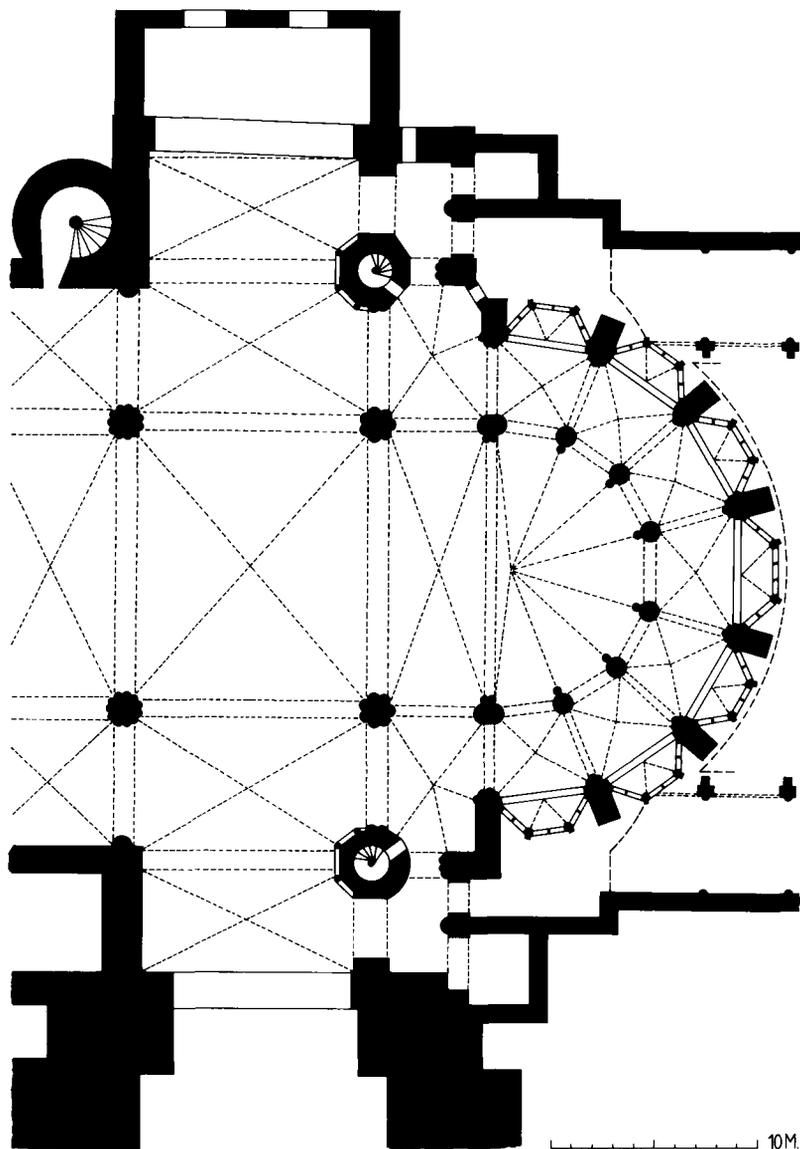


FIG. 5.

Hypothèse de restitution du chœur gothique reconstruit après l'incendie de 1185 sur les fondations de la crypte abandonnée.

Dans l'angle formé par le mur nord du chœur et le mur est du transept, deux arcs-boutants ont leurs bases placées à angle droit. Elles sont séparées par un pan étroit percé d'une petite fenêtre en lancette dont le bec supérieur apparaît au niveau du sommet des fenêtres du déambulatoire.

La construction longeant le transept a peu de profondeur, le rampant qui la surmonte, et qui soutient l'arc doubleau du transept, a son point d'appui plus bas que celui de ses voisins du chœur.

Le point est confirmé par la vue (fig 4) où la paroi intérieure nord de la chapelle à droite du grand arc n'atteint qu'environ le tiers de la largeur du transept qui est de 10 m environ.

Le nouveau chœur à reconstruire au-dessus de la crypte devait avoir la même largeur que la nef soit

12,50 m. L'établissement des deux premiers piliers sur les murs du transept n'offrait pas de difficultés, mais il n'était pas de même des suivants et des colonnes de l'abside qui venaient se placer au-dessus du vide créé par le déambulatoire de la crypte.

Il était donc nécessaire de combler celle-ci ou tout au moins d'en renforcer certaines parties.

Or, les bases des pilastres retrouvées en place dans le déambulatoire de la crypte portaient des traces de maçonnerie.

Les fondations étant assurées, il était alors possible de poser les bases des huit colonnes destinées à soutenir le chevet.

En les plaçant à égales distances l'une de l'autre à l'extérieur d'un demi-cercle de 6,25 m de rayon, ayant pour centre celui de l'abside sous-jacente, et précisément

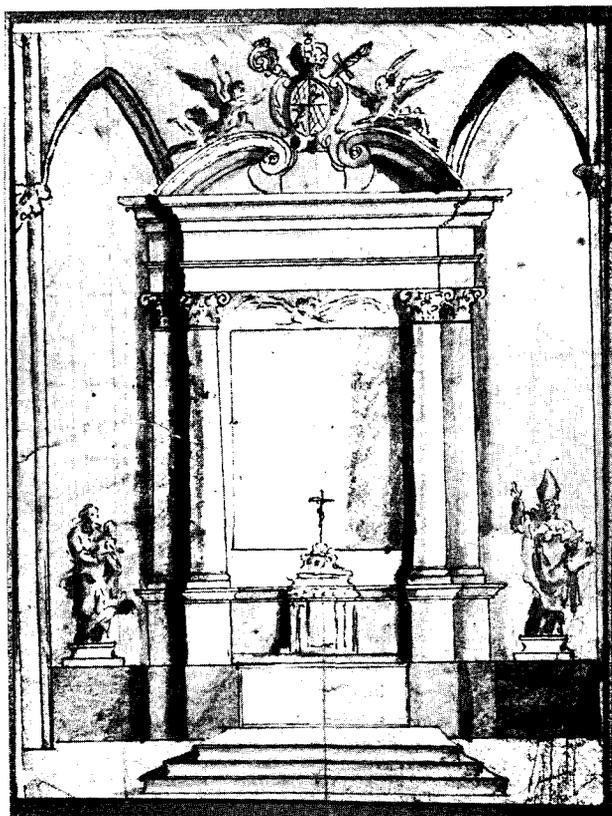


FIG. 6.
Dessin du *xviii^e* siècle représentant le maître-autel de la cathédrale Saint-Lambert avec échappées vers le déambulatoire qui est clôturé par des fenêtres étroites à deux fenestrages comme celles des absidioles.
Copyright, Musée Curtius, Liège.

sur le sommet des arcs de renforcement de la galerie inférieure, on obtient une disposition qui donne des largeurs égales aux trois espaces séparant les trois colonnes de gauche et de droite en laissant une plus grande largeur entre les colonnes du chevet comme le montre l'église de Van Eyck où la fenêtre centrale a trois fenestrages tandis que ses voisines n'en ont eu que deux.

Les arcs-boutants devaient contrebuter les voûtes du chœur; leur emplacement est déterminé par la structure de celui-ci et se situe dans le prolongement des nervures venant du centre de l'abside et rayonnant vers les colonnes.

Leurs bases disposées en couronne à la limite des fondations de 1195 ne pouvaient dépasser le tracé d'un demi-cercle de 13 m de rayon. Comme elles étaient reliées entre elles par des arcades, il était logique de clôturer celles-ci par des absidioles à trois pans, ce qui permettait l'occupation entière de l'espace restreint sur lequel était bâti le chœur.

Derrière l'escalier à vis nord, la base de l'arc-boutant de peu de portée qui contrebut l'arc-doubleau du transept était séparée de sa voisine, placée à angle droit par une fenêtre en lancette très étroite.



FIG. 7.
Jean Van Eyck, *La Vierge dans l'Eglise*.

Le plan restitué en tenant compte des données certaines que nous possédons aujourd'hui correspond parfaitement à celui de l'église des Van Eyck tant pour l'intérieur que pour l'extérieur.

Le point précis où l'auteur du tableau s'est placé pour réaliser son dessin extraordinaire peut se situer au centre de la grande nef entre les quatrième et cinquième piliers (fig. 9).

De là, il semble que le peintre ait voulu montrer d'un seul coup plusieurs particularités de la cathédrale qu'il serait bien difficile de retrouver dans un autre monument.

A gauche du pilier central on aperçoit un pan oblique appartenant à une construction s'avancant dans le

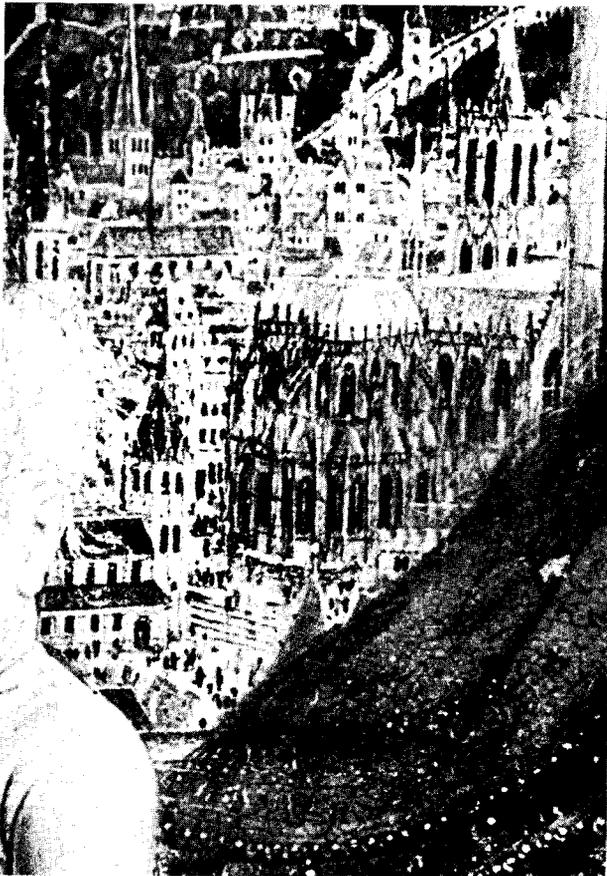


FIG. 8.
Jean Van Eyck, *Détail de la Vierge d'Autun*.

transept et qui est un des côtés extérieurs de l'escalier à vis représenté dans le dessin de Drepe (fig. 4). Un rayon de soleil venant du nord-ouest frappe le pavement et dessine un arc de cercle sur le mur et le bas de la tourelle. Ce trait de lumière passe sous le dessus du grand arc (fig. 4) du transept nord en épousant sa forme.

Cet arc n'était muré qu'à mi-hauteur, même après la construction au nord du transept de la chapelle du Saint-Sacrement. Un texte ancien précise qu'un autel déplacé dans une des chapelles se trouvait auparavant « contre le mur sous l'arc ».

Entre le pan de maçonnerie de la tourelle d'escalier et le mur ouest du transept apparaît le montant central d'une clôture en bois qui délimitait sans doute une chapelle.

A gauche de l'archivolte surmontant le premier pilier de la nef un trait de clarté passe par une étroite fenêtre située dans le déambulatoire derrière la tourelle d'escalier. Il vient de la lancette bizarrement coincée entre les deux arcs-boutants placés à angle droit.

A la droite de ce même pilier apparaît la partie supérieure l'embrasure de la grande arcade du déambulatoire reliant les deux premiers arcs-boutants du côté nord, recevant la lumière par les fenêtres de la première absidiole nord.

Cette restitution du plan du chœur oriental que nous proposons ici à titre d'hypothèse de travail permet donc de construire un chœur d'église gothique en tout point comparable à celui des tableaux de Van Eyck, tant pour l'extérieur que pour l'intérieur.

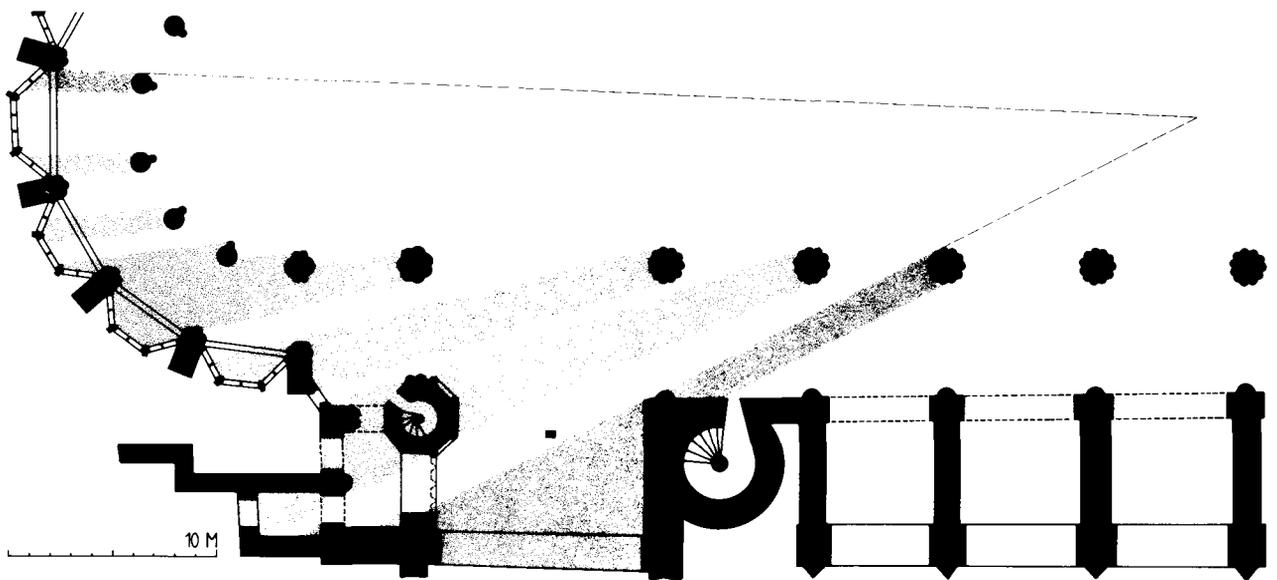


FIG. 9.
Schéma reconstituant le point de vue du tableau de Jean Van Eyck « la Vierge dans l'Eglise ».

Du noyau préurbain au centre-ville

Etienne HÉLIN,

Professeur à l'Université de Liège

Un tel titre, le promeneur qui erre aux environs de ce qui fut la place Saint-Lambert sera tenté de l'inverser. N'a-t-il pas sous les yeux l'image du chaos primitif? Le saccage du centre de Liège apporte pourtant une seule consolation, celle d'avoir permis un « grand bond en avant » des connaissances relatives à la genèse des plus anciens établissements installés sur le delta de la Légia.

Trois quarts de siècle nous séparent de la découverte d'un hypocauste gallo-romain, qui relativisait déjà la croyance en une fondation *ex nihilo* de Liège par saint Hubert, à l'emplacement de l'oratoire où saint Lambert avait été assassiné. Depuis lors, les archéologues en savent infiniment plus sur les populations antérieures aux Carolingiens. Ils n'en sont que plus nuancés dans leurs explications de la naissance ou de la renaissance des villes. De nos jours, une découverte est féconde davantage par la gerbe d'hypothèses qu'elle suscite que par l'unique certitude qui faisait la joie naïve des savants positivistes du siècle dernier.

Avouons donc d'emblée la perplexité de l'historien. Pour esquisser n'importe quel substrat du cadre urbain — forme en plan, voirie, appropriation du sol — il lui faut un cadastre ou à défaut, un plan-terrier. Rien de semblable n'est disponible à Liège, avant 1810. Les tentatives de situer sur un croquis les maisons en bordure du Marché (à l'aide d'actes passés devant les échevins) ont jusqu'à présent échoué. Plus d'un millénaire s'est écoulé entre la ruine des bâtisses exhumées lors des fouilles récentes et le cadastre primitif (1810-1834)¹.

A cette distance dans le Temps s'en ajoute une autre, dans l'Espace. Les chenaux en bois et en dalles exhumés en 1978-1982 sont 5,6 m plus bas que la borne placée à l'entrée du Palais, soit 2 à 3 m en dessous des caves des immeubles démolis rue Sainte-Ursule. En raison d'un tel surhaussement du sol, on doit se demander comment s'applique la rassurante loi d'inertie du dessin parcellaire.

¹ Hélène DANTHINE, *La cathédrale Saint-Lambert à Liège. Les fouilles récentes*, pl. h. t., non paginé, in-4°, Liège, 1980. — Marcel OTTE, « Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège en 1982 » dans *Bull. de la Société Royale le Vieux Liège*, t. X, n°s 221-222, pl. h. t., pp. 366-407, Liège, 1983. Nous avons bénéficié de précieux commentaires du professeur M. Otte, de M. Patrick Hoffsummer et de M. Jean-Louis Kupper, auxquels nous exprimons ici notre vive reconnaissance. Les références aux documents cartographiques sont détaillées dans E. HÉLIN, « Les plans anciens de Liège » dans *Annuaire d'histoire liégeoise*, t. VI, pp. 589, 592, 597, 712, 716, Liège, 1962. Un supplément est en préparation.

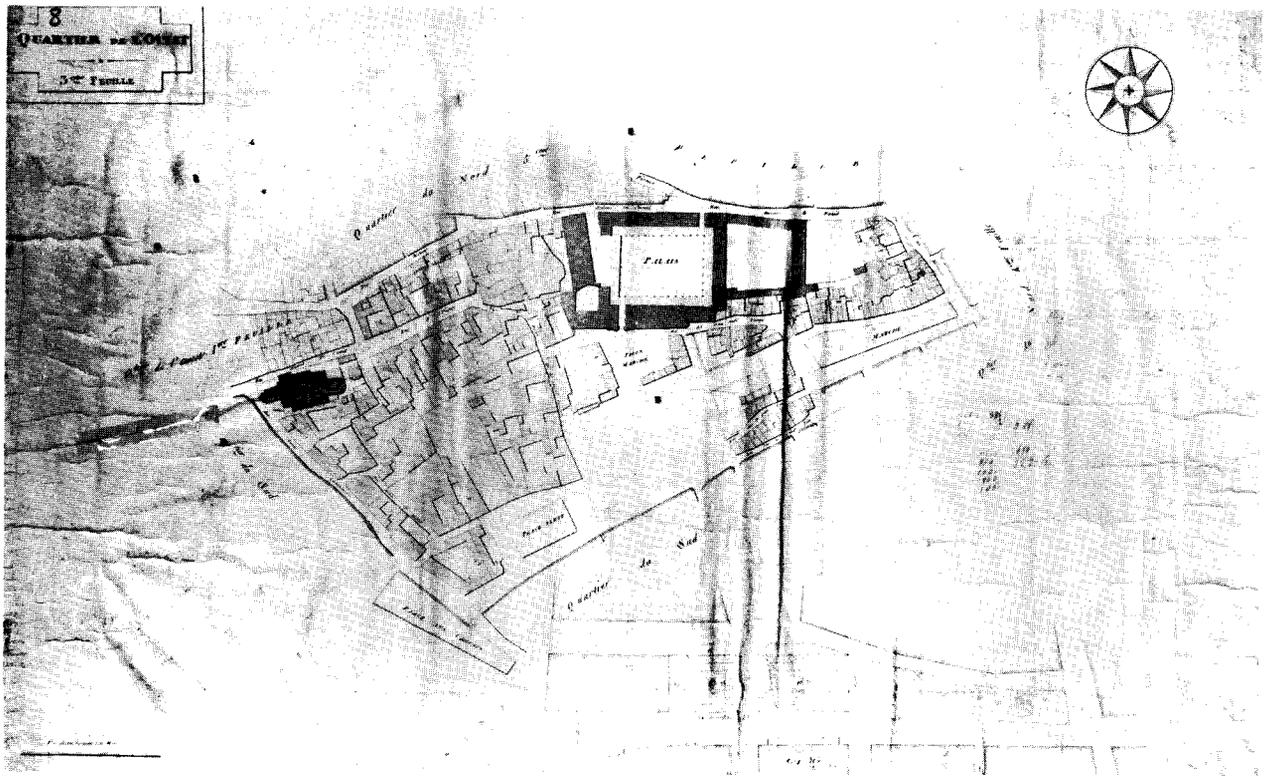
De nos jours en effet, même si l'on remplace une maison à pans de bois par une boutique en béton et en verre, on tire parti des fondations et on doit bien s'insérer entre des voisins. Rien ne prouve qu'il en va de même pour des bâtiments agricoles ou religieux dont les occupants tirent parti du sol et récupèrent les maçonneries tout autrement que des citadins.

A défaut d'indices directement utilisables en vue de reconstituer l'affectation du sol au départ de son découpage en parcelles, les fouilles récentes vont aider l'historien à élucider deux aspects du cadre urbain : la délimitation des plus anciens domaines et l'orientation du trafic.

L'immunité de Saint-Lambert et ses limites

L'immunité, *pagus cleri*, désigne le territoire privilégié, en principe réservé aux chanoines, à leurs suppôts et domestiques, qui célèbrent le culte dans une église cathédrale ou collégiale². A Liège même, comme dans maintes villes de l'Empire, l'étendue des « encloîtres » ou territoires immunisés est d'autant mieux connue que, par définition, ils sont fermés par des portes, par des chaînes, voire des murailles et que ces défenses en miniature ont laissé des traces dans la toponymie. L'église et ses annexes (oratoire réservé aux paroissiens, cloîtres, compteriers, greniers) occupent non pas toujours le centre mais, comme c'est le cas à Saint-Lambert, un côté du pourtour. Autour d'une place, se regroupent les maisons des dignitaires du Chapitre, de quelques chanoines et de leur *familia*, du moins depuis l'époque où ils ont abandonné la vie en commun. Quels que soient les occupants et la destination de ces hôtels, ceux-ci diffèrent

² En ce qui concerne les immunités, le livre de S. Fz. MULLER, *Over claustraliteit. Bijdrage tot de kennis van den grond eigendom in de middeleeuwsche steden*, VIII-230 p., in-8°, Amsterdam, 1890, n'a pas été remis à jour. La plupart des spécialistes du droit foncier ne raisonnent guère à partir des plans anciens tandis que les historiens du paysage urbain ne s'embarrassent guère des opinions des canonistes ni des privilèges ecclésiastiques. Les trouvailles récentes à propos des territoires claustraux restent donc en ordre dispersé. Cf. les cartes intitulées *Kirchen und selbständige Kapellen in Regensburg et Bürgerstadt und Immunitäten in nachmittelalterlichen Bamberg* illustrant respectivement : Richard STROBEL, « Regensburg als Bischofsstadt in bauhistorischer und topographischer Sicht », et Isolde MAIERHÖFER, « Bamberg's verfassungstopographische Entwicklung vom 15. bis 18. Jahrhundert dans *Bischofs- und Kathedralstädte des Mittelalters und der frühen Neuzeit*, hrsg. von Fr. Petri, pp. 60-83 (surtout pp. 64 sv.) et 152-155, in-8°, Köln, 1976. Plus général, le livre de Hans PLANITZ, *Die deutsche Stadt im Mittelalter* [...], pp. 63, 185, 187, 205, 208, 239, Graz-Köln, 1954, reste un excellent guide.



Reproduction du plan cadastral de 1812. Quartier de l'Ouest, troisième feuille, d'après négatif, A.C.L., Bruxelles, 15, 25, 75B.

des maisons bourgeoises serrées le long des artères commerçantes : large façade, plan quadrangulaire, écuries et communs étalés sur de spacieuses parcelles. Bref, ces *Höfe*, comme on les appelle en Rhénanie, font figure de demeures rurales attardées en ville. Bien entendu, les habitants des immunités échappent à la juridiction du maire, aux charges militaires et aux impôts. Ils ont leur moulin, leur accès à un débarcadère, parfois leur hospice. A Liège, les huit territoires immunisés (sans compter les immunités dites « fermées » que sont abbayes et couvents) ont joué tout au long de l'Ancien Régime un rôle capital qui explique d'abord le peuplement du territoire citadin ensuite le maintien de ses traits les plus archaïques³.

Autant les fonctions et les privilèges traditionnels des immunités sont bien élucidés, autant l'obscurité entoure leur genèse. Qui était propriétaire du sol ? Quels furent les effets juridiques de la donation à l'église ? L'hypothèse prend ici le relais de la certitude. Puisque la plus ancienne immunité, celle de Saint-Lambert, ne coïncide avec aucun territoire paroissial, on est porté à croire qu'elle serait antérieure à la division de la Cité en paroisses c'est-à-dire antérieure au IX^e siècle. A cette époque, il n'y avait à Liège ni *vicus* marchand, ni fortification. Les clercs et l'évêque qui avaient quitté Maastricht pour célébrer le

³ Le rôle de la cathédrale dans la genèse du plan de Liège et la typologie des territoires immunisés ont été esquissés dans E. HÉLIN, *Le paysage urbain de Liège avant la révolution industrielle*, pp. 56-58 et 93-98, Liège, 1963, où l'on trouvera les références aux textes et aux documents cartographiques. Les origines sont expliquées par Edouard PONCELET, *Les domaines urbains de Liège*, pp. 38-42, Liège, 1947.

culte de saint Lambert au lieu même de son martyre n'ont pu qu'occuper la *villa* et ses alentours immédiats. Le territoire qu'ils se sont ainsi réservé, la future immunité de Saint-Lambert, était bordé à l'Ouest par un bras de la Meuse longeant la Sauvenière. Vers l'Est, le chenal traversant l'emplacement du futur Vieux Marché, le bras de la Légia longeant les futurs Degrés de la cathédrale⁴ constituaient peut-être encore des repères apparents, puisque le sol n'était pas exhaussé. Contentons-nous d'observer la coïncidence entre les vestiges archéologiques et le pourtour de l'immunité de Saint-Lambert, tel que le jalonne le procès-verbal d'abornement du 15 avril 1658⁵.

⁴ Le rieu du Marché ne se confond pas avec le chenal dont les traces ont été exhumées par les fouilles de 1981 et qui devait traverser du Nord au Sud l'emplacement du cloître oriental de Saint-Lambert, à une profondeur de 5,60 m (par rapport à la borne à l'entrée du Palais). Vers la fin de l'époque mérovingienne, le chenal en question fut comblé par des alluvions. Il se peut que l'eau de la Légia, captée pour activer le moulin domanial du braz, se soit ensuite écoulée quelques mètres plus à l'Est, formant un rieu profond et par là même dangereux. Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, Liège, 1975 et 1976, rééd., t. I, p. 428 et t. VII, pp. 488, 489, lui attribue 6 pieds de profondeur et relate les accidents causés par l'insuffisance du garde-fou. Jusqu'en 1737, ce bras de la Légia s'écoula à ciel ouvert et fut utilisé comme vivier par les pêcheurs qui se partageaient les emplacements riverains. E. HÉLIN, *Le paysage urbain*, pp. 79, 167, n° 15. Voir aux A.E.L. (= Archives de l'Etat à Liège), *Cartes et plans*, 237.

⁵ Caniveau de la planche 3 ; A.E.L., *Prévôté*, 23. Cette « Désignation et bornement des limites de la Juridiction des Enclôîtres » est un compromis entre le Chapitre et la Ville. Comme tel, il ne prétend pas à restituer minutieusement un état des lieux pour lequel, visiblement, les écrits antérieurs faisaient défaut. D'ailleurs les litiges portaient sur la rue qui longe Notre-Dame-aux-Fonts, dans un secteur resté en dehors

Passages et obstacles

Il vient d'être question d'un Vieux Marché, par opposition au seul Marché que connaissent aujourd'hui les Liégeois, même s'il a perdu sa fonction commerciale. Aux confins du domaine du Chapitre (les immunités de Saint-Lambert) et du domaine du Prince (la paroisse Sainte-Ursule ou des Onze Mille Vierges), le Vieux Marché n'occupe que 23 ares. Avant la création de la place Verte par Erard de la Marck, c'est le seul espace dégagé à l'intérieur des immunités du pied du Publémont (Saint-Lambert, Palais, Saint-Pierre, Sainte-Croix). Le statut des immunités ou la proximité de la cour princière lui valent des privilèges commerciaux restés en vigueur jusqu'à la Révolution française. Les riverains du Vieux Marché et les habitants de la rue des Onze Mille Vierges peuvent exercer un métier sans acquérir le droit de bourgeoisie⁶. De toute ancienneté, le Vieux Marché a donc été voué au commerce. Paradoxalement, il est resté à l'écart des grandes artères qui drainent le trafic liégeois. Vers l'Ouest, on doit gravir les degrés Saint-Pierre qui conduisent aux immunités de la collégiale et à la rue de ce nom, endroits rien moins que commerçants. Vers l'Est, la rue Sainte-Ursule était si étroite que jamais deux charrettes n'auraient pu s'y croiser : les Liégeois s'en souviennent encore et les plans cadastraux le confirment. Ce n'est donc pas la fréquentation du Vieux Marché qui a été de nature à orienter le réseau des voies de communication au centre de la ville.

Il en va tout autrement du Marché. En dépit de son étroitesse et en raison de son encombrement même, échoppes, boutiques et, plus tard, négoce en gros, en débordent de toutes parts et se répandent devant les Mineurs, en Féronstrée, rue du Pont et en Neuvicé (en direction du Pont des Arches), en Gérardrie enfin par où passe le trafic vers l'Île, Avroy, la vallée de la Meuse en amont de Liège.

Dans cette énumération, une lacune : l'accès à la cathédrale. A notre avis, il se faisait du Vieux Marché, au Nord, par le portail faisant face à l'entrée du Palais. De la place Verte à l'Ouest, comme de la rue Gérardrie au Sud, par deux entrées latérales ménagées au bas de la nef⁷.

Il n'y avait aucune communication directe entre la cathédrale et le Marché : outre que l'on ne connaît aucun exemple de grande église dont l'accès se fasse par le chevet, la présence du cloître oriental, réservé au seul Chapitre, est un obstacle supplémentaire.

du territoire exploré par les fouilles. Sachant aussi l'intransigeance des tréfonciers dès que leurs privilèges sont en cause, on les imagine peu enclins à aliéner leur domaine c'est-à-dire le patrimoine de Saint-Lambert. La carence générale d'actes de donation est observée par E. PONCELET, *Les domaines urbains*, pp. 24-28.

⁶ La nature des commerces localisés sur le Vieux Marché est précisée par E. PONCELET, *Les domaines urbains*, pp. 73, 80, 84 ; voir J. ROUHART-CHABOT et E. HÉLIN, *Admissions à la bourgeoisie de la Cité de Liège, 1273-1794*, p. 319, Liège, 1962.

⁷ E. HÉLIN, *Le paysage urbain*, pp. 60-62 ; ID., *La population des paroisses liégeoises*, pp. 57-60, 168, Liège, 1959.

A quoi servent alors les Degrés de Saint-Lambert ? Initialement à rattrapper la différence de niveau entre cloître et cathédrale à l'Ouest et Marché à l'Est ? Ultérieurement à permettre aux marchands en plein air puis aux boutiquiers d'étaler de la mercerie tout en bénéficiant de l'affluence du Marché ? Toujours est-il que ni le « rieu » des pêcheurs, ni les étalages des merciers, ni les maisonnettes qui avaient envahi les Degrés ne devaient faciliter le passage direct du Marché en direction de l'Ouest⁸.

Une telle situation n'a rien d'exceptionnel. Il ne manque pas de villes épiscopales dont la cathédrale se trouve en dehors des grands axes routiers. Sans doute est-il normal que l'emplacement central du plus ancien temple soit à proximité immédiate de l'agglomération des marchands (*novus vicus* ou *wik*), de sorte qu'il va parfois jusqu'à occuper un des côtés du marché principal. Une telle disposition est d'autant plus significative qu'elle s'observe dans des villes dont la genèse (périodes mérovingienne et carolingienne) et la première croissance (période ottonienne) sont contemporaines de celles de Liège. Tel est le cas à Hambourg, Brême, Hildesheim, Munster et Erfurt où la cathédrale et son territoire sont à la fois proches du marché et à l'écart des principaux axes de pénétration dans la ville⁹.

Tout ce qui précède tend à montrer que, dans les immunités de Saint-Lambert, il n'y a ni place publique qui polarise les rues, ni artère qui aligne les maisons. Par ailleurs, le noyau préurbain n'est pas non plus situé en bordure d'une chaussée ou d'une route un tant soit peu notable. Qu'il s'agisse de traverser la Meuse, de la longer ou de rejoindre le plateau hesbignon, bien des itinéraires sont praticables ; aucun ne s'est imposé de manière tellement impérative qu'il dicte l'emplacement des murs, des chenaux, du seuil d'un appentis, de la *villa* ou des tombes découvertes lors des fouilles de 1977-1982.

Rupture ou continuité ?

Des conclusions trop affirmatives ne seraient pas de mise ici. Il se peut que les chenaux récemment mis au jour

⁸ Acceptant trop docilement les interprétations de Th. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. VII, p. 478, nous avons cru à tort en 1963 que c'était la porte de la cathédrale qui avait contribué à fixer le Marché au point d'aboutissement de Féronstrée qui, à son tour, prolonge la voie terrestre en provenance de Maastricht ; E. HÉLIN, *Le paysage urbain*, p. 56, note 5.

⁹ Le rapprochement avec les villes allemandes s'impose non seulement en raison de l'appartenance de Liège à l'Empire mais du fait de l'abondance des plans publiés à l'appui de la genèse du peuplement citadin. Nous excluons cependant les cités d'origine romaine (Cologne, Trèves, Worms, Strasbourg, Ratisbonne, Augsburg, Vienne) où le *castrum* primitif imprime une marque sans rapport avec les origines à la fois spontanées et modestes du Liège prénotgérien. — Cf. H. PLANITZ, *Die deutsche Stadt*, pp. 7, 15, 32, 38, 109 (villes romaines), pp. 51, 68, 70, 73, 91 (villes carolingiennes). Autres exemples dans E. HÉLIN, *Le paysage urbain*, pp. 57, n., 5, 95, 58, 167 n. 14. — Gerhard KOBLER, « Civitas und vicus, burg, stat, dorf und wik » et Walter SCHLESINGER, « Der Markt als Frühform der deutschen Stadt » dans *Vor- und Frühformen der Europäischen Stadt im Mittelalter*, I, pp. 61-76, 262-293, Göttingen, 1973.

aient servi à délimiter les immunités de Saint-Lambert peu après que l'évêque eut transféré sa cathédrale à l'emplacement de la *villa*. En revanche, l'absence de route à ce même endroit laisse aux occupants la possibilité de construire où et comme bon leur semble.

Il n'en sera plus de même après les réédifications d'églises successives et de plus en plus vastes, l'afflux des clercs et la naissance d'une ville dont le parcellaire est désormais soumis à des contraintes qui subsisteront jusqu'à la destruction de la cathédrale. Il est donc normal de ne constater aucune continuité entre l'emplacement des bâtiments de la *villa* et ceux des maisons cadastrées au début du XIX^e siècle. Il n'y a pas de continuité non plus entre le caractère somme toute modeste de la *villa* puis du noyau préurbain d'une part, l'importance de la cité notgérienne d'autre part. En l'occurrence, le contraste est peut-être trop accentué du fait que nos sources sont hétéroclites. Tandis que les archéologues tirent parti de

vestiges parfois bien prosaïques¹⁰, les historiens classiques interprètent vies de saints, chroniques et chartes de donation qui ont tendance à magnifier les faits et gestes des grands de ce monde.

Entre les deux disciplines, le décalage subsiste et il faudra patiemment le résorber. Les fouilles de la place Saint-Lambert ont favorisé un regroupement de spécialistes venus d'horizons très divers. C'est le meilleur gage du succès final dans la longue quête des secrets que le sous-sol de Saint-Lambert conserve encore jalousement.

¹⁰ A cet égard, on observera de significatives différences de méthodes et de résultats entre les chapitres interprétant des sources littéraires et ceux qui se fondent sur des traces archéologiques : *Vor- und Frühformen der Europäischen Stadt im Mittelalter*, 337 p. + 32 pl. et 322 p. + 36 pl., Göttingen, 1973 et 1974. Les fouilles antérieures à 1977 ne permettaient guère de dégager des certitudes quant à la chronologie du peuplement sur le site primitif, Mathias WERNER, *Der lütticher Raum in frühkarolingischer Zeit* [...], pp. 284, 286, Göttingen, 1980.

II. LA ZONE ORIENTALE

1. La Préhistoire

Présentation du site

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège

1. Conditions du gisement

L'aire où se trouvaient préservées les traces d'occupation danubienne était comprise entre la place Saint-Lambert proprement dite et la place du Marché; plus précisément dans la partie septentrionale de cette zone, limitée par la rue Général Jacques et la rue Sainte-Ursule. Il est vraisemblable que les fondations des deux principaux bâtiments médiévaux (cathédrale au sud, palais au nord) qui bordaient cette aire en ont détruit une partie importante. Il est probable également que cette occupation s'étende, encore aujourd'hui, sous les voies de circulation modernes, à l'ouest et à l'est, où nous espérons pouvoir un jour poursuivre son exploration.

Ce pâté de maisons était occupé, jusqu'en 1979, par des habitations privées dont une grande partie, datant de l'Ancien Régime, flanquait la cathédrale du côté nord. Après destruction ou démontage de ces maisons, le terrain fut arasé jusqu'au niveau du fond des caves, à environ 3 ou 4 m de profondeur selon les emplacements. Le sommet des limons « stériles » fut ainsi décapé ce qui permit, par la suite, de faire apparaître les fosses omaliennes par un nettoyage sommaire de cette surface. L'implantation des caves d'habitations explique, d'autre part, la destruction à cet emplacement de toute la partie récente de la séquence stratigraphique.

C'est à l'occasion du creusement d'une tranchée de sondage par le Service National des Fouilles, occupé alors à l'étude du chœur oriental de la cathédrale, que la première fosse fut découverte. M^{me} Jeanine Alénus-Lecerf, directrice de ce chantier, a bien voulu nous en confier la partie consacrée à l'Omalien, ce dont nous tenons à la remercier vivement.

2. Conditions de fouilles et méthodes utilisées

La fosse 1, découverte par le S.N.F. en été 1979, fut fouillée par nous durant l'hiver qui suivit. Nous avons pu toutefois y observer des relations stratigraphiques et planimétriques entre les objets (cf. ci-dessous). Etant donné les conditions de fouilles en cette fin d'année (neige et gel), l'ensemble des sédiments a été placé, séparé par couches, dans de grands bacs ou sacs plastiques de façon à pouvoir être tamisé à l'eau l'été suivant.

Durant ces autres campagnes, nous nous sommes efforcés tout d'abord de racler le maximum de surface disponible de façon à situer les fosses les unes par rapport aux autres, ainsi que l'emplacement du cours d'eau fossile qui coulait à proximité (cf. plan n° 2).

Chaque fosse fut ensuite fouillée en « planimétrie », c'est-à-dire en décapant chacune des surfaces correspondant à la fin du remplissage de chaque couche de manière à en examiner l'aspect lors de son abandon.

Ce décapage a été réalisé par quartiers de façon à obtenir deux coupes perpendiculaires qui se complétaient à mesure de l'évolution de la fouille.

Tous les sédiments ont été tamisés à 2 mm. En outre, plusieurs échantillons substantiels provenant de chaque couche ont été tamisés à 0,5 mm dans le but de retrouver des macro-restes végétaux et les plus fins vestiges de micro-faune.

A la fin de l'été 1981, les remblais des démolisseurs avançant rapidement, quelquefois jusque dans la surface en cours de fouilles!, tous les sédiments ont dû être emportés au plus tôt et tamisés, triés par la suite en laboratoire.

3. Répartition des fosses

A la suite du creusement des caves d'habitations, puis du nivellement récent du sommet des limons par les machines, il ne nous reste probablement que la partie inférieure des structures creusées dans les limons par les Omaliens. C'est ainsi sans doute que l'on peut expliquer l'absence quasi totale d'élément pouvant être rapproché d'un trou de poteau ou d'une paroi.

Dans la répartition des fosses en plan (fig. 2), on n'observe guère de disposition particulière, si ce n'est un vague alignement des trois fosses de plan quasi circulaire : numéros 8, 2 et 9. De part et d'autre, se trouvent les deux fosses allongées mais toutes deux tronquées : n°s 1 et 3. La fosse 10 pourrait correspondre à un trou de poteau et la 12, allongée, à l'emplacement de cloisons.

La fosse n° 1, allongée dans la direction du nord-ouest et à fond plat, est analogue à celles bordant les habitations, dans cette même civilisation, aux Pays-Bas.

Les autres fosses de forme circulaire (8, 2, 9), dont l'alignement n'est pas compatible avec l'orientation des habitations danubiennes, sont par ailleurs trop régulières et en partie trop profondes pour leur supposer la même nature.

4. Stratigraphie, plan et forme des fosses

FOSSE 1

Dimensions maximales : 245 × 310 × 45 cm.

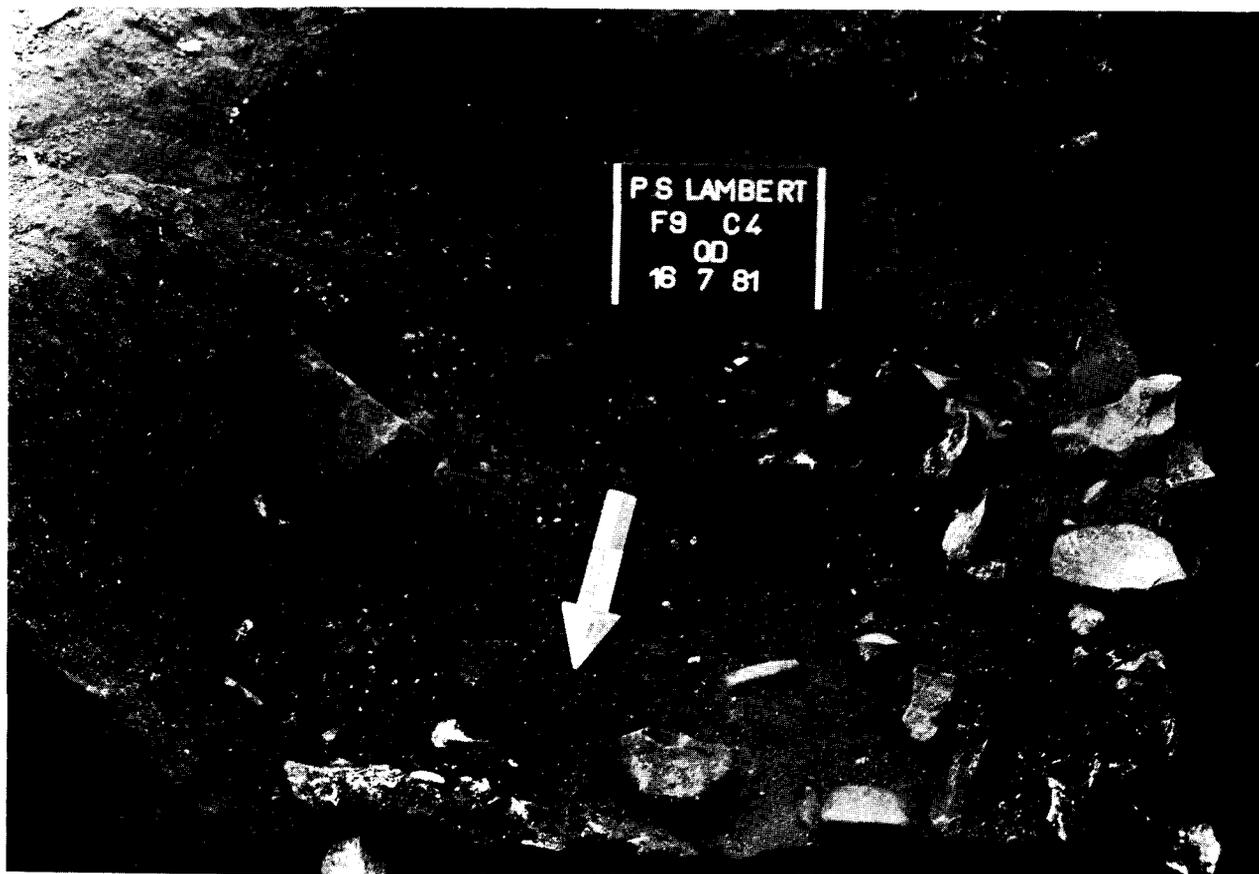


FIG. 1.

Surface dégagée du sommet de la couche 4 dans la fosse 9. On y observe la répartition pêle-mêle de vestiges appartenant à des catégories variées témoignant de l'utilisation de cette fosse comme aire de rebus : ossements, fragments de meules, céramiques, silex, galets.

Fosse plate, allongée, au contour curviligne irrégulier, orientée dans le sens nord-ouest-sud-est. Elle a été recoupée, en son milieu, par la tranchée du Service National des Fouilles (1 m de largeur) et, à l'extrémité SE, par des fondations modernes ou médiévales.

Son creusement, relativement faible dans la partie conservée, traverse le limon colluvial puis différents dépôts de tuf interstratifiés aux limons. La couche limoneuse supérieure contient ici des traces d'industrie mésolithique. Cette fosse a été tronquée par un nivellement moderne dont on retrouve des remblais enfoncés dans la partie supérieure du remplissage. Elle était partiellement recouverte par une lentille d'argile foncée, presque stérile (= couche A). Le remplissage proprement dit était formé d'une argile mêlée de tuf contenant l'essentiel du matériel archéologique (couche B). Ce dépôt se chargeait en humus dans la lentille du fond (couche C).

Le plan sommaire (fig. 1) montre la répartition de menus objets sur le fond de la couche B (os, céramique, terre brûlée). Plusieurs grands tessons étaient encore fichés verticalement et en connexion sur les bords de la fosse.

La lentille inférieure (C) contenait de gros galets enfoncés dans l'argile sous-jacente ainsi que des outils osseux.

FOSSE 2 (fig. 5 et 6)

Dimensions maximales : 155 × 165 × 90 cm.

De plan ovoïde au sommet du décapage, les parois sont presque verticales selon un axe et légèrement asymétriques dans l'axe perpendiculaire.

Bien qu'écrêtée, cette fosse a été conservée sur une profondeur importante, relativement à son diamètre. Ses parois, régulièrement creusées, et son fond plat montrent l'intention de son aménagement qui ne peut résulter simplement de l'extraction d'argile le long d'habitations.

Elle traverse une couche de limon, puis de tuf, puis de tuf mêlé d'argile.

Son remplissage, disposé en couches horizontales à la base suivant le fond, s'organise en cuvettes emboîtées vers le sommet. Il débute par une lentille d'argile compacte, brun foncé, presque stérile, limitée au centre de la fosse et se poursuit par une alternance de limon clair et de couches argileuses humifères et plus sombres. L'une d'elles, la couche 2, présentait au décapage une concentration de masses de terre cuite (parois effondrées ?), de galets et de grès brûlés (fig. 2, 8).

L'ensemble des dépôts, parsemés de granules crayeuses provoquant un milieu basique, a livré d'abon-



FIG. 2.
Surface dégagée au sommet de la couche 2, fosse 2. On voit ici une concentration de vestiges de nature particulière (plaque de terre cuite et galets partiellement brûlés) qui témoignent de la localisation d'activités autour ou au-dessus de cette structure dont la forme, particulièrement régulière, s'accorderait avec l'idée d'un aménagement intentionnel (four ?).

dants restes osseux : grands vertébrés, poissons et outillage (voir études particulières).

FOSSE 3 (fig. 9 et 10)

Dimensions maximales : 2,60 m (longueur), 15 cm (profondeur).

Située à l'extrémité septentrionale de la fouille, elle a été en partie détruite par le bulldozer lors de l'arasement.

Elle est allongée, curviligne irrégulière, d'assez grande étendue et de faible profondeur. Il pourrait s'agir ici d'une fosse « accidentelle », provoquée par l'extraction d'argile le long d'une paroi puis remplie par les déchets lors de l'occupation. Le matériel qu'elle a livré, à cause de la faible surface préservée, est très réduit et ne permet guère d'établir de comparaisons pertinentes avec les autres fosses.

Son creusement traverse les couches de tuf et de limon et son remplissage, formé d'une couche unique, comportait une terre brun foncé mêlée de granules crayeux.

FOSSE 7 (fig. 11)

Il s'agit d'une petite fosse, fort peu nette, à l'ouest de la fosse 2 creusée dans le sommet du tuf et recouverte par

une argile brun foncé très compacte. Il pourrait aussi s'agir de la trace d'un trou de pieu tronqué.

FOSSE 8 (fig. 7 et 12)

Dimensions maximales : 160 × 150 × 20 cm.

En forme de cuvette peu profonde, circulaire et bien régulière, elle traverse le sommet des dépôts naturels (limons, tuf puis tuf mêlé d'argile) et contient deux couches de remplissage : une argile brun foncé presque stérile au-dessus d'une terre brun foncé avec granules crayeux. Cette dernière entité constitue la couche archéologique proprement dite qui comprend un matériel faible mais particulier (nombreux quartz brûlés, cf. ci-dessous).

FOSSE 9 (fig. 13 à 16)

Dimensions maximales : 100 × 105 × 110 cm.

De forme approximativement circulaire en plan, elle se dispose comme une cuvette profonde et asymétrique selon les coupes perpendiculaires.

Son creusement traverse d'abord les limons supérieurs puis, alternativement, les formations de tuf et de tuf mêlé d'argile.

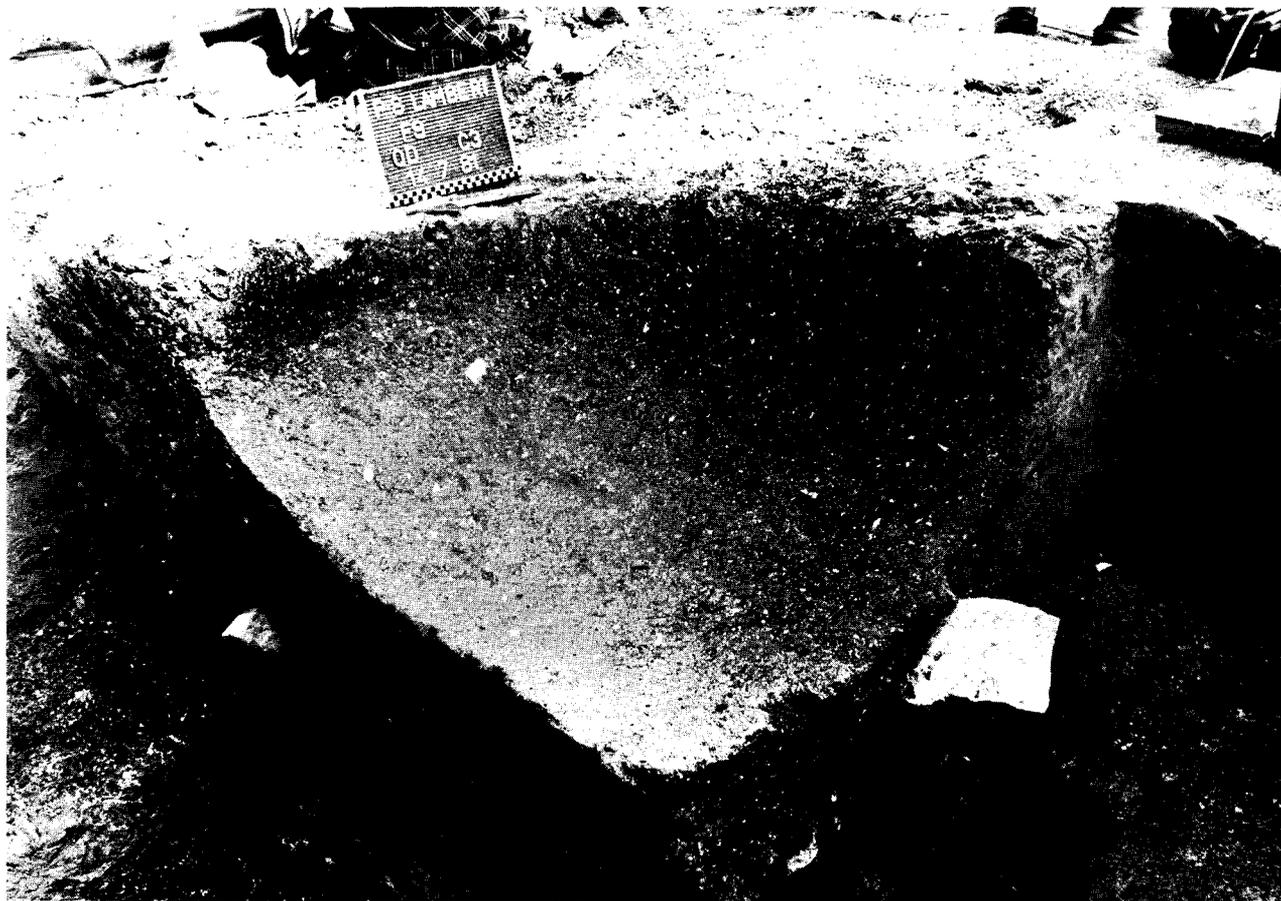


FIG. 3.

Décapage du sommet de la couche 3, fosse 9 montrant la disposition de la cuvette avant son remplissage par la couche 2, d'origine anthropique. Le sédiment constituant la couche 3, d'origine naturelle, a clairement flué par-dessus l'amas d'artefacts contenus dans le dépôt de la couche 4.

Le remplissage contient plusieurs couches humifères foncées (n^{os} 2, 4 et 6), alternant avec des dépôts plus clairs. Une perturbation, de forme allongée, traverse cette stratigraphie selon un des axes (n^{os} 8 et 9) et pourrait correspondre à un terrier comblé.

La forme asymétrique, selon l'axe longitudinal, semble indiquer un remplissage préférentiel à partir d'un des bords, situé vers le nord-ouest.

A la base de la couche 1 était répartie une série de boulettes et de nodules d'argile cuite.

Dans la couche 3 (fig. 3), se trouvaient disposés quatre importants blocs de grès, répartis dans chaque quadrant et orientés vers le fond de la cuvette. L'un d'eux, rectangulaire, portait des traces d'usure comme s'il s'agissait de la préparation d'une meule.

La couche 4 (fig. 1), très humifère, contenait une énorme quantité de rejets de débitage en silex, accompagnée de galets, ossements animaux, terre brûlée et céramique.

FOSSE 10 (fig. 17)

Dimensions maximales : 55 × 50 × 15 cm.

Il s'agit d'une petite fosse ronde, peu profonde, remplie d'une argile brun clair et creusée au travers du tuf.

Son petit diamètre nous avait fait supposer, au décapage, qu'il pouvait s'agir d'un trou de pieu. Cependant, étant donné sa faible profondeur, il aurait dû être recoupé beaucoup trop bas par rapport à la hauteur conservée dans les autres fosses.

FOSSE 12 (fig. 18)

Dimensions maximales : (85) × 55 × 15.

De forme allongée et étroite, d'orientation nord-sud, elle a été recoupée par un mur médiéval et par la tranchée du S.N.F. Elle était comblée d'une terre brun foncé et traversait les limons et les tufs sous-jacents.

La concentration linéaire d'argile compacte qui borde l'un de ses longs côtés nous a fait considérer l'hypothèse d'une paroi dont cette fosse constituerait le vestige. Ici aussi, la trop faible profondeur conservée après le nivellement du terrain ne permet pas d'assurer cette interprétation.

5. Composition du remplissage

Chaque fosse contenait un matériel mésolithique plus ou moins important montrant bien la présence d'un mélange avec des vestiges d'une occupation plus

ancienne, soit lors du creusement des fosses, soit lors de leur remplissage.

L'alternance de dépôts d'origine naturelle (limons ruisselés) et d'origine humaine (couches humifères) dans le remplissage des fosses ne semble pas avoir de signification chronologique importante : les datations C14 sont statistiquement identiques dans les différents niveaux (cf. étude E. Gilot) et des remontages de silex taillés peuvent être opérés entre certains d'entre eux (cf. étude D. Cahen). De cette façon, il peut paraître intéressant de comparer les documents mobiliers recueillis dans chaque fosse de façon à mettre en évidence certains aspects des activités qui se sont déroulées à proximité.

Pendant, la masse de ces documents mobiliers étant très variable d'une fosse à l'autre, simplement en fonction du volume de celle-ci, une partie d'entre elles ne peut être utilisée pour toutes les formes de comparaisons.

On se rend compte ainsi (tableau suivant) que seules les fosses 1, 2, 8 et 9 peuvent être significativement comparées et que la fosse 9, à elle seule, contient la majorité de la masse des documents mobiliers. Ceci n'est pas seulement dû à son volume plus important, mais aussi à une concentration particulière de pièces lithiques (cf. ci-dessous).

TABLEAU 1
Variation de la masse des documents mobiliers entre les différentes fosses

	kg	%
F1	14,765	11,06
F2	21,943	16,43
F3	0,310	0,23
F7	0,830	0,62
F8	4,430	3,32
F9	90,929	68,09
F10	0,242	0,18
F12	0,097	0,07
	133,546	100,00

Dans cette masse, la composante lithique, par sa densité supérieure, est évidemment la plus importante. Le tableau suivant donne la répartition moyenne des différentes catégories de matériaux pour l'ensemble des fosses. On observe l'importance prise par l'industrie

lithique d'« aspect » néolithique, puis par les grès brûlés et les galets. On constate également des différences entre les fosses dont on n'a considéré que celles présentant une masse suffisante pour permettre de telles comparaisons (tableau 1). Les fosses 1 et 2 sont particulièrement riches en galets tandis que la fosse 8 contient de nombreux fragments de quartz et de grès brûlés et relativement peu d'industrie en silex. La fosse 9, par contre, présente une concentration remarquable de cette catégorie de documents qui, par la masse de l'ensemble de cette fosse, détermine d'ailleurs le pourcentage élevé de la moyenne générale. Inversement, on remarque, dans la fosse 8, une concentration particulière de silex d'« aspect » mésolithique.

Stratigraphiquement, on observe également des variations de proportions entre ces matériaux qui ne sont toutefois pas aussi importantes qu'entre les fosses elles-mêmes : la fosse 1 contient davantage de grès brûlés vers le sommet et plus de galets vers le fond. Les silex d'allure mésolithique y sont plus fréquents vers le haut du remplissage comme s'ils appartenaient surtout au comblement final (tableau 3).

Dans la fosse 2, les quartz brûlés sont particulièrement abondants dans la couche 4, en même temps que les silex d'aspect mésolithique, tandis que la couche 3 présente une concentration de galets et de silex néolithiques. Les grès brûlés sont abondants à la base et au sommet du remplissage.

Dans la fosse 9, on constate une forte variation des proportions de grès brûlés selon les couches, une concentration de galets dans les couches 5 et 6 et une énorme quantité d'industrie lithique dans la couche 4.

Afin de mettre en évidence la concentration de la céramique par rapport aux autres matériaux, nous avons établi un tableau où sont comparées les masses d'éléments de poterie et l'ensemble des vestiges mobiliers. On remarque ainsi l'abondance relative de la céramique dans la fosse 1 et sa rareté dans la fosse 9. Le cas des fosses 8 et 12, dont la masse est extrêmement faible, peut être tenu pour non significatif.

La masse de la terre brûlée (torchis, boulettes d'argile cuite) se trouve également répartie de façon variable : on remarque une concentration particulière dans le remplissage de la fosse 2.

TABLEAU 2
Variation des proportions de la masse des matériaux lithiques entre les différentes fosses

	F1	F2	F8	F9	Ensemble des fosses
Quartz brûlés	2,78	3,74	16,70	0,52	1,86
Grès brûlés	28,55	22,92	49,66	16,28	22,96
Galets	31,90	44,56	3,61	11,20	17,97
Silex Néo.	27,60	23,33	15,58	69,08	52,82
Silex Méso.	9,17	5,45	14,45	2,93	4,39
	100,00	100,00	100,00	100,01	

TABLEAU 3

Variation de la masse des principales composantes de la documentation lithique entre les différentes couches de la fosse 1

	C.A.		C.B.		C.C.		Total	
	kg	%	kg	%	kg	%	kg	%
Quartz brûlés	0,040	1,76	0,300	4,79	0,060	1,04	0,400	2,80
Grès brûlés	0,915	40,22	2,250	35,94	0,920	16,00	4,085	28,60
Galets	0,420	18,46	1,260	20,13	3,030	52,70	4,710	32,97
Silex Néo.	0,525	23,08	1,990	31,79	1,340	23,30	3,855	26,99
Silex Méso.	0,375	16,48	0,460	7,35	0,400	6,96	1,235	8,65
	2,275	100,00	6,260	100,00	5,750	100,00	14,285	100,01

TABLEAU 4

Variation de la masse de la documentation lithique par couches dans la fosse 2

	C.1.		C.2.		C.3.		C.4.		C.6.		C.7.		Total	
	kg	%	kg	%	kg	%	kg	%	kg	%	kg	%	kg	%
Quartz brûlés	0,080	2,94	0,400	2,77	0,080	1,99	0,030	23,44	0,045	2,59	0,015	8,57	0,650	2,80
Grès brûlés	1,630	59,93	7,040	48,82	0,800	19,90	0,050	39,06	0,390	22,41	0,110	62,86	10,020	43,18
Galets	0,250	9,19	4,680	32,45	1,615	40,17	0,008	6,25	0,445	25,57	—	—	6,998	30,16
Silex Néo.	0,550	20,22	2,050	14,22	1,470	36,57	0,010	7,81	0,595	34,20	0,025	14,29	4,700	20,26
Silex Méso.	0,210	7,72	0,250	1,73	0,055	1,37	0,030	23,44	0,265	15,23	0,025	14,29	0,835	3,60
	2,720	100,00	14,420	99,99	4,020	100,00	0,128	100,00	1,740	100,00	0,175	100,01	23,203	100,00

TABLEAU 5

Variation des proportions des documents lithiques selon les couches de la fosse 9

	Q.B.	G.B.	Galets	Sx. N.	Sx. M.	Total	
C.1. {	kg	0,040	0,600	0,680	0,750	0,240	2,310
	%	1,73	25,97	29,44	32,47	10,39	100
C.2. {	kg	0,160	2,520	2,470	2,700	0,570	8,420
	%	1,90	29,93	29,33	32,07	6,77	100
C.3. {	kg	0,070	2,650	0,540	3,090	0,990	7,340
	%	0,95	36,10	7,36	42,10	13,49	100
C.4. {	kg	0,130	2,180	1,370	53,150	0,395	57,225
	%	0,23	3,81	2,39	92,88	0,69	100
C.5. {	kg	0,060	3,120	3,770	2,220	0,100	9,270
	%	0,65	33,66	40,67	23,95	1,08	100,01
C.6. {	kg	—	0,050	0,515	0,340	0,005	0,910
	%	—	5,49	56,59	37,36	0,55	99,99
C.8. {	kg	—	1,740	—	0,050	0,125	1,915
	%	—	90,86	—	2,61	6,52	99,99
Ensemble {	kg	0,460	12,860	9,345	62,300	2,425	87,390
	%	0,53	14,72	10,69	71,29	2,77	100,10

TABLEAU 6

	Céramique (kg)	Autres doc. mob. (kg)	Proportion
Ensemble	10,414	133,546	7,80
Fosse 1	4,177	14,765	27,88
Fosse 2	2,610	21,943	11,89
Fosse 7	0,056	0,830	6,75
Fosse 8	0,013	4,430	0,29
Fosse 9	3,475	90,929	3,82
Fosse 12	0,143	0,097	147,42

TABLEAU 7

Variation de la masse de terre cuite entre les fosses

	kg	Proportion
Ensemble	5,348	3,61
Fosse 1	0,668	3,42
Fosse 2	2,296	8,43
Fosse 8	0,012	0,27
Fosse 9	2,372	2,45

En outre, dans les documents mobiliers, on remarque une concentration de l'outillage osseux, exclusivement découvert dans les fosses 1 et 2 (cf. étude ci-dessous). Les fragments de meules se trouvent concentrés dans la fosse 2 (6 sur 10) et les éléments de polissoirs proviennent principalement des fosses 2 et 9.

En conclusion, on peut considérer que la répartition du matériel par fosse présente certaines irrégularités qui peuvent être liées à des fonctions différentes. Ces questions seront reprises dans le chapitre d'interprétation, où nous les confronterons aux données d'autre nature.

Dès à présent, on peut noter certaines associations entre les documents mobiliers répartis sur le site. En écartant les fosses non significatives à cause d'une masse trop faible (3, 7, 10, 12), il ne reste que quatre ensembles que l'on peut comparer.

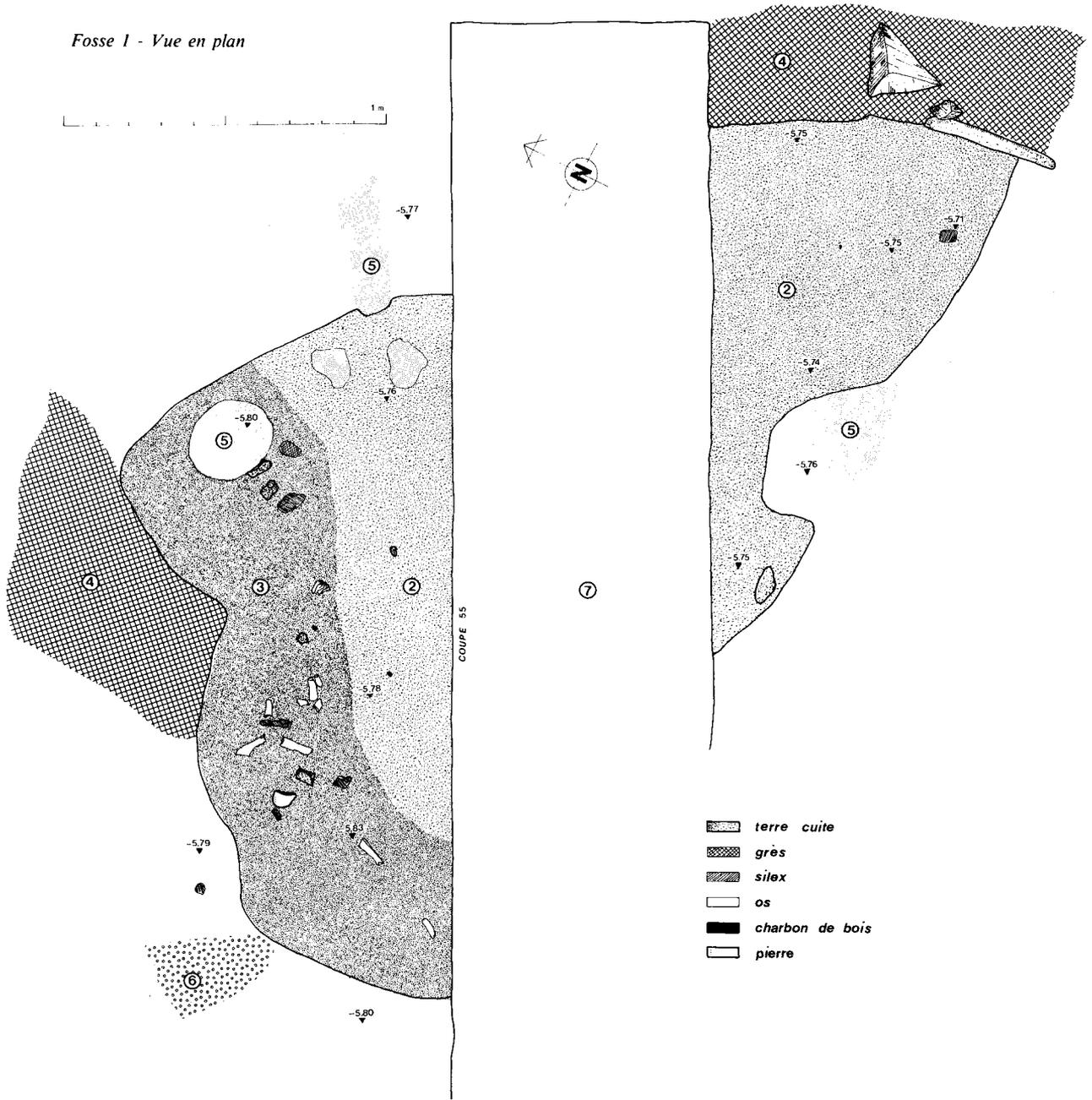
La fosse 1 contient à la fois de nombreux galets, d'abondants restes fauniques, de l'outillage osseux, de la céramique et de l'oligiste.

La fosse 2, qui est la plus diversifiée quant à sa composition, contient une concentration particulière dans sa couche 3 : plaques de terre cuite (torchis ?), galets, outils osseux et polissoirs, meules, oligiste et restes de faune (mammifères et poissons). C'est également de cette fosse que proviennent les seules graines de céréales récoltées.

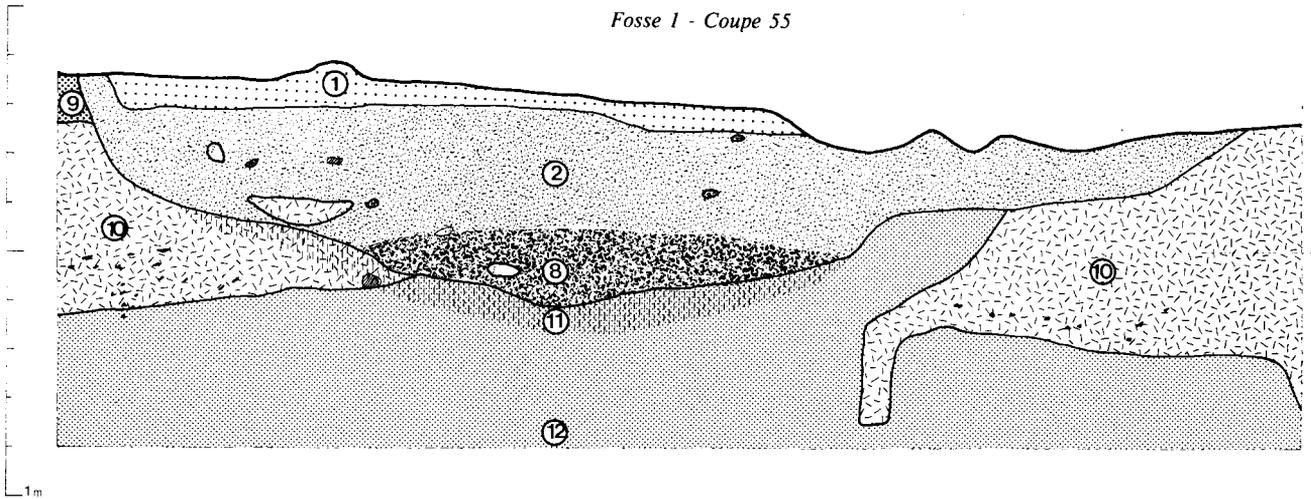
Dans la fosse 8, se trouvent concentrés des quartz et des grès brûlés ainsi qu'une proportion importante de silex mésolithiques.

Dans la fosse 9, se trouvent principalement des produits de débitage lithiques omaliens (couche 4), une concentration de polissoirs (couche 2), de galets et de grès brûlés (couche 5).

Fosse 1 - Vue en plan



Fosse 1 - Coupe 55



P.S.L.

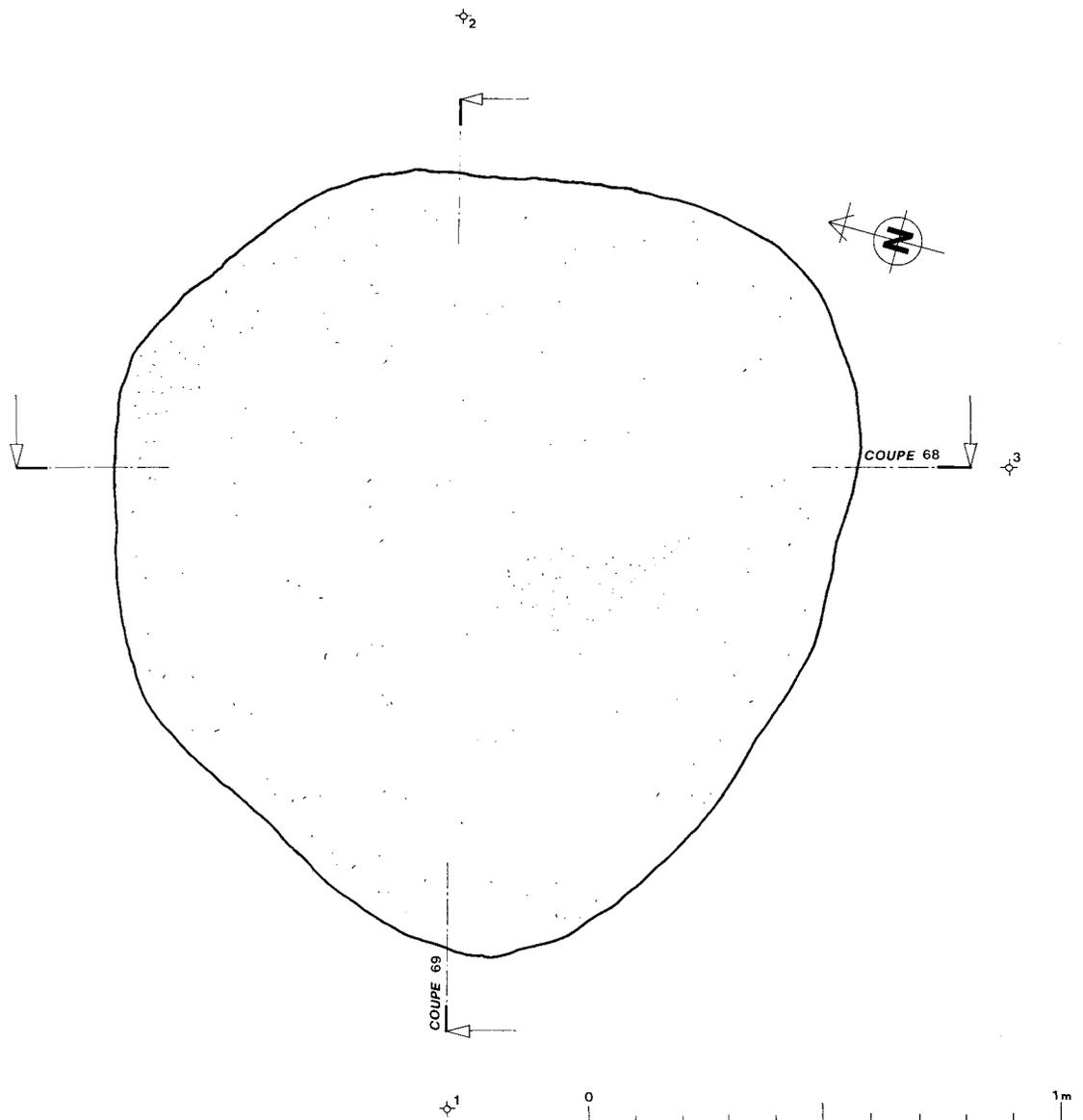


FIG. 5.
Fosse 2 - Vue en plan

← FIG. 4. — Fosse 1 - Vue en plan
et Coupe 55

- | | | | |
|---|--|----|--|
| 1 | Argile foncée (couche A). | 7 | Tranchée creusée par le Service national des fouilles. |
| 2 | Argile brun foncé et tuf (couche B). | 8 | Terre noirâtre, humifère (couche C). |
| 3 | Terre brun foncé, noirâtre, humifère (couche C). | 9 | Limon en place. |
| 4 | Zones perturbées contenant briques et moellons. | 10 | Mélange d'argile et de tuf, contient du charbon de bois. |
| 5 | Gley. | 11 | Zone d'infiltration. |
| 6 | Tuf. | 12 | Argile. |

Fosse 2 - Coupe 68

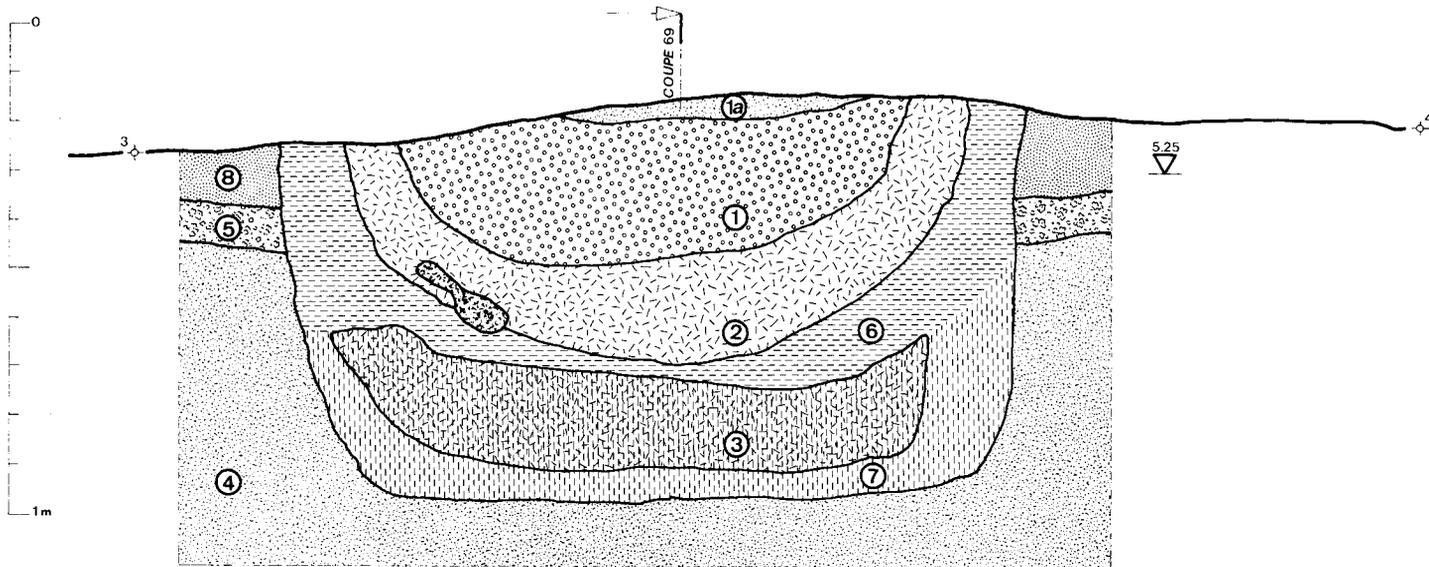


FIG. 6.

Fosse 2 - Coupes 68 et 691a. *Limon brun.*1. *Terre limoneuse brun-clair et tuf.*2. *Terre limoneuse brun-foncé contenant du matériel.*3. *Terre limoneuse grise contenant des charbons de bois et du matériel.*4. *Limon stratifié gris-clair.*5. *Tuf.*6. *Terre limoneuse brun-clair.*7. *Terre limoneuse brun-clair, parfois grise.*8. *Limon.*

Fosse 2 - Coupe 69

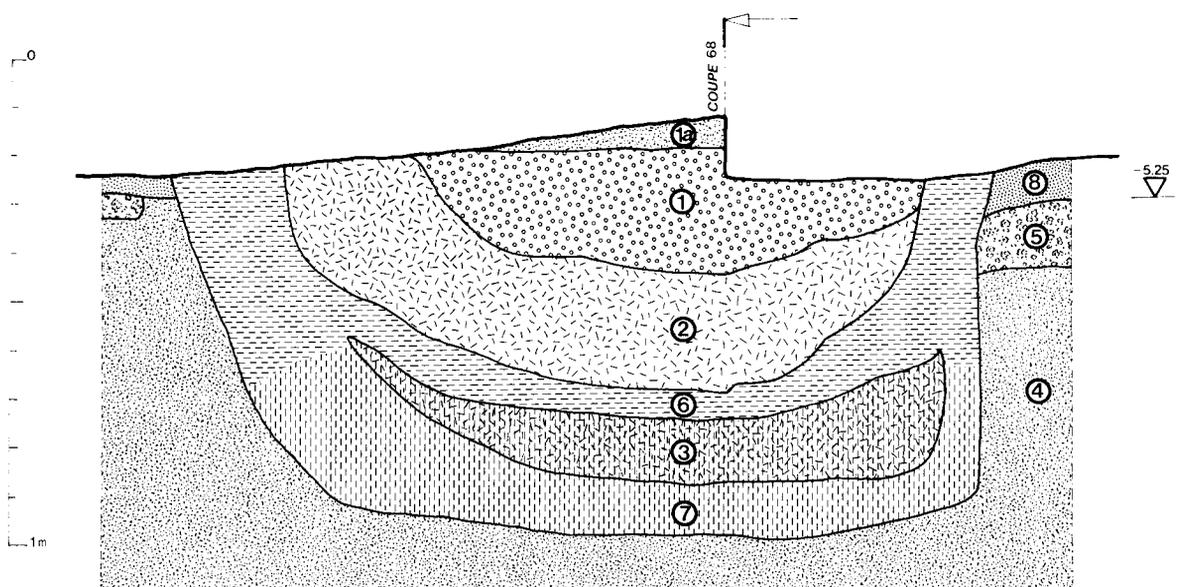




FIG. 9.

Fosse 3 - Vue en plan

- 1 Concentration d'argile brun foncé, compacte.
- 2 Argile brune plus claire avec concentration de tuf.
- 3 Perturbation moderne avec briques, pierres, mortiers.
- 4 Argile en place, brun clair avec fragments de tuf disséminés.

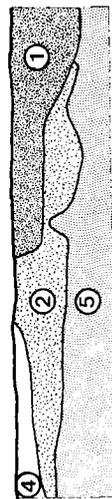
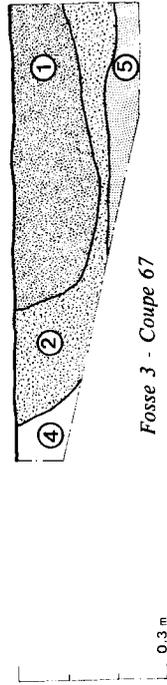
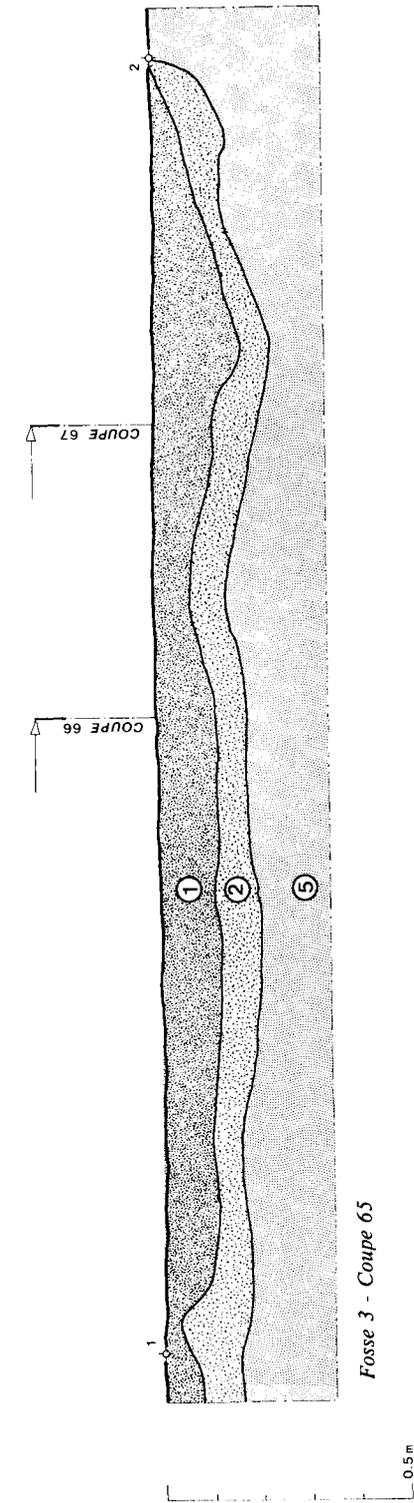


FIG. 10.
Fosse 3 - Coupes 65-66-67
 1 Terre brune plastique.
 2 Tuf.
 4 Argile supérieure.
 5 Limon gris-brun stratifié.

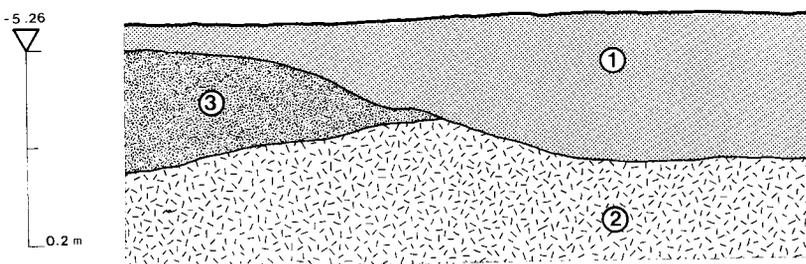


FIG. 11.
Fosse 7 - Coupe 81B
 1 Argile brune compacte.
 2 Tuf remanié.
 3 Fosse 7, aux limites imprécises.

P.S.L.

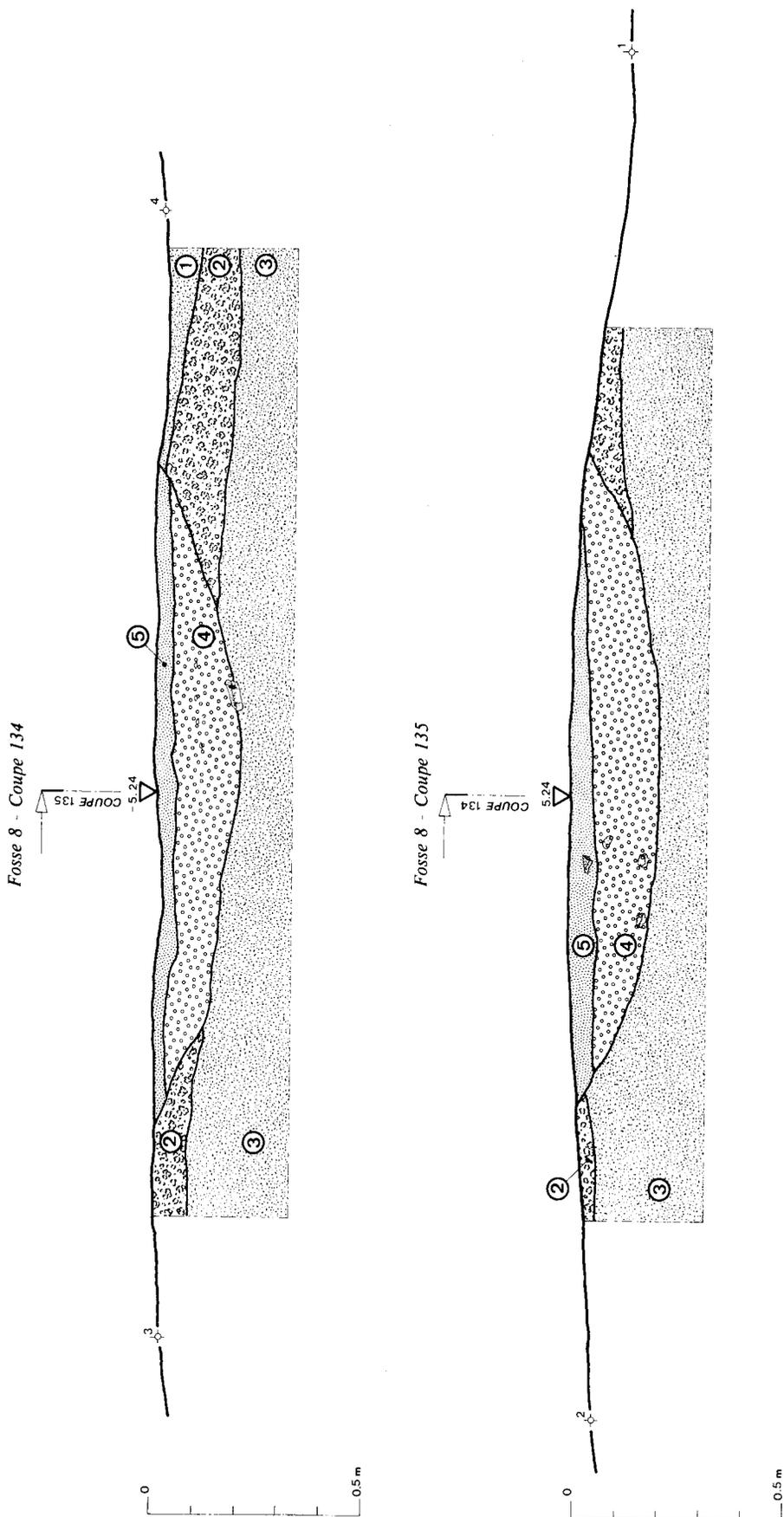


FIG. 12.

Fosse 8 - Coupes 134 et 135

1. Limon foncé, stratifié (extérieur de la fosse).

2. Limon clair chargé en tuffeau.

3. Limon clair stratifié.

4. Terre brun-foncé, mêlée de tuffeau (passage insensible à 2). Contient de rares artefacts.

5. Argile brun-foncé contenant du matériel archéologique.

P.S.L.

Fosse 9 - Vue en plan

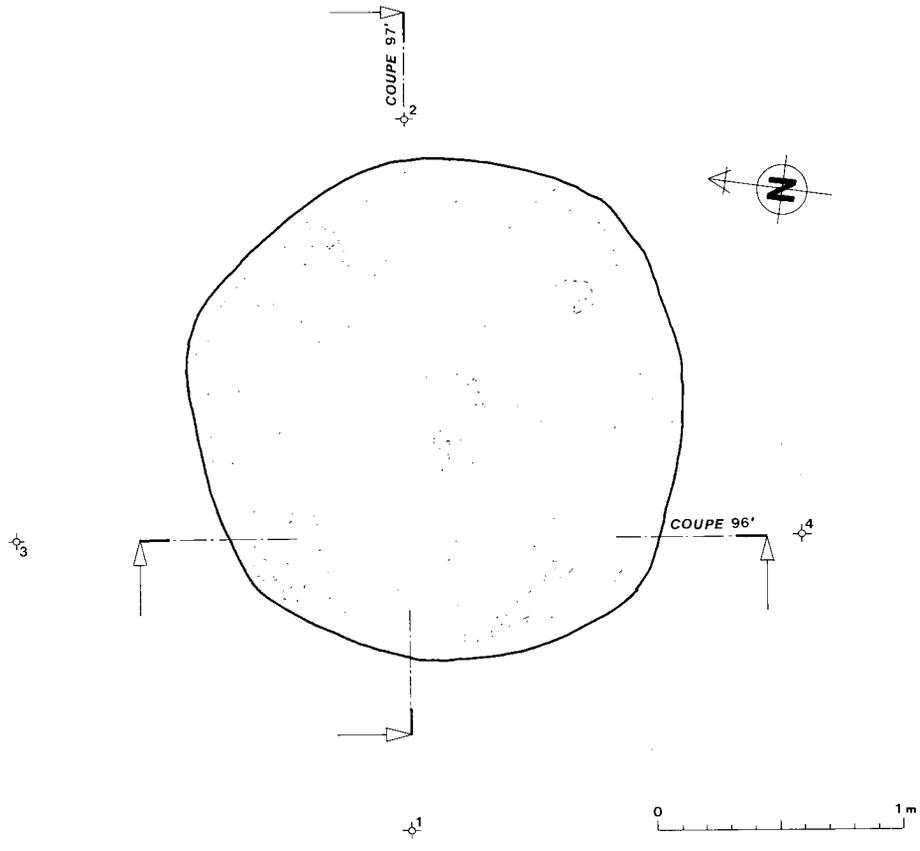


FIG. 13.
Fosse 9 - Vue en plan

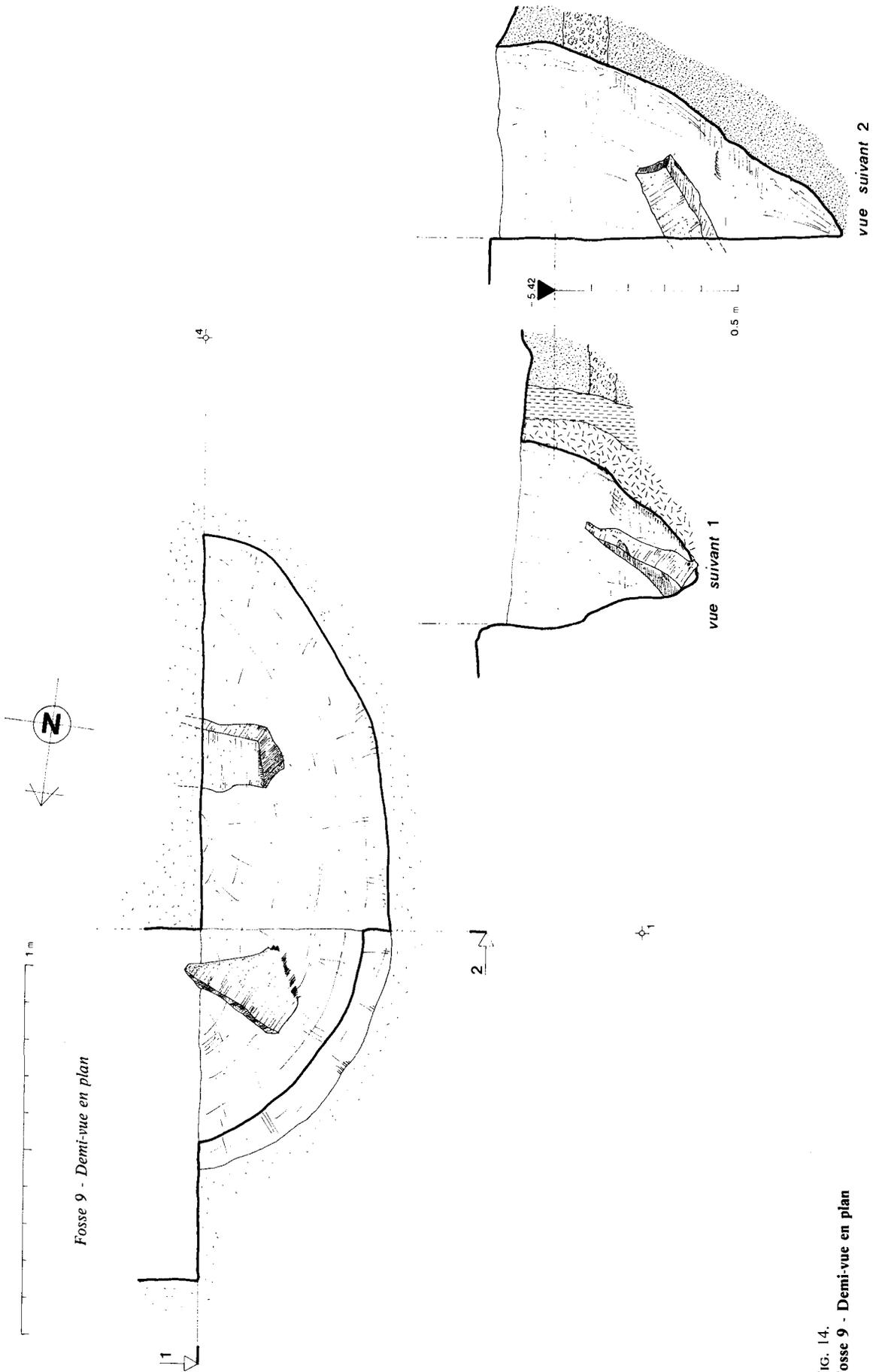


FIG. 14.
Fosse 9 - Demi-vue en plan

P.S.L.

Fosse 9 - Coupe 96

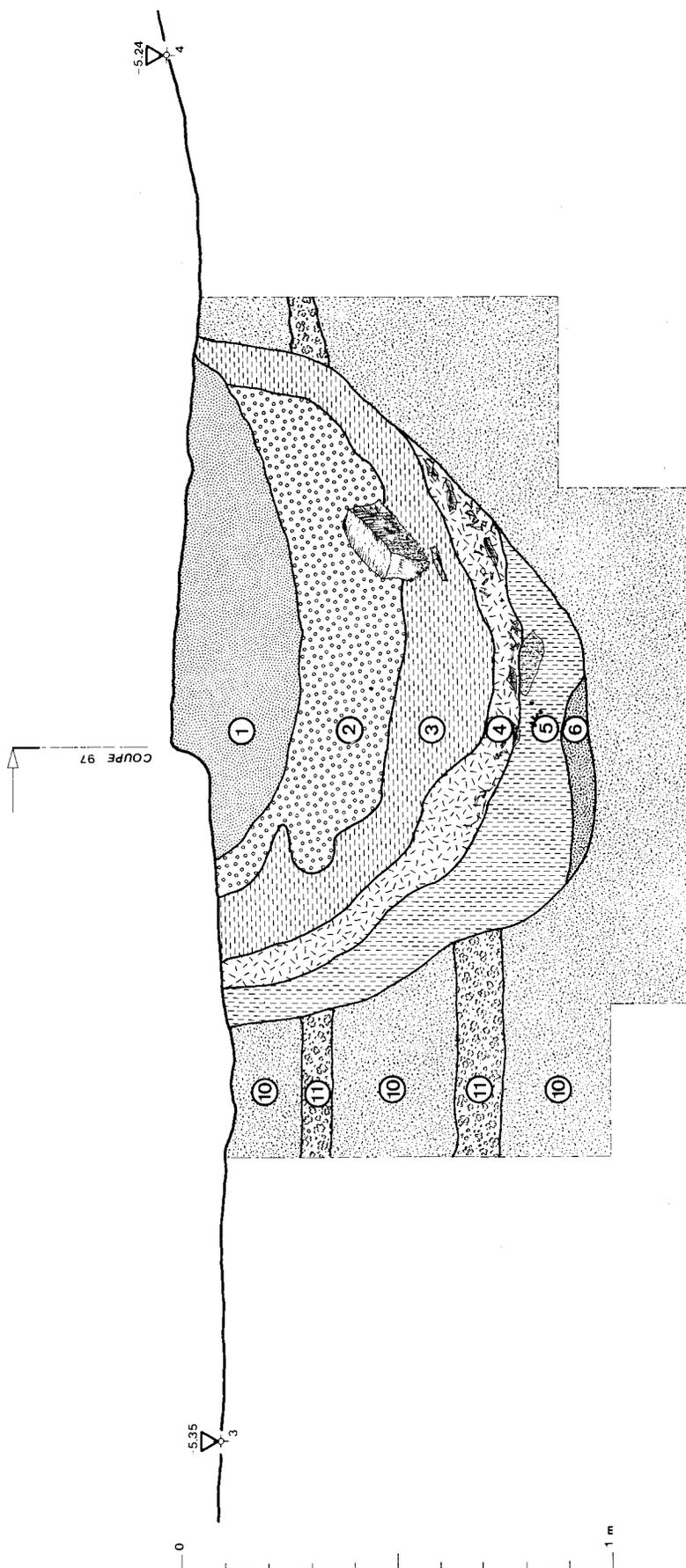


FIG. 15.

Fosse 9 - Coupe 96

1. Terre claire, brune.
2. Terre humifère, noirâtre.
3. Terre brun-foncé avec des points blancs.
4. Terre noire, humifère contenant de nombreux petits silices.
5. Terre brun-foncé.
6. Terre humifère, noirâtre.
10. Limon très clair, calcareux.
11. Concentrations de tuf.

P.S.L.

Fosse 9 - Coupe 97

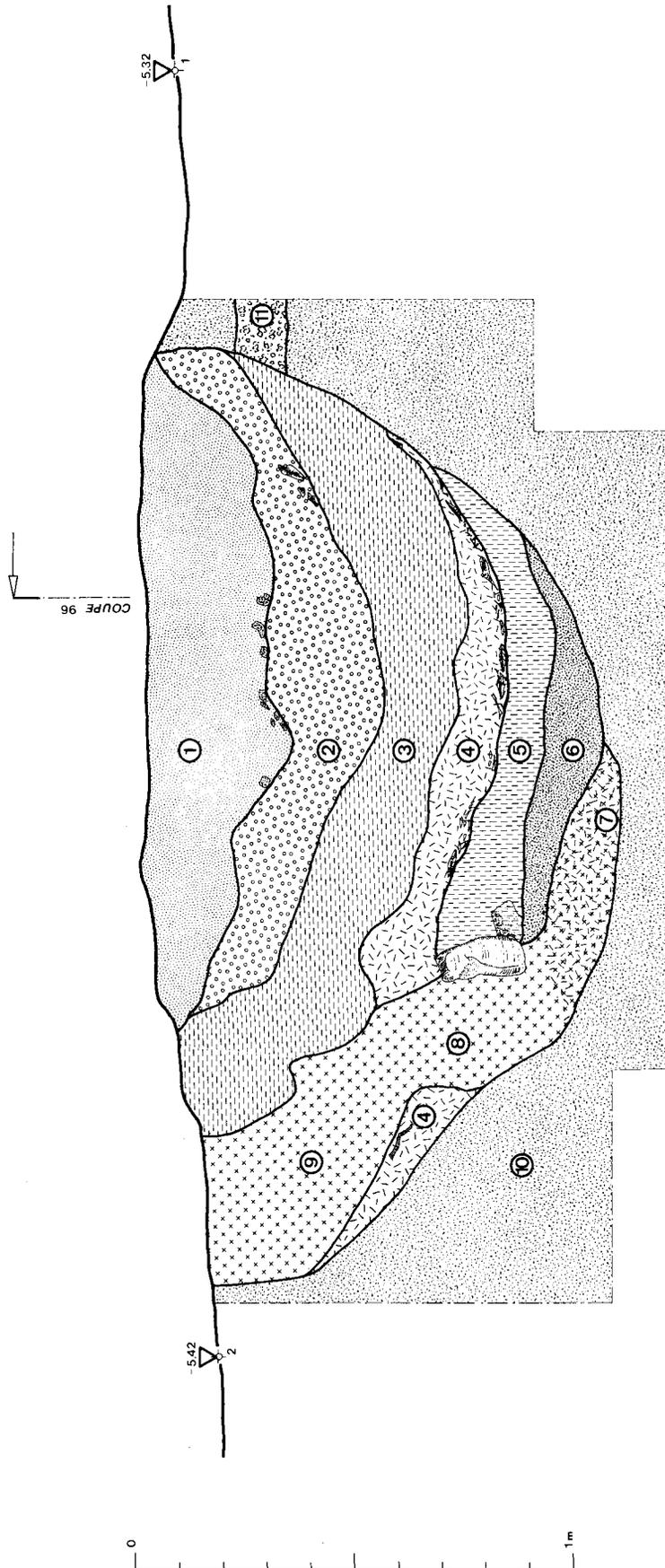


FIG. 16.

Fosse 9 - Coupe 97

1. Terre claire, brune.
2. Terre humifère, noirâtre.
3. Terre brun-foncé avec des points blancs.
4. Terre noire, humifère contenant de nombreux petits silex.
5. Terre brun-foncé.
6. Terre humifère, noirâtre.
7. Terre rouge-brun.
8. Terre grise, remaniée.
9. Terre brun-rouge, remaniée.
10. Limon très clair, calcaireux.

Zone perturbée (probablement terrier).

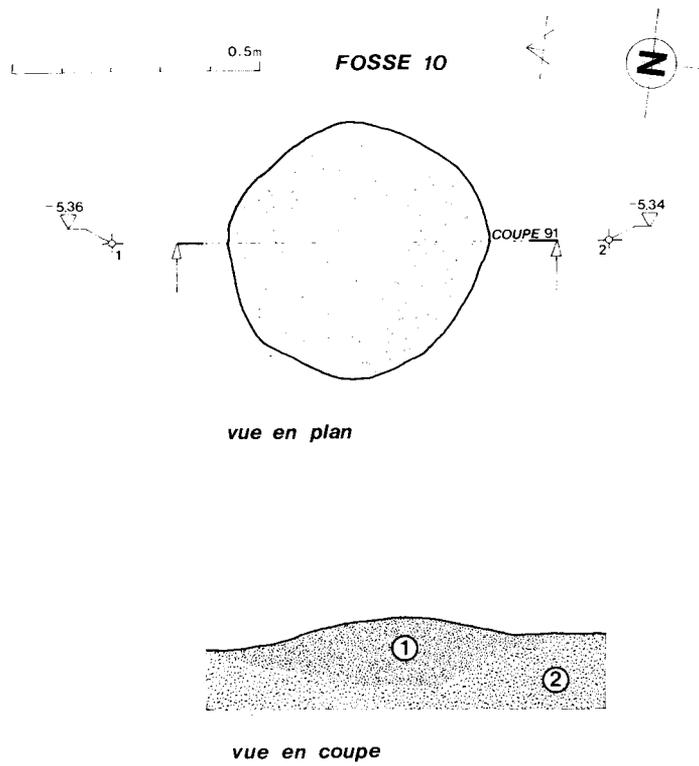
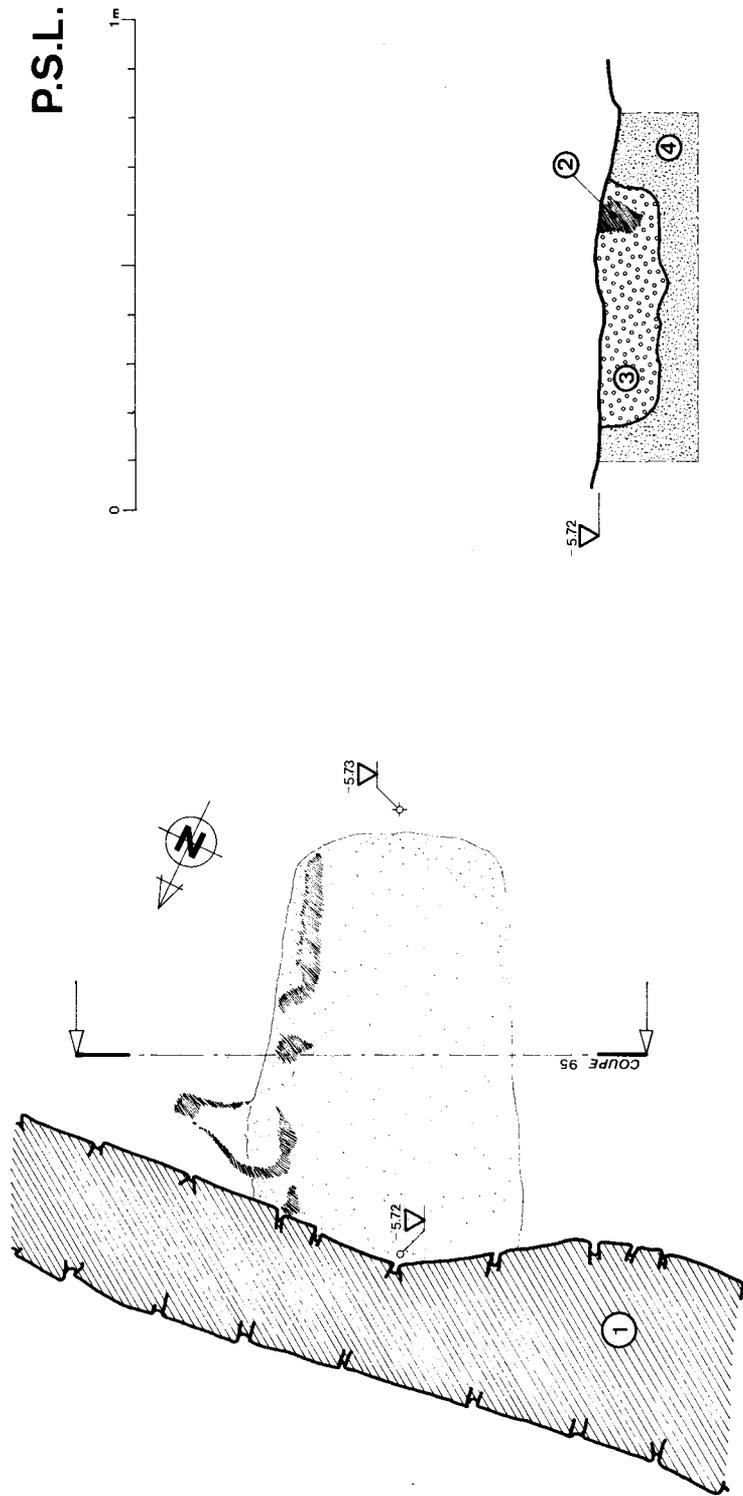


FIG. 17.
Fosse 10

- 1 Argile brun-clair mélangé à du tuf et contenant quelques silex patinés.
- 2 Limon brun-gris stérile.



Fosse 12 - Coupe 95

Fosse 12 - Vue en plan

FIG. 18.

Fosse 12 - Vue en plan et Coupe 95

- 1. Mur de cave moderne.
- 2. Terre brun-foncé.
- 3. Argile brune.
- 4. Limon et tuf.

Stratigraphie et environnement sédimentaire du secteur oriental de la place Saint-Lambert à Liège

Paul HAESAERTS

Institut Royal des Sciences Naturelles, Bruxelles

1. Introduction

La place Saint-Lambert est localisée sur le bord nord de la vallée de la Meuse au débouché d'un vallon latéral emprunté par la Légia; ce vallon draine le versant septentrional de la vallée de la Meuse dont le substratum est constitué pour l'essentiel de formations du Houiller et du Crétacé. Sous la place, les nombreux sondages effectués en prévision des travaux de la gare autoroutière ont atteint le contact entre les dépôts pléistocènes et le substratum primaire entre 53 et 55 m d'altitude ce qui représente un recouvrement quaternaire de près de 13 m d'épaisseur.

Dans le secteur oriental de la place, seule la partie holocène de la couverture quaternaire a été recoupée sur environ 2,5 m de profondeur, bien souvent sous plusieurs mètres de remblais modernes; la stratigraphie y était en outre perturbée par les terrassements récents, par des fondations de caves et par l'implantation des murs de la cathédrale médiévale. Il en résulte des enregistrements discontinus souvent dépourvus de connexions latérales.

2. Stratigraphie

Le profil longitudinal reproduit à la figure 1 regroupe la plupart des unités lithostratigraphiques observées dans le secteur oriental; il fut construit à partir de trois sections complémentaires correspondant respectivement à la tranchée ouest et à la tranchée médiane du Service National des Fouilles et à la paroi orientale des excavations (coupe 89). Du bas vers le haut, la succession des unités s'y établissait comme suit :

TR : Agglomérat de fragments et de blocs de travertin calcaire, uniquement présent dans la tranchée ouest du S.N.F. (fig. 1 et 2) où son sommet avoisine la cote - 6 m¹. Cette unité fut recoupée sur plus de 1,5 m de profondeur, les deux tiers supérieurs du dépôt étant meubles et interstratifiés de lits de limon argileux, tandis que le tiers inférieur présentait un aspect massif et concrétionné.

B1 : Limon gris (5 Y 6/2 humide)² et sable limoneux

¹ Les cotes mentionnées ici ont été mesurées par rapport au sommet de la borne kilométrique à l'entrée du Palais des Princes-Evêques, situé environ 3 m au-dessus du niveau moyen du centre de la place Saint-Lambert (environ 66 m d'altitude).

² Munsell soil color charts; Baltimore, U.S.A.

finement stratifié, reposant en oblique sur le sommet de l'unité TR jusqu'à la cote - 6,80 m (fig. 2).

B2 : Limon gris (5 Y 5/1), homogène, avec petites taches d'oxydation diffuses et abondants petits fragments de travertin dispersés dans la masse; partout présent entre les cotes - 6 et - 7,5 m dans les tranchées du secteur oriental mais aussi dans plusieurs sondages du secteur occidental.

C1 : Limon fin, gris olive (5 Y 6/3) et sable limoneux stratifié, colmatant un chenal en fond de bateau orienté selon un axe nord-sud, incisé dans la partie supérieure du limon B2.

C2 : Limon homogène gris olive (5 Y 6/2), avec abondants petits fragments dispersés de travertin et nombreuses traces de racines partant de plus haut; bien représenté dans la partie ouest du secteur oriental. La partie inférieure du limon, nettement discordante, incorpore des lentilles de débris de travertin associés à de petits fragments de houille et de charbon de bois. Dans la tranchée ouest du S.N.F. elle est soulignée par plusieurs niveaux de déformations oblongues qui évoquent des traces de piétinement dans un sédiment boueux.

D : Limon argileux brun (10 YR 4/3), massif, avec traces de racines déferrifiées et forte structure prismatique; présent au sommet de l'unité C2 dans la tranchée ouest du S.N.F. où il incorpore quelques éléments d'une industrie attribuée à un Mésolithique tardif (cf. A. Gob, *infra* pp. 147 à 152).

E : Ensemble de huit fosses plus ou moins cylindriques de 0,5 à 1,5 m de diamètre et de 0,20 à 0,80 m de profondeur, uniquement présentes dans la partie ouest du secteur oriental. Ces fosses, plus ou moins tronquées par les terrassements, montraient un remplissage formé de couches biseautées ou emboîtées de limon humique, pénétrées par d'assez nombreuses traces de racines; ces dépôts ont fourni une abondante industrie néolithique de type Omalien ainsi que de nombreux restes osseux dont une forte proportion d'ossements de poisson. Plusieurs échantillons de charbon de bois provenant des fosses 2 et 3 ont été datés entre 4.270 ± 90 B.C. (Lv-1212) et 4.420 ± 130 B.C. (Lv-1307d).

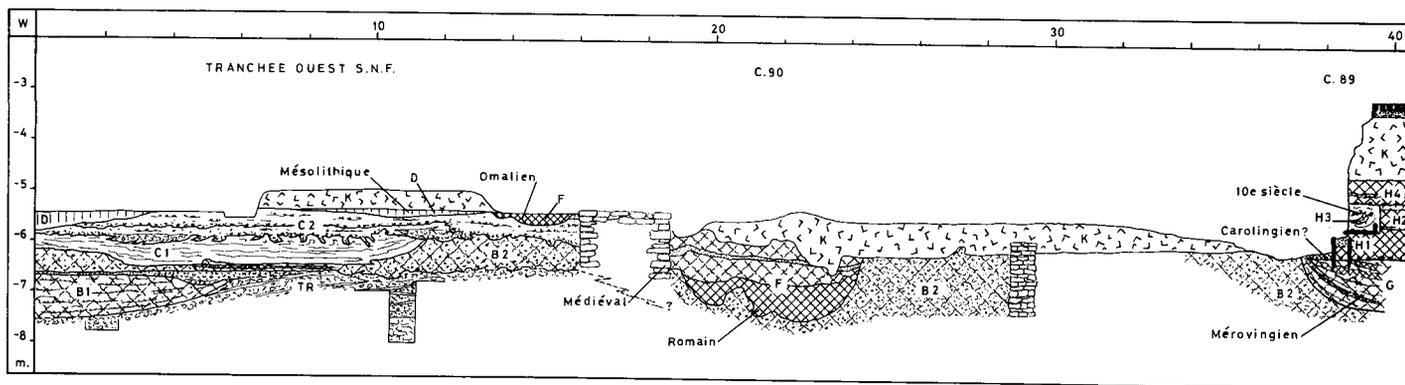


FIG. 1.
Place Saint-Lambert, secteur oriental : profil longitudinal (symboles graphiques, voir figure 3).

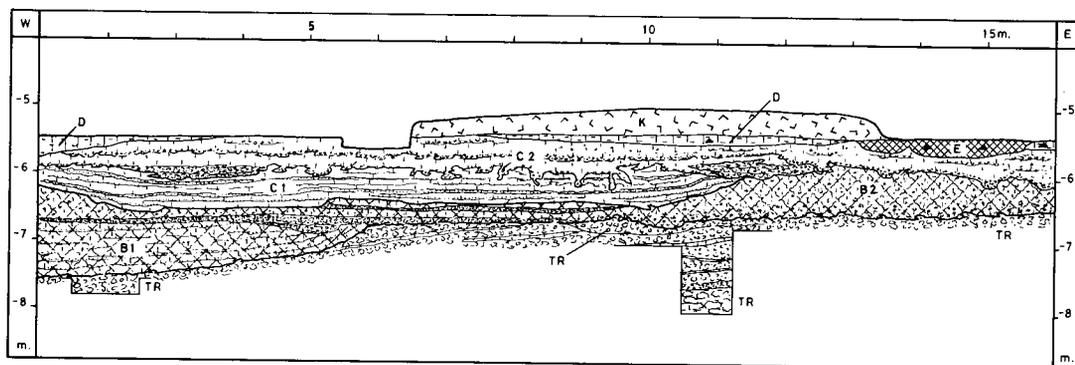


FIG. 2.
Place Saint-Lambert, secteur oriental : tranchée ouest (S.N.F.).

F : Chenal de section semi-circulaire incisé jusqu'à la cote $-7,5$ m dans le limon hydromorphe enrichi en travertin (unité B2); occupe la partie centrale du secteur oriental (coupe 90, fig. 1; sondages n^{os} 28 et 29) et s'inscrit selon un axe nord-sud parallèle à celui du chenal C1. Le remplissage du chenal F se compose de plusieurs couches de limon stratifié gris foncé à brun sombre, avec localement des passées plus sableuses. Dans la coupe 90 (fig. 1) la partie supérieure des dépôts a fourni des ossements de mammifères assez nombreux, tandis que plusieurs fragments de tuile romaine ont été récoltés dans la partie inférieure du remplissage; celle-ci fut datée 80 ± 55 AD (Lv-1264) et 200 ± 65 AD (Lv-1262) sur charbon de bois.

G : Chenal parallèle au chenal F, creusé jusqu'à la cote -7 m dans les limons B2 en bordure de la paroi orientale des excavations (coupe 89, fig. 3 et sondage n^o 30). Le colmatage du chenal comprend des couches décimétriques de limon gris (5 Y 5/1), de sable limoneux et de limon argileux gris sombre (5 Y 4/1), interférant latéralement avec des lentilles de cailloutis de silex mélangés de sable. Plusieurs tessons mérovingiens ont été récoltés à différents niveaux dans le chenal, en particulier à la base et dans la partie médiane. Un échantillon de limon humifère provenant du sommet du remplissage fut daté 310 ± 100 AD (Lv-1268).

H1 : Limon brun grisâtre (10 YR 4/2) homogène, incorporant des petits fragments de calcaire, de petites concrétions limonitiques et quelques fragments de charbon de bois dispersés. La base du dépôt recoupe le sommet du chenal G et est soulignée par un cailloutis hétérogène contenant notamment quelques tessons romains et des fragments de céramique mérovingienne ou carolingienne. Dans la partie médiane de l'unité H1, soit à la cote $-5,70$ m, était implantée une structure en bois disposée parallèlement à l'axe du chenal. Il s'agit d'un agencement de deux séries de planches posées sur chant, présentant un écartement de $0,50$ à $0,60$ m et appareillées par des pieux nervurés qui prennent appui dans la partie supérieure de l'unité G (fig. 3); l'ensemble présentait en outre une légère inclinaison vers le nord.

Les datations suivantes ont été obtenues pour cette structure :

- Lv-1255 = 580 ± 55 AD, sur fragment de planche,
- Lv-1256 = 670 ± 60 AD, sur fragment de planche,
- Lv-1267 = 620 ± 60 AD, sur brindilles et charbon de bois préservés entre les deux séries de planches,
- Lv-1265 = 730 ± 50 AD, sur brindilles et charbon de bois préservés entre les deux séries de planches.

H2 : Limon sableux brun sombre (10 YR 5/2) avec quelques fragments de charbon de bois et de brique. A la base, le dépôt est souligné par un lit de limon sableux jaune ocre (10 YR 5-6/4) stratifié, tandis que vers le haut il passe à un limon ocre brun (10 YR 5/3-4). La partie inférieure du limon H2 fut datée 680 ± 40 AD (Lv-1264) sur charbon de bois.

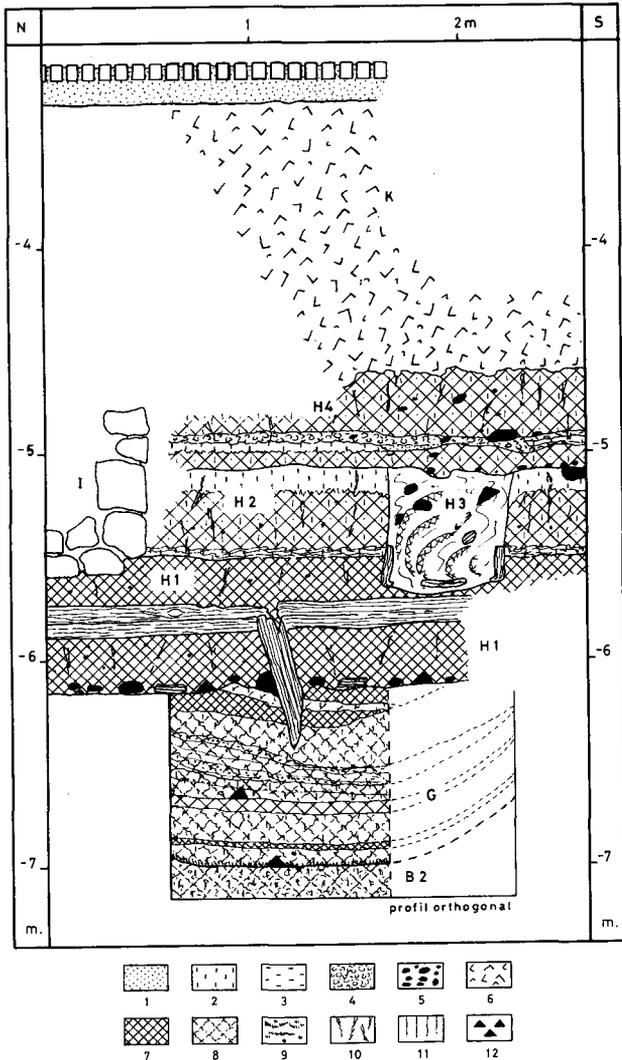


FIG. 3. Place Saint-Lambert, secteur oriental : détail de la coupe 89. Symboles graphiques communs aux figures 1, 2 et 3 : 1 : sable; 2 : limon; 3 : argile; 4 : travertin ou fragments de mortier (unité H4, coupe 89); 5 : cailloux; 6 : remblais; 7 : sédiment humifère; 8 : sédiment réduit; 9 : précipitations d'hydroxydes de fer; 10 : traces de racines; 11 : structure prismatique; 12 : artefacts.

H3 : Ensemble de trois fosses quadrangulaires s'ouvrant au sommet de l'unité H2 et contenant les sépultures T42, T43 et T44 (fig. 3). En plus des restes de sarcophages, le remplissage des fosses comprenait des couches involuées de limon gris plus ou moins humifère et incluait également quelques cailloux dispersés ainsi qu'un fragment d'amphore contemporaine de la production d'Andenne du x^e ou du xii^e siècle. Aux alentours des fosses, les couches adjacentes montraient une teinte plus sombre et une

texture plus grasse selon une zone concentrique d'environ 1 m de rayon dont la limite extérieure recoupait en oblique la stratification. D'autre part, plusieurs fragments de planche en provenance de la sépulture T42 furent datés entre 770 ± 60 AD (Lv-1257) et 800 ± 50 AD (Lv-1259) tandis qu'un âge dendrochronologique de 955 ans fut obtenu pour un fragment de planche de la même sépulture.

H4 : Limon sableux brun sombre, semblable au limon H2 sous-jacent; présence d'une couche de mortier de quelques centimètres d'épaisseur dans la partie inférieure du dépôt.

I : Mur du cloître de la cathédrale médiévale; un tesson de type Andenne I (fin du x^e siècle ou début du xii^e siècle) fut récolté dans une petite tranchée de fondation à la base du mur.

J : Murs de caves du xx^e siècle.

K : Remblais divers, canalisations et fondations de la voirie.

3. Granulométrie

Les échantillons analysés proviennent des unités B1 et B2 de la tranchée ouest et des unités G, H1, H2 et H4 de la coupe 89; tous furent traités à l' H_2O_2 puis à l' HCl . Après dispersion dans une solution d'oxalate de soude et de carbonate de sodium, les fractions supérieures à $50 \mu m$ furent séparées par tamisage à sec et les fractions fines par décantation.

Dans l'ensemble, les sédiments contenaient entre 3,9 et 5,6 % de matière organique et entre 5,9 et 12,6 % de carbonates; ils se caractérisent par une forte composante limoneuse et par des teneurs relativement faibles en argile (entre 9 et 15 %), mais se distinguent cependant par leur degré de classement et leur teneur en particules sableuses (sup. à $50 \mu m$).

Un premier groupe d'échantillons appartient aux unités B1 et G (fig. 4); ils présentent un excellent degré de classement et des teneurs très faibles en particules sableuses, ce qui traduit sans doute une sélection hydraulique bien marquée. En effet, dans les deux cas, le limon analysé fut prélevé dans un chenal correspondant à un ancien cours de la Légia et peut être assimilé à un dépôt fluvial décanté sous une faible nappe d'eau.

Un second groupe d'échantillons correspond aux unités B2 et H1; également bien classés, ils contiennent cependant entre 10 et 15 % de particules sableuses et montrent une distribution texturale comparable à celle des loëss. Toutefois, par leur contexte stratigraphique et leur caractère hydromorphe, ils s'apparentent plutôt à un dépôt alluvial mis en place en dehors du chenal fluvial.

Enfin, un troisième groupe d'échantillons provient des unités H2 et H4 dans la paroi orientale (coupe 89). Ils atteignent des teneurs en particules sableuses de l'ordre de 20 % et présentent en outre une distribution légèrement bimodale ce qui leur confère un faciès colluvial;

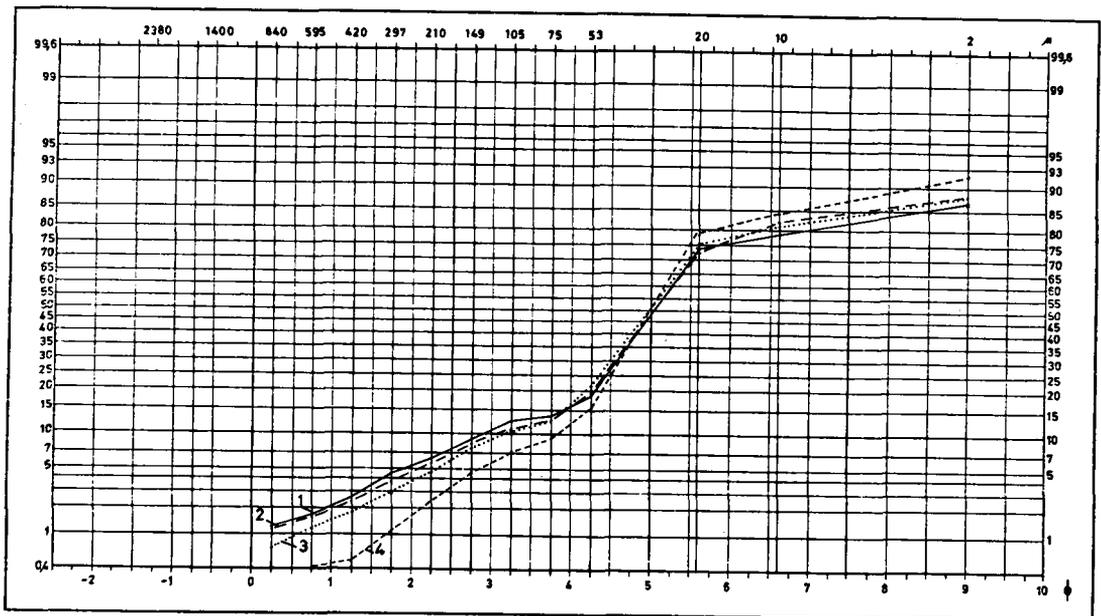


FIG. 4a.

Courbes granulométriques : 1 : unité H4 (partie supérieure); 2 : unité H4 (partie basale); 3 : unité H2; 4 : unité H1 (partie supérieure).

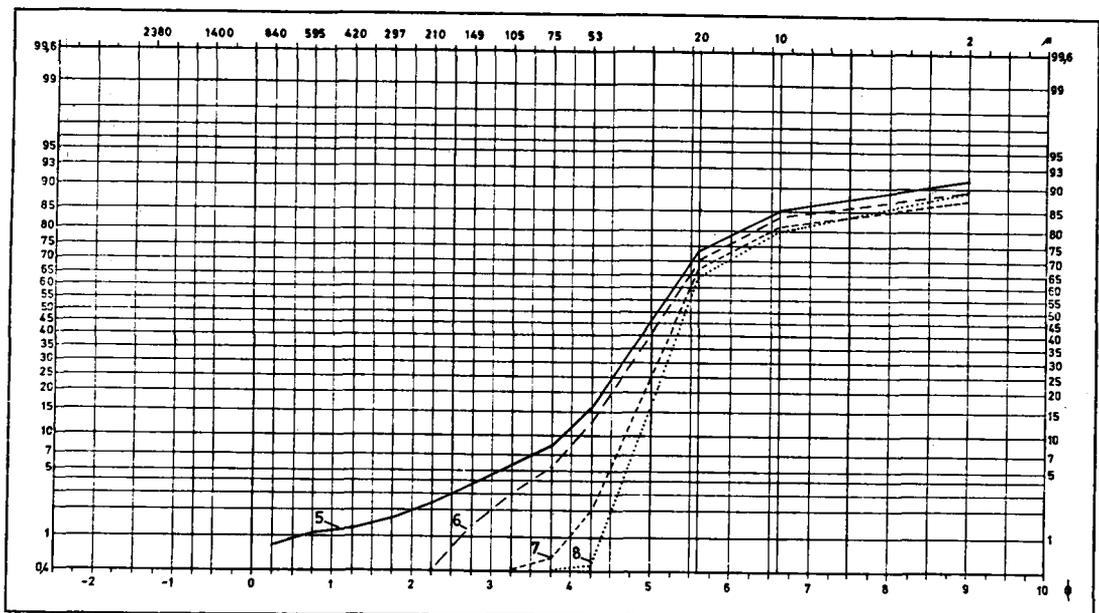


FIG. 4b.

Courbes granulométriques : 5 : unité H1 (partie inférieure); 6 : unité B2; 7 : unité B1; 8 : unité G.

celui-ci est également attesté par la présence au sein des dépôts de petits fragments dispersés de brique, de mortier et de charbon de bois.

4. Interprétation

La séquence enregistrée dans le secteur oriental de la place Saint-Lambert débute par la formation d'un travertin (unité TR), dont le tiers inférieur, fortement concrétionné, paraît s'être formé en place, et dont les deux tiers supérieurs, meubles et stratifiés, s'apparentent à un faciès détritique. Il s'agit d'un travertin de fond de vallée formé dans la partie aval du cours de la Légia, suite

à des apports d'eaux saturées en carbonates issues du substratum crétacé présent plus haut sur le versant.

En Belgique, des travertins de ce type existent notamment à Treignes, à Chaumont-Gistoux et à Villers-sous-Orval; la plupart ont fourni des enregistrements polliniques se rapportant à la première moitié de l'Holocène (M. Geurts, 1976). Rappelons que, d'après ces données palynologiques, la formation des travertins fut surtout favorisée par le développement d'une végétation forestière dominée par les conifères, dans un contexte climatique relativement chaud et sec; la croissance des travertins débuta, semble-t-il, au Préboréal, atteint son plein

développement au Boréal et se poursuit jusqu'à la fin de l'Atlantique (M. Geurts, 1976).

Place Saint-Lambert, le travertin s'est avéré trop pauvre en pollen et n'a donc pu être daté par la palynologie; toutefois, une attribution du travertin au Boréal paraît la plus vraisemblable en raison de sa position dans la séquence stratigraphique et de la présence de témoins mésolithiques et omaliens dans les dépôts sus-jacents.

Les unités limoneuses B1 et B2 qui surmontent le travertin sont également d'origine fluviatile; le limon B1, très bien classé, fut déposé dans le chenal de la Légia, tandis que les limons hydromorphes B2, plus largement répartis, évoquent un dépôt de plaine alluviale en dehors du chenal fluviatile.

La suite de l'aggradation fluviatile fut enregistrée en C1 et C2; dans un premier temps les limons sableux stratifiés C1 colmatèrent un nouveau chenal fluviatile creusé par la Légia dans les limons hydromorphes B2, puis l'ensemble fut recouvert par des limons hétérogènes (unité C2) sans doute en partie d'origine colluviale. Ceux-ci montrent en effet à la base des ravinements et des traces de piétinement et incorporent à plusieurs niveaux des épandages de débris de travertin. Ces débris, également abondants, mais plus dispersés, dans les limons hydromorphes B2, furent probablement remaniés à partir de massifs de travertin développés plus en amont dans le prolongement du travertin TR.

Dans la partie ouest du secteur oriental, un dernier épisode fluviatile est représenté par une argile limoneuse à forte structure prismatique (unité D) correspondant à un dépôt d'inondation de la Légia ou peut-être même de la Meuse. Les quelques artefacts recueillis dans cette argile sont probablement indicatifs d'une occupation du site par une population du Mésolithique tardif au début de l'Atlantique (cf. A. Gob, *infra*); un témoin plus important de cette occupation fut également observé à la même altitude dans les profils du secteur occidental.

Une seconde occupation du site de la place Saint-Lambert eut lieu au cours de la période Atlantique; elle est attestée par les fosses omaliennes préservées dans la partie ouest du secteur oriental (unité E) et datées entre 4.270 ± 90 et 4.420 ± 130 B.C. sur charbon de bois. Ces fosses, tronquées par les fondations modernes et par les terrassements récents, furent creusées dans les limons alluviaux B2 et C2 au départ d'une surface située quelque peu au-dessus de la cote $-5,10$ m, soit environ 2 m sous le niveau de la place actuelle. L'occupation néolithique s'est faite dans la plaine alluviale de la Légia, sur des sols limoneux bien drainés si l'on en juge notamment par l'absence de traces d'hydromorphie au niveau du remplissage des fosses. A cette époque le cours de la Légia avait vraisemblablement migré latéralement ce qui expliquerait le fait que nous n'avons pu observer de dépôts fluviatiles contemporains de l'occupation néolithique dans les profils des deux secteurs de la place Saint-Lambert. Cette interprétation est également en accord avec le contenu pollinique des fosses, lequel traduit un environnement

faiblement boisé de fond de vallée peu humide, constitué par quelques bosquets de Noisetiers associés à une couverture herbacée dominée par les Graminées, les Composées et les Fougères (cf. J. Haim, *infra*).

Cette situation de bord de plaine alluviale stabilisée s'est maintenue depuis l'Atlantique jusqu'au début du Subatlantique, ce qui représente un hiatus de plus de 4.000 ans dans la séquence sédimentaire entre les fosses omaliennes et le chenal de la coupe 90 (unité F). Ce chenal, également orienté selon un axe nord-sud, correspond à un nouveau cours de la Légia incisé jusqu'à la cote $-7,5$ m dans les limons alluviaux de la période boréale (unité B2). La sédimentation fluviatile y fut active pendant les premiers siècles de notre ère comme l'indiquent les fragments de tuile romaine et les charbons de bois, datés 80 et 200 A.D., en provenance de la partie basale du remplissage limoneux (unité F). A cette époque, la plaine alluviale de la Légia et ses abords étaient fortement déboisés, avec cependant quelques Aulnes présent le long du cours d'eau (cf. J. Heim, *infra*).

Vers la fin de la période romaine, le chenal de la Légia migra à nouveau, puis se stabilisa à hauteur de la coupe 89, parallèlement au bord septentrional de l'excavation, où sa base atteignit la cote -7 m (unité G). La présence de tessons mérovingiens à plusieurs niveaux dans le remplissage limoneux du chenal permet, croyons-nous, de situer celui-ci vers le VII^e siècle de notre ère et non vers 310 A.D., comme le suggère la datation ^{14}C obtenue pour le limon humique de la partie supérieure de l'unité. Semblables divergences entre les datations ^{14}C et les données archéologiques ne sont pas exceptionnelles dans une situation de plaine alluviale et résultent principalement d'une contamination des sédiments datés par de la matière organique provenant de couches plus anciennes. Cela fut démontré notamment au Gué du Plantin à Neufvilles (J. de Heinzelin *et al.*, 1977) et à Ramegnies-Chin dans la vallée de l'Escaut (J. de Heinzelin *et al.*, 1984).

Le chenal fluviatile G cessa d'être fonctionnel peu avant le dépôt du limon humifère sus-jacent (unité H1); celui-ci est souligné par un gravat caillouteux incorporant notamment quelques tessons mérovingiens ou carolingiens et présente un faciès de dépôt alluvial de fond de vallée humide. C'est dans ce type d'environnement que fut implanté l'assemblage de planches parallèles présent dans la partie médiane de l'unité H1, assemblage qui, par sa structure et sa disposition, évoque semble-t-il une sorte de rigole de drainage. Parmi les quatre datations ^{14}C dont on dispose pour cette structure, seule la datation la plus récente ($\text{Lv-1265} = 730 \pm 50$ A.D.) obtenue sur des débris organiques préservés entre les deux séries de planches paraît compatible avec le contexte stratigraphique et avec le contenu archéologique des dépôts. Pour cette raison, nous estimons donc pouvoir rapporter l'ensemble de l'unité H1 au début de la période carolingienne.

Par la suite, l'environnement de fond de vallée humide s'est maintenu lors du dépôt du limon alluvial H2, lequel traduit cependant une augmentation sensible des apports colluviaux. Ici également, l'âge obtenu pour les charbons de bois incorporés en H2 nous paraît trop ancien (Lv61264 = 680 ± 40 A.D.), le matériel daté ayant probablement été remanié par ruissellement.

Lors du creusement des fosses contenant les sépultures T42, T43 et T44 (unité H3), soit vers la fin du x^e siècle de notre ère, la plaine alluviale de la Légia était encore active. Cela est attesté notamment par l'état de préservation des sarcophages mais aussi par la présence, dans les couches adjacentes aux fosses, d'une espèce d'auréole plus sombre, laquelle serait due à une migration de la matière organique issue des sépultures au contact de la nappe phréatique.

Au xi^e siècle de notre ère, les apports alluviaux et colluviaux se sont poursuivis après l'édification de l'église notgérienne, ce dont témoigne la fine couche de débris de mortier à la base de l'unité H4; ils furent interrompus lors de la construction du cloître attenant à la cathédrale, dont une partie des fondations fut reconnue dans la coupe 89 (unité I). Par la suite on enregistra essentiellement des apports anthropiques, sous la forme de déblais hétérogènes (unité K), lesquels rehaussèrent la surface jusqu'au niveau actuel de la place.

5. Conclusions

Au cours de l'Holocène, la sédimentation dans le secteur oriental de la place Saint-Lambert fut surtout conditionnée par des apports fluviaux de la Légia, puis à partir du xii^e siècle de notre ère par les activités anthro-

piques. Deux épisodes principaux d'aggradation fluviale, séparés par un hiatus de plus de 4.000 ans, furent enregistrés.

Le premier épisode se situe pour l'essentiel au Boréal. Il débute par la construction d'un travertin de fond de vallée auquel succède un système de chenaux emboîtés et de dépôts alluviaux fins largement répartis. L'activité fluviale fut interrompue au début de la période Atlantique, peu avant l'occupation du site par une population néolithique.

Le second épisode d'aggradation eut lieu au cours du premier millénaire de notre ère. Il se traduit par le développement de deux chenaux fluviaux parallèles incisés dans les dépôts alluviaux du Boréal, respectivement au début de l'époque romaine et pendant la période mérovingienne. Par la suite, le chenal de la Légia migra en dehors du secteur oriental de la place où se maintint cependant une sédimentation alluviale fine associée à des apports colluviaux. Cette situation persista jusqu'au xii^e siècle de notre ère, les apports anthropiques ne devenant prédominants qu'après la construction du cloître attenant à l'église notgérienne.

Bibliographie

- J. DE HEINZELIN, P. HAESAERTS et S. DE LAET, 1977. — « Le Gué du Plantin (Neufvilles, Hainaut), site néolithique et romain ». *Dissertationes Archaeologicae Gandenses*, vol. XVII, Brugge.
- J. DE HEINZELIN, J. DE CONINCK, A. GAUTHIER, E. GILLOT et J. HEIM, 1984. — « La vallée de l'Escaut à Pont-à-Chin ». *Ann. Soc. Géol. Belgique*, 107, pp. 89-101.
- M.-A. GEURTS, 1976. — « Genèse et stratigraphie des travertins de fond de vallée en Belgique ». *Acta Geographica Lovaniensia*, vol. 16, Louvain-la-Neuve.

L'industrie lithique omalienne

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège

1. Matériaux, approvisionnement

L'essentiel de la matière première est un silex gris foncé à grain fin, identique à celui du Crétacé de Hesbaye. Les plages corticales indiquent toutefois qu'il provient en grande partie de bancs démantelés puis faiblement transportés par une rivière. Des rognons altérés ont pu donc être récoltés au bas des falaises mosanes sur les flancs du vallon creusé par la Légia ou dans le lit même de cette rivière. Ce silex est en tout cas peu altéré, de texture homogène et se présente en nodules suffisamment volumineux pour permettre de confectionner de gros nucléus à lames. Ces blocs ont d'ailleurs été retrouvés, intacts ou en voie de préparation, dans certaines fosses : fosse 1 (12 blocs), fosse 2 (1 bloc), fosse 9 (9 blocs).

On retrouve également, dans une moindre mesure, des éléments en silex, de teinte gris clair et de texture grenue, apparemment originaire du Maestrichtien de la Basse-Meuse.

De rares documents (uniquement des outils) sont confectionnés dans un silex noir à grain fin, identique à celui du Campanien du Hainaut dit « silex d'Obourg ». Rappelons incidemment qu'un des éclats d'herminette recueilli sur notre gisement a été confectionné en phtanite d'Ottignies et indique donc lui aussi des relations vers les régions occidentales.

Enfin, certaines pièces néolithiques sont réalisées en retaillant des blocs déjà débités antérieurement et altérés par une intense patine blanche, identique à celle portée par les documents mésolithiques recueillis dans le même contexte.

Une lame épaisse, en grès quartzite de Wommerson originaire de la région de Tirlémont, faisait partie de cet ensemble. Comme aucun autre reste en ce matériau n'a été recueilli, il est probable qu'elle ait été débitée à l'extérieur du site, peut-être à son lieu d'extraction. Il se peut aussi qu'elle appartienne à l'industrie mésolithique retrouvée dans le même contexte.

2. Importance du matériel

Pour l'ensemble du gisement, l'industrie lithique débitée représente 73,357 kg, dont les éléments sont inégalement répartis selon les fosses. En moyenne, cette catégorie de vestiges correspond à 52,8 % de la masse totale des documents mobiliers de chacune d'elles. Cependant, dans la majorité des cas, ils représentent 20 à 30 % et seule la fosse 9, avec une importante masse totale et 92,88 % de silex débités pour la seule couche 4, modifie sensiblement cette proportion.

La couche 3 de la fosse 2 possède également une proportion importante d'industrie lithique (36,57 %) mais sa composition, davantage formée d'outillage, est très différente de celle de la fosse 9.

On remarque une écrasante majorité de déchets de débitage par rapport à l'outillage confectionné (colonne « ensemble »). Ce rapport est, à nouveau, en grande partie dû à l'importance de la masse de la fosse 9 qui, à elle seule, détermine les proportions de l'ensemble. Même si l'on ne tient pas compte des esquilles, extrêmement abondantes dans certaines couches, les vestiges du débitage représentent encore 95,67 % de l'industrie.

Seule la fosse 1, avec près de 8 % d'outils, contient une concentration assez remarquable de pièces façonnées par rapport aux rebuts de débitage.

La documentation de la fosse 9, par contre, se prêtait bien à l'étude des techniques dans un atelier de débitage (cf. ci-dessous article de D. Cahen). Les autres fosses n'ont pas livré de matériel suffisant pour permettre d'établir des comparaisons significatives.

3. Débitage

Les nucléus ont probablement été mis en forme sur place comme en témoignent les nombreux éclats corticaux, les lames à crête et les éclats transversaux. En outre, leur remise en état durant le débitage a suivi les

TABLEAU 1
Proportions générales de l'industrie lithique

	Ensemble		F1		F2		F9	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Débitage	19.760	98,75	344	92,23	1.471	95,46	17.784	99,21
Façonnage	251	1,25	29	7,77	70	4,54	141	0,79
	20.011	100,00	373	100,00	1.541	100,00	17.925	100,00

processus habituels utilisés dans l'Omalien : extraction de tablettes et de flancs (J. Hamal-Nandrin *et al.*, 1936).

Les lames semblent avoir été extraites au « punch » (percuteur interposé) : elles sont régulières mais assez courtes, au talon lisse et large, formant surplomb, et au bulbe saillant. Cette technique permet d'atteindre un maximum de « rendement » lorsque le nucléus est soigneusement préparé et la régularité des enlèvements prime sur leur longueur et leur sveltesse.

Dans l'ensemble, les nucléus sont réalisés, en proportions équivalentes, soit sur la tranche de gros éclats, soit sur blocs à partir d'une ou de plusieurs directions. Les remontages ont d'ailleurs montré que les deux catégories provenaient accessoirement du même bloc de matière première successivement exploité selon les deux méthodes.

A cette catégorie appartiennent également des ébauches à peine épanelées (9 pièces) et des fragments de nucléus déjà très exploités (8 pièces).

Les esquilles et cassons sont très inégalement répartis ce qui semble indiquer une localisation des activités de débitage, peut-être davantage qu'au travers des documents plus volumineux, aisément déplacés (fosses 1 et 9).

Au contraire, les esquilles dues à l'action du feu se trouvent concentrées dans la fosse 2 où, précisément, nous avons déjà observé l'importance des grès brûlés et de la terre cuite.

Le tableau suivant rend compte de ces variations :

TABLEAU 2
Proportions des principales catégories d'éléments de débitage

	Ensemble		Fosse 1		Fosse 2		Fosse 9	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Nucléus	72	0,36	3	0,87	7	0,48	59	0,33
Eclats	2.837	14,36	98	28,49	216	14,68	2.478	13,93
Lames	2.333	11,81	63	18,31	195	13,26	2.043	11,49
Tablettes et flancs	143	0,72	2	0,58	6	0,41	135	0,76
Lames à crête	162	0,82	2	0,58	15	1,02	145	0,82
Cassons et esquilles	13.550	68,57	139	40,41	406	27,60	12.924	72,67
Altérations par le feu	663	3,36	37	10,76	626	42,56	—	—
	19.760	100,00	344	100,00	1.471	100,01	17.784	100,00

4. Outillage

a) TECHNIQUES

Les techniques utilisées dans la fabrication des outils sont relativement simples et elles ne visent qu'à mettre en forme des lames-supports déjà fortement stéréotypées par le débitage.

Les déchets de mise à longueur des lames par cassure dans une encoche retouchée sont fréquents (22 % du total). L'outillage est façonné par retouches abruptes (troncatures, dos), obliques (fronts de grattoirs) ou semi-abruptes (rectification du profil des bords). La retouche plate par pression est utilisée dans la fabrication des armatures triangulaires. De fortes retouches très creuses aménagent le front des denticulés.

TABLEAU 3
Répartitions des principales classes d'outils lithiques

	Ensemble des fosses		F1	F2	F9
	N	%	N	N	N
Lames utilisées	83	33,07	12	29	38
Chutes d'outils	55	21,91	5	5	16
Denticulés	33	13,14	4	8	21
Grattoirs	29	11,55	—	13	4
Perçoirs	15	5,98	2	6	7
Armatures	10	3,98	—	2	8
Pièces esquillées	9	3,59	3	3	3
Percuteurs	8	3,19	2	2	3
Encoches	4	1,60	—	—	1
Couteau	1	0,40	1	—	—
Racloir	1	0,40	—	—	—
Burin	1	0,40	—	—	1
	251	100,01	29	70	141

b) PROPORTIONS, RÉPARTITION

Le tableau 3 indique les proportions des principales classes d'outils. On remarque l'importance des « lames utilisées » qui pourraient, par exemple, correspondre aux éléments de faucille puis celle des denticulés et des grattoirs. Divers groupes d'outils sont ensuite en proportions équivalentes : perçoirs, percuteurs, pièces esquillées, armatures.

Lorsque l'on compare les effectifs entre fosses, on observe que les lames utilisées sont présentes partout mais sont surtout abondantes dans la fosse 9. Les grattoirs sont par contre nettement plus fréquents dans la fosse 2¹. Les armatures proviennent principalement de la fosse 9.

c) TYPOLOGIE

Parmi les « lames utilisées », nous avons groupé différentes catégories d'objets classiquement séparés sur la base de leur morphologie ou de leur technique : les lames à fines esquilles d'utilisation marginales, les lames à retouches partielles d'un des bords, les lames tronquées (6 pièces), les lames sectionnées intentionnellement et les « lames à tête arquée » (4 pièces).

Elles ont en commun de présenter des stigmates d'utilisation le long des bords trachants. Aucune d'elles ne possède le lustre véritable des lames de faucilles. Il se pourrait donc, soit qu'elles n'aient guère été utilisées dans cette fonction, soit qu'elles participent à des actions de sectionnement longitudinal différentes². Leurs fréquents aménagements (dos partiel, mise à longueur, troncature) plaident toutefois en faveur de leur insertion primitive dans un support en matière organique.

Les « déchets de fabrication d'outils » contiennent surtout les chutes de lames sectionnées dans une encoche, analogues aux microburins mésolithiques. Mais, il s'y trouve également des fronts d'outils cassés et leurs chutes de réaffûtage (grattoirs, perçoirs, burins).

Les *denticulés*, particulièrement abondants, sont réalisés sur éclats massifs ou sur blocs; ils sont toujours volumineux. Il est parfois malaisé de les distinguer des ébauches de nucléus préparés par une crête longitudinale.

Les *grattoirs* sont de type classique pour l'Omalien : à front plat et courbe sur extrémité de lames (25 pièces). Quatre pièces seulement sont faites par retouches irrégulières à la périphérie d'éclats.

Les *perçoirs* ont une mèche longue et robuste, taillée dans l'axe de la lame-support par retouches abruptes des deux bords. Quelques-uns, à retouches alternes, peuvent être attribués à la variété des alésoirs (fig. 1, 6).

¹ Des groupements de lames de faucille ou de grattoirs ont déjà été observés entre des maisons danubiennes de la vallée de l'Aisne (M. D. Fallet, 1978).

² D. Cahen et J. Gysels (1982) ont observé que certaines lames du Danubien de Blicquy avaient été employées longitudinalement dans le découpage de fibres végétales, peut-être lors de travaux de vannerie.

Les *armatures* sont triangulaires et fréquemment symétriques, à retouches plates bifaces, obtenues par pression.

Les *pièces esquillées* sont de morphologie très irrégulière et semblent provenir de l'utilisation intense de segments de lames comme dans une action de ciseau.

Les *percuteurs* sont des nodules de silex avec des traces de bouchardage aux extrémités. Ils proviennent rarement d'anciens nucléus, comme c'est pourtant fréquemment le cas dans les autres ensembles omaliens. Il s'agit aussi quelquefois de gros éclats écrasés sur l'un des bords.

5. Attribution, comparaison

L'ensemble correspond bien à l'équipement lithique de l'Omalien classique tel qu'il fut reconnu par M. De Puydt dès 1888 et décrit par la suite à plusieurs reprises (M. De Puydt, 1909a - J. Hamal-Nandrin, *et al.*, 1935). Ces analogies évidentes ont été soulignées dès les premières fouilles à cet emplacement (M. De Puydt, 1909b).

L'intérêt particulier du site de Liège quant à l'industrie lithique réside surtout dans la présence d'un abondant atelier de taille dans la fosse 9, couche 4, où, grâce à la concentration d'éléments participants au débitage de quelques blocs, il a été possible de reconstituer dans le détail plusieurs chaînes opératoires de cette industrie (ci-dessous, article de D. Cahen).

La seconde particularité est peut-être la présence d'armatures triangulaires de forme symétrique qui, selon certains auteurs mêmes, seraient un indice d'ancienneté dans le contexte danubien (J. P. Farrugia *et al.*, 1978).

Les denticulés, rarement observés dans les études anciennes, forment cependant une constante de l'industrie lithique omalienne, comme l'ont montré les analyses plus récentes (M. Ulrix-Closset et R. Rousselle, 1982).

L'absence de la véritable lame de faucille est assez étonnante mais les nombreuses lames mises à longueur ou finement retouchées pourraient bien être des ébauches de cet élément dont la morphologie peut être très variée selon la disposition dans le manche.

6. Activités

Quelques aspects des activités humaines menées sur le site peuvent être soulignés au travers de l'industrie lithique.

Tout d'abord, l'abondance des déchets de la taille comprenant tous les éléments des chaînes opératoires, les nombreux remontages et les innombrables esquilles indiquent l'importance des activités de débitage réalisées *sur place*, particulièrement dans la fosse 9. Les rejets d'aménagement et de réaffûtage d'outils montrent ensuite qu'ils ont été façonnés et utilisés sur place.

Le travail du bois est attesté par les nombreux denticulés dont l'association à cette activité a été démontrée

par l'étude des traces d'utilisation (D. Cahen et J. Gysels, 1982). Ces outils sont répartis également entre les principales fosses du site.

Le travail de la peau est indiqué par les nombreux grattoirs, surtout fréquents dans la fosse 2, et par les perçoirs, bien que ces pièces aient pu aussi être utilisées dans le travail des matières osseuses (D. Cahen et J. Gysels, 1982).

Si ce n'est au travers des fragments de meule, décrits ci-dessous, les pratiques agricoles ne sont pas reflétées de façon certaine dans l'industrie lithique, les lames tranchantes, en l'absence de lustre, ayant pu servir à d'autres activités artisanales ou alimentaires.

Les activités de la chasse sont, par contre, clairement attestées au travers des armatures triangulaires, fréquemment brisées, apparemment lors de l'utilisation, et ramenées au village soit dans le gibier, soit sur les hampes des flèches.

Bibliographie

- D. CAHEN et J. GYSELS, 1982. — « Technique et fonction de l'industrie lithique du groupe de Blicquy ». *Notae Praehistoricae*, 2, pp. 133-136.
- M. DE PUYDT, 1909a. — « Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye et observations sur les dernières découvertes de poteries au village préhistorique de Jeneffe ». *Annales de la Féd. Arch. et Hist. de Belgique*, XXI, t. II, pp. 287-336.
- M. DE PUYDT, 1909b. — « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert ». *Annales de la Féd. Arch. et Hist. de Belgique*, XXI, t. II, pp. 31-49.
- M. FALLET, 1978. — « Etude de l'industrie lithique contenue dans les fosses de deux maisons danubiennes à Cuiry-les-Chaudardes (Les Gravelines) », dans : *Les fouilles protohistoriques dans la vallée de l'Aisne, Rapport d'activité n° 6*, pp. 209-240.
- J. P. FARRUGIA, Cl. CONSTANTIN, L. BURNEZ, A. COUDART et L. DEMAREZ, 1978. — « Fosses de la céramique linéaire (Omalien) à Aubechies (Coron Maton) », dans : *Les fouilles protohistoriques dans la vallée de l'Aisne, Rapport d'activité n° 6*, pp. 175-196.
- J. HAMAL-NANDRIN, J. SERVAIS et M. LOUIS, 1935. — « Découvertes et aire de dispersion des villages omaliens en Belgique ». *Bulletin Soc. Roy. Belge d'Anthrop. et de Préhist.*, 51, pp. 25-125.
- M. ULRIX-CLOSSET et R. ROUSSELLE, 1982. — « L'industrie lithique du site rubané du Staberg à Rosmeer ». *Archaeologia Belgica*, n° 249, 50 p., 30 pl.

F1 C1

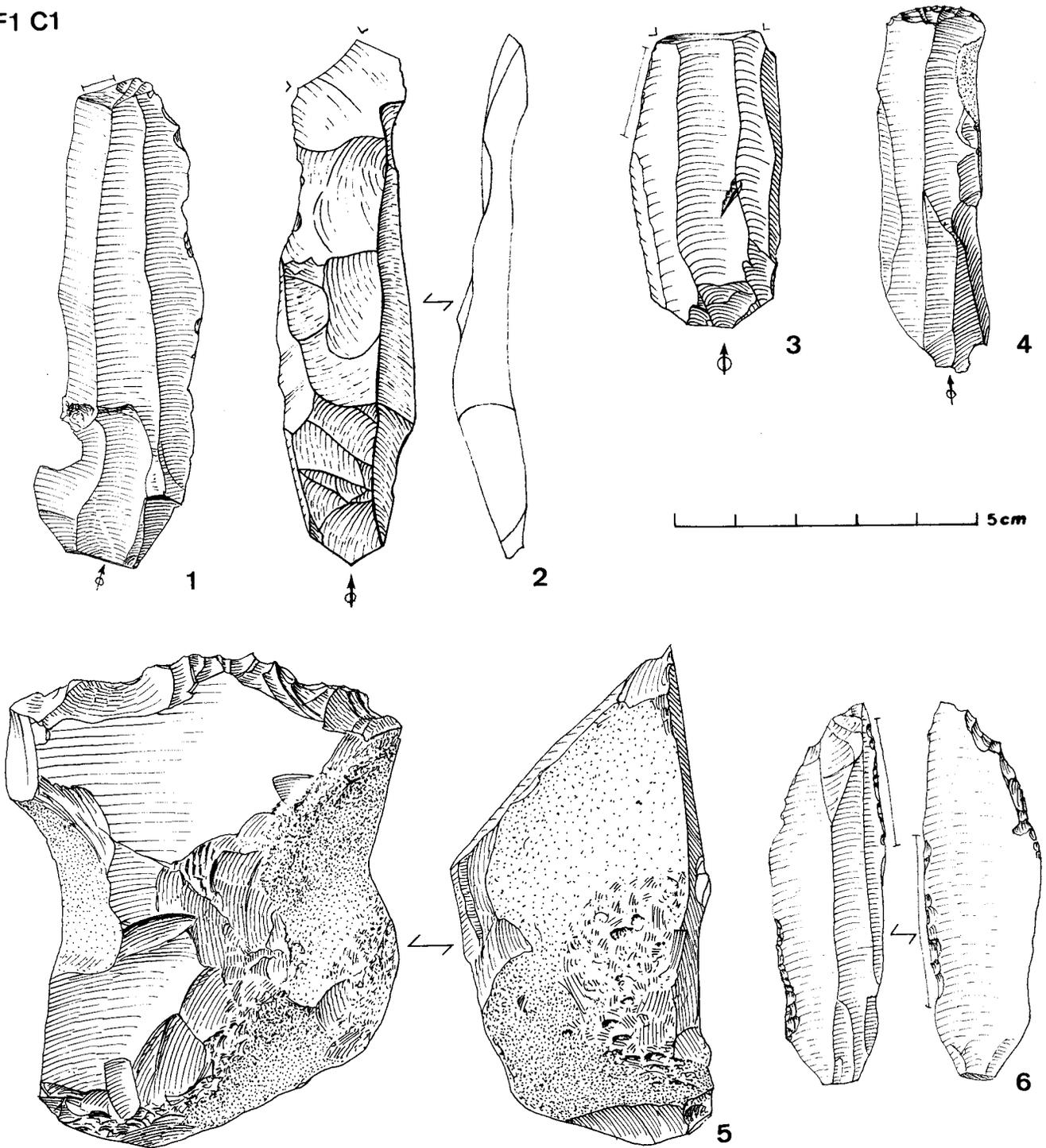


FIG. 1.
 Fosse 1 - Couche 1 : lame tronquée (1); lame à crête (2); lame utilisée et sectionnée (3); grattoir sur lame (4); denticulé sur éclat (5); lame à dos partiel, tronquée et utilisée (6).
 (Inventaire : 1 = 1371; 2 = 1012; 3 = 1060; 4 = 1371; 5 = 1011; 6 = 1371.)

F1 C2

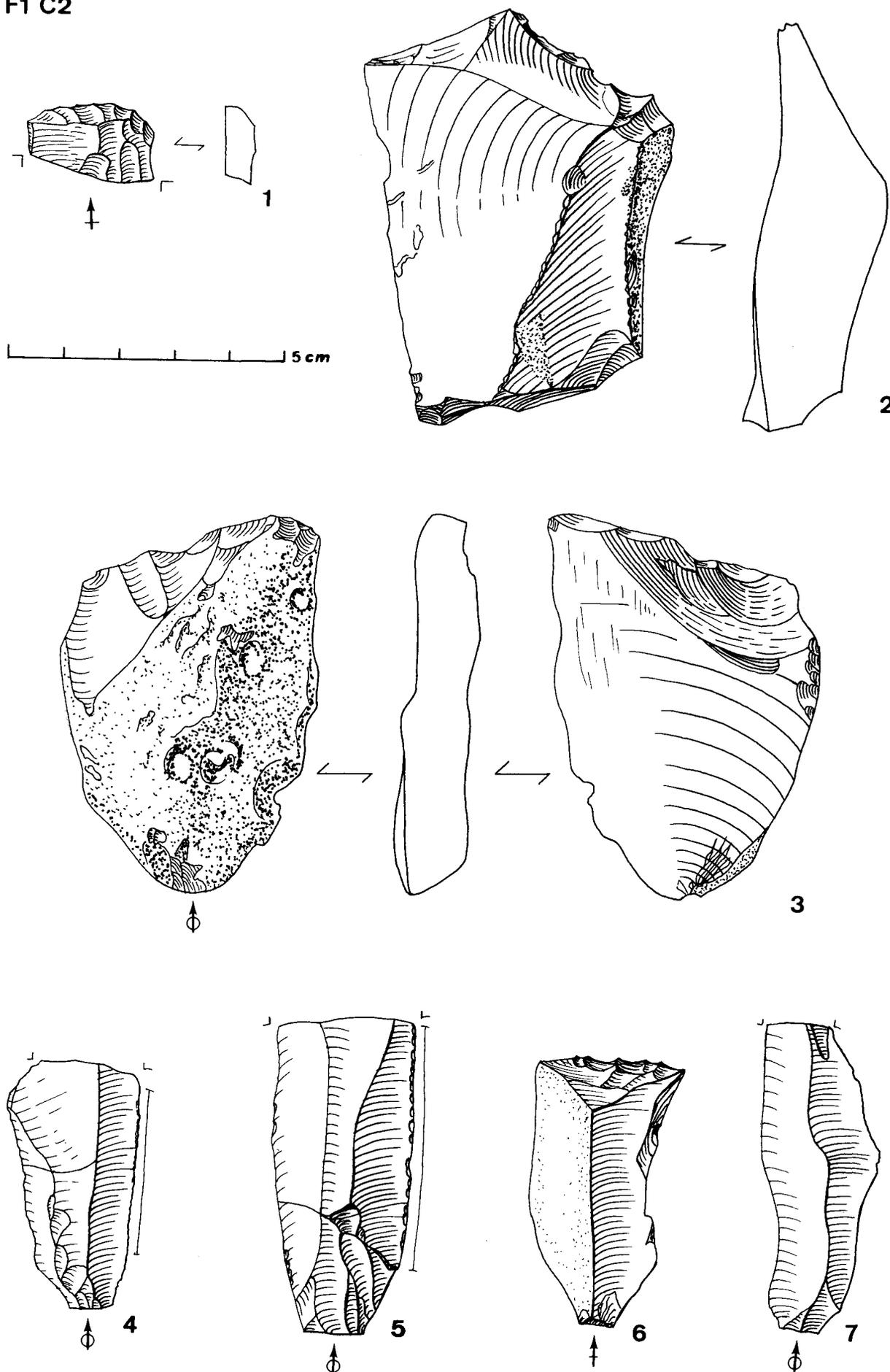
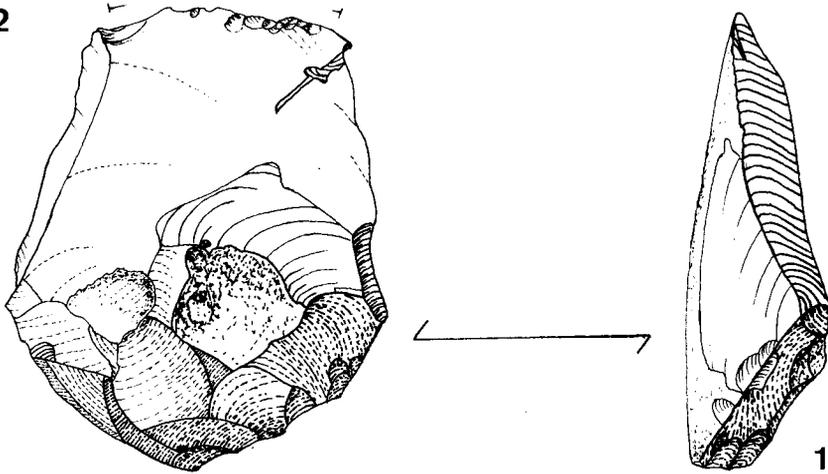


FIG. 2.

Fosse 1 - Couche 2 : front de grattoir sur lame fracturé (1); éclat denticulé (2); éclat cortical esquillé (3); fragments de lames utilisées (4 et 5); lame tronquée (6); lame brute (7).

(Inventaire : 1 = 1922; 2 = 1068; 3 = 1382; 4 = 1376; 5 = 1068; 6 = 1278; 7 = 1382.)

F1 C2



5 cm

F1 C2

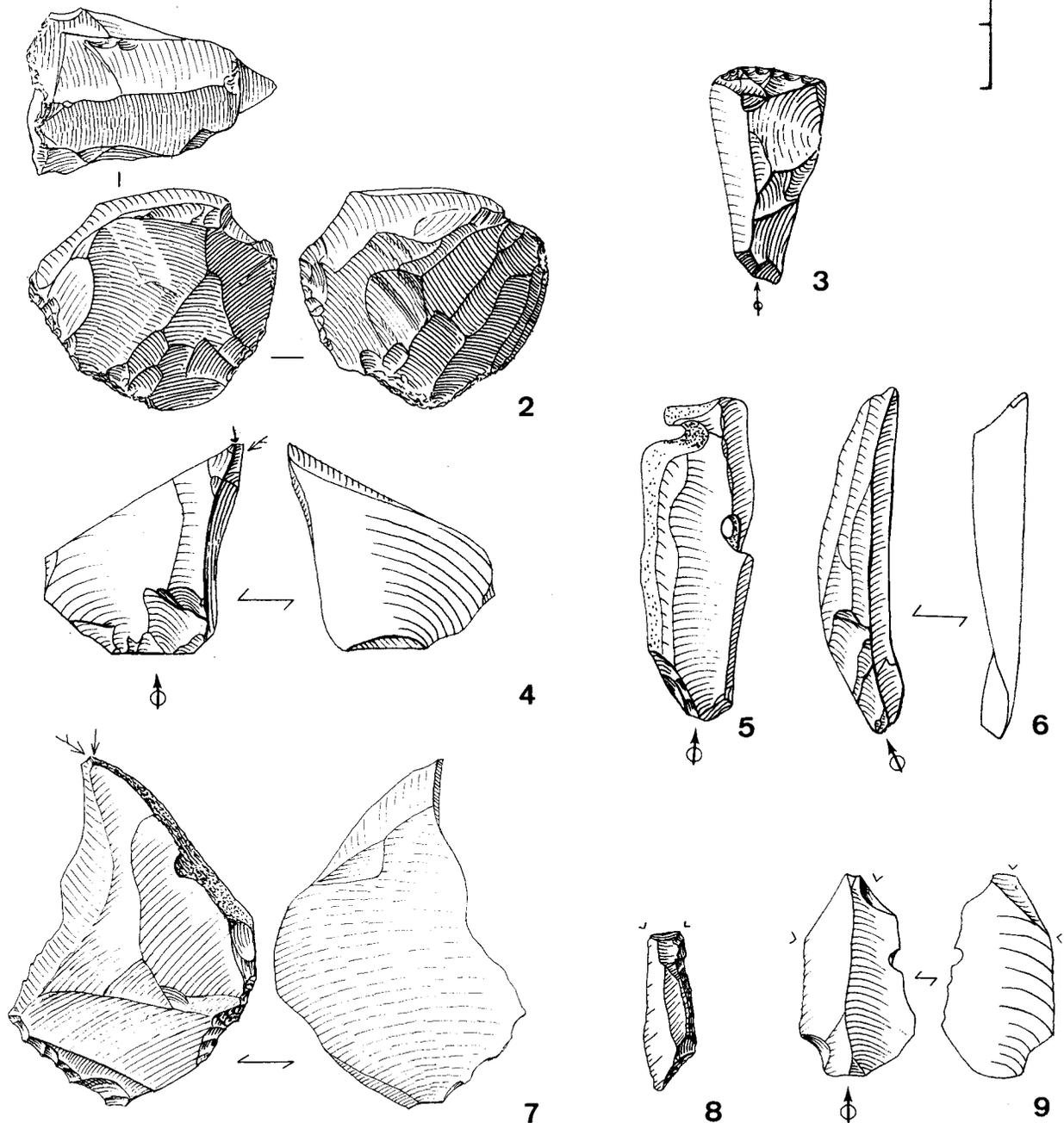


FIG. 3.
 Fosse 1 - Couche 2 : éclat utilisé et esquillé du côté distal (1); industrie d'allure mésolithique : nucléus à lamelles (2); grattoirs sur lame (3); burins dièdres (4 et 7); lames brutes (5); triangle scalène (8); microburins (9).
 (Inventaire : 1 = 1236; 2 = 1236; 3 = 1160; 4 = 1376; 5 et 6 = 1068; 7 = 1376; 8 = 1905; 9 = 1068.)

F1 C3

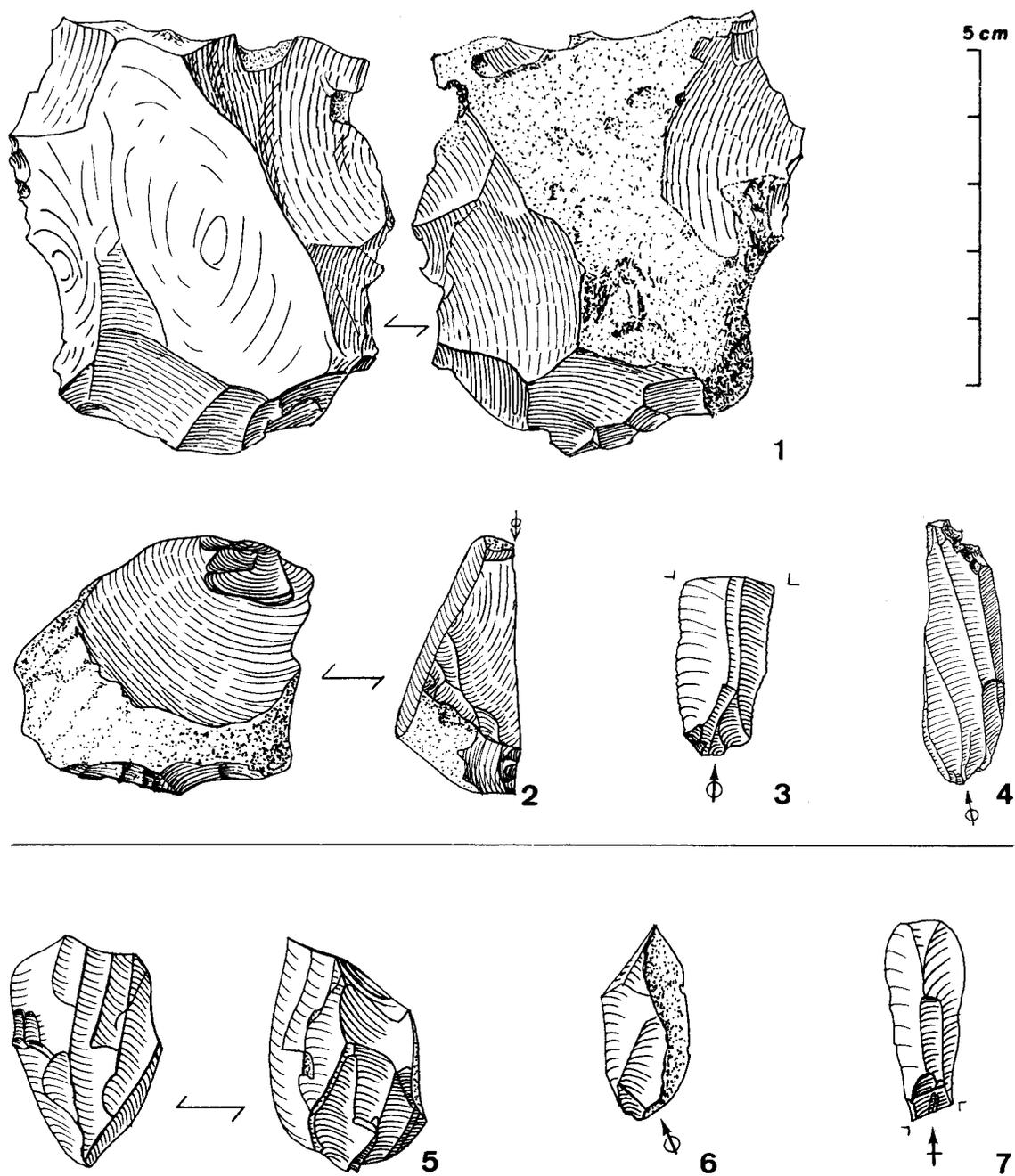


FIG. 4.

Fosse 1 - Couche 3 : nucléus centripète avec éclat de gel, peut-être d'origine moustérienne et remanié lors du creusement et de la fosse (patine bleue) (1); éclat de plan de frappe aménagé en grattoir (2); lame et lamelle (3 et 4); industrie d'allure mésolithique : nucléus à lamelles (5); lamelles brutes (6 et 7).

(Inventaire : 1 à 3 = 1060; 4 = 1982; 5 et 7 = 1378; 6 = 1126.)

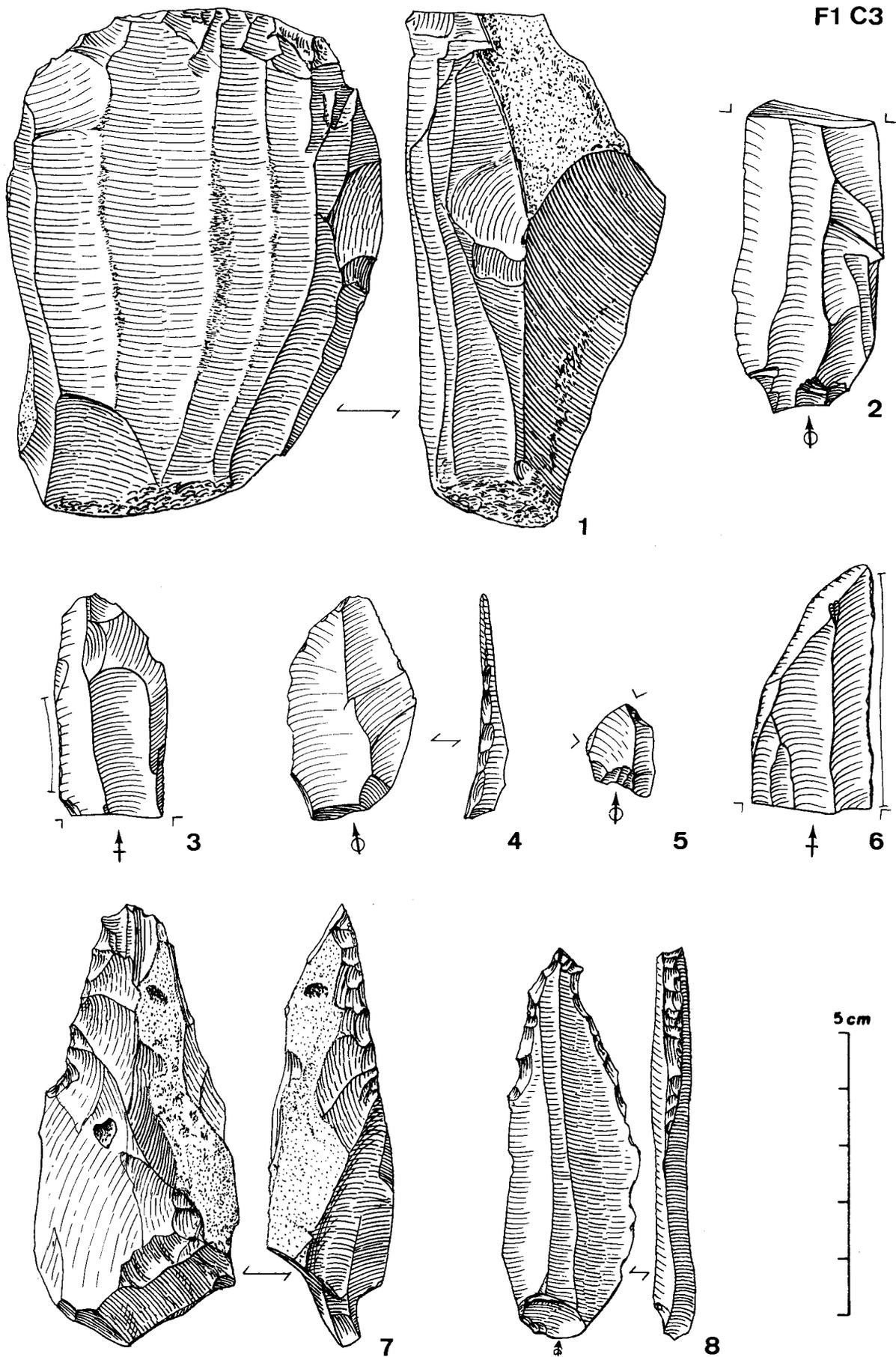


FIG. 5.
 Fosse 1 - Couche 3 : nucléus à lames avec traces d'abrasion et de percussion (1); fragment proximal de lame (2); segments de lames utilisées (3 et 6); éclat à retouches plates inverses (4); microburin sur lamelle (5); taraud massif (7); perceur (8).
 (Inventaire : 1 = 1082; 2 = 1056; 3 = 1082; 4 = 1168; 5 à 7 = 1082; 8 = 1060.)

F1C3

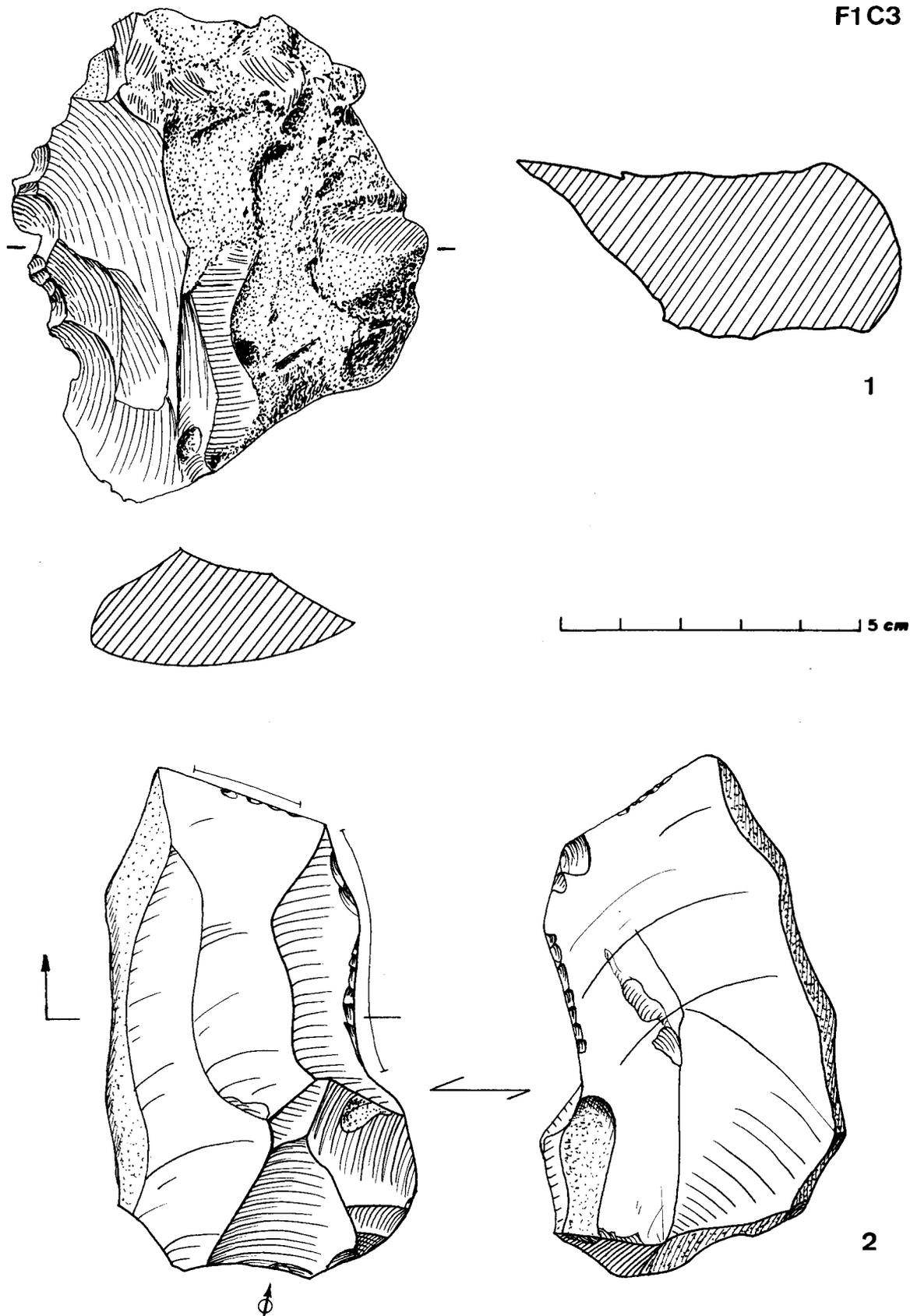


FIG. 6.
Fosse 1 - Couche 3 : denticulé sur éclat (1); couteau à dos naturel (2).
(Inventaire : 1 et 2 = 1082.)

F2 C1

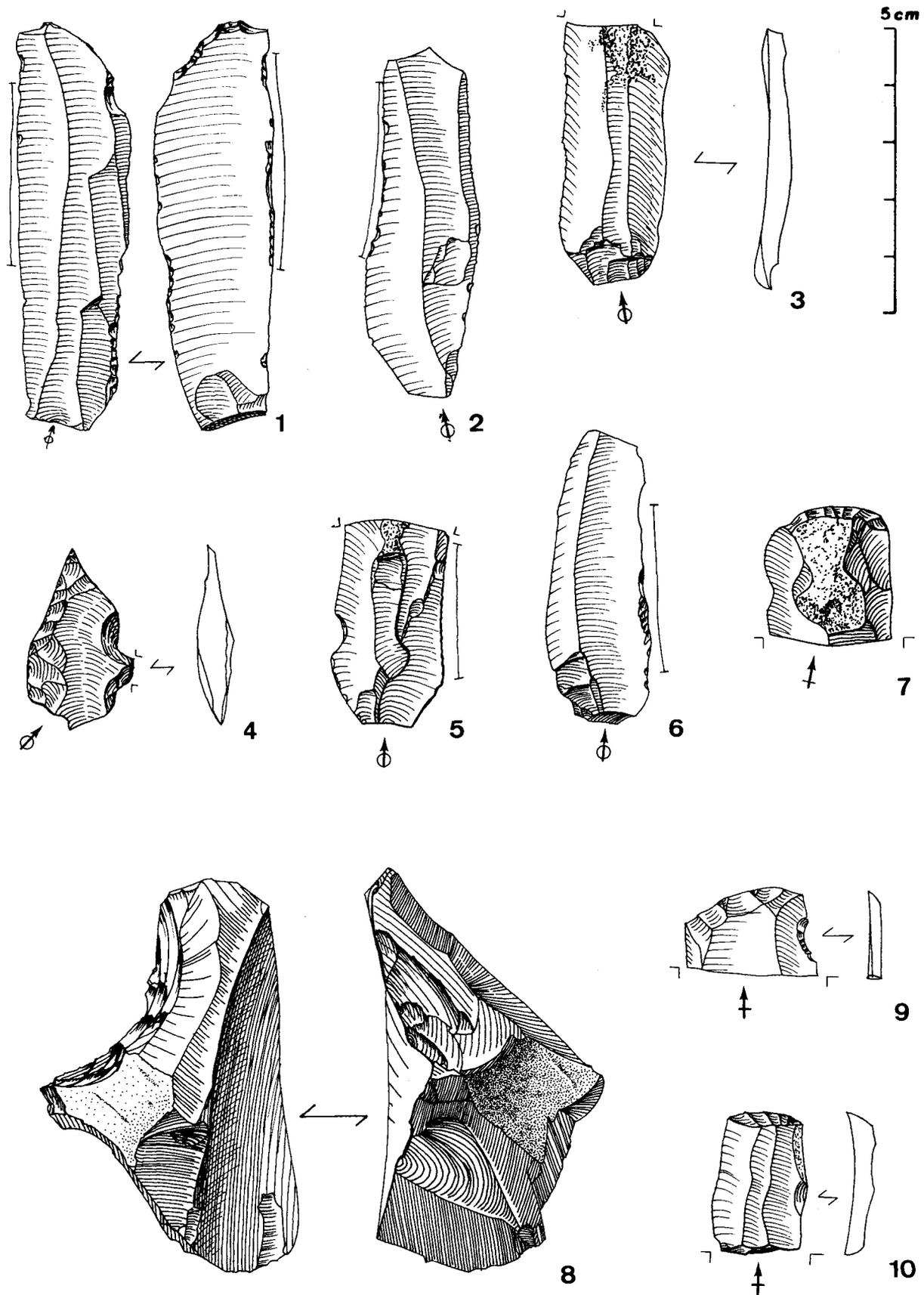


FIG. 7.
 Fosse 2 - Couche 1 : lame à tête arquée, à dos partiel et traces d'utilisation (1); lames utilisées (2, 5, 6); lame brute (3); chute d'avivage d'outil (4); fronts de grattoirs sur lame (7, 9, 10); denticulé épais sur éclat (8).
 (Inventaire : 1 = 1906; 2 = 1866; 3 = 1925; 4 = 1872; 5 = 1945; 6 = 1870; 7 = 1866; 8 = 1870; 9 = 1866; 10 = 1874.)

F2 C1

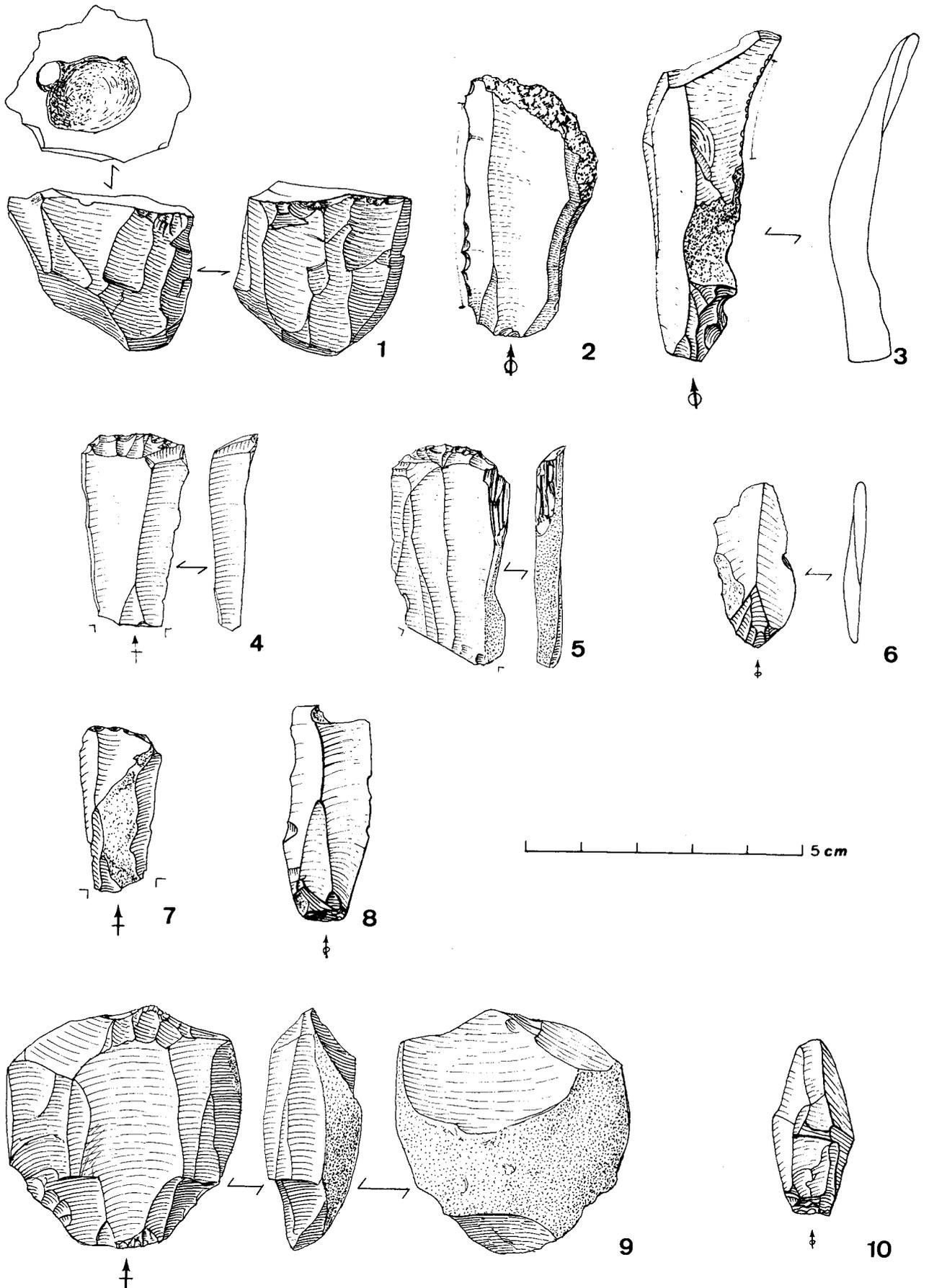


FIG. 8.

Fosse 2 - Couche 1 : industrie d'allure mésolithique. Nucléus à lamelles (1); lames utilisées (2, 3); grattoirs sur lame (4 et 5); lamelles brutes (6, 8 et 10); lamelle tronquée (7); nucléus à lamelles modifié en grattoir (9).
 (Inventaire : 4 = 1001; 6 = 1012; 7 = 1371; 8 = 1012; 9 = 1225; 10 = 1046.)

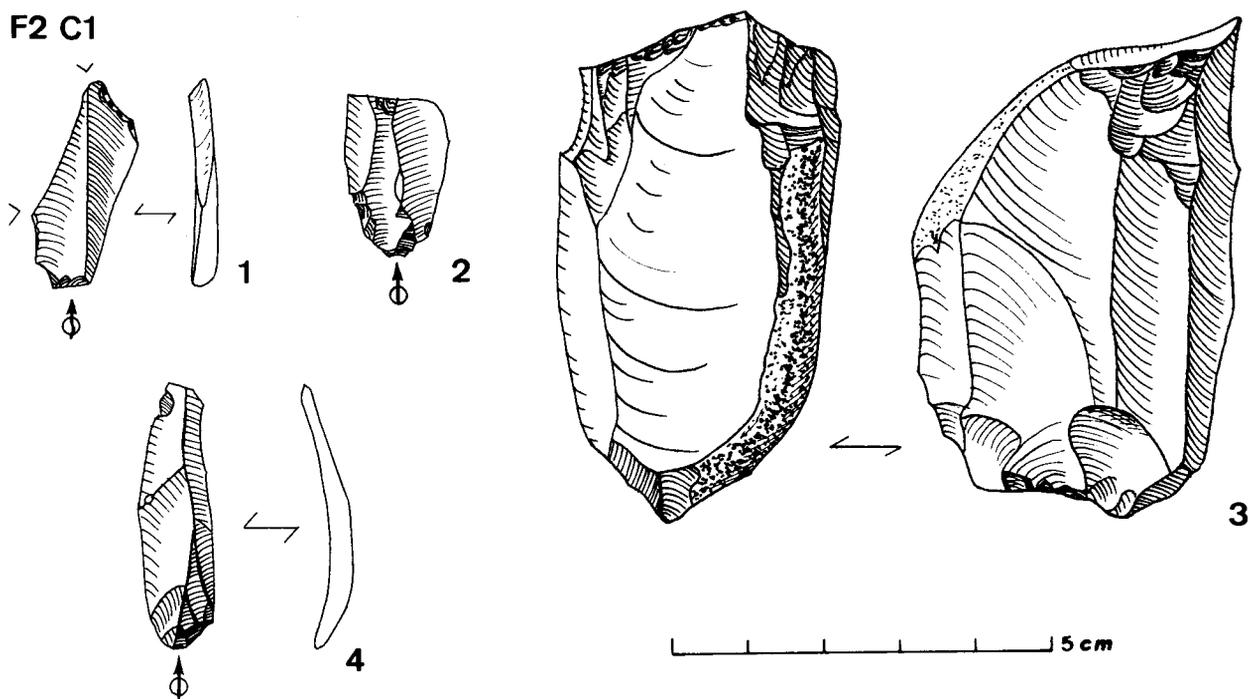
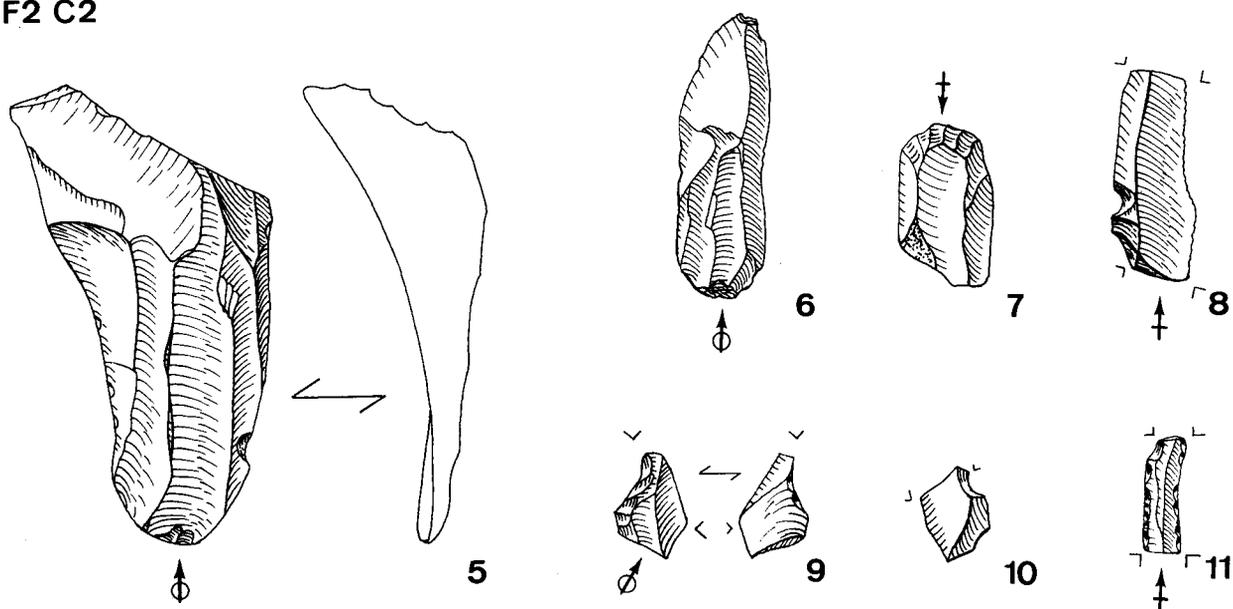
**F2 C2**

FIG. 9.

Fosse 2 - Couche 1 : industrie d'allure mésolithique. Microburin (1); lamelles (2, 4); nucléus à lames (3).

Fosse 2 - Couche 2 : industrie d'allure mésolithique. Lame outrepassée (5); lamelle (6); grattoir sur lamelle (7); lamelle cassée dans une encoche (8); microburins (9 et 10); lamelle à dos (11).

(Inventaire : 1 = 1872; 2 = 1939; 3 = 1978; 4 = 1945; 5 = 1855; 6 = 1885; 7 = 1889; 8 = 1856.)

F2 C2

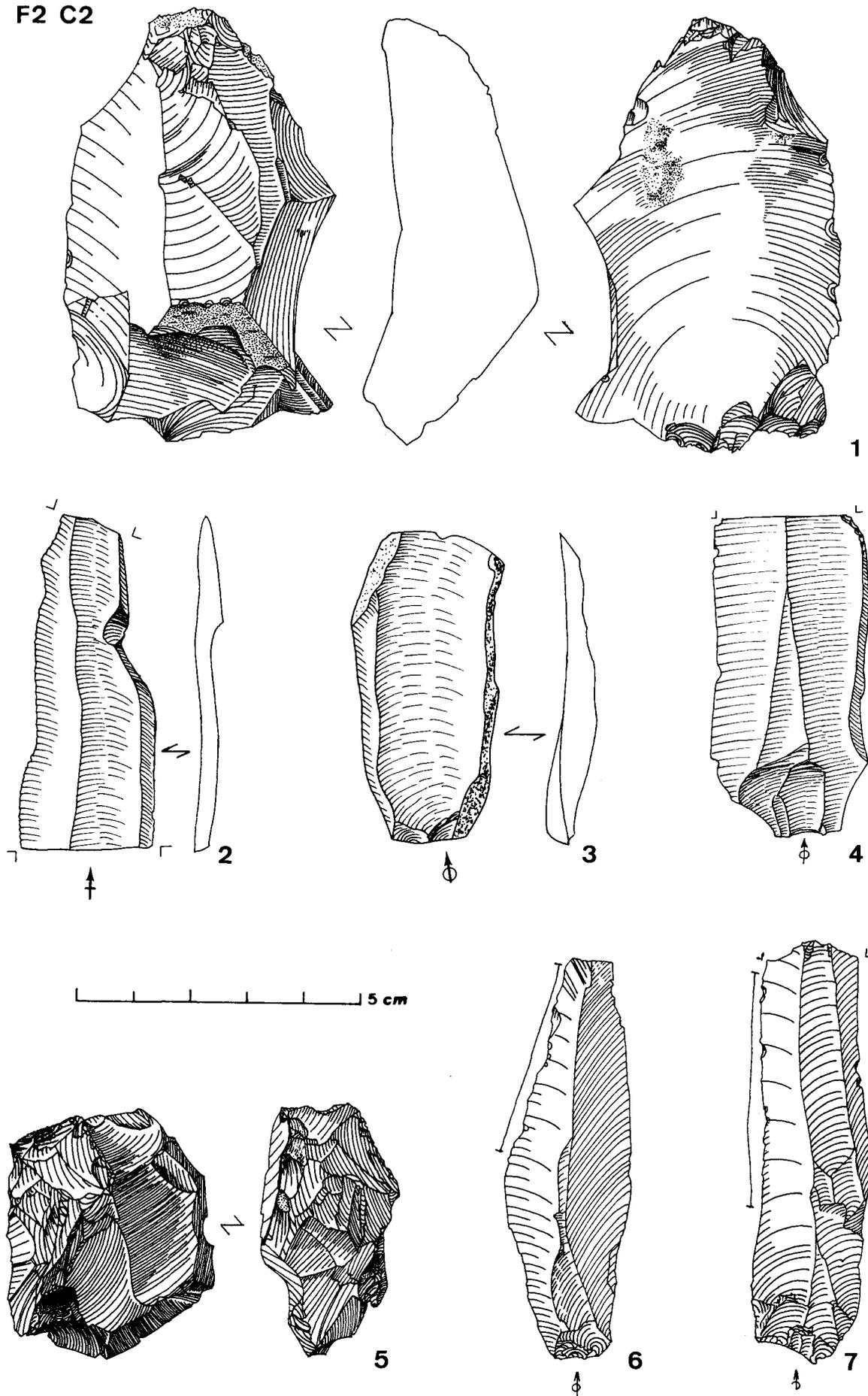


FIG. 10.

Fosse 2 - Couche 2 : denticulé massif sur éclat à retouches inverses da la base (1); lames brutes (2 et 3); segment de lame découpée dans une encoche (4); nucléus globuleux (5); lames utilisées (6 et 7).

(Inventaire : 1 = 1941; 2 = 1862; 3 = 188; 4 = 1882; 5 = 1855; 6 = 1862; 7 = 1856.)

F2 C2

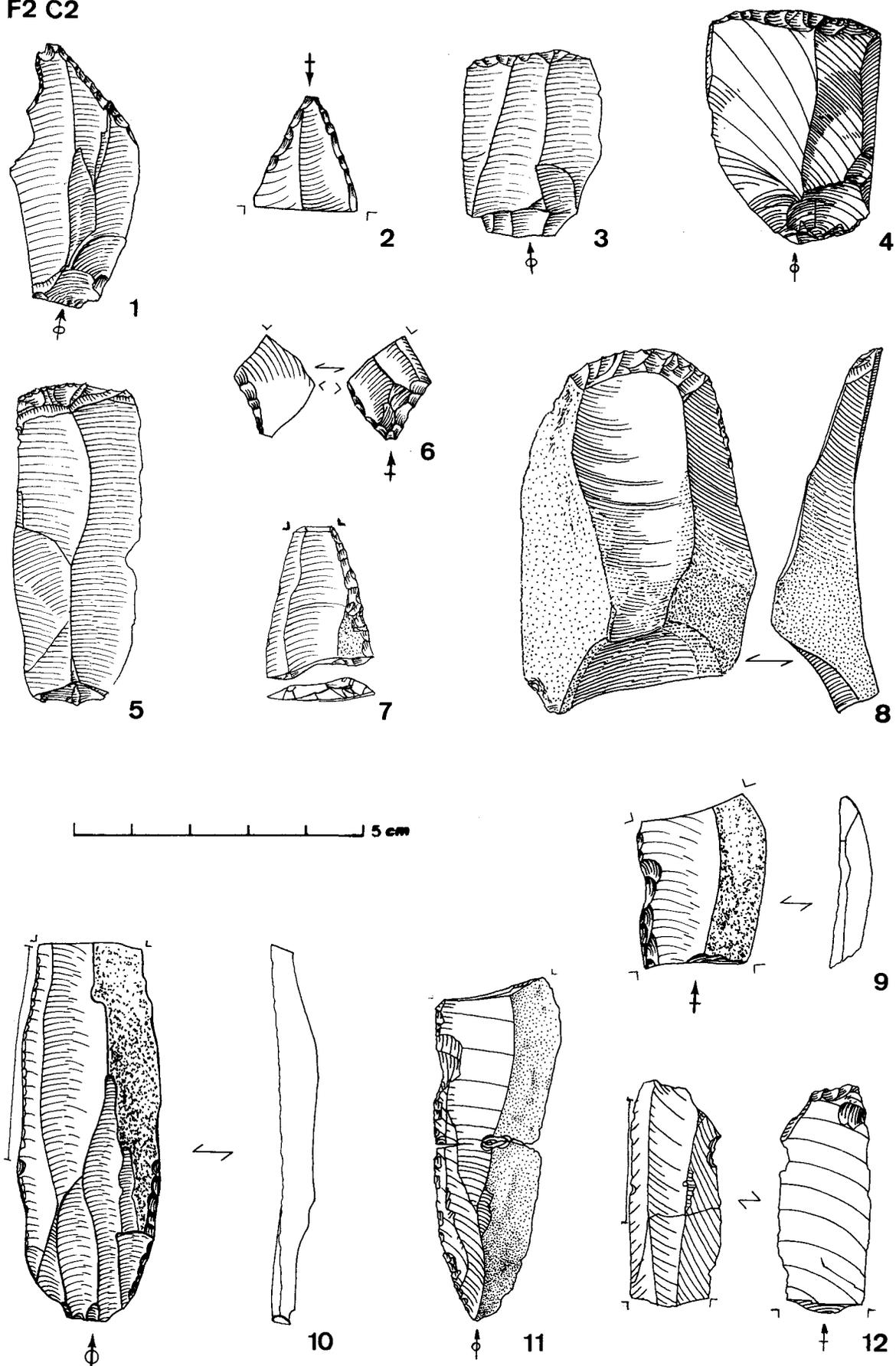


FIG. 11.
 Fosse 2 - Couche 2 : bec et perçoir (1 et 2); grattoirs sur lames et sur éclat (3, 4, 5, 8); fragments d'armatures danubiennes (6 et 7); lames à dos cortical retouchées et utilisées (9, 10, 11); segment de lame utilisée à troncature inverse d'une extrémité (12).
 (Inventaire : 1 = 1889; 2 = 1868; 3 = 1876; 4 = 1856; 6 = 1855; 8 = 1862; 9 = 1853; 10 = 1856; 11 = 1853; 12 = 1856.)

F2 C3

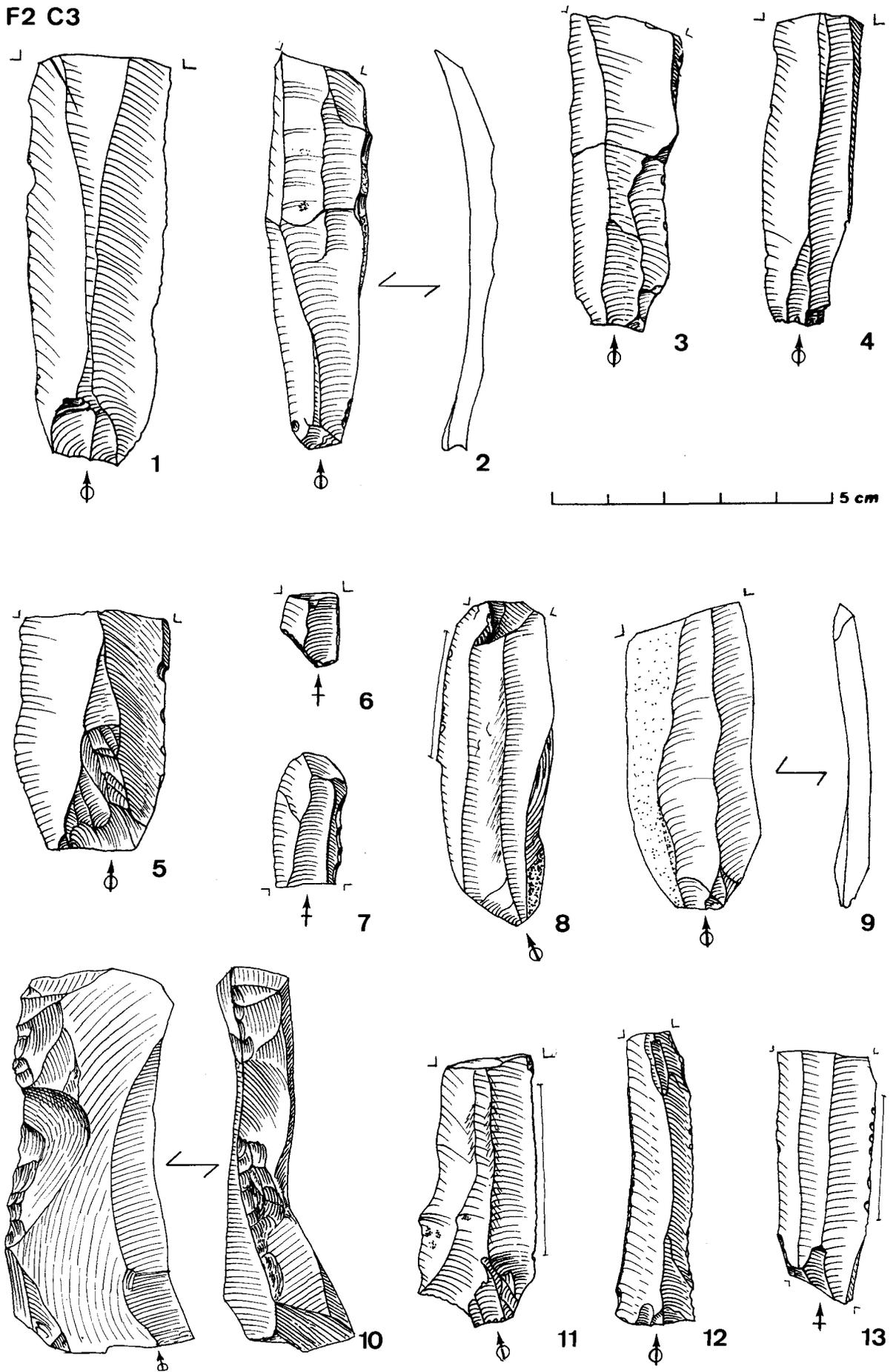
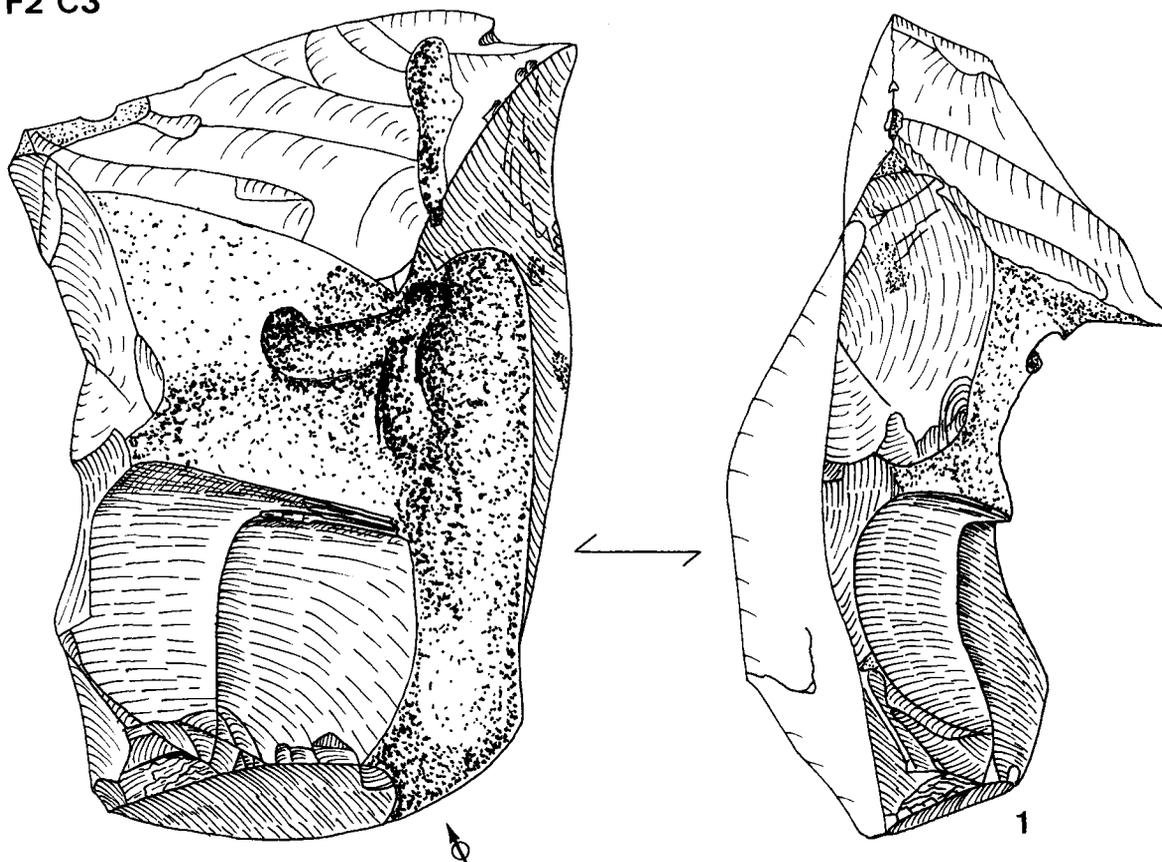


FIG. 12.

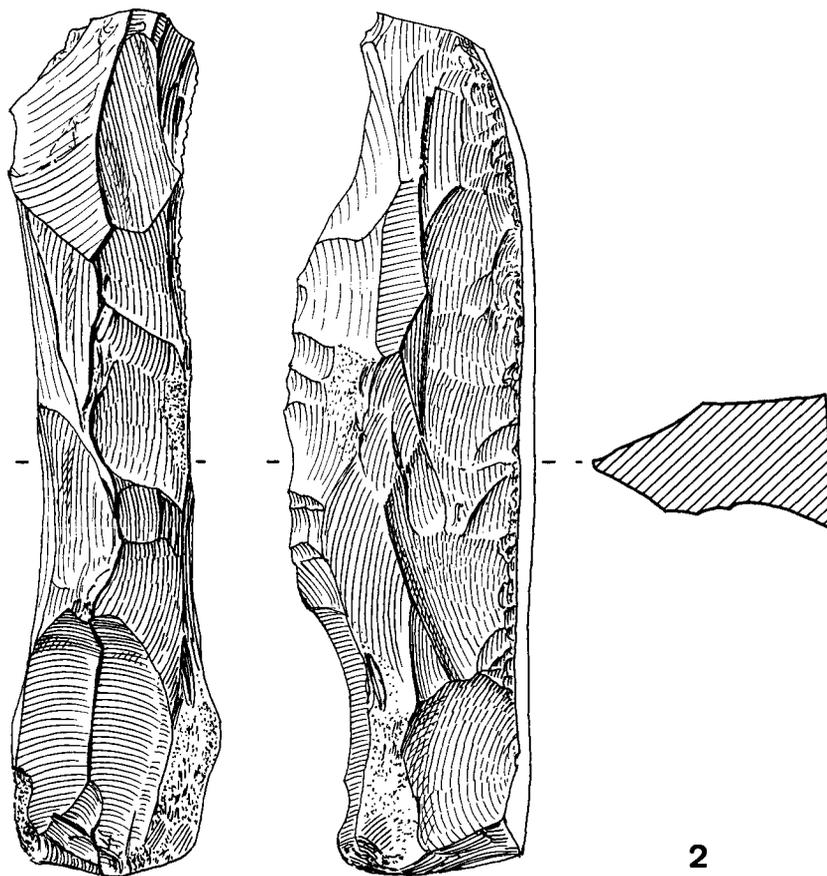
Fosse 2 - Couche 3 : lames brutes de débitage (1 à 5 et 9); lames utilisées (8, 11, 13); lame finement retouchée (12); lame à dos (7); fragment de lame tronquée (6); denticulé sur lame épaisse (10).

(Inventaire : 1 et 2 = 1878; 3 = 1861; 4 = 1937; 6 et 7 = 1878; 8 = 1871; 9 = 1861; 10 = 1937; 11 = 1878; 12 = 1859; 13 = 1937.)

F2 C3

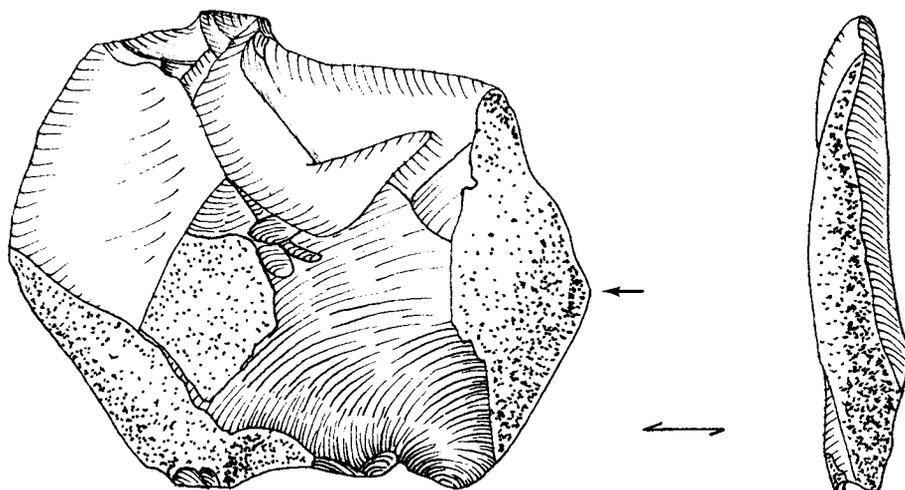
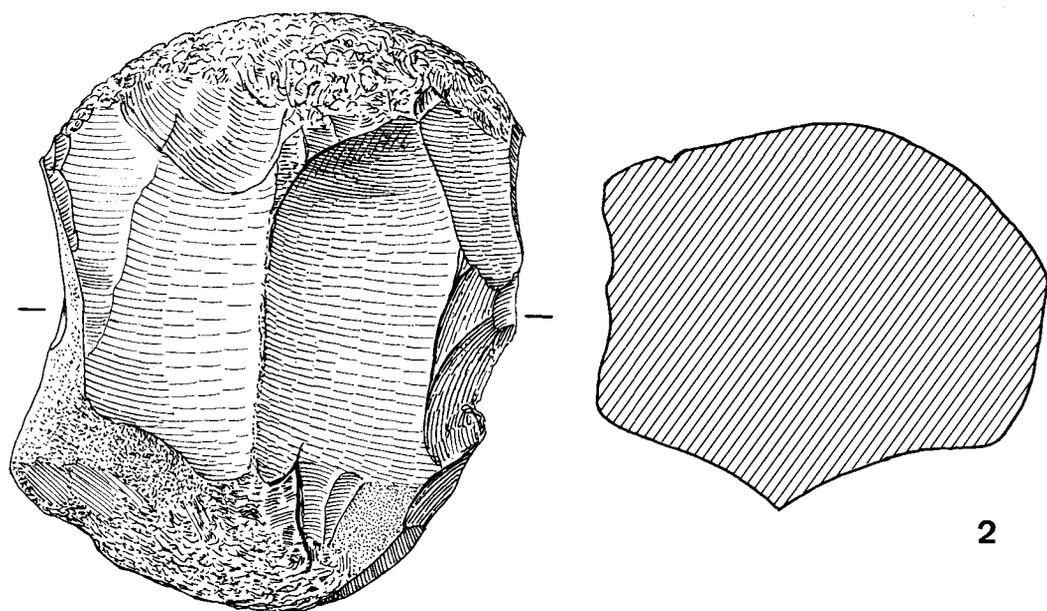
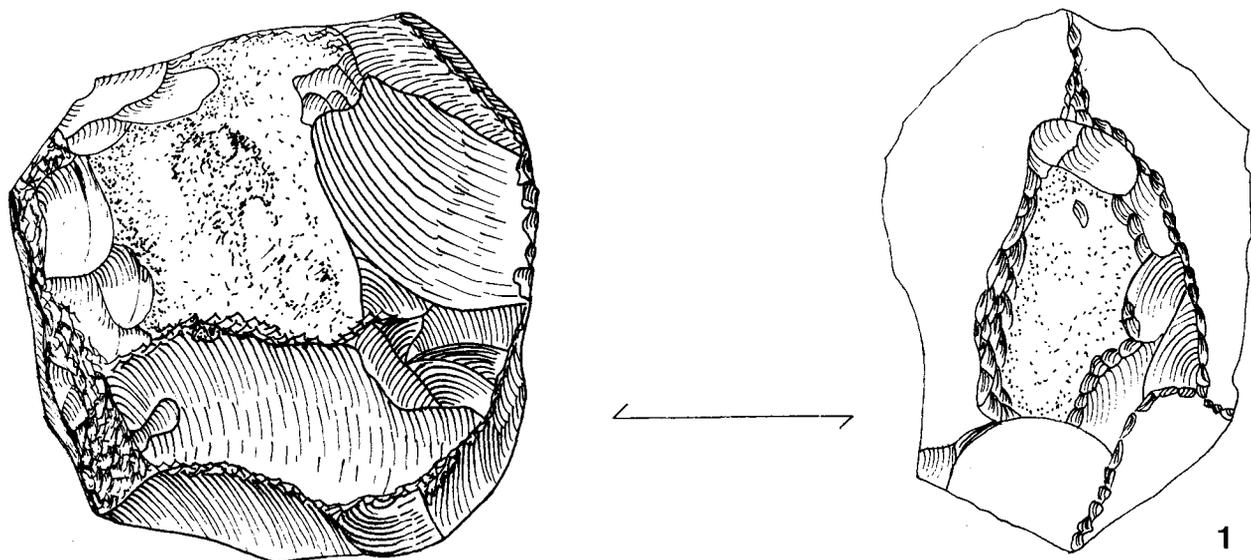


5 cm



2

FIG. 13.
Fosse 2 - Couche 3 : flanc de nucléus avec traces d'utilisation (1); pièce épaisse à fortes retouches des deux bords « quartier d'orange » (2).
(Inventaire : 1 et 2 = 1923.)



5 cm

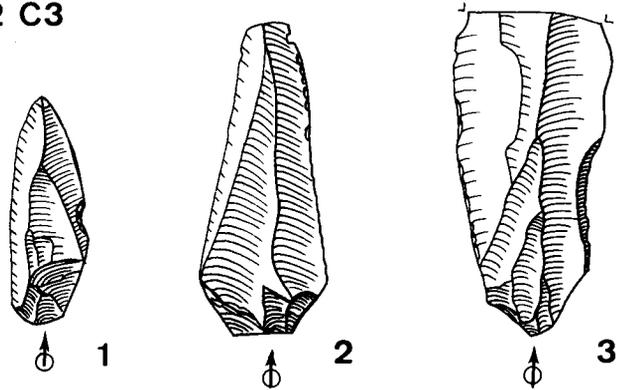
F2 C3

FIG. 14.

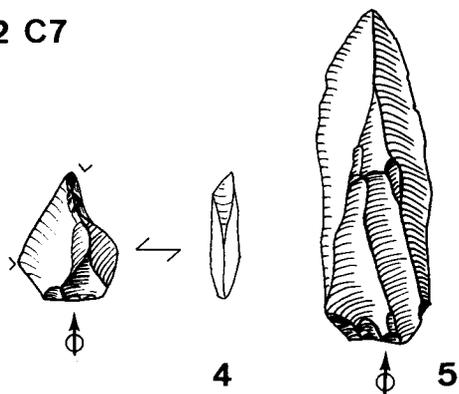
Fosse 2 - Couche 3 : sphéroïde en silex avec de fortes traces d'écrasement sur les arêtes (1); nucléus à lames transformé en percuteur (2); éclat massif de préparation d'un nucléus (3).

(Inventaire : 1 à 3 = 1937.)

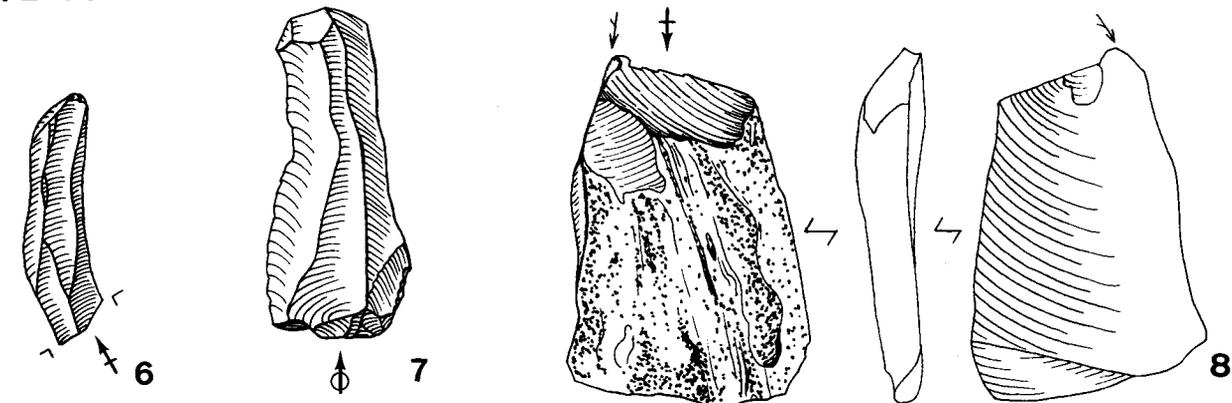
F2 C3



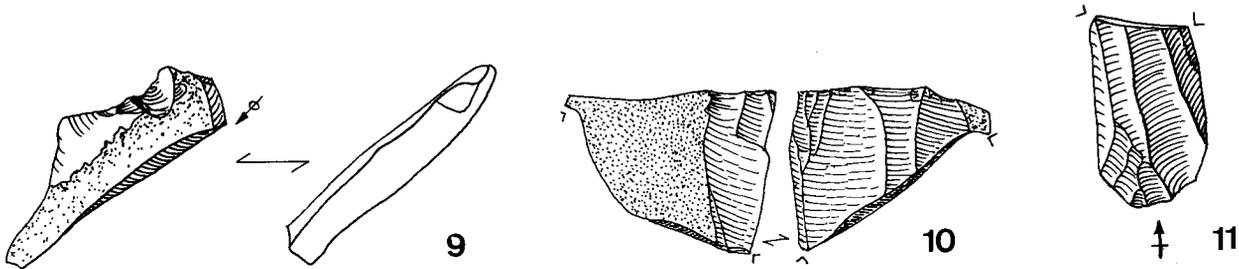
F2 C7



F2 C6



5 cm



F2

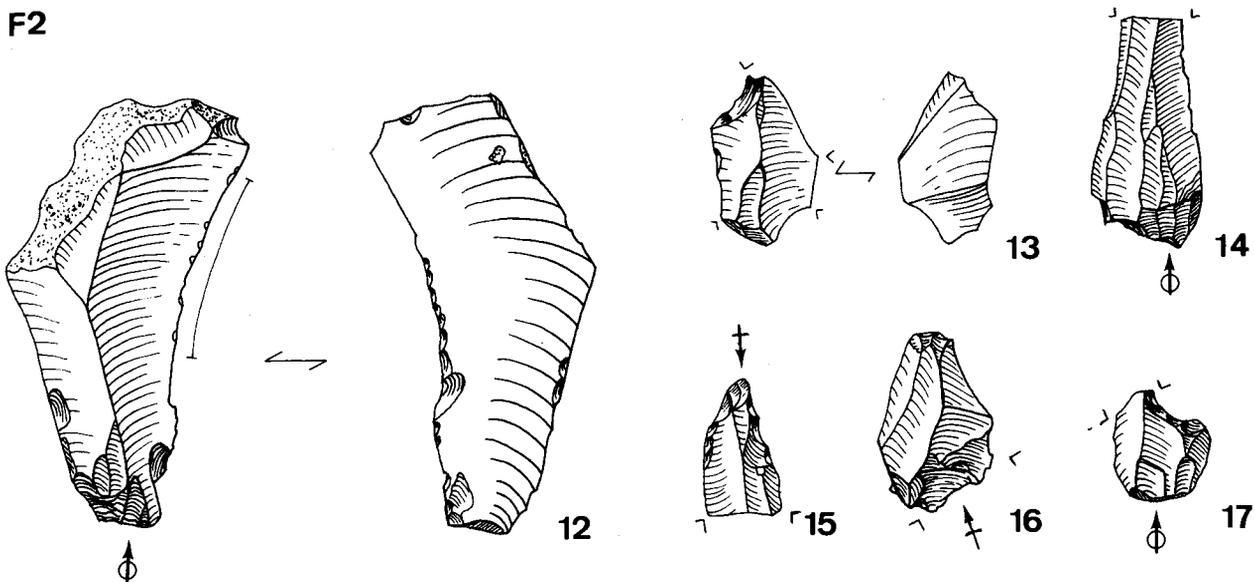
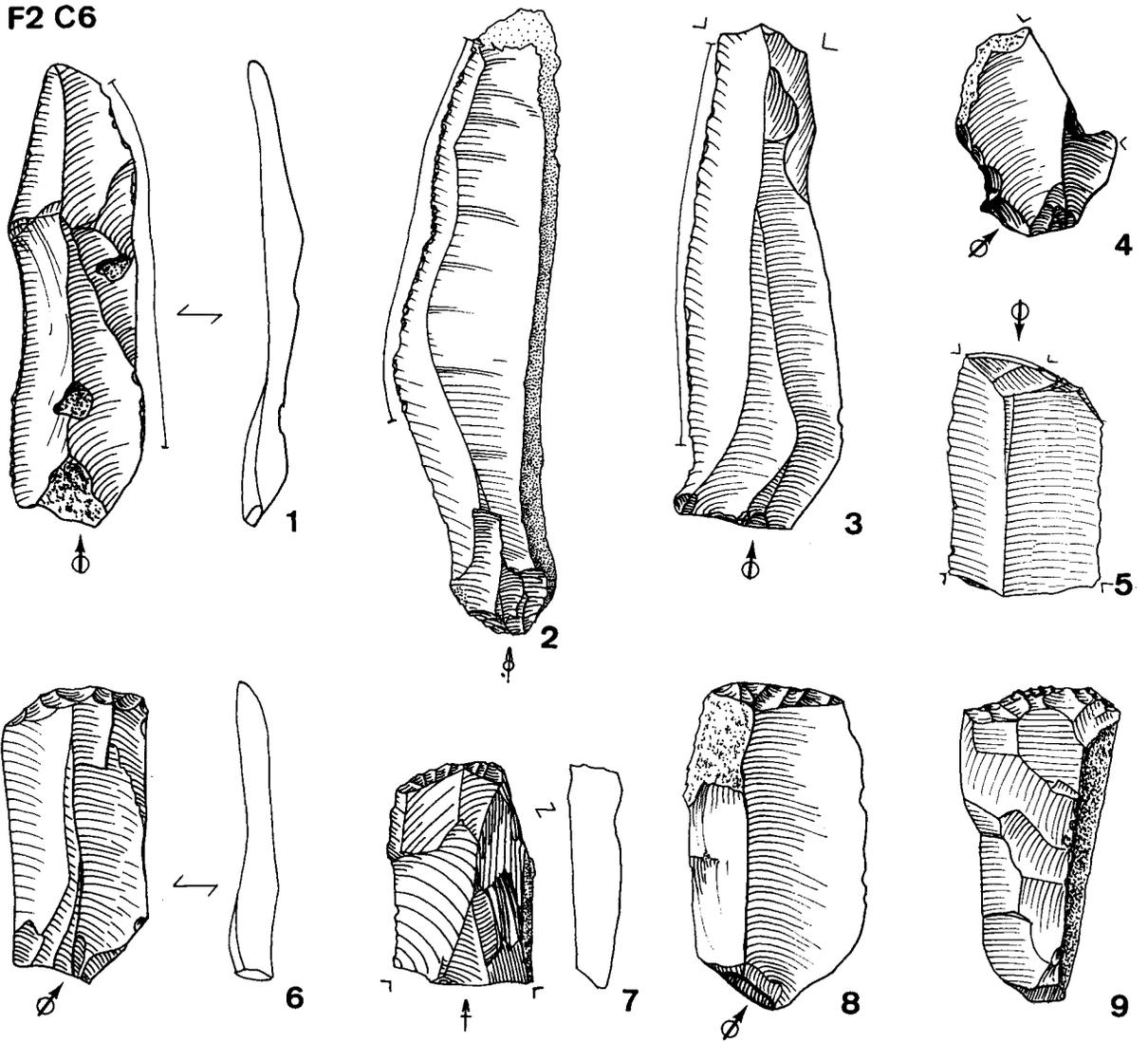


FIG. 15.
 Fosse 2 : pièces d'allure mésolithique.
 Couche 3 : lames et lamelles (1 à 3);
 Couche 7 : microburin (4) et lame (5);
 Couche 6 : lames (7 et 11); lamelle (6); nucléus sur éclat (8); chute transversale (9); tablette (10);
 Couche indéterminée : lame, utilisée, (14) et (17); perceurs (15); microburins (13 et 17); grattoir (16).
 (Inventaire : 1 = 1854; 2 = 1859; 3 = 1937; 4 et 5 = 1903; 7 = 1911; 6 = 1858; 8 = 1865; 9 = 1858; 10 et 11 = 1865.)

F2 C6



F2

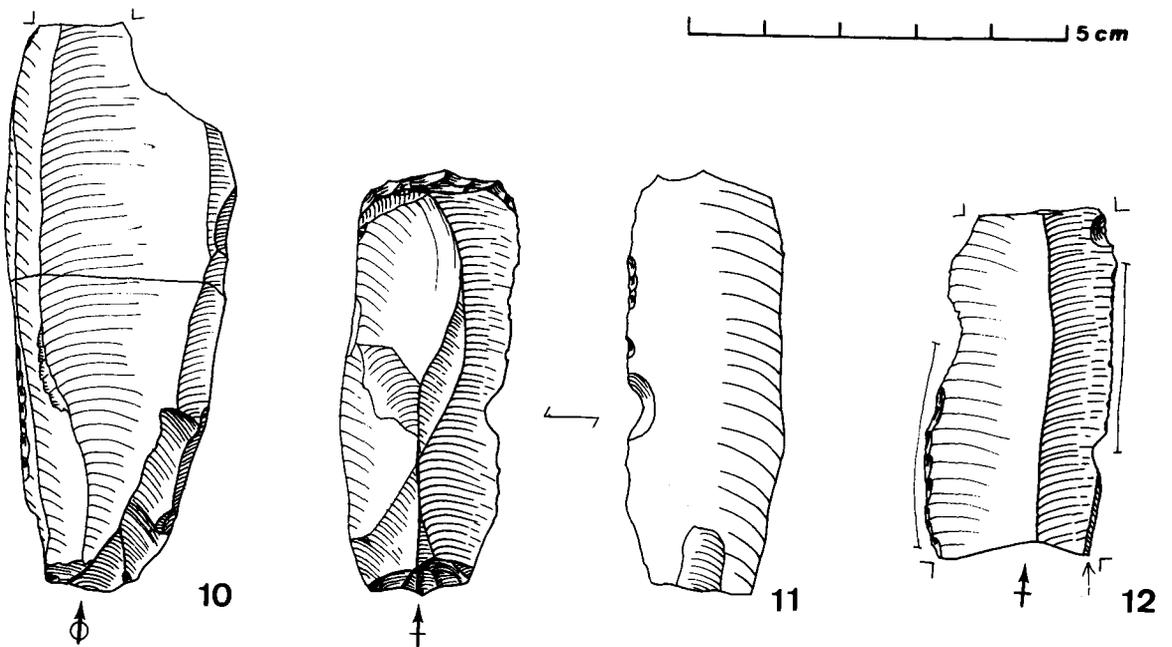


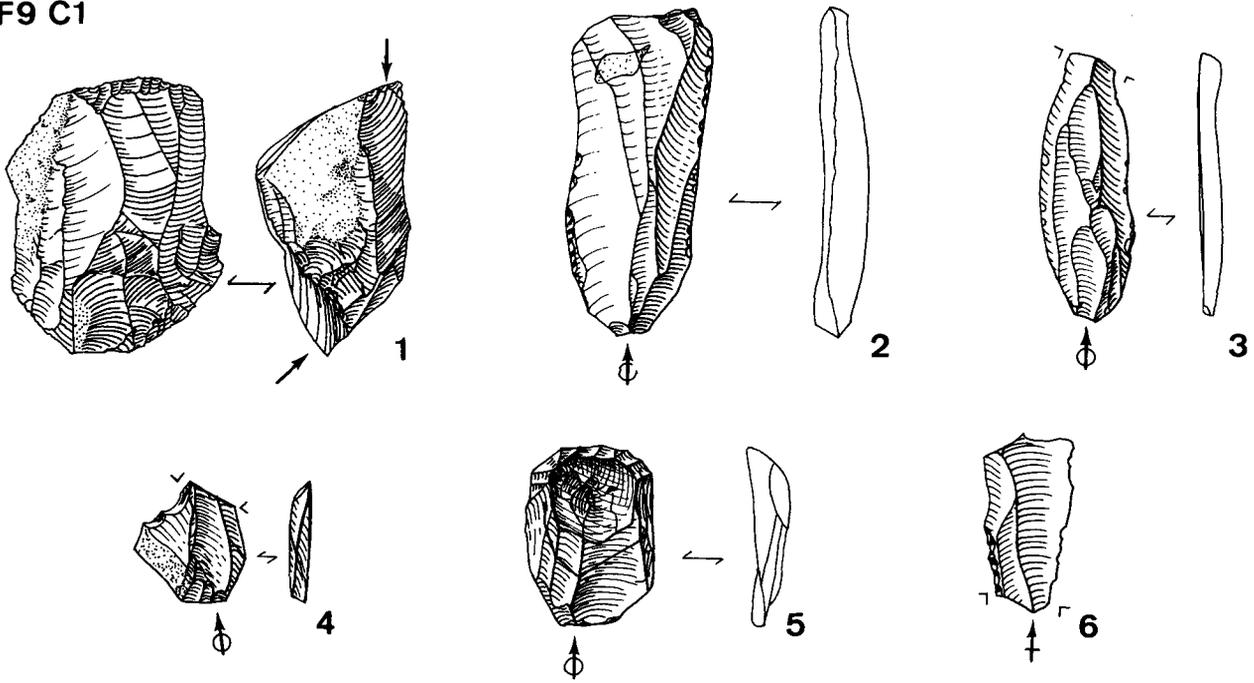
FIG. 16.

Fosse 2 - Couche 6 : lames utilisées (1 à 3); éclat avec encoche retouchée (4); segment de lame cassée dans une encoche (5); grattoirs sur lame (6 à 9).

Fosse 2 - Couche indéterminée : lames utilisées (10 et 12); grattoir sur lame à base tronquée (11).

(Inventaire : 1 = 1865; 2 = 1890; 3 = 1865; 4 = 1868; 5 = 1865; 6 = 1858; 7 = 1865; 8 = 1835; 10 et 11 = 1936; 12 = 1874.)

F9 C1



F9 C2

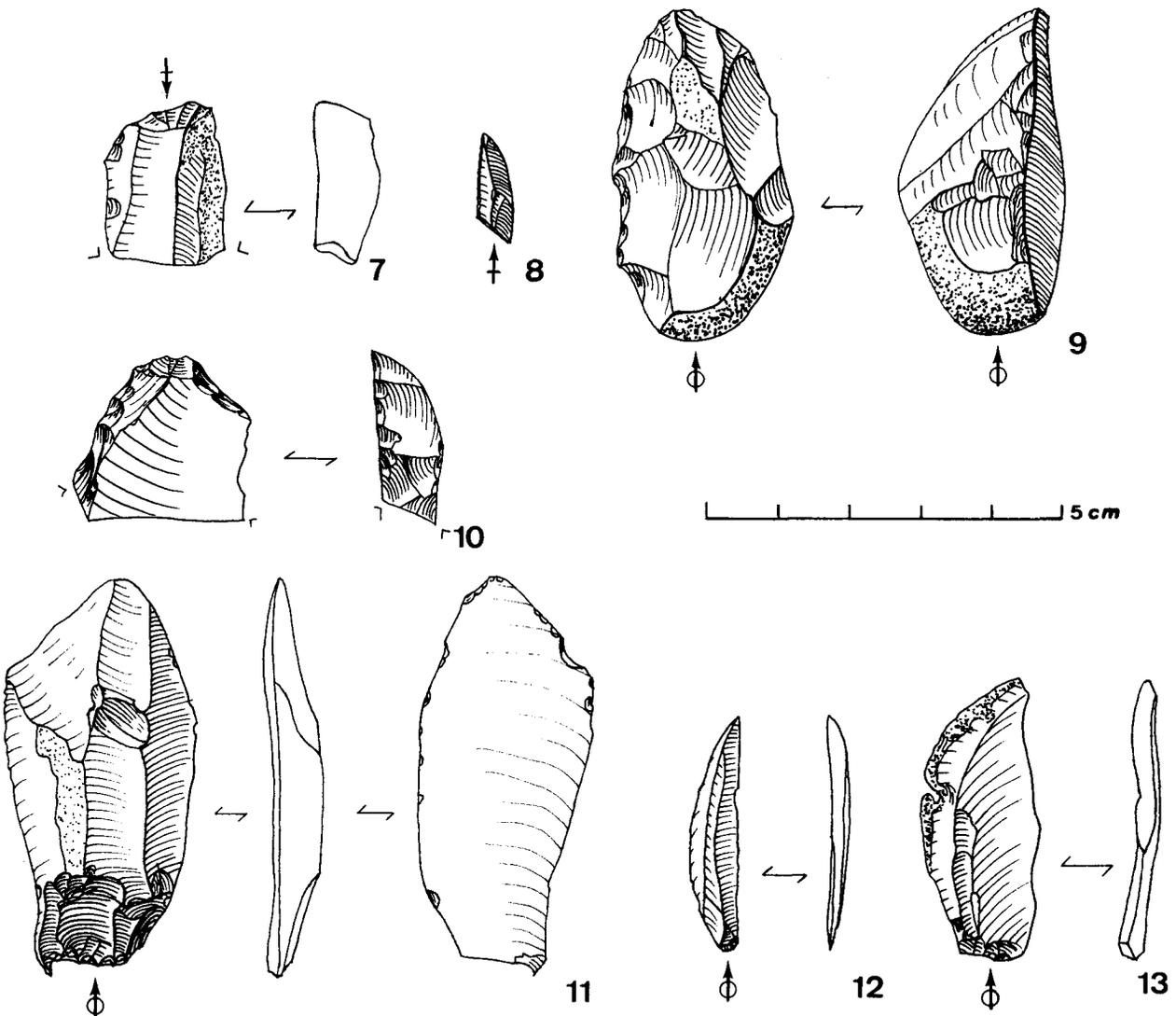


FIG. 17.
 Fosse 9 : pièces d'allure mésolithique.
 Couche 1 : nucléus à lamelles (1); lame et lamelle utilisées (2 et 3); microburin (4); grattoir sur lame (5); lamelle à dos (6);
 Couche 2 : grattoir sur lame (7); grattoir caréné (9); grattoir sur éclat (10); triangle scalène (8); lame (11) et lamelles (12 et 13) brutes.
 (Inventaire : 1 = 2511; 2 et 3 = 3007; 4 et 5 = 2473; 6 = 2511; 7 = 2566; 8 = 2230; 9 = 2599; 10 = 2254; 11 = 2450; 12 et 13 = 2599.)

F9 C2

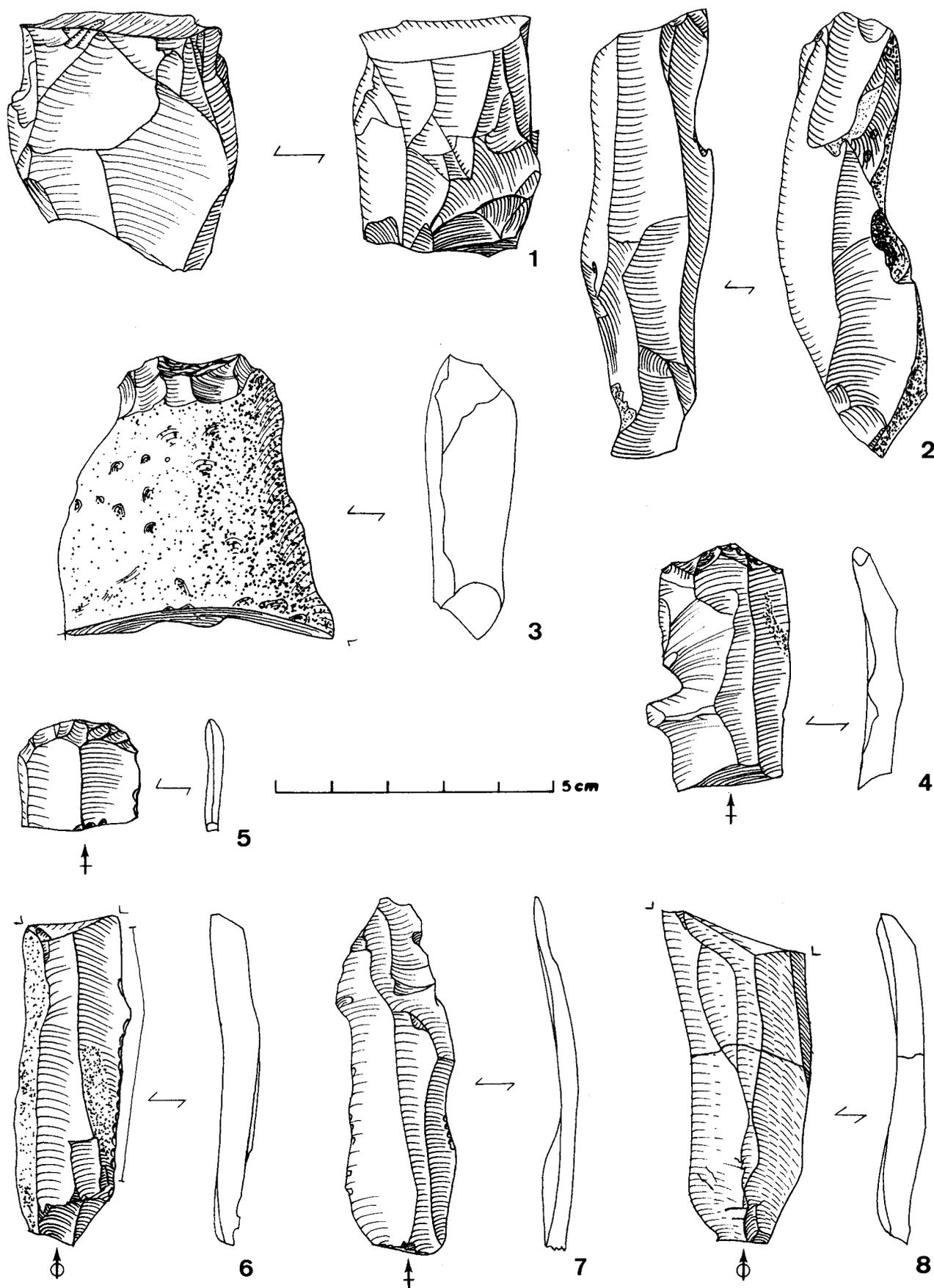


FIG. 18.

Fosse 9 - Couche 2 : nucléus à lames sur bloc (1) et sur éclat (2); denticulé sur éclat cortical (3); fronts de grattoirs sur éclat (4 et 5); lames utilisées (6 et 7); lame brute (8).

(Inventaire : 1 = 2494; 2 et 3 = 2599; 5 = 2538; 4 et 6 = 2599; 7 = 2594; 8 = 2599.)

F9 C2

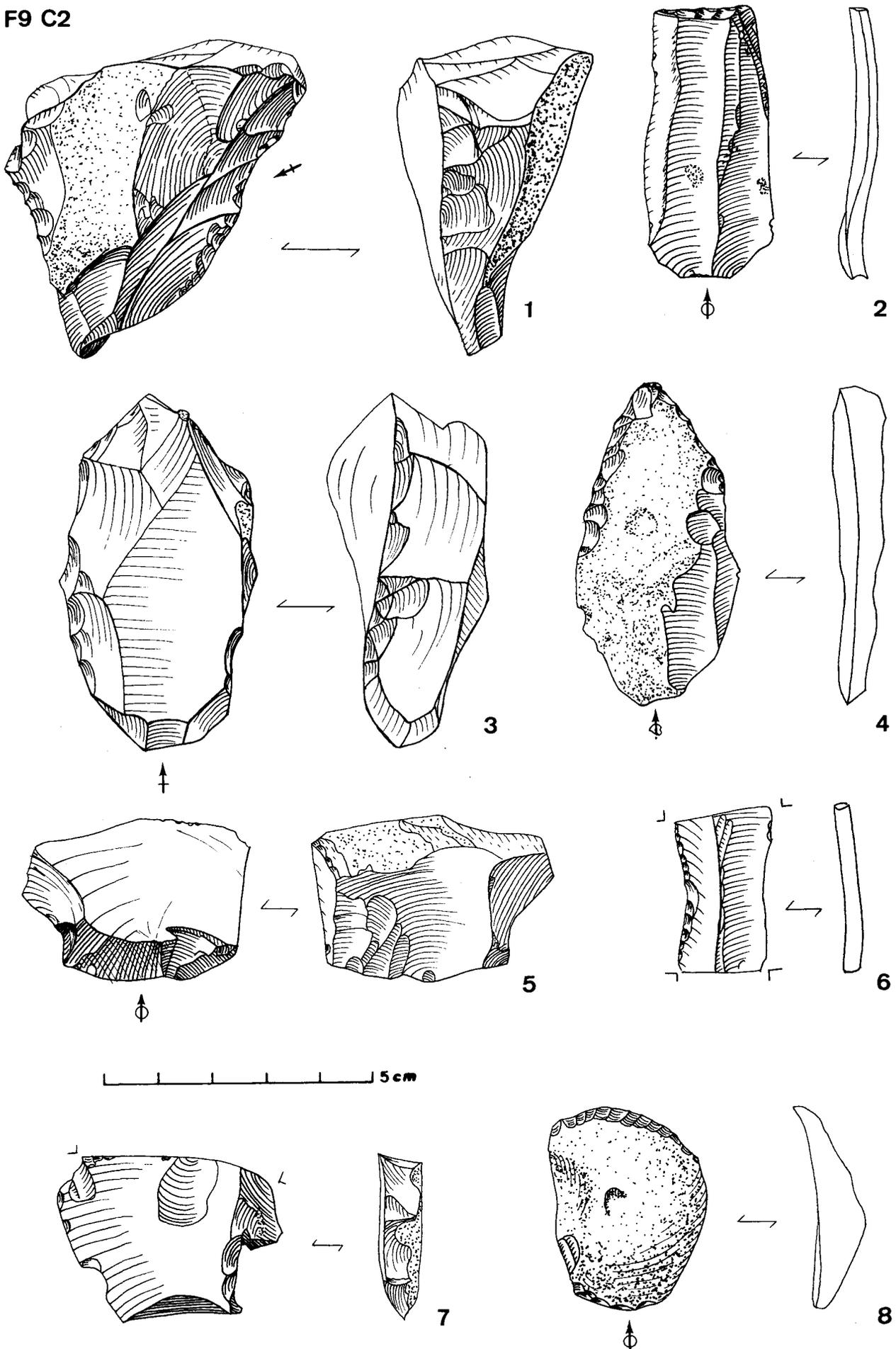
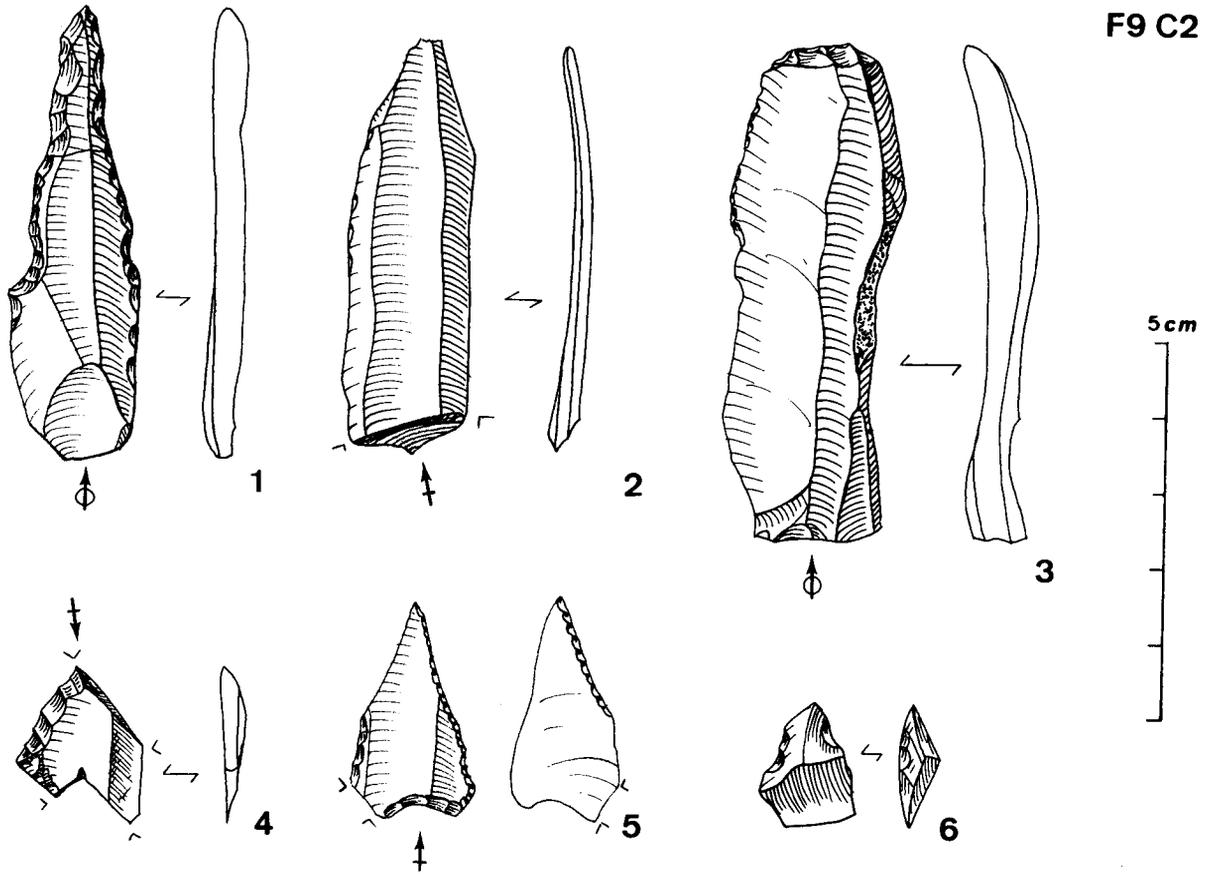


FIG. 19.
 Fosse 9 - Couche 2 : denticulé massif sur éclat (1); lame tronquée (2); racloir (3); bec (4); encoche clactonienne (5); lame retouchée (6); pièce esquillée (7); grattoir sur éclat (8).
 (Inventaire : 1 = 2514; 2 = 2450; 3 à 5 = 2599; 6 = 2517; 7 = 2266; 8 = 2599.)

F9 C2



F9 C3

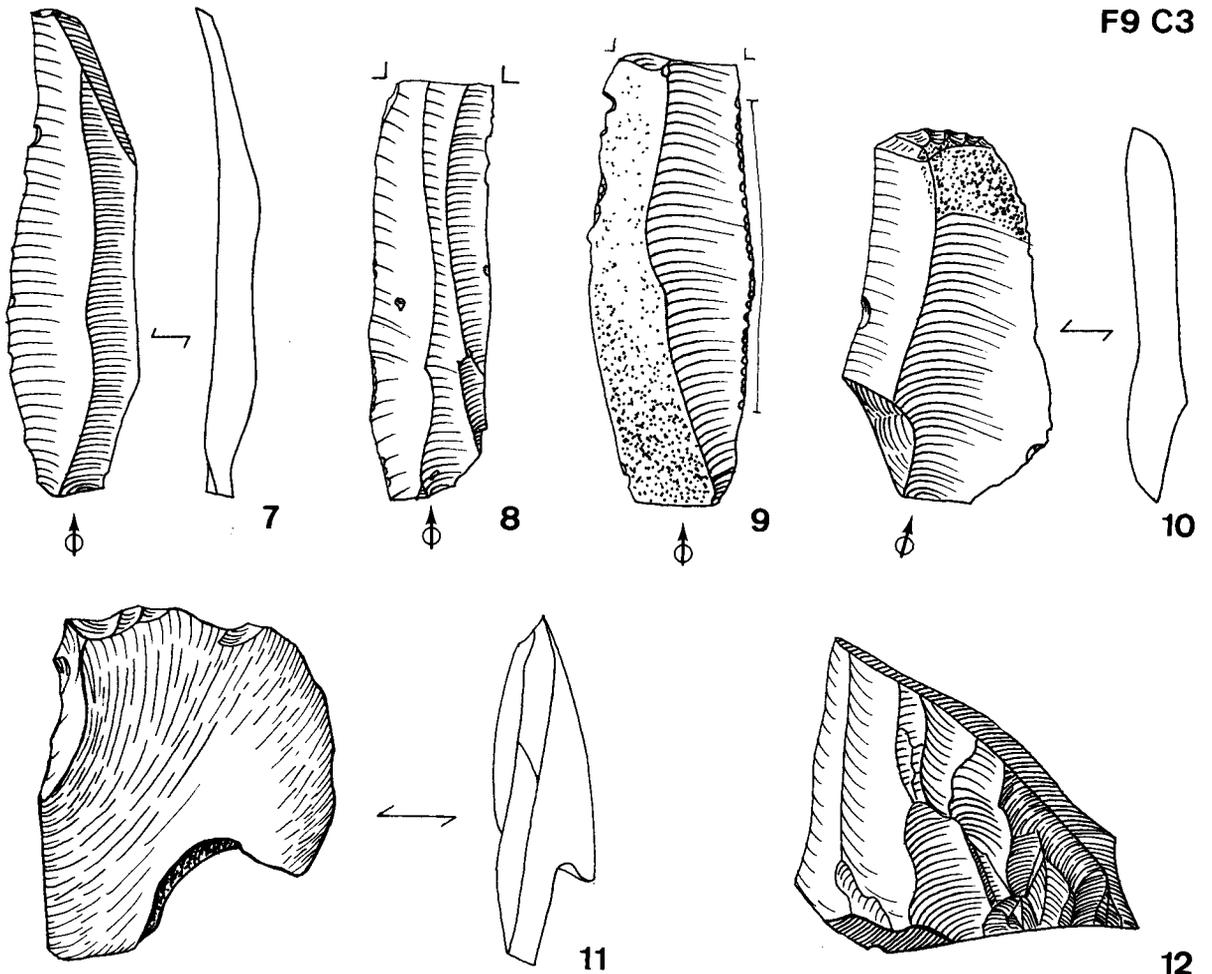


FIG. 20.

Fosse 9 - Couche 2 : perçoir (1); lame utilisée (2); lame tronquée et utilisée (3); fragments d'armatures (4 et 5); chute d'avivage de bec (6).
 Fosse 9 - Couche 3 : lames brutes (7 et 8), lame utilisée (9); grattoir sur lame (10); bec déjeté à retouches inverses (11); nucléus à lames recoupé
 par un enlèvement outrepassé (12).

(Inventaire : 1 = 2538; 2 = 2517; 3 = 2514; 4 = 2450; 5 = 2543; 6 = 2538; 8, 9, 10 = 2562; 7 = 2488; 11 = 2256; 12 = 2562.)

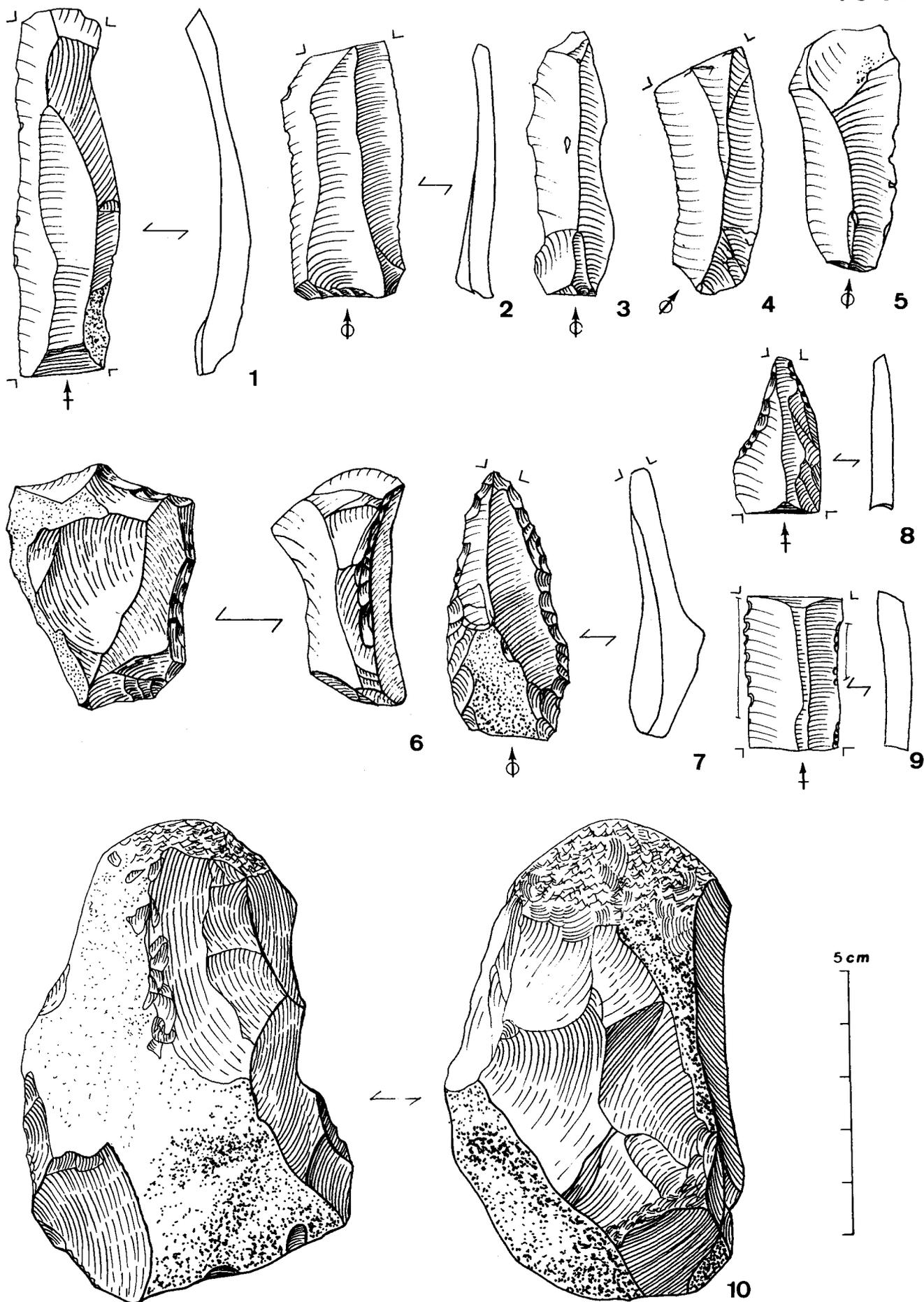


FIG. 21.
 Fosse 9 - Couche 3 : lames de débitage (1 à 5); denticulé (6); bec et perceur (7 et 8); lame utilisée (9); bloc de silex épanelé et utilisé comme percuteur (10).
 (Inventaire : 1 = 2562; 2 = 2498; 3, 4, 5 = 2562; 6 = 2488; 7 et 8 = 2562; 9 et 10 = 2488.)

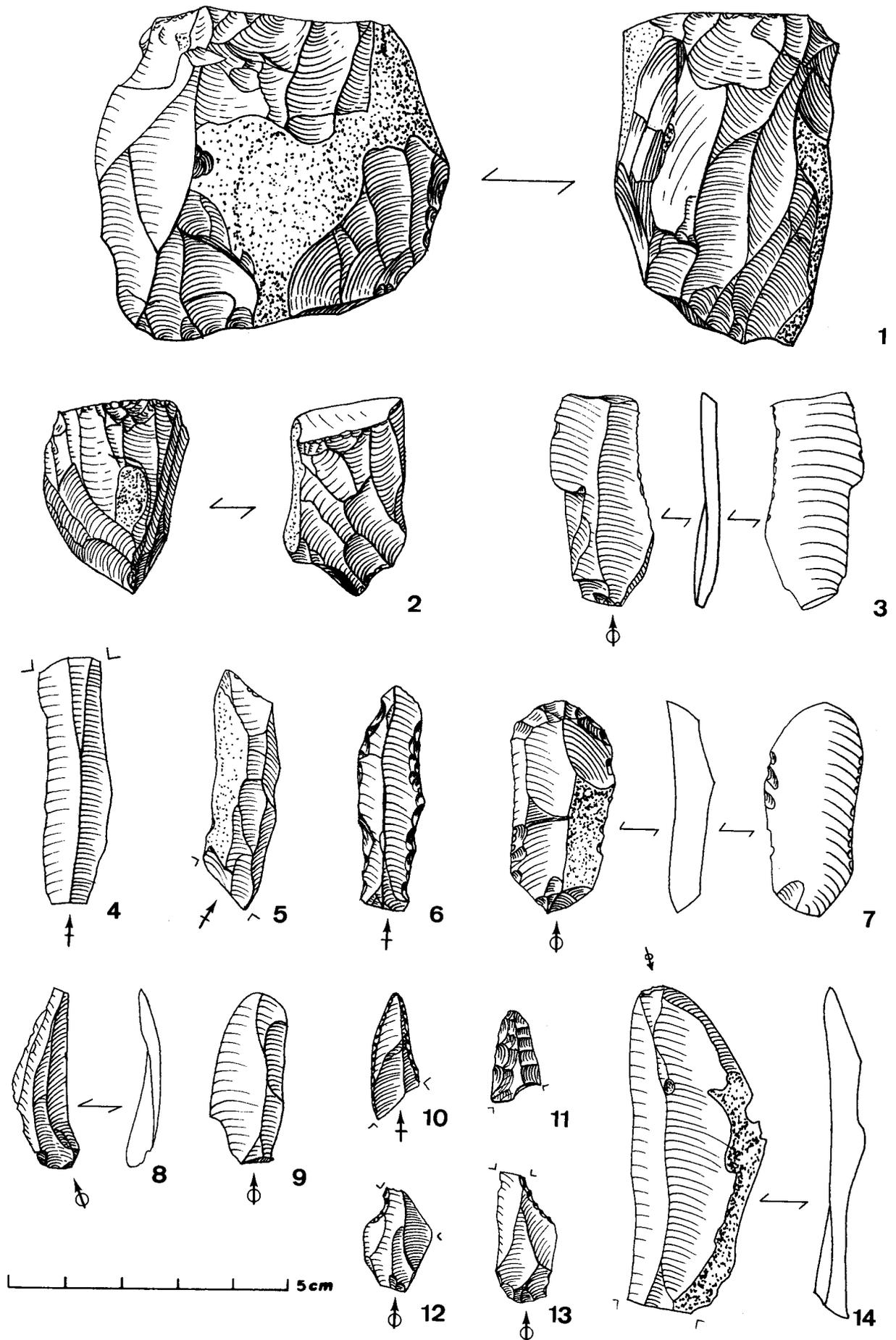
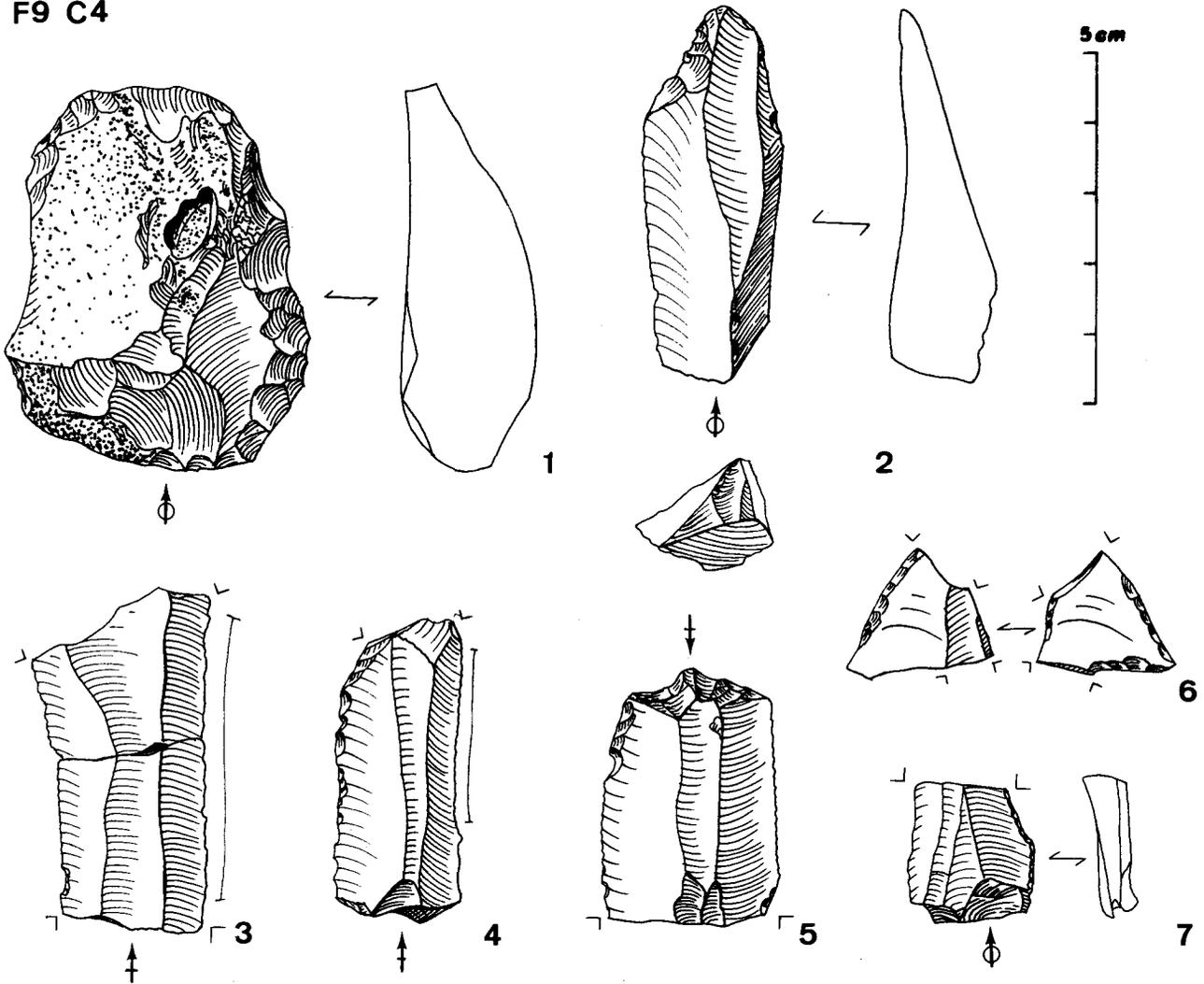


FIG. 22.

Fosse 9 - Couche 3 : pièces d'allure mésolithique. Nucléus à lamelles (1 et 2); lame utilisée (3); lames et lamelles brutes (4, 5, 8, 9 et 14); lamelle retouchée denticulée (6); grattoir sur lame (7); fragment d'armature triangulaire (10); armature à retouches rasantes (11); microburins (12 et 13).

(Inventaire : 1 à 6 = 2562; 7 = 2258; 8 et 9 = 2562; 10 = 2512; 11 = 2264; 12 = 2261; 13 = 2230; 14 = 2264.)

F9 C4



F9 C4

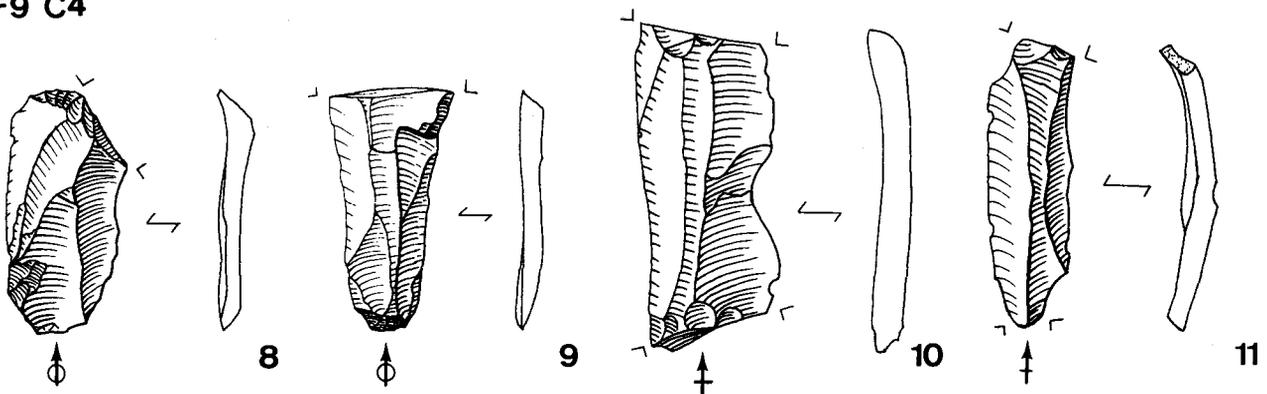


FIG. 23.
Fosse 9 - Couche 4 : denticulé massif sur éclat (1); bec sur lame épaisse (2); lame utilisée (3); lame à tête arquée et utilisée (4); grattoir sur lame (5); armature (6); lame à fines retouches abruptes (7); pièces d'allure mésolithique : grattoir (8); lame et lamelles (9 à 11).
(Inventaire : 1 = 2468; 2 = 2576; 3 = 7598; 4 = 2576; 5 = 2468; 6 et 7 = 2487; 8 = 2480; 9 = 2598; 10 = 2576; 11 = 2454.)

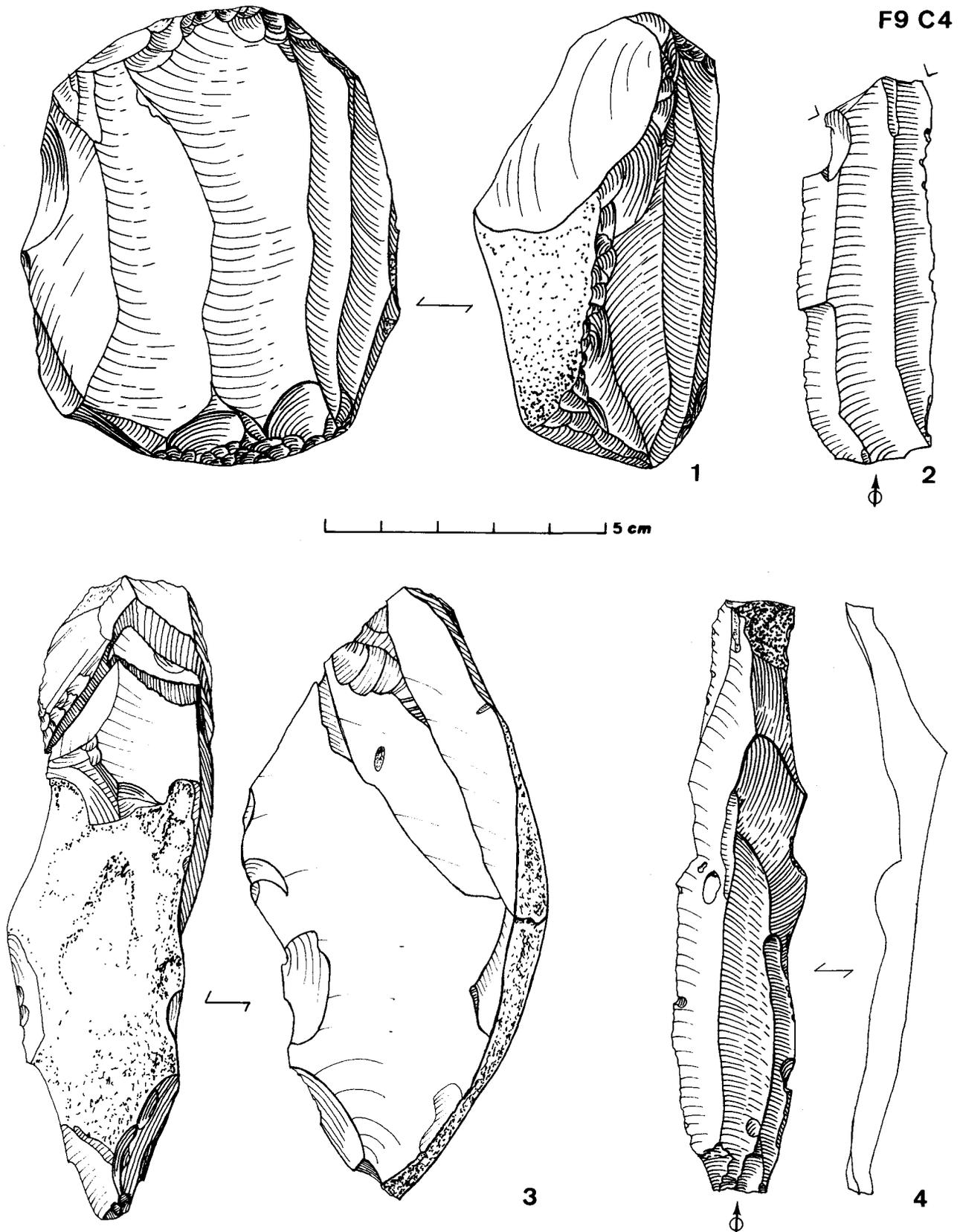


FIG. 24.

Fosse 9 - Couche 4 : nucléus utilisé en percuteur (1); lame utilisée (2); nucléus sur tranche d'éclat avec remontages (3); lame brute (4).
 (Inventaire : 1 = 2451; 2 = 2454; 3 et 4 = 2487.)

F9 C4

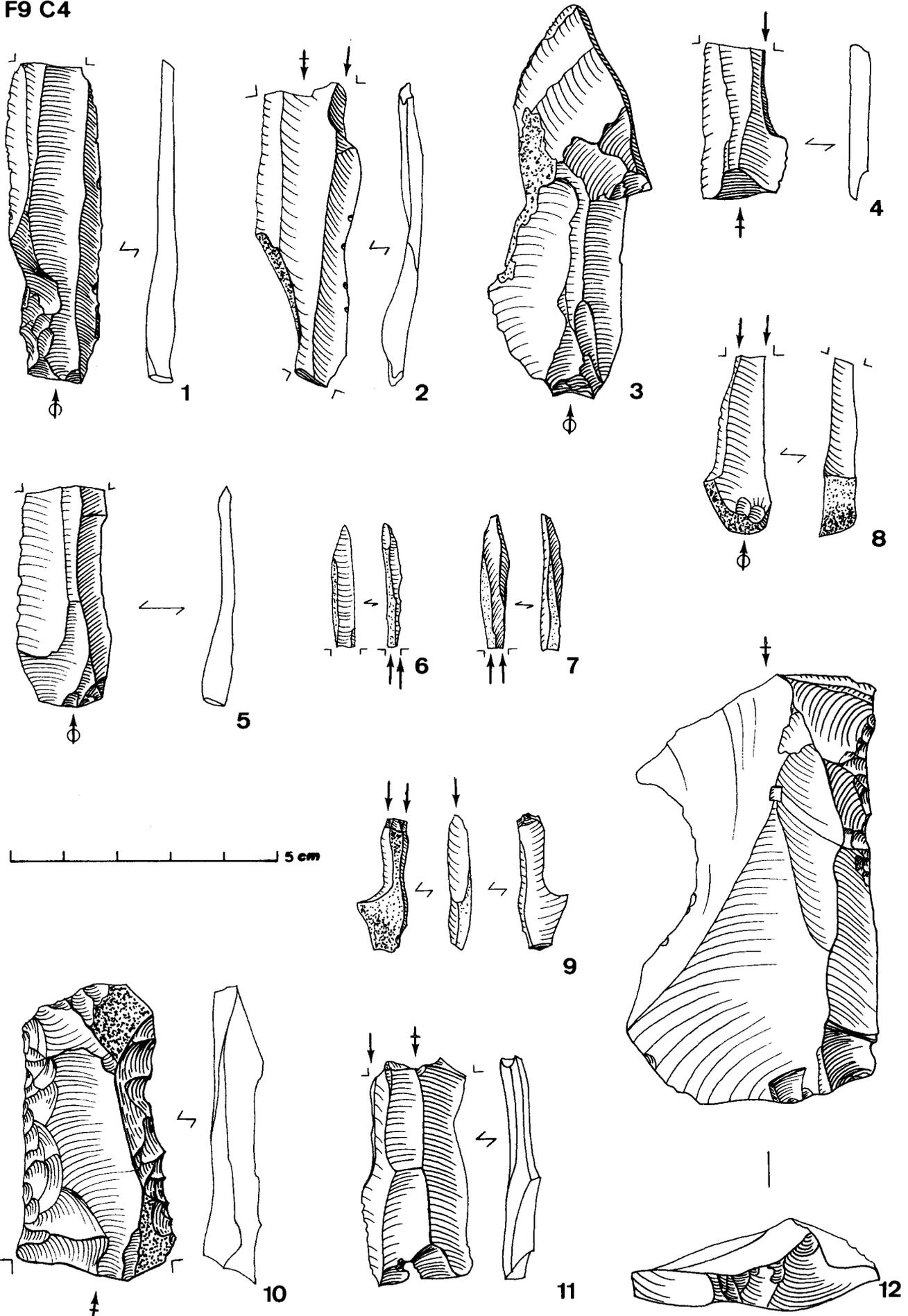


FIG. 25.
 Fosse 9 - Couche 4 : lame utilisée (1) ; lames utilisées sur un bord avec détachement d'une « chute de burin » (2, 4 et 11) ; lame outrepassée (3) ;
 lame brute (5) ; chutes longitudinales, probablement accidentelles (6 à 9) ; denticulés sur lames épaisses (10 et 12).
 (Inventaire : 1 = 2576 ; 2 = 2487 ; 3 à 5 = 2541 ; 6 = 2480 ; 7 = 2580 ; 8 = 2598 ; 9 = 2480 ; 10 = 2576 ; 11 = 2454 ; 12 = 2508.)

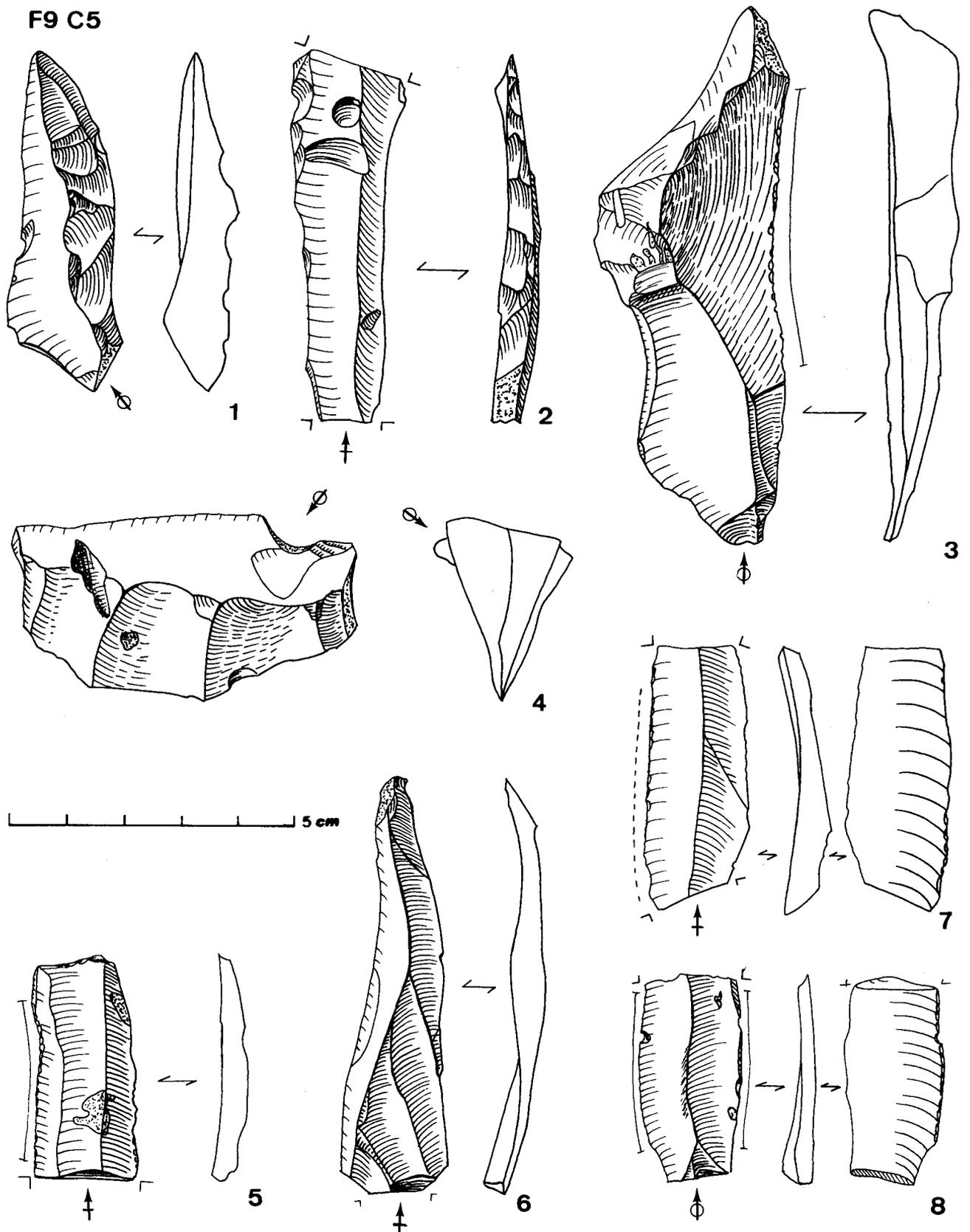
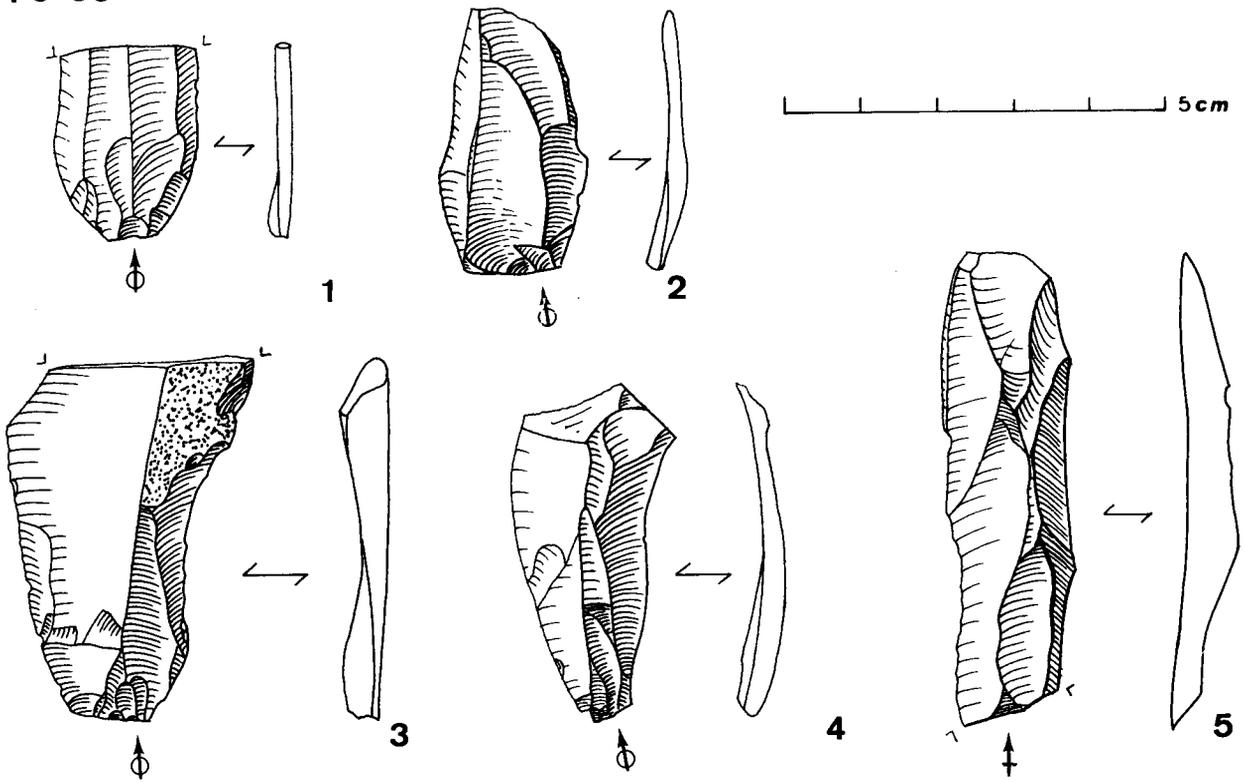


FIG. 26.

Fosse 9 - Couche 5 : lame à crête première (1); segment de lame à crête seconde (2); lame outrepassée avec traces d'utilisation (3); tablette première (4); segments de lames utilisées (5, 7, 8); lame brute (6).
 (Inventaire : 1 et 2 = 2618; 3 à 5 = 2581; 6 = 2618; 7 = 2581; 8 = 2618.)

F9 C5



F9 C6

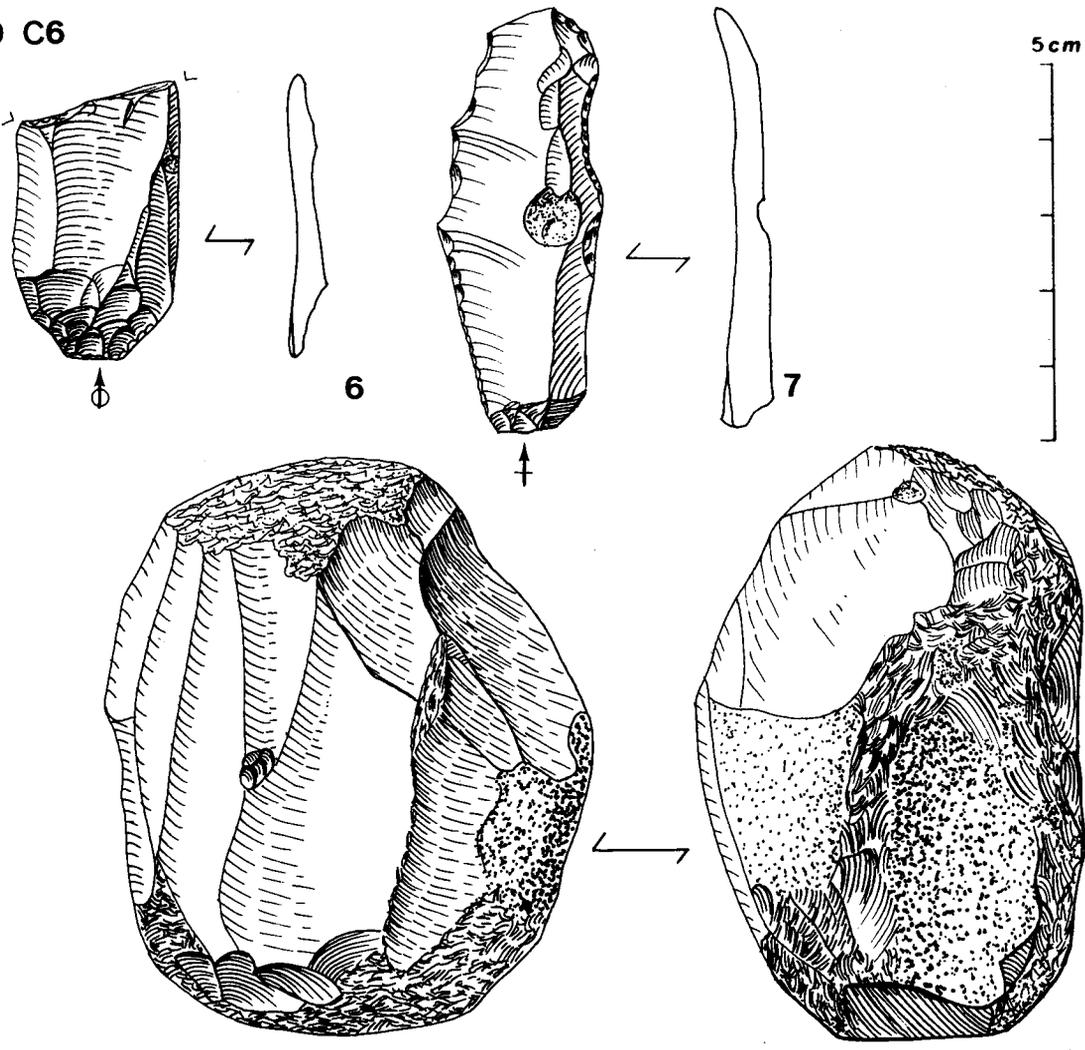


FIG. 27.
 Fosse 9 - Couche 5 : lames et segments de lames brutes (1 à 5).
 Fosse 9 - Couche 6 : fragment proximal de lame (6); lame retouchée (7); nucléus à lames utilisé comme percuteur (8).
 (Inventaire : 1 = 2475; 2 = 2581; 3 = 2618; 4 = 2469; 5 = 2460; 6 à 8 = 2484.)

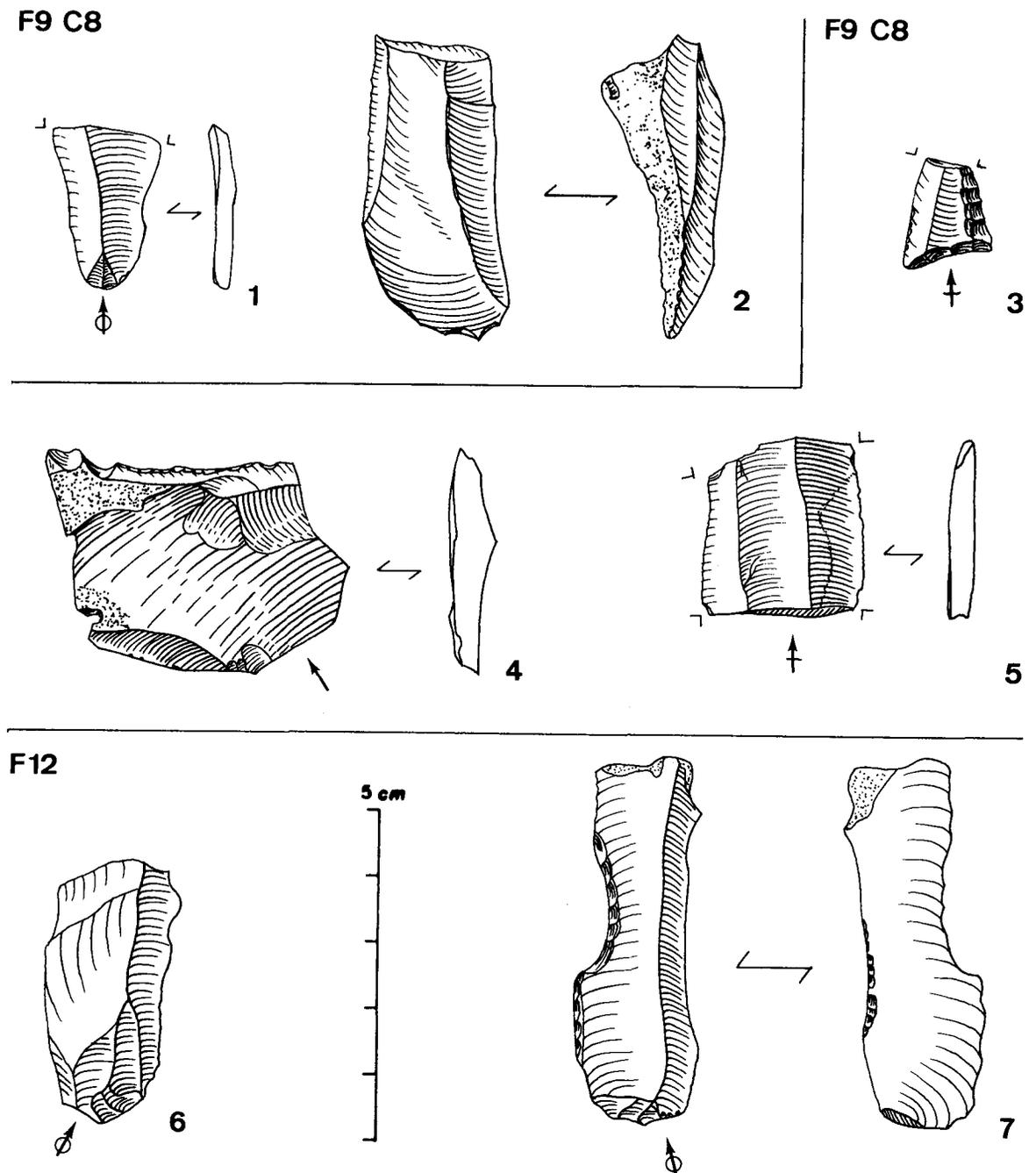


FIG. 28.

Fosse 9 - Couche 8 : pièces d'allure mésolithique : lamelle (1) et nucléus sur tranche d'éclat (2); pièces d'allure danubienne : armature (3); éclat utilisé (4); segment de lame utilisée (5).

Fosse 12 : lame brute (6) et lame à retouches abruptes formant encoche (7).
(Inventaire : 1 et 2 = 2493; 7 = 2223; 6 = 2231.)

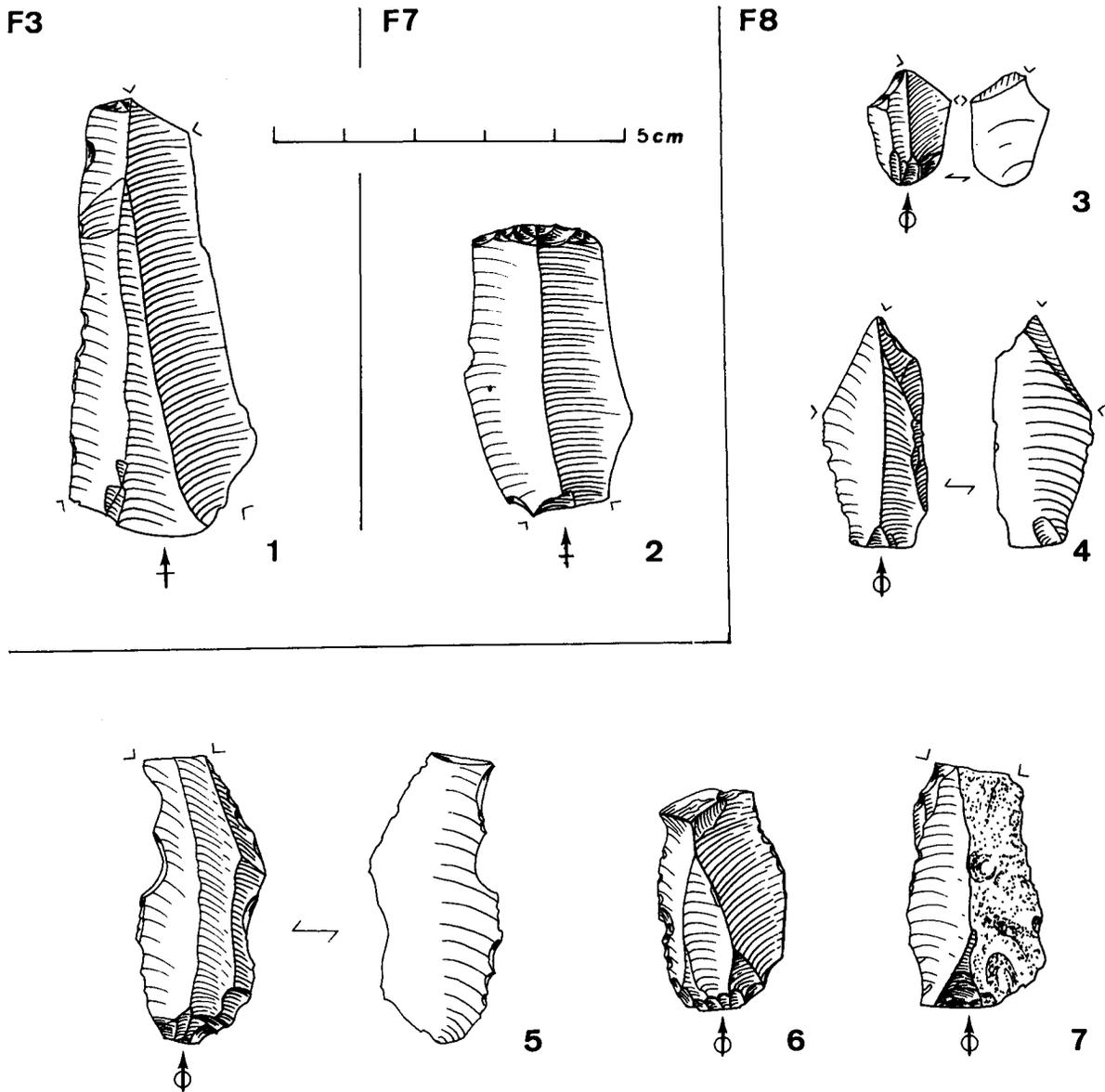


FIG. 29.

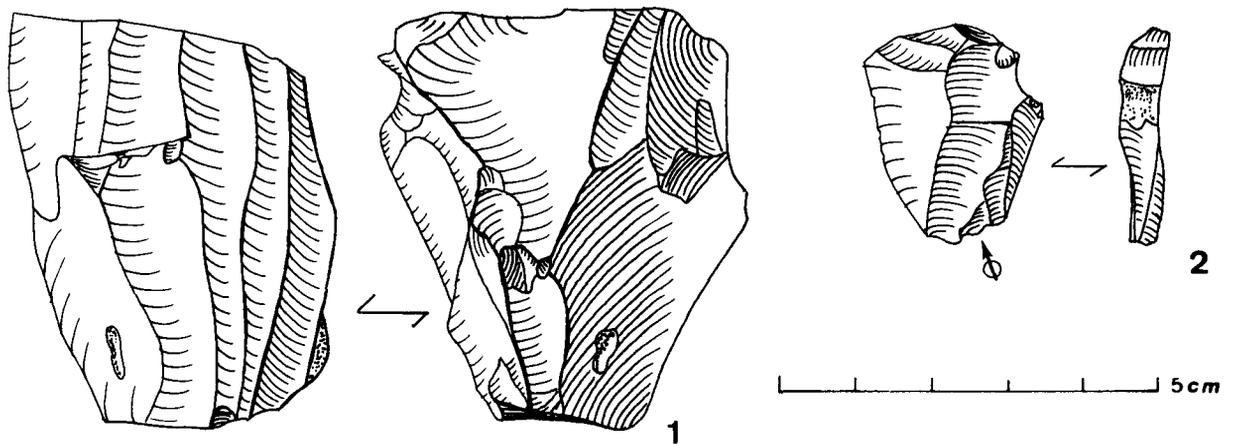
Fosse 3 : lame utilisée (1).

Fosse 7 : grattoir sur lame (2).

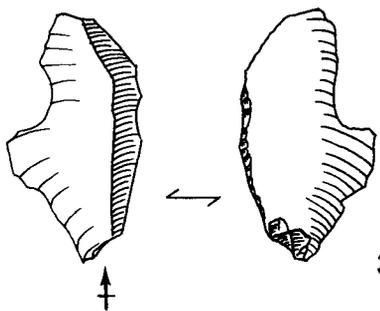
Fosse 8 : pièces d'allure mésolithique : microburins (3 et 4); lames retouchées et utilisées (5 à 7).

(Inventaire : 1 = 1912; 2 = 1860; 4 = 1973; 5 et 6 = 1976; 7 = 1971.)

F3



F7



F8

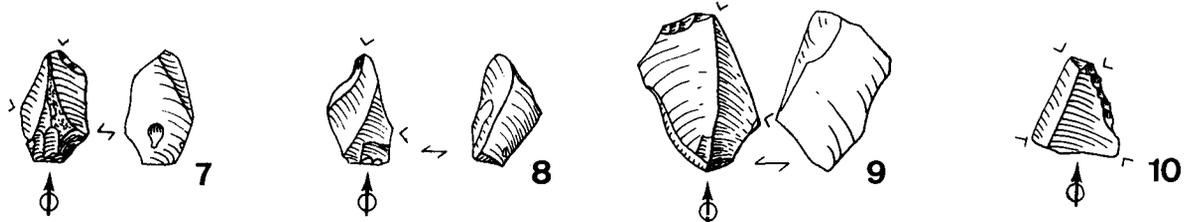
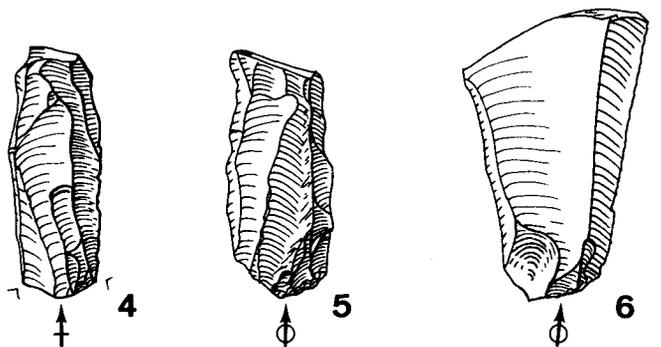


FIG. 30.

Pièces d'allure mésolithique.

Fosse 3 : nucléus à lamelles, grattoir sur éclat (2).

Fosse 7 : lamelle à retouches inverses (3).

Fosse 8 : lamelles et lame (4 à 6); microburins (7 à 9); fragment d'armature microlithique (10).

(Inventaire : 1 = 1860; 2 = 1919; 3 = 1920; 6 à 10 = 1973.)

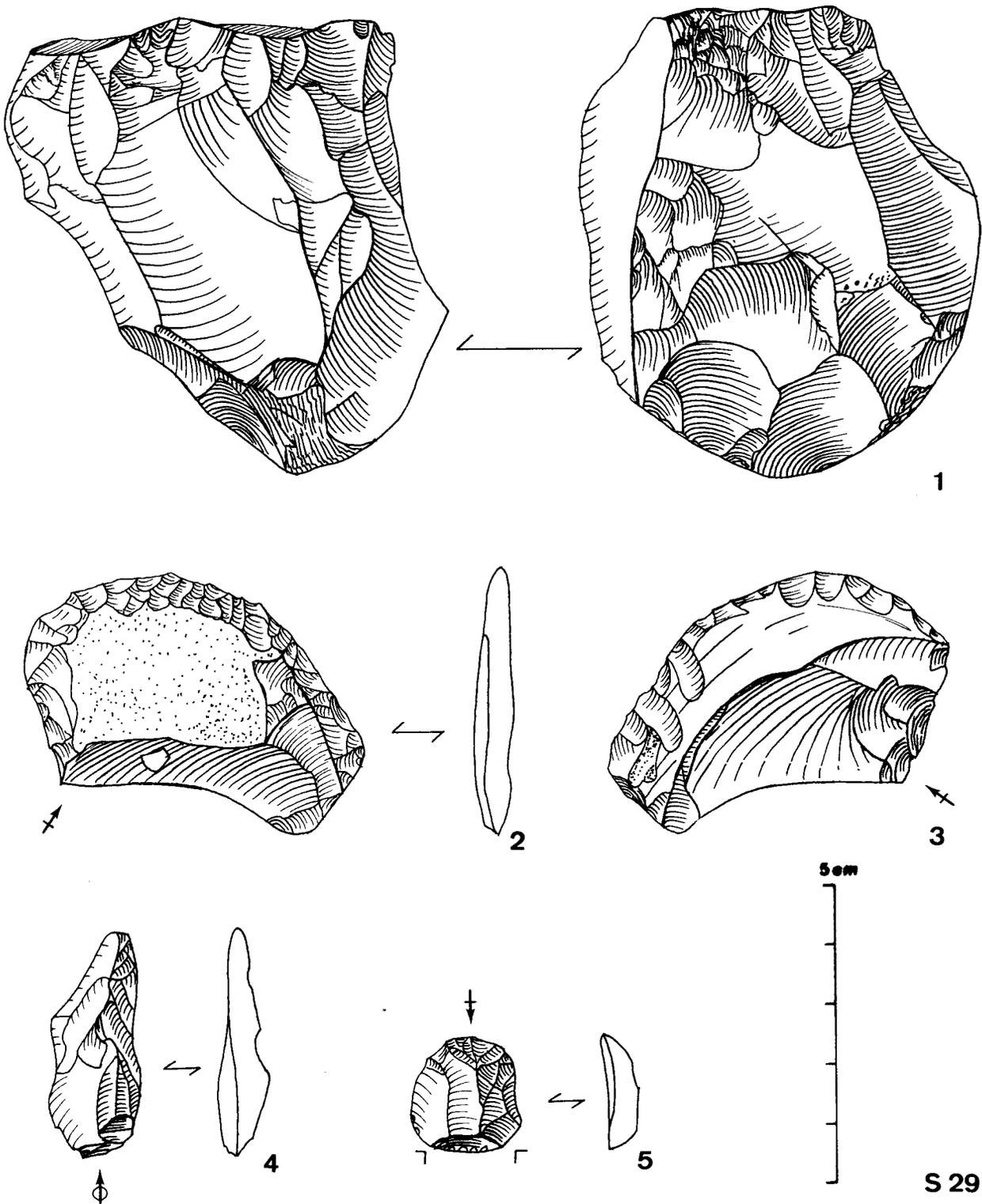


FIG. 31.
 Sondage 29 : décapage en surface. Nucléus d'allure danubienne (1); pièce à retouches plates bifaces d'allure chalcolithique (2 et 3); lamelle et grattoir d'allure mésolithique (4 et 5).
 (Inventaire : 1 à 5 = 2463.)

L'industrie lithique mésolithique

André GOB

1. Introduction

1.1. Nos fouilles dans la zone occidentale ont permis de mettre au jour, depuis 1978, un matériel lithique mésolithique recueilli dans un épais dépôt de limon sous-jacent aux dépôts d'époques historiques et souvent pénétré par ces derniers (Gob, 1980). Cette révélation d'une occupation mésolithique à l'emplacement de la place Saint-Lambert confirmait une présence pressentie déjà dans le matériel recueilli en 1909.

Dans sa publication de fouille, M. De Puydt (1909, fig. 4) signale l'existence de documents distincts de l'industrie omalienne mais il ne conclut pas. Dans un article de révision des données sur la préhistoire du site, J. Philippe (1953) propose de considérer une partie du matériel recueilli entre 1907 et 1929 comme le témoin d'une occupation mésolithique. Cette hypothèse est aujourd'hui vérifiée, non seulement par les découvertes de la zone occidentale mais aussi par la présence marquée d'artefacts mésolithiques dans les fosses danubiennes de la zone orientale. C'est de ce matériel qu'il sera question dans les pages suivantes.

1.2. Comme cela a été précisé plus haut (p. 89), la séparation entre industries mésolithique et néolithique s'est faite essentiellement sur base de la patine et accessoirement sur des caractères morphologiques. Les artefacts considérés comme mésolithiques sont généralement patinés en blanc ou en gris très clair, plus rarement en gris bleuté. Cette démarche semble justifiée par les deux observations suivantes :

- Dans la zone occidentale, la quasi-totalité des silex mésolithiques présentent une patine semblable;
- dans le matériel lithique des fosses de la zone orientale, analysé dans ce volume, les outils de typologie mésolithique sont généralement patinés très clairs.

Cette façon de faire, et les considérations des pages suivantes sur la position stratigraphique et le mode de dépôt de ce matériel dans les fosses, indiquent clairement les limites de cette étude. Nous ne disposons que d'un ensemble tronqué par plusieurs tris successifs, sédimentaires ou volontaires, qui oblitérent fortement la représentativité de cette industrie.

Le petit nombre relatif d'artefacts recueillis diminue encore la fiabilité de ce matériel. Son étude en sera donc très succincte. Un problème particulier se pose pour les objets en roche tenace : plaquettes de psammite utilisées, fragments de grès avec plage polie ou usée, etc.

On sait que ce matériel est abondant sur de nombreux sites mésolithiques du bassin mosan (Gob et Pirnay, 1980; Gob et Jacques, 1984); il occupe également une place de choix dans l'outillage danubien. D'autre part, aucun critère externe, tel que l'état physique, ne permet de distinguer des pièces sûrement néolithiques ou mésolithiques ni même d'établir la moindre distinction au sein de cet ensemble.

Dès lors, il nous a paru plus objectif de considérer ce matériel en un seul lot et de l'adjoindre à l'étude de l'industrie lithique danubienne compte tenu du fait que globalement celle-ci est dix fois plus abondante que la documentation mésolithique. Cela ne signifie pas qu'à mes yeux, aucune de ces pièces ne soit mésolithique, au contraire.

2. La position stratigraphique des artefacts mésolithiques

Seules les fosses, 1, 2 et 9 ont livré du matériel mésolithique en suffisance pour qu'une analyse détaillée soit entreprise.

Mais les stratigraphies des fosses 2 et 9 sont plus complexes et plus explicites et l'argumentation qui suit sera basée exclusivement sur ces deux structures.

2.1. EXAMENS DE LA FOSSE 9

Le tableau suivant rend compte de la distribution des artefacts mésolithiques dans les différentes unités de remplissage de cette fosse (voir p. 87 pour définition de ces unités).

Cette fosse est la plus riche en silex mésolithiques : on y compte 30 outils sur 46 et 2,6 kg d'artefacts. Cependant, le rapport de poids entre industries mésolithique et néolithique y est très faible car elle est encore plus riche en silex néolithique (plus de 60 kg). On y remarque d'emblée que les silex néolithiques se retrouvent essentiellement dans la couche 4, qui renferme 85 % (en poids) de ce matériel.

Au contraire, les artefacts mésolithiques se retrouvent surtout dans les couches 2 et 3 (1,760 kg soit 67 % pour ces deux couches ensemble, contre 15 % seulement dans la couche 4).

Inversement, les couches 2 et 3 contiennent seulement 9 % des silex néolithiques (la distribution de la céramique danubienne dans les couches est identique à celle des silex et tout ce qui vient d'être dit est valable pour la céramique). Ces observations sont basées sur les poids de

TABLEAU 1

<i>Fosse 9 ind. mésolithique</i>	C.1.	C.2.	C.3.	C.2. + C.3.	C.4.	C.5.	C.6.	C.7.	C.8.	Total
Outils	4	6	9	5	1	—	—	—	4	30
Microburins	3	—	—	1	—	—	—	—	—	4
Nucléus	1	2	5	—	—	—	—	—	2	10
Débitage	263	282	390	119	43	39	6	5	34	—
Poids total (kg)	0,240	0,570	0,990	0,200	0,395	0,070	0,005	0,007	0,125	2,602
Rapport M/N *	0.320	0.211	0.320	—	0.007	0.032	—	—	2.500	0.042

* Rapport des poids entre industries mésolithique et néolithique.

matériau, mais elles sont aussi évidentes en termes d'outils.

La présence quasi exclusive de silex mésolithiques dans la couche 8 doit également être relevée.

D'après la morphologie des couches, leur lithologie et leur contenu archéologique (cf. Otte, p. 87), on peut penser que la couche 4 correspond à la couche « d'occupation » danubienne tandis que les couches profondes (5, 6, 7) et superficielles (1, 3) sont des couches colluviées; la couche 2 présente un caractère mixte.

On peut reconstituer la séquence de remplissage de la fosse de la façon suivante : peu après le creusement de la fosse par les danubiens (sans doute !), un premier colluvionnement se fait, peut-être par ruissellement sur la surface, et entraîne dans la fosse de rares vestiges archéologiques qui devaient se trouver, en surface, aux abords de la fosse. Puis se passe le principal remplissage anthropique, qui donne naissance à la couche 4, danubienne.

Un nouveau colluvionnement se produit, probablement par effondrement des parois de la fosse et par ruissellement. Ce colluvionnement précipite dans la fosse le matériel archéologique qui se trouvait dans le limon superficiel et à la surface de celui-ci (matériel néolithique et mésolithique).

Une légère reprise du dépôt anthropique marque la couche 2 qui est aussi formée partiellement de colluvions. Au sommet de celui-ci, un niveau de boulettes d'argile peu cuites marque, sans doute, l'effondrement des structures de torchis voisines. Par-dessus, un dernier colluvionnement scelle le tout. Enfin, une bioturbation importante provoque la formation de la couche 8.

TABLEAU 2

<i>Fosse 2 In. mésolithique</i>	C.1.	C.2.	C.3.	C.4.	C.6.	C.7.	Total
Outils	—	6	—	—	—	—	6
Microburins	—	3	—	—	—	1	4
Nucléus	—	1	—	—	3	—	4
Débitage	112	86	57	4	71	17	347
Poids total (kg)	0,210	0,250	0,055	0,030	0,265	0,025	0,835 (+ 0,885 kg) d'origine indéterminée
Rapport M/N *	0.382	0.122	0.037	3.000	.445	1.000	0.233

* Rapport de poids entre industries mésolithique et néolithique.

2.2. EXAMENS DE LA FOSSE 2

Des constatations similaires peuvent être faites pour la fosse 2 (tableau 2).

L'industrie lithique mésolithique est surtout abondante (en poids total et en nombre d'outils) dans les couches 1 et 2 et accessoirement dans la couche 6 (le poids élevé de cette dernière provenant de la présence de 3 nucléus). L'industrie lithique et céramique danubienne est, elle, abondante dans les couches 2 et 3. Notons en outre que la base de la couche 2 est structurée.

On peut donc proposer la séquence de remplissage suivante : creusement de la fosse, premier colluvionnement (= couche 7) puis importante « occupation » danubienne, responsable de la formation de la couche 3. Un nouveau colluvionnement (= couche 6) dont le sommet est aménagé et forme la base de la couche 2. Après cette seconde « occupation » danubienne, un nouveau colluvionnement dont le sédiment s'homogénéise partiellement avec les dépôts anthropiques déjà présents, forme les couches 2 et 1 et comble la fosse. La présence mésolithique est donc marquée, ici aussi, dans les dépôts colluviaux.

2.3. Il est clair que les silex mésolithiques retrouvés dans les fosses 2 et 9 (et sans doute les autres) proviennent du limon superficiel au travers duquel la fosse a été creusée et que l'occupation mésolithique du site est antérieure au creusement des fosses (ce qui semble assurer que les restes fauniques et l'outillage osseux recueillis dans les fosses doivent être associés à l'occupation danubienne).

2.4. La distribution des blocs de grès, meules et plaquettes de psammite n'apporte guère de renseignements quant à leur attribution culturelle. Dans la fosse 9, les blocs de grès se recueillent principalement dans la couche 4, qui contenait aussi deux plaquettes de psammite; deux autres (et trois petits fragments) proviennent de la couche 2 et pourraient être mésolithiques. L'une, notamment, est une très belle pièce et porte une usure très marquée sur une face, au centre, en une zone ovulaire de 10 cm sur 8 cm.

Cette même couche 2 renfermait 11 des 20 polissoirs de la fosse 9 (y compris ceux sur plaquettes).

Dans la fosse 2, meules et polissoirs proviennent essentiellement de la couche 3, c'est-à-dire de la couche danubienne principale.

2.5. La présence de céramique du Limbourg dans les fosses, et spécialement dans la fosse 9, pose, *a priori*, un problème.

Cette céramique peut-elle être associée à l'occupation danubienne, à l'occupation mésolithique ou faut-il y voir une troisième occupation? On connaît l'hypothèse de Modderman sur cette céramique, dont les porteurs seraient des mésolithiques acculturés, ne creusant pas de fosse (Modderman, 1970 : 143) et les controverses qu'elle soulève encore (Modderman, 1981; Constantin e.a., 1981).

Les observations qui peuvent être faites dans les fosses 2 et 9 confirment l'hypothèse de Modderman sur le problème des fosses, sinon sur la question de l'acculturation.

En effet, comme les silex mésolithiques, les tessons « Limbourg » de la fosse 9 se retrouvent majoritairement dans les couches 1, 2, 3 et 5, à l'exclusion de la couche 4 (tableau 1, p. 158) c'est-à-dire dans les couches dont le sédiment est colluvial. Cela montre clairement que cette céramique n'est pas associée à l'occupation danubienne mais qu'elle se trouvait, comme les silex mésolithiques, en surface ou au sein du limon superficiel.

La présence de céramique du Limbourg dans la couche 5, sous-jacente à la principale couche danubienne, indique clairement que l'apport de la céramique du Limbourg sur ce site est antérieur à l'occupation danubienne principale. Faut-il dès lors en conclure que les porteurs de cette céramique et ceux de l'industrie mésolithique doivent être confondus? Je ne le pense pas.

D'une part, à cause de l'abondance relative de ces tessons « Limbourg » dans la couche 5, qui n'a livré que quelques silex mésolithiques, d'autre part, parce que rien n'indique une acculturation des mésolithiques de la place Saint-Lambert : dans la zone occidentale, aucun tesson de céramique du Limbourg n'a été recueilli et les tessons associés à l'industrie mésolithique (Gob, 1980) sont protohistoriques (Otte et Degbomont, 1983, p. 369). On est donc amené à considérer la succession suivante :

— une occupation mésolithique, ou plusieurs;

- une occupation des porteurs de la « céramique du Limbourg »;
- une occupation danubienne avec creusement de fosses.

La présence de tessons de la céramique du Limbourg dans la couche 5 sous-jacente à la principale couche d'occupation danubienne pose un problème puisqu'ils se trouvent calés entre la structure contenante (c'est-à-dire la fosse) et le contenu le plus significatif (c'est-à-dire la couche 4), contenant et contenu étant, par hypothèse, attribués aux mêmes auteurs (au sens large). Pour expliquer cette présence, il faut faire l'hypothèse que la fosse, sitôt creusée par les danubiens, s'est légèrement comblée, sans doute de matériaux apportés par le ruissellement sur la surface, ruissellement qui aurait entraîné des tessons « Limbourg ». L'occupation danubienne se poursuivant, et l'utilisation de la fosse comme dépotoir s'accroissant, le remplissage prend un caractère beaucoup plus anthropique et donne naissance à la couche 4. Après l'abandon, partiel ou total, de cette fosse, le colluvionnement devient plus important et entraîne dans la fosse (par effondrement des parois?) des éléments qui se trouvaient enfouis sous la surface et donc plus anciens que la « céramique du Limbourg » : des vestiges mésolithiques. On observerait donc, dans le remplissage de la fosse, une inversion stratigraphique. Que, dans ces conditions, il soit encore possible d'isoler des unités industrielles cohérentes relève de la gageure; espérer davantage d'homogénéité est par contre totalement illusoire.

3. Le matériel lithique

3.1. Les nucléus et les déchets de taille témoignent d'un débitage très caractéristique du mésolithique, orienté vers la production quasi exclusive de lames. Les éclats produits résultent de la mise en forme ou du ravivage des nucléus.

Ces derniers sont le plus souvent des nucléus prismatiques à un ou deux plans de frappe (fig. 3-2)*. Leur taille est variable et va du très petit nucléus livrant de fines lamelles étroites (fig. 22-2, 22-4, 22-5) jusqu'à des nucléus plus massifs dont le tailleur mésolithique a tiré des lames de dimensions plus conséquentes, assez régulières et longues.

Dans l'ensemble, le débitage laminaire produit des lames assez régulières, longues et minces, aux bords sensiblement parallèles, qui se rapprochent du « style de Montbani » défini par Rozoy (1968, p. 368). Bien sûr, on trouve une majorité de lames irrégulières courtes et de petites lamelles malvenues : ces pièces ne sont, à l'instar des éclats, que des enlèvements de mise en forme, des ratés ou d'ultimes enlèvements; leur utilisation comme support d'outils trahit une certaine économie de la matière première et non un débitage laminaire orienté vers la production de ce type de supports.

* Les appels renvoient aux figures pp. 115 à 145.

3.2. LES MICROBURINS

Ces derniers paraissent relativement peu nombreux puisqu'on en compte 13 pour 18 armatures (à comparer avec les données pour le bassin de l'Ourthe : Gob, 1981, p. 253).

Leur répartition dans les fosses est également remarquable.

Dans le matériel néolithique (c'est-à-dire non patiné) on observe également la présence de 10 microburins, dont 7 se retrouvent, ici aussi, dans la fosse 8, qui est pourtant pauvre en matériel lithique (201 silex mésolithiques et 139 néolithiques représentant ensemble 1.330 g). Cette coïncidence des microburins patinés et non patinés dans une même fosse par ailleurs très pauvre ne paraît pas pouvoir être due au hasard : l'abondance des 2 espèces de microburins doit être attribuée à une seule des deux industries sans que l'on puisse déterminer laquelle.

Remarquons cependant :

1. qu'il y en a davantage de non patinés;
2. que ce critère de la patine est — en tout état de cause — pris en défaut ici!
3. que sur les 11 microburins de la fosse 8, 7 proviennent

de la couche B, c'est-à-dire des 10 cm supérieurs constitués d'une argile brune pauvre en travertin calcaire. Ce sédiment est peut-être responsable de l'absence de patine; mais dans ce cas, ce ne sont plus 4 mais 11 microburins mésolithiques qui proviendraient de cette fosse 8 et cette surabondance reste inexplicée.

Dans les autres fosses, on constate que les microburins, patinés comme non patinés, sont présents essentiellement dans les deux fosses les plus riches F2 et F9. Les 5 microburins mésolithiques de la F2, sont cependant très abondants en regard de l'unique armature recueillie. La fosse 2 est voisine de la fosse 8; il y aurait donc eu dans ce secteur une zone de fabrication dont les chutes ont été piégées par les fosses. On observera aussi que la fosse 8 renfermait une grande quantité de quartz brûlés et de grès brûlés, particulièrement dans la couche d'argile brune. On sait, d'autre part, qu'à la Station Leduc à Remouchamps (Gob et Jacques, 1984) les armatures et les microburins se situent en plus grand nombre autour d'un reste de foyer (domestique?), marqué, notamment, par une abondance remarquable de fragments de quartz brûlés. On peut proposer l'hypothèse que, dans ce secteur où furent produites les armatures, se trouvait un foyer mésolithique.

TABLEAU 3

		F1	F2	F3	F7	F8	F9	Total
Mésol.	Outils (sauf frgm)	7	7	1	—	1	30	46
	Armatures	1	1	—	—	1	15	18
	Microburins	—	5	—	—	4	4	13
Rapport mb/A		—	5.0	—	—	4.0	.27	.72
Néol.	Microburins	1	1	—	—	7	1	10
	Armatures	—	2	—	—	—	9	11

TABLEAU 4

Inventaire général par fosses

Catégories	F1	F2	F3	F7	F8	F9	F10	F12	Total
Nucléus	6	6	1	—	1	10	—	—	24
Débitage	507	500	7	12	195	1.187	7	17	2.432
dont									
cassons et débris	331	255	4	4	128	546	7	15	1.290
ravivages	11	12	—	—	—	17	—	—	40
éclats	57	89	1	3	26	242	—	—	418
lames et frgm	108	144	2	5	41	382	—	2	684
Microburins	—	5	—	—	4	4	—	—	13
Chute de burin	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Outils	7	9	1	—	1	30	—	—	48
Total (nombre)	521	520	9	12	201	1.232	7	17	2.518
Total (poids en kg)	1.235	1.720	.160	.045	.637	2.632	.020	.015	6.464
Rapport M/N*	.333	.233	(1.333)	(.089)	.828	.042	(—)	(.429)	—

* Rapport des poids de matériel lithique mésolithique et néolithique; les valeurs entre parenthèses ne sont pas significatives en raison de l'indigence du matériel lithique recueilli.

3. Outillage

3.3. Seules les fosses 1, 2 et 9 ont livré plus d'un outil et 30 outils (sur 48) proviennent de la fosse 9 (cf. tableau 4). Compte tenu du petit nombre de pièces, il ne semble pas possible d'établir des différences significatives entre les fosses. Le tableau suivant rend compte de la distribution des outils entre les différentes fosses mais le texte qui suit considérera l'ensemble du matériel.

Grattoirs. Les grattoirs sont presque tous réalisés sur lame ou sur éclat laminaire (fig. 3-3, 8-4, 8-5) et ont conservé une longueur importante (grattoirs longs). Certains sont cependant fracturés. La retouche du front, le plus souvent distale, est régulière et détermine un front moyennement convexe. Ces pièces sont, somme toute, assez proches des grattoirs de l'industrie danubienne, dont ils constitueraient, s'ils n'étaient pas patinés, les exemplaires les plus petits. Certains doivent peut-être être restitués à l'occupation danubienne, d'ailleurs.

Dans les deux cas, des arguments *a priori* (présence de patine) ont enfin guidé un dernier tri pour isoler les ensembles mésolithiques.

L'unique grattoir sur éclat est un unguiforme (fig. 17-5) présentant une cupule thermique.

Un grattoir sur lame fracturée, très court, se rapproche de ce dernier; la cassure, à languette, pourrait bien résulter d'une mise à longueur.

Les trois *burins* sont très peu significatifs : celui de la fosse 9 est très douteux car l'enlèvement pourrait être accidentel.

Les deux pièces de la fosse 1 (couche B) sont deux burins dièdres de morphologie très simple (fig. 3-4 et 3-7); l'un d'eux présente quelques retouches de préparation des bords. L'un et l'autre pourraient bien n'être que des nucléus sur éclat très peu débités.

Deux denticulés, un bec (fig. 15-15) et un couteau à dos naturel (fig. 22-14) complètent l'outillage primaire de ce petit ensemble.

Les *outils sur lame* comprennent 5 lames retouchées, une petite lamelle denticulée et une lame fracturée dans une encoche, à rapprocher des microburins.

Les *armatures* constituent la part la plus remarquable et la plus caractéristique de cet ensemble. Ce sont elles qui, en définitive, assurent de la présence de vestiges mésolithiques.

Les triangles scalènes (fig. 3-8, 17-8) sont les plus nombreux (un tiers des armatures recueillies). Certains sont très petits; d'autres larges et trapus.

Les 4 pointes de Zonhoven (fig. 22-10) sont de petites pièces à troncatures très obliques en position proximale ou distale.

Les retouches couvrantes sont représentées par trois fragments de pointes en forme de feuille de gui (fig. 22-11). Une lamelle à bord abattu très étroite (fig. 9-11) fracturée aux deux extrémités et portant quelques retouches sur le bord opposé, et un trapèze long complètent ce tableau.

3.3.2. Si on compare cette petite série d'artefacts avec celle recueillie dans la zone occidentale (Gob, 1981), on constate certaines différences qui, malgré le petit nombre de pièces, ne paraissent pas pouvoir être attribuées au hasard des tris. L'abondance des microburins dans la zone orientale pourrait être accentuée artificiellement par la présence de pièces néolithiques non patinées.

Mais elle pourrait aussi être significative. Le rapport entre triangles et trapèzes s'inverse d'une série à l'autre : dans la zone occidentale, nous n'avons pas de triangle et, au contraire, les trapèzes constituent la catégorie la mieux représentée. Dans les fosses danubiennes, par contre, les

TABLEAU 5

Outils	F1	F2	F3	F8	F9	Total
Grattoirs	3	2	1	—	9	15
Burins	2	—	—	—	1	3
Denticulés	1	1	—	—	—	2
Bec	—	1	—	—	—	1
Couteau	—	—	—	—	1	1
Frgm et divers	—	2	—	—	—	2
Lames retouchées	1	2	—	—	4	7
Armatures	(1)	(1)	(—)	(1)	(15)	(18)
dont						
ptes Zonhoven	—	—	—	—	4	4
scalènes	1	—	—	—	5	6
feuilles de gui	—	—	—	—	3	3
trapèze	—	—	—	—	1	1
lamelle à dos	—	1	—	—	—	1
fragments	—	—	—	1	2	3
	7	9	1	1	30	48

triangles dominant nettement l'unique trapèze, fort peu caractéristique de surcroît.

Ces deux observations semblent montrer que les deux séries d'artefacts ne sont pas homologues; d'ailleurs, la distance d'une centaine de mètres entre les deux explique aisément ce fait.

A priori, on peut être tenté de considérer que l'occupation mésolithique de la zone orientale est plus ancienne que l'autre, toutes deux restant situées dans un contexte culturel précis, le RMS (Gob, 1983), caractérisé par les armatures à retouches couvrantes et les lamelles à bord abattu très étroites.

Il est cependant impossible d'apporter davantage de précision, d'autant qu'il est probable que diverses occupations mésolithiques se sont succédé là, au confluent de la Légia et de la Meuse, et que les vestiges de ces occupations successives se retrouvent confondus,

mais dans des proportions diverses, dans les séries qui nous sont parvenues; l'individualisation de celles-ci repose en définitive, sur des tris successifs :

- en zone occidentale, la ou les ensembles mésolithiques ont été bioturbés et mélangés à un matériel protohistorique; ensuite, le limon qui les contient s'est vu entaillé par une série de maçonneries d'époque historique qui en ont fragmenté le tissu, préservant de-ci, de-là, des vestiges très lacunaires des occupations antérieures;
- en zone orientale, les vestiges abandonnés par les mésolithiques se sont trouvés enfouis dans le limon superficiel et, éventuellement mêlés aux artefacts des porteurs de la céramique du Limbourg. Ensuite, ils se sont colluvionnés dans les fosses creusées par les danubiens, fosses qui ont elles-mêmes été rabotées à différentes reprises par l'érosion et les actions de l'homme.

La céramique danubienne

Renée ROUSSELLE,

Aspirant au F.N.R.S.

Localisation du matériel

L'ensemble de la céramique découverte sur le site omalien provient de six fosses (F1-F2-F7-F8-F9-F12) et de deux sondages (S26 et S37). Trois de ces fosses (F1-F2-F9), conservées sur une profondeur allant de 45 à 110 cm, recelaient presque la totalité du matériel tandis que les trois autres dont la profondeur n'était préservée que sur 10 à 20 cm, ne livraient que quelques tessons (tableau 1). Trois fragments de poterie danubienne furent également mis au jour dans deux sondages situés à l'est des fosses.

Plusieurs remontages ont été effectués entre les différentes couches de mêmes fosses. Par contre, des tentatives d'assemblage de fragments très semblables mais appartenant à des fosses différentes se sont révélées infructueuses.

Composition du matériel

Les fosses ont livré de la céramique omalienne décorée (2,216 kg) et de la poterie omalienne grossière (2,043 kg). A l'exception de 3 vases bien conservés, le matériel est constitué de tessons de taille variée. L'ensemble représenterait environ 58 vases décorés et 55 vases grossiers.

A ce premier ensemble, viennent s'ajouter 78 tessons non rubanés (0,155 kg) de taille très réduite. Ces derniers apparaissent dans cinq des six fosses fouillées (F1-F2-F7-F8-F9) et dans un des sondages (S37). Il faut encore signaler la présence de 5,348 kg de terre cuite essentiellement formée de petits nodules de calibre plus ou moins identique. On y trouve de très rares fragments de torchis, identifiables aux traces laissées en creux par les branchages et les brindilles.

I. La céramique omalienne

1. LE MATÉRIAU ET LES TECHNIQUES DE FABRICATION

a) L'argile

La céramique témoigne, dans l'ensemble, d'un très bon état de conservation.

La pâte est extrêmement fine avec des grains de quartz roulés dont la taille, inférieure ou identique à 1 mm, dépasse rarement 2 mm pour la céramique décorée. Dans les vases grossiers, la taille des grains de quartz augmente mais les très gros éléments sont rares. Selon toute probabilité, l'argile utilisée serait d'origine locale ainsi que le

prouve la présence, dans certains tessons, de travertin ou de diverses petites particules roulées : véritable gravillon inclus dans la pâte. Cette argile convenait donc parfaitement à l'élaboration des poteries.

b) Les dégraissants

Dans la céramique décorée, les dégraissants, parfois ajoutés par l'homme, le sont généralement en faible proportion et, le plus souvent, la taille des éléments est réduite. Dans la poterie grossière, les dégraissants sont en quantité plus importante et les particules ajoutées sont plus grandes.

Un examen à l'œil nu a révélé la présence de plusieurs types de dégraissant.

1. *La chamotte* (72 %). Elle apparaît rarement dans les vases ornés (9 %) et le cas échéant, il s'agit de faible quantité et de petites particules. Par contre, elle constitue le dégraissant principal (63 %) de la céramique commune. La taille des éléments varie de 1 à 8 mm et leur nombre est parfois très élevé. Dans certains cas, la chamotte est combinée à du travertin, du fin gravier, du silex ou du quartz éclaté.

2. *Le silex* (2 %). Il est présent dans quelques tessons décorés mais il accompagne le plus souvent la chamotte. Cette présence occasionnelle et la taille des éléments souvent isolés (4 à 8 mm) semblent indiquer qu'il s'agit de particules introduites fortuitement et non délibérément dans l'argile utilisée.

3. *Le quartz éclaté* (2 %). Faiblement représenté, il apparaît aussi bien dans l'argile des vases décorés que dans celle des vases grossiers. Il accompagne souvent la chamotte. L'aspect anguleux des particules, très différent de celui des grains de quartz inhérents à l'argile, permet de croire qu'il s'agit de quartz éclaté peut-être délibérément ajouté à la pâte.

4. *Le travertin et les gravillons* (1 %). Ils s'observent quelque fois dans la pâte des vases grossiers mais, tout comme les plus gros grains de quartz, ils faisaient probablement partie intégrante de l'argile employée. Ils sont, en effet, très abondants et la taille des particules est très variable; de plus ils accompagnent parfois la chamotte.

5. *Les débris végétaux*. Seuls deux tessons ont conservé en surface des traces en creux qui sont les négatifs de débris végétaux. Leur nombre n'est cependant pas assez représentatif pour en permettre l'étude.

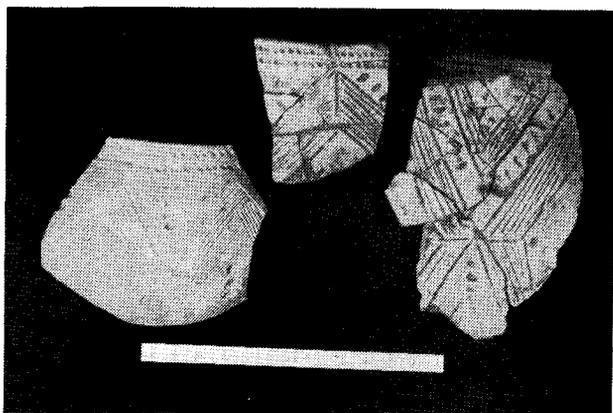
6. *L'os*. Des particules d'os ont été repérées dans un tesson.

Les dégraissants de débris végétaux et d'os sont des cas trop isolés; ils n'entrent donc pas en ligne de compte dans l'analyse générale.

Dans 33 % des cas, représentés essentiellement par la céramique décorée, la pâte ne contient aucune adjonction et seuls de fins grains de quartz sont visibles.

c) La coloration

La couleur extérieure des parois des vases de la céramique décorée varie du gris moyen au noir (7.5 YR 2.5/0-7.5 YR 3/0-10 YR 2/1 et 10 YR 3/1 selon les Munsell Color Charts sont les nuances les plus fréquentes). Il arrive que la coloration de la paroi ne soit pas homogène et allie le gris ou le noir à des nuances de beige. La face intérieure de la paroi est grise, gris-beige ou beige foncé (10 YR 4/1-10 YR 5/2 et 5/3-10 YR 6/3-7.5 YR 5/2) et plus rarement noire (7.5 YR 2.5/0 et 3/0-10 YR 3/1). Le noyau de la paroi est gris ou gris beige (7.5 YR 5/2 et 6/2-10 YR 3/1). La coloration noire est très recherchée pour les vases décorés et témoigne d'une cuisson en milieu réducteur ou d'une phase réductrice à la fin de la cuisson. Un seul vase décoré, de bonne facture, offre une belle teinte rouge (photo ci-dessous).



La céramique grossière, par contre, offre une plus grande variété de tons. La paroi extérieure est gris foncé à noir (7.5 YR 2.5/0-10 YR 3/1) ou gris beige (10 YR 5/3-10 YR 6/3) ou même beige orange (7.5 YR 5/4). Pour la face intérieure, les teintes gris beige sont dominantes (10 YR 5/2 et 5/3-10 YR 6/2 et 6/3). Le noyau de la paroi est souvent gris beige (10 YR 5/2 et 5/3).

d) Les techniques

Les surfaces des vases ornés ont, en grande partie, conservé un très bel aspect lustré. La céramique grossière, à surface rugueuse, présente une moins bonne finition. Seuls, quelques vases sont parfois lissés.

Enfin, il reste à signaler l'utilisation d'une pâte blanche insérée dans le décor en creux de plusieurs vases. Cette technique permet au motif de mieux se détacher sur le fond sombre de la paroi.

2. LES FORMES

Les formes sont classiques et de trois types :

- le type sphérique;
- le type piriforme;
- le type hémisphérique avec ses variantes : hémisphérique à bords droits et hémisphérique à bords droits légèrement rentrants.

Parmi les formes hémisphériques, il faut noter la présence de quatre petits vases non ornés dont deux ont une hauteur de 4 à 4,5 cm et les deux autres, de taille encore plus réduite, une hauteur de 2,5 cm.

L'épaisseur des parois diffère selon qu'il s'agit de la poterie fine ou de la poterie grossière mais à l'intérieur de ces deux ensembles, les fluctuations sont très faibles.

La figure 1 montre que 80 % de la production de céramique décorée présente une épaisseur variant de 4 à 6 mm (50 % regroupant les vases de 4/5 mm et 30 % représentant les vases de 6 mm).

Les épaisseurs extrêmes, rarement observées, vont de 2 et 3 mm (5 %) à 10 et parfois 13 mm (moins de 1 %).

En ce qui concerne la production de céramique grossière, l'étalement des chiffres est légèrement supérieur avec toutefois une concentration de l'épaisseur entre 6 et 9 mm (77,5 %). Les extrêmes vont ici de 5 mm (7,7 %) à 12/13 mm (2,5 %).

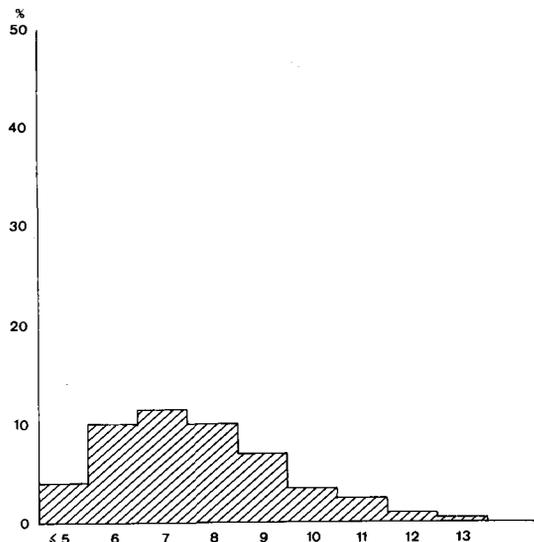
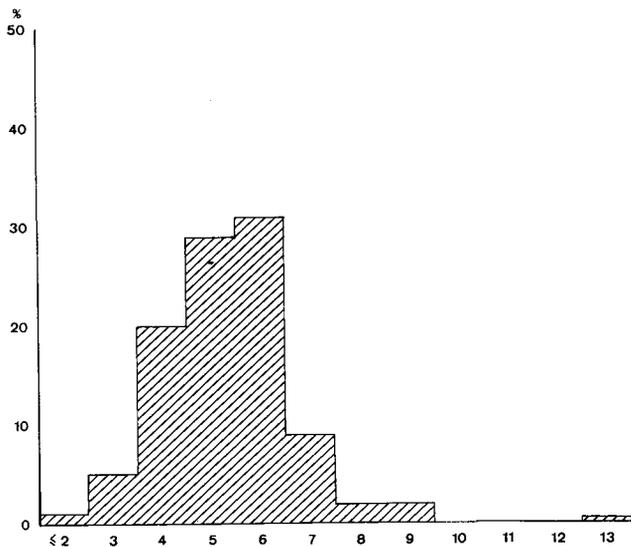
3. LES MOYENS DE PRÉHENSION

A plusieurs reprises, des boutons et des oreilles ont été observés sur les vases de céramique grossière; leur apparition sur des vases décorés est beaucoup plus discrète. De façon générale, le bouton est largement prédominant (90,5 %).

Les boutons appliqués sur le bord des vases ornés interrompent toujours les motifs décoratifs dans lesquels ils s'intègrent (fig. 6-1, 6-2, 6-6). Leur fonction est vraisemblablement ornementale en raison de leur petite taille. Dans certains cas, ils sont associés à une oreille fixée à mi-hauteur du vase (fig. 6-1). Les boutons sont ronds ou ovales, parfois perforés et dans ce cas, leur faible proéminence les distingue des véritables oreilles.

C'est dans la poterie grossière que l'on trouve la plus grande variété de formes. Pour la morphologie des boutons et des oreilles, j'ai repris les types établis par Stehli pour la céramique de Langweiler 2 (Stehli, 1973, fig. 36 et 37). La figure 2 regroupe les types observés à la place Saint-Lambert. Le bouton est quelquefois rond mais il est le plus souvent ovale. Peu proéminent lorsqu'il est greffé sur le bord (fig. 5-7), il devient plus important lorsqu'il est appliqué aux deux tiers de la hauteur du vase. Dans ce dernier cas, il est horizontal et généralement étiré vers le haut (fig. 14-5).

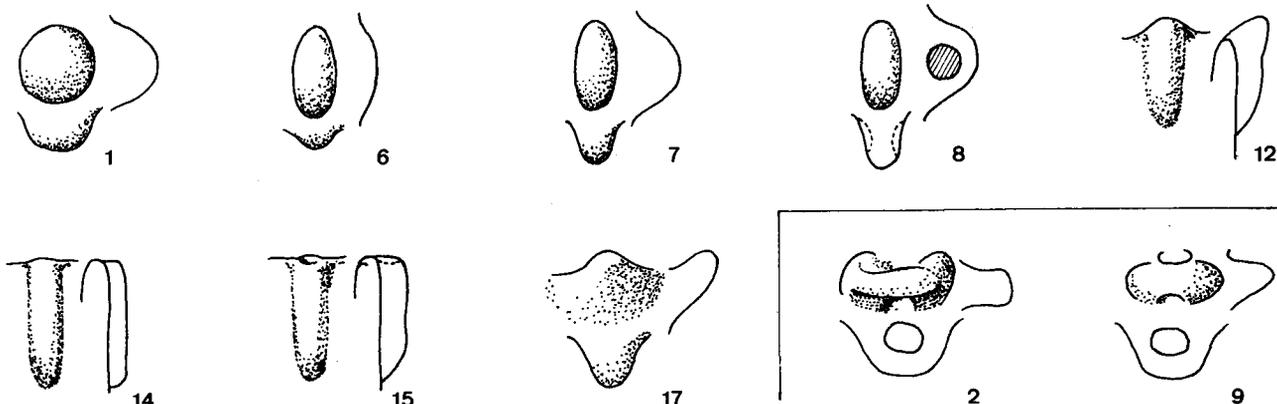
Le type de l'oreille est très rare dans le matériel de la place Saint-Lambert (9,5 %). A une exception près (fig. 7-9), l'oreille a la forme d'un boudin symétrique (fig. 7-8) appliqué à l'horizontale sur la paroi.



Céramique décorée

Céramique grossière

FIG. 1.
Épaisseur des parois.



Boutons

Oreilles

FIG. 2.
Moyens de préhension.

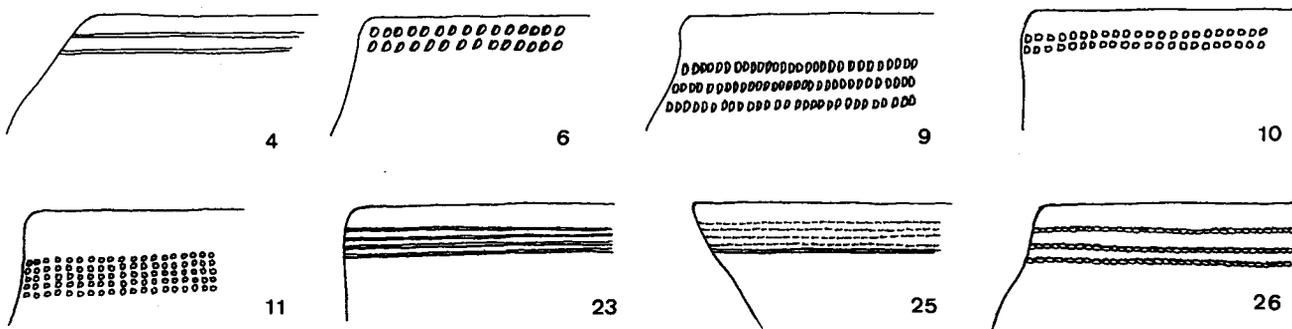


FIG. 3.
Décor du bord.

4. LE DÉCOR

Les différentes entités du décor : bord, ruban, remplissage et motifs secondaires seront d'abord traitées tandis que l'organisation générale sera étudiée en second lieu.

En ce qui concerne l'étude des composants, je me suis référée, afin d'éviter la prolifération des classifications, à la nomenclature établie par Margarete Dohrn-Ihmig (1974) pour la région du Rhin.

1. Le bord (fig. 3)

Tous les fragments de bord découverts sur le site sont soulignés d'un décor qui peut être classé comme suit :

- R4 : deux ou plusieurs lignes gravées au poinçon ;
- R6 : deux séries de pointillés gravés au poinçon ;
- R9 : trois séries de pointillés gravés au poinçon ;
- R10 : deux séries de pointillés gravés au peigne ;
- R11 : plus de deux séries de pointillés gravés au peigne ;
- R23 : plusieurs lignes horizontales réalisées au peigne ;
- R25 : plusieurs séries de pointillés gravés au peigne mais en plus, limitées par un ou deux traits de clôture ;
- R26 : deux ou plusieurs rangées de sillons pointillés gravés au poinçon.

Le motif le plus utilisé est celui des deux séries de pointillés gravés au poinçon (R6) (fig. 6-2, 6-3, 6-4). Il est suivi de près par les différents décors obtenus au poinçon : deux ou plusieurs lignes gravées (R4) (fig. 12-1), trois séries de pointillés (R9) (fig. 10-2, 10-3), deux ou plusieurs rangées de sillons pointillés (R26) (fig. 10-1) et par un décor au peigne : celui des lignes gravées (R23) (fig. 6-6). Les séries de pointillés gravés au peigne (R10 et R11) sont beaucoup moins abondantes (fig. 5-1). Le décor de pointillés gravés au peigne et limité par un trait (R25) n'apparaît qu'une seule fois (fig. 6-5).

2. Le décor principal

Le motif du ruban est commun à la décoration de toute la poterie omalienne ornée mais des différences s'observent au niveau de sa réalisation. Dans l'ensemble livré par la place Saint-Lambert, onze types ont été répertoriés (fig. 4).

- Bf 3 : le ruban est formé de sillons parallèles gravés au poinçon ;
- Bf 4 : le ruban est limité par deux traits et rempli de sillons réguliers gravés au poinçon ;
- Bf 5 : le ruban est limité par deux traits et rempli d'incisions longitudinales discontinues et parfois sécantes, réalisées au poinçon ;
- Bf 6 : le ruban est formé de sillons parallèles gravés au peigne ;
- Bf 6'¹ : le ruban, limité par deux traits, est rempli d'incisions longitudinales réalisées au peigne ;
- Bf 13 : le ruban est limité par deux traits et rempli de sillons croisés réalisés au poinçon ;
- Bf 25 : le ruban, limité par deux traits, est rempli de coups de poinçon régulièrement disposés ;
- Bf 27 : le ruban, limité par deux traits, est rempli d'impressions obtenues au peigne ;
- Bf 27'¹ : le ruban, limité par deux traits, est rempli d'impressions au peigne avec alternance de pointillés et de sillons pointillés ;
- Bf 30 : le ruban est formé de plusieurs lignes de coups de poinçon ;
- Bf 33 : le ruban est obtenu par des impressions au peigne.

Le motif le plus souvent relevé est le type Bf 3 ; il apparaît trente-quatre fois (fig. 6-7). Il est suivi d'assez loin par le type Bf 6 (19 fois) (fig. 14-1). Les types Bf 5 (13 fois), Bf 33 (12 fois), Bf 4 (11 fois) et Bf 27 (11 fois) sont encore bien représentés de même que le Bf 25 (7 fois) (fig. 7-5). Les autres motifs apparaissent à une ou deux reprises, rarement plus, dans l'ensemble du matériel.

Les motifs d'interruption interviennent également au niveau de l'étude du ruban. Cette interruption peut se marquer par un trait simple ou double dans l'angle du chevron (fig. 6-3), par deux traits laissant un espace réservé dans l'arrondi de la courbe (fig. 8-3) ou encore par plusieurs traits dans l'arrondi de la courbe (fig. 11-10).

¹ Bf 6' et Bf 27' sont des types qui pourraient être intégrés dans ceux créés par Margarete Dohrn-Ihmig. Toutefois, en raison de légères différences, il m'a semblé préférable de les distinguer tout en gardant un lien de parenté avec les types préexistants.

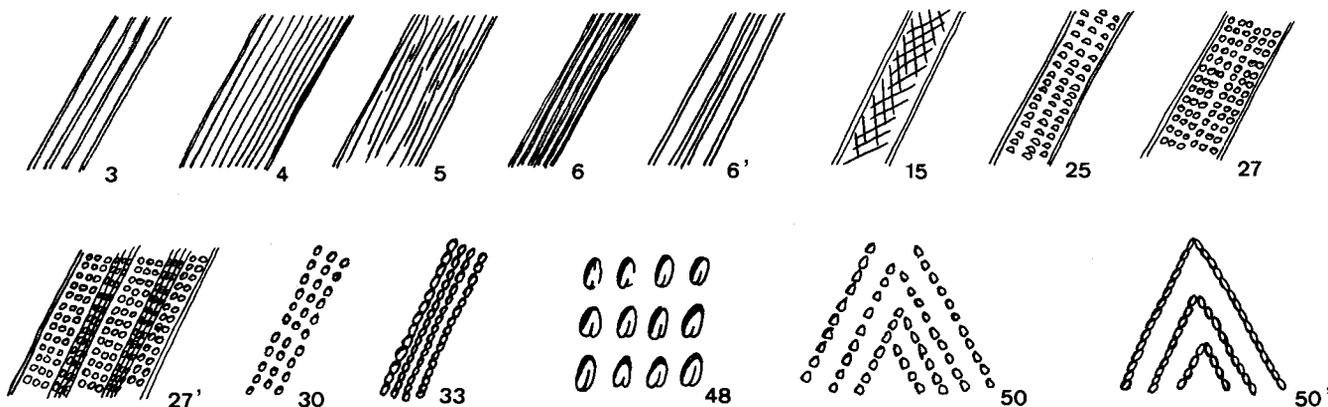


FIG. 4.
Décor du ruban.

Ces différents motifs sont localisés aux endroits où la courbe et le chevron opèrent une rupture de mouvement. Un tesson témoigne d'une interruption du ruban à mi-hauteur du motif en méandre. La rupture, commune à deux rubans voisins, est obtenue par une bande horizontale délimitée par des traits et remplie d'incisions triangulaires gravées au poinçon (fig. 14-4).

En ce qui concerne les motifs secondaires, on observe très peu de variétés : impressions triangulaires ou ovales réalisées au poinçon, série de pointillés obtenus au poinçon ou au peigne et série d'incisions longitudinales gravées au peigne. Les impressions au poinçon, de taille très variable, sont isolées ou groupées (fig. 14-2 et fig. 8-5). Quant aux séries de pointillés et d'incisions, elles font office de pendentif pour meubler l'espace entre les rubans et sont accrochées soit au décor du bord (fig. 5-1), soit au sommet d'un chevron (fig. 8-1). Dans certains cas, ces séries sont elles-mêmes encadrées d'impressions (fig. 11-1).

Outre le décor en ruban accompagné de motifs secondaires, il existe aussi quelques décors couvrant toute la surface du vase.

Bf 48 : pincements réguliers obtenus au doigt ou à l'aide d'un bâtonnet ;

Bf 50 : coups de poinçon alignés formant des motifs anguleux, rhomboïdaux ou spiralés ;

Bf 50² : sillons pointillés réalisés au poinçon et formant des motifs anguleux, rhomboïdaux ou spiralés.

3. L'organisation du décor

Tous les vases, même ceux à décor couvrant, ont un bord orné.

Les différents types de rubans s'articulent en motifs curvilinéaires ou en motifs rectilinéaires. Les motifs courbes forment des arcs ou des spirales. Toutefois, une seule organisation de ce genre se devine parmi les tessons découverts : il pourrait s'agir d'une volute (fig. 6-7). Par contre, le décor en chevron est mieux représenté. Il s'organise de diverses façons : en simple ruban occupant la hauteur et le pourtour du vase (fig. 8-5) ou en triangles et en losanges emboîtés (fig. 14-1).

Dans l'ensemble, les décors sur base de chevrons sont un peu plus nombreux que les décors réalisés à partir de courbes.

Il est intéressant de signaler, dans le matériel de la place Saint-Lambert, l'existence de deux vases. L'un d'eux est particulièrement bien conservé et le décor, étendu à toute la surface, est disposé en cercles horizontaux concentriques alternant les sillons réalisés au peigne et les pointillés (fig. 6-1). Deux autres fragments de vase reprennent cette disposition (fig. 12-8 et 13-1). Ce type de décor est peu fréquent.

² Tout comme les types Bf 6' et Bf 27' étaient apparentés aux Bf 6 et Bf 27, le type Bf 50' est proche du Bf 50. Une légère différence a contribué à les séparer.

Les tessons à motif couvrant (type Bf 50 et Bf 50') représentent vraisemblablement deux à trois vases. Un seul fragment témoigne d'une organisation de ces alignements en motifs anguleux, peut-être losangiques (fig. 8-6). Une indication analogue est fournie par un tesson découvert lors des fouilles de 1907 (De Puydt, 1909a, fig. 5-2).

Il reste à aborder le problème du décor de la poterie grossière. De façon générale, la surface des vases grossiers est rugueuse ou lissée. Parfois des éléments très simples peuvent l'animer, par exemple un cordon en relief situé à hauteur des moyens de préhension qu'ils relient d'ailleurs entre eux (fig. 14-5).

5. LES COMPARAISONS

1. Les comparaisons avec la Belgique

La céramique rubanée de la place Saint-Lambert s'insère parfaitement dans l'ensemble du matériel omalien connu par les fouilles.

Les quelques tessons publiés pour le site de Grandchamps (De Puydt, 1909, t. XXVI) sont très semblables à notre matériel.

Les types de rubans : Bf 3, Bf 5 et Bf 25 existent sur plusieurs sites de Hesbaye : Niva (De Puydt, 1904, pl. II, 5), Omal (De Puydt, 1902, fig. 25), Horion-Hozémont (Tromme, 1976, pl. XIV) et aussi en Limbourg belge à Vroenhoven (Frémault, 1965, pl. 22).

Le remplissage par sillons croisés (Bf 13) apparaît à Niva (De Puydt, 1904, pl. II, 4), à Grandchamps (De Puydt, 1909b, t. XXVI), à Wonck et à Tilice (Hamal-Nandrin, Servais et Louis, 1936, fig. 62) et à Vroenhoven (Frémault, 1965, pl. 17, 15 et 16).

Les décors couvrants sont également représentés dans la plupart de ces sites.

Les deux vases à décor concentrique trouvent leur parallèle dans une poterie de Vaux et Borset (De Loë, 1928, fig. 43) et dans un tesson provenant de Wonck (Hamal-Nandrin, Servais et Louis, 1936, fig. 63). Sur le vase de Vaux et Borset, les cercles s'arrêtent à mi-hauteur de la panse. La forme du vase, le petit bouton fixé sur le bord et le mamelon perforé situé à mi-hauteur sont, en tous points, identiques aux caractères du vase de la place Saint-Lambert.

Des rapprochements s'effectuent encore avec la céramique des sites rubanés du Hainaut. A Aubechies, par exemple, on retrouve les mêmes rubans Bf 3, Bf 5 et Bf 25 (Constantin, Farruggia et Demarez, 1980; Constantin et Demarez, 1983) déjà présents en Hesbaye.

2. Les comparaisons avec l'étranger

Le matériel livré par les sites du Limbourg hollandais et de la région rhénane offre beaucoup d'affinités avec notre céramique.

Les types de rubans : Bf 3, Bf 5 et Bf 25 apparaissent très souvent à Elsloo et Stein ainsi que le décor du bord

obtenu par deux ou plusieurs séries de pointillés réalisés au poinçon (Modderman, 1970, tab. 41, 42, 67, 86, 87 et 110).

Les mêmes constatations sont valables pour une comparaison avec le site de Langweiler 2 (Stehli, 1973, entre autres pl. 10, 1-2, pl. 11, 1-5, pl. 16, 2-6 et 8) et celui de Köln-Lindenthal (Buttler et Haberey, 1936, tab. 53, 54, 55, 56).

Toutefois, il est important de signaler l'existence, dans ces sites étrangers, d'une phase ancienne à décor linéaire simple et à bords non ornés qui ne trouve pas de parallèle dans la céramique rubanée de la place Saint-Lambert.

II. La céramique non rubanée, dite céramique du Limbourg

Septante-huit tessons non rubanés de très petite taille (min. : $1 \times 0,5$ cm à max. : 3×3 cm) (0,155 kg) ont été découverts dans cinq fosses en même temps que la céramique omalienne (tab. 1). Trois constatations importantes se dégagent à la lecture du tableau 1 :

- la présence de céramique du Limbourg dans toutes les fosses;
- la « richesse » en tessons du Limbourg de la fosse 9 par rapport aux deux autres fosses importantes (F1 et F2) ayant livré un matériel abondant;
- l'importance relative de la céramique du Limbourg dans les couches 1, 2, 3 et 5 de la fosse 9. Ces couches contiennent à la fois de la céramique rubanée, faiblement représentée ainsi que des tessons du Limbourg, nombreux par comparaison avec les autres fosses. La couche 4, par contre, offre une image différente avec une masse importante de céramique rubanée et une présence très limitée de céramique du Limbourg. Un tesson isolé mais de facture similaire provient d'un des sondages situés à l'est des six fosses.

La plupart des fragments sont décorés. Quelques éléments sans décor ont été attribués à cet ensemble sur la base de caractères généraux identique : type de pâte, dégraissant et degré de conservation.

TABLEAU 1
Répartition de la céramique dans les fosses

Localisation	Cér. rubanée	Cér. Limbourg
Fosse 1		
C.1.	74 (0,957 kg)	2 (0,003 kg)
C.2.	183 (2,278 kg)	6 (0,008 kg)
C.3.	96 (0,7631 kg)	2 (0,009 kg)
C. remaniée	24 (0,050 kg)	—
Ravivage coupe	3 (0,009 kg)	—
Tamisage	22 (0,033 kg)	—
Fosse 2		
Limon supérieur	—	1 (0,003 kg)
C.1A.	—	1 (0,002 kg)
C.1B.	33 (0,140 kg)	—
C.2.	119 (0,457 kg)	2 (0,001 kg)
C.3.	128 (1,195 kg)	1 (0,001 kg)
C.4.	25 (0,030 kg)	1 (0,001 kg)
C.6.	47 (0,295 kg)	—
C.7.	1 (0,024 kg)	—
Couche indéterm.	73	—
Fosse 7	9 (0,051 kg)	2 (0,003 kg)
Fosse 8		
C.A.	4 (0,010 kg)	1 (0,001 kg)
C.B.	—	1 (0,001 kg)
Fosse 9		
Déblais supérieurs	1 ()	—
C.1.	53 (0,212 kg)	10 (0,013 kg)
C.2.	158 (0,047 kg)	18 (0,035 kg)
C.3.	124 (0,651 kg)	11 (0,022 kg)
C.4.	119 (2,323 kg)	2 (0,003 kg)
C.5.	29 (0,180 kg)	14 (0,037 kg)
C.6.	1 (0,006 kg)	—
C.8.	11 (0,051 kg)	—
Fosse 12	5 (0,143 kg)	—

1. LE MATÉRIAU ET LES TECHNIQUES DE FABRICATION

a) *L'argile*

La majorité des tessons témoigne d'une mauvaise conservation. Ils sont très friables et leur surface, poudreuse, s'écaille facilement.

La pâte paraît, en tous points, analogue à celle utilisée pour la fabrication des vases omaliens : une argile contenant de petits grains de quartz roulés.

b) *Les dégraissants*

A cette argile, s'ajoutent des dégraissants de trois types :

1. *La chamotte* (55 %). On la trouve sous forme de petites particules ne dépassant jamais 2 mm. Elle peut être associée à un autre dégraissant, le plus souvent à l'os.

2. *L'os* (14 %). De petits éléments de couleur blanche attestent la présence d'os. Par ailleurs, des études ont prouvé que, dans ce type de céramique, l'os était brûlé et pilé avant d'être intégré à la pâte (Modderman, 1981, p. 141).

3. *La coquille* (9 %). A la surface de certains tessons, des particules grises, allongées et parfois légèrement convexes sont visibles. Une analyse par lame mince a permis leur détermination : il s'agit de coquilles d'escargot broyées³. Malgré sa faible représentation, ce type de dégraissant aurait été volontairement ajouté car, lorsqu'il est présent, les éléments sont nombreux et leur taille atteint jusqu'à 4 mm.

Les 22 % restants regroupent les tessons dont la pâte contient des grains de quartz sans aucune autre adjonction.

Dès lors que la pâte est identique à celle utilisée pour la céramique omalienne, seul le mode de cuisson, différent, expliquerait la mauvaise conservation des tessons, leur taille réduite et l'impossibilité d'obtenir des remontages même à l'intérieur d'une seule couche.

c) *La coloration*

La couleur est un second élément de différenciation par rapport à la poterie omalienne. La couleur de la face extérieure se situe dans les teintes beige orange à brun rouge/brun (5 YR 5/4-5 YR 4/3-7.5 YR 4/2 selon les Munsell Color Charts). La paroi intérieure est gris foncé à noir (7.5 YR 2.5/0-5 YR 2.5/1-10 YR 3/1) et parfois brun rouge (5 YR 3/3) à beige gris ou beige orange (7.5 YR 5/2-7.5 YR 5/4). Cependant, on peut se demander si la pellicule superficielle de la face intérieure est bien préservée et si la couleur gris foncé à noir si fréquemment observée correspond bien à la surface intérieure d'origine. L'intérieur de la paroi est le plus souvent noir ou brun foncé (7.5 YR 2.5/0-10 YR 2.5/1-5 YR 3/1) et il se pourrait que la coloration sombre de la

³ Je remercie Monsieur Eddy Potty, premier assistant au Service de Paléontologie animale de l'Université de Liège, dont l'aide précieuse a permis la détermination par lame mince de ce dégraissant.

face intérieure correspond déjà à la surface du noyau de la paroi. Cette coloration est due soit à une cuisson des vases en milieu oxydant, soit à une phase oxydante en fin de cuisson.

d) *Les techniques*

Plusieurs cassures en biseau très nettes indiquent un montage des vases au colombin : technique caractéristique pour cette céramique.

2. LA FORME

Malgré le grand nombre de tessons découverts, les éléments susceptibles de donner des informations sur la forme et la taille des vases sont inexistantes. Cette absence d'information est une conséquence de l'état très fragmentaire du matériel.

L'ensemble ne comprend que trois bords décorés dont l'un avait déjà été décrit précédemment (Rousselle, 1981). Tous trois semblent appartenir à des formes ouvertes : deux bords pourraient être verticaux (fig. 11-2 et 13-14) tandis que le troisième serait légèrement rentrant (fig. 13-5).

L'épaisseur des parois est très variable avec toutefois une fréquence d'épaisseur concentrée entre 5 et 7 mm.

3. LE DÉCOR

La décoration est linéaire. Elle se compose soit de sillons très fins et peu profonds gravés à l'aide d'un instrument tranchant (fig. 7-13) soit de sillons plus ou moins larges de profondeur variable obtenus au poinçon ou au bâtonnet (fig. 5-9 et 11-13). Ce type de sillon est généralement moins régulier que le précédent. Il existe aussi de fines incisions ou des impressions de forme triangulaire ou semi-circulaire, réalisées au poinçon ou à l'ongle (fig. 10-7). Dans certains cas, elles semblent surimprimées à un sillon (fig. 13-6, 13-7 et 13-8).

Les traits sont parallèles et forment des motifs en chevrons ou en arêtes de poisson (fig. 13-9). Quelques tessons ornés de sillons légèrement courbes pourraient appartenir à un type de décor différent (fig. 11-13).

Les tessons non ornés représentent vraisemblablement des plages non décorées de certains vases.

4. LES COMPARAISONS

Face à l'état très fragmentaire du matériel, force est de constater l'absence de donnée suffisante pour ce qui regarde la forme et l'organisation des décors.

1. *Les comparaisons avec la Belgique*

Le type du sillon large et peu profond et le motif en arêtes de poisson sont toutefois présents dans d'autres sites omaliens de Belgique. Des bords, identiques à ceux découverts, existent à Aubechies dans le Hainaut (Constantin et Demarez, 1981, fig. 1, 13-14). On y trouve aussi le motif en arêtes de poisson et le large sillon irrégulier (Constantin et Demarez, 1981). Les mêmes caractères s'observent sur plusieurs tessons de Rosmeer (Modderman, 1981, fig. 8, 9 et 10).

Le dégraissant constitué d'os se trouve également dans le matériel livré par ces sites.

2. Les comparaisons avec l'étranger

Aux Pays-Bas, plusieurs sites rubanés ont livré des tessons similaires. On peut citer, entre autres : Elsloo, Stein (Modderman, 1981). En Allemagne, dès 1936, Buttler avait isolé des fragments analogues dans le matériel rubané de Köln-Lindenthal (Buttler et Haberey, 1936, taf. 61).

Il y a peu, une étude réalisée pour la vallée de l'Aisne vient de mettre en lumière l'existence de cette même céramique dans les sites rubanés récents du Bassin Parisien (Constantin, Coudart et Boureux, 1981).

L'analyse fait apparaître une différence entre la céramique non rubanée de la place Saint-Lambert et celle livrée par les autres sites rubanés belges ou étrangers : la présence d'un dégraissant constitué de coquilles d'escargot. Il semble que ce type de dégraissant soit observé ici pour la première fois.

III. Conclusion

Le matériel rubané découvert place Saint-Lambert forme un ensemble homogène. Il reflète de façon parfaite l'image traditionnelle de la céramique rubanée et, du point de vue chronologique, s'intègre dans les phases Id à IId de la chronologie de Modderman (Modderman, 1970) et de Margarete Dohrn-Ihmig (Dohrn-Ihmig, 1974).

Un léger décalage pourrait exister entre les trois fosses principales (F1-F2-F9). Il semble que la fosse 2 soit légèrement « postérieure » aux fosses 1 et 9. En effet, certains types de rubans dont l'apparition est tardive (Bf 6, Bf 27, Bf 33, Bf 50) constituent l'essentiel du décor des tessons et ceci même dans les couches profondes de la fosse. Ces types ne sont attestés que de façon sporadique dans les autres ensembles et, le cas échéant, uniquement dans les zones supérieures du remplissage.

La céramique non rubanée, dite du Limbourg, est présente dans cinq fosses omaliennes. Elle constitue, un second ensemble qui trouve son parallèle en Belgique et à l'étranger. Il faut néanmoins souligner l'existence de particularités propres au matériel de la place Saint-Lambert : l'utilisation d'un dégraissant fait de coquilles d'escargot, la taille très réduite des tessons et l'impossibilité d'obtenir des remontages. Sur ces deux derniers points, on constate d'emblée la différence par rapport au matériel rubané qui, scellé dans les mêmes conditions, offre un bon état de conservation et de nombreuses possibilités d'assemblage.

Ceci ne peut, semble-t-il, que partiellement s'expliquer par un mode de fabrication et surtout un mode de cuisson différents entre les deux céramiques, la technique des vases rubanés étant plus soignée.

L'intervention d'éléments extérieurs tels le temps et l'environnement me paraît très probable. Un séjour en

surface expliquerait la détérioration plus rapide et plus importante. Il n'est donc pas exclu de chercher l'origine de la céramique du Limbourg dans la couche superficielle entamée par les porteurs de la céramique rubanée lors du creusement des fosses.

Bibliographie

- W. BUTTLER et W. HABEREY, 1936. — «Die bandkeramische Ansiedlung bei Köln-Lindenthal». *Römisch-Germanische Forschungen*, 11, Berlin-Leipzig, 2 vol.
- C. CONSTANTIN, J. P. FARRUGGIA et L. DEMAREZ, 1980. — «Aubechies, site de la Céramique Linéaire en Hainaut occidental». *B.S.F.P.*, 77, 10-12, pp. 367-384.
- C. CONSTANTIN et L. DEMAREZ, 1981. — III. Céramique du Limbourg : Aubechies (Hainaut), dans : «Éléments non rubanés du néolithique ancien entre les vallées du Rhin inférieur et de la Seine». *Helinium*, XXI, pp. 210-226.
- C. CONSTANTIN, A. COUDART et M. BOUREUX, 1981. — II. Céramique du Limbourg : vallée de l'Aisne, dans : «Éléments non rubanés du néolithique ancien entre les vallées du Rhin inférieur et de la Seine». *Helinium*, XXI, pp. 161-175.
- C. CONSTANTIN et L. DEMAREZ, 1983. — Le rubané d'Aubechies (Hainaut). Périodisation et place chronologique, dans : «Progrès récents dans l'étude du néolithique ancien». *Dissertationes Archaeologicae Gandensis*, XXI, pp. 41-54.
- A. DE LOE, 1928. — *La Belgique ancienne. Catalogue descriptif et raisonné. I. Les âges de la pierre*, Bruxelles.
- M. DE PUYDT, 1902. — «Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Le village des Tombes». *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, I.
- M. DE PUYDT, 1904. — «Fonds de cabanes néolithiques du Niva et de Bassenge». *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, IV.
- M. DE PUYDT, 1909a. — «Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert». *Annales du Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXI^e session, Liège.
- M. DE PUYDT, 1909b. — «Fonds de cabane de la Hesbaye. Groupe du Grandchamps». *Bull. Soc. Anthropologie de Bruxelles*.
- Margarete DOHRN-IHMIG, 1974. — Untersuchungen zur Bandkeramik im Rheinland, dans : «Beitrag zur Urgeschichte des Rheinlandes», I. *Rheinische Ausgrabungen*, 15, pp. 51-142.
- Y. FREMAULT, 1965. — «La collection Peuskens à Lixhe». *Répertoires archéologiques*, série B, Bruxelles.
- J. HAMAL-NANDRIN, J. SERVAIS et Maria LOUIS, 1936. — «L'Omalien», dans *Bull. Soc. Anthropologie*, Bruxelles, pp. 25-125.
- P. J. R. MODDERMAN, 1970. — «Linearbandkeramik aus Elsloo und Stein». *Analecta Praehistorica Leidensia*, III, pp. 121-143 et 192-201.
- P. J. R. MODDERMAN, 1981. — I. Céramique du Limbourg : Rhénanie-Westphalie, Pays-Bas, Hesbaye, dans : «Éléments non rubanés du néolithique ancien entre les vallées du Rhin inférieur et de la Seine». *Helinium*, XXI, pp. 140-160.
- Renée ROUSSELLE, 1981. — «Tessons non rubanés dans le matériel omalien de la place Saint-Lambert à Liège». *Helinium*, XXI, pp. 248-250.
- P. STEHLI, 1973. — 4. Funde, 1. Keramik, dans : «Der bandkeramische Siedlungsplatz Langweiler 2. Gemeinde Aldenhoven, Kreis Düren». *Rheinische Ausgrabungen*, 13, pp. 57-100.
- Fr. TROMME, 1976. — «Le village omalien de "Noir Fontaine" à Horion-Hozémont». *Les Chercheurs de la Wallonie*, XXIII, pp. 332-378.
- Fr. TROMME, 1979. — «Contribution à l'étude de l'omalien». *Les Chercheurs de la Wallonie*, XXIV, pp. 415-474.

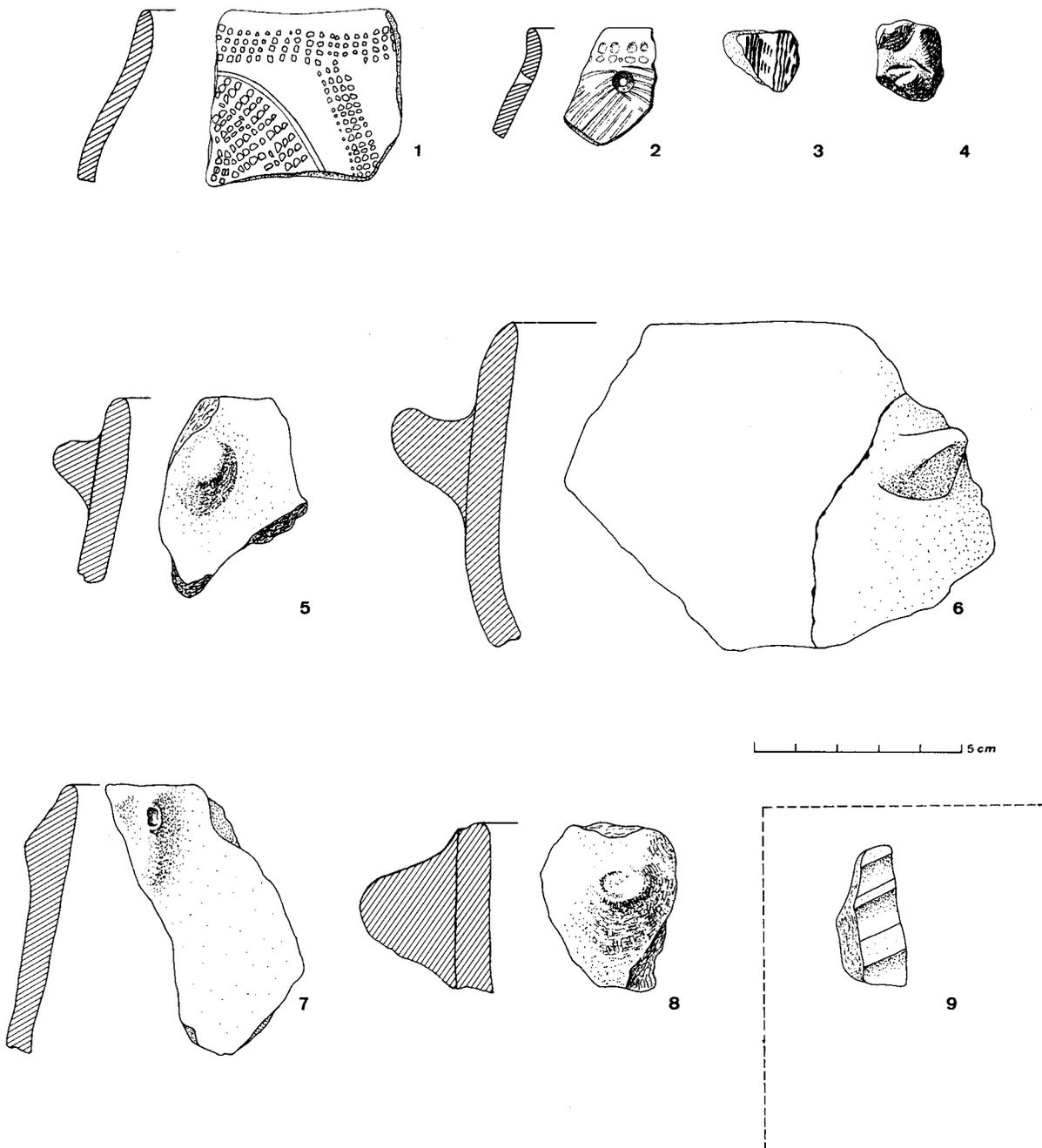


FIG. 5.
Fosse 1 - Couche 1: Céramique omalienne : 1 à 8 et céramique dite du Limbourg : 9.

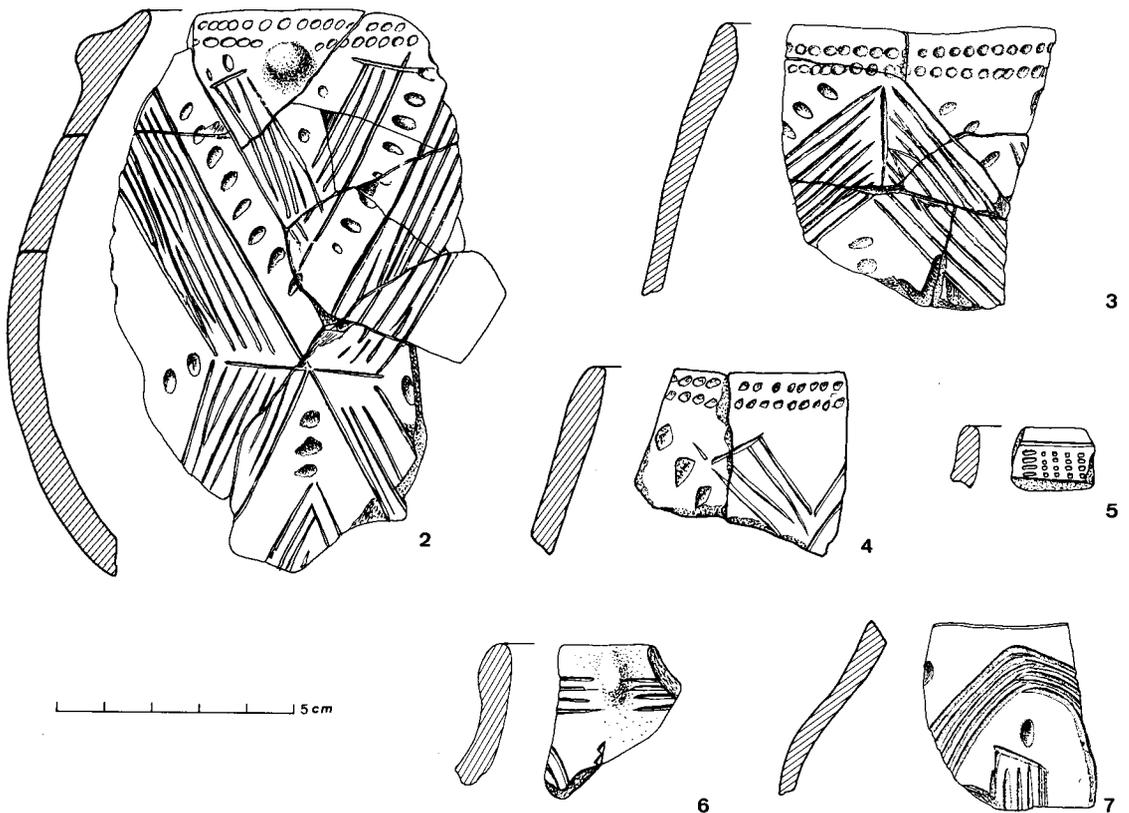
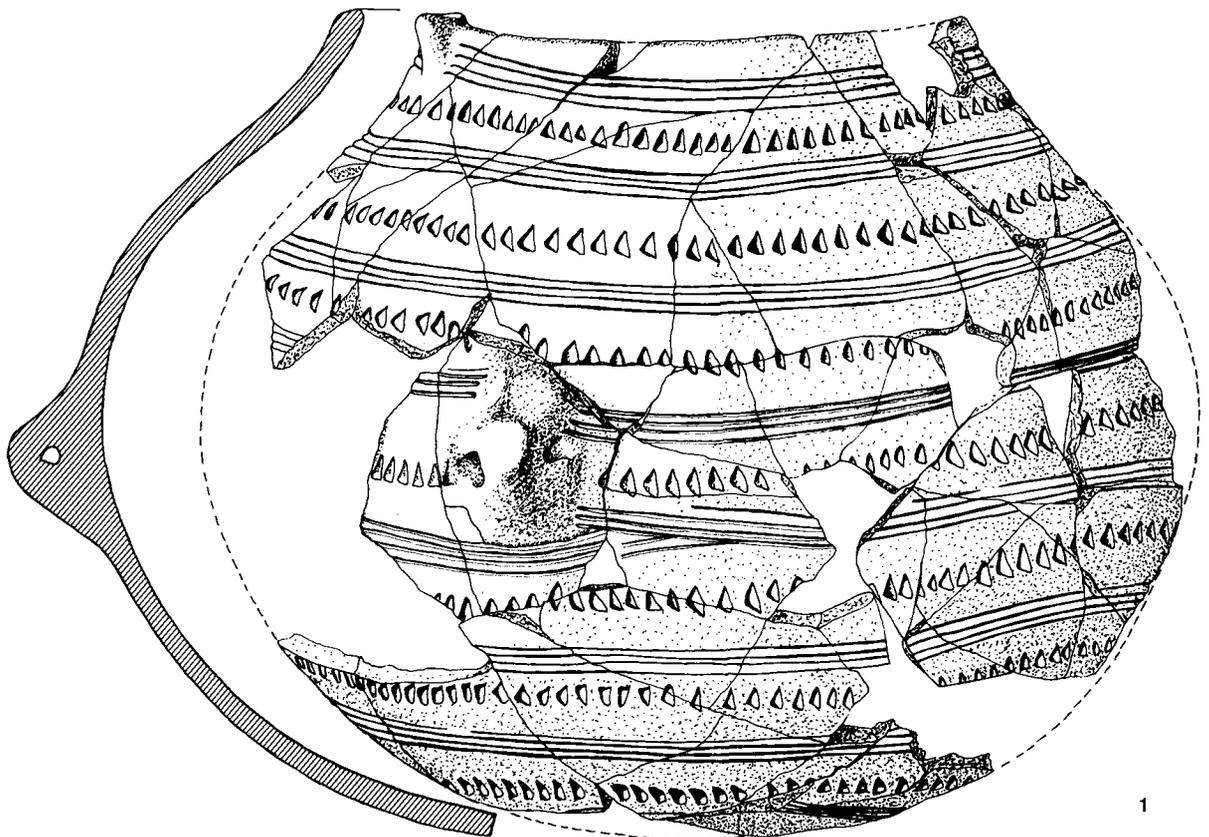


FIG. 6.
Fosse 1 - Couche 2 : Céramique omalienne.

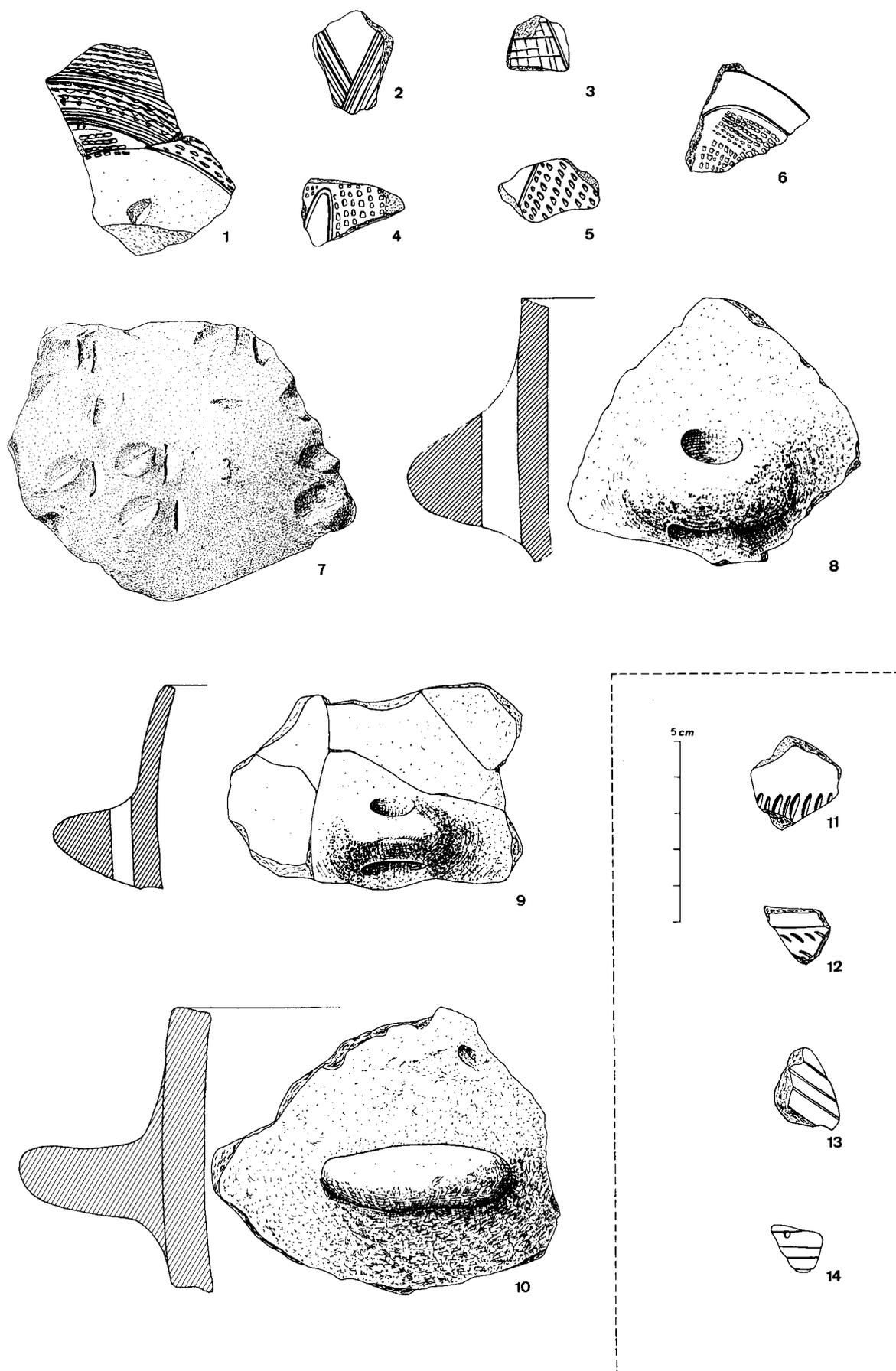


FIG. 7.
Fosse 1 - Couche 2 : Céramique omalienne : 1 à 10 et céramique dite du Limbourg : 11 à 14.

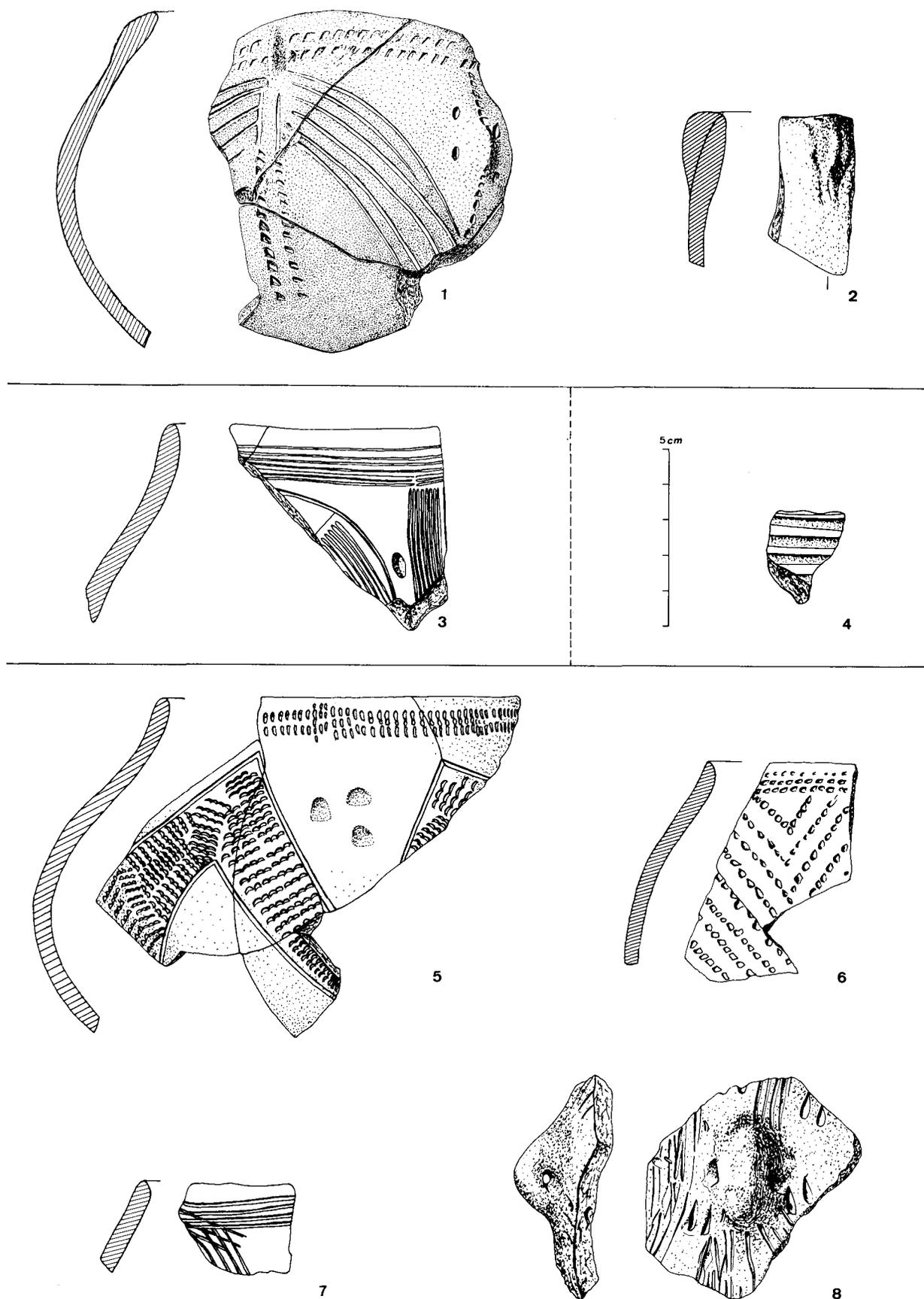


FIG. 8.

Fosse 1 - Couche 3 : Céramique omalienne : 1 à 2. Fosse 2 - Couche 1 : Céramique omalienne : 3 et céramique dite du Limbourg : 4.
Fosse 2 - Couche 2 : Céramique omalienne : 5 à 8.

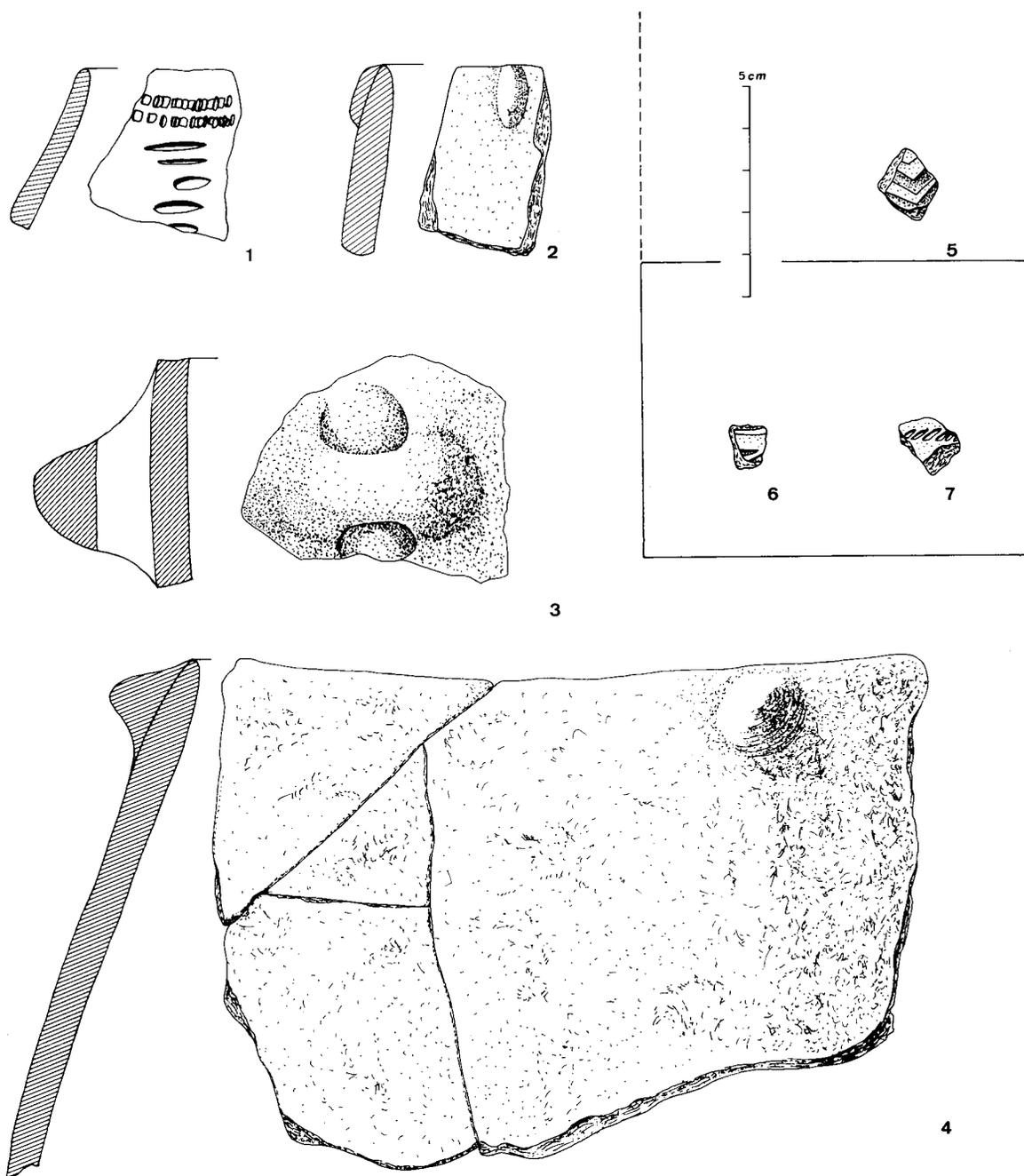


FIG. 9.
Fosse 2 - Couche 3 : Céramique omalienne : 1 à 4 et céramique dite du Limbourg : 5. Fosse 2 - Couche 4 : Céramique dite du Limbourg : 6 à 7.

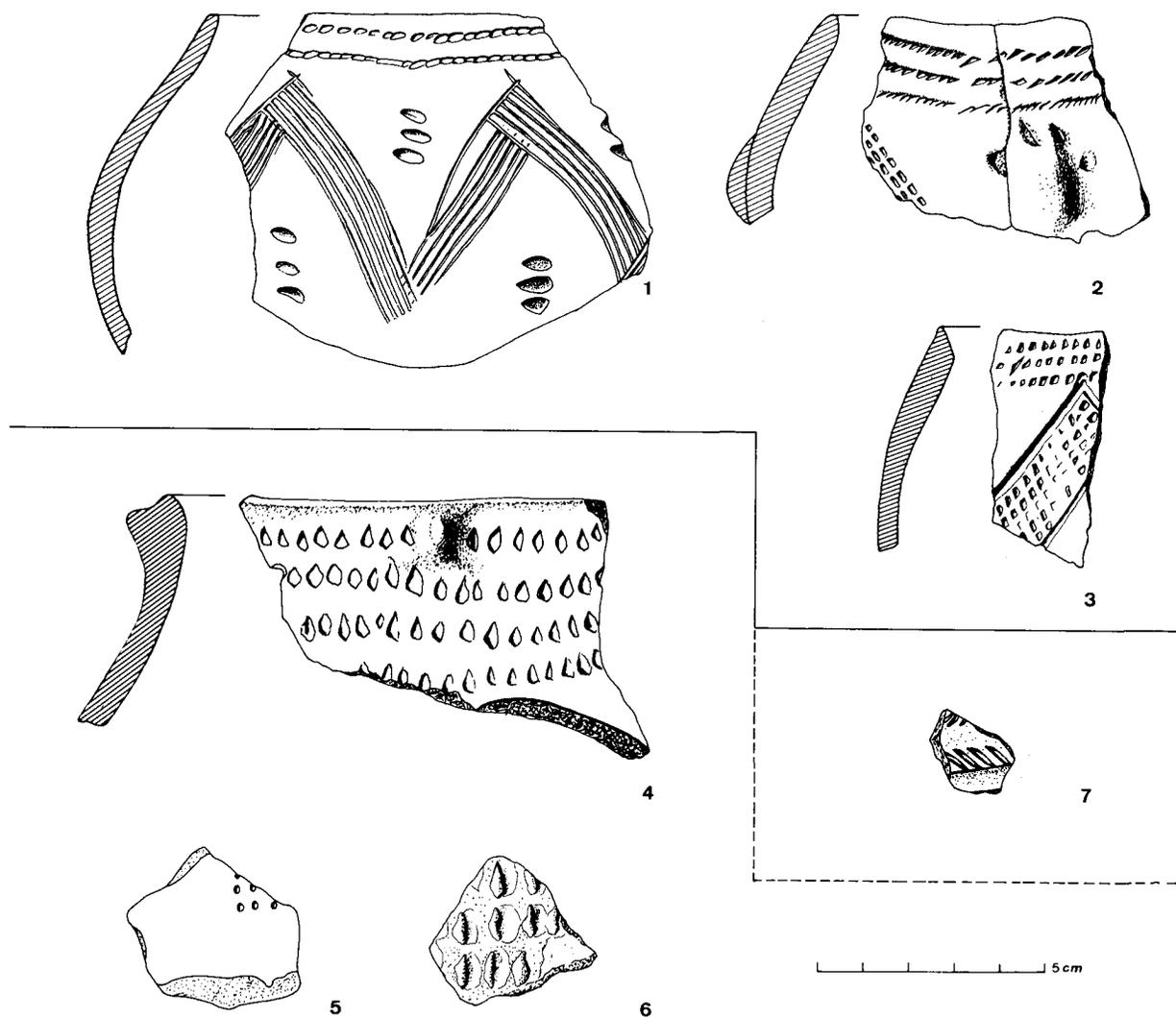


FIG. 10.

Fosse 2 - Couche 6. : *Céramique omalienne* : 1 à 3. Fosse 2 - Couche indéterminée : *Céramique omalienne* : 4 à 6 et *céramique dite du Limbourg* : 7.

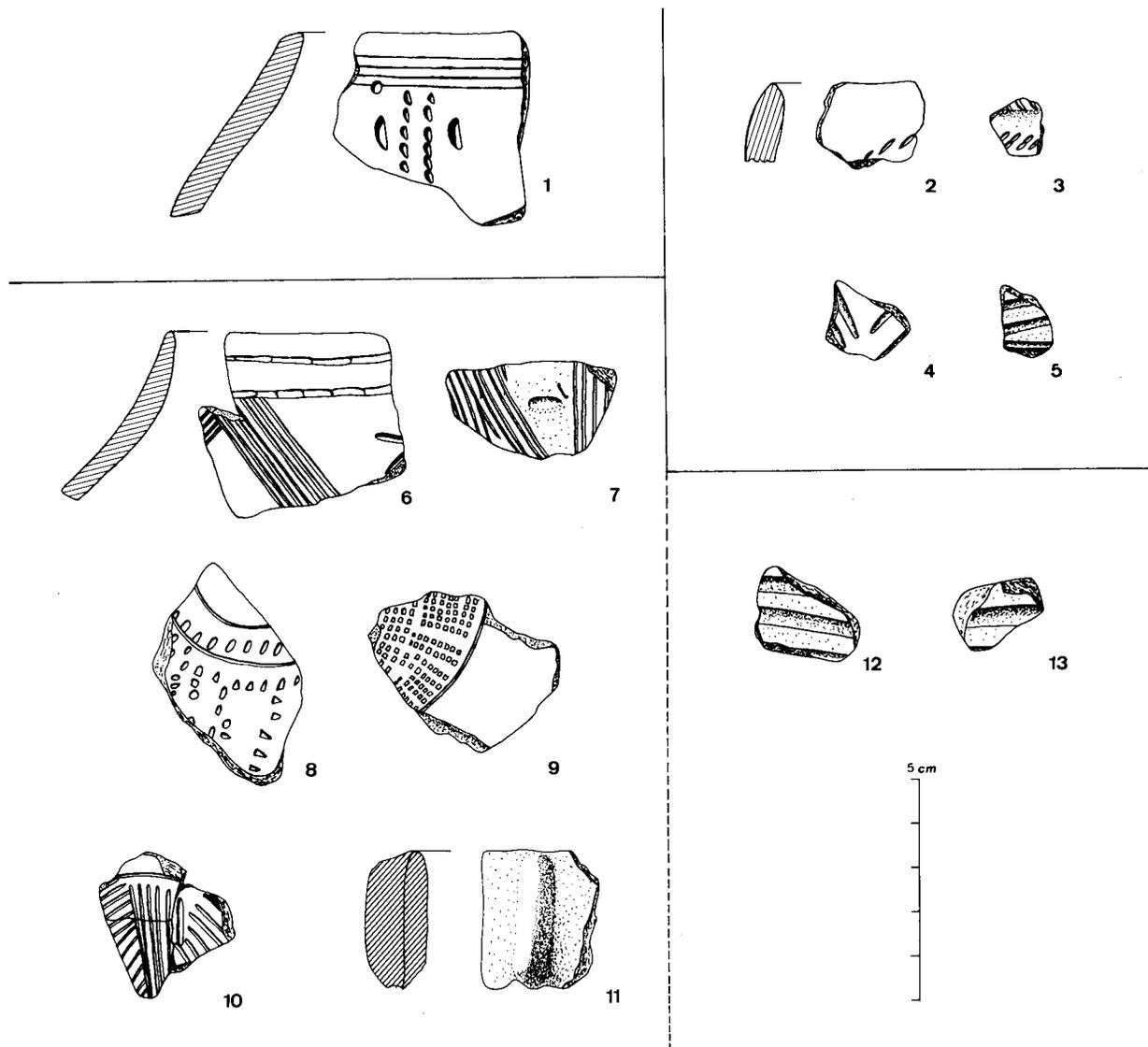


FIG. 11.
 Fosse 7 : Céramique dite du Limbourg : 2. Fosse 8 - Couche A : Céramique dite du Limbourg : 4. Fosse 8 - Couche B : Céramique dite du Limbourg : 5. S37. Céramique du Limbourg : 3. Fosse 9, déblais supérieurs : Céramique omalienne : 1. Fosse 9 - Couche 1 : Céramique omalienne : 6 à 11 et céramique dite du Limbourg : 12 à 13.

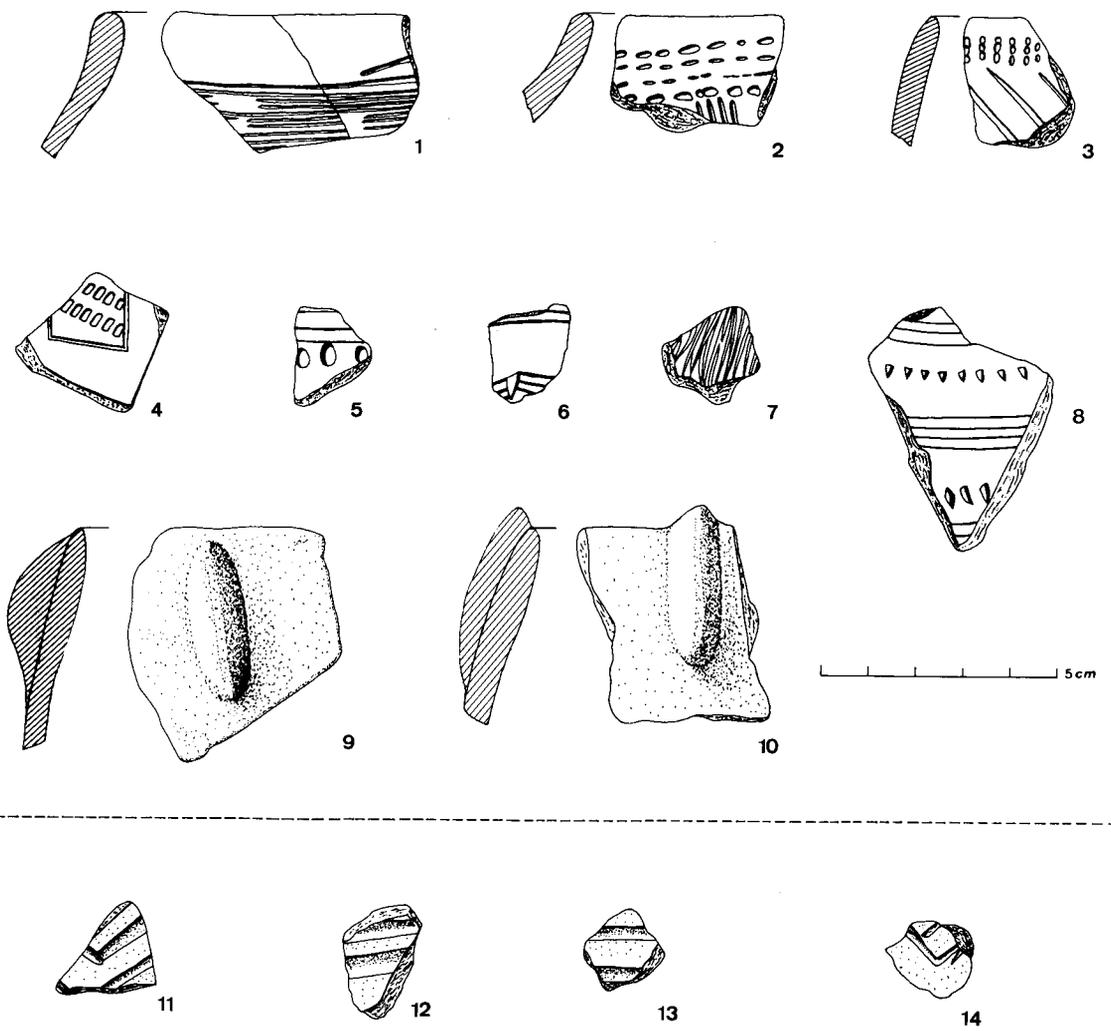


FIG. 12.
Fosse 9 - Couche 2 : Céramique omalienne : 1 à 10 et céramique dite du Limbourg : 11 à 14.

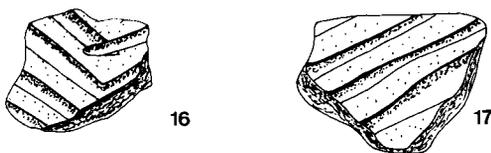
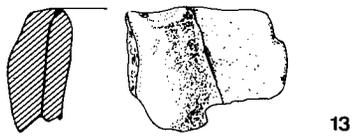
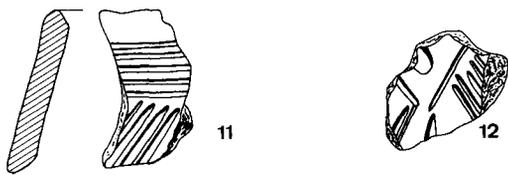
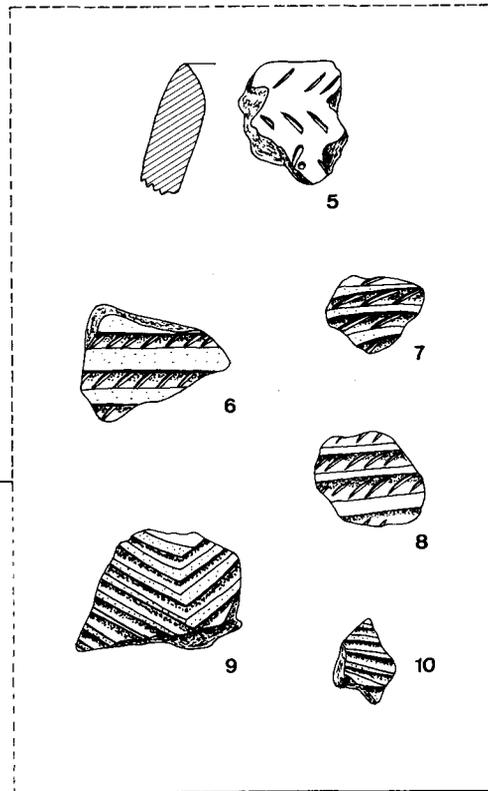
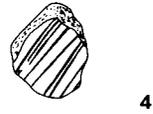
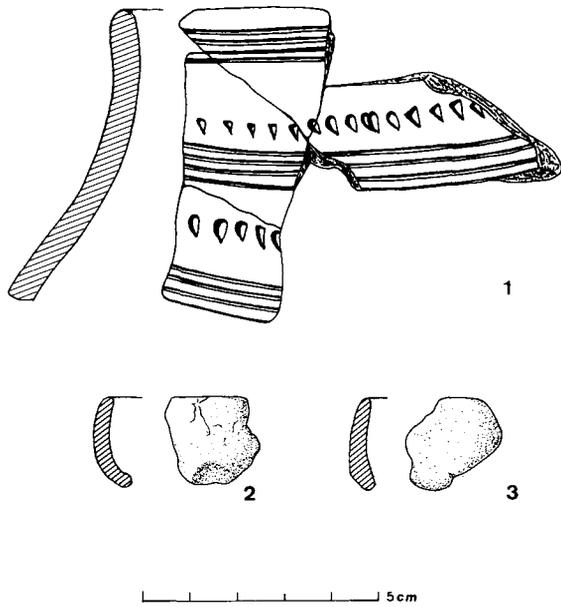


FIG. 13.
 Fosse 9 - Couche 3 : Céramique omalienne : 1 à 4 et céramique dite du Limbourg : 5 à 10. Fosse 9 - Couche 5. : Céramique omalienne : 11 à 13
 et céramique dite du Limbourg : 14 à 19.

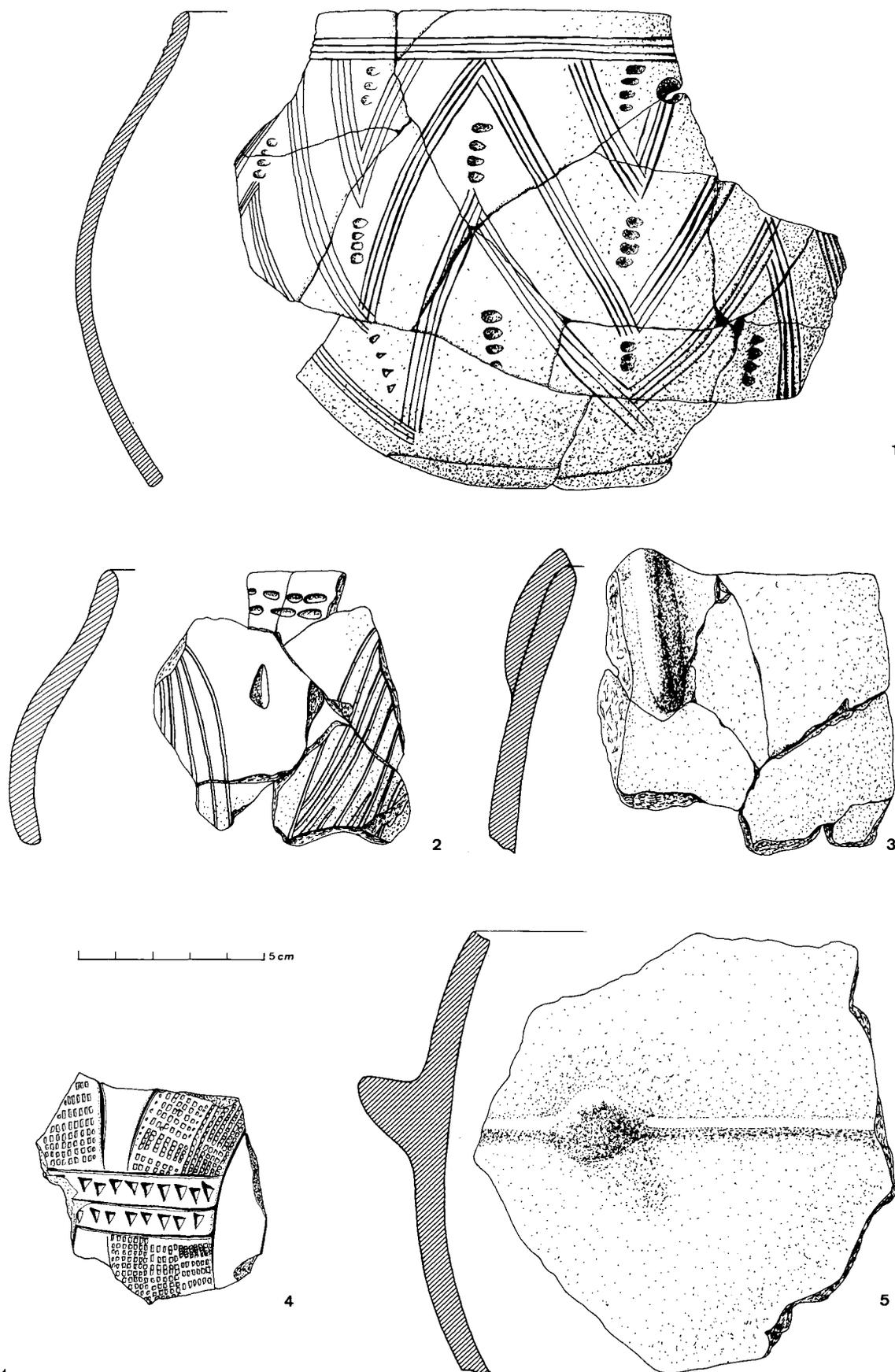


FIG. 14.
Fosse 9 - Couche 4 : Céramique omalienne : 1 à 5.

Technologie du débitage laminaire

Daniel CAHEN,

Chef de travaux
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique,
Collaborateur scientifique de l'Université de Liège

Introduction

Malgré l'accumulation de milliers de documents, le débitage laminaire de l'Omalien reste encore mal connu. J. Hamal-Nandrin et J. Servais (1929, Ophoven, 1950) ont mis en évidence le rôle des tablettes d'avivage dans la réfection des plans de frappe. L. Eloy (1950, 1951, 1953) a répété ces observations et montré certains accidents de taille. Depuis lors, la plupart des études se bornent à signaler la présence de tablettes, de flancs et de lames à crêtes, l'abondance des outils sur lames et la forme pyramidale ou prismatique des nucléus.

Le débitage omalien témoigne pourtant d'une homogénéité aussi flagrante que celle qui est attestée par la céramique qui, jusqu'à présent, a retenu toute l'attention des archéologues. L'industrie lithique, spécialement dans ses aspects techniques, est cependant digne d'intérêt : elle a fourni les outils qui furent utilisés par les Omaliens; elle nous documente sur les relations qu'entretenaient ces premiers agriculteurs avec leur milieu naturel, elle nous renseigne enfin sur les aptitudes, les intentions, le mode de vie, voire même le psychisme des premiers habitants sédentaires de notre pays.

Méthode d'étude et terminologie

Ce travail est consacré à l'étude technologique des silex taillés provenant de la couche 4 de la fosse 9 de la place Saint-Lambert¹. Il s'agit de l'ensemble lithique le plus riche découvert dans ce site et dont les caractères indiquent, de prime abord, qu'il ne s'agit pas des rebuts habituels que l'on retrouve dans les fosses omaliennes.

L'étude se fonde à la fois sur l'observation directe des artefacts et sur les remontages. L'ensemble du matériel analysé pèse 50.905 g, dont 39.510 g, soit 77,6 %, ont été remontés. Cette donnée pondérale ne signifie cependant pas que les trois quarts des artefacts aient été remontés car ce sont surtout les plus gros éléments qui ont été raccordés. Le travail a été effectué en deux semaines environ de recherches assidues. Une période plus longue, et surtout quelques interruptions au cours desquelles le

matériel aurait été redistribué auraient sans doute permis de remonter la quasi-totalité des pièces.

Pour faciliter la description technique des ensembles remontés, il importe de préciser la signification de certains termes (Tixier *et al.*, 1980).

Conventionnellement, le nucléus est orienté avec le *plan de frappe* vers le haut (fig. 1). S'il y a deux plans de frappe, c'est le plan de frappe préférentiel ou encore celui au départ duquel le dernier enlèvement a été détaché qui est tourné vers le haut. L'extrémité opposée au plan de frappe unique ou préférentiel porte le nom de *base*. La surface à débiter ou débitée, qui porte dans ce cas les négatifs des enlèvements laminaires, constitue la *face* du nucléus et elle est opposée au *dos* qui peut être cortical (réservé) ou préparé. Les flancs du nucléus sont compris entre la face et le dos. Cette orientation conventionnelle permet de définir trois plans :

- le *plan frontal*, parallèle à la face;
- le *plan sagittal*, parallèle aux flancs et perpendiculaire à la face, passant par l'axe du nucléus;
- le *plan transversal*, parallèle au plan de frappe.

Un nucléus doit présenter une double courbure dont le contrôle est essentiel pour assurer l'efficacité du débitage. La face doit être courbée dans le plan sagittal : il s'agit de la *carène* du nucléus. Elle doit également être bombée dans le plan transversal : c'est le *cintré* du nucléus. L'*angle de percussion*, compris entre le plan de frappe et la face doit également être contrôlé et ne peut dépasser 90°. La crête préparée du côté de la face est la *crête avant*; certains nucléus présentent aussi une *crête dorsale* ou *arrière*.

Dans l'Omalien, le plan de frappe est généralement préparé par un ou plusieurs grands éclats corticaux, plus ou moins circulaires, que l'on appelle *calotte*, d'où l'opération de décalottage. La réfection du plan de frappe est assurée par des *tablettes* que l'on numérote en séquence. Les tablettes qui ne portent pas de contre-bulbe sont dites prime, seconde, et tierce... de sorte qu'une succession de tablettes sera désignée comme suit : 1, 1', 1'', 1''', 2, 2', 3, ..., afin que chaque numéro nouveau corresponde à une nouvelle série d'enlèvements laminaires. Les *flancs* sont d'autres éclats caractéristiques du débitage omalien. Ils portent des négatifs d'enlèvements laminaires. On

¹ Il m'est agréable de remercier Monsieur Jean-Paul Caspar qui m'a aidé à effectuer les remontages ainsi que Monsieur Marcel Splingaer qui a réalisé l'illustration photographique. L'illustration graphique est due à Mademoiselle Léa Bernard.

distingue les *flancs axiaux*, dont l'axe de percussion est parallèle à celui des lames et les *flancs latéraux*, dont l'axe de percussion est perpendiculaire à celui des lames.

Matière première

L'examen des artefacts permet d'individualiser de 50 à 60 rognons différents. Il s'agit d'une estimation minimale qui néglige les blocs qui ne sont représentés que par un petit nombre d'éléments.

Le silex gris-vert, moucheté ou tacheté de blanc, à grain moyen, domine le lot. Il présente un cortex tantôt roulé, de teinte brunâtre, grisâtre ou rougeâtre, tantôt un cortex de craie blanchâtre, toujours usé. On remarque la présence fréquente de nodules saccharoïdes, de géodes et de cavernes. On trouve également des silex gris, beiges ou blonds qui offrent les mêmes caractéristiques de texture et de cortex que les silex gris-vert.

Les rognons montrent des formes et des dimensions variables. On rencontre des blocs assez plats, des rognons ovoïdes ou cylindriques. Nombre de rognons qui présentaient des fissures dues au gel ont explosés en multiples fragments à la première percussion.

De prime abord, il semble qu'il s'agisse d'un matériau médiocre. Cette impression est induite par le fait que l'on est confronté à un ensemble de rebut dont la majeure partie des bons produits a été enlevée. En réalité le silex de la place Saint-Lambert n'est sans doute ni meilleur ni pire que celui que les Omaliens du plateau hesbignon employaient d'ordinaire.

L'origine du silex est inconnue. La présence de cortex roulés et usés indique un remaniement des rognons par voie fluviale ou de ruissellement. Il s'agit d'un matériau récolté en contexte secondaire. Vu le poids déplacé, il est peu vraisemblable que le lieu d'approvisionnement ait été très éloigné du poste de débitage, d'autant que les Omaliens ne se sont pas donné la peine de tester les rognons et qu'ils ont apporté quelques blocs inutilisables.

Description des ensembles remontés

A. BLOCS BRUTS

- A.1. Rognon de mauvais silex. Cortex roulé. Non débité (fig. 2).
Poids (P) : 1.140 g. Longueur (L) : 16,6 cm.
- A.2. Rognon complet. Cortex de craie. Cassé en 3 fragments (fig. 2).
P : 675 g. L : 13,6 cm.
- A.3. Rognon presque complet. Cortex de craie. Cassé en 3 fragments (fig. 2).
P : 685 g. L : 17,5 cm.
- A.4. Rognon plat. Cortex roulé. Cassé en 5 fragments. Tentative de débitage sur un bord et décalottage d'une extrémité (fig. 2).
P : 1.765 g. L : 20 cm.

- A.5. Rognon plat incomplet. Cortex roulé. Cassé en 5 fragments (fig. 3). Décalottage et tentative de préparation d'une crête.
P : 1.435 g. L : 23,3 cm.
- A.6. Rognon cylindrique. Cortex roulé. Tentative de débitage assez poussée contrariée par des fissures de gel (fig. 3).
P : 983 g. L : 16,6 cm.

B. NUCLÉUS PRÉPARÉS, PEU OU NON DÉBITÉS

- B.1. Rognon ovoïde. Cortex roulé (fig. 4).
— Aménagement d'une crête grossière alternante.
— Décalottage.
— Débitage de la crête. Abandon.
P : 965 g. L : 15,7 cm.
Longueur préparée de la crête : 12,3 cm.
Longueur de la lame à crête : 8,5 cm.
- B.2. Rognon ovoïde, assez plat. Cortex roulé (fig. 4).
— Aménagement d'une crête avant.
— Aménagement d'une crête dorsale partielle.
— Décalottage.
— Débitage de lames courtes.
— Réfection de la crête avant. Abandon à ce stade vu l'apparition de cavernes.
P : 885 g. L : 15,9 cm.
Longueur préparée de la crête avant : 10,6 cm.
Longueur des dernières lames : 7,5 cm.
Rendement médiocre. Nucléus pyramidal irrégulier.
- B.3. Rognon cylindrique très caverneux. Cortex roulé (fig. 4).
— Décalottage.
— Tentative de préparation d'une crête et de la base. Abandon avant tout débitage de lame.
P : 650 g. L : 17 cm.
Longueur du nucléus : 7,1 cm.

C. NUCLÉUS DÉBITÉS

- C.1. Rognon très plat. Cortex de craie usé (fig. 5). Cassé en 2 parties, chacune étant débitée indépendamment.
- C.1.1. — Débitage d'une lame corticale le long d'un côté étroit.
— Régularisation de la face de fracture en crête avant unilatérale.
— Débitage de quelques lames guidées par cette crête au départ d'un plan de frappe formé par le négatif de la première lame corticale.
Longueur préparée de la crête : 9,5 cm.
Longueur de la dernière lame : 6,8 cm.
- C.1.2. — Débitage d'enlèvements laminaires le long d'un côté étroit (crête naturelle), au départ de la face de fracture. Succession de 9 enlèvements dont l'avant-dernier est outrepassé et le dernier, rebroussé. Abandon.

Longueur de la plus grande lame : 8,7 cm.

Longueur de la dernière lame : 5,7 cm.

P : 810 g. Longueur totale : 16,6 cm.

C.2. Rognon demi-cylindrique. Cortex roulé (fig. 5).

— Décalottage ou casse au 1/3 environ de la longueur.

C.2.1. Tentative infructueuse de débitage du plus petit fragment le long d'un côté étroit, au départ de la face de fracture.

Longueur maximale possible : 7,5 cm.

C.2.2. Débitage de quelques lames corticales le long d'un côté étroit, au départ de la face de fracture. Les lames ne dépassent pas la mi-longueur du nucléus.

— Réfection du côté étroit en crête avant bilatérale.

— Débitage de la crête.

— Aménagement en pointe de la base.

— Réfection de plan de frappe : tablette 1.

— Débitage d'au moins 9 lames.

— Réfection de la base et casse du nucléus. Abandon.

Longueur totale disponible : 13,5 cm.

Longueur première lame : 6,5 cm.

Longueur lame à crête : 13 cm.

Longueur dernières lames : 8 cm.

P : 630 g. Longueur totale : 20,9 cm.

C.3 Rognon assez plat. Cortex roulé (fig. 6).

— Décalottage.

— Préparation d'une crête partielle sur un côté étroit.

— Préparation du plan de frappe.

— Débitage de la crête suivie d'une série de lames.

— Réfection de plan de frappe : tablette 1.

— Aménagement de la base en pointe.

— Débitage et abandon lorsque la face devient trop peu cintrée.

Bon rendement, nucléus prismatique à dos réservé.

Longueur lame à crête : 5,2 cm.

Longueur lames premières série : 11 cm.

Longueur dernières lames : 9 cm.

P : 350 g. L : 15,4 cm.

C.4. Rognon assez plat, de forme triangulaire. Cortex de craie usé (fig. 6).

— Préparation sommaire d'une crête avant.

— Préparation très sommaire d'une crête arrière.

— Décalottage.

— Débitage. Les derniers enlèvements de la série cassent à l'emplacement d'un nodule saccharoïde. La face n'offre plus de carène suffisante.

— Enlèvement d'un flanc latéral.

— Débitage.

— Réfection de la base par deux enlèvements trop importants qui raccourcissent exagérément le nucléus. Abandon.

— Rendement assez faible de lames irrégulières.

Nucléus pyramidal à dos préparé.

Longueur préparée de la crête avant : 16 cm.

Longueur lames de la première série : 9 cm.

Longueur dernières lames : 10 cm.

Longueur nucléus : 6 cm.

P : 765 g. L : 20,3 cm.

C.5. Rognon irrégulier. Cortex de craie usé (fig. 6).

— Orientation du nucléus par son côté le plus étroit et suppression de quelques excroissances.

— Décalottage.

— Débitage qui ne fournit que des lames courtes, vu la mauvaise carène et le faible cintrage.

— Enlèvement d'un flanc axial qui casse cette extrémité du nucléus.

— Le nucléus est retourné haut pour bas, nouveau décalottage.

— Débitage; apparition de cavernes. Abandon. Rendement faible ou nul. Nucléus pyramidal irrégulier.

Longueur lames de la première série : 6,5 cm.

Longueur lames de la seconde série : 7 cm.

P : 690 g. L : 16,1 cm.

C.6. Rognon assez plat, quadrangulaire. Cortex roulé (fig. 7).

— Suppression des angles du rognon, préparation d'une crête dorsale et aménagement de la base en pointe.

— Décalottage par plusieurs très gros enlèvements qui entraînent la perte du tiers de la longueur totale du rognon.

— Débitage du côté étroit, guidé par l'arrondi cortical. Aboutit à des enlèvements rebroussés et une face peu cintrée.

— Enlèvement d'un flanc axial.

— Débitage.

— Réfections de plan de frappe : tablettes 1 et 2.

— Débitage.

— Réfection de la base.

— Débitage. Abandon lorsque le nucléus devenu très mince n'offre plus de carène ni de cintre suffisants.

Bon rendement. Nucléus pyramidal à dos préparé.

Longueur lame première série : 7,8 cm.

Longueur dernières lames : 9 cm.

Longueur nucléus : 10,5 cm.

P : 1.095 g. L : 22,5 cm.

C.7. Rognon globuleux, assez caverneux. Cortex roulé (fig. 8).

— Décalottage.

— Aménagement de la base en pointe.

— Débitage par côté étroit. Apparition de cavernes.

— Enlèvement de 3 flancs latéraux successifs.

— Débitage infructueux. Apparition de nouvelles cavernes. Abandon.

Rendement nul. Nucléus prismatique à dos réservé.

P : 810 g. L : 16,6 cm.

C.8. Gros rognon de forme triangulaire. Cortex roulé (fig. 8).

- C.8.1. — Suppression des protubérances.
- Aménagement d'une crête avant.
- Décalottage.
- Débitage de la crête suivie de quelques lames courtes car la carène est trop forte.
- Réfection de plan de frappe : tablettes 1 et 1' pour changer l'angle de percussion et réduire la courbure de la carène.
- Débitage.
- Réfection de plan de frappe : tablette 2.
- Débitage. Abandon du nucléus devenu trop étroit.

Bon rendement. Nucléus pyramidal à dos cortical.

Longueur préparée de la crête : 16 cm.

Longueur lames première série : 7 cm.

Longueur dernières lames : 8,5 cm.

C.8.2. Reprise de la calotte en nucléus sur éclat.

- Plan de frappe correspondant au talon de l'éclat.
- Aménagement sommaire d'une crête unilatérale.
- Essai infructueux de débitage. Abandon.

P : 1.760 g. L : 21,3 cm.

D. ROGNONS RECONSTITUÉS, NUCLÉUS ABSENT

D.1. Gros rognon quadrangulaire. Cortex roulé (fig. 9).

- Décalottage qui supprime plus du tiers de la longueur totale.
- Aménagement le long du côté étroit d'une nervure guide par des enlèvements opposés, venant de la base et du plan de frappe.
- Aménagement de la base en pointe.
- Débitage et nucléus manquent.

Nucléus pyramidal à dos réservé.

Longueur préparée de la nervure guide : 10 cm.

P : 1.760 g. L : 21,6 cm.

D.2. Rognon ovoïde. Cortex de craie usé (fig. 10).

- Décalottage.
- Aménagement en pointe de la base.
- Pas de trace de préparation de crête ou de nervure.
- Débitage. Les lames exploitent environ la moitié de la longueur disponible du fait du faible carénage de la face.
- Enlèvements de deux flancs latéraux.
- Réfection de plan de frappe : tablette 1.
- Débitage. Cette dernière série de lames ainsi que le nucléus manquent.

Rendement assez bon. Nucléus pyramidal.

Longueur lames première série : 9,5 cm.

Longueur lames deuxième série : 9 cm.

P : 425 g. L : 18,5 cm.

D.3. Rognon de forme triangulaire. Cortex de craie usé (fig. 10).

- Décalottage de l'extrémité la plus large du rognon.
- Aménagement de la base en pointe.
- Débitage de lames corticales et semi-corticales.
- Réfection de plan de frappe : tablettes 1, 1' et 1''.
- Poursuite du débitage et nucléus manquent.

Rendement assez bon. Nucléus pyramidal.

Longueur lame la plus longue de la première série : 11 cm.

Longueur lame la plus longue possible de la deuxième série : 9,5 cm.

P : 405 g. L : 12,5 cm.

D.4. Rognon plus ou moins cylindrique. Cortex roulé (fig. 11).

- Décalottage.
- Débitage sans préparation apparente.
- Réfection du plan de frappe : tablettes 1, 1', 1'', 1'''.
- Aménagement des flancs et de la base du nucléus par des enlèvements opposés.
- Poursuite du débitage et nucléus manquent.

Rendement assez bon. Nucléus pyramidal à débitage périphérique.

Longueur maximale lames première série : 12 cm.

Longueur maximale lames deuxième série : 9,5 cm.

P : 615 g. L : 12,3 cm.

D.5. Rognon prismatique. Cortex roulé. Silex assez caverneux dans la zone sous-corticale (fig. 11).

- D.5.1. — Décalottage.
- Préparation sommaire de la crête avant.
- Aménagement de la base en pointe.
- Débitage. Les deux lames sous la crête dégagent une géode.
- Enlèvement d'un flanc axial qui supprime la géode.
- Aménagement de l'un des flancs du nucléus par une série de lames courtes qui suppriment une zone de silex caverneux.
- Réfection d'une crête en cours de débitage.
- Débitage de la crête.
- Réfection du plan de frappe : tablettes 1 et 1'.
- Poursuite du débitage et nucléus manquent.

Bon rendement. Nucléus pyramidal.

Longueur de la première lame à crête : 11,5 cm.

Longueur de la deuxième lame à crête : 9 cm.

D.5.2. Reprise de la calotte en nucléus sur éclat.

- Talon et bulbe emportés par un enlèvement sur la tranche de la calotte.
- Préparation en crête unilatérale du bord adjacent.
- Débitage de la crête.
- Débitage d'une série de lames courtes au départ du plan de frappe correspondant au négatif de la crête.

Longueur de la crête : 5,8 cm.

Longueur des lames : 4,5 cm.

P : 535 g. L : 13,8 cm.

D.6. Rognon globuleux de forme plus ou moins triangulaire. Cortex roulé.

D.6.1. — Préparation sommaire d'une crête avant (fig. 12).

- Décalottage.
- Epannelage périphérique par des enlèvements opposés, venant du plan de frappe et de la base.
- Aménagement de la base en pointe.
- Débitage qui exploite un demi-périmètre environ.
- Recarénage du nucléus par un flanc latéral.
- Réfection du plan de frappe : tablette 1.
- Débitage qui exploite les trois quarts du périmètre.
- Réfection de plan de frappe : tablette 2.
- Débitage qui intéresse tout le périmètre. Les lames et le nucléus manquent.

Bon rendement mais casse fréquente des lames. Nucléus pyramidal à débitage périphérique.

Longueur lames première série : 11,5 cm.

Longueur lames deuxième série : 9,5 cm.

Longueur lames troisième série : 7,5 cm.

D.6.2. Reprise de la calotte en nucléus sur éclat.

- La calotte est fendue longitudinalement (accident Siret).
- Tentative de débitage le long de la face de fracture au départ du talon de l'éclat. Essai infructueux. Abandon.

P : 1.185 g. L : 16,8 cm.

D.7. Rognon ovoïde. Cortex roulé.

- Décalottage.
- Aménagement de la base en pointe et d'une crête dorsale irrégulière.
- Débitage du côté étroit guidé par arrondi cortical.
- Réfection du plan de frappe : tablettes 1 et 1'.
- Poursuite du débitage et nucléus manquent.

Rendement assez bon. Nucléus pyramidal.

Longueur maximale possible des lames : 11,5 cm.

P : 690 g. L : 15,2 cm.

E. SÉRIES DE TABLETTES

E.1. Cortex roulé (fig. 13).

- E.1.1. — Suppression d'une protubérance.
- Décalottage.
- Débitage.
- Réfection de plan de frappe : tablettes 1 et 1'.
- Débitage.
- Réfection de plan de frappe : tablette 2.
- E.1.2. — Tentative infructueuse de débitage de la protubérance.

P : 560 g.

E.2. Cortex roulé (fig. 13).

- E.2.1. — Préparation d'une crête avant.
- Décalottage.
- Débitage.
- Réfection de plan de frappe : tablette 1.
- Débitage de la crête et de quelques lames courtes.
- Réfection de plan de frappe : tablette 2.
- Débitage.
- Réfection de plan de frappe : tablette 3.
- E.2.2. Reprise de la calotte en nucléus sur éclat.
- Débitage par la tranche effectué d'abord à partir de l'extrémité distale, puis du talon de la calotte; peu fructueux.

P : 780 g.

E.3. Cortex de craie usé (fig. 13).

- E.3.1. — Décalottage.
- Aménagement d'une nervure-guide par des enlèvements partant du plan de frappe.
- Débitage. La face est trop peu carénée, les lames rebroussement.
- Enlèvement d'un flanc latéral.
- Réfection de plan de frappe : tablette 1.
- Débitage peu fructueux de lames courtes et minces.
- Réfection de plan de frappe : tablettes 2 et 2'.

Longueur maximale des lames de la première série : 9,5 cm.

E.3.2. Reprise d'un gros éclat de préparation de la nervure guide en nucléus sur éclat.

- Débitage par la tranche. Le nucléus manque, présence d'un enlèvement outrepassé.

Longueur de l'enlèvement laminaire : 9,5 cm.

E.3.3. Reprise d'un autre éclat de préparation de nervure guide en nucléus sur éclat.

- Débitage infructueux au départ du talon de l'éclat.
- Troncature de l'extrémité distale.
- Débitage infructueux au départ de la troncature.

Longueur totale disponible : 9 cm.

P : 915 g.

- E.4. Cortex de craie usé (fig. 14).
- E.4.1. — Décalottage (4 enlèvements successifs).
— Débitage. Au moins 16 lames. Apparition de cavernes.
— Réfection de plan de frappe : tablettes 1 et 1'.
— Débitage. Au moins 15 lames.
— Réfection de plan de frappe : tablette 2. Bon rendement mais les tablettes entraînent une perte importante de longueur.
Longueur des lames de la première série : au moins 10 cm.
- E.4.2. Reprise de la deuxième calotte en nucléus sur éclat.
— Débitage par la tranche au départ du talon de la calotte.
Longueur totale disponible : 11,5 cm.
- E.4.3. Outil *a posteriori* : le troisième enlèvement de décalottage est une grande pièce esquillée (coin à fendre ?).
- E.4.4. Denticulé aménagé sur le quatrième enlèvement de décalottage, remontage d'un éclat de retouche.
P : 725 g.
- E.5. Cortex roulé (fig. 14).
- E.5.1. — Préparation d'une crête avant.
— Décalottage.
— Débitage de la crête poursuivi en débitage périphérique : 22 contre-bulbes visibles.
— Réfection du plan de frappe par une succession d'au moins 8 tablettes « prime ».
- E.5.2. Reprise de la calotte en nucléus sur éclat.
— Aménagement d'une troncature distale.
— Aménagement de la tranche en crête unilatérale.
— Débitage d'au moins 3 lames dont la dernière est rebroussée. Abandon.
Longueur des lames : 9 cm.
Très bon rendement de ce rognon.
P : 1.160 g.
- E.6. Cortex roulé (fig. 14).
— Décalottage.
— Débitage.
— Réfection de plan de frappe : tablettes 1 et 1'.
— Réaménagement complet du rognon car les lames de la série F.2. en proviennent et ont été débitées à partir d'un plan de frappe naturel situé latéralement par rapport aux tablettes.
P : 605 g.
- E.7. Rognon ovoïde, cortex roulé (fig. 14).
— Décalottage.
— Débitage d'une lame corticale.
— Réfection de plan de frappe : tablette 1.
— Débitage de lames corticales et semi-corticales.
— Réfection de plan de frappe : tablette 2.
— Débitage.
Longueur de la première lame : 9,3 cm.
Longueur des lames de la deuxième série : 11,6 cm.
P : 680 g.
- E.8. Cortex de craie usé. Silex assez caverneux (fig. 14).
— Décalottage.
— Aménagement du dos.
— Débitage. Les lames rebroussent ou cassent.
— Réfection de plan de frappe : tablettes 1 et 1'.
— Débitage : infructueux.
— Réfection de plan de frappe : tablettes 2 et 2'.
P : 310 g.
- E.9. Cortex roulé (fig. 14).
— Décalottage.
— Débitage.
— Réfection de plan de frappe : tablettes 1, 1', 1''.
— Débitage : 4 lames seulement.
— Réfection de plan de frappe : tablette 2.
Rendement apparemment faible mais débitage des deux tiers de la périphérie.
P : 645 g.
- E.10. Cortex roulé.
— Décalottage.
— Débitage d'une lame.
— Tablettes 1 et 1'.
— Débitage.
— Tablette 2
Très petites dimensions des tablettes (diamètre 4,7 cm pour les tablettes 1 et 1', 3,5 cm pour la tablette 2).
Débitage des deux tiers de la périphérie.
P : 55 g.
- E.11. Cortex roulé.
— Débitage.
— Tablettes 1, 1', 1''.
— Débitage.
Longueur d'une lame : 8,5 cm.
P : 305 g.
- E.12. Cortex roulé.
— Débitage d'une importante série de lames dont la dernière découvre une géode.
— Réfection de plan de frappe : tablette.
Longueur d'une lame : 8,7 cm.
P : 270 g.
- E.13. Cortex roulé. Silex très caverneux.
— Décalottage.
— Débitage.
— Recarénage de la face par un flanc latéral.
— Réfection de plan de frappe : tablette 1.
Longueur possible d'une lame : 9 cm.
P : 570 g.
- F. SÉRIES DE LAMES
- F.1. Rognon à deux extrémités naturellement plates. Cortex roulé (fig. 15).

- Décalottage.
- Aménagement d'une nervure-guide, des flancs et de la base par des enlèvements opposés, venant du plan de frappe et de la base.
- Débitage d'une série d'au moins 12 lames, toutes cassées.

Nucléus pyramidal.

Débitage tournant du plan frontal vers le plan sagittal.

Pas d'abrasion des corniches ni des contre-bulbes entre chaque lame.

Longueur des lames : 11 cm.

P : 445 g.

F.2. Cortex roulé.

- Débitage de 5 lames successives, toutes cassées, au départ d'un plan de frappe naturel.
- Pas d'abrasion des corniches ni des contre-bulbes entre chaque lame.

Appartient au rognon d'où provient la série de tablettes décrite en E.6.

Longueur lames : 8,2 cm.

P : 36 g.

F.3. Rognon à cortex de craie usé.

- ##### F.3.1. — Préparation d'une crête avant.

- Décalottage.

- Débitage.

Longueur préparée de la crête : 10,5 cm.

- ##### F.3.2. Reprise d'un éclat de préparation de crête en nucléus sur éclat.

- Troncature latérale.

- Débitage de lamelles sur la tranche.

Longueur lamelle : 6,1 cm.

N.B. Il pourrait s'agir d'un burin.

P : 375 g.

F.4. Cortex de craie usé. Silex blond.

- Préparation d'une crête avant par 2 enlèvements.

- Décalottage.

- Débitage de lamelles courtes et étroites.

Longueur lamelles : 5,5 cm.

P : 125 g.

G. SÉRIES D'ÉCLATS

G.1. Silex gris à grain grossier, entièrement décortiqué (type, Orp-le-Grand).

- Série de 4 gros éclats reconstituant un plan de frappe quadrangulaire au départ duquel une crête et quelques lames courtes ont été débitées.

Longueur lames : 6,5 cm.

P : 375 g.

G.2. Cortex roulé.

- Série de gros éclats, probablement de préparation de plan de frappe.

- Le dernier enlèvement porte un denticulé concave inverse, un éclat de retouche y est raccordé.

P : 680 g.

Modes opératoires

Le matériel de la couche 4 de la fosse 9 de la place Saint-Lambert peut être réparti en deux modes opératoires producteurs de lames : le débitage de rognons, qui est majoritaire, et celui de nucléus sur éclat.

A. DÉBITAGE DE ROGNONS

A.1. Choix du rognon

La morphologie naturelle du rognon paraît indifférente. L'artisan omalien n'hésite pas à sacrifier une masse importante de matière première pour préparer le volume recherché. Quelques constantes, communes d'ailleurs à la plupart des débitages laminaires de toutes les cultures, peuvent être relevées dans l'orientation du rognon dont le côté le plus étroit, dans le sens de la plus grande longueur, deviendra la face et l'extrémité la plus large, le plan de frappe.

On ne constate pas de décortilage systématique. Les cas assez rares d'épannelage total correspondent à une préparation poussée qui, d'ailleurs, est effectuée en plusieurs étapes. Le cortex usé ou roulé des rognons de la place Saint-Lambert est fiable et dur. Il permet le débitage, la retouche, voire l'utilisation.

A.2. Préparation de la face

- On rencontre trois méthodes de préparation de la face :
- la préparation d'une crête avant qui est généralement effectuée par des enlèvements alternants; la préparation de la crête est toujours antérieure à celle du plan de frappe;
 - la préparation d'une nervure-guide par de grands enlèvements partant du plan de frappe et de la base; cette préparation est postérieure à celle du plan de frappe;
 - l'ouverture de la face par une série d'enlèvements laminaires corticaux et semi-corticaux guidés par l'arrondi cortical du côté étroit.

Le rôle de la crête est de fournir une arête qui guidera les ondes de choc et de former la carène du nucléus.

A.3. Préparation du plan de frappe

Cette opération est réalisée par le décalottage de l'extrémité la plus large du rognon, orienté dans le sens de sa plus grande longueur. Lorsqu'une crête avant a été préparée, c'est un négatif d'éclat de crête qui sert de plan de frappe pour l'enlèvement de la calotte.

On n'observe aucun facetage du plan de frappe qui est lisse et constitué par le négatif d'une calotte ou d'une tablette.

A.4. Préparation de la base et du dos

Les bases des nucléus sont systématiquement appointées pour préparer la terminaison des lames et subsidiairement, offrir un plan de frappe secondaire pour remédier à certains accidents de taille et contrôler l'évolution du débitage.

L'aménagement de la base, s'étend parfois au dos du nucléus par la préparation d'une crête arrière qui est toujours plus sommaire que la crête avant. La crête dorsale semble réservée aux rognons ovoïdes ou quadrangulaires assez plats tandis que les rognons cylindriques ou globuleux présentent généralement un dos cortical, quand ils ne sont pas entièrement débités. Le rôle de cette crête arrière est de parfaire la mise en forme du nucléus en le dotant d'une section biconvexe ou losangique et de ménager des plans de frappe pour contrôler les flancs et le cintrage du nucléus.

A.5. Débitage des lames

Il débute normalement par l'enlèvement de la lame à crête ou celui de la nervure-guide. On constate fréquemment que la première lame est plus courte que les suivantes et le fait est encore plus marqué dans le cas d'une ouverture de la face par des lames corticales. Une réfection de la carène du nucléus intervient souvent à un stade précoce du débitage afin de permettre l'exploitation de toute la longueur disponible.

Le débitage évolue de la crête vers les flancs du nucléus, jusqu'à couvrir environ un demi-périmètre. Les cas de débitage périphérique complet sont rares et n'ont pas été réalisés par une seule série de lames. La face, les flancs et le dos originels peuvent être exploités tour à tour, en plusieurs séries distinctes de lames, après plusieurs réfections de plan de frappe.

A.6. Modalités techniques

La préparation est effectuée au percuteur dur, seul capable de détacher de grands éclats massifs. Ceux-ci portent un talon lisse ou cortical, un bulbe en fort relief et un point d'impact bien marqué.

Les lames sont tirées au percuteur tendre. Elles présentent généralement un petit talon lisse, en forme de croissant ou de triangle curviligne biconcave. On n'observe aucune trace d'abrasion des corniches ni des contre-bulbes.

Il s'agit probablement d'un débitage par percussion indirecte. En effet, la présence d'une corniche non abrasée rend hasardeuse une percussion directe. Le percuteur risquerait de ce fait d'accrocher le plan de frappe en plusieurs endroits.

A.7. Réfection et contrôle de l'évolution du débitage

L'efficacité du débitage dépend du contrôle de trois facteurs essentiels : l'angle de percussion, la carène et le cintre. L'artisan omalien dispose d'une panoplie de méthodes de contrôle qui n'entraînent pas une remise en forme complète du bloc. Il s'agit essentiellement de :

- la réfection du plan de frappe par l'enlèvement de tablettes;
- l'enlèvement de flancs axiaux et latéraux;
- la préparation d'une crête en cours de débitage;
- l'aménagement ou le réaménagement de la base.

La réfection du plan de frappe par l'enlèvement de tablettes est le procédé le plus usité. Il permet de rendre plus aigu l'angle de percussion, de modifier l'orientation de la face ou, encore, de supprimer des accidents de taille (une série de lames rebroussées par exemple) ou une zone de mauvais silex.

La modification de l'angle de percussion peut modifier la carène du nucléus. Ainsi, dans le cas du rognon C8, une carène trop prononcée ne permettait de débiter que des lames assez courtes, inconvénient auquel il a été remédié par l'enlèvement d'une tablette.

Le procédé des tablettes est peu économique. Il entraîne une perte de longueur rapide, puisque les tablettes de plus de 2 cm d'épaisseur ne sont pas rares. De plus, un mauvais ajustage de l'enlèvement nécessite de détacher des tablettes « prime » qui déterminent une perte de longueur supplémentaire.

L'enlèvement de flancs axiaux et latéraux obéit à des motivations distinctes. Les flancs axiaux permettent de restaurer le cintre du nucléus dont la face est devenue trop plate (fig. 16-A). Ils permettent aussi de supprimer des accidents de taille ou des imperfections de la matière mais, dans ce rôle, on leur préfère généralement l'enlèvement d'une tablette.

Les flancs latéraux sont toujours tirés vers l'extrémité distale des lames et souvent en série de deux ou trois. Leur but est de recaréner le nucléus en restaurant sa courbure dans le plan sagittal (fig. 16-B). Il est exceptionnel en revanche qu'un flanc latéral ait servi à surmonter un accident ou un défaut du silex.

La fonction des flancs est double. L'une, spécifique, est d'assurer le contrôle du cintre ou de la carène, l'autre, circonstancielle, est de pallier un accident ou un défaut de la matière.

Contrairement aux flancs et aux tablettes, la réfection d'une crête en cours de débitage n'est nullement un procédé propre à l'Omalien, dans lequel il est d'ailleurs peu fréquent. Cette méthode permet d'agir à la fois sur le cintre et sur la carène et fournit une nouvelle arête pour guider les enlèvements. Il est probable que certains flancs latéraux aient été suivis d'une réfection de crête mais ce procédé est surtout employé lorsque les lames ne parviennent pas à traverser toute la longueur du nucléus. La réfection d'une crête en cours de débitage est généralement suivie, avant tout nouveau débitage, par celle du plan de frappe pour ajuster l'angle de percussion.

Le réaménagement de la base assure le contrôle de la terminaison des lames et permet d'éviter ou de remédier à certains accidents voire, subsidiairement, de recaréner le nucléus en prolongeant une nervure-guide jusqu'à l'extrémité. Il s'agit d'un procédé utilisé surtout en fin de travail.

A.8. Arrêt du débitage et rendement

Outre la casse, les accidents de taille et la mauvaise qualité du silex, diverses raisons motivent l'arrêt du débitage. Il s'agit fondamentalement de causes écono-

miques, que le nucléus soit devenu trop petit ou qu'il nécessite une remise en forme trop importante.

On constate une corrélation nette entre la longueur des lames et l'arrêt du débitage. La distribution des longueurs montre un mode entre 9 et 10 cm pour les premières lames, entre 8 et 9 cm pour les dernières lames (fig. 17-A). Tant que le nucléus permet d'obtenir des lames de cette dimension, il est débité et réfectionné, en deçà, il est rapidement abandonné.

Les artisans omaliens ont manifestement recherché des lames robustes, assez larges et d'une longueur comprise entre 8 et 12 cm. On ne constate aucun effort pour obtenir des lames plus longues, ce qui eut été possible avec les rognons disponibles (fig. 17-B). La seule opération de décalottage ampute les rognons du quart et parfois même du tiers de leur longueur. D'autre part, la longueur préparée des crêtes oscille entre 10 et 14 cm. Moyennant une préparation moins brutale, les Omaliens auraient pu obtenir de plus grandes lames. De même en accentuant le cintre de la face, ils auraient pu produire des lames plus étroites. Ce type de support ne les intéressait pas et, d'ailleurs, il est exceptionnel de trouver un outil omalien sur lame dépassant 10 cm.

Le rendement du débitage est difficile à évaluer, compte tenu du caractère incomplet des reconstitutions et d'un taux de casse de lames au débitage qui paraît important. Le matériel comporte fort peu de lames entières et celles-ci sont généralement d'un petit module. Il est exclu que les lames découvertes représentent la totalité de la production. Les meilleures lames ont sans doute été sélectionnées avant la mise au rebut des déchets. Si l'on admet que les 20 à 30 enlèvements laminaires que l'on peut dénombrer sur plusieurs nucléus ne sont que le reflet d'une production réelle au moins double et qu'une lame sur cinq seulement est sortie entière, on obtient encore un total d'environ 500 lames complètes. Une production de l'ordre de 300 à 800 supports laminaires complets et de bonne qualité pourrait donc constituer une estimation intuitive minimale.

A.9. Nucléus résiduel

La forme la plus habituelle est un nucléus pyramidal avec une face correspondant à un demi-périmètre environ.

Tous les nucléus retrouvés dans la couche 4 de la fosse 9 ont été remontés, sauf un, repris en percuteur. Il manque donc au moins 25 nucléus, si l'on se limite aux ensembles décrits ci-dessous; plus du double si l'on considère la totalité des rognons.

B. DÉBITAGE DE NUCLÉUS SUR ÉCLAT

Ce second mode opératoire est assez mal attesté dans le matériel provenant de la couche 4 de la fosse 9. L'éclat support est parfois un éclat de préparation de crête mais, dans la majorité des cas, il s'agit d'une calotte. Vu leurs dimensions importantes, ces dernières constituaient

encore une réserve appréciable de matière première facile à exploiter.

La succession des gestes techniques est simple :

- orientation de l'éclat dans le sens de sa plus grande longueur;
- régularisation éventuelle d'un bord en crête unilatérale directe;
- aménagement éventuel d'un plan de frappe par une troncature;
- débitage.

Dans certains cas, le débitage peut être croisé, le négatif du premier enlèvement servant de plan de frappe pour le débitage du suivant, le long du bord adjacent, et qui, à son tour, devient plan de frappe pour le détachement de lames du côté du premier enlèvement (cas de la série D.5.2.).

A la place Saint-Lambert, ce mode de débitage n'apparaît guère fructueux. Si, dans une majorité de cas, on a cherché à débiter des produits d'une longueur dépassant 8 cm, il est arrivé que le module descende jusqu'à la lamelle de 4 ou 5 cm. Le rendement semble toujours faible.

Nature du dépôt archéologique

D'évidence, les artefacts de silex de la couche 4 de la fosse 9 de la place Saint-Lambert sont des rebuts d'un atelier de débitage de rognons. Le matériel est caractérisé par l'absence virtuelle d'outils, par la rareté des lames complètes et, en revanche, par l'abondance des éclats de préparation et de lames cassées en cours de débitage, ainsi que par la mise en œuvre d'un grand nombre de blocs différents. La nature même des vestiges indique qu'il s'agit de déchets rebutés après une sélection des produits utilisables. Selon toute vraisemblance, ce dépôt ne correspond pas à un atelier de débitage en place mais plutôt au résultat de l'évacuation d'un tel atelier. En effet, malgré un tamisage soigneux, on n'a recueilli qu'une proportion somme toute restreinte d'esquilles dont le nombre, en contexte primaire, aurait sans doute été beaucoup plus élevé.

Une recherche rapide (moins de 3 h.) dans le matériel de silex provenant des autres couches de la fosse 9 a permis d'établir plusieurs liaisons avec la couche 4.

Couche 1 :

- 1 éclat sur rognon D.4.

Couche 2 :

- 1 lame sur tablettes E.7;
- 1 lame sur rognon C.8;
- 1 éclat sur rognon non décrit.

Couche C-C+B :

- 1 éclat de décalottage sur rognon C.5;
- 2 éclats sur bloc A.5;
- 1 lame sur tablettes E.6;
- 1 éclat sur rognon C.6;
- 1 éclat de préparation de crête et 1 lame sous

crête qui appartiennent aux tablettes E.1, mais ne s'y raccordent pas;

- 1 lame de la série D.5.2 du rognon D.5;
- 1 éclat sur rognon C.8.

Couche 3 :

- 1 lame et 1 fragment de lame sur rognon C.1;
- 2 lames sur rognon D.1;
- 1 lame sur tablettes E.4;
- 1 éclat de crête arrière sur rognon C.4;
- 1 fragment de lame de la série F.3;
- 1 fragment de lame de la série F.5;
- 1 fragment de lame sur rognon C.3;
- 1 nucléus avec 1 lame et 2 éclats de décalottage;
- 10 éclats avec éclats et fragments.

Couche 5 :

- 1 lame sur tablettes E.3;
- 1 éclat de décalottage des tablettes E.10;
- 1 fragment sur rognon D.6;
- 1 fragment sur tablettes E.1;
- 9 éclats avec éclats et fragments.

Couche 8 :

- 1 éclat sur rognon D.6;
- 1 lame avec une lame.

Les couches 6 et 7 ne contenaient pratiquement pas de silex taillés. La couche 4 est reliée aussi bien à celles qui la précèdent qu'à celles qui la suivent. Les couches C-C+B, 3 et 5 fournissent le plus de raccords avec la couche 4.

Du point de vue de l'industrie lithique, le matériel de la fosse 9 constitue une unité, d'autant qu'à l'exception des couches 1 et 2, les autres ne paraissent pas contenir de vestiges de rognons différents de ceux de la couche 4. La seule exception apparente est constituée par un nucléus de la couche 3 qui se raccorde à une lame de la couche 4. Ce nucléus est aménagé sur un éclat de décalottage sur lequel on a remonté d'autres éclats de décalottage trouvés dans la couche 4. On note également que les autres couches de la fosse 9 ne contiennent pas les éléments, nucléus, lames complètes, éclats de préparation, qui manquent dans la couche 4.

Ces données indiquent que la succession stratigraphique relevée dans la fosse 9 est dépourvue de signification chronologique ou, plutôt, qu'elle ne reflète que des épisodes ponctuels de déversements intentionnels ou d'éventuels remblayages naturels, et non des phases d'occupation ou d'activité distinctes puisqu'on ne peut admettre qu'une lame trouvée dans la couche 5 y ait été jetée avant d'avoir été débitée dans la couche 4!

Données ethnographiques

Le très faible nombre d'outils retrouvés dans la couche 4 de la fosse 9, le fait aussi qu'il s'agisse surtout d'instruments de morphologie aléatoire, façonnés sur des éclats provenant des rognons mis en œuvre dans l'atelier de débitage, indiquent clairement que la finalité de l'opération était la production d'une réserve de lames et non

leur utilisation immédiate. L'emploi des outils apparaît donc très subsidiaire par rapport à l'activité dominante de débitage.

L'homogénéité technique est telle que l'on pourrait attribuer l'ensemble du travail à la main d'un seul artisan. Cependant, rien ne distingue fondamentalement le matériel de la place Saint-Lambert de celui d'autres sites omaliens. De ce fait, cette homogénéité pourrait refléter davantage une tradition culturelle contraignante qu'une individualité.

Il y a 50 à 60 rognons qui sont attestés dans la couche 4 dont 35, au moins, ont fait l'objet d'un débitage assez poussé comportant plusieurs stades de réfection. Si l'on estime qu'il a fallu de 20 à 30 minutes en moyenne pour la mise en œuvre de chaque rognon, on aboutit à un total de 20 à 30 heures de travail. Cette estimation n'est pas exagérée car, si certains blocs ont pu être liquidés en quelques minutes, d'autres, plus élaborés, ont requis plus d'une demi-heure pour être débités. Ainsi, l'ensemble de la couche 4 représente au minimum deux à trois journées de travail pour un seul artisan.

Le matériel ne témoigne guère de souci économique ni de productivité. On ne discerne pas de choix préalable basé sur la morphologie des rognons ou la texture du silex. De plus, le matériau n'a pas été testé au moment de la récolte, de sorte que les Omaliens ont rapporté, effort inutile, des blocs inexploitable. La préparation des rognons au percuteur dur détermine une perte de volume et de longueur importante. Il en va de même des procédés de réfection en cours de débitage, particulièrement des tablettes. Manifestement, les Omaliens se sont efforcés de sculpter la forme qu'ils recherchaient à l'intérieur des rognons plutôt que d'adapter leurs méthodes au matériau disponible.

Les remontages révèlent l'existence d'un certain nombre de « manques » : déficit très sensible en nucléus et en grandes lames complètes, absence de plusieurs grands éclats de préparation, de calottes notamment. On peut supposer que les nucléus ont été réemployés comme percuteurs pour le débitage et pour le bouchardage des meules et des herminettes, que les lames ont été réservées comme support d'outil et enfin que les grands éclats ont pu être repris comme nucléus.

Comparaisons

La littérature archéologique ne fournit pas d'ensemble équivalent à celui de la couche 4 de la fosse 9 de la place Saint-Lambert et qui puisse lui être comparé dans le détail.

Dans le matériel d'Elsloo, en Limbourg hollandais, R. R. Newell (1970) distingue quatre traditions techniques : le débitage de lames, celui de disques et d'éclats et la taille de nucléus. Seule la première est attestée à la place Saint-Lambert. Les « disques » reconnus par R. R. Newell pourraient correspondre à des calottes, à des flancs ou des tablettes, d'autant qu'il

n'existe pas, dans l'Omalien, de débitage spécifiquement orienté vers la production d'éclats discoïdes. Il en va de même des éclats. La préparation du débitage laminaire fournit une masse d'éclats considérable qui rend superflue toute production spécifique. Les rares nucléus à éclats que l'on retrouve dans les sites omaliens sont soit des nucléus abandonnés en cours de préparation (cas du rognon B.3. : fig. 3) soit des nucléus à lames défigurés par une tentative de remise en forme (cas du rognon C.7 : fig. 8).

Les reconstitutions réalisées par J. Hamal-Nandrin et J. Servais et par L. Eloy montrent des modes opératoires identiques à ceux des séries de la place Saint-Lambert. Ces dernières comportent toutefois un moins grand nombre de tablettes, ce qui s'explique sans doute par les dimensions plus réduites des rognons originels.

A l'autre extrémité du territoire omalien, en Hainaut occidental, on retrouve des méthodes de débitage analogues, comportant des calottes, des tablettes et des flancs, appliquées à de grandes plaques de silex et non plus à des rognons (Cahen *et al.*, 1979). On constate à nouveau l'indépendance du schéma opératoire vis-à-vis de la morphologie naturelle du matériau.

Si l'on compare l'industrie de la couche 4 à celles de sites hesbignons comme celui de Darion (Van Berg et Cahen, 1982) ou celui de la rue Stiernet à Omal (Cahen et Van Berg, 1980), on remarque dans ces derniers la moindre abondance des déchets du débitage de rognons face à un nombre nettement plus élevé de nucléus sur éclat. Cette différence suggère que le débitage de rognons serait une activité spécialisée, effectuée dans des lieux particuliers, tandis que le débitage de nucléus sur éclat présenterait un caractère plus généralisé, plus « domestique ».

Conclusion

Le matériel de la couche 4 de la fosse 9 de la place Saint-Lambert correspond aux rebuts d'une atelier de

débitage de lames. Les schémas opératoires, qu'il s'agisse du débitage de rognons ou de celui de nucléus sur éclat, s'avèrent très stéréotypés et analogues à ceux que l'on peut observer dans d'autres sites omaliens. Il s'agit d'un débitage techniquement bien maîtrisé qui est appliqué de manière rigoureuse, sans guère d'adaptation, au matériau local. Il témoigne ainsi d'une tradition technique très contraignante dont les particularités, tels les tablettes et les flancs par exemple, constituent de bons marqueurs culturels.

Bibliographie

- D. CAHEN, L. DEMAREZ et P.-L. VAN BERG, 1979. — « Néolithique rubané de faciès omalien à Blicquy ». *Archeologia Belgica*, 213, pp. 25 et 29.
- D. CAHEN et P.-L. VAN BERG, 1980. — « Fouilles de sauvetage à Omal ». *Archeologia Belgica*, 223, pp. 30-34.
- L. ELOY, 1950. — « Reconstitutions réalisées à la suite de la fouille d'un atelier de taille omalien à Dommartin (Belgique) ». *Congrès Préhistorique de France*, 13^e session, Paris, pp. 279-290.
- L. ELOY, 1951. — « Nouvelles reconstitutions du travail du silex ». *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 48, pp. 29-30.
- L. ELOY, 1953. — « Les flancs de ravivage de nucléus paléo-, méso- et néolithiques ». *Congrès Préhistorique de France*, 14^e session, Strasbourg-Metz, pp. 253-259.
- J. HAMAL-NANDRIN, J. SERVAIS, 1929. — Contribution à l'étude de la taille du silex aux différentes époques de l'âge de la pierre. Le nucléus et ses différentes transformations ». *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 26, pp. 541-552.
- R. R. NEWELL, 1970. — The flint Industry of the Dutch linear-bandkeramik. In P. J. R. MODDERMAN, « Linearbandkeramik aus Elsloo und Stein ». *Analecta Praehistorica Leidensia*, III, pp. 144-183.
- M. OPHOVEN, 1950. — « Contribution à l'étude de la taille et du débitage méthodique des rognons de silex ». *Bulletin de la Société Préhistorique Française*, t. 47, pp. 395-396.
- J. TIXIER, M.-L. INIZAN et H. ROCHE, 1980. — *Préhistoire de la pierre taillée*. 1. *Terminologie et technologie*, C.R.E.P., Valbonne.
- P.-L. VAN BERG et D. CAHEN, 1982. — « Une grande maison omalienne à Darion ». *Notae Praehistoricae*, 2, pp. 111-115.

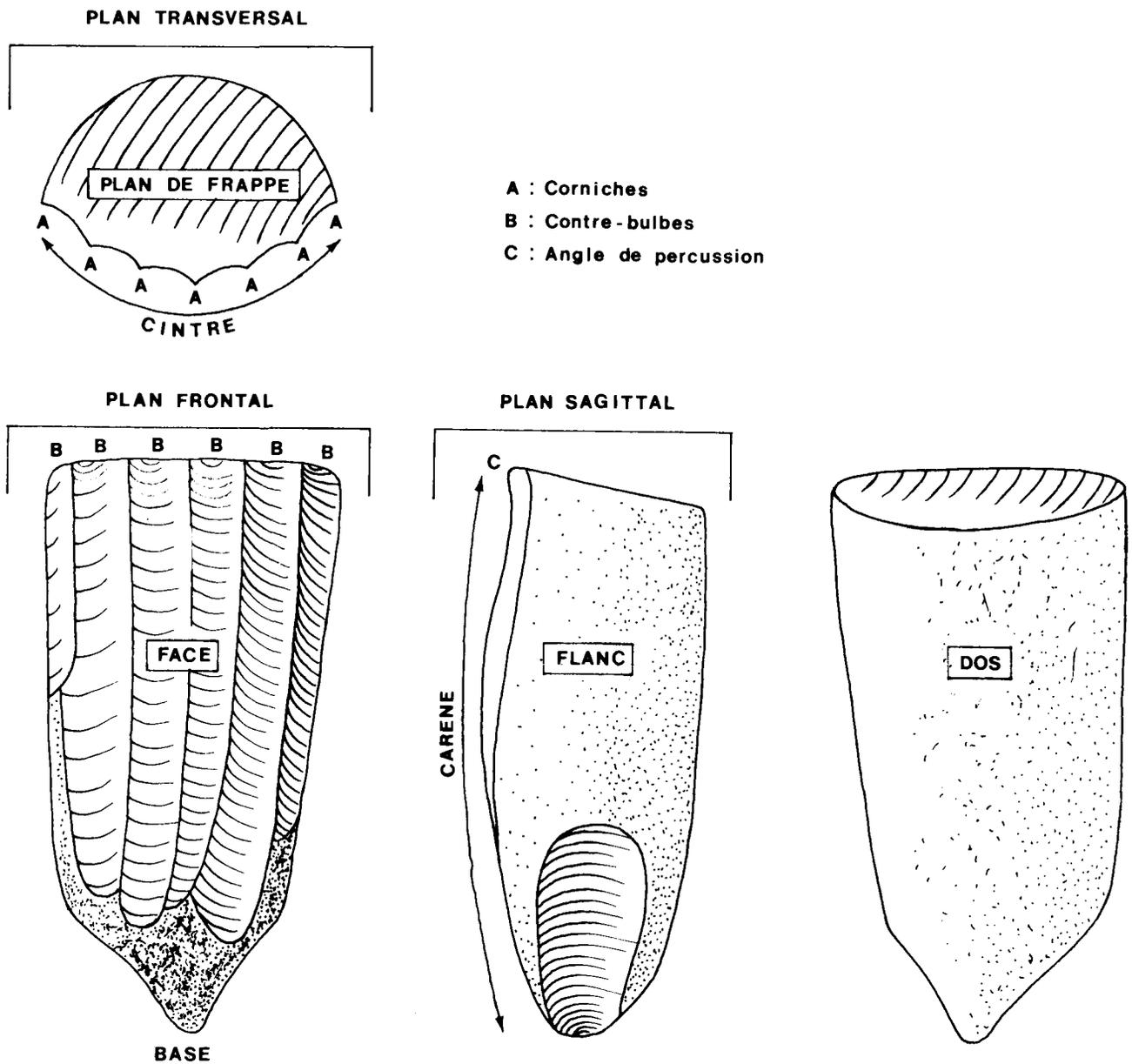


FIG. 1.
 Conventions d'orientation et description des nucléus.

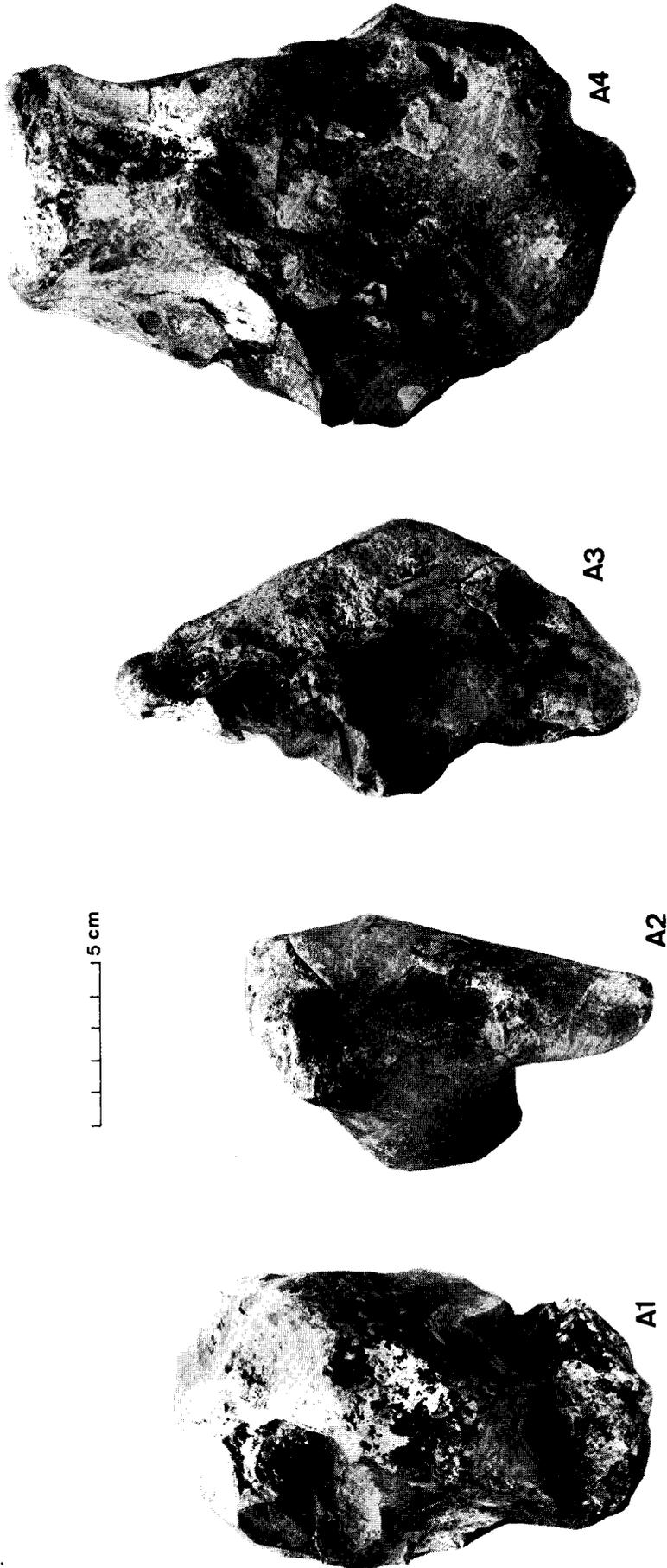


FIG. 2.
Blocs bruts. Ech. 1/2.



FIG. 3.
Blocs bruts. Ech. 1/2.

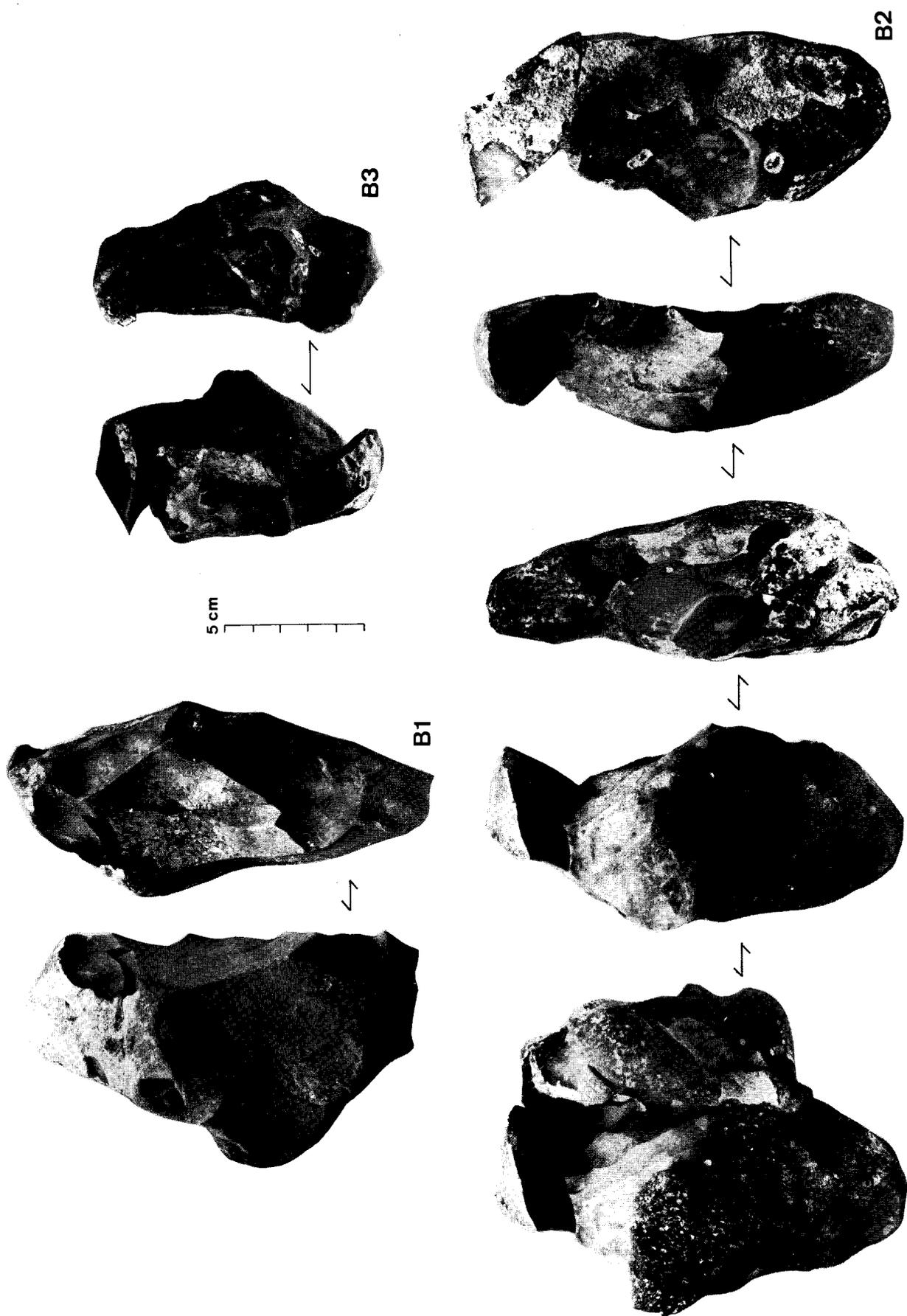


FIG. 4.
Nucléus préparés, peu ou non débités. Ech. 1/2.

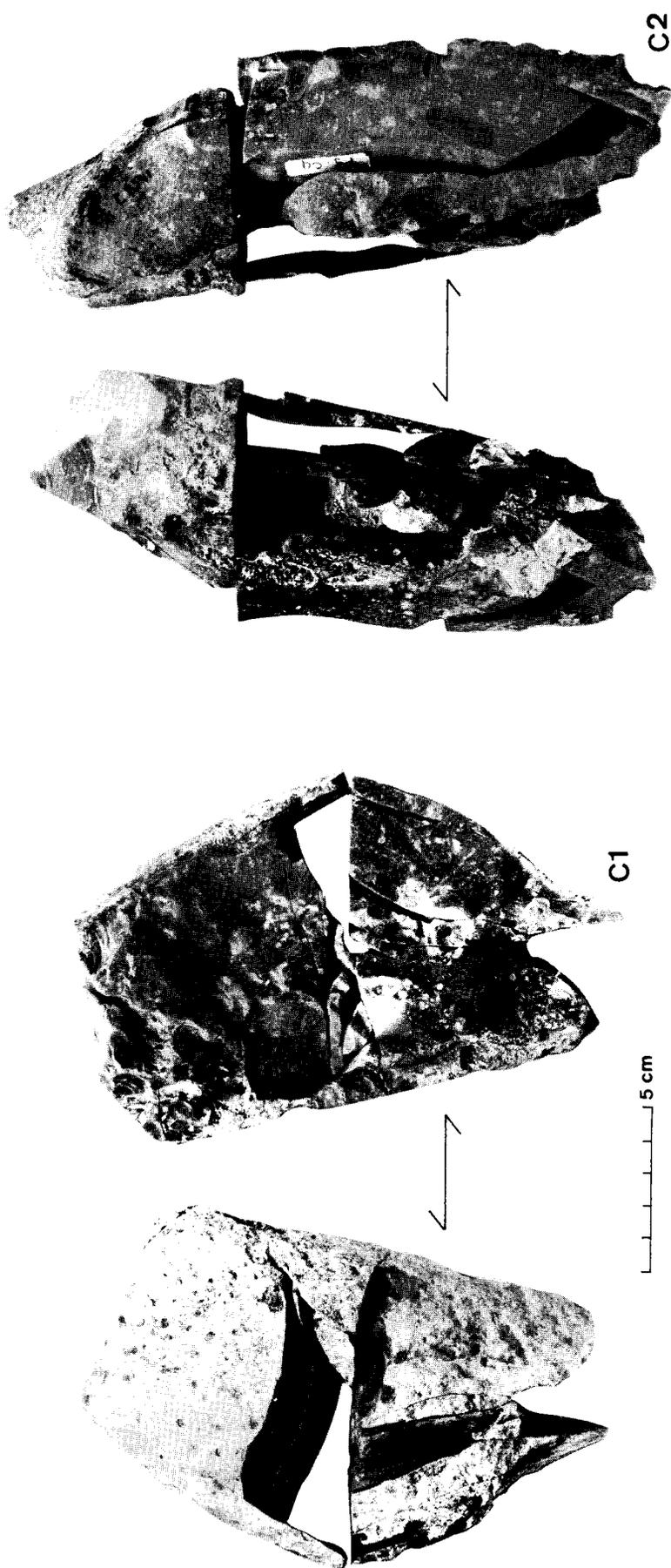


FIG. 5.
Nucléus débités. Ech. 1/2.



FIG. 6.
Nucléus débités. Ech. 1/2.

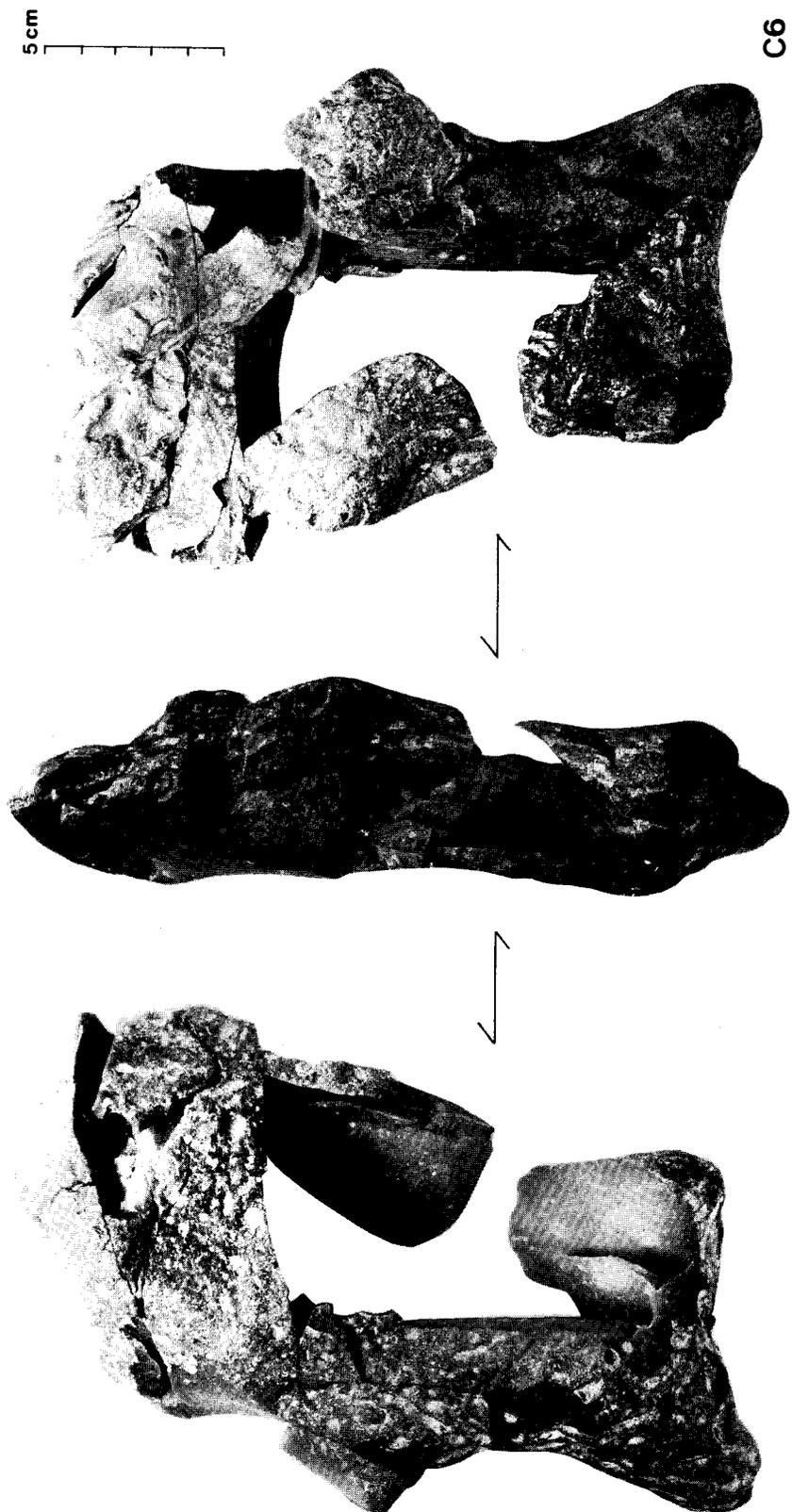


FIG. 7.
Nucléus débité. Ech. 1/2.

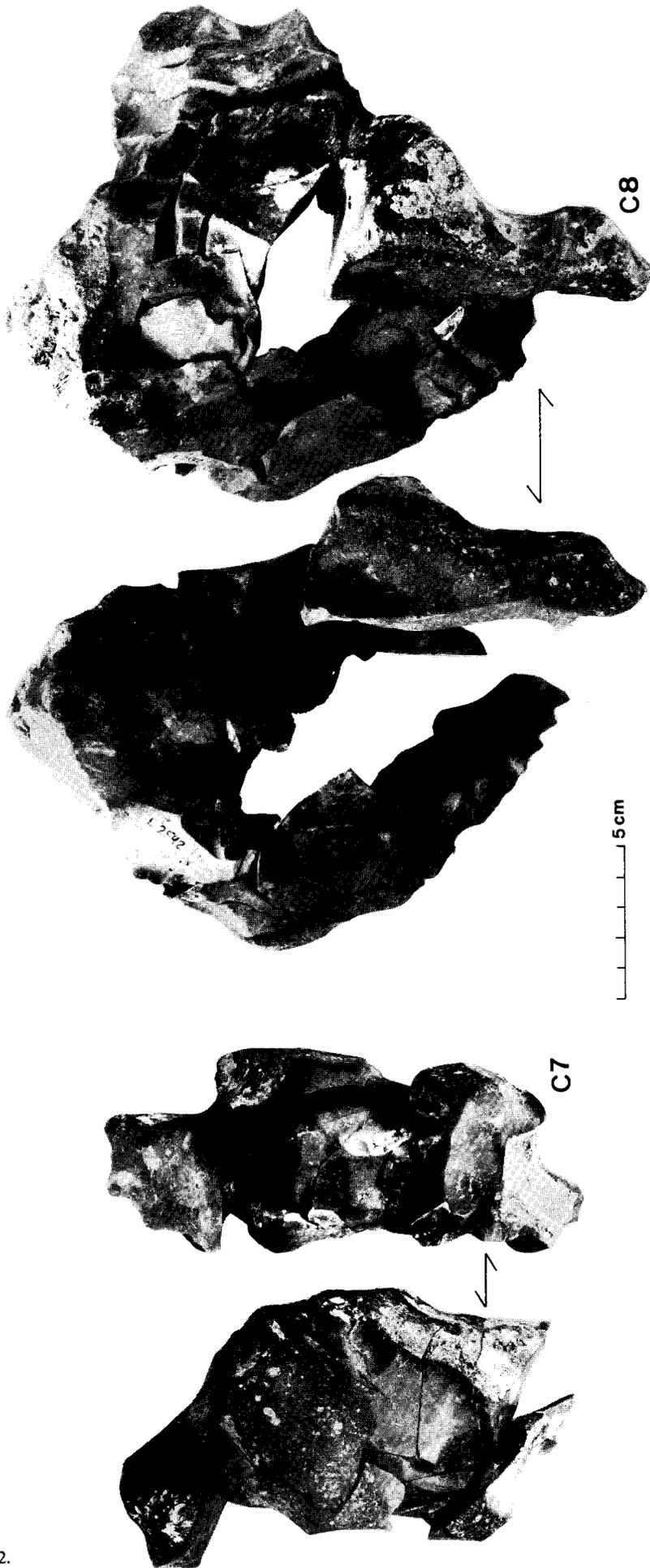


FIG. 8.
Nucléus débités. Ech. 1/2.

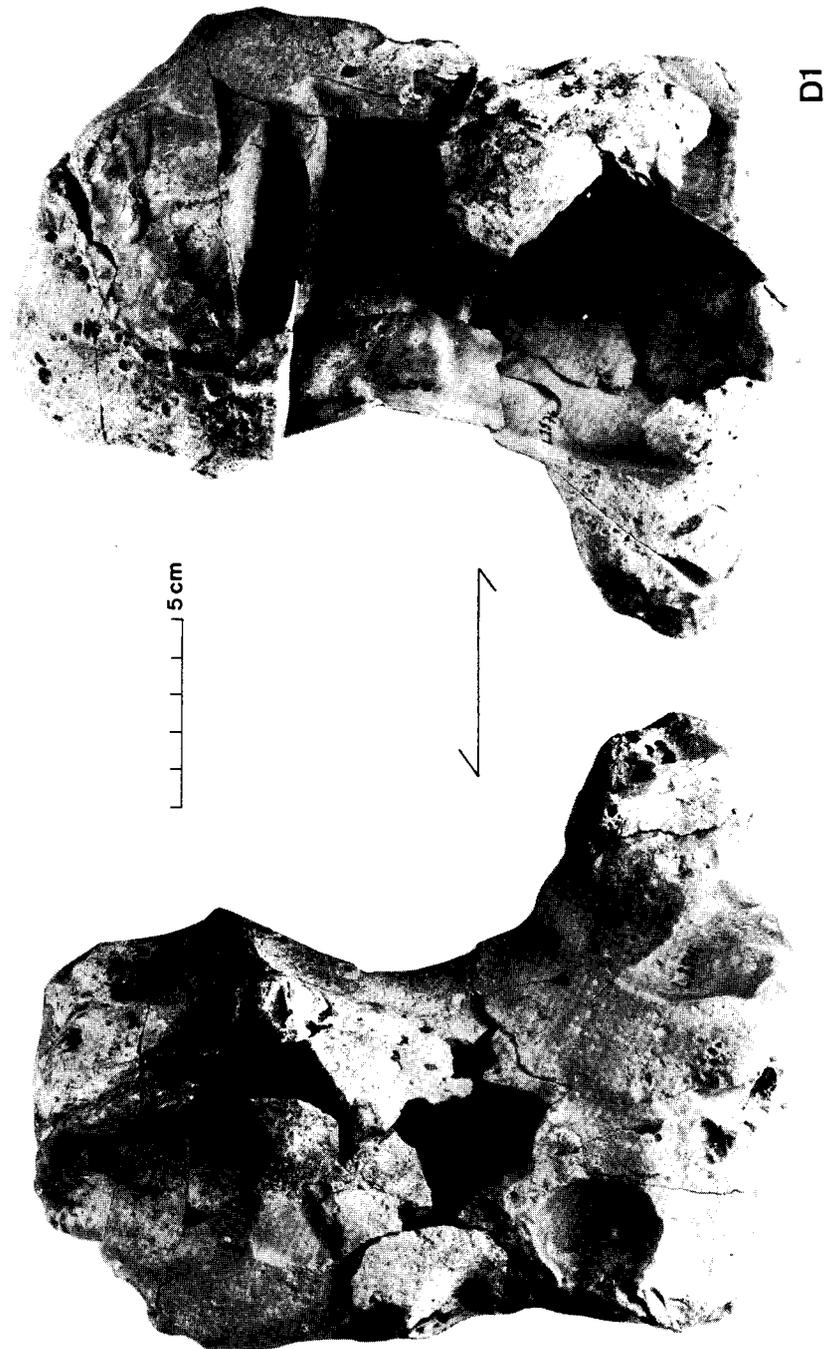


FIG. 9.
Rognon reconstitué, nucléus absent. Ech. 1/2.



FIG. 10.
Rognons reconstitués, nucléus absents. Ech. 1/2.

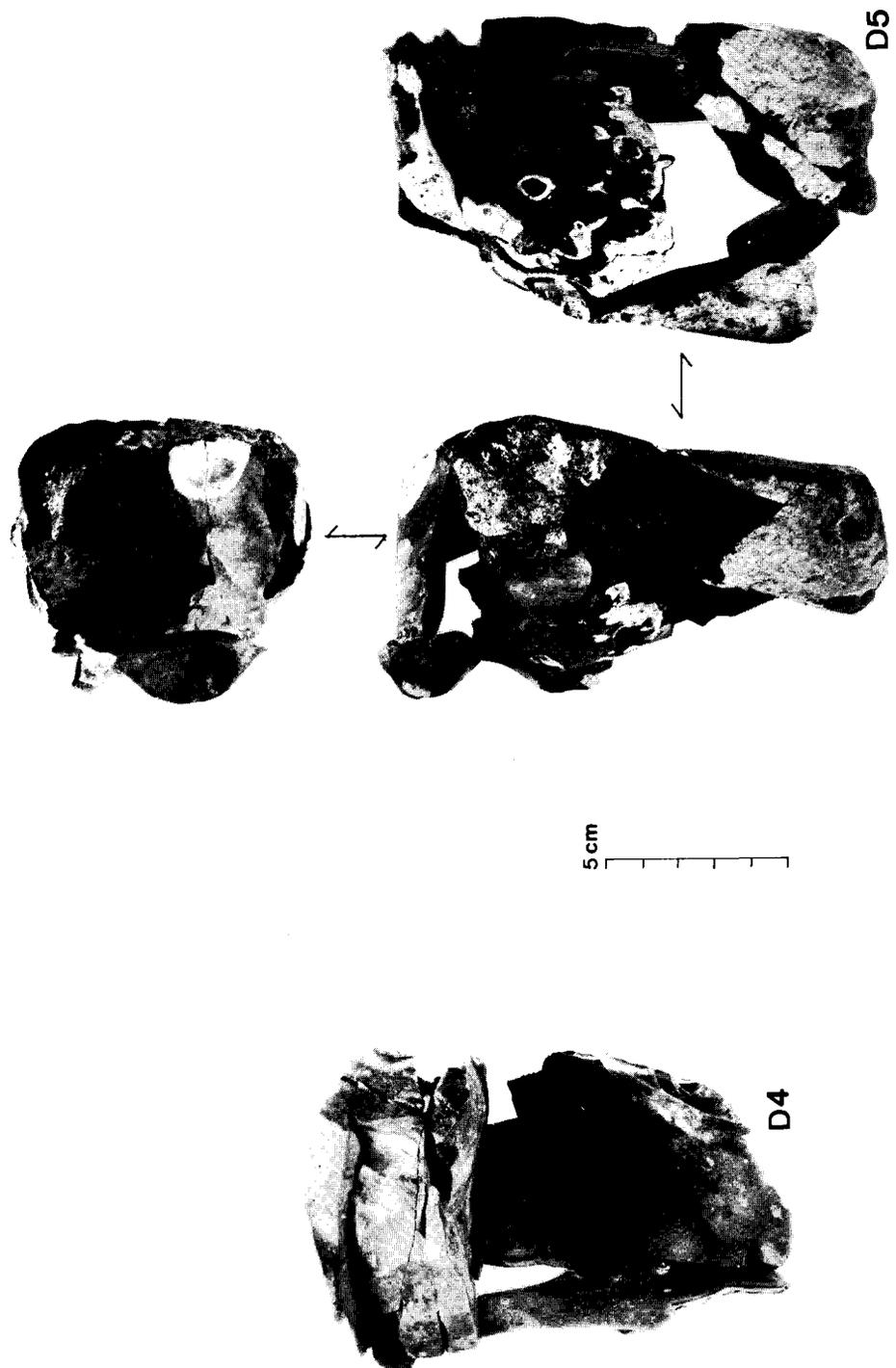


FIG. 11.
Rognons reconstitués, nucléus absents. Ech. 1/2.

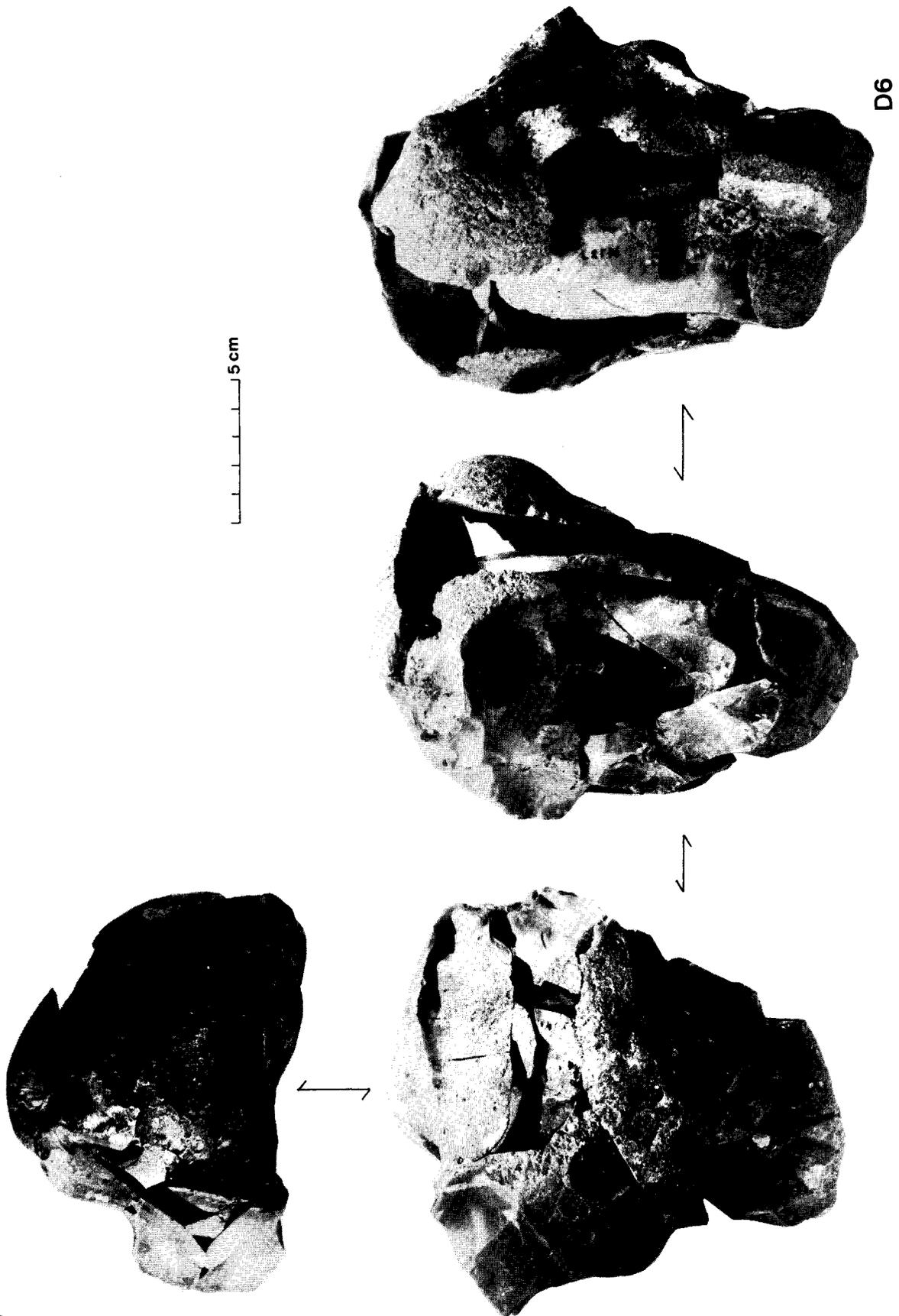


FIG. 12.
Rognon reconstitué, nucléus absent. Ech. 1/2.

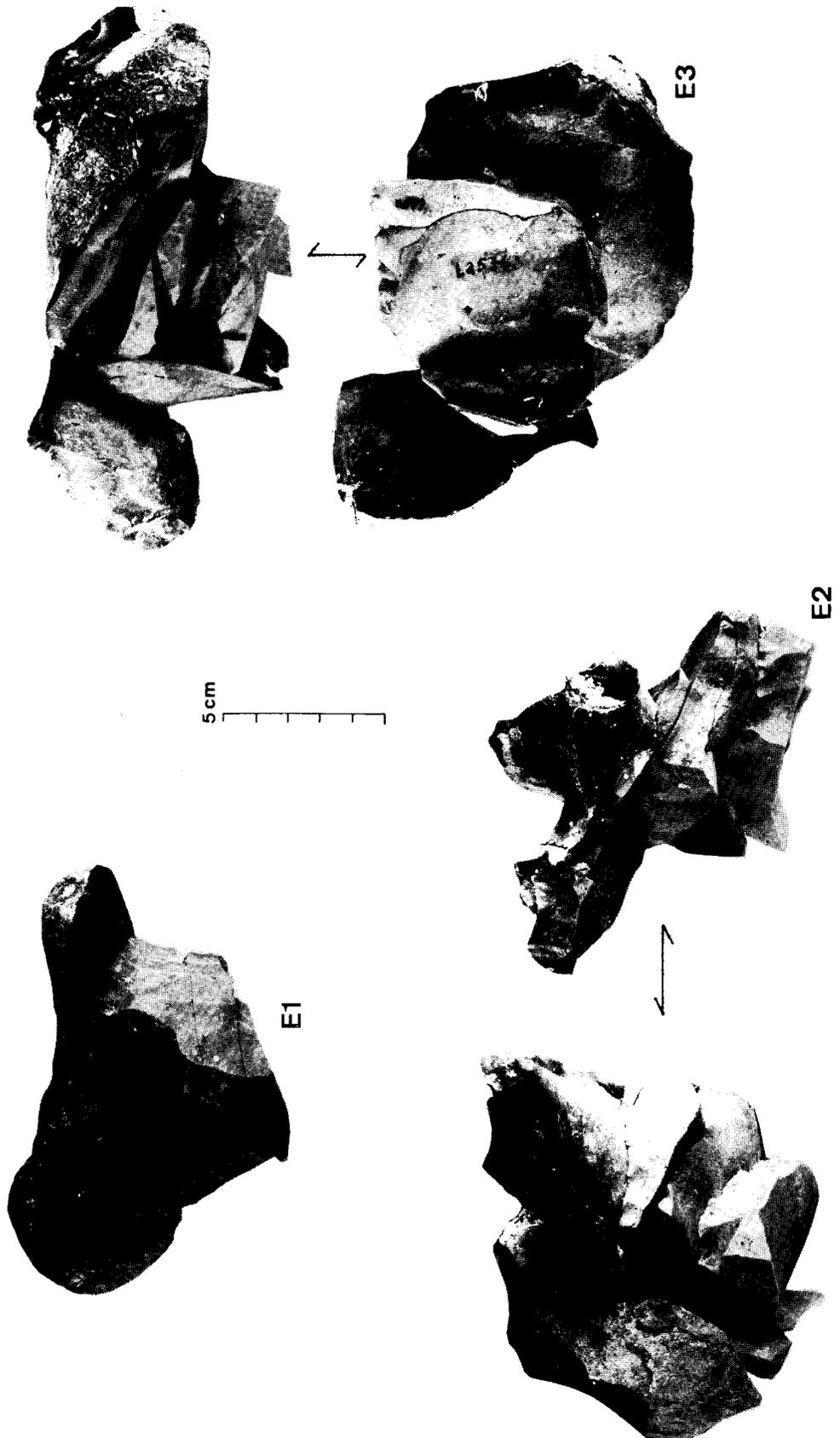


FIG. 13.
Séries de tablettes. Ech. 1/2.

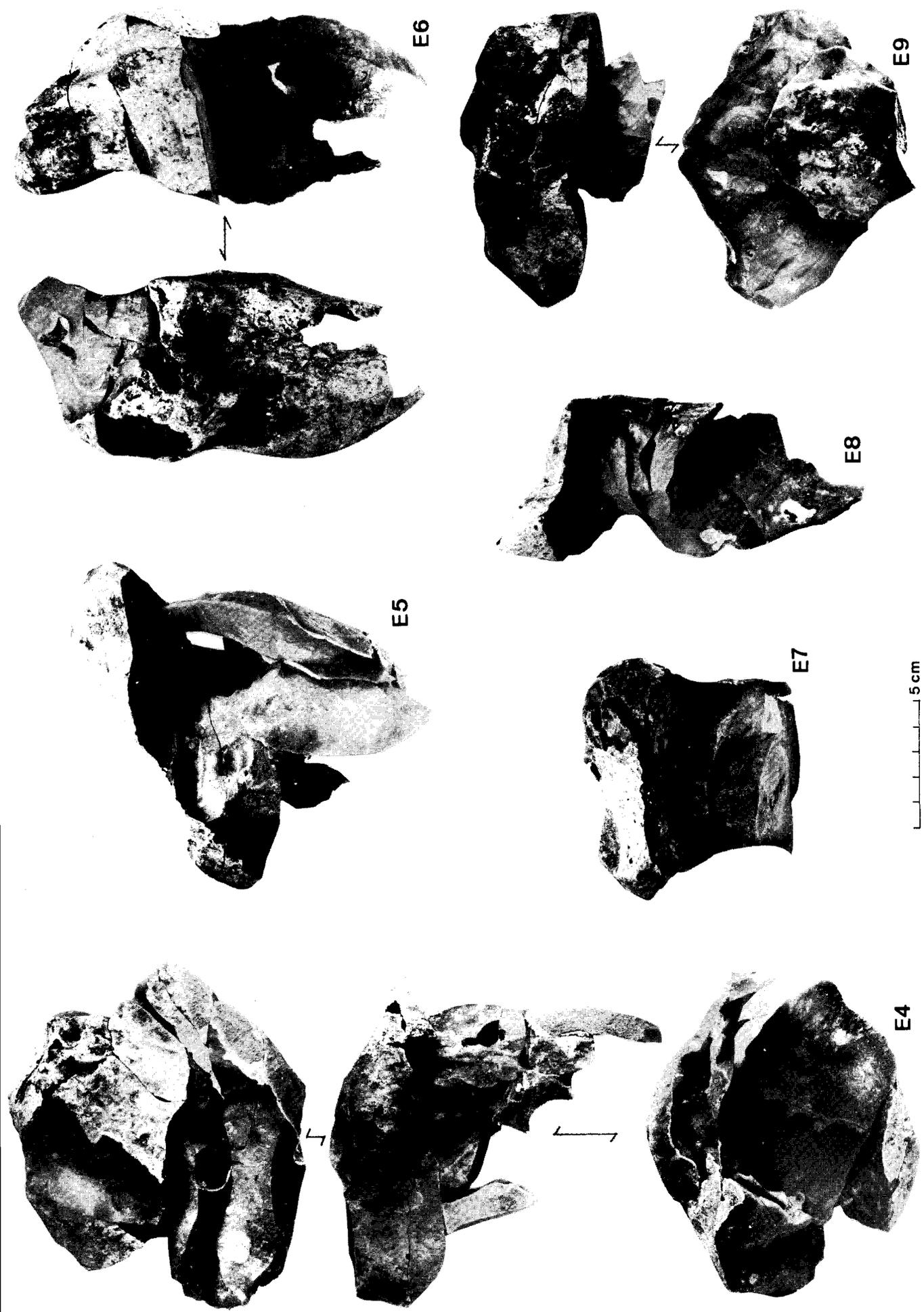


FIG. 14.
Séries de tablettes. Ech. 1/2.



FIG. 15.
Séries de lames. Ech. 1/2.

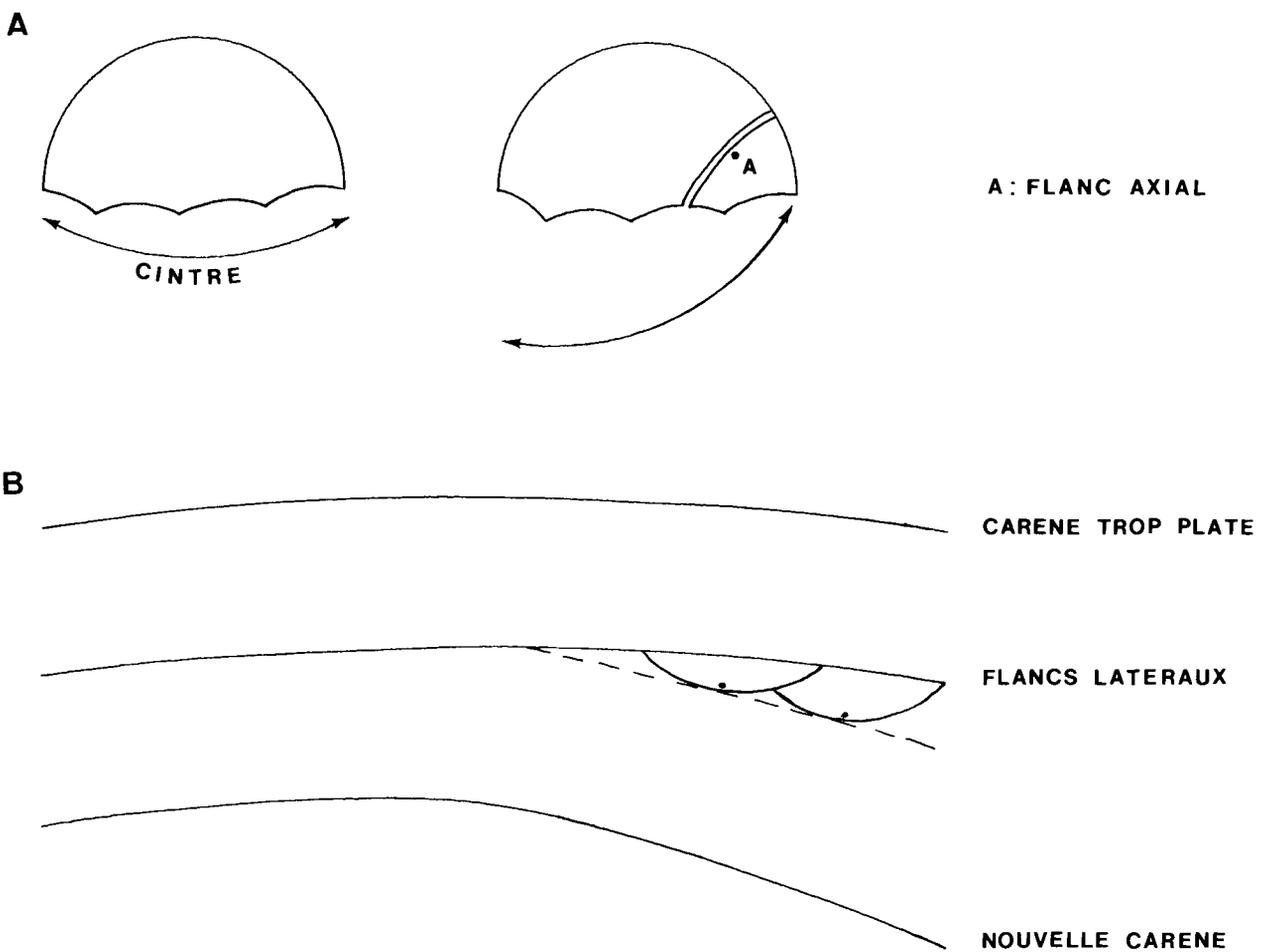


FIG. 16.
A. Accentuation du cintre par l'enlèvement d'un flanc axial.
B. Accentuation de la carène par l'enlèvement de flancs latéraux.

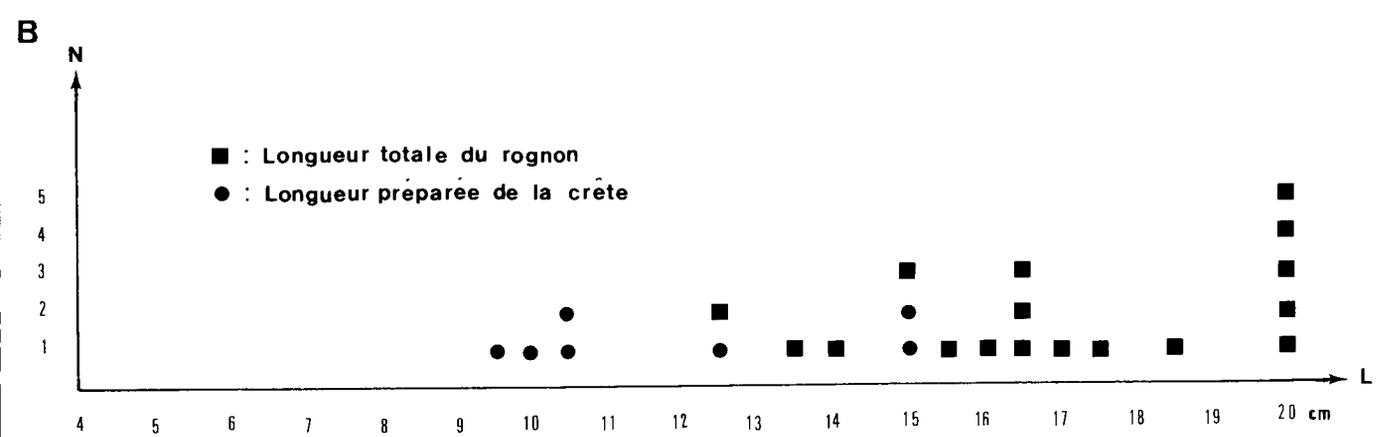
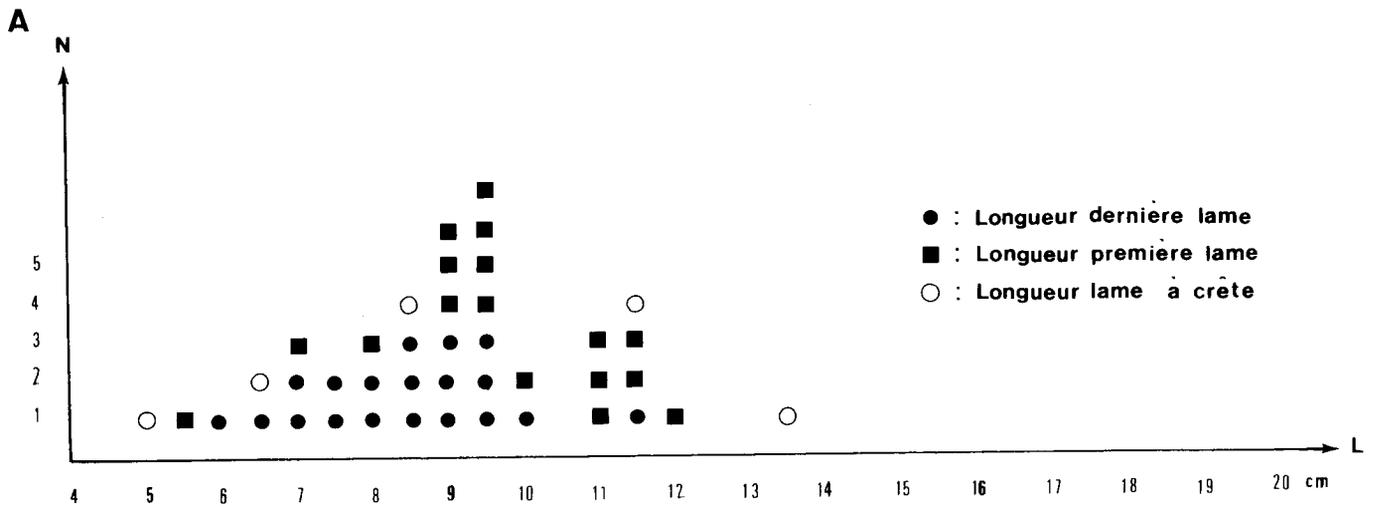


FIG. 17.
 A. Distribution de la longueur des lames (débitage de rognons).
 B. Distribution de la longueur totale des rognons et de la longueur préparée des crêtes.

Etude des traces d'usure de l'industrie rubanée de la place Saint-Lambert : rapport préliminaire

Jean-Paul CASPAR,

Collaborateur scientifique,
Institut royal des Sciences naturelles de Belgique

Jo GYSELS,

Collaborateur scientifique, Musée royal d'Afrique centrale

Le choix des pièces a été limité aux outils au sens typologique de ce terme, des fosses 1, 2 et 9 (M. Otte, ce volume, p. 112 et tableau n°3). Sur les 202 spécimens recensés, 143 (70,7 %) ont pu être examinés, à savoir 49 (34,2 %) pièces retouchées et 94 (65,7 %) pièces esquillées (essentiellement des lames). En outre, 38 lames et fragments de lames provenant de la couche 4 de la fosse 9, parmi lesquelles certaines avaient été remontées (D. Cahen, ce volume, pp. 171 à 197), ont été étudiées afin de vérifier la présence d'éventuelles traces d'usure.

Au commencement de nos travaux de recherche, nous étions parfaitement conscients des limites de notre échantillonnage. Différentes études fonctionnelles confirmant notre propre expérience ont montré qu'une quantité non négligeable d'artefacts qualifiés de « non-outils » par la typologie, porte des traces évidentes d'usure. Le temps limité (10 jours) qui nous a été accordé pour réaliser cette étude nous a empêchés d'analyser un plus grand nombre d'objets. Sur les 143 « outils » examinés, 92 (64 %) portaient des traces d'usage reconnaissables et interprétables. Si pour l'outillage, ce qui a été examiné est suffisamment représentatif, il n'en va sans doute pas de même pour les lames et les éclats bruts. De plus, le caractère limité de l'industrie, 3 fosses seulement, ne permet assurément pas de généraliser les conclusions.

L'état remarquablement frais du matériel a favorisé largement l'examen des traces microscopiques d'utilisation. Seul un denticulé porte une légère patine sur toutes ses faces tandis qu'une altération de la face dorsale antérieure au façonnage est visible sur deux autres spécimens. On constate, sur un petit nombre de pièces, la présence de traces « parasites » qui sont parfois superposées aux traces d'usure réelles. Ces traces, provoquées fortuitement, offrent une grande variété de forme, de nature et d'intensité (stries, écaillures, abrasion, polis sous forme de taches, etc.). Elles peuvent être dues à des causes mécaniques antérieures au dépôt (accidents, piétinement), ou à un certain nombre d'altérations se produisant tantôt à l'intérieur du dépôt (racine, tassement du

sédiment), ou, tout simplement, au moment de la fouille et de l'étude. Afin d'éviter une interprétation trop hasardeuse, nous avons écarté les traces ne permettant pas une diagnose assurée quant à leur origine (fortuite ou intentionnelle). Cette sélection sévère a bien sûr augmenté le pourcentage des outils non interprétés.

L'analyse, effectuée selon les méthodes mises au point par L. H. Keeley (1980), comportait les stades suivants : nettoyage au détergent, bains froids d'acide chlorhydrique (dilué à 10 %) et d'acétone, examen au microscope métallographique Olympus BHM, à des grossissements de 100 à 400 ×¹.

Au stade actuel, l'analyse fonctionnelle permet d'identifier la matière travaillée (grâce à l'étude des polis d'utilisation) et de reconstituer le mouvement de l'outil en silex (par l'examen de l'orientation des stries et de la disposition du poli sur la partie active, ainsi que des traces macroscopiques, écaillures, stries...).

Le matériel de la place Saint-Lambert a révélé — outre des traces liées à la fonction des objets — la présence d'un ensemble de traces qui paraît résulter spécifiquement de l'emmanchement.

Dans un but de clarification, on a choisi de classer les objets par *catégories de matériaux travaillés*. Puisque typologie et fonction ne sont pas nécessairement superposables, cette méthode de classement permet une présentation plus synthétique des résultats.

Les matériaux identifiés comprennent le bois, les plantes, le cuir et la viande. Nous les traiterons en les groupant en deux grandes catégories : les matières végétales (plantes ligneuses et non ligneuses) d'une part, et les matières animales (cuir et viande) d'autre part.

¹ Laboratoires du Service de Préhistoire de l'Université de Liège et la section de Préhistoire et d'Archéologie du Musée royal d'Afrique centrale.

Pour l'indication des traces d'usure sur les figures (échelle 1/1), nous avons adopté le système suivant :

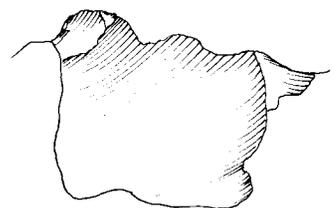
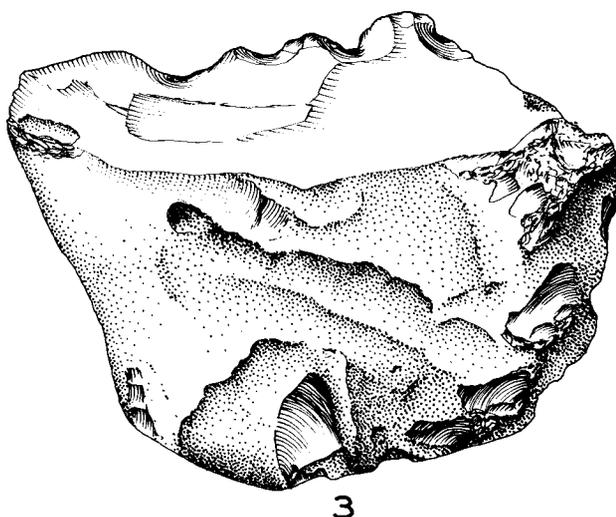
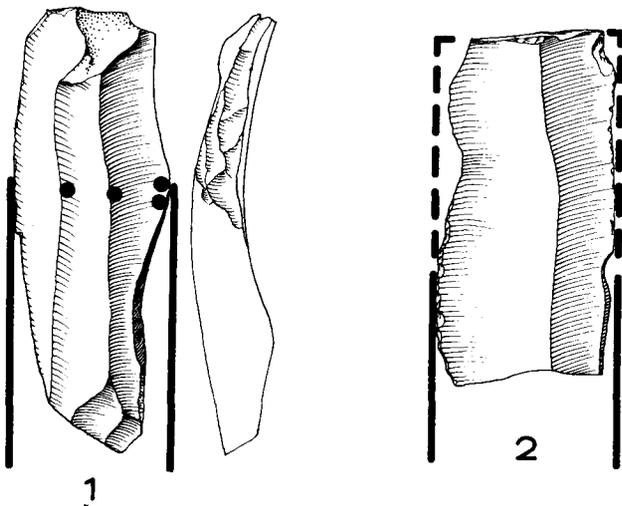
- poli très intense à intense;
- poli modéré;
- ... présence d'un poli léger.

L'espacement entre les points ainsi que leur combinaison indique le développement et le caractère continu du poli sur le bord de travail.

Les traces d'emmanchement sont figurées par un trait gras le long des bords.

Traces d'emmanchement

— 12 fragments proximaux de lames (n^{os} 1 et 2) montrent des traces dues à l'emmanchement. Il s'agit d'un poli de cuir très couvrant développé tant sur les deux faces de l'instrument que sur les arêtes dorsales et plus généralement sur les points proéminents de la topographie du silex. Il est accompagné de stries courtes, généralement perpendiculaires au bord, qui n'ont pas d'explication fonctionnelle mais qui résultent d'un frottement localisé. On a remarqué parfois, outre le poli de cuir, de menus points de poli d'os, que l'on distingue sur les bords de l'outil ou sur les parties saillantes (n^o 1). En interprétant l'ensemble de ces observations, on peut en déduire que l'emmanchement était constitué d'une gaine de cuir entourant l'outil enchâssé dans un manche creux de matière osseuse.



Etude des fonctions

I. MATIÈRES VÉGÉTALES

a) Travail du bois

En règle générale, les polis de bois sont assez peu développés. Nos propres expériences ont montré que cet état du poli peut résulter néanmoins d'une activité prolongée et intense. La formation du poli dépend en effet du taux d'humidité du matériau ouvré : le travail d'un bois très humide ou vert crée rapidement un poli comparable à celui qui résulte d'un travail plus long sur du bois sec (J. Gysels et D. Cahen, 1982, pp. 221-224).

L'outillage ayant servi à travailler le bois comprend essentiellement les denticulés et des éclats épais et massifs généralement pourvus d'esquilles sur le bord de travail. La distribution du poli sur les denticulés dépend de plusieurs facteurs : forme et diastème des dents, angle de travail. Dans la majorité des cas, le poli est très intense sur les dents et faible voire inexistant dans les creux. L'absence de continuité dans la distribution des polis de bois sur les denticulés rend malaisée la distinction entre les activités de grattage (angle de travail élevé) et de raclage (angle de travail faible).

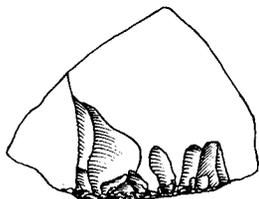
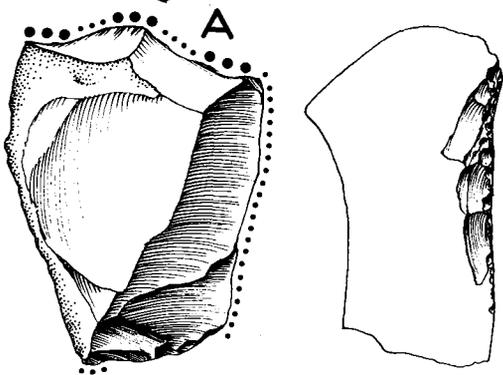
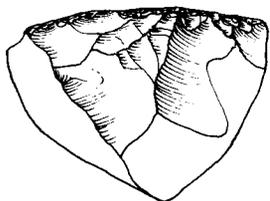
Sur les 17 denticulés examinés, 15 montrent des traces manifestes de travail. Deux, dont l'un est patiné et l'autre denticulé sur rognon (n^o 3), ne portent pas de traces observables.

On distingue deux catégories d'objets qui ont travaillé le bois :

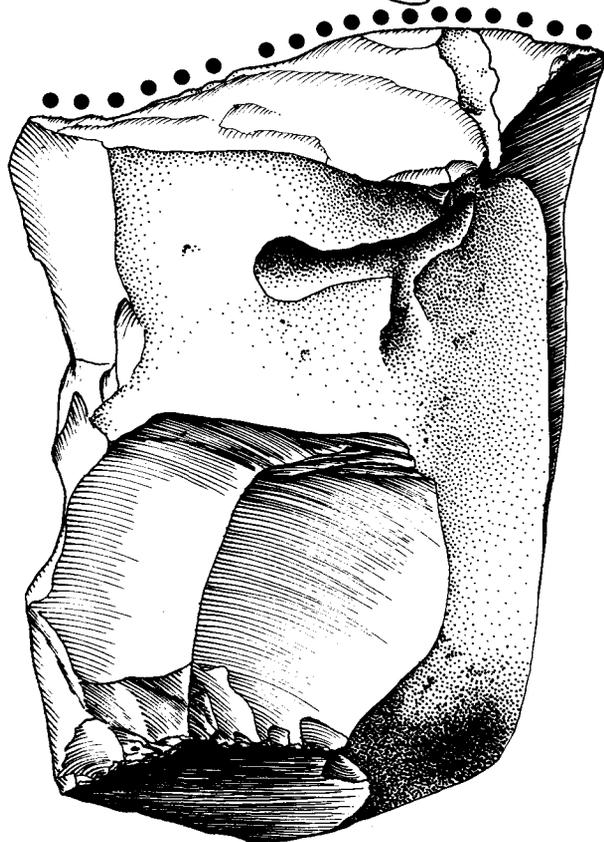
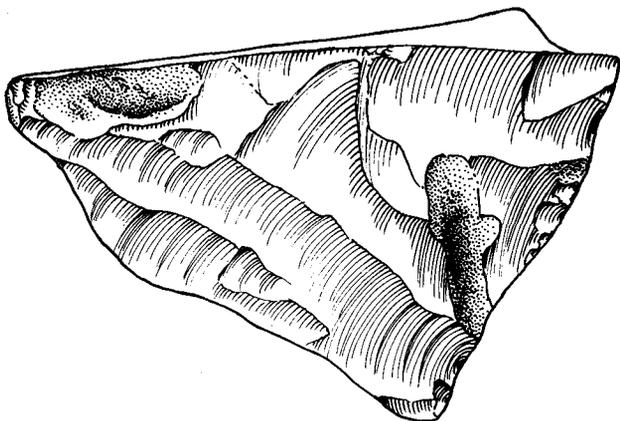
Instruments à usage unique : 26 artefacts soit 86,8 % des pièces utilisées sur le bois (tableau 1).

Observations :

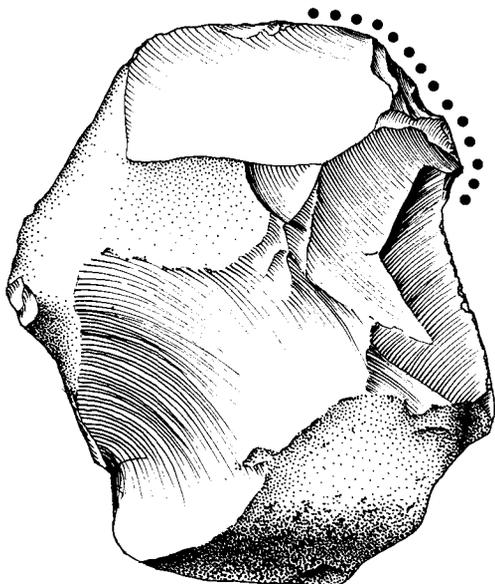
- Des 3 éclats utilisés comme rabots, 2 l'ont été avec la face ventrale tournée du côté du matériau à œuvrer (n^{os} 5 et 6) et le troisième avec la face dorsale (n^o 7), le poli s'étendant d'ailleurs assez loin sur les arêtes.
- Seuls un fragment proximal de lame (n^o 8) utilisé comme grattoir sur la cassure et un alésoir sur lame (n^o 9) ont été emmanchés.
- Les instruments à percer (n^{os} 9 à 14) ont servi à la confection de trous dont le diamètre varie entre 14 et 19 mm.



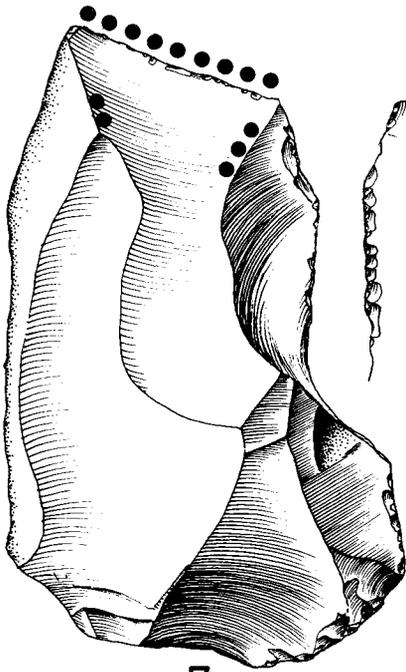
4



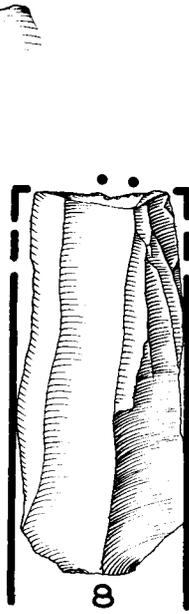
5



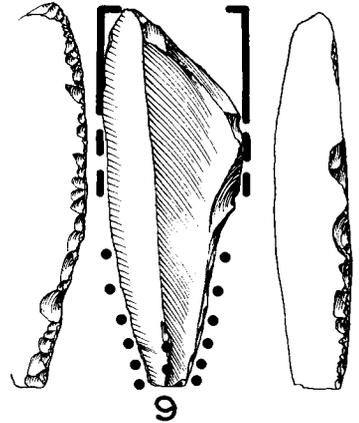
6



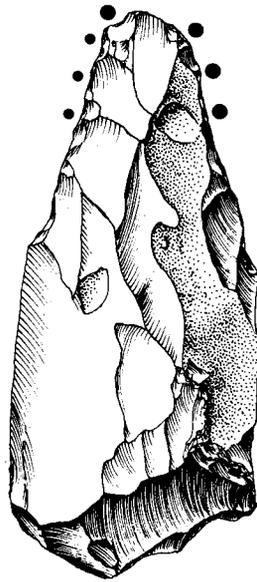
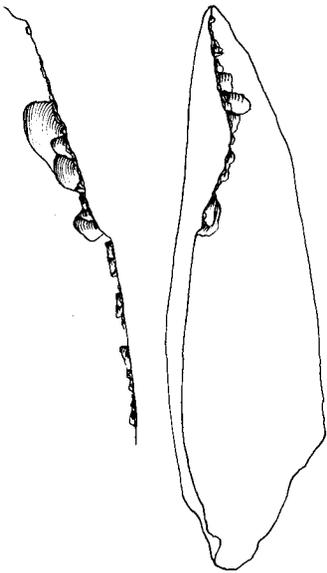
7



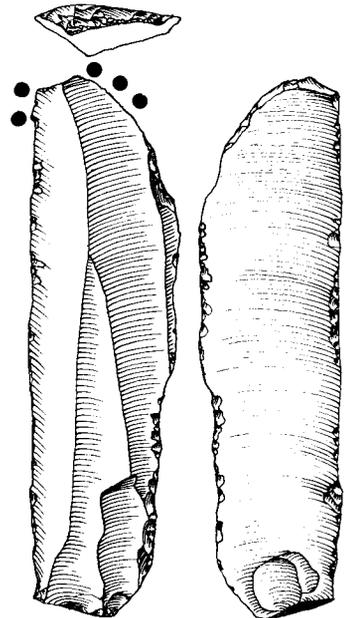
8



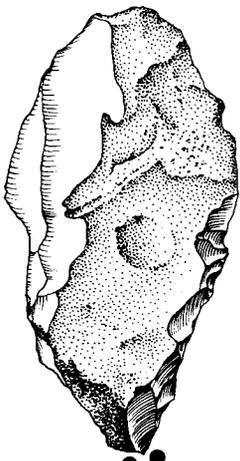
9



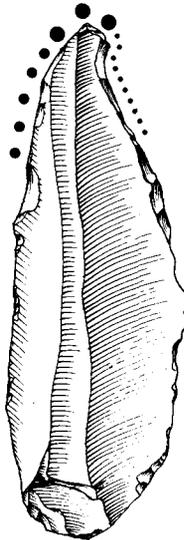
10



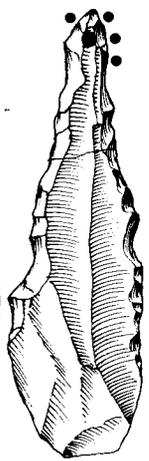
11



12



13



14

TABLEAU I

		<i>Développement du poli</i>			<i>Répartition du poli</i>			<i>Fréquence des stries</i>				
	<i>Outils à usage unique (bois)</i>	<i>intense</i>	<i>modéré</i>	<i>faible</i>	<i>continu</i>	<i>discontinu</i>	<i>ponctuel</i>	<i>très abondantes</i>	<i>nombreuses</i>	<i>rare</i>	<i>Trace d'emmanchement</i>	<i>Fig. n°</i>
Raclage-grattage	Encoche clactonienne Denticulés — s/éclat cortical (1) — s/bloc (3) — s/éclat massif (4) — s/éclat peu épais (2) — s/éclat peu épais (3)	XX				X X X X X			X X X X X		— — — — — —	— — — — — —
Rabotage	Eclat massif Eclat cortical Eclat	XX	X		X X X				X X X		— — —	5 6 7
Perçage-forage	Taraud Lame esquillée Eclat retouché Perçoir déjeté Perçoir d'axe Alésoir	X X X				X X	X X		X X X X	X	— — — — — X	10 11 12 13 14 9

XX = poli très intense.

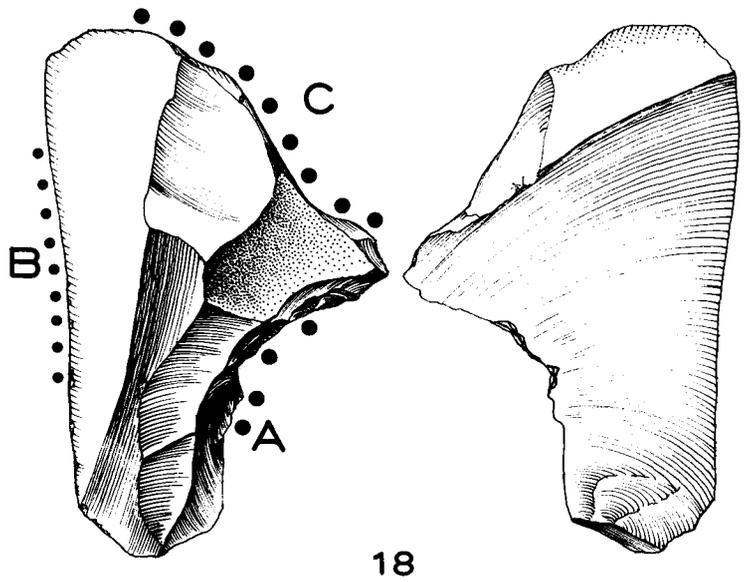
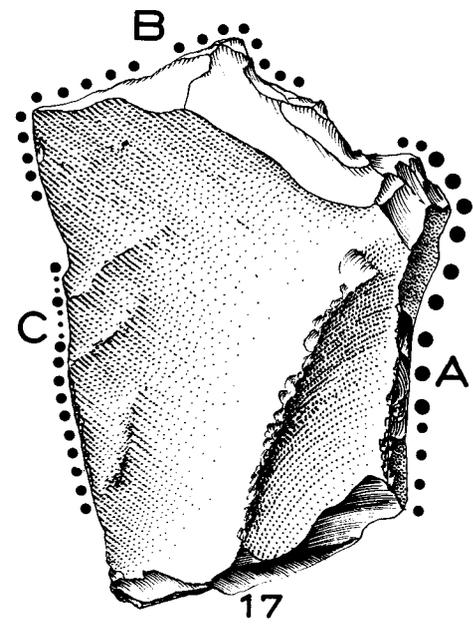
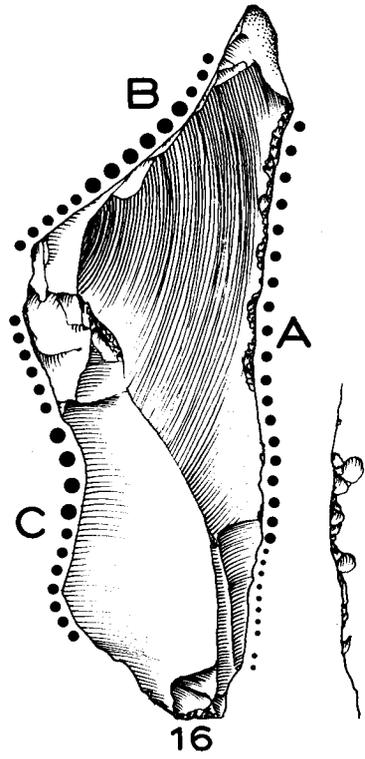
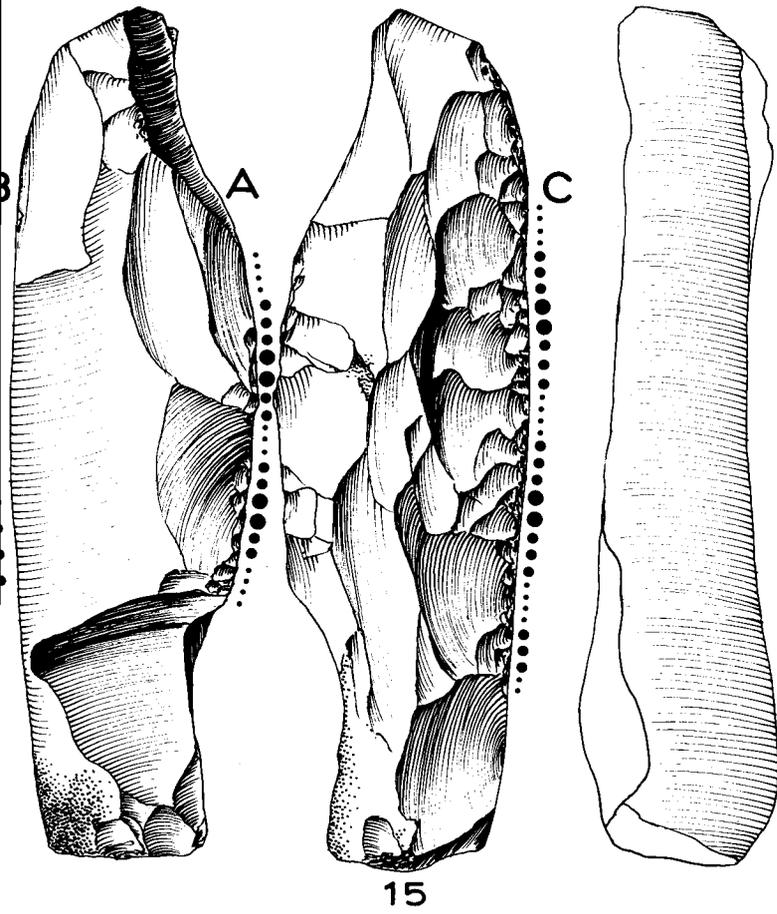
Instruments à usage multiple : 4 artefacts, soit 13,3 % des pièces utilisées sur le bois (tableau 2). La combinaison de 3 actions différentes sur un même objet n'indique

cependant pas qu'elles soient liées dans une même activité ni la dépendance mutuelle des différents bords de travail.

TABLEAU 2

<i>Outils à usage multiple (bois)</i>	<i>Développement du poli</i>			<i>Répartition du poli</i>			<i>Fréquence des stries</i>			<i>Catégories d'action</i>	<i>Fig. n°</i>	
	<i>intense</i>	<i>modéré</i>	<i>faible</i>	<i>continu</i>	<i>discontinu</i>	<i>ponctuel</i>	<i>très abondantes</i>	<i>nombreuses</i>	<i>rare</i>			
A Quartier d'orange B C		X X X			X X			X X X			Rabotage Sciage Grattage	15
A Lame à crête B C		X X	X	X X X				X X X			Sciage Rabotage Sciage et grattage	16
A Denticulé s/éclat B C	XX	X X		X	X X			X X		X	Grattage Rabotage Sciage	17
A Denticulé s/éclat massif B C	X	X		X X	X			X X		X	Rabotage Grattage Sciage	18

XX = poli très intense.



18

D'une manière générale, l'angle du bord de travail varie entre 44° et 94° dans le cas des pièces ayant servi à couper-scier, entre 61° et 94° dans le cas des pièces employées comme rabots et entre 54° et 85° dans le cas des denticulés qui majoritairement ont servi à gratter et à racler. Le petit nombre de pièces (30) ne permet pas d'établir une relation entre angle et action, d'autant plus qu'il y a recouvrement des valeurs angulaires.

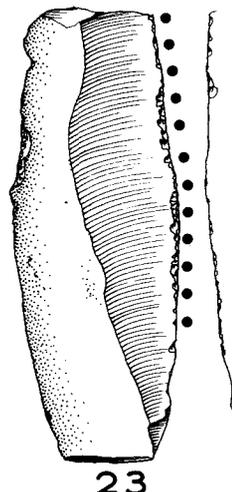
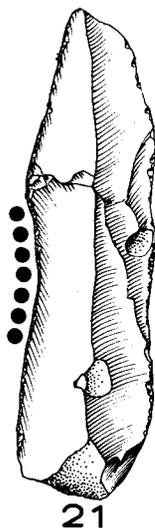
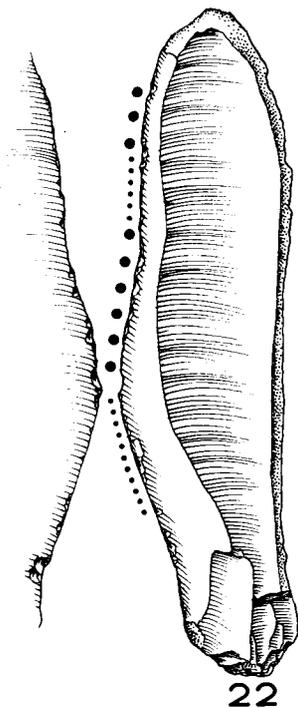
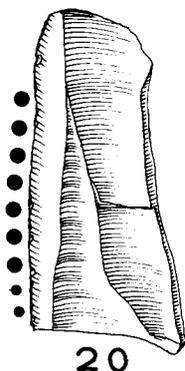
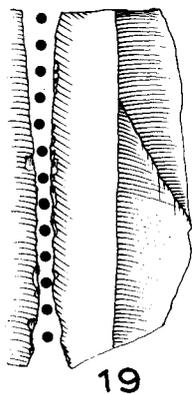
b) *Travail des plantes* : 9 artefacts.

— 1 pièce présente un lustre visible à l'œil nu. Il s'agit d'un fragment médian de lame à lustre marginal parallèle au bord (n° 19). L'angle du bord de travail est de 28° .

— 2 lames, dont une entière (n° 21) et un fragment médian (n° 20), portant sur la face ventrale une plage lustrée assez intense soulignée de nombreuses stries perpendiculaires au bord agissant. Cette trace est limitée

à une longueur de quelque 2 et 3 cm. Ce type de trace a été reconnu expérimentalement en fendant longitudinalement des tiges fraîches de roseaux. L'angle du bord de travail est de 28° , tandis que l'autre est de 29° .

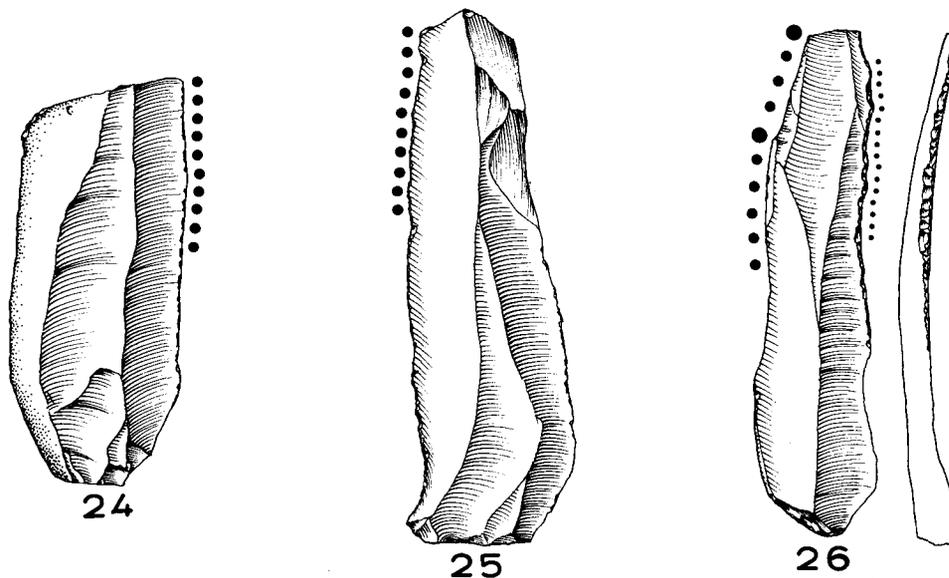
— 6 lames (n°s 22 et 23) et fragments de lames corticales présentent un poli modéré sur les deux faces jusqu'à 0,3 cm environ du bord actif. Elles sont pourvues d'assez nombreuses stries résultant de la combinaison de deux actions simultanées : le hachage (stries perpendiculaires) et le coupage (stries parallèles). Aucune ne porte des traces d'emmanchement. L'angle du bord de travail varie entre 31° et 45° .



II. MATIÈRES ANIMALES

a) Travail de la viande : 15 artefacts

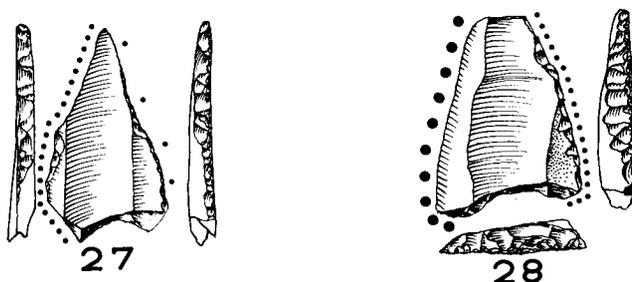
— 10 lames brutes de débitage (n^{os} 24 et 26) ont servi à couper la viande. D'abondantes stries parallèles au bord indiquent la présence de poussière lors de l'emploi. L'une d'elles (n^o 25) présente, outre le poli de viande, de menus points de poli d'os qui prouvent qu'elle a été employée comme couteau de boucherie. Aucune n'a été emmanchée. Sur la pièce n^o 26, on voit un léger poli de peau fraîche marqué par un adoucissement de la microtopographie sur le bord opposé à celui qui porte le poli de viande. Cette observation indique sans doute que la lame a été tenue à la main.



traces nettes d'emmanchement jusqu'à la cassure qui a été utilisée.

— On remarque des indices de réavivage des fronts de grattoirs sur 12 pièces (n^{os} 31 et 35). Le grattoir n^o 31, à front irrégulier, atteste un stade ultime de réavivage. Le front, marqué par une gibbosité dans le plan et un profil scalariforme est devenu trop abrupt. Les dernières retouches, réfléchies, ne peuvent plus raffraîchir l'intrégalité du front. Une complète remise en forme du front était nécessaire, mais elle aurait entraîné une trop grande perte de longueur, rendant l'outil trop court pour encore être employé. Les traces d'usage qu'on y remarque montrent une dernière tentative d'emploi.

— Sur les 5 armatures danubiennes (n^{os} 27-28), 4 ont pu être examinées. Un fragment de base trop petit pour une analyse correcte, a dû être écarté. Deux ont la pointe brisée. L'une (n^o 28) montre une abrasion « pierre contre pierre » sur la cassure. Celle-ci est causée probablement par une abrasion entre la pointe et le corps de l'armature, la pointe se cassant au moment de l'impact et frottant brutalement sur le corps de l'outil. D'une manière générale, ces armatures sont caractérisées par une disposition linéaire du poli, souligné par de petites stries parallèles à l'axe longitudinal.



b) Travail de la peau : 26 artefacts

Mouvement	Matière	Type
Racler, gratter	Peau « souple »	Grattoir sur éclat
		Grattoir sur lame
	Peau sèche	Grattoir sur lame à front irrégulier
Couper	Peau sèche	Grattoir sur éclat
		Grattoirs sur lame (13 : n ^{os} 36-37)
		Face de cassure de fragments proximaux (6)
		Fragment proximal de lame
		Fragments médians de lame (2)

Résultats de l'analyse des 38 lames de la couche 4 de la fosse 9

Sur la masse considérable de lames et de fragments de lames exhumés, 38 ont fait l'objet d'une analyse fonctionnelle.

Ce nombre réduit ne constitue pas un échantillonnage représentatif des lames et des fragments de lames retrouvés dans cette couche. Néanmoins, l'absence de toute trace d'usure sur ces 38 pièces indique, de même que d'autres arguments développés ailleurs (D. Cahen, ce volume, p. 171), que cette couche correspond aux rebus d'un atelier de débitage.

Observations :

- 2 grattoirs (n^{os} 29 et 30) montrent un lustre légèrement graisseux indiquant que le cuir a été assoupli par adjonction d'une matière grasse avant d'être travaillé.
- 3 fragments proximaux (n^{os} 32-34) manifestent des

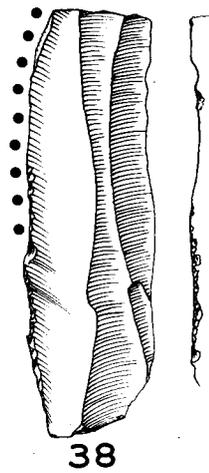
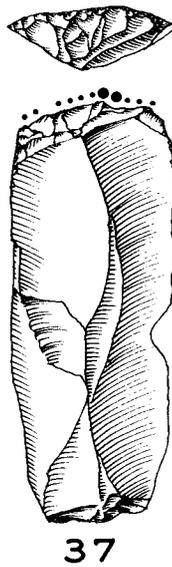
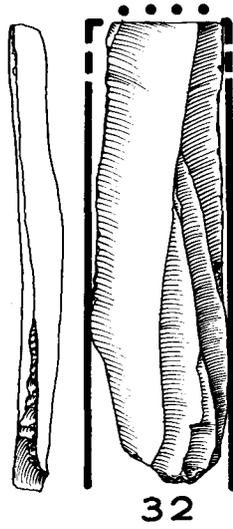
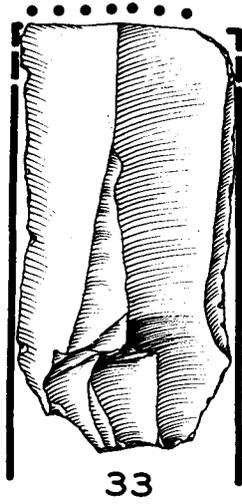
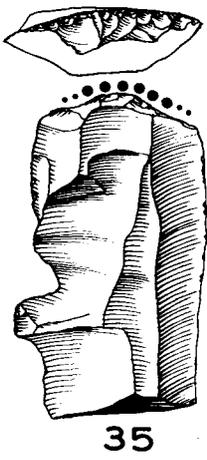
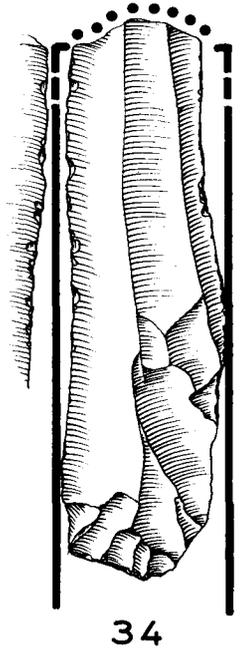
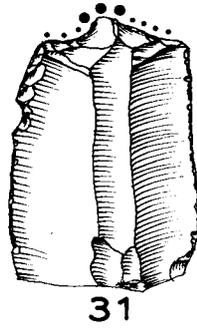
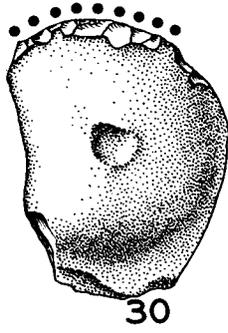
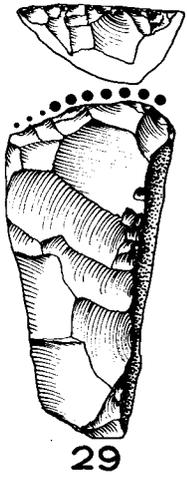


TABLEAU 3
Récapitulation des résultats

Matière	%	Matériau	%	Action	Nombre des bords actifs	Type d'outils
Végétale (39)	48,7	Bois (30)	37,5	Gratter/racler	21	Denticulés
				Raboter	7	Eclats massifs
				Forer/percer	6	Perçoir, taraud...
				Couper/scier	5	Eclats
		Plantes (9)	11,2	Couper	7	Lames
				Fendre	2	Lames
Animale (41)	51,2	Peau (26)	32,5	Gratter	23	Grattoirs et lames cassées
				Découper	3	Lames
		Viande (15)	18,7	Découper	10	Lames
				Perforer	5	Armatures danubiennes

Conclusions

La représentativité du matériel analysé par rapport à celui qui a été réellement mis en œuvre par les néolithiques est faible. En effet, la surface d'habitation n'a pas été conservée et seul subsiste le fond de quelques fosses qui, à une exception près (fosse 9), a livré peu de matériel lithique. Il serait donc hasardeux de considérer le matériel recueilli, et plus encore la portion qui a été étudiée, comme représentatif de la totalité des activités réellement effectuées. Malgré ces réserves, les résultats suivants méritent d'être soulignés.

A l'exclusion du denticulé n° 3, on a fait usage de tous les outils retouchés. Quant aux pièces non retouchées caractérisées par des macrotraces (esquillements), 59,4 %, soit plus de la moitié, n'ont pas été utilisés. Ces macrotraces peuvent, en effet, avoir été causées, soit lors du débitage, soit lors d'opérations qui se sont faites entre le débitage et l'analyse de l'outil au microscope. Il n'est pas non plus exclu que certaines d'entre elles puissent résulter d'une utilisation trop courte pour permettre la formation de stigmates microscopiques d'usure.

Les catégories de matières travaillées sont le bois et la peau sèche ou « souple » qui dominent largement, et ensuite la viande et les plantes.

En ce qui concerne le travail du bois, il est essentiellement effectué à l'aide d'outils de morphologie diverse, tels les denticulés qui ont servi à racler et à gratter, et les éclats non retouchés à raboter et à scier. La standardisation d'une morphologie générale n'apparaît pas dans cette catégorie d'objets. On peut présumer que ces outils ont été sélectionnés en fonction de la nature de leurs bords.

Une lame à lustre macroscopique pourrait être interprétée comme un élément de faucille. Parmi les autres traces d'utilisation répertoriées, il en est une qui semble avoir été produite par le fendage d'une matière végétale, évoquant la vannerie ou la sparterie.

L'activité de peausserie est largement supérieure à celle de la découpe de la viande. Dans le site de la place Saint-Lambert, contrairement aux observations réalisées ailleurs, seul le travail de la peau sèche ou souple est attesté. Outre les grattoirs, on a également effectué le

grattage en ayant recours à la face de cassure des lames. A côté du grattage habituel, on trouve trois fragments de lames qui ont servi à couper du cuir.

Le travail de la viande est relativement mal représenté par les quelques lames non retouchées qui ont servi à couper. L'origine de cette viande est soit l'élevage du bétail, soit le produit de la chasse, comme l'attestent les armatures danubiennes qui ont été utilisées comme pointes de projectiles.

Ni le travail de la terre à des fins agricoles, ni celui de la poterie non plus que de l'os ne sont présents dans notre échantillonnage. Cependant, l'existence de manches en matière osseuse attestée par l'étude tracéologique et celle des outils en os eux-mêmes témoignent que le travail de l'os a bien existé. L'absence d'outils de travail de l'os dans le matériel étudié reflète soit la carence de l'échantillonnage, soit le fait que l'os était principalement travaillé à l'aide d'instruments façonnés en d'autres matières que le silex. On peut se demander si d'un point de vue plus général, les activités non représentées dans l'échantillonnage analysé sont une particularité de cet échantillonnage, ou du site proprement dit, ou si, au contraire, le silex ne servait somme toute qu'à la satisfaction d'une gamme limitée de besoins.

Nous remercions vivement M^{me} Y. Baele qui a effectué les figures reprises dans ce travail, M. D. Cahen pour les nombreux conseils qu'il a bien voulu nous prodiguer et, enfin, M. Otte, pour l'aide qu'il nous a apportée à la réalisation de cette étude.

Bibliographie

- D. CAHEN et J. GYSELS, 1982. — « Technique et fonction de l'industrie lithique du groupe de Blicquy ». *Notae Praehistoricae*, 2, pp. 133-136.
- J. GYSELS et D. CAHEN, 1982. — « Le lustre des faucilles et les autres traces d'usage des outils en silex ». *B.S.P.F.*, t. 79; n° 7, pp. 221-224.
- L. H. KEELEY, 1980. — *Experimental Determination of Stone Tool Uses. A Microwear Analysis*, The University of Chicago Press, Chicago et Londres.

Documents lithiques divers

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège

1. Quartz brûlés

Le quartz, obtenu à partir de galets ou de graviers locaux, est éclaté par le feu en de très petits éléments, profondément rougis par cette altération. Les 2,525 kg de quartz brûlé récoltés sur le site correspondent à 322 fragments, soit un poids moyen par pièce de 8 g. Pour comparaison, les éléments moyens de grès font 20 g à la fracture thermique.

Ce type de fracturation intense, lié au matériau utilisé, conviendrait, d'après une expérience récente (D. Batchelor, 1979), à la chauffe de liquides. Les fosses où se trouvent concentrés ces rejets seraient donc en relation avec cette activité.

Comme on l'a vu au chapitre de la « composition du remplissage », ces fragments de quartz, dont la masse moyenne par fosse est de 1,86 %, sont surtout abondants dans la fosse 8 (moyenne : 16,70 %) et dans la couche 4 de la fosse 2 (moyenne : 23,44 %).

2. Grès et quartzite brûlés

Il s'agit de fragments de différentes tailles, fortement altérés par l'action du feu qui a provoqué des surfaces d'éclatement tourmentées ou concaves. Une partie porte en outre des traces de percussion montrant que les blocs ont été plus ou moins mis à dimensions. Par leur consistance, ces deux matériaux donnent en moyenne des fragments plus volumineux que ceux en quartz.

La plupart des grès sont d'origine locale (Houiller) et ont pu être récoltés dans les vallons qui entaillent les versants de la Meuse comme les dalles trouvées dans la couche 3 de la fosse 9 (cf. ci-dessous). Plus rares, sont les fragments de grès et de quartzite provenant du lit du fleuve.

La fonction de ces objets, manifestement utilisés comme pierres de foyer, a pu être de rayonner la chaleur dans un habitat, la cuisson d'aliments par contact direct ou le calage de récipients à cuire.

Très fréquents dans l'ensemble du site (22,96 % de la masse des documents), ils étaient particulièrement abondants, comme les quartz brûlés, dans la fosse 8 (49,66 %) et au sommet de la fosse 1 (40,22 %).

3. Galets

Ils sont de dimensions assez constantes (entre 10 et 15 cm) et ont manifestement fait l'objet d'un tri à la rivière.

La plupart sont allongés, en grès ou en quartzite, et auraient pu être utilisés, d'après leur morphologie,

comme percuteur (A. Gob et L. Pirnay, 1980). Cependant, ils ne présentent que très rarement des stigmates de percussion et ne se trouvent pas associés, sur terrain, aux produits de débitage lithique. Au contraire, ils sont clairement associés, dans la couche 3 de la fosse 2, aux plaques de terre cuite apparemment effondrées de parois en clayonnage recouvertes d'argile.

Une série de galets plats (grès et quartzite) se trouvent concentrés dans la couche 2 de la fosse 2.

Une dernière série rassemble des galets massifs, sphéroïdes ou ovoïdes, souvent altérés par le feu et qui ont pu servir à diffuser la chaleur. Certains d'entre eux sont en quartz.

Pour l'ensemble de ces galets, on discerne une concentration dans les fosses 1 et 2 (couches 2 et 3) qui s'opposent en cela à la fosse 8.

4. Plaquettes

Des plaquettes de psammite, également extraites des versants de la Meuse, ont pu servir à la fabrication de polissoirs ou à des préparations alimentaires (écrasement de graines). Trois ont été retrouvées dans la couche B de la fosse 1 et deux dans la couche 4 de la fosse 9.

5. Blocs de grès

Ce sont de grandes plaques de grès houiller, non altéré et non utilisé, qui ont pu servir de réserve de matière première pour le débitage des blocs de foyer ou la préparation des meules.

Deux proviennent de la fosse 1, couche B, quatre de la fosse 9, couche 3 et trois de la fosse 9, couche 4.

6. Graviers

Les fins graviers de roches variées retrouvés dans les couches supérieures des fosses 2 et 9 peuvent être d'apport naturel, lors du comblement final.

Par contre, dans la couche C de la fosse 1, se trouve une concentration de graviers de quartz apparemment triés pour leur matériau et leurs dimensions. Ils ont pu servir de réserve soit pour la chauffe indirecte de liquide soit pour le lissage des poteries (H. Danthine, 1955).

7. Oligiste

De petits blocs d'oligiste très pur présentent de nettes plages d'usures en facettes montrant leur utilisation

comme colorants. Au nombre de 13 au total, ils sont surtout concentrés dans les fosses 1 (5 pièces) et 2 (6 pièces).

8. Meules

Réalisées dans un grès à gros grain d'origine locale, elles se présentent presque toujours à l'état de fragments, intentionnellement débités par percussion.

Sur les 10 pièces du total, six se trouvent rassemblées dans la couche 3 de la fosse 2.

Dans la couche 3 de la fosse 9, par contre, parmi les quatre grands blocs de grès épannelés et percutés, l'un présente une surface concave usée comme s'il s'agissait de la préparation d'une meule courante.

9. Polissoirs (37 pièces)

Ce sont des plaquettes de grès à grain fin, exceptionnellement des galets, présentant une surface usée, rarement en cuvette.

Ils se trouvent concentrés dans la fosse 9 (20 dont 11 dans la couche 2) et dans la fosse 2 (13 dont 8 fragments dans la couche 3).

10. Percuteurs, retouchoirs

Un gros bloc de grès porte des écrasements localisés et a pu servir de « retouchoir » (fosse 1, couche C).

Quelques galets allongés et plaquettes portent des traces de percussion et ont pu être utilisés dans le débitage de lames (fosse 1, couche B).

11. Herminettes (3 pièces)

Une seule est complète; de type haut et épais, elle porte des retouches régulières du tranchant postérieures au polissage et est réalisée en grès quartzite de Horion-Hozémont (fosse 2, couche 2).

Un fragment, de même matériau, provient de la fosse 9, couche 5 et un éclat, intentionnellement débité sur une surface polie, en phanite d'Ottignies, a été retrouvé dans la fosse 1, couche B.

Lors des travaux de 1907, deux fragments d'herminettes avaient déjà été découverts : une de section plate en roche éruptive de l'Eifel, l'autre, massive réalisée en calcaire. Un petit ciseau en roche verte (quartzite du Cambrien ?) était également décrit (M. De Puydt, 1909).

Bibliographie

- D. BATCHELOR, 1979. — « The use of quartz and quartzite as cooking stones », dans : G. BOSINSKI, *Die Ausgrabungen in Gönnersdorf 1968-1976 und die Siedlungsbefunde der Grabung 1968*, Wiesbaden, pp. 154-164.
- H. DANTHINE, 1955. — « Quelques expériences sur les techniques primitives de fabrication des poteries », extrait des *Annales de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, pp. 59-71. à Liège sous la place Saint-Lambert. *Ann. Féd. Archéo. Hist.*
- M. DE PUYDT, 1909. — « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert ». *An. Féd. Archéo. Hist. de Belgique*, 21, t. II, pp. 31-49.
- A. GOB et L. PIRNAY, 1980. — « Utilisation des galets et plaquettes dans le Mésolithique du bassin de l'Ourthe ». *E.R.A.U.L.*, 5, 1980, 25 pl., 17 p.

F1 C2

F1 C1

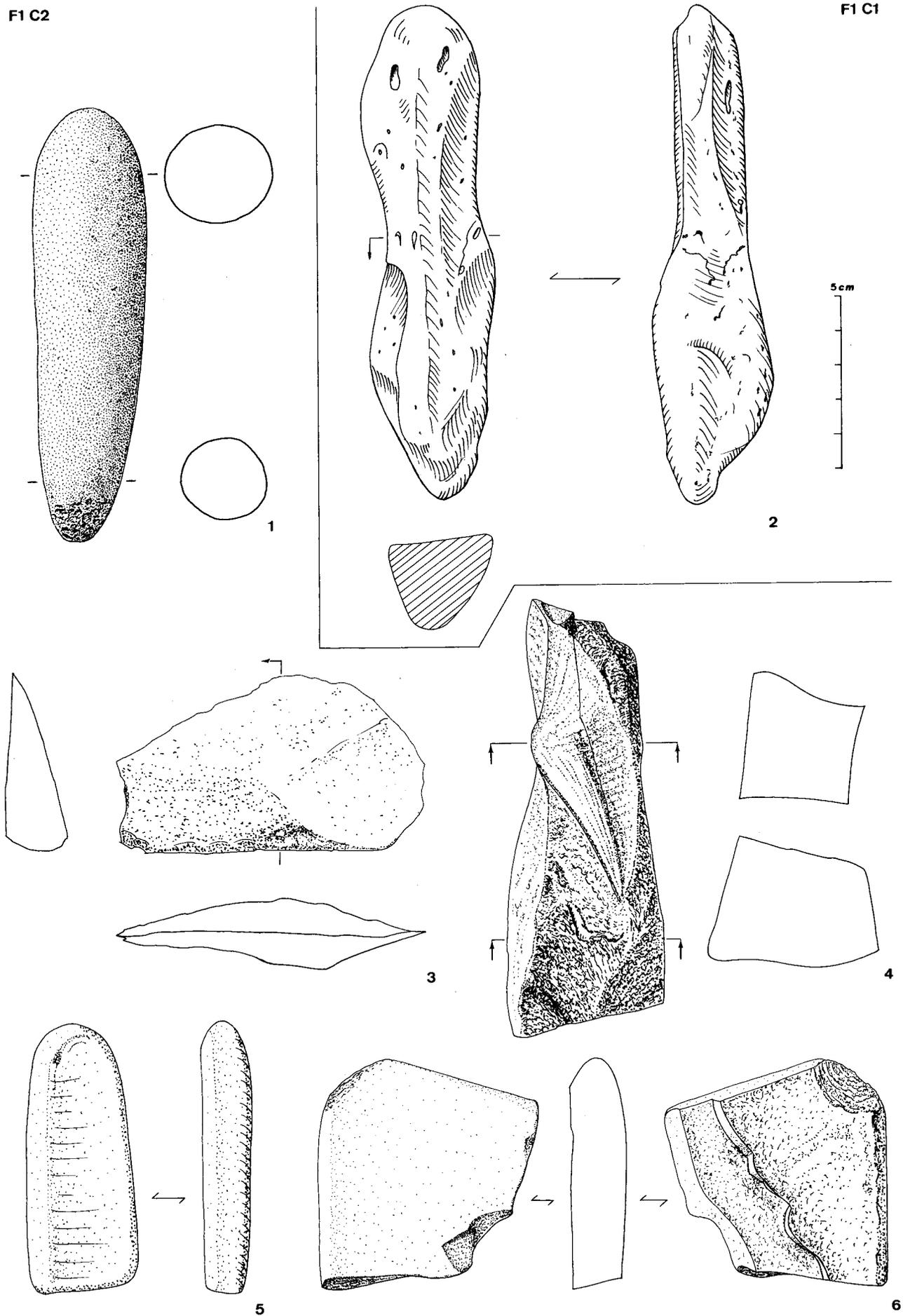
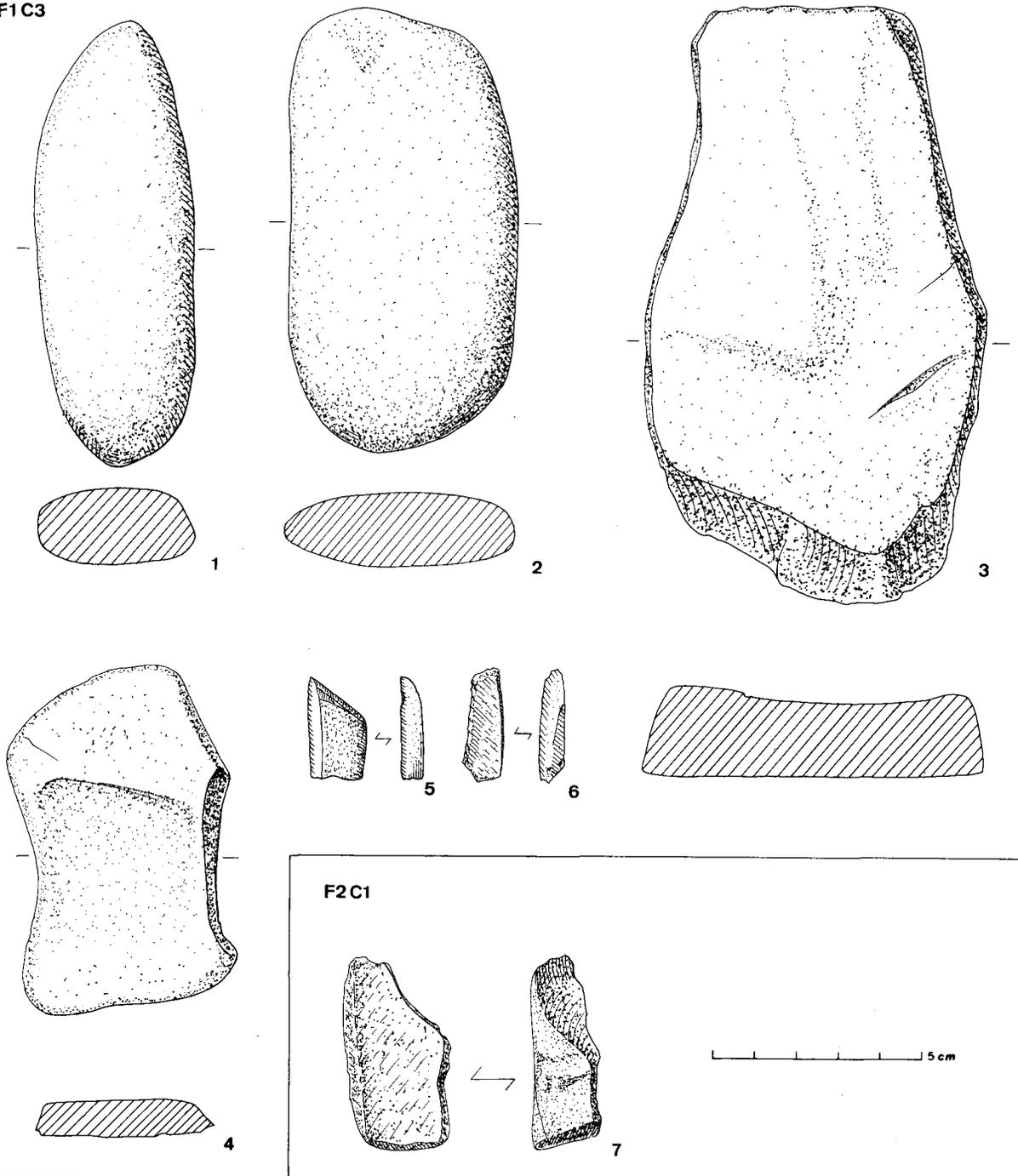


FIG. 1.
 Fosse 1 - Couche 1 : galet allongé en quartzite sans trace d'utilisation (2).
 Fosse 1 - Couche 2 : galet de grès écrasé à une extrémité (1); éclat de grès débité à partir de la surface usée d'une meule dormante (3); fragment de galet en quartzite poli sur plusieurs faces (4); galet allongé plat usé sur une face (5).
 (Inventaire : 1 = 1014; 3 = 1027; 4 = 1062; 5 = 1276.)

F1C3



F2C2

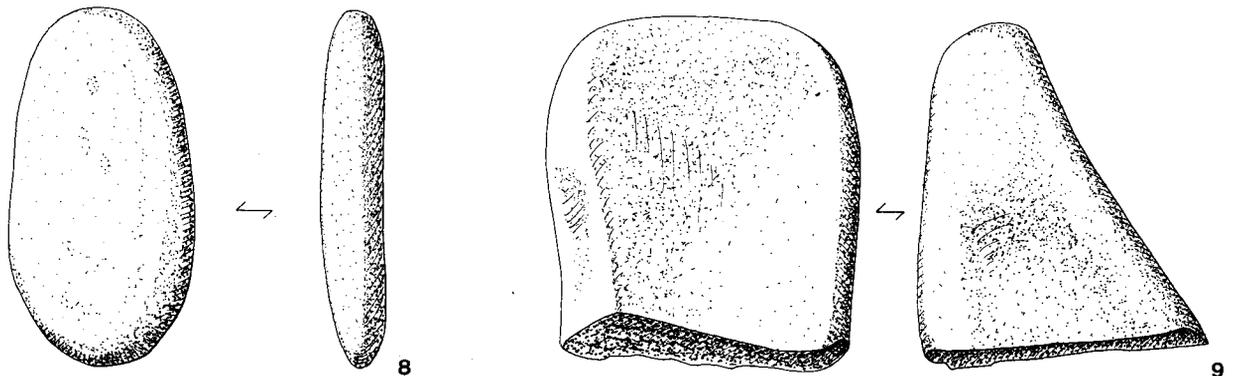


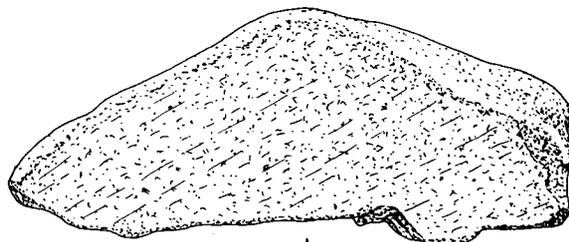
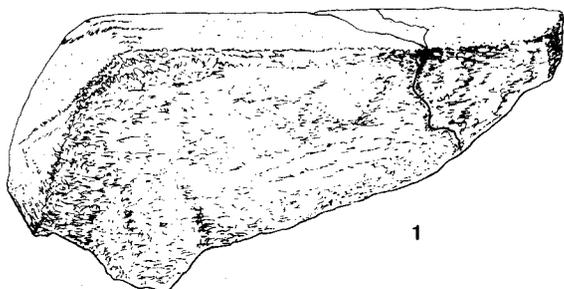
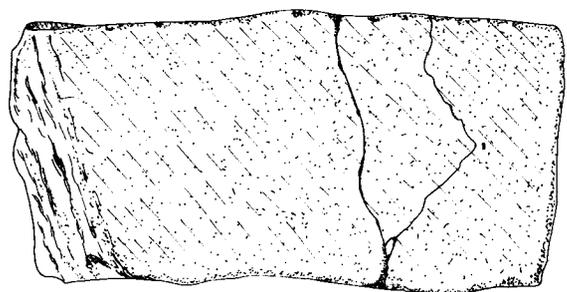
FIG. 2.

Fosse 1 - Couche 3 : galets allongés en quartzite (1 et 2); fragment de galet plat en quartzite à surface usée (polissoir ?) (3); galet plat en quartzite à surface usée et fracturé dans l'épaisseur (4); bloc d'oligiste avec facettes d'usure (5 et 6).
(Inventaire : 1 = 1060; 2 et 3 = 1082; 4 = 1056; 5 = 1082; 6 = 1852.)

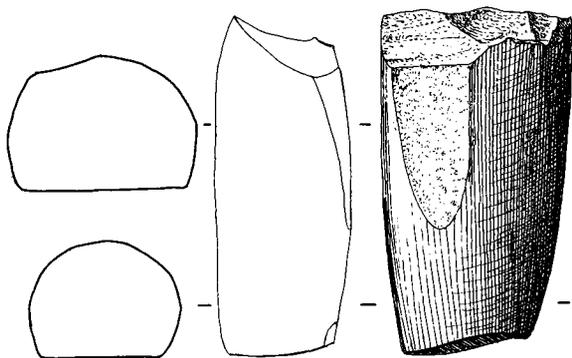
Fosse 2 - Couche 1 : bloc de grès brûlé à surface usée (7).
(Inventaire = 1902.)

Fosse 2 - Couche 2 : galets de quartzite rapportés au gisement (8 et 9).
(Inventaire : 8 et 9 = 1941.)

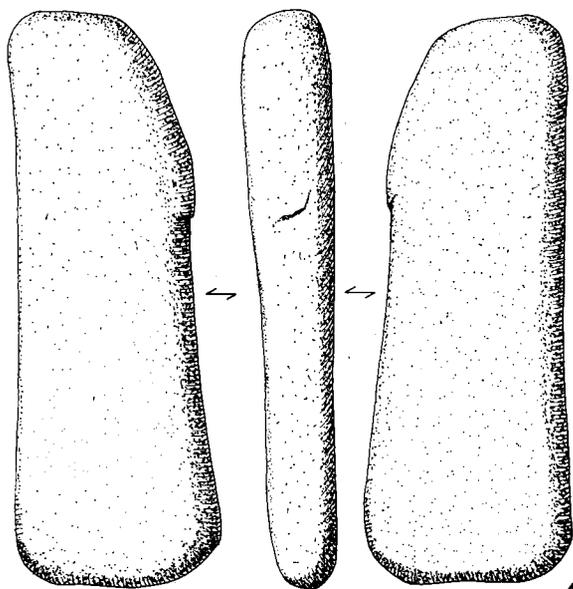
F2 C2



2

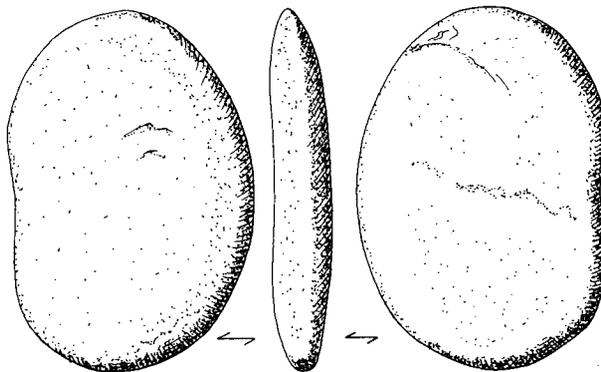


3



4

5 cm



5

FIG. 3.
Fosse 2 - Couche 2 : bloc de grès à surface polie, brisé par l'action du feu (« polissoir ») (1); bloc de grès à surface polie (« polissoir ») (2); herminette en grès à micas à tranchant retaillé (3); galets plats rapportés au gisement (4 et 5).
(Inventaire : 1 = 1882; 2 = 1889; 3 = 1881; 4 et 5 = 2438.)

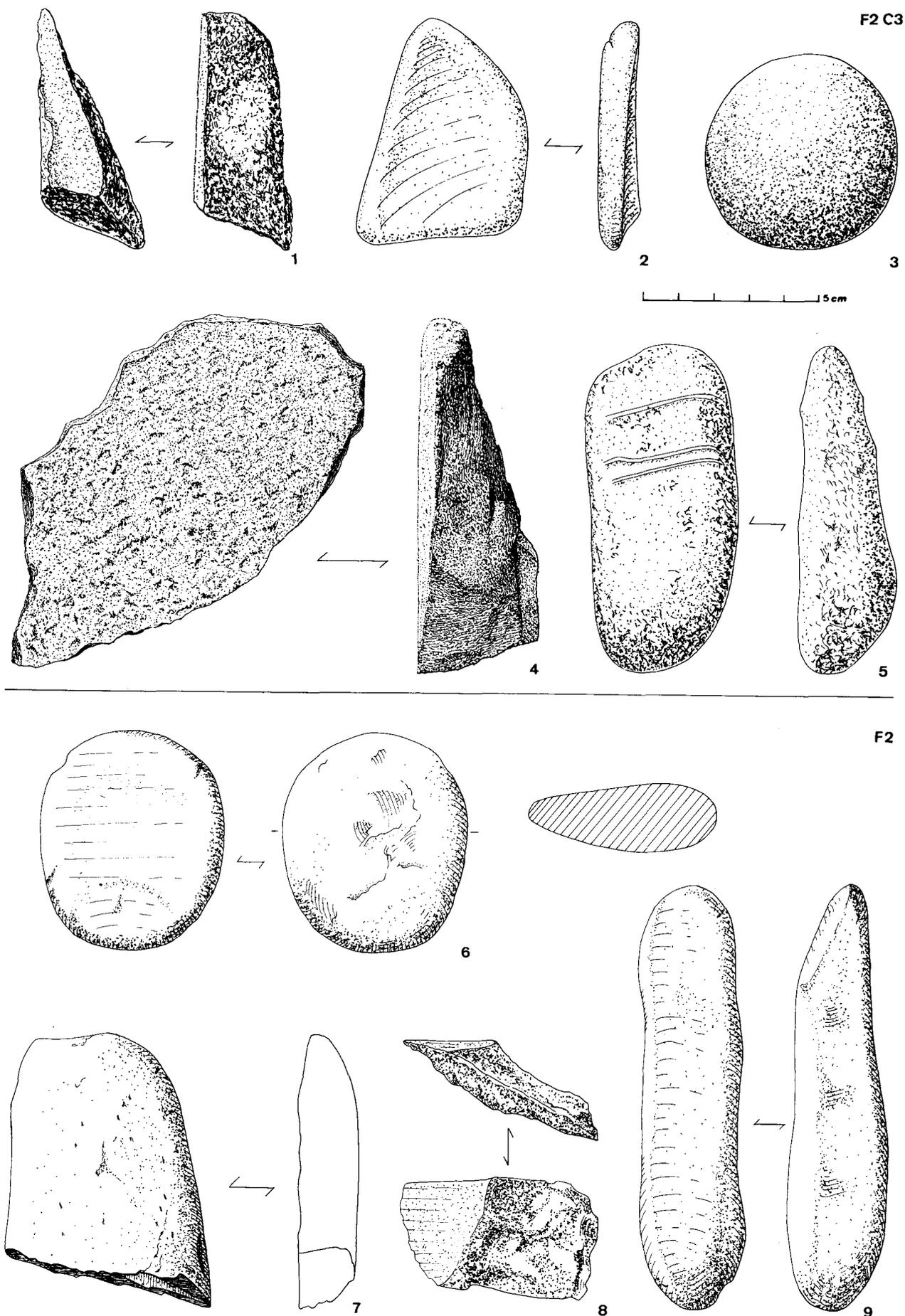


FIG. 4.

Fosse 2 - Couche 3 : éclat en grès débité à partir de la surface usée d'une meule (1); galet plat en quartzite (2); galet sphérique (3); fragment de meule mobile en grès à surface polie (4); galet allongé en quartzite (5).

Fosse 2 - Couche indéterminée : galet ovale plat (6); galet allongé fracturé (7); éclat débité à partir d'une meule (8); galet allongé en quartzite (9).

(Inventaire : 1 = 1923; 2 = 1937; 3 = 1854; 4 = 1937; 5 = 1872; 6 à 9 = 1936.)

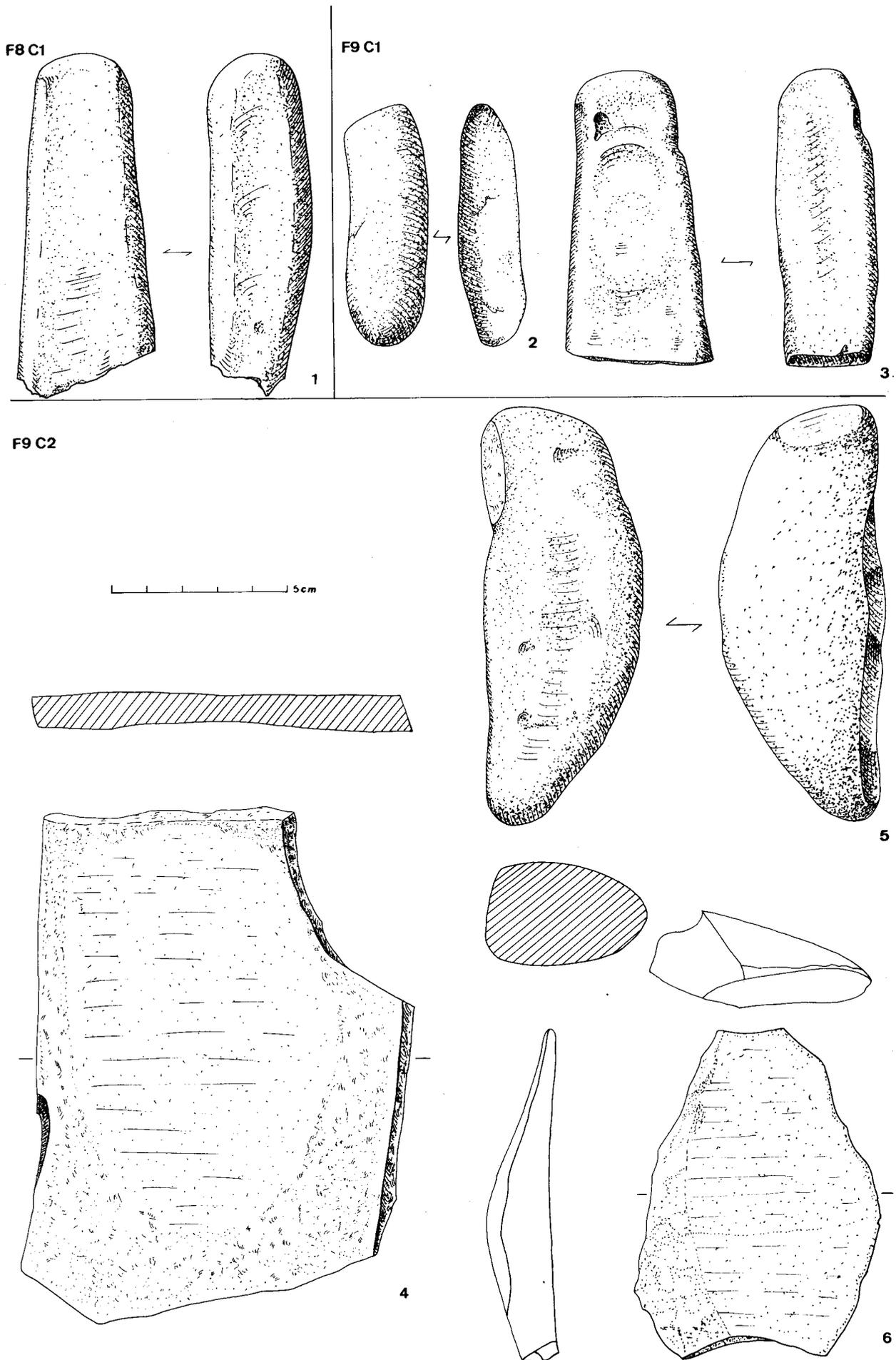
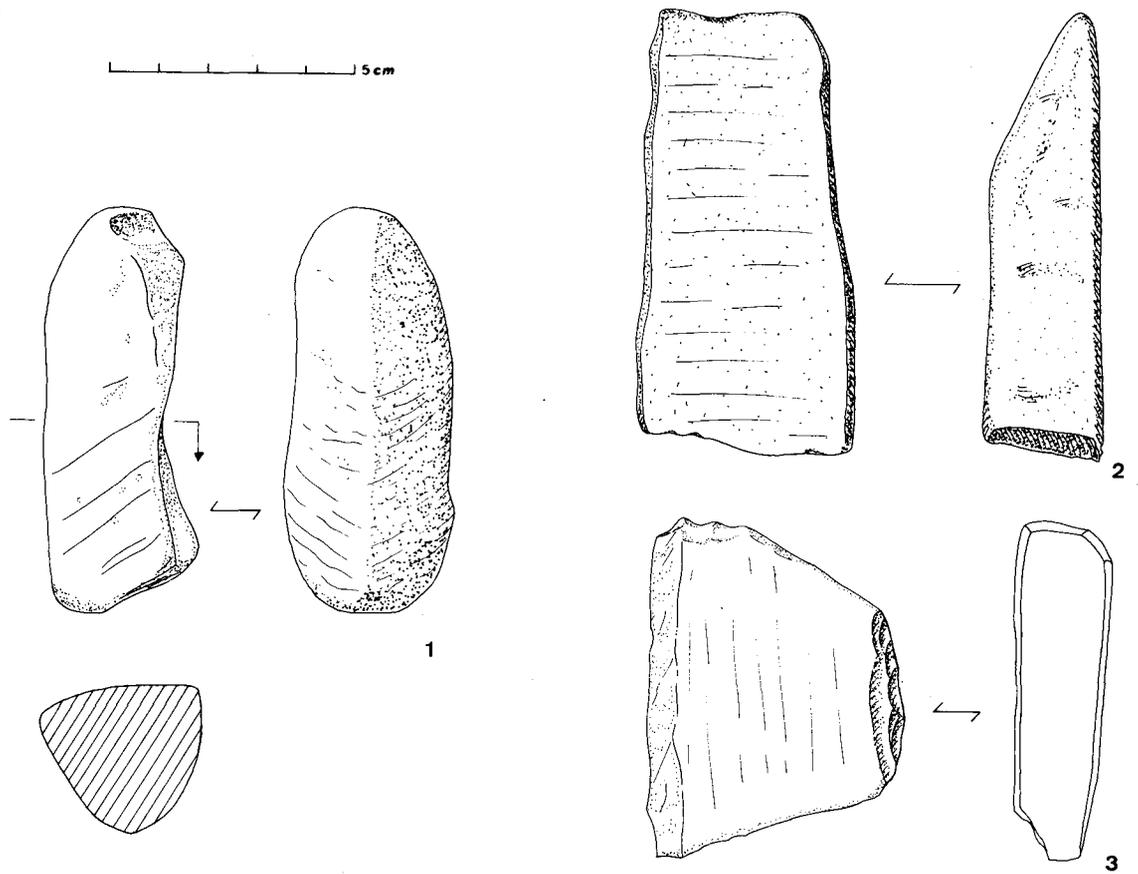


FIG. 5.
 Fosse 8 - Couche 1 : galet allongé en quartzite et fracturé transversalement (1).
 Fosse 9 - Couche 1 : galets allongés en quartzite (2 et 3).
 Fosse 9 - Couche 2 : plaque de grès à grain fin avec une large surface usée ovale (« polissoir ») (4); galet allongé en quartzite (5); éclat débité à partir d'une surface usée de meule dormante (6).
 (Inventaire : 1 = 1973; 2 et 3 = 2511; 4 = 2599; 5 et 6 = 2517.)

F9 C3



F9 C4

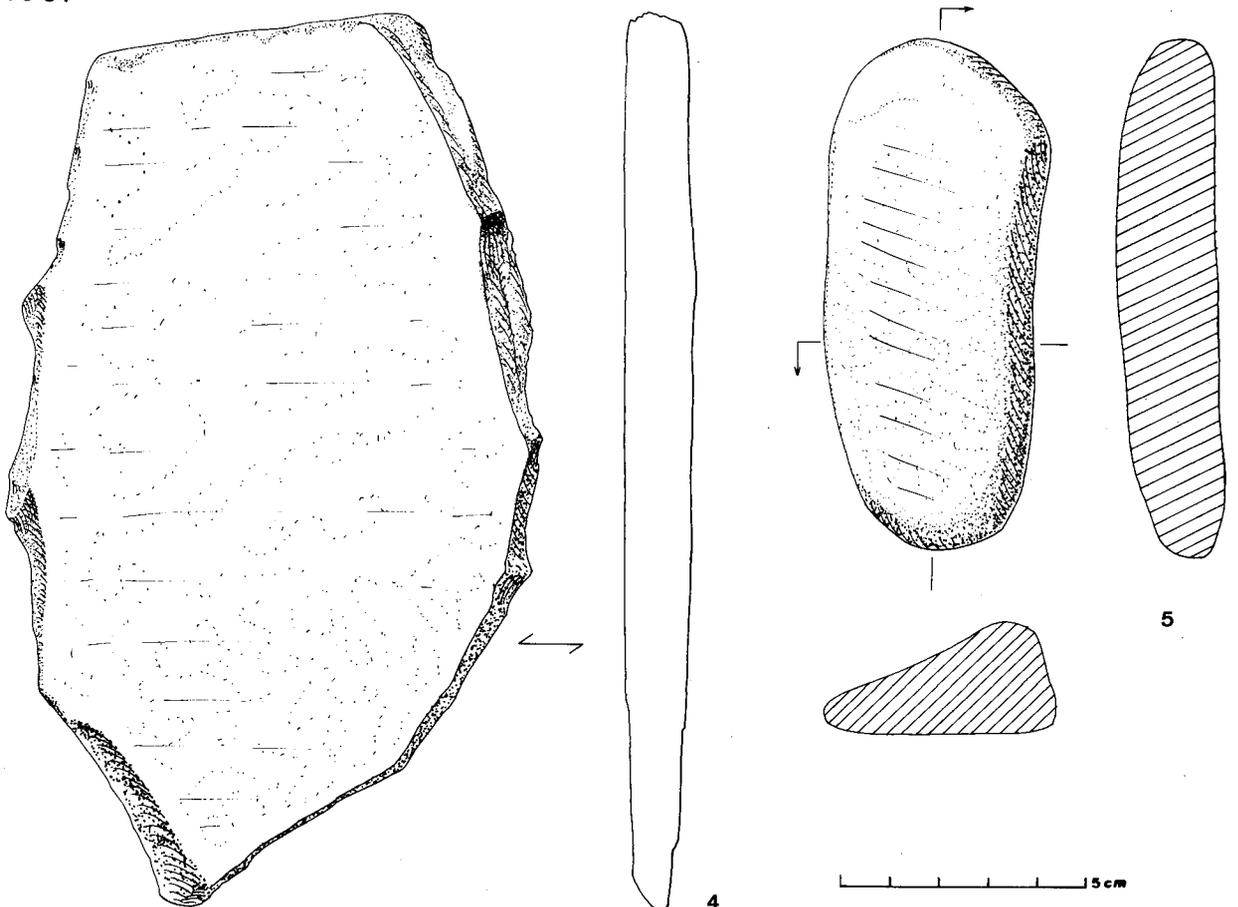


FIG. 6.
Fosse 9 - Couche 3 : Galet allongé en quartzite (1); galet allongé et fracturé (2); fragment de galet en quartzite à surface usée (« polissoir ») (3).
Fosse 9 - Couche 4 : plaquette de psammite percutée à la périphérie avec surface usée (« polissoir ») (4); galet allongé en quartzite rapporté au gisement (5).
(Inventaire : 1 = 2222; 2 = 2264; 3 = 2258; 4 et 5 = 2541.)

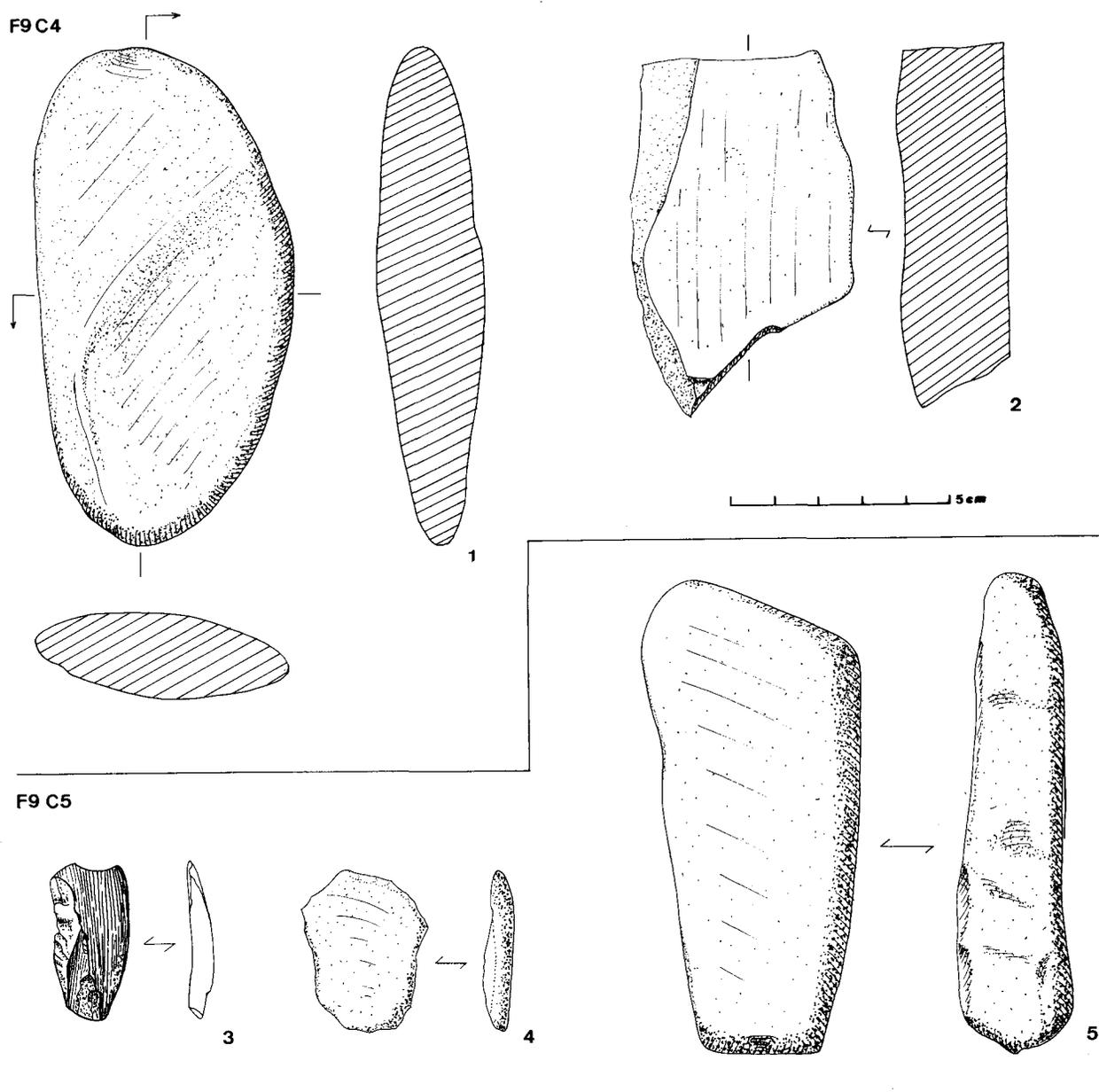


FIG. 7.
 Fosse 9 - Couche 4 : galet allongé en quartzite (1); fragment de grès brûlé et à surface usée (2).
 Fosse 9 - Couche 5 : éclat d'herminette polie en phanite (3); éclat de grès à surface polie (4); galet allongé en quartzite (5).
 (Inventaire : 1 = 2508; 2 = 2574; 3 à 5 = 2581.)

L'industrie osseuse omalienne

Hélène DANTHINE,

Professeur émérite de l'Université de Liège

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège

Les limons de Hesbaye, cette terre d'élection des Omaliens ont, du point de vue archéologique, le grave inconvénient de détruire en peu d'années les ossements qui y sont enfouis. Aussi, alors que la poterie comme l'outillage lithique sont connus par des dizaines de milliers de documents, le matériel en matière osseuse serait-il pratiquement inconnu si, par chance, le milieu basique de la place Saint-Lambert n'avait assuré sa conservation, d'où l'intérêt particulier que présentent tant les débris de cuisine que les ossements et bois de cervidés travaillés qui y furent recueillis.

Déjà en 1907, l'unique emplacement exploré avait livré et des restes de faune, témoins des habitudes alimentaires des Omaliens, et quelques documents ouvrés dont le plus remarquable est le petit « peigne » en os, bien poli, à quatre courtes dents, qui, selon toute vraisemblance, a servi aux potières, tant pour achever le façonnement de leurs vases que pour tracer plus rapidement le décor classique de lignes et de pointillés disposés en bandes parallèles (fig. 1-1). Il trouve un excellent, et, à notre connaissance, unique correspondant dans le « peigne » également en os mais à huit rangées de dents découvert à Plaidt (région de Mayen), autre site important de la civilisation céramique rubanée¹.

Un seul bois de cerf travaillé fut trouvé en 1907 place Saint-Lambert (fig. 1-2). Nous en empruntons la description au grand préhistorien liégeois Marcel De Puydt² : « Le tranchant est aiguisé, une partie de la pièce manque; complète, elle pouvait atteindre une trentaine de centimètres... La cassure s'est produite dans les parois amincies par suite du travail de perforation. Le dessin laisse voir la cassure intérieure et la partie de la corne usée et polie qui avoisine l'orifice. L'examen de l'outil montre, qu'en l'espèce, le trou n'a jamais eu un diamètre suffisant pour permettre une emmanchure. Il doit s'agir d'un rebut de fabrication. »

Quelques bois de cerf portant des traces d'un travail humain furent encore découverts lors des travaux effectués place Saint-Lambert en 1929-1930. Signalons, en particulier celui, très vraisemblablement omalien, qui fut recueilli par Ch. J. Comhaire.

¹ W. BUTTLER, *Der donauländische und der westliche Kulturkreis der jüngeren Steinzeit*, Berlin et Leipzig, 1938, fig. 17, n° 38 et p. 34.

² M. DE PUYDT, « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la Place Saint-Lambert », in *Ann. de la Féd. arch. et hist. de Belgique*, c.-r. de la XXI^e session, Liège, 1909, pp. 14-15.

Au cours de nos fouilles, nous avons découvert deux dents et quelques bois de cerf travaillés par l'homme ainsi qu'une série d'artefacts en os dont nous donnons ci-dessous la description.

Presque tous ont été trouvés dans les fosses 1 et 2; c'est là aussi qu'ont été récoltés la plupart des déchets culinaires provenant de la faune. En plus des ossements et des bois de cervidés travaillés, il s'y trouvait des esquilles carbonisées, des ossements percutes, d'autres portant des traces de décarnisation, sans doute aussi quelques ébauches ou déchets de fabrication de documents ouvrés. Parmi eux, signalons une défense de sanglier fendue dans son épaisseur puis raclée.

L'outillage osseux

Le *poinçon* représente sans doute l'outil le plus souvent signalé dans l'outillage danubien. Une méthode rapide et efficace de fabrication de cet instrument a été expérimentée par François Poplin au départ de métacarpiens de moutons³. Ce sont également des métacarpiens d'ovicapris qui ont été utilisés par les Omaliens de la place Saint-Lambert pour confectionner les trois poinçons, fort bien appointés que nous avons mis au jour; ils paraissent bien avoir été confectionnés par une méthode analogue à celle décrite par Poplin. Un quatrième n'est représenté que par sa partie médiane mais ses proportions comme les traces laissées par sa fabrication permettent de la classer dans ce groupe (fig. 2-3, 2-5).

Un cinquième poinçon (fig. 2-6) doit avoir été fabriqué selon une méthode analogue mais, fait au départ d'un métatarsien de chevreuil, ses proportions sont évidemment toutes différentes; comme les précédents, une épiphyse a été conservée, sans doute pour faciliter la préhension; la pointe est brisée.

La partie médiane d'une lame d'os, soigneusement polie, sur une face et sur les deux bords, malheureusement cassée à ses deux extrémités, évoque aussi un poinçon par sa forme trapézoïdale mais sa faible épaisseur qui devait la rendre relativement fragile nous la fait considérer plutôt comme une *dent* de peigne à carder (fig. 2-7).

Au départ d'un os massif, un *ciseau* a été soigneusement et habilement aménagé en dégageant la partie

³ Fr. POPLIN, « Production de poinçons à la paire par usure de métapodes de moutons », in *1^{er} Colloque sur l'industrie de l'os dans la préhistoire*, 1974, Université de Provence, pp. 89-92.

agissante qui s'achève par un biseau étroit et en réservant à l'autre extrémité une masse qui constitue une excellente préhension (fig. 2-8). La pièce est quelque peu endommagée à la base où subsistent de faibles traces du canal médullaire et de la partie spongieuse de l'os.

Un fragment d'os dont un bord rectiligne porte des enlèvements évoque une *pièce esquillée* en pierre. Les traces d'écrasements sur le biseau indiquent qu'il a dû servir à un travail relativement rude.

À côté des poinçons, le type d'outil le plus souvent signalé dans le Danubien est le *lissoir*. On peut classer dans cette catégorie une lame assez épaisse, bien polie sur la plus grande partie de sa surface (fig. 2-9). La partie inférieure, qui porte des traces d'encoches peu profondes, doit avoir servi à la préhension, la partie agissante étant le tiers supérieur du bord gauche. En effet, alors que la pièce a une section générale rectangulaire avec des bords tout juste adoucis, le tiers supérieur du bord gauche a un profil bien arrondi, sans doute en raison d'un frottement régulier avec cette partie de l'outil.

En raison de la perforation, faite au départ d'un seul côté, qui timbre son extrémité supérieure, nous désignons sous le nom de « *pendeloque* » une lame d'os très mince, complètement polie sur toute sa surface (fig. 3-12). La partie supérieure, celle qui porte la perforation, est partiellement endommagée par une cassure; elle devait dessiner une sorte d'arc ogival qui se prolonge par de longs côtés faiblement bombés tandis que la base est presque rectiligne. La plupart des bords sont découpés dans l'épaisseur de la lame, seul le bord inférieur est doucement amorti, il aurait pu servir de lissoir.

Il est d'autres objets que l'on pourrait classer parmi les lissoirs; plusieurs d'entre eux nous paraissent avoir été utilisés dans la finition des poteries. Ils se présentent sous des formes variées.

Une petite plaquette d'os très mince (1 mm en moyenne) s'inscrit dans un cadre en trapèze allongé dont une des bases, la plus étroite, est arrondie tandis que l'autre est presque rectiligne et forme un léger biseau; c'est la partie agissante (fig. 3-11). La pièce porte, sur toute sa surface, des stries très nettes dues au dégrossissage et incomplètement effacées par le polissage. Ces stries ont presque disparu sur le biseau, enlevées sans doute par l'utilisation de cette petite pièce que nous considérerions volontiers comme une *estèque*.

Quatre fragments d'os plats ont une caractéristique commune : une partie de leurs bords est arrondie, bien lisse et comme polie par frottement. Ces fragments, car ils sont tous cassés, font penser à des outils de fortune et semblent, au moins pour certains d'entre eux, devoir être mis en relation avec la fabrication des poteries; en particulier ceux reproduits figures 3-14, 3-15, 3-16, 3-17 nous semblent tout indiqués pour régulariser la surface intérieure des récipients.

Des *tubes* en os d'oiseau, de diamètre analogue, ont été sectionnés perpendiculairement à leur axe et polis; la

section est fort adoucie sur tout son pourtour, sans doute par frottement. De ces « tubes », un seul est entier (fig. 3-13) et mesure 57 mm de longueur; un deuxième est cassé à un bout mais son autre extrémité est intacte et présente ce lissage caractéristique qui adoucit si bien le bord de la coupure; trois autres fragments présentent la même caractéristique mais sont réduits à l'état d'esquilles par des fractures non seulement transversales mais aussi longitudinales. Un de nous (H.D.) a suggéré qu'il pourrait s'agir d'éléments d'une flûte de Pan.

Les dents

En dehors de la demi-défense de sanglier signalée ci-dessus, une seule dent porte trace de l'intervention humaine : c'est un fragment de la racine d'une dent d'un petit animal, trop mutilée pour qu'une identification soit possible. Cassée, aussi bien transversalement que longitudinalement, elle garde cependant la trace, à peine visible, de la perforation qui a dû en faire autrefois un élément de parure (fig. 4-20).

Les bois de cervidés

Les bois de cerfs portant la trace de l'action humaine sont relativement peu nombreux. Les plus élaborés sont deux extrémités d'andouillers polis mais dont la pointe manque; dans un cas (fig. 4-18) elle est brisée, dans l'autre, elle a été coupée (fig. 4-18, 4-19). Leur usage reste indéterminé.

Signalons encore un petit fragment d'andouiller qui montre nettement la technique utilisée pour le débitage : une entaille circulaire de la partie corticale puis une fracture, sans doute à la main.

L'extrémité d'un andouiller a été coupée à sa base selon la même technique puis raclée à l'autre extrémité dont la pointe est brisée. La partie médiane porte 2 plages de morsures animales, probablement d'un rongeur qui, en un point ont entamé la surface raclée (fig. 4-21).

Conclusions

Le nombre d'objets manufacturés en os et en bois de cervidés découvert place Saint-Lambert n'est pas bien grand mais, relativement au petit nombre de fonds de fosses que laissèrent subsister les constructions élevées plus tard à l'emplacement du village omalien, il apparaît révélateur, et d'une bonne mise en œuvre du matériel osseux, et d'une variété plus grande que celle qu'on reconnaît d'habitude au danubien⁴.

Certes, ce sont les poinçons et les lissoirs qui sont le mieux représentés mais nous avons aussi un ciseau, une pièce esquillée, des tubes en os d'oiseau, peut-être une dent de peigne à carder, sans compter le « peigne » découvert en 1907. Il est bien net, d'autre part que, sous l'appel-

⁴ W. BUTTLER, *op. cit.*, p. 34; G. BAILLOUD et F. MIEG DE BOOFZHEIM, *Les civilisations néolithiques de la France*, Paris, 1955, p. 28.

lation de « lissoir » on peut classer des artefacts de formes, de dimensions et sans doute d'usages différents. L'étude au microscope des traces d'utilisation serait bien souhaitable et permettrait peut-être d'établir plusieurs catégories au sein de ce groupe hétérogène; le temps nous a manqué pour mener à bien cette enquête que nous espérons reprendre bientôt. Dès à présent, il nous paraît que certains « lissoirs » devraient être plutôt qualifiés d'« estèques ».

En fait, l'outillage en os de la place Saint-Lambert prouve l'intérêt tout particulier du site pour la connais-

sance d'une activité qui, ainsi que l'écrivait Butler, devait être importante mais qui reste singulièrement limitée en raison des conditions habituelles d'enfouissement de l'outillage danubien⁵. C'est une raison de plus pour que soient données les possibilités d'une fouille complète de ce site exceptionnel avant sa complète destruction par les bulldozers.

⁵ W. BUTTLER, *op. cit.*, p. 34.

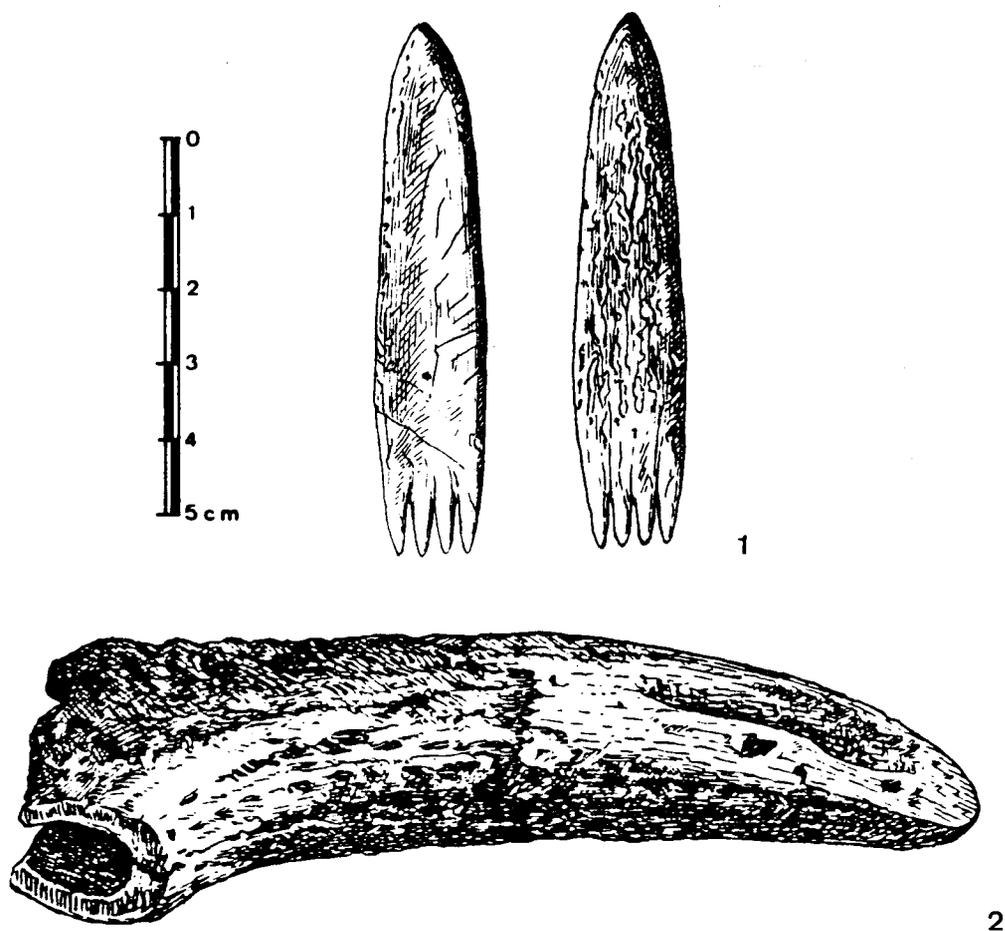


FIG. 1.
Outils découverts en 1907 : 1 : lame osseuse dentelée probablement destinée à la décoration des poteries; 2 : hache en bois de cerf perforée et biseautée.

(D'après M. DE PUYDT, 1909.)

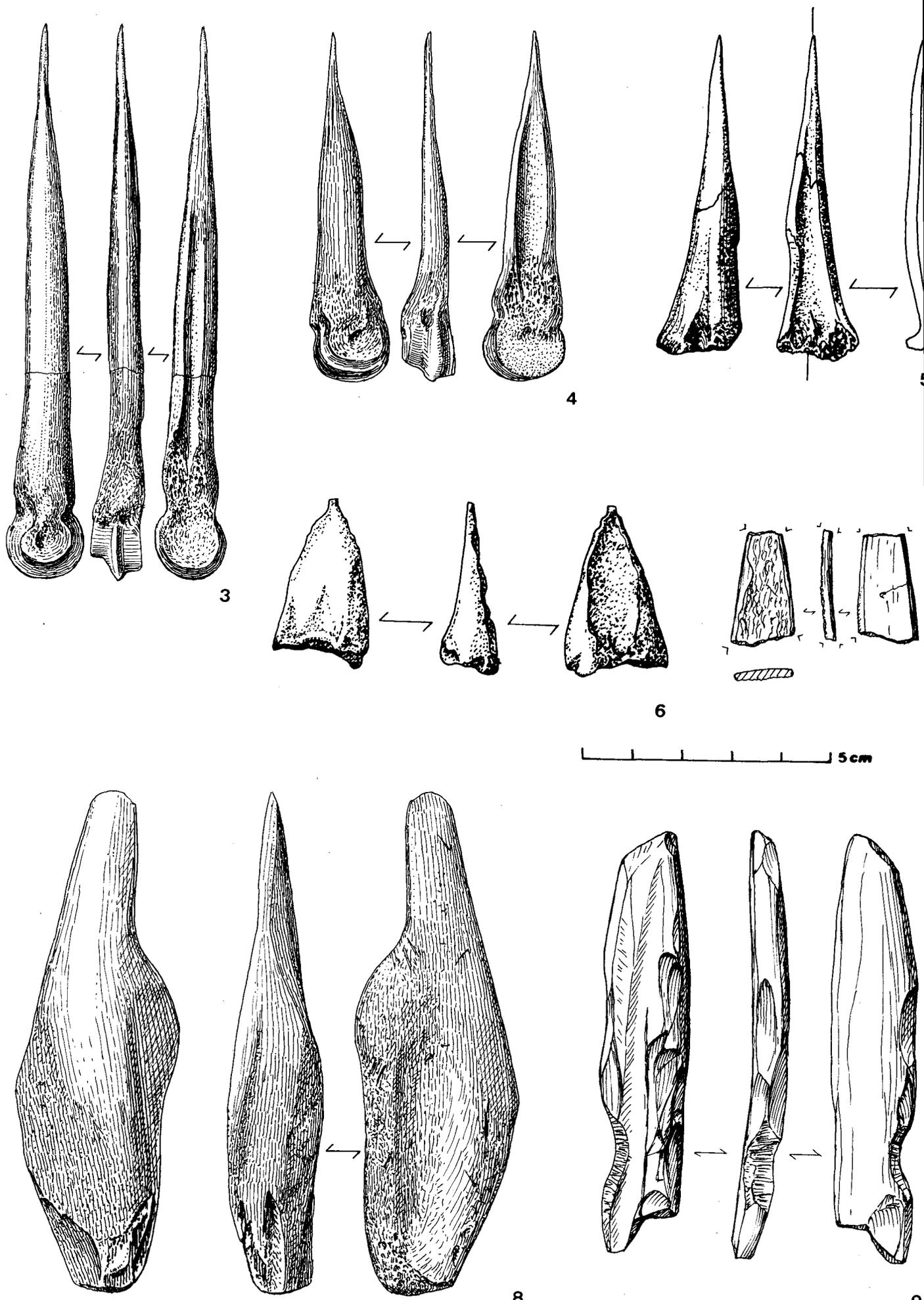


FIG. 2.

3 à 6 : poinçons ; 7 : fragment d'os poli probablement appointé (dent de peigne à carder ?) ; 8 : ciseau en os massif ; 9 : os courbe poli et usé, encoché et strié vers la base.

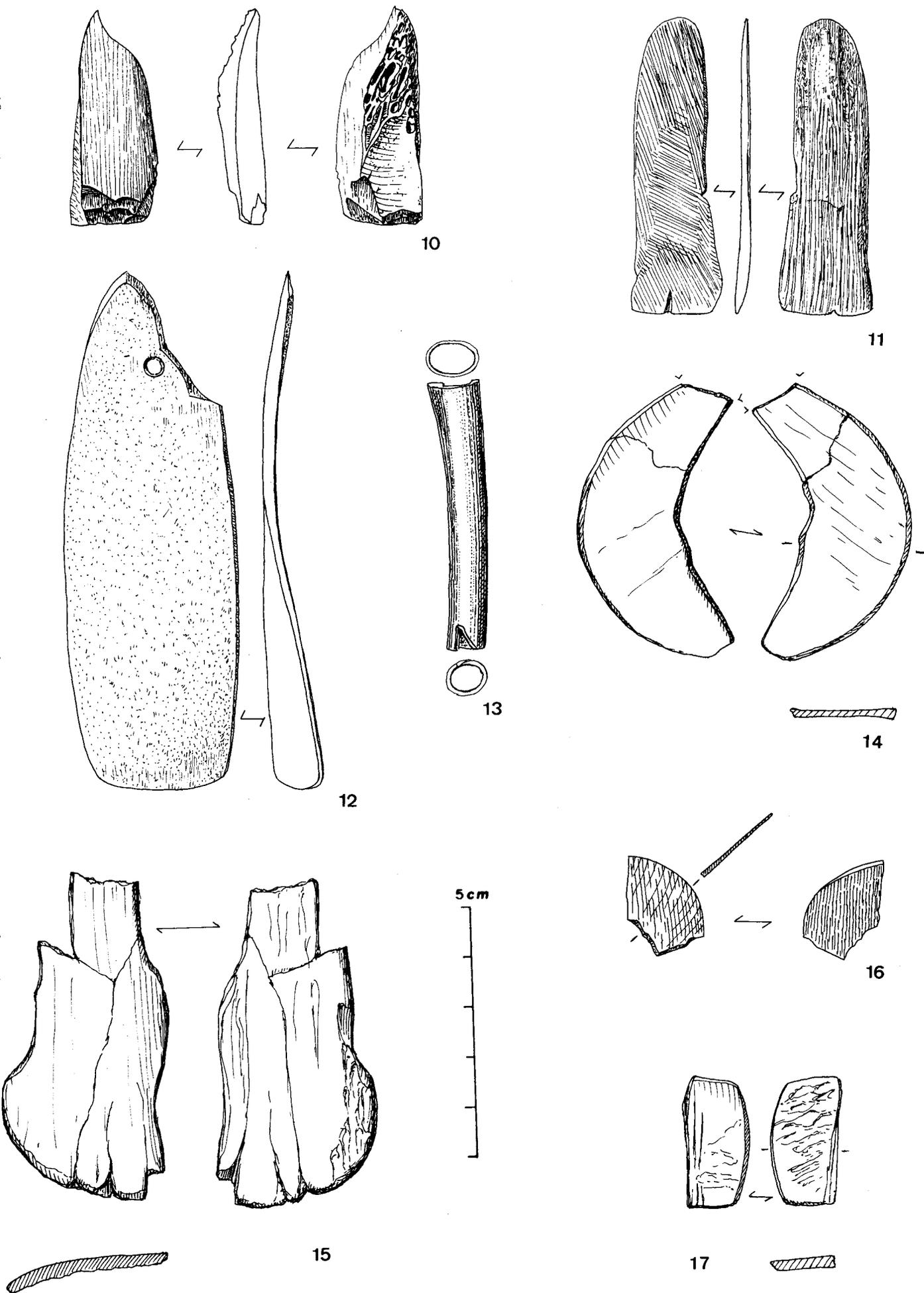


FIG. 3.
 10 : esquille osseuse écaillée à une extrémité; 11 : lame osseuse plate, polie et striée (polissoir ?); 12 : lame osseuse découpée, percée et striée à une extrémité; 13 : os d'oiseau découpé et poli; 14 et 16 : os plat découpé; 15 : os plat usé poli à l'extrémité courbe; 17 : os plat découpé.

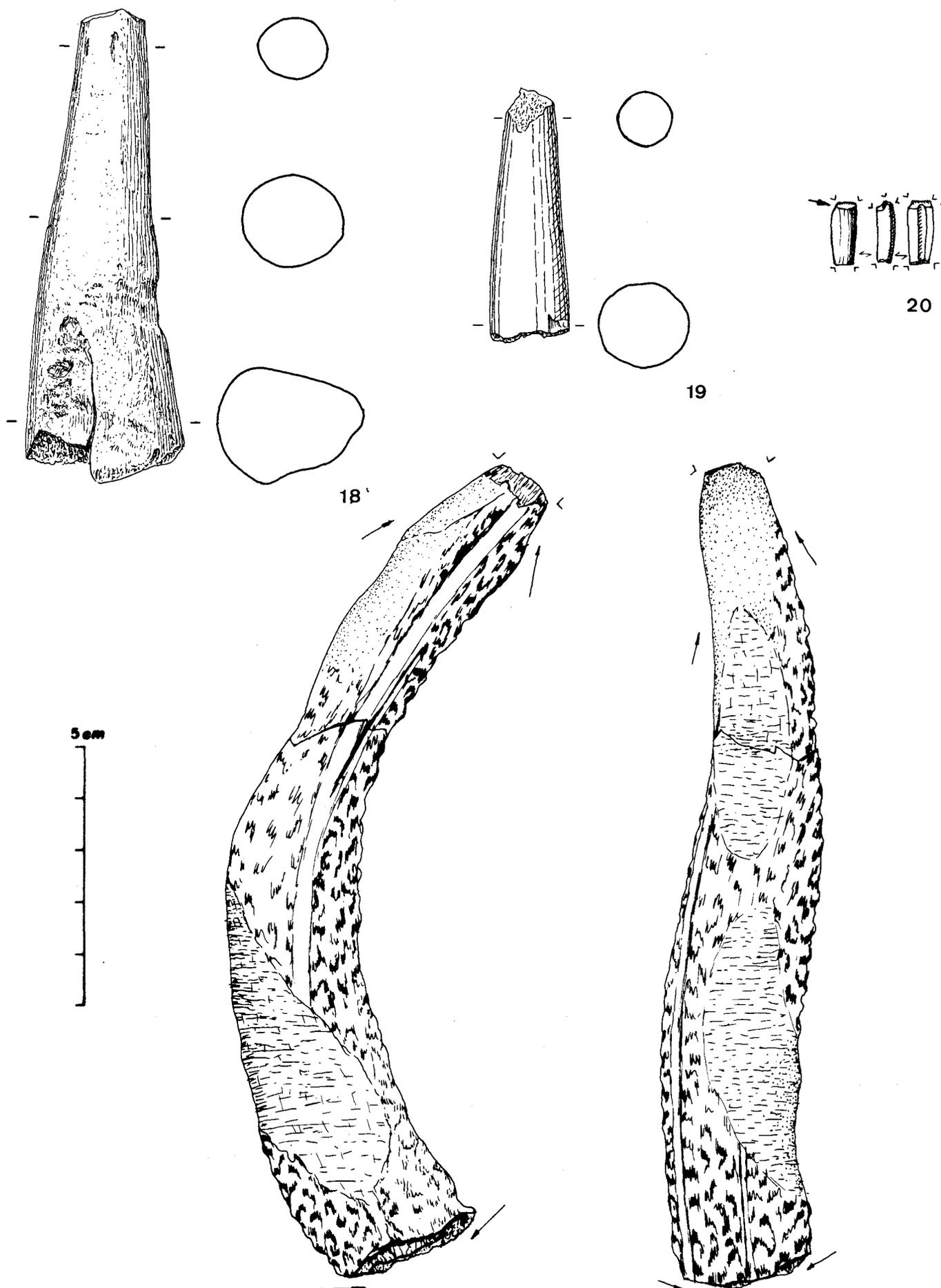


FIG. 4.

18 et 19 : extrémités d'andouiller de cerf raclées et polies (n° 18 est découpée vers le sommet); 20 : racine de dent perforée; 21 : fragment de bois de cerf découpé à la base et raclé à l'extrémité (traces de mâchonnage par un rongeur).

Les macro-restes du site omalien

Renée ROUSSELLE,

Aspirant au F.N.R.S.

Les échantillons omaliens de la place Saint-Lambert proviennent de trois fosses : F2, F8 et F9. Sur chantier, le remplissage des fosses fut tamisé et le contenu du plus fin tamis fut en partie conservé. Une étude au binoculaire, poursuivie en laboratoire, a permis de déceler, dans 6 litres de ces refus de tamis, la présence de grains carbonisés.

Ces grains sont dans l'ensemble très abîmés et la plupart sont réduits à l'état fragmentaire; ce qui empêche toute détermination. Trois espèces ont cependant pu être identifiées (tabl. 1).

Six graines d'une variété de blé, l'amidonnier (*Triticum dicoccum*), font partie du matériel de la fosse 2 (ph. 1). Vingt-quatre fragments appartiennent vraisemblablement au genre *Triticum*.

Une seconde espèce est représentée par deux graines incomplètes d'une graminée du genre brome (*Bromus* sp.). Un autre fragment pourrait être la partie inférieure d'une graine de *Bromus commutatis/mollis/secalinus*. Ces grains longs et effilés sont malheureusement cassés dans leur longueur : la partie distale manque. Cette absence de données nous empêche de pousser l'identification plus avant.

Les fosses 2 et 8 ont encore livré trois fragments de coquille de noisette (*Corylus avellana* L.).

En Belgique, la présence de graines carbonisées, identifiées comme de l'amidonnier, était déjà signalée en Hesbaye, au début du siècle, sur les sites omaliens de Jeneffe et d'Oudoumont (A. Gravis, 1909, p. 871-878 et 1910, pp. 40-42). Des coquilles de noisette avaient également été mises au jour sur le site de Latinne (M. de Puydt, 1895-1896, pp. 316-319).

Les restes carbonisés, livrés par le site omalien de la place Saint-Lambert, confirment les découvertes antérieures. En révélant la présence d'un brome, ils allongent la liste des espèces déjà connues pour la Belgique.

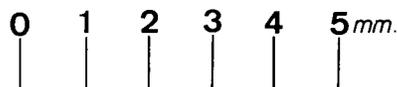
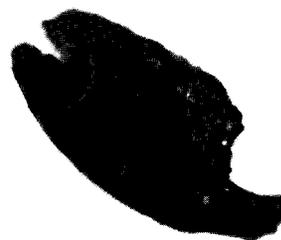
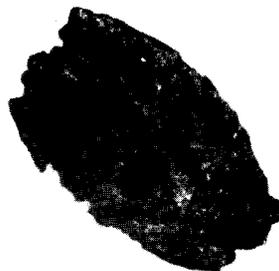
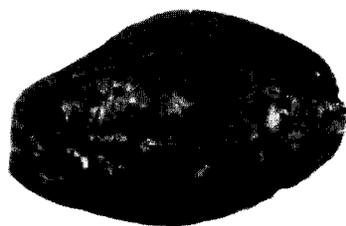
Bibliographie

- M. DE PUYDT, 1895-1896. — Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye, Compte rendu des fouilles exécutées par MM. E. Davin-Rigot et M. De Puydt en 1894 et 1895 dans les communes de Vieux-Waleffes et de Latinne. *Bull. Soc. d'Anthr. de Bruxelles*, XIV, pp. 300-322;
- A. GRAVIS, 1909. — Les habitants des cabanes néolithiques de la Hesbaye étaient-ils agriculteurs? *Annales du XXI^e Congrès de la Fédération Archéologique et historique de Belgique. Liège, 1909*, tome II, pp. 871-878;
- A. GRAVIS, 1910. — Le froment néolithique d'Oudoumont dans De Puydt, M. Hamal-Nandrin J. et Servais J., Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Jeneffe. Dommartin. Oudoumont. *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, II, pp. 40-42.

TABLEAU 1

Répartition des macro-restes dans les fosses omaliennes de la place Saint-Lambert

Localisation	Fosse 2 Couche 2	Fosse 8 Couche A	Fosse 9 Couche 1	Fosse 9 Couche 2	Fosse 9 Couches 3-7	Fosse 9 Couche 4
<i>Triticum dicoccum</i>	6	—	—	—	—	—
<i>Triticum monococcum/dicoccum</i>	24	—	—	—	—	—
<i>Bromus commutatis/mollis/secalinus</i>	—	—	—	—	—	1
<i>Brumus</i> sp.	2	—	—	—	—	—
<i>Corylus avellana</i>	1	2	—	—	—	—
Indéterminés	—	1	4	9	1	—



Blé amidonnier (*Triticum dicoccum*)

L'environnement paléobotanique des fosses omaliennes de la place Saint-Lambert à Liège par l'étude palynologique

Jean HEIM,

Laboratoire de Palynologie et Phytosociologie, U.C.L.

Prélèvement et préparation

Les prélèvements ont été effectués au moment des fouilles.

L'extraction des spores et pollens a été réalisée au moyen d'une solution d'iodure de cadmium et d'iodure de potassium de densité 2. Ce procédé présente l'avantage de traiter au départ des quantités importantes de matière minérale (50 g) ce qui n'est pas possible avec la méthode classique.

Présentation des résultats

Tous les résultats palynologiques sont exprimés en fonction de la somme totale des spores et pollens des plantes vasculaires (% T : $T = AP + NAP$). La superposition des différents spectres sporo-polliniques correspondant à la succession des niveaux échantillonnés, fournit le diagramme palynologique. Les figures 1 et 2 représentent respectivement les diagrammes palynologiques des fosses 1, 2 et 9 ainsi que des coupes 89 et 90.

Le diagramme palynologique se compose de deux parties :

- le *diagramme principal* où l'abscisse équivaut à 100 % et où sur l'ordonnée sont reportés les différents niveaux ayant fourni un spectre sporo-pollinique. Pour chaque spectre, les pourcentages des taxons arboréens (= AP : arbres, arbustes, ...) sont indiqués par un symbole à partir de l'ordonnée de gauche, alors que les valeurs des espèces herbacées (= NAP) sont figurées par des surfaces cumulatives à partir de l'ordonnée de droite. Le taux de boisement (ou de déboisement) est matérialisé par la ligne AP/NAP.
- le *diagramme accessoire* comprend toutes les espèces observées avec de trop faibles pourcentages pour être incluses dans le diagramme principal.

En plus de la légende, des indications de profondeur et du nombre total de pollens et spores dénombrés, on a exprimé les proportions de spores de bryophytes (*Sphagnum* et Anthocéracées), plantes non vasculaires, par rapport à la valeur T.

Commentaire des diagrammes palynologiques

Dans le commentaire, on se limitera uniquement au contenu prélevé dans les fosses et on n'insistera pas sur l'origine des fosses et sur leur insertion dans le sédiment sous-jacent. De plus, suite aux travaux préliminaires de décapage mécanique de la surface et à cause de la proximité des fondations des habitations modernes, les niveaux supérieurs des fosses pourraient être pollués, ce qui se traduit notamment par la présence suspecte d'un pollen de *Vitis* dans la couche 1 de la fosse 9.

Sans les datations Carbone 14 et les données archéologiques, il aurait été hasardeux de commenter des spectres polliniques « à caractère boréal » (dominance de *Corylus*) avec indice de cultures céréalières. Or, il est incontestable que la fosse 2 avec en moyenne 6,5 % de pollens de céréales, datée entre 6220 ± 90 BP (Lv-1212) et 6310 ± 60 BP (Lv-1214) et contenant des artefacts préhistoriques de facture omalienne, doit se placer dans la période atlantique.

Le tableau 1 reprend quelques valeurs polliniques moyennes intéressant les fosses et les coupes.

Le commentaire s'appliquera à l'ensemble des 3 fosses étant donné que le tableau montre une grande ressemblance entre les résultats palynologiques de celles-ci.

Le taux de boisement est faible (% AP moyen = 35,7 %). Le site est déboisé comme le montrent les faibles proportions polliniques des espèces arborescentes : *Quercus* (= chêne), *Tilia* (= tilleul), *Ulmus* (= orme). L'espèce ligneuse la plus importante est le noisetier (*Corylus avellana*) dont les valeurs s'élèvent en moyenne à 18,8 % (de 16,7 à 20,5 %). Après défrichage, le noisetier rejette très facilement de souche et il peut reconstituer rapidement des fourrés. Cet arbuste est très commun dans les clairières, au bord des chemins et dans les haies vives et son maintien et sa protection est assurée par l'homme, car son fruit, la noisette, constitue un aliment recherché servant de réserves pour la mauvaise saison. Bien que la Légia coulait à proximité, les espèces des bords de ruisseau sont peu importantes : l'aune (*Alnus*) constamment présent ne dépasse pas les

3 %, le pollen du frêne (*Fraxinus*) a été noté une fois et le saule (*Salix*) est complètement absent.

Parmi les espèces herbacées, trois plantes se disputent la première place : les fougères type *Dryopteris* (en moyenne 18,6 %), les graminées (en moyenne 15,5 %) et les composées liguliflores type *Crepis* (en moyenne 13,2 %). Dans le cortège floristique herbacé, les espèces aquatiques sont absentes. Seules les fougères type *Dryopteris* par leur importance refléteraient éventuellement une ambiance fraîche, liée probablement aux sols alluvionnaires à capacité de rétention d'eau élevée.

On conçoit l'environnement végétal des fosses comme un paysage bocager à dominance de *parcelles pâturées*

comme le montre la prédominance des plantes prairiales : graminées, composées type *Crepis* (par ex. pissenlit), type *Centaurea* (Centaurée), *Plantago lanceolata*, *Rumex* (oseille), crucifères, caryophyllacées, ombellifères, renonculacées, ...

Toutefois les cultures céréalières étaient pratiquées dans le voisinage comme en témoignent les pollens de céréales (6,5 % dans la fosse 2 et 1,9 % dans la fosse 9) ainsi que les spores d'Anthocéracées, hépatiques colonisant les éteules.

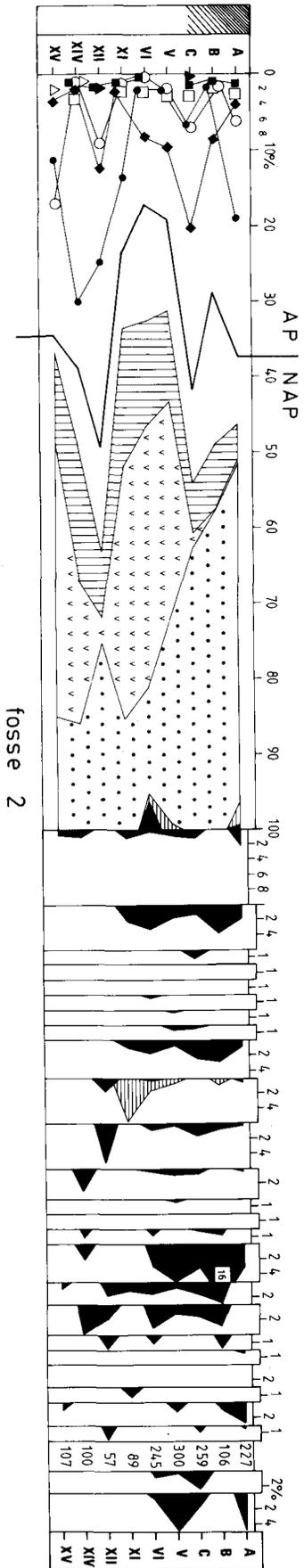
Les pollens d'*Artemisia* (armoise), des chénopodiacées et les pollens d'*Urtica* (ortie) sont des indicatrices de rudéralisation.

TABLEAU I

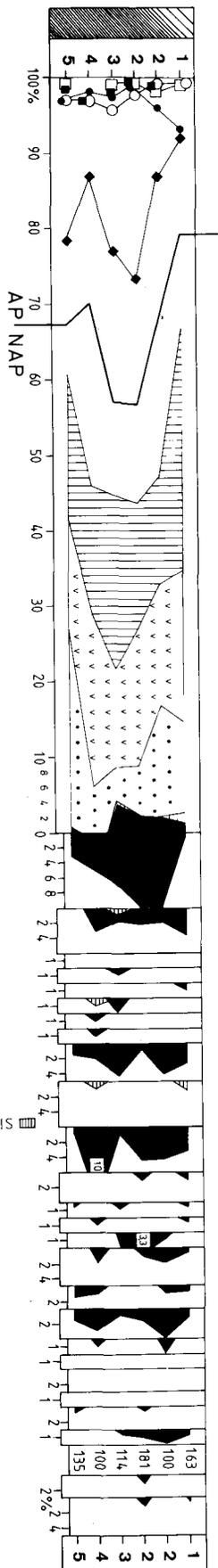
Sites en %	Fosses				Coupes		
	1	2	9	M	89	90	M
AP	35,1	33,6	37,1	35,7	10,4	11,0	10,7
<i>Corylus</i>	16,7	17,8	20,5	18,8	—	—	—
<i>Ulmus</i>	1,9	6,8	1,7	3,1	—	—	—
<i>Tilia</i>	0,8	1,4	7,1	3,9	—	—	—
Graminées	7,1	19,8	17,9	15,5	26,9	35,2	31,2
<i>Crepis</i>	1,6	18,4	17,0	13,2	20,8	16,3	18,5
<i>Dryopteris</i>	38,9	10,2	11,6	18,6	6,4	6,0	6,2
Céréales	—	6,5	1,7	2,5	5,1	8,6	6,9
Chénopodiacées	2,5	1,4	2,2	2,1	2,8	3,4	3,1
<i>Plantago</i>	6,9	0,8	1,0	2,5	2,9	3,9	3,5
Crucifères	0,5	2,0	0,3	0,8	10,5	3,3	6,8

M = moyenne.

LIEGE PLACE SAINT-LAMBERT fosse 1



fosse 2



- DANUBIEN**
- ALNUS
 - BETULA
 - ◆ CORYLIUS
 - ▲ FAGUS
 - △ PICEA
 - PINUS
 - QUERCUS
 - CEREALES
- COUCHE**
- ▨ CYPERACEES
 - ▨ DRYOPTERIS
 - ▨ CREPIS
 - ▨ GRAMINEES
 - ▨ AUTRES HERBES
- TILIA**
- ULMUS
 - FRAXINUS
 - JUGLANS
 - HEDERA
 - VITIS
 - CALLUNA
 - ERICACEES
 - CAMPANULACEES
 - CARYOPHYLLACEES
 - CHENOPODIACEES
 - ARTEMISIA
 - CENTAUREA PRATENSIS
- COMPOSEES**
- CRUCIFERES
 - HYPERICACEES
 - LABIEES
 - OMBELLIFERES
 - PLANTAGO
 - RENONCULACEES
 - ROSALES
 - RUBIACEES
 - RUMEX
 - THALICTRUM
 - URTICA
 - POLYPODIUM
 - PTERIS
 - TOTAL
 - SPHAGNUM
 - ANTHOCERACEES
- COUCHE**

Analyse J. HEIM

1981

Analyse anthracologique

Werner SCHOCH,

Labor für quartäre Hölzer, Eidgenössische Anstalt
für das forstliche Versuchswesen, CH-8903 Birmensdorf

Dans le cadre des recherches archéologiques de la place Saint-Lambert à Liège, des restes de charbons de bois ont pu être recueillis. Ces échantillons m'ont été envoyés par M. Marcel Otte. Bien que la quantité de charbons de bois soit relativement limitée, ils permettent toutefois d'obtenir des résultats quant à l'interprétation de l'environnement végétal et, dans une certaine mesure, de l'économie néolithique.

1. Etat de conservation du matériel étudié

Tous les échantillons sont fort bien conservés et permettent une détermination avec les méthodes appropriées sans difficulté (Schweingruber, 1976). Il est frappant de constater l'absence des espèces à bois blanc, telles que le tilleul, le saule et l'aulne. Peut-être ces charbons ont-ils été détruits lors du dépôt dans le sédiment.

2. Résultats d'analyse

Voir tableaux.

3. Conditions d'environnement

Dans les trois échantillons apparaît un ensemble de trois espèces assez constant : le chêne, le groupe du pommier et le noisetier qui existent dans chaque niveau. Quelquefois apparaissent en outre quelques restes de frêne et d'orme.

Ces charbons de bois reconstituent une image de la végétation dans l'environnement immédiat du site. D'après l'importance des espèces d'arbustes, il est vraisemblable qu'il s'agissait d'une végétation de chênaie mixte dominée par le chêne. Le paysage à proximité du site avait dû être modifié par l'action humaine et devait présenter un aspect de bocage.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer de façon plus précise le groupe des « Pomoideae », je pense qu'il s'agit principalement d'espèces d'arbustes : *Crataegus* (aubépine) et *Pirus* ps. (pommier et poirier).

Ces résultats sont comparables à ceux obtenus aux sites rubanés de « Langweiler 2 » (Schweingruber, 1973).

TABLEAU 1

Echantillons	<i>Quercus</i>		<i>Pomoideae</i>		<i>Corylus</i>		<i>Fraxinus</i>		<i>Ulmus</i>		Total	
L 1879	40	64,5	20	32,3	2	3,2	—	—	—	—	62	100
L 1936	30	93,8	2	6,2	—	—	—	—	—	—	32	100
PSL '80 Fosse 2 Couche indéf.	70	74,5	22	23,4	2	2,1	—	—	—	—	94	100
L 1855	15	41,7	15	41,7	3	8,3	2	5,6	1	2,7	36	100
L 1882	—	—	—	—	—	—	—	—	3	100,0	3	100
PSL '80 Fosse 2 Couche 2	15	38,4	15	38,4	3	7,7	2	5,1	4	10,4	39	100
L 1854	39	83,0	5	10,6	2	4,3	1	2,1	—	—	47	100
L 1937	15	53,6	6	21,4	5	17,9	2	7,1	—	—	28	100
PSL '80 Fosse 2 Couche 3	54	72,0	11	14,7	7	9,3	3	4,0	—	—	75	100
	Stück	%	Stück	%	Stück	%	Stück	%	Stück	%	Stück	%
Total : 208 charbons de bois												

TABLEAU 2

<i>Echantillon</i>	<i>Quercus</i>		<i>Pomoideae</i>		<i>Corylus</i>		<i>Corylus</i>		<i>Fraxinus</i>		<i>Ulmus</i>		<i>Fagus</i>		<i>Total</i>	
L 2256 F9-C3	3	30,0	1	10,0	6	60,0	—	—	—	—	—	—	—	—	10	100
L 2503 F9-C2	1	2,6	16	41,0	16	41,0	1	2,6	5	12,8	—	—	—	—	39	100
L 2504 F9-C5	—	—	—	—	4	50,0	3	37,5	1	12,5	—	—	—	—	8	100
L 2505 F9-C3	1	33,3	1	33,3	1	33,3	—	—	—	—	—	—	—	—	3	100
L 2506 F9-C5	—	—	—	—	2	50,0	—	—	—	—	2	50,0	—	—	4	100
L 2519 F9-C3	1	11,1	1	11,1	5	55,6	—	—	1	11,1	—	—	1	11,1	9	100
L 2520 F9-C2	—	—	—	—	1	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100
L 2529 F9-C2	2	50,0	—	—	2	50,0	—	—	—	—	—	—	—	—	4	100
L 2562 F9-C3	—	—	—	—	1	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	1	100
L 2488 F9-C3	—	—	1	33,3	2	66,6	—	—	—	—	—	—	—	—	3	100
Total	8	9,8	20	24,4	40	48,8	4	4,9	7	8,5	2	2,4	1	1,2	82	100
	St.	%	St.	%	St.	%	St.	%	St.	%	St.	%	St.	%	St.	%

Bibliographie

- F. H. SCHWEINGRUBER, 1976. — *Prähistorisches Holz*, Academica Helvetica, Bern.
- F. H. SCHWEINGRUBER, 1973. — *Holzarten. Rheinische Ausgrabungen*, Band 13, Köln.

La faune omalienne de la place Saint-Lambert à Liège

Jean-Marie CORDY et Mady STASSART,

Service de Paléontologie animale
Université de Liège, place du XX-Août 7, 4000 Liège

Introduction

Malgré l'abondance des sites omaliens en Belgique et, dans un sens plus large, des sites danubiens en Europe, fort peu d'ensembles fauniques du Néolithique ancien ont été conservés. En effet, les ossements ont été détruits dans la plupart des cas par les phénomènes de décalcification pédogénétique. Sur le site de la place Saint-Lambert à Liège, la charge élevée en calcaire de la rivière voisine, la Légia, a heureusement saturé ses alluvions en ions calcium et permis ainsi la conservation des débris osseux. Dans le cadre de la civilisation omalienne, les découvertes fauniques réalisées sur le site liégeois sont uniques en leur genre et apportent dès lors des indications tout à fait originales sur l'économie de ces premiers éleveurs et agriculteurs.

L'étude schématique que J. Fraipont avait réalisée sur les matériaux osseux recueillis lors de la fouille d'une première fosse en 1907 (De Puydt, 1909) avait déjà permis d'entrevoir quelques aspects de l'élevage pratiqué par les omaliens. L'étude préliminaire des matériaux récoltés lors de la fouille récente (Danthine et Otte, 1982) de deux nouvelles fosses selon les méthodes archéologiques modernes a conduit à un tableau beaucoup plus précis non seulement de la faune liée directement à l'occupation néolithique, mais aussi de la faune autochtone sauvage. Ces données constituent sans doute l'apport le plus marquant des nouvelles fouilles du site d'occupation omalien de la place Saint-Lambert.

Description et interprétation de la macrofaune

Le détail du nombre de débris déterminés par espèce et de leur proportion relative est consigné dans le tableau 1.

Il est important de noter l'absence totale de l'aurochs au profit du bœuf domestique qui représente environ 20 % de l'ensemble de la faune. Le cerf, quant à lui, devrait atteindre 15 % du total. Parmi les suidés, qui constituent eux aussi environ 20 % de la faune, il semble que le sanglier soit nettement mieux représenté que le cochon. Quant aux petits artiodactyles, si l'on ajoute à leurs pourcentages une part proportionnelle des pourcentages des débris indéterminés, il apparaît que les capridés atteignent environ 20 % de l'ensemble et le chevreuil 10 %. Enfin, il faut souligner l'importance non négligeable du castor.

D'un autre côté, les caractéristiques écologiques du gibier semblent indiquer que l'environnement naturel de l'habitat omalien était essentiellement de type forestier comme le démontre la présence exclusive d'espèces sylvi-coles et l'absence d'animaux d'espaces ouverts tels que l'aurochs et le cheval. La présence du castor atteste bien entendu de la proximité immédiate des cours d'eau.

Le régime carné des omaliens de la place Saint-Lambert était donc fort varié, le bœuf, les porcs, les capridés et le cerf formant à peu près à parts égales plus de 80 % des mammifères consommés. Il faut toutefois nuancer cette première indication en tenant compte que ces différents animaux ne fournissent pas le même poids de viande : ainsi, un bœuf produit environ 250 kg de viande et abats par tête, un capridé 25 kg, un porc 60 kg et un cerf 80 kg. D'autre part, la représentativité du cerf est sans doute légèrement surfaite, vu que des fragments de bois décomptés peuvent être éventuellement des bois de chutes et n'avoir ainsi aucune signification sur le plan de l'alimentation. Dans ce contexte, il serait bon de tenir compte non seulement du nombre de débris déterminés, mais aussi du nombre minimum d'individus ; toutefois, nous attendons d'avoir étudié l'ensemble de la faune du site omalien pour calculer cet indice. En tenant compte de ces remarques, il est possible cependant de conclure momentanément que l'apport en protéines animales devait surtout être fourni par le bœuf domestique puis par le cerf et les porcs et enfin, dans une moindre mesure, par les capridés. A cela, s'ajoutent le chevreuil et le castor, mais aussi des oiseaux, dont une vingtaine de restes indéterminés ont été retrouvés dans les fosses omaliennes.

Le rapport des espèces sauvages et des espèces domestiques est proche de l'unité, ce qui semble démontrer que l'économie de ce village était mixte : l'élevage, bien que déjà important, n'était sans doute pas suffisant, et ces premiers éleveurs devaient assurer leur subsistance par une activité de chasse complémentaire. Cependant, il faut encore tempérer cette conclusion en tenant compte des remarques formulées dans le paragraphe précédent.

Description et interprétation de la microfaune

Le lavage-tamisage des sédiments de remplissage des fosses omaliennes de la place Saint-Lambert a permis de recueillir de très nombreux restes de microvertébrés. Le

TABLEAU 1

Liste faunique des macromammifères avec le nombre et le pourcentage de débris déterminés pour chaque espèce

Espèces	Noms communs	Fosse 1		Fosse 2		Total	
		N	%	N	%	N	%
<i>Bos taurus</i>	Bœuf	16	22,8	20	13,7	36	16,7
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf	13	18,6	16	10,95	29	13,4
<i>Bos/Cervus</i>		4	5,7	14	9,6	18	8,3
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	2	2,9	7	4,8	9	4,2
<i>Sus domesticus</i>	Cochon	2	2,9	2	1,4	4	1,85
<i>Sus</i> sp.		8	11,4	26	17,8	34	15,7
<i>Capra hircus/Ovis aries</i>	Chèvre/Mouton	6	8,6	16	10,95	22	10,2
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil	6	8,6	6	4,1	12	5,55
<i>Capra/Ovis/Capreolus</i>		9	12,8	25	17,1	34	15,7
<i>Castor fiber</i>	Castor	2	2,9	12	8,2	14	6,5
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard	1	1,4	—	—	1	0,5
<i>Meles meles</i>	Blaireau	1	1,4	2	1,4	3	1,4
Total		70	100,00	146	100,00	216	100,00

TABLEAU 2

Liste faunique des micromammifères avec le nombre et le pourcentage de débris déterminés pour chaque espèce

Espèces	Nom commun	N	%
<i>Talpa europea</i>	Taupe	2	4,2
<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrelet	6	12,5
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson	1	2,1
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil	3	6,2
<i>Apodemus sylvaticus/</i> <i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot	9	18,75
<i>Mus musculus</i>	Souris	1	2,1
<i>Arvicola terrestris</i>	Rat taupier	1	2,1
<i>Microtus arvalis/</i> <i>Microtus agrestis</i>	Campagnol des champs Campagnol agreste	3	6,25
<i>Pytimys subterraneus</i>	Campagnol souterrain	1	2,1
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	17	35,4
Microtidés indéterminés		4	8,33
Total		48	100,00

triage de ces matériaux a été réalisé par R. Rousselle sous la direction de l'un des auteurs (J.-M. C.). Les données obtenues constituent à notre connaissance l'ensemble faunique le plus riche que l'on possède actuellement sur le Néolithique ancien de type danubien.

La liste des micromammifères, ainsi que le nombre et le pourcentage des débris déterminés pour chaque espèce, sont repris dans le tableau 2. Ces données ont été établies sur la base des dents et des fragments dentaires récoltés. Cette microfaune apporte essentiellement des informations sur l'environnement naturel immédiat du village omalien. Son interprétation paléocéologique confirme, tout en la nuanciant, la première impression donnée par l'étude de la macrofaune. Les deux tiers de la microfaune correspondent effectivement à des animaux sylvoicoles comme le mulot, le campagnol roussâtre et l'écureuil, ce

qui confirme la prédominance de la forêt. Toutefois, la présence de prairies humides de fond de vallée est attestée par un quart des petits mammifères récoltés, comme la taupe, la musaraigne carrelet, le rat taupier et le campagnol souterrain; ces espaces ouverts pouvaient servir de pâturage pour le bétail. Enfin, la présence réduite de clairières plus sèches sans doute sur le flanc de la vallée est à peine indiquée par moins de 10 % de la microfaune.

A côté des micromammifères, de nombreux ossements de batraciens ont encore été récoltés; ils appartiennent pour la plupart au crapaud commun (*Bufo bufo*) et soulignent encore le caractère humide du biotope. Plusieurs vertébrés d'ophidiens ont aussi été recueillis dans les fosses omaliennes et doivent sans doute être rapportées à des couleuvres.

Toutefois, l'apport sans doute le plus étonnant à la connaissance du mode de vie de ces premiers éleveurs est la découverte de centaines de restes de poissons, représentés surtout par des vertèbres, mais aussi par de nombreuses pièces buccales et pharyngiennes. L'étude de ces précieux restes osseux est réalisée par G. Desse; nulle doute qu'elle apportera des informations tout à fait originales sur les activités de pêche des danubiens. Dès à présent, la découverte d'une telle quantité de restes démontre incontestablement que la pêche était une activité importante dans ce village omalien. Il est évident que la proximité du fleuve a dû influencer l'économie de ces hommes du Néolithique ancien; il n'en reste pas moins vrai que l'importance de cette activité de pêche renforce encore l'idée de la mixité de l'économie, de l'importance encore marquée de la prédation et enfin de la diversification des ressources alimentaires.

Données archéozoologiques

L'étude extrinsèque des matériaux fauniques permet d'obtenir des informations sur quelques activités précises des omaliens. Par exemple, les traces de « coups de silex » reconnues sur plusieurs esquilles osseuses illustrent bien entendu les activités de dépeçage ou de découpage des animaux abattus.

Dans cette optique, il faut souligner que plusieurs centaines d'esquilles osseuses, le plus souvent de taille centimétrique, ont été retrouvées dans les remplissages des deux fosses omaliennes de la place Saint-Lambert; de plus, la plupart des ossements déterminés sont très fracturés et seuls quelques os massifs, comme les os du carpe et du tarse et les phalanges, ont été conservés dans leur intégralité. Ceci indique probablement que les omaliens fragmentaient intentionnellement les ossements à des fins culinaires; en effet, la cuisson dans l'eau des ossements écrasés permet de récupérer au mieux les protéines et les graisses animales. Cependant, de nombreuses esquilles sont brûlées ce qui semble attester malgré tout la cuisson directe au feu, encore que ces traces pourraient être expliquées par le simple rejet dans le foyer des restes non comestibles du bouillon.

D'un autre côté, plusieurs ossements ont été plus ou moins façonnés par l'artisan omalien pour en faire des outils. Parmi ceux-ci, notons l'existence de plusieurs poinçons réalisés à partir de fragments d'os canon de capridés ou de chevreuil, de quelques fragments de bois de cerf diversement aménagés et de quelques lissoirs frustes fabriqués à partir de fragments d'os long probablement de bovidés.

Enfin, il faut souligner la variabilité de la composition faunique des deux fosses omaliennes. Ces différences, dont le détail apparaît à la lecture du tableau 1, sont sans doute la conséquence de la variation chronologique de l'emploi des fosses alliée à la variation du régime alimentaire. Cette variabilité doit nous conduire à ne pas considérer d'une manière trop rigoureuse les proportions fauniques obtenues à partir de la fouille d'une seule fosse à détrit.

Comparaisons

Plusieurs caractéristiques opposent la macrofaune omalienne de la place Saint-Lambert à celles des sites danubiens de Müddersheim en Bavière (Stampfli, 1965) et d'Armeau dans le bassin parisien (Poplin, 1975). Dans ces deux derniers sites, les bovidés dominent sans contester la faune puisqu'ils en constituent près des deux tiers, et le bœuf domestique fournit la plus grande part des protéines animales. D'autre part, l'apport des cervidés est tout à fait négligeable dans la constitution de ces faunes. Sur ces points, le site omalien liégeois ressemble beaucoup à celui de Hienheim dans le pays rhénan (Clason, 1977), où l'importance des bovidés est nettement plus réduite et où les cervidés forment une part importante de la macrofaune. Toutefois, l'économie du village omalien semble se singulariser sur plusieurs points: 1. par rapport au nombre de débris, le bœuf domestique est nettement dominé par le groupe des porcs et aussi par celui des petits artiodactyles; 2. le groupe des petits artiodactyles, et en particulier celui des capridés, est particulièrement bien représenté; c'est une situation qui rappelle un peu celle du site d'Armeau; 3. parmi les suidés, le sanglier paraît plus fréquent que le cochon domestique; 4. le castor, bien que formant une petite entité faunique, est relativement abondant; 5. l'apport de la pêche est un facteur important de l'économie.

Ces différentes caractéristiques doivent être étayées par l'étude de la faune des autres fosses omaliennes fouillées sur la place Saint-Lambert. Toutefois, il semble que ce village se distingue par son économie mixte et par la diversification des ressources alimentaires sans prépondérance exclusive de l'une d'entre elles. Un certain opportunisme dans l'utilisation des ressources locales semble se dégager de l'importance relative de la chasse et de la pêche. La position quelque peu marginale de ce village par rapport aux zones d'habitation de la civilisation omalienne en Belgique, et cela dans un contexte inhabituel de fond de vallée, explique peut-être la relative originalité de l'économie de ce village du Néolithique ancien. Les recherches complémentaires qui seront effectuées sur ce site archéozoologique remarquable permettront sans doute de détailler ces premières interprétations.

Bibliographie

- A. T. CLASON, 1977. — Die Tierknochen, in P. J. R. MODDERMAN, « Die neolithische Besiedlung bei Hienheim, Ldkr. Kelheim. I. Die Ausgrabungen am Weinberg, 1965 bis 1970 ». *Anal. Praeh. Leidensia*, 10, pp. 101-116.
- H. DANTHINE et OTTE, M., 1982. — « Le Danubien de la place Saint-Lambert à Liège », *Notae Praehist.*, 2, pp. 101-104.
- M. DE PUYDT, 1909. — « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert ». *Ann. XXI^e Congr. Féd. Archéol. Hist. Belg.*, pp. 32-49.
- F. POPLIN, 1975. — « La faune danubienne d'Armeau (Yonne, France), ses données sur l'activité humaine », in A. T. CLASON, *Archaeozoological studies*, Americ. Elsevier Publ. Comp., New York, pp. 179-192.
- H. R. STAMPFLI, 1965. — « Zoologisches Material », in K. SCHIETZEL, *Müddersheim. Eine Ansiedlung der jüngeren Bandkeramik im Rheinland*, Böhlau Verlag, Köln, pp. 115-123.

Les restes de poissons dans les fosses omaliennes

Jean DESSE,

Centre de Recherches Archéologiques du C.N.R.S.
Sophia-Antipolis, Valbonne

Les gisements danubiens sont généralement localisés dans les terrains lœssiques des grandes plaines ouest-européennes. Ces sols, malheureusement, corrodent et altèrent le matériel osseux qu'ils contiennent et, hors quelques sites privilégiés tels ceux du Bassin parisien (Armeaux, Cuiry-les-Chaudardes), les archéozoologues ne recueillent guère de renseignements sur l'élevage, la chasse et la pêche des premiers agriculteurs de l'Europe Occidentale non méditerranéenne.

Parmi les vestiges fauniques, les ossements des poissons communs d'eau douce figurent dans la catégorie des éléments les plus discrets (et donc les moins fréquemment mis au jour) en raison de leur taille et de leur fragilité. Comme tous les documents appartenant au vaste groupe des « microfaunes », leur mise en évidence et leur interprétation requièrent, tant sur le terrain qu'en laboratoire, des traitements particuliers (tamisages fins, flottations, ...) qui ne sont pas systématiquement mis en œuvre — tant s'en faut — sur les chantiers de fouille.

C'est dire que les vestiges osseux de poissons du gisement danubien de la place Saint-Lambert constituent une remarquable source de documentation sur le rôle joué par la pêche dans les activités des anciens habitants du site.

Bien que ce matériel soit encore en cours d'analyse, les déterminations portant sur plus d'un millier de fragments osseux de poissons issus d'un même locus, la fosse 2, fournissent déjà une bonne image de l'activité de pêche des Danubiens.

Toutes les espèces représentées consistent en poissons indigènes, qui devaient constituer (et qui constituent encore) le fond commun des eaux dormantes de nos rivières : il s'agit quasi exclusivement de Cyprinidés (poissons de la famille de la carpe) représentés par des spécimens de taille moyenne à petite; tanches (*Tinca tinca*), carassins (*Carassius carassius*) et barbeaux (*Barbus barbus*) pour les poissons de plus grande taille, gardons (*Rutilus rutilus*), rotengles (*Scardinius* sp.) et goujons (*Gobio gobio*) pour les petits individus.

Quelques fragments osseux attribuables à des anguilles (*Anguilla anguilla*) de petite taille, à des perches (*Perca fluviatilis*) et peut-être à des sandres (*Stizostedion lucioperca*)¹ complètent le « tableau de pêche » présenté par l'analyse de la fosse n° 2.

¹ Sous réserve de détermination complémentaire car cette espèce est, jusqu'à présent, absente des eaux du néolithique d'Europe nord-occidentale.

Ces déterminations ont été obtenues par l'examen des pièces buccales, des os pharyngiens (fig. 1) et surtout des centrums des vertèbres dont la radiographie permet la distinction spécifique (fig. 2).

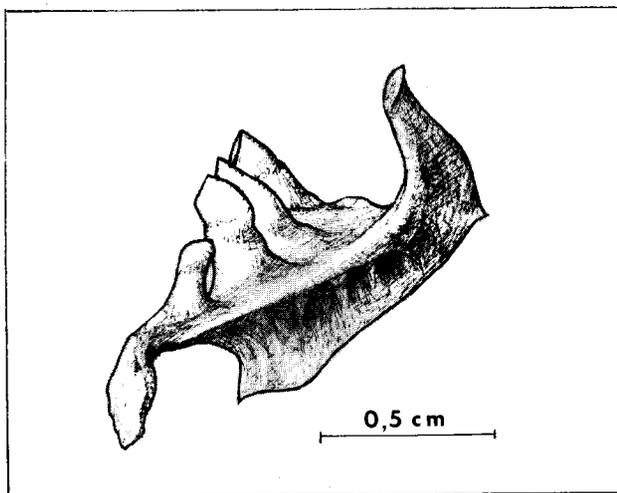


FIG. 1.
Carassius carassius (carassin d'Europe), fosse 2, L2088, os pharyngien.

(Dessin : H. Ballade.)

Ce bilan faunique ne comporte pas d'espèces inattendues, comme des poissons marins parfois transportés — fumés ou séchés — sur de longues distances; il présente par contre d'étonnantes lacunes : l'absence de carpes (*Cyprinus carpio*), de salmonidés (*Salmo* sp.) et surtout de brochets (*Esox lucius*) que l'on se serait attendu à voir figurer nombreux parmi les espèces pêchées. L'analyse de l'ichtyofaune des autres fosses permettra de vérifier si ce phénomène est propre au matériel de la fosse n° 2 ou s'il s'étend à la totalité du site. Cette surprenante absence d'espèces certainement représentées dans les cours d'eau locaux ne peut en tout cas, comme nous allons le voir, découler de phénomènes saisonniers.

La croissance des éléments du squelette osseux des poissons, au contraire de celle des vertébrés supérieurs, est continue. Cette croissance est toutefois ralentie en hiver, au moment où la nourriture est peu abondante et où l'activité générale du poisson est la plus faible. On observe donc, sur les ossements, des plages sombres et claires, alternées, dont le nombre fournit l'âge du spécimen et surtout le moment de sa mort en prenant en compte la position du dernier cerne hivernal par rapport à la marge externe de l'os.

Nous avons tenté cette « lecture » sur les pièces vertébrales de la fosse n° 2 pour lesquelles 149 réponses interprétables ont été obtenues (fig. 3).

Il apparaît nettement, tant pour les Cyprinidés de taille moyenne que pour les petits spécimens, que l'activité de pêche s'est déroulée tout au long de l'année. C'est cependant en hiver que les anciens habitants du site ont procédé au plus grand nombre de captures, moment où les activités agricoles et pastorales sont ralenties et où la nécessité d'un complément alimentaire devait se faire sentir.

Les vestiges osseux de poissons, souvent négligés par les archéologues, permettent donc d'obtenir de nouvelles informations sur le mode de vie et l'économie de nos

prédécesseurs. L'étude du matériel des autres structures de la place Saint-Lambert apportera certainement les données nécessaires pour apprécier les techniques de pêche des danubiens. Il est cependant possible, dès maintenant, de préciser que ces poissons furent consommés sur place : la préparation de spécimens destinés à une longue conservation ou à un transport implique un déficit en éléments du squelette rachidien et tout spécialement des vertèbres post-thoraciques qui restent solidaires de la portion comestible du poisson ; or, dans le matériel de la fosse n° 2, la proportion de vertèbres caudales est normale. Ces poissons, enfin, furent vraisemblablement grillés, ainsi qu'en témoignent les traces de feu marquant directement les ossements.

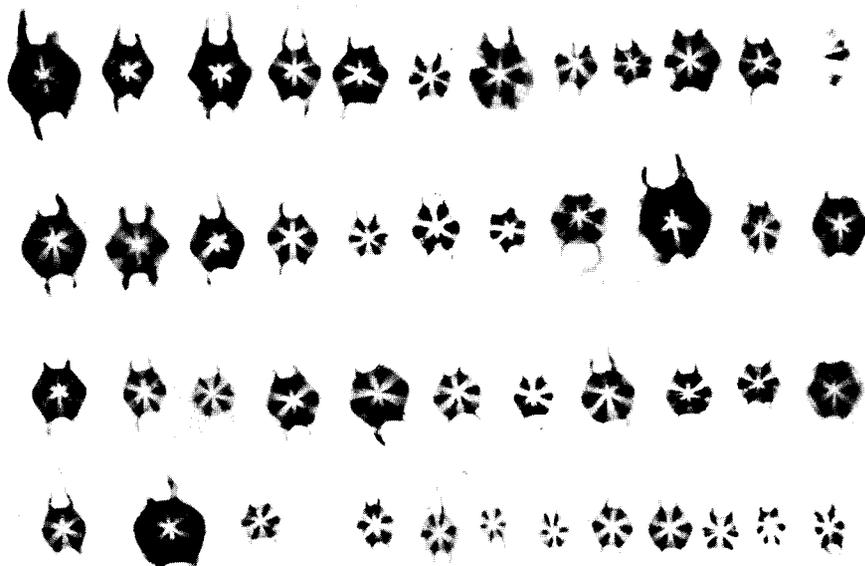


FIG. 2.
Radiographies frontales de corps vertébraux, image caractéristique des vertèbres caudales de Cyprinidés. (Photographie : M. Poyet.)

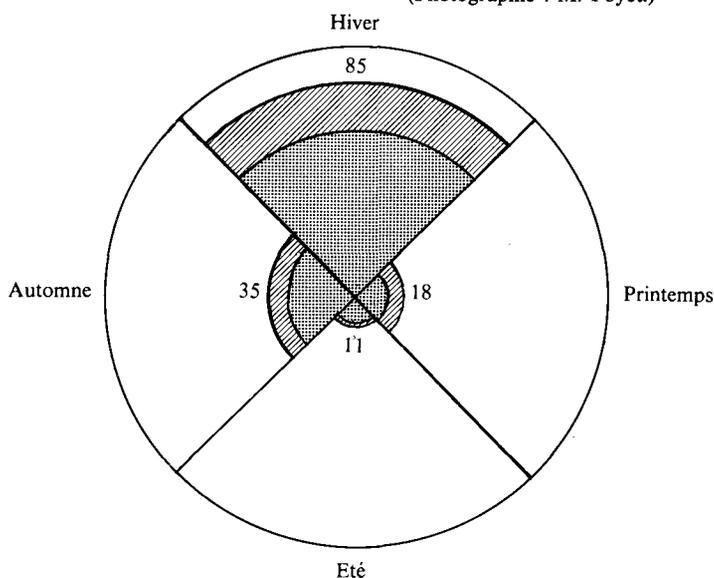


FIG. 3.
Saison de mort des poissons : fosse 2 (Cyprinidés, 149 spécimens). (Dessin : H. Ballade.)

Datation par Carbone 14 de l'occupation préhistorique de la place Saint-Lambert à Liège

Etienne GILOT,

Laboratoire de Chimie inorganique et nucléaire,
Université de Louvain

Les fosses omaliennes de la place Saint-Lambert ont livré à divers niveaux des dépôts de matières organiques utilisables en datations ^{14}C . Une dizaine d'échantillons ont été prélevés et confiés au Laboratoire de Carbone 14 de l'Université de Louvain, à Louvain-la-Neuve, qui en a déterminé l'âge. Les échantillons analysés proviennent de trois fosses, mais principalement de la fosse 2. On a aussi analysé un échantillon prélevé lors des fouilles de 1907 et attribué par les fouilleurs de l'époque au « Néolithique omalien ».

Méthode

Cinq des échantillons datés étaient constitués de charbons de bois de différentes grosseurs, parfois pulvérisés, mélangés à des quantités variables d'argile et de tuf. Ces échantillons ont été lavés par une solution à 1 % de HCl, de manière à décomposer les carbonates et éliminer ainsi tout le carbone inorganique impropre à la datation par ^{14}C . Sauf mention contraire, ils ont aussi été lavés par une solution diluée de NaOH, afin d'éliminer les éventuels contaminants humiques de formation plus récente qui auraient pu percoler depuis les couches supérieures.

Les autres échantillons étaient constitués d'ossements animaux. Dans un tel matériau, le carbone est présent sous forme carbonatée et sous forme protéique, mais on sait que seule la partie protéique permet d'obtenir des dates ^{14}C fiables. Les os ont donc été broyés et dissous dans une solution froide de HClO₄ 1 N afin d'en extraire le collagène insoluble. Celui-ci avant datation a encore été lavé par une solution diluée de NaOH et calciné à 300 °C.

Les échantillons ainsi préparés ont été brûlés dans un courant d'oxygène, purifiés et transformés en méthane. Sous cette forme, leur radioactivité résiduelle a été mesurée dans un compteur proportionnel à remplissage gazeux. Pour chaque échantillon, les mesures ont été redoublées le mois suivant à titre de contrôle.

Conformément à l'accord international, les âges ^{14}C sont calculés sur base de la période dite de Libby (5568 ans); ils sont exprimés par rapport à l'année de référence AD 1950 prise comme point de départ (BP). L'imprécision est déterminée en tenant compte unique-

ment de la fluctuation statistique observée lors des mesures; elle est exprimée par la valeur de la déviation standard σ , délimitant ainsi un intervalle de confiance à 68 %.

Description des échantillons et résultats bruts

Lv-1108 : ossements animaux indéterminables récoltés en 1907 dans une couche « omalienne » de matières organiques située à environ 4 m de profondeur dans le limon.

Age ^{14}C : 5480 \pm 55 BP

Lv-1211 : charbon pulvérulent à forte charge de limon calcaire (terre noircie par des débris de foyer ?) prélevé à 4 m de profondeur dans la fosse 2, couche 2 (n° L-1853).

Le charbon paraissait fortement humifié, comme souvent en milieu calcaire, et se serait quasi totalement dissous dans la soude. Aussi le lavage à NaOH n'a pas été appliqué, au risque d'obtenir une date éventuellement rajeunie par les contaminants humiques.

Age ^{14}C : 32830 \pm 940 BP

Ce résultat indique que le dépôt organique noir de l'échantillon était constitué essentiellement de houille, dont la teneur en ^{14}C est nulle puisqu'elle date de millions d'années. La faible radioactivité observée (1,7 \pm 0,2 %) est à attribuer à des contaminants humiques qui ont percolé depuis la surface et/ou à des traces de charbon de bois mélangées aux cendres de houille.

Lv-1212 : charbons de bois de la fosse 2, couche 3 (n° L-1861)

Age ^{14}C : 6220 \pm 90 BP

Lv-1213 : charbons de bois de la fosse 2, couche 3 (n° L-1909)

Age ^{14}C : 6250 \pm 75 BP

Lv-1214 : charbons de bois de la fosse 2, couche 3 (n° L-1923)

Age ^{14}C : 6310 \pm 60 BP

Lv-1307D : fragments de charbon de bois (n^{os} L-2227, L-2252, L-2266, L-2494, L-2599) prélevés à environ 1 m sous la surface dans la fosse 9, couche B.

La faible quantité de matière carbonée disponible ne permettait pas une datation dans les conditions habituelles. On a donc dilué l'échantillon par une quantité *ad hoc* de carbone inactif, avec comme conséquence inévitable une imprécision plus grande sur le résultat final

Age ¹⁴C : 6370 ± 130 BP

Lv-1339 : ossements de la fosse 1, couche B

Age ¹⁴C : 6300 ± 70 BP

Lv-1340 : ossements de la fosse 1, couche C (n^{os} L-1056, L-1060, L-1082, L-1168, L-1847, en vrac)

Age ¹⁴C : 6460 ± 60 BP

Lv-1341 : ossements de la fosse 2, couche 2, (n^{os} L-1853, L-1855, L-1856, L-1862, L-1876, L-1882, L-1889, L-1897, en vrac)

Age ¹⁴C : 6250 ± 80 BP

Lv-1342 : ossements de la fosse 2, couche 3 (n^{os} L-1854, L-1857, L-1859, L-1861, L-1871, L-1878, L-1923, L-1932, L-1937, L-1942, en vrac)

Age ¹⁴C : 6270 ± 100 BP

Calibration

Les âges obtenus par datation ¹⁴C ne sont pas des dates *stricto sensu* et sont par ailleurs entachés d'erreur d'importance variable mais connue. Ainsi on sait que la période de Libby conventionnellement utilisée dans les calculs d'âge est trop courte de 3 %. On sait aussi que la teneur atmosphérique en ¹⁴C n'est pas restée strictement constante au cours des temps; les variations en ont été déterminées pour les sept derniers millénaires à partir des données dendrochronologiques. Sur ces bases, différentes tables de calibration ont été proposées, et notamment MASCA (1973) que nous avons utilisée.

Mais lorsqu'on veut comparer entre elles des dates ¹⁴C totalement indépendantes, obtenues dans des laboratoires différents par des procédés différents, on doit aussi tenir compte des petites erreurs systématiques éventuelles, en sens divers, dues au mode opératoire, au choix des standards, aux appareils de mesure, etc. L'imprécision absolue en sera augmentée. Une table de transposition intégrant toutes les causes d'incertitude inhérentes à la datation ¹⁴C, à l'exclusion des causes propres à l'échantillon lui-même, a été publiée dans le volume 24/2 de Radiocarbon.

D'autre part, si on limite la zone d'incertitude à la période définie par ± 1 σ, il y a seulement une probabilité de 68 % que la date réelle soit située dans ces limites. Pour atteindre un degré de certitude suffisant, c'est-à-dire une probabilité supérieure à 95 %, nous considérons chaque fois en dates calibrées la période définie par ± 2 σ.

TABLEAU 1

Situation	Echantillon	Age ¹⁴ C (BP)	Date calibrée (BC)			
			selon MASCA(1973)			selon Radiocarbon 24/2
			-2 σ	Centre	+2σ	
Fosse 1 couche B couche C	Lv-1339 Lv-1340	6300 ± 70 6460 ± 60	5100 5280	5260 5330	5320 hors limites calibration	5000-5500 5200-5650
Fosse 2 couche 2 couche 3 couche 3 couche 3 couche 3	Lv-1341 Lv-1342 Lv-1212 Lv-1213 Lv-1214	6250 + 80 6270 ± 100 6220 ± 90 6250 ± 75 6310 ± 60	5030 5020 5000 5050 5110	5210/5240 5240 5140/5240 5210/5240 5270	5310 5330 5310 5310 5320	4960-5400 4960-5480 4935-5380 4985-5380 5050-5500
Fosse 9 couche B	Lv-1307D	6370 ± 130	5050	5290	hors limites calibration	5000-5610
Fouilles 1907	Lv-1108	5480 ± 55	4270	4400	4470	3975-4440

Chronologie interne du site

Tous les âges ¹⁴C du site omalien de la place Saint-Lambert ont été déterminés dans le même laboratoire et par les mêmes techniques. Même si le cas échéant ils étaient entachés d'une légère erreur systématique, celle-ci

affecterait dans la même mesure et dans le même sens chacun des résultats et n'aurait pas d'incidence sur la chronologie relative. Pour analyser la chronologie interne du site, on a donc utilisé les dates calibrées selon la table de MASCA 1973. Celles-ci sont reportées dans la figure 1.

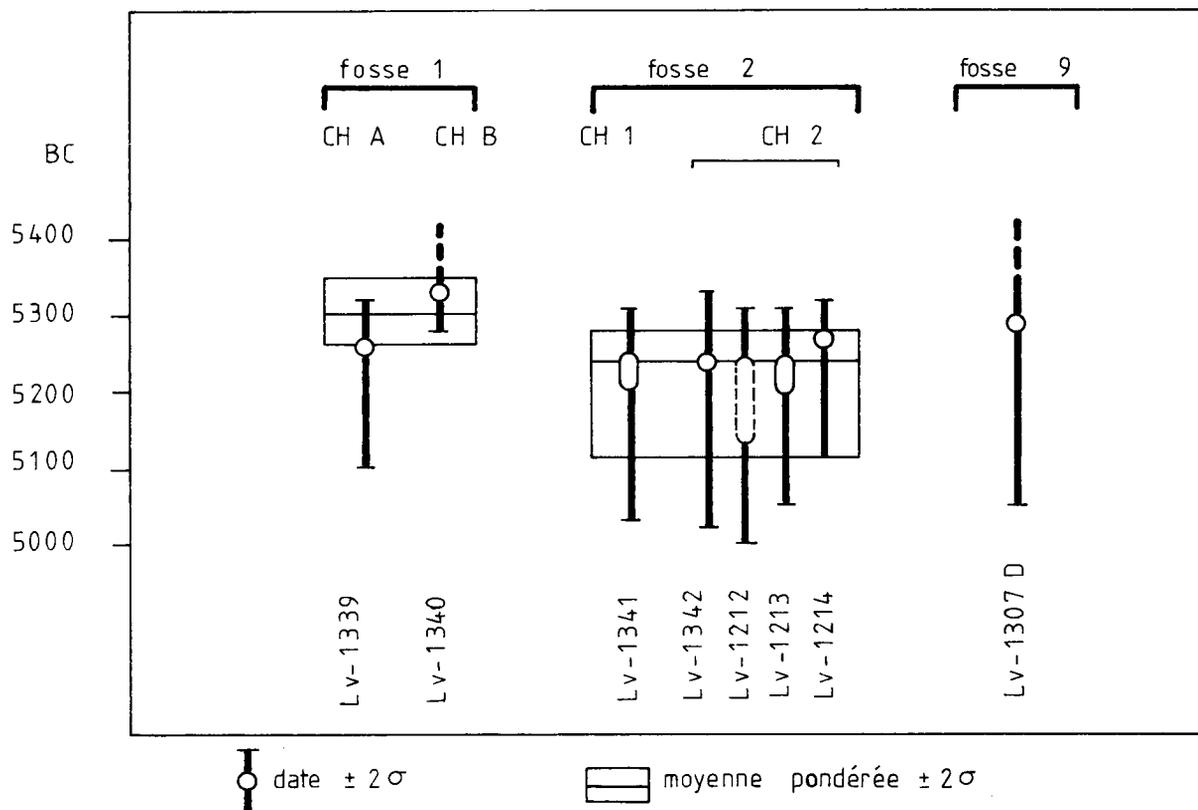


FIG. 1.

Fosses omaliennes de la place Saint-Lambert à Liège : dates calibrées selon MASCA 1973.

Il apparaît immédiatement que les trois fosses appartiennent à une seule période d'occupation. Les 8 dates se regroupent en une distribution continue et très serrée autour de 5250-5300 BC, et rien ne suggère un quelconque hiatus dans le peuplement du site. Bien au contraire, le regroupement des dates suggère plutôt une occupation relativement courte, qui ne dépasserait pas un siècle.

On peut souligner aussi la cohérence interne des fosses. C'est particulièrement visible dans la fosse 2, pour laquelle on dispose de 5 dates. Leur parfaite concordance indique que le remplissage a été rapide et que la stratigraphie de la fosse ne doit pas être prise comme un élément déterminant pour structurer l'évolution culturelle. Même pour la fosse 1, encore que les deux dates s'articulent conformément à la stratigraphie, la plus vieille appartenant à la couche inférieure, l'écart entre elles n'est pas statistiquement significatif et ne permet pas de certifier — sans toutefois l'exclure — qu'il y a un écart chronologique marqué entre les deux couches.

Si on considère chaque fosse comme un ensemble chronologiquement homogène, l'âge peut être précisé par des calculs de moyennes et on peut comparer les fosses entre elles sur cette base. Pour la fosse 1, l'âge ^{14}C moyen (6393 ± 46 BP) représente une date située quelque part entre 5260 et 5350 BC, avec un maximum de probabilité vers 5300 BC. La fosse 2 (âge ^{14}C moyen :

6268 ± 35 BP) est à dater d'entre 5110 et 5280 BC, avec un maximum de probabilité vers 5240 BC. Il est probable que la différence observée, de l'ordre de 60 ans, n'est pas le fruit du hasard et que la fosse 1 est réellement antérieure de quelques décennies à la fosse 2.

Mais on peut aussi faire l'hypothèse que les couches A et B de la fosse 1 sont chronologiquement discontinues. S'il en est ainsi, le début du remplissage de la fosse 1 (couche A) est antérieur au remplissage de la fosse 2, même si par la suite les deux fosses ont pu être utilisées simultanément.

En ce qui concerne la fosse 9, datée par le seul échantillon Lv-1307D, l'incertitude statistique sur le résultat ne permet pas de la situer avec précision dans la chronologie interne du site.

Quant aux ossements d'animaux recueillis lors des fouilles de 1907, il est exclu qu'ils puissent être rattachés à l'occupation omalienne : ils sont postérieurs à 4500 BC.

La place Saint-Lambert dans le Danubien mosan

Il n'est pas sans intérêt de voir comment les datations ^{14}C situent la place Saint-Lambert au sein des habitats danubiens du bassin mosan. On dispose en effet de 29 dates ^{14}C concernant 9 sites omaliens s'échelonnant de Omal à Sittard le long de la Meuse et de ses affluents.

TABLEAU 2

Site	Echantillon	Age ^{14}C (BP)	Date calibrée (BC) selon Radiocarbon 24/2
Omal	Hv-9284	6155 ± 65	4925-5295
	Hv-9285	6505 ± 105	5205-5705
	Hv-10160	6770 ± 75	5355-5970
	Hv-10161	6145 ± 145	4735-5345
Darion	Lv-1291	5890 ± 50	4560-5070
	Lv-1292	6190 ± 80	4920-5350
Awans	Lv-1159	5890 ± 80	4550-5180
	Lv-1160	6070 ± 90	4740-5270
Liège, place Saint-Lambert (voir plus haut)			
Vlijtingen	Lv-1117	6160 ± 95	4910-5325
Kanne	Lv-1025	6260 ± 75	4990-5395
Elsloo	GrN-2164	6270 ± 85	4965-5475
	GrN-2159	6320 ± 90	5005-5535
	GrN-2160	6150 ± 70	4925-5295
	GrN-5733	6300 ± 65	5035-5485
	GrN-2311	6510 ± 100	5210-5715
Geleen	GrN-2884	6055 ± 80	4730-5260
	GrN-995	6370 ± 60	5090-5560
Sittard	GrN-996	6175 ± 60	4935-5305
	GrN-320	6100 ± 140	4590-5315
	GrN-422	5790 ± 190	4380-5190
	GrN-423	6200 ± 150	4895-5420

La figure 2 reprend ces différentes dates corrigées selon la table de Radiocarbon 24/2. Certaines d'entre elles ne sont toutefois à considérer qu'avec quelque réserve. C'est le cas pour Omal, où les dates ^{14}C montrent une dispersion manifestement contraire au contexte archéologique; c'est le cas aussi pour la première date de Darion (Lv-1291) et pour celle de Kanne, qui ont toutes deux été obtenues sur des charbons non traités à la soude.

Comme dans l'ensemble de son aire de dispersion, le phénomène Rubané dans le bassin mosan apparaît bien circonscrit dans le temps. Toutes ses dates s'alignent en une suite continue, sans cassure ni hiatus, sur une période relativement brève. Sa durée y serait de l'ordre de 4, voir 5 siècles, à partir d'environ 5300 BC.

Au sein de cette unité spatio-temporelle, les datations ^{14}C permettent cependant d'établir une certaine relation chronologique entre les différents sites. Ainsi, il ne fait aucun doute que la place Saint-Lambert appartient à la toute première phase d'occupation. Il en va de même pour Elsloo. Par contre, les aires d'habitat installées plus loin sur le plateau semblent bien être quelque peu plus récentes. La distribution se présente comme si la pénétration omalienne s'était faite par le fleuve, qui aurait alors servi de base de départ pour la colonisation du plateau.

La relation ossements/charbons de bois

Des nombreuses datations ^{14}C consacrées aux sites omaliens, la plupart ont été effectuées sur des charbons de bois ou autres matières organiques analogues. Plus récemment, quelques-unes ont été réalisées sur ossements; elles concernent exclusivement des sites du Bassin parisien. Mais on ne connaissait jusqu'à présent aucun site du Rubané pour lequel des datations ^{14}C avaient été obtenues à la fois sur charbons de bois et sur ossements. Et certains auteurs s'interrogeaient quant à la confiance à accorder au charbon de bois pour déterminer avec quelque finesse la chronologie du Rubané.

A cet égard, la place Saint-Lambert constitue un site particulièrement intéressant. En effet, pour la première fois, on a pu dater des ossements et des charbons de bois en provenance de la même fosse et de la même couche. Bien sûr il ne s'agit que de quelques échantillons. Mais le parfait synchronisme entre les différentes dates obtenues sur les charbons de bois et la faible marge d'imprécision qui en résulte rendent bien improbable une concordance accidentelle entre les dates sur ossements et celles sur charbons. Avec des limites de fluctuation aussi étroites, une différence d'âge significative qui aurait existé entre les os et les charbons de bois se serait nécessairement marquée dans les résultats. Ceux-ci montrent en tout cas qu'il n'est pas déraisonnable de croire que les charbons de bois recueillis dans les fosses omaliennes peuvent être des témoins fidèles de l'époque d'occupation.

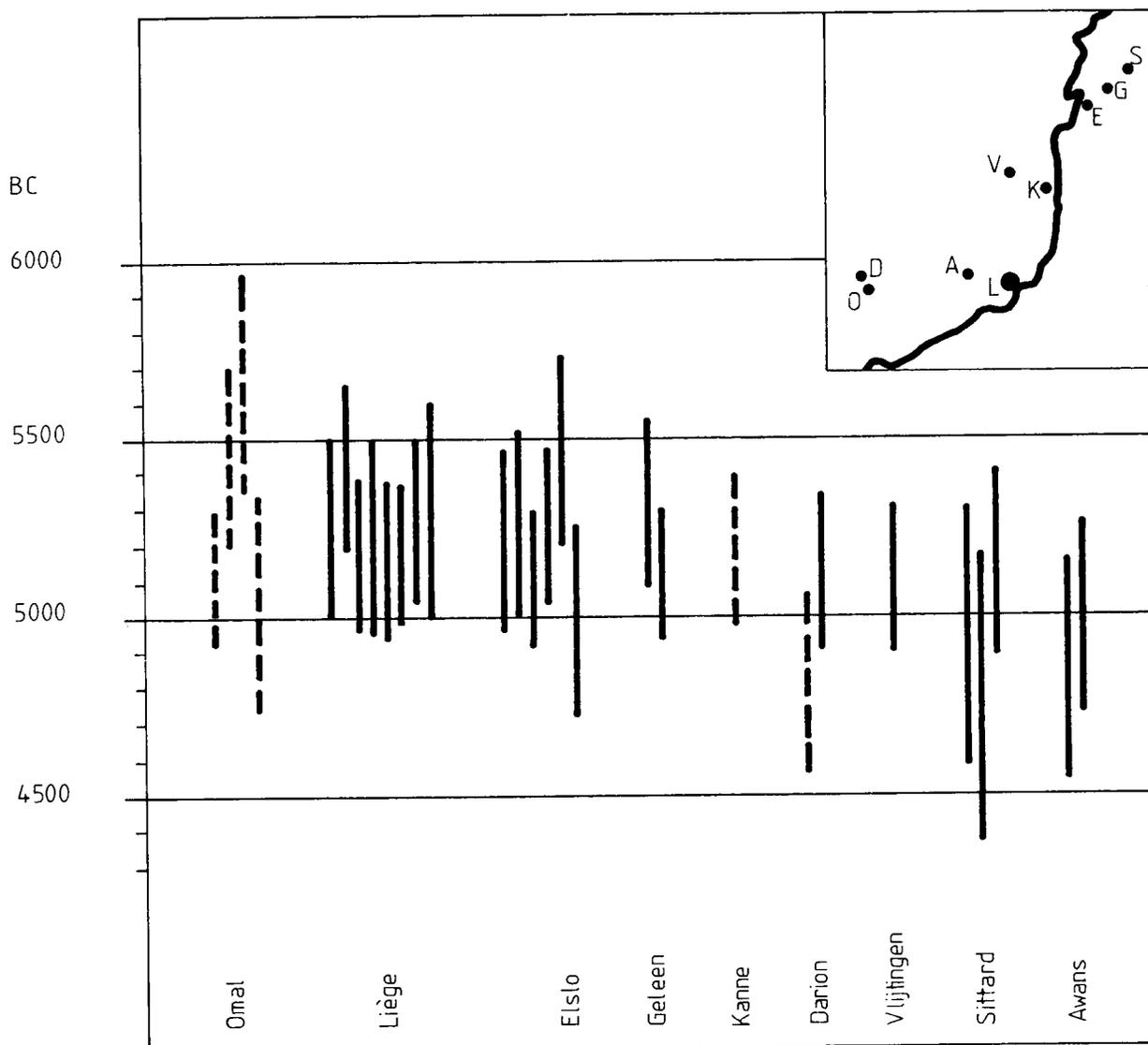


FIG. 2.
Sites omaliens du bassin de la Meuse : dates ^{14}C calibrées selon Radiocarbon 24/2.

Conclusions

Le site de la place Saint-Lambert correspond à une première phase d'occupation des Danubiens arrivant dans le bassin Mosan. On peut situer cette arrivée vers 5300-5250 BC. Il s'agit d'une phase d'occupation continue, relativement brève, au départ de laquelle a pu se développer la colonisation du plateau.

Bibliographie

- E. K. RALPH, H. N. MICHAEL et M. C. HAN, 1973. — « Radiocarbon dates and reality ». *MASCA Newsletter*, vol. 9, n° 1, 20 p.
- J. KLEIN, J. C. LERMAN, P. E. DAMON et E. K. RALPH, 1982. — « Calibration of Radiocarbon Dates ». *Radiocarbon*, vol. 24/2, pp. 103-150.
- D. CAHEN et E. GILOT, 1983. — « Chronologie Radiocarbone du Néolithique Danubien ». *Dissertationes Archaeologicae Gandenses*, vol. XXI, pp. 21-40.

Interprétation générale

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège

Cette occupation omalienne, dégagée sur une aire très limitée, a fourni toutefois des informations relativement importantes quant au mode de vie de ces premiers néolithiques, principalement grâce aux conditions chimiques du sous-sol à cet emplacement.

Les « structures d'habitat », classiquement recherchées sous la forme d'alignements de trous de poteaux, n'ont pas pu être mises en évidence ici probablement à cause du raclage dont a fait l'objet le sommet du limon d'abord lors du creusement des caves des maisons ensuite lors du nivellement du chantier par les excavatrices.

Mais il est très vraisemblable que cet habitat se poursuive aux abords de la surface fouillée, sous les voies de circulation où nous espérons pouvoir les mettre au jour à l'occasion des travaux routiers ¹.

L'installation omalienne avait pris place sur une argile d'inondation probablement due aux crues de la Meuse et recouvrant elle-même des dépôts complexes alternant avec des travertins apportés par la Légia, des colluvions et de nouveau des formations alluvionnaires.

L'argile recoupée par les fosses contenait quelques traces d'occupation mésolithique sous la forme d'éclats, de lamelles et d'un nucléus. Ces vestiges semblent toutefois pouvoir être associés aux documents plus abondants recueillis par ailleurs (intérieur des fosses et zone occidentale) ce qui permet de les situer dans la phase récente du mésolithique (RMS/B) attribuée au 6^e millénaire avant notre ère. Ce stade est en particulier caractérisé par la présence de « feuilles de gui » et de trapèzes (A. Gob, 1981) ².

C'est le creusement de ces fosses, au travers du travertin sous-jacent, qui a donné le caractère basique au milieu, provoquant les bonnes conditions de conservation des matières organiques, et qui a vraisemblablement amené les mélanges avec le matériel mésolithique.

Le remplissage de ces fosses s'est d'ailleurs opéré en plusieurs phases où ont alterné les rejets dus à l'activité de l'homme et les remplissages naturels dus, par exemple, à des pluies violentes.

¹ La présence du « fond de cabane » omalien découvert en 1907 au centre de la place Saint-Lambert indique bien l'étendue, vers l'ouest, de cette installation.

² M. De Puydt (1909) avait déjà signalé la présence de silex très patinés au-dessus et à l'extérieur des fosses, ainsi qu'à une profondeur plus importante (entre 4,50 m et 5 m) et à 50 m à l'est du « fond de cabane » omalien.

Des traces d'une seconde couche d'argile d'inondation se retrouvent finalement au sommet du remplissage de la plupart des fosses.

Cette installation avait donc pris place dans la plaine alluviale, sur un léger replat en bordure immédiate du fleuve et à proximité d'un petit cours d'eau adjacent (la Légia) dont il semble que l'on ait retrouvé le lit fossile, directement à l'est de cette concentration (fig. 1). Cette implantation contraste avec les habitudes observées dans l'Omalien de Hesbaye où l'habitat est nettement réparti sur les plateaux de bonne exposition (R. Seret, 1960-1962). Par contre, une implantation similaire à celle de Liège se retrouve aux Pays-Bas (Elsloo, P. Modderman, 1970) et, surtout, dans le bassin de l'Aisne où cette disposition semble systématique au Rubané (M. Boureux et A. Coudart, 1978).

Comme l'avait pensé M. De Puydt (1909, p. 49), il est vraisemblable que de telles installations soient également fréquentes en nos régions. Leur découverte est probablement rendue difficile par les alluvionnements récents et, corrélativement, par un manque de prospection systématique dans les fonds de vallée.

Chronologie

Le paysage, reconstitué au travers de l'étude anthracologique, comportait une végétation de chênaie mixte, caractéristique de la phase atlantique.

Les datations au radiocarbone précisent que l'occupation devait se situer, en dates corrigées, entre 5300 et 5250 ans avant notre ère (6220 à 6310 BP) et qu'il existerait un léger décalage entre la date de la fosse 1 (vers 5300 BC) et celles des autres fosses (vers 5240 BC). Par comparaison aux résultats obtenus à l'étranger, ceci impliquerait une pénétration, à partir des Pays-Bas, plus ancienne le long de la vallée mosane que par les plateaux.

Les différences de datations C14 entre les couches de la même fosse ne se sont pas montrées statistiquement significatives. Si l'on considère en outre que plusieurs remontages de vestiges lithiques et céramiques ont pu être opérés entre plusieurs couches des fosses 2 et 9, on doit admettre que ces entités stratigraphiques n'ont pas de valeur chronologique importante et que le remplissage a dû s'effectuer en une courte période.

Attribution culturelle

A l'intérieur de la séquence du néolithique rubané, cette installation se situerait, d'après le décor céramique, dans

les stades Id et II de la classification du Dohrn-Ihmig et de Modderman.

L'occupation mésolithique serait, d'après la typologie de l'équipement lithique, de peu antérieure.

Les quelques tessons de céramique du Limbourg attestent également d'une autre occupation que le Rubané. Fréquemment découverte dans le même contexte, à l'étranger et plus rarement dans des sites belges, cette céramique a fait l'objet d'interprétations diverses (P. J. R. Modderman, 1981). Dans le cas qui nous occupe il ne nous paraît pas exclu qu'elle appartienne aux porteurs de l'industrie lithique mésolithique.

Environnement

Les espèces de la micro-faune, retrouvées piégées dans les fosses, impliquent la présence d'un couvert forestier à proximité du site ainsi que, pour certaines d'entre elles, de prairies humides.

La palynologie, par contre, rend compte d'un faible taux de boisement et d'un paysage de bocages.

D'après l'anthracologie dominaient le chêne, le noisetier et, soit les fruitiers sauvages, soit l'aubépine.

Economie

D'après les vestiges osseux retrouvés, on sait que les Omaliens de la place Saint-Lambert élevaient les bœufs, les porcs et les ovicaprins. Les études palynologiques montrent, par ailleurs, l'importance des pâtures installées à proximité de l'habitat.

Cependant, une partie importante de l'alimentation carnée provenait du gibier (cerf, chevreuil) et de la pêche. Celle-ci était orientée vers les espèces propres aux eaux dormantes des rivières (carpes, tanches, barbeaux, goujons) et était surtout pratiquée en hiver, peut-être lorsque les autres formes d'approvisionnement alimentaire diminuaient.

Bien que les espèces sauvages soient fréquemment représentées dans les sites du néolithique ancien (J. Desse, 1976; H. H. Müller, 1964), le gisement de Liège semble présenter une particulière importance dans cette forme d'alimentation.

Les pratiques agricoles sont également bien représentées : des grains de blé amidonnier ont été retrouvés dans la fosse 2 et la palynologie indique la présence non seulement de plantes parasites qui croissent sur les champs cultivés mais aussi une quantité importante (6,5 %) de pollens de céréales.

Les études anthracologiques avaient également montré l'importance de l'action de l'agriculture dans la modification du paysage. Les pratiques agricoles sont, de plus, attestées par la présence d'éléments tranchants appropriés pour armer les faucilles et de différents fragments de meules.

D'autres aspects de l'économie sont manifestés par la présence de certains matériaux, tels que le grès de Horion-Hozémont (herminette entière), l'éclat en phanite d'Ottignies et le grès-quartzite de Wommerson (cf. pl. 00). Ces différents petits éléments témoignent de relations à moyenne distance et orientées vers le nord-ouest. Cependant, un fragment d'herminette, découvert en 1907, est en roche éruptive probablement originaire de l'Eifel.

L'essentiel du matériel (silex gris clair) est toutefois d'origine très proche du site.

Certaines espèces animales semblent avoir été capturées en vue de l'utilisation de différents matériaux : les oiseaux dont on a utilisé les os creux et les castors, peut-être chassés pour leur peau. De la même façon, les cerfs ont fourni la matière première de différents outils.

Activités

Les pratiques alimentaires fondamentales, attestées sur le site, ont déjà été évoquées plus haut (agriculture, chasse, élevage). On sait aussi que les préparations culinaires étaient réalisées sur place : désarticulation et débitage des ossements animaux, très nombreuses esquilles d'os brûlés, préparation et cuisson des poissons sur place, restes de meules et de molettes percutees.

Les analyses palynologiques et anthracologiques indiquent aussi des activités de défrichement à proximité du site. La chasse est par ailleurs attestée par la présence des armatures lithiques.

La documentation lithique abondante montre également l'importance des activités de débitage et de façonnage opérées sur le site. Les outils qui en sont issus témoignent au moins du travail de la peau (grattoirs, perçoirs) et du bois (pièces esquillées, denticulés). On peut également supposer la présence d'autres formes d'activités telles que la cuisson des poteries (plaques de terre cuite) et la chauffe de liquides (quartz brûlés).

Les activités techniques menées sur le site concernent à la fois les matériaux céramiques (poteries et torchis), lithiques (processus élaborés de débitage) et osseux.

Les activités esthétiques ne sont manifestées qu'au travers du décor des poteries, par la présence de quelques blocs d'oligiste polis en facettes et l'utilisation de perles tubulaires.

Localisation des activités

Nous nous sommes efforcés, dans la présentation du matériel mobilier, de mettre en évidence des différences dans leur répartition de fosse à fosse. En l'absence de trou de pieu, on ne peut connaître la relation entre les différentes fosses et les longues habitations rectangulaires habituellement retrouvées dans les sites danubiens. Il semble pourtant que les fosses allongées et plates (1 et 3) se soient étendues le long de parois et que les circulaires, plus profondes, aient été creusées dans un but différent.

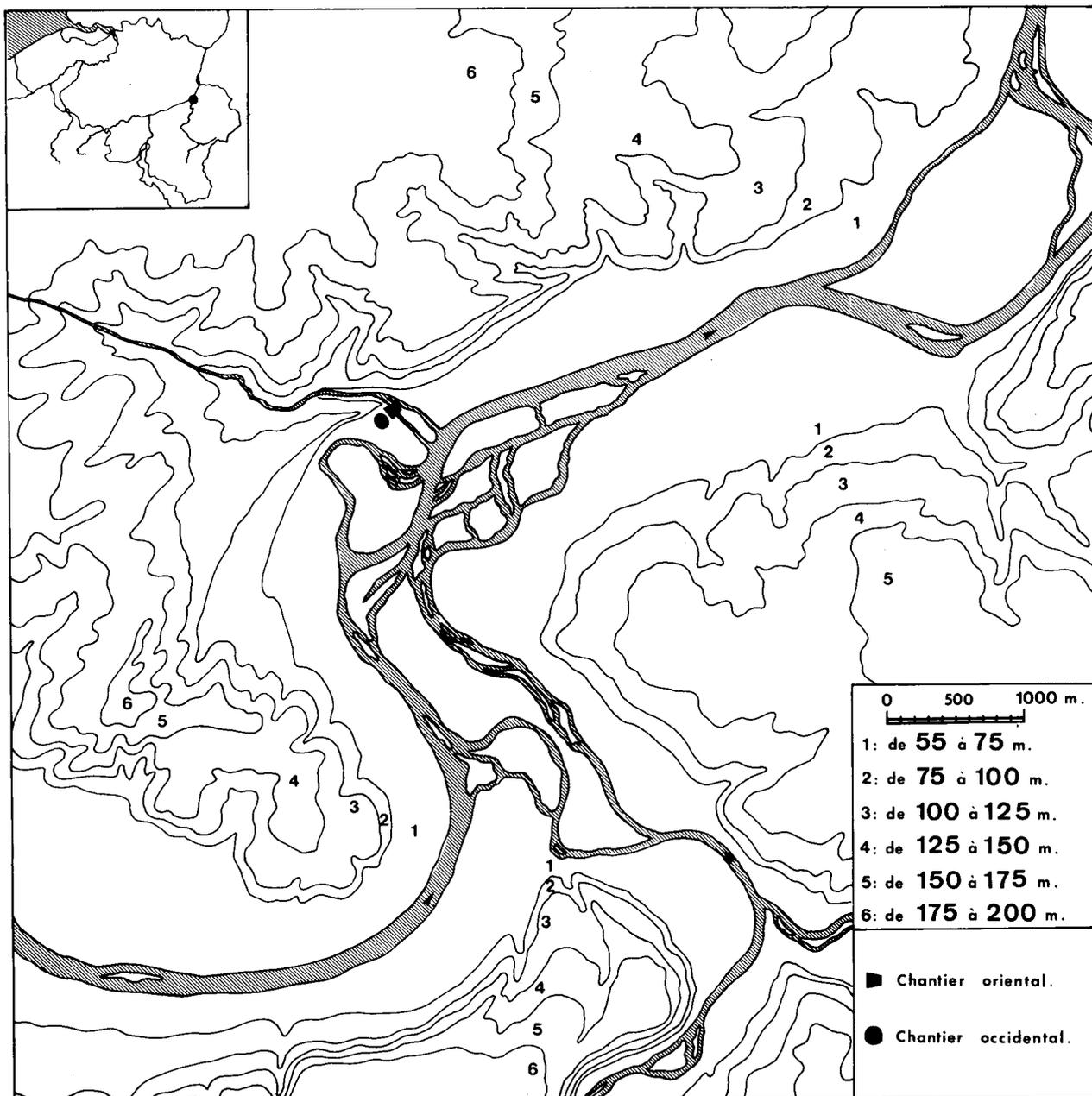


FIG. 1.
 Reconstitution de la topographie et de l'hydrographie du site primitif de Liège avec indication des zones fouillées.
 (D'après Ph. LECOUTURIER, *Liège, étude de géographie urbaine*, Liège, 1930.)

La fosse 2, aux parois presque verticales, semble liée aux activités de cuisson comme le montrent les plaques de terre cuite, les galets et grès brûlés qu'elle contient. Il est possible que ces plaques, qui portent des traces de tiges végétales, proviennent de l'effondrement de la couverture d'un four dont la sole était constituée par les galets. Sa fonction pourrait être, par exemple, le grillage du grain, pratique probablement utilisée au Rubané (H. Danthine, 1962).

Dans cette fosse, se trouvait aussi une concentration de meules, polissoirs, de grattoirs et d'outils osseux, soit une série d'objets liés à des activités techniques et alimentaires variées.

La fosse 9, par contre, contenait de très nombreux rebuts de la taille avec d'abondantes esquilles et de fréquents remontages démontrant la localisation précise de cette forme d'activité. Il s'y trouvait également de nombreux polissoirs, galets et grès brûlés.

La fosse 1 contenait des vestiges variés et plutôt liés aux activités domestiques : abondants restes osseux, galets et grès brûlés, céramique, outils lithiques et osseux.

La fosse 8, avec d'abondants débris de quartz et de grès brûlés, devait être associée à la chauffe d'aliments ou de liquides.

Les études de localisation, sur la plupart des autres sites danubiens, ne sont souvent pas assez poussées pour permettre d'établir des comparaisons significatives. Les recherches entreprises dans la vallée de l'Aisne sont, à cet égard, très prometteuses et devraient être poursuivies systématiquement ailleurs.

Bibliographie

- M. BOUREUX et A. COUDART, 1978. — « Implantation des premiers paysans sédentaires dans la vallée de l'Aisne ». *Bull. Soc. Préhist. Franç.*, 75, pp. 341-360.
- J. DESSE, 1976. — « La faune du site archéologique de Cuiry-les-Chaudardes (Aisne) ». *Rapport d'activité n° 4*, pp. 187-196.
- M. DE PUYDT, 1909. — « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège sous la place Saint-Lambert ». *Ann. Féd. Archéol. Hist. de Belgique*, 21, t. II, pp. 31-49.
- H. DANTHINE, 1962. — « Notes sur le rôle du feu dans l'économie agricole omalienne ». *Archaeologia Belgica*, n° 61, pp. 19-26.
- A. GOB, 1981. — « L'occupation mésolithique de la place Saint-Lambert à Liège, Rapport préliminaire ». *Notae Praehistoricae*, 1, pp. 46-48.
- P. J. R. MODDERMAN, 1981. — « Céramique du Limbourg : Rhénanie-Westphalie, Pays-Bas, Hesbaye ». *Helinium*, XXI, pp. 140-160.
- P. J. R. MODDERMAN, 1970. — « Linearbandkeramik aus Elsloo und Stein ». *Anal. Praeh. Leid.*, III.
- H. H. MÜLLER, 1964. — « Die Haustiere der Mitteldeschen Bandkeramiker ». *Deutsche Akademie der Wissenschaften zu Berlin, Schriften der Sektion für Vor- und Frühgeschichte*, 17, 181 p., 8 pl.
- R. SERET, 1960-1962. — « L'occupation de la Hesbaye par les Omaliens ». *B.Ch.W.*, 18, pp. 93-120.

2. Les périodes historiques

Compte rendu de fouilles

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège

Patrick HOFFSUMMER,

Assistant volontaire au Centre interdisciplinaire
de recherches archéologiques (U.Lg.)

Dans la vaste aire dégagée au nord de la cathédrale, nous avons décapé le sommet des limons afin de mettre au jour les fosses de l'occupation omalienne (hors-texte n° 2). C'est ainsi que l'on a pu reconnaître diverses structures, de nature variée, dont la plupart sont attribuées au « Haut Moyen Age » c'est-à-dire, dans l'acceptation adoptée ici, antérieure à Notger. Ces différents aménagements, datant de la première installation médiévale, ne sont pas sans intérêt quant à l'histoire de la Ville. Le lecteur se reportera aux documents joints en annexe.

1. Trous de poteaux

Un groupe de trous de poteaux, apparemment disposés par paires, délimite une surface vaguement ovale vers le centre de l'aire dégagée. Ils sont associés à une petite fosse entaillant le sommet des limons et qui

contient, dans son remplissage brun foncé, quelques documents céramiques mérovingiens (fig. 2).

Dans l'axe d'un des alignements définis par ces poteaux et à 1,50 m vers l'ouest, quatre pieux forment un autre rang rectiligne. Ils sont régulièrement répartis sur une longueur d'un mètre, ont une section circulaire d'environ 10 cm de diamètre, un profil pointu et un remplissage de terre noire. La profondeur conservée est de 50 à 60 cm. Des traces de glyfication autour du pieu, dans le limon sous-jacent, marquées par une auréole de terre décolorée et par un cerne rouille, indiquent leur ancienneté (fig. 4).

Un troisième alignement de cinq trous de poteaux se marque à environ 2,50 m à l'ouest du précédent et toujours dans le même axe. Ils passent à proximité de la fosse 2 (néolithique), font 10 à 20 cm de diamètre et ont encore 30 à 70 cm de profondeur conservée (fig. 2).

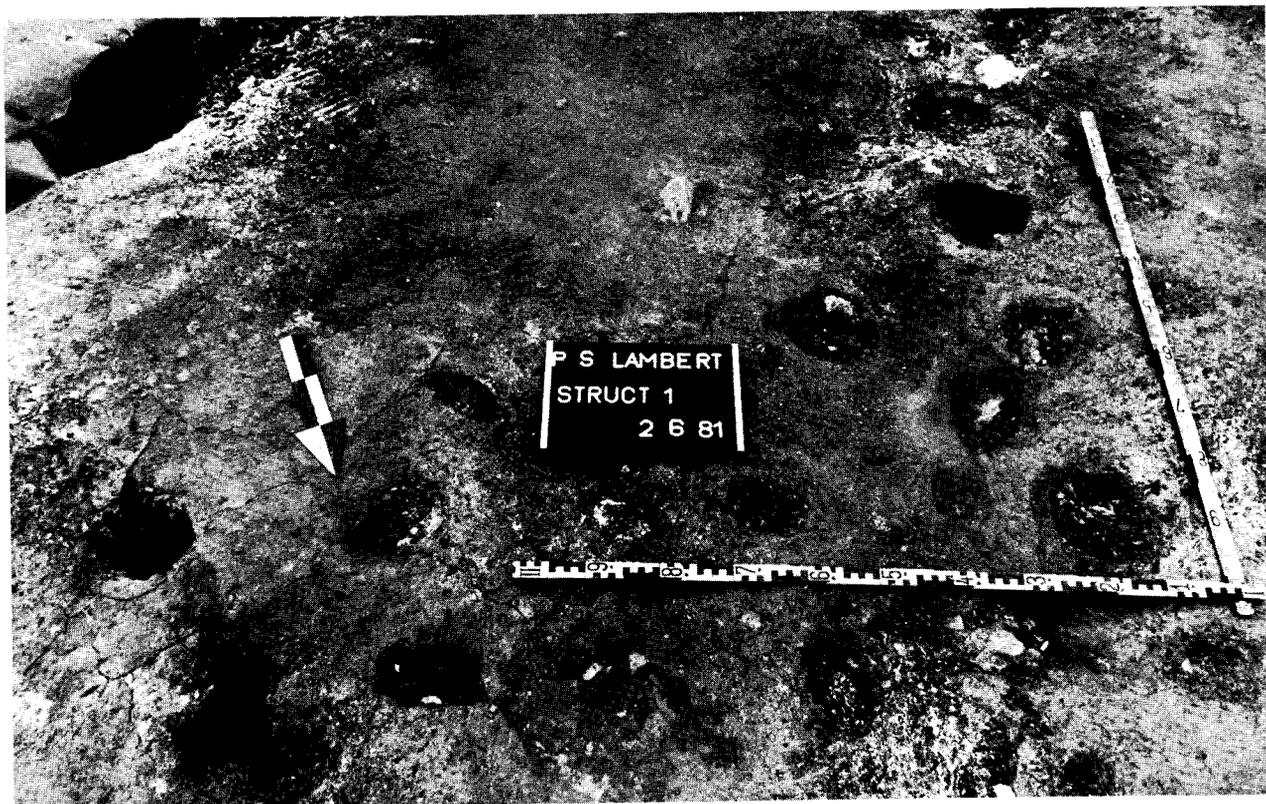


FIG. 1.
Décapage d'un ensemble de trous de poteaux de Haut Moyen Age dont deux rangs forment un angle droit (Structure 1).

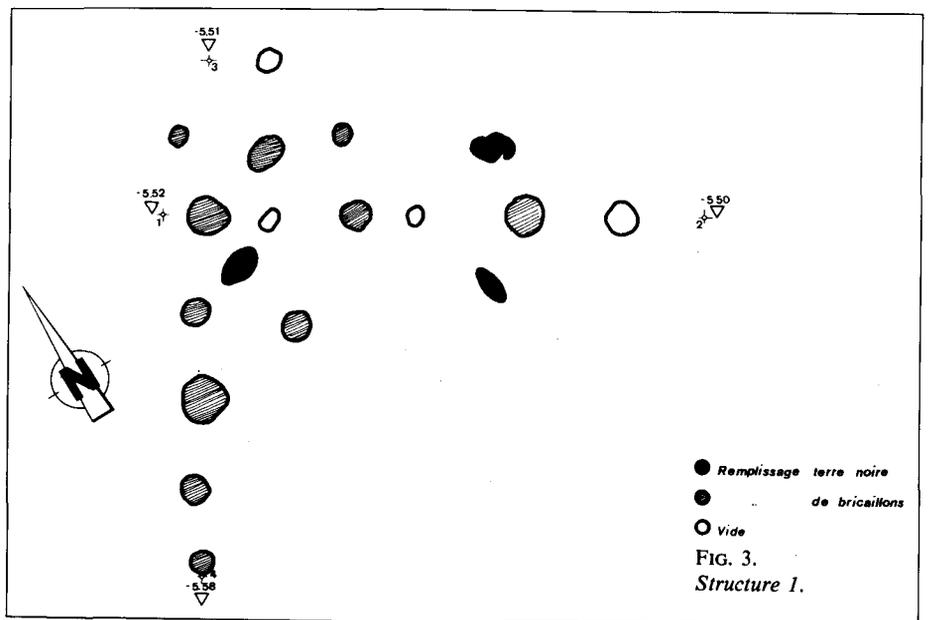
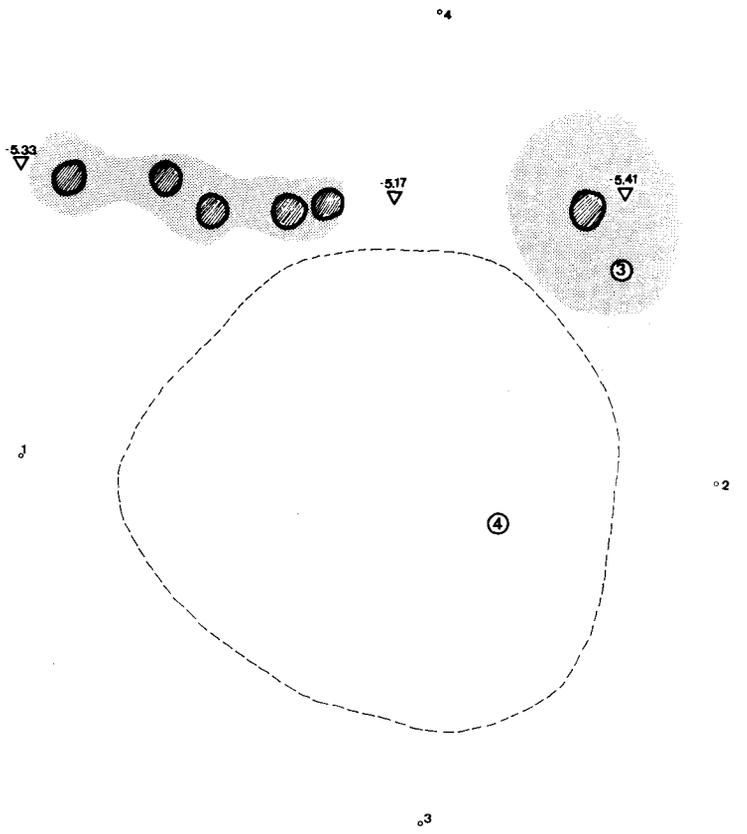
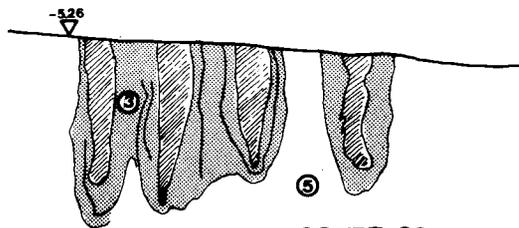
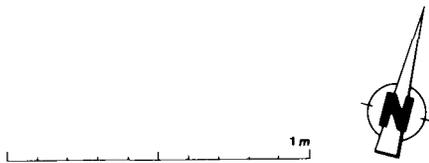
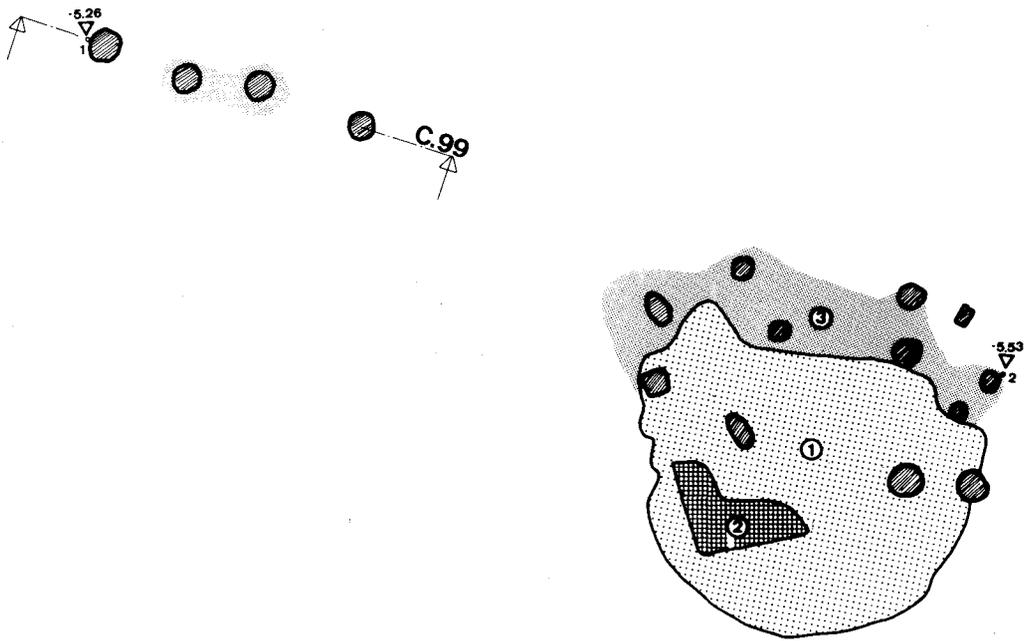


FIG. 2.
 Plan de détail de la fosse 11 (Haut Moyen Age) et des trous de poteaux qui l'accompagnent. 1 : Fosse 11; 2 : perturbation; 3 : gley;



COUPE 99

4 : Fosse 2 (néolithique); 5 : Limon clair.

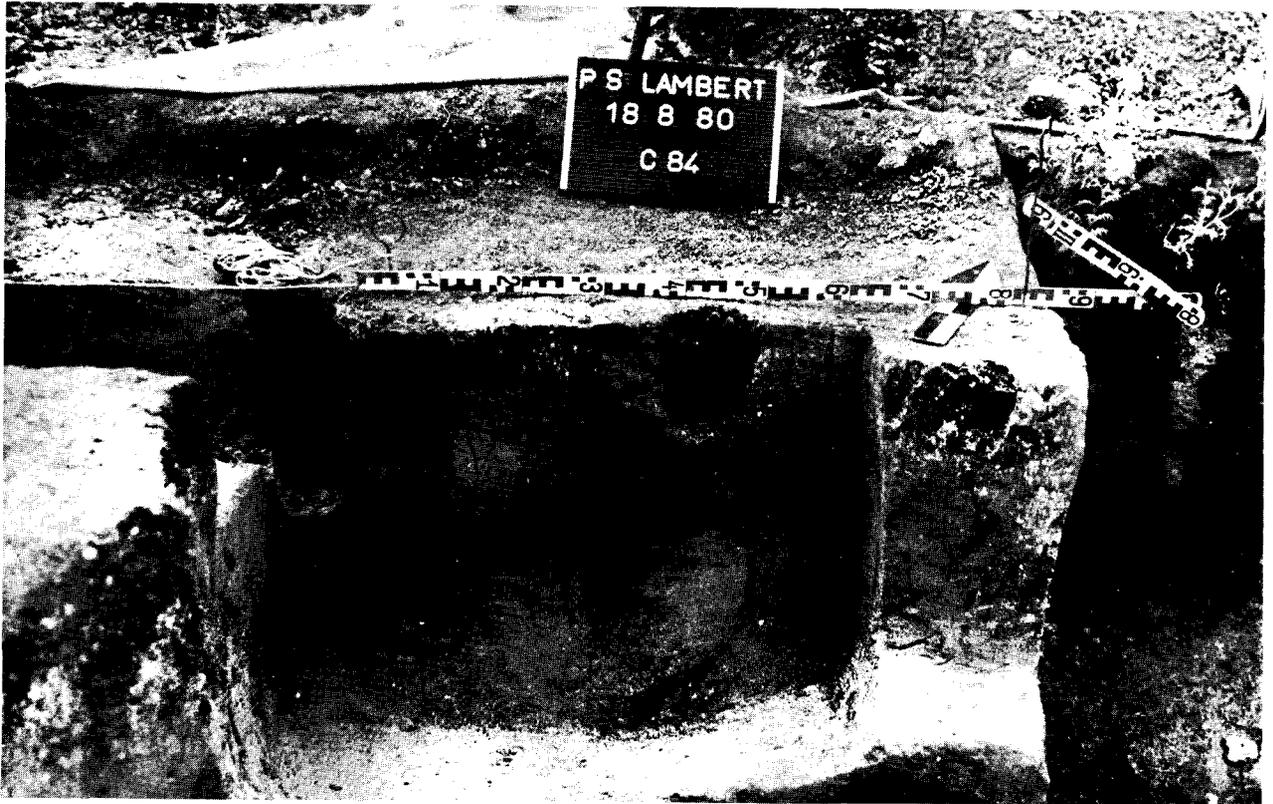


FIG. 4.
Coupe verticale dans quatre trous de poteaux du Haut Moyen Age.

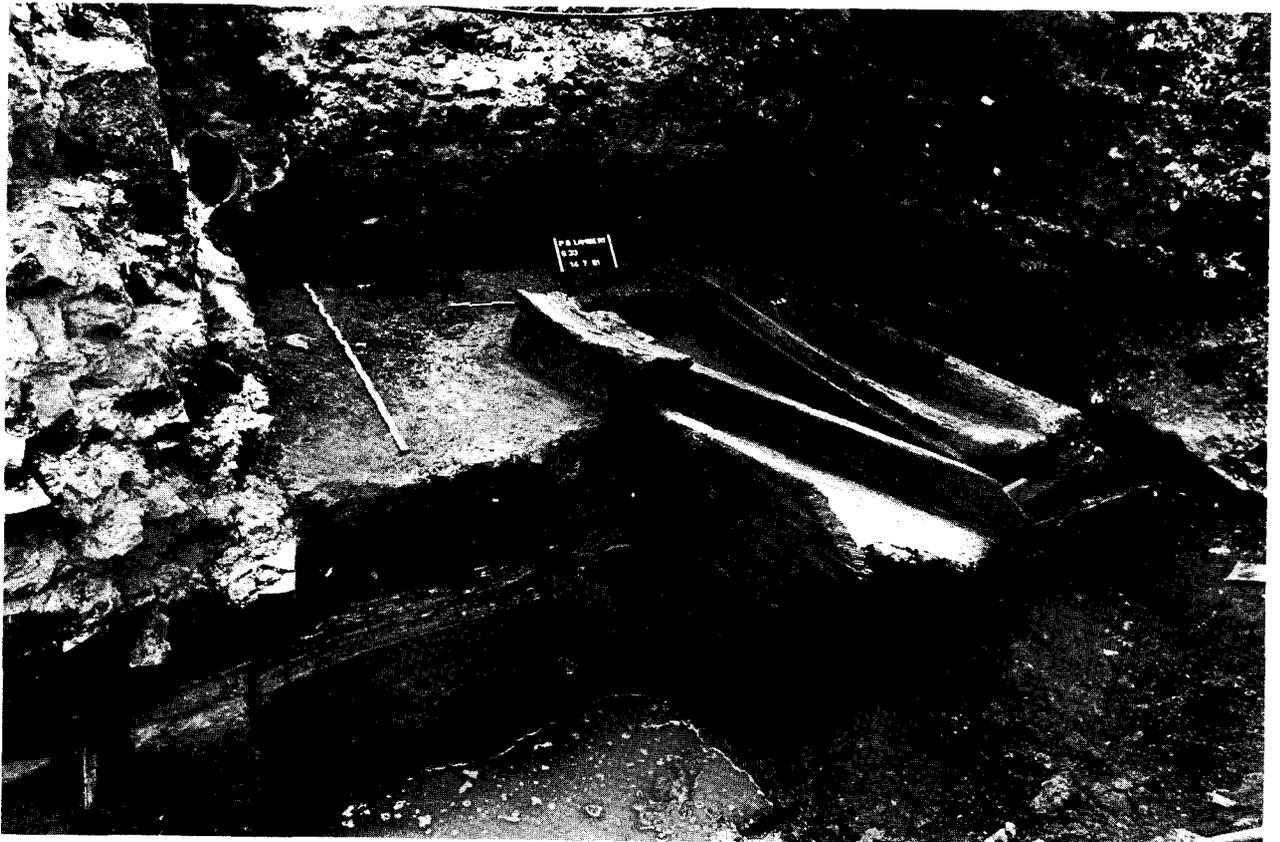


FIG. 5.
Structures de bois conservées dans un ancien cours de la Légia. Caissons sépulcraux de la fin du x^e siècle reposant sur un bief constitué de pieux rainurés et de planches encadrées.

Au sud-ouest de cet ensemble, deux alignements de trous de pieux jointifs forment un angle droit ouvert en direction du sud. Ils sont soit vides soit remplis de terre noire et ont la même forme, en profil et en section, que ceux décrits ci-dessus (fig. 3).

Vers le nord de cette aire, une trace allongée, de direction nord-sud, est formée d'une argile brun foncé avec traces de charbons de bois et semble correspondre à une poutre brûlée sur place.

2. Cours occidental de la Légia

Un bras de rivière a été recoupé (tranchée du S.N.F., coupe 90) puis décapé et suivi dans toute la partie nord de cette zone.

Nous y avons pratiqué deux sondages transversaux (sondages 28 et 29) qui ont permis d'examiner une partie de son profil en amont (coupe 98) (fig. 7) et nous avons étudié le profil déjà dégagé en aval (coupe 90).

Dans la coupe 98, ce qui subsiste du lit dans cette partie, où les nivellements ont été très intenses, est formé d'un chenal à profil en V, d'environ 3 mètres de largeur et d'un mètre de profondeur. Il a été entaillé au travers des limons entrecroisés avec des travertins. Son remplissage est constitué d'alluvions limoneuses plus compactes vers la base et entrecoupées de lentilles graveleuses ou sableuses. Il s'agit donc bien du comblement d'un chenal fluvial par sédimentation naturelle. Les précipitations ferriques et la décoloration partielle du limon sous-jacent montrent également l'importance de la nappe d'eau qui y était superposée. Plusieurs tessons de céramique mérovingienne (VII^e et VIII^e siècles) s'y trouvaient mêlés, principalement dans la partie supérieure du remplissage (cf. p. 280).

Une série de silex mésolithiques y furent également découverts (grattoirs unguiformes, lamelles, nucléus) ainsi qu'un raclor denticulé à fines retouches par pression, d'aspect chalcolithique (fig. 31, p. 145).

A cause du nivellement qu'a subi le terrain dans cette zone, ce bras de la Légia est mieux conservé vers le sud, en aval (coupe 90). Par-dessous les remblais de constructions récentes, on retrouve le lit principal, cette fois avec un fond courbe en U, flanqué d'un lit adjacent de même profil, tous deux entaillés au travers de travertins mêlés de limon. Le comblement est formé de dépôts limoneux humifères grisâtres entrecoupés, vers le milieu, par une bande d'alluvions limoneuses stratifiées avec traces de précipitations ferriques.

A l'ouest, une maçonnerie médiévale (M142), de technique analogue à celle des constructions notgériennes, recoupait ce remplissage (dépliant n° 2). A l'est, le sondage était interrompu par un mur de cave moderne (M144).

Quelques fragments de tuiles d'aspect romain ont été découverts à la base de ce chenal accompagnés de rares

silex mésolithiques. Vers le sommet, divers éléments céramiques ont été attribués au Haut Moyen Age (cf. p. 281).

Deux datations au radiocarbone, réalisées à partir de charbons de bois recueillis à la base du chenal (n° 7 de la coupe 90, dépliant n° 4), ont toutes deux livré des datations de l'époque gallo-romaine : 60 à 420 AD et 5 BC à 240 AD (cf. p. 266).

L'étude palynologique semble également indiquer que l'on a affaire à un terme de passage entre l'époque gallo-romaine et le Haut Moyen Age (p. 261).

3. Cours oriental de la Légia

Un second bras de rivière a été dégagé à 12 m à l'est du précédent et il a été conservé à une altitude sensiblement supérieure.

Nous l'avons dégagé principalement dans une coupe longitudinale en aval (coupe 89) puis en amont selon un axe transversal, dans le prolongement de la tranchée du S.N.F. (sondage 30).

Dans S30, on rencontra les dépôts caractéristiques de l'ancien lit de la rivière qui coulait approximativement du nord au sud. La tranchée de fouille était cependant entrecoupée de structures maçonnées nettement postérieures à l'abandon du cours d'eau et liées aux habitations dont les caves ont tronqué les dépôts archéologiques. Il s'agit d'un puits circulaire, de 1,10 m de diamètre, maçonné, partiellement détruit par une citerne ovale de 1,16 m dans sa plus grande longueur, et d'une autre cuve rectangulaire dont l'angle nord-est seulement a été dégagé. Ces installations très tardives — la citerne ovale et les remblais supérieurs du puits contenaient de la vaisselle du XIX^e siècle — ont bouleversé la stratigraphie au point de ne plus pouvoir cerner les limites exactes des rives du bras d'eau dont on sait qu'il avait au moins 5 m de large à la cote - 5 m.

Toujours dans S30, l'observation des dépôts conservés entre les maçonneries modernes a mis en évidence le sommet d'une couche alluvionnaire de limon argileux gris-noir, riche en charbon de bois à la cote - 612, soit quasiment au même niveau que le dépôt analogue visible dans S26, dans la coupe 89. Dans S30, cette couche était surmontée d'un apport de sable blanc entrecoupé de lentilles brunâtres, d'une fine couche de charbons de bois et d'un niveau compact de cailloutis de rivière soudés par des précipitations ferriques.

Une importante concentration de restes osseux a été mise au jour à cet endroit, essentiellement dans les cailloutis (cf. p. 285). Quelques beaux tessons de céramique du Haut Moyen Age, probablement carolingienne, accompagnaient les ossements (cf. p. 279).

La coupe 89 a par contre été tracée parallèlement à l'axe de ce chenal et à proximité de sa rive occidentale (dépliant n° 3, coupe 89 et sondage 33). Ce bras de la Légia a été entaillé au travers des travertins mêlés de



FIG. 6.

Fouille précipitée des structures de bois du Haut Moyen Age au moment du remblaiement du chantier oriental pour l'installation d'un parking. Juillet 1981.

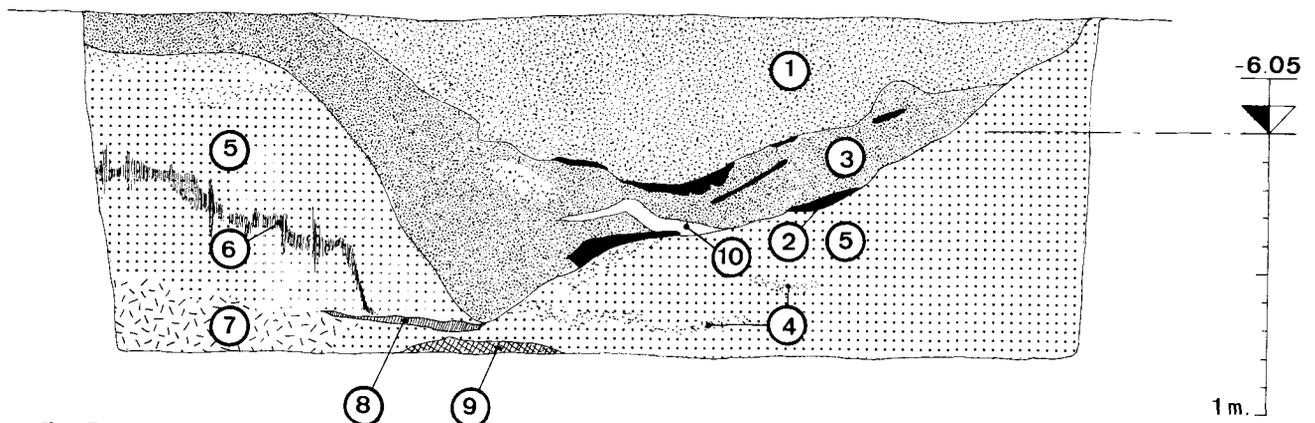


FIG. 7.

Sondage 28-Coupe 98. — 1. Alluvions limoneuses brun clair; 2. Lentilles de sable gris; 3. Alluvions limoneuses plus argileuses que 1; 4. Limon avec tuf; 5. Limon; 6. Tache brun foncé; 7. Limon avec traces de précipitation jaune-orange; 8. Croûte de précipitation; 9. Sable avec beaucoup de travertin; 10. Fins cailloutis.

limons (n° 32). Dans le premier mètre inférieur, son comblement est formé de dépôts alluvionnaires, plus argileux à la base et plus limoneux vers le sommet (n° 23, 25, 29), disposés en strates plus ou moins humifères et alternant avec des lentilles sableuses (n° 18) ou caillouteuses (n° 26). A l'intérieur de ces dépôts, quelques vestiges céramiques et osseux mérovingiens ont été découverts accompagnés de quelques pièces lithiques, néolithiques et mésolithiques. Une datation au radiocarbone réalisée sur bois brûlé (Pr. 23) a livré, en dates corrigées, 230-570 AD. Un pieu de bois (n° 28) s'y trouvait fiché sans que nous puissions en préciser l'âge par la dendrochronologie mais il a livré deux dates ¹⁴C : 605 à 875 AD et 610 à 880 AD.

Au sommet du comblement de ce chenal, une construction de bois a été implantée. Elle est faite de deux séries de planches jumelées, disposées sur chant (n° 19 et 20) et emboîtées dans des pieux rainurés (n° 21). Cette sorte de caniveau, aménagé dans l'ancien cours de la Légia, est décrit par ailleurs (p. 267). Il contenait un remplissage fait de fines strates sableuses avec charbons de bois et tessons mérovingiens, daté du VII^e siècle. Avec certaines réserves, un des pieux rainurés a reçu une date dendrochronologique *post quem* de 559 AD. Les planches de cette construction firent l'objet de deux dates ¹⁴C : 580 à 775 et 610 à 880 AD, après correction. Les bois brûlés contenus dans ce caniveau ont livré les deux dates suivantes : 630 à 900 AD et 590 à 850 AD.

Le comblement de cet ancien lit par des limons gris-brun d'origine colluviale (n° 12, 13, 17) s'est alors poursuivi dans une zone qui demeurerait sans doute marécageuse. Une série de sarcophages de chêne y ont alors été disposés, s'appuyant apparemment sur les planches du caniveau décrit ci-dessus. L'une de ces tombes encore en place (décrite p. 269) a permis une datation dendrochronologique (955 AD). Les datations ¹⁴C, réalisées sur les mêmes éléments, peuvent s'accorder avec ce résultat : 645-915; 630-900 et 665-1015. Quelques vestiges céramiques, dont un tesson de Pingsdorf, indiquent aussi le X^e siècle.

Parmi cette série de sépultures, l'une d'elles (T52) était partiellement recoupée par les fondations de M153 que nous interprétons comme l'un des murs du cloître de l'édifice notgérien. L'un des sarcophages de bois (T50) était visible dans la coupe du fond (vers l'est) lorsque le sondage a été comblé inopinément par une entreprise de terrassement.

Les dépôts colluviaux traversés par les fosses des sarcophages ont livré deux dates ¹⁴C réalisées sur charbons de bois : 610 à 880 et 605 à 875 AD.

Par-dessus, un mince lit de chaux était ininterrompu (n° 12) et donc postérieur au creusement de ces fosses.

Cette couche semble liée au ressaut de fondation d'un des murs du cloître (M153) et correspondrait à sa surface de travail. Dans la tranchée de fondation de ce bâtiment, différents éléments céramiques attribués à « l'Andenne I » (1075-1175) ont été retrouvés. Une couche de remblais de construction se trouve superposée à ce lit de chaux (n° 9) et indiquerait que le sol contemporain de cette construction était à une altitude encore supérieure.

La partie supérieure de la séquence, malheureusement perturbée, est formée de remblais modernes (n° 5).

Conclusion

Le décapage de la surface dans la zone orientale a permis de reconnaître deux cours fossiles de la Légia. Celui de l'ouest, entaillé à une altitude assez basse, semble le plus ancien. Son comblement débute avec la période romaine (C14 et documents céramiques) et se termine au début du Moyen Age. Le second, plus à l'est et à une altitude supérieure, fonctionnait durant l'époque mérovingienne. Lorsqu'il fut comblé par des alluvions naturelles, on y installa, au VII^e siècle, une sorte de bief qui, apparemment, devait servir à amener l'eau dans une aire aujourd'hui détruite et située au nord de la coupe dégagée.

Cet aménagement autant que les séries de trous de poteaux régulièrement disposés indiquent la présence d'une petite agglomération, avec des fonctions artisanales ou domestiques, installée dès le VII^e siècle. Lorsque l'on considère la présence d'autres bâtiments mérovingiens dans la « zone occidentale » c'est-à-dire à plus d'une centaine de mètres de distance, on doit imaginer l'existence, dès cette haute époque, d'une petite bourgade à l'emplacement de la future Ville de Liège, bien avant les premières mentions par les sources écrites.

Dans la partie nord du cours oriental, des restes d'occupation probablement carolingienne rendent compte d'une alimentation carnée dominée par le porc, impliquant une économie fermée et un environnement encore fortement boisé.

Après le comblement complet de ce bras de rivière, qui fut probablement à nouveau déplacé vers l'est, une nécropole fut installée à proximité de la future église cathédrale. Ces sarcophages de bois, contenant un enfant et, parmi les adultes, principalement des femmes (voir C. Charlier, *infra*, p. 289), devaient être contemporains de l'édifice prénotgérien (X^e siècle). Lorsque le cloître de la nouvelle église de Notger fut installé, cette nécropole était déjà abandonnée puisque les fondations ont recoupé l'une de ces sépultures. L'implantation de la nouvelle église avait dû déjà modifier totalement les fonctions de cette « zone orientale » désormais englobée dans le périmètre des cloîtres de la cathédrale.

L'environnement paléobotanique de la place Saint-Lambert au Haut Moyen Age

Jean HEIM,

Laboratoire de palynologie et phytosociologie,
Louvain-la-Neuve

Les prélèvements et le traitement des échantillons ont été réalisés dans les mêmes conditions et avec les mêmes moyens que pour les fosses omaliennes (voir *supra*, p. 229).

Pour la présentation des résultats, on se référera aux explications données plus haut (p. 229).

Commentaires des diagrammes palynologiques

Les diagrammes du Haut Moyen Age se caractérisent par un déboisement plus important puisque les valeurs moyennes de AP n'atteignent que 10,4 % dans la coupe 89 et 11,0 % dans la coupe 90, contre 35,7 % dans les fosses omaliennes (tableau 1).

Les proportions du noisetier (*Corylus*), du tilleul (*Tilia*) et de l'orme (*Ulmus*) ont fortement régressé et on constate l'apparition du hêtre (*Fagus*) et du charme (*Carpinus*) presque à tous les niveaux. L'influence de la proximité de la Légia se traduit par la prédominance de l'aulne (*Alnus*) sur les autres espèces ligneuses. La présence du saule (*Salix*) et d'autres espèces liées aux pièces d'eau libre telles que *Myriophyllum*, *Sparganium* et *Typha* pourrait s'expliquer par de petits méandres abandonnés, transformés en mares.

Ce qui frappe à partir du niveau 6,60 m de la coupe 89, ce sont les pollens de vigne (*Vitis*). S'ils sont absents dans la coupe 90, cela signifierait que le chenal de la coupe 90 était déjà colmaté et remblayé à cette époque et que la Légia coulait dans le chenal de la coupe 89 (niveaux 6,16 à 6,72 m). Ces pollens de vigne proviennent probable-

ment des vignobles occupant les côteaux du côté de Saint-Servais, et c'est à la faveur des orages que la terre des vignobles était entraînée et charriée par la Légia. Vu que les fleurs de vigne sont essentiellement pollinisées par des insectes, un transport par le vent à moyenne distance semble peu probable.

D'après les sources historiques, la culture de la vigne est attestée dans la région liégeoise dès le IX^e siècle.

Les autres particularités des coupes 80 et 90 apparaissent dans la figure 2 et la tableau 1. On constate que la pression humaine va grandissant, étant donné l'augmentation des proportions polliniques des graminées en moyenne 31,2 %, des composées liguliflores (en moyenne 18,5 %), des crucifères, etc. traduisant un accroissement des surfaces herbagères. En même temps les terrains emblavés se sont accrus puisque les valeurs polliniques des céréales passent de 2,5 % en moyenne (Omalien) à 6,9 % (Haut Moyen Age) et simultanément dans le haut du diagramme de la coupe 89 apparaît une espèce messicole stricte à savoir le bleuet (*Centaurea cyanus*).

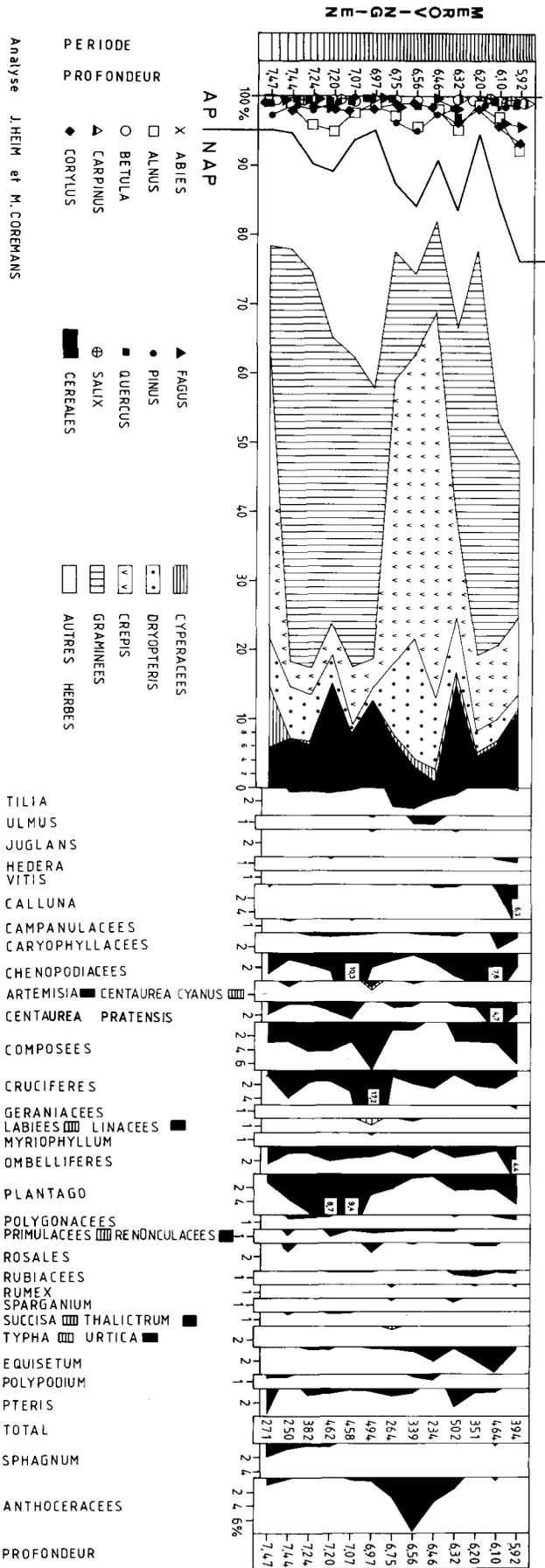
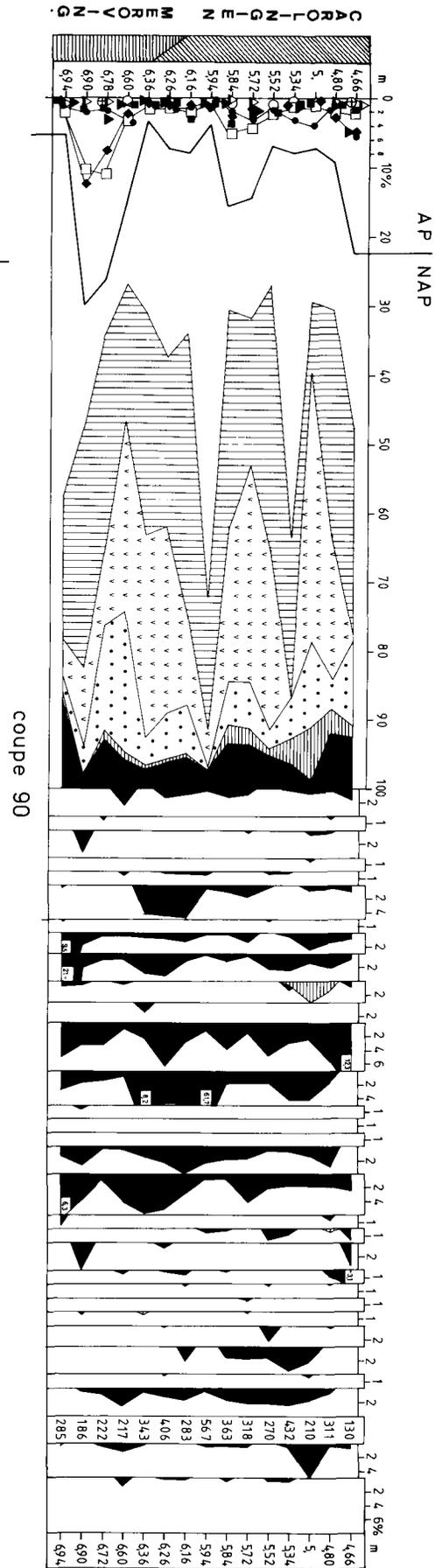
En conclusion : depuis l'époque omalienne on assiste à un déboisement grandissant lié essentiellement à une augmentation des pâturages.

Bibliographie

- M.-Cl. CHAINEUX, 1981. — « Culture de la vigne et commerce du vin dans la région de Liège au Moyen Age ». *Centre belge d'histoire rurale*, publication n° 65, 132 pages.

LIEGE PLACE SAINT-LAMBERT coupe 89

1981



Datations par Carbone 14 des niveaux historiques du secteur oriental de la place Saint-Lambert à Liège

Etienne GILOT,

Laboratoire de Chimie inorganique et nucléaire,
Université Catholique de Louvain

La datation par ^{14}C de couches archéologiques des périodes historiques n'est pas une démarche qui va de soi. Le plus souvent, en effet, les méthodes classiques de l'archéologie permettent une approche bien plus précise de la chronologie récente. Lorsqu'on fait néanmoins appel au ^{14}C , c'est alors pour contrôler une hypothèse, lever une ambiguïté, orienter une recherche, voire préciser un élément de stratigraphie ou mettre en évidence un remaniement de terrain. On sait par avance que les résultats de l'analyse ^{14}C seront entachés d'une incertitude statistique relativement importante face aux données de l'histoire. Mais dans leurs limites les dates ^{14}C viendront soutenir ou au contraire interpeller l'interprétation des documents archéologiques.

Pour le secteur oriental de la place Saint-Lambert, 18 échantillons de bois et de charbon de bois ont été analysés au Laboratoire de Carbone 14 de l'U.C.L. à Louvain-la-Neuve. La méthode utilisée est la même que celle qui a été appliquée pour la datation des échantillons des fosses omaliennes (voir ce chapitre).

Description des échantillons et résultats

- Lv-1251 : fragment de pieu récolté en place dans une couche de limon sous les fondations du chœur oriental de la cathédrale (n° L-1946/1)
Age ^{14}C : 940 ± 50 BP
- Lv-1252 : fragment de pieu dans la même couche que Lv-1251 (n° L-1946/2)
Age ^{14}C : 820 ± 55 BP
- Lv-1253 : fragment de pieu dans la même couche que Lv-1251 (n° L-1946/3)
Age ^{14}C : 880 ± 55 BP
- Lv-1254 : fragment de pieu dans la même couche que Lv-1251 (n° L-1946/4)
Age ^{14}C : 950 ± 60 BP
- Lv-1255 : bois prélevé dans la planche posée sur chant, dite couche 20 de la coupe 89 (PR-3)
Age ^{14}C : 1370 ± 55 BP
- Lv-1256 : fragment de planche sur chant (couche 19 de la coupe 89) récolté dans un niveau (couche 23) de sédiment alluvionnaire à l'aplomb du cailloutis 26 (PR-2)
Age ^{14}C : 1280 ± 45 BP
- Lv-1257 : planche latérale de la tombe dite T42 de la coupe 89 (PR-1)
Age ^{14}C : 1180 ± 60 BP
- Lv-1258 : planche supérieure de la même tombe 42. Partie voisine du cœur de l'arbre (n° L-2142)
Age ^{14}C : 1220 ± 40 BP
- Lv-1259 : même planche que Lv-1258. Partie proche de l'aubier (n° L-2142)
Age ^{14}C : 1150 ± 50 BP
- Lv-1260 : pieu (couche 28 de la coupe 89) enfoncé dans un ancien lit de la Légia. Partie voisine du cœur de l'arbre (n° L-2143)
Age ^{14}C : 1290 ± 65 BP
- Lv-1261 : même pieu que Lv-1260. Partie proche de l'aubier (n° L-2143)
Age ^{14}C : 1270 ± 60 BP
- Lv-1262 : charbon de bois prélevé dans la partie centrale du dépôt alluvionnaire (couche 7 de la coupe 90) d'un lit de la Légia (PR-14).
Le charbon de bois, finement divisé et adsorbé sur le sédiment, n'aurait pas résisté à un lavage à la soude.
On a donc limité le prétraitement au seul lavage par HCl, au risque d'obtenir une date quelque peu rajeunie par d'éventuels contaminants humiques
Age ^{14}C : 1750 ± 65 BP
- Lv-1263 : charbon de bois récolté dans la même couche que Lv-1262 mais dans le chenal latéral (PR-15).
Ici aussi la médiocre qualité de l'échantillon n'a pas permis le lavage à la soude
Age ^{14}C : 1870 ± 55 BP

Lv-1264 : charbon de bois prélevé dans une couche de colluvions limoneuses (couche 13 de la coupe 89) recouverte de mortier de démolition, à gauche du mur du cloître (PR-19). L'échantillon paraissait fortement humifié, probablement à cause du voisinage du mortier, et n'a donc pas été traité à la solution sodique

Age ^{14}C : 1270 ± 40 BP

Lv-1265 : charbon de bois recueilli derrière la planche 19, dans les alluvions de sable blanc-gris (couche 22 de la coupe 89) situées à l'intérieur du bief formé par les planches posées sur chant (PR-20)

Age ^{14}C : 1220 ± 50 BP

Lv-1266 : fragment de bois récolté dans la même couche de colluvions que Lv-1264 (couche 13 de la coupe 89) mais dans la zone à poche de charbon de bois jouxtant la tombe 42 (PR-21)

Age ^{14}C : 1290 ± 50 BP

Lv-1267 : charbon de bois recueilli dans la même couche que Lv-1265 (couche 22 de la coupe 89) entre les planches 19 et 20 (PR-22)

Age ^{14}C : 1330 ± 60 BP

Lv-1268D : charbon de bois récolté dans la couche de limon gris-noir d'origine fluviatile (couche 25 de la coupe 89) au voisinage du pieu 28 (PR-23).

La pauvreté de l'échantillon a nécessité sa dilution par une quantité *ad hoc* de carbone inactif pour permettre la datation, avec en conséquence une augmentation de l'imprécision sur le résultat final

Age ^{14}C : 1640 ± 100 BP

Calibration

Les âges ci-dessus sont les âges ^{14}C conventionnels BP, établis sur base de la période de Libby, et dont la marge d'incertitude est exprimée par la valeur de la déviation standard observée lors des mesures de radioactivité.

Pour transposer ces âges ^{14}C en périodes calendaires dans le tableau ci-après, il a été fait usage de la table de calibration publiée par Klein *et al.* dans le n° 24/2 de *Radiocarbon* [1]. Les limites ainsi fixées apportent un degré de certitude d'au moins 95 %.

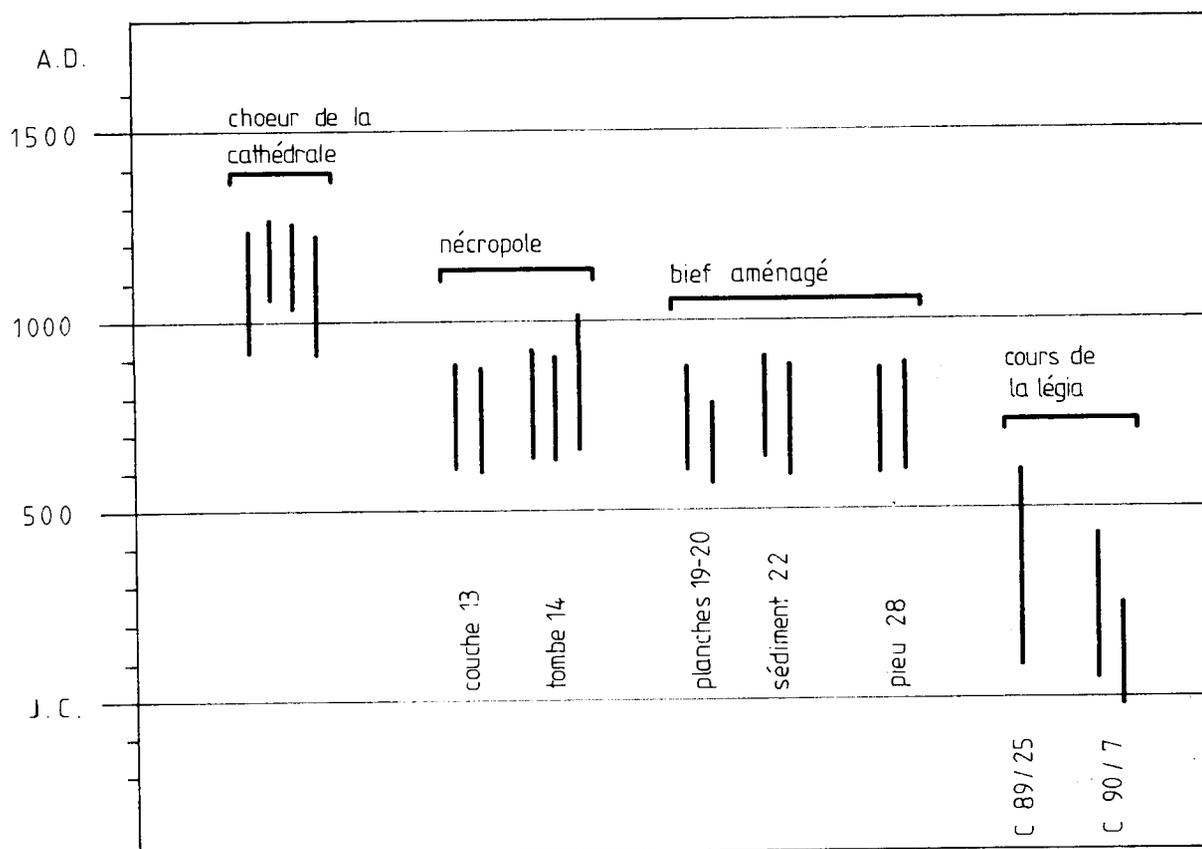
A l'intérieur de ces limites « sûres », il est encore possible en s'appuyant sur des études récentes concernant les variations naturelles du ^{14}C pendant l'ère chrétienne [2-3], de proposer des zones de plus grande probabilité. La reconnaissance de telles zones n'exclut toutefois pas, loin s'en faut, la possibilité que la date se situe quand même en dehors de la zone préférentielle.

Le chœur de la cathédrale

Les échantillons analysés sont tous les quatre des fragments de pieu et proviennent de la même couche. Si on fait l'hypothèse probable que ces bois sont contempo-

TABLEAU 1

Situation	Echantillon	Age ^{14}C (BP)	Date calibrée (AD) selon Radiocarbon 24/2	
Chœur de la cathédrale	Lv-1251	940 ± 50	920-1230	
	Lv-1252	820 ± 55	1060-1275	
	Lv-1253	880 ± 55	1035-1250	
	Lv-1254	950 ± 60	915-1225	
Coupe 89	couche 13	Lv-1264	1270 ± 40	610-880
		Lv-1266	1290 ± 50	605-875
	couche 14 (tombe 42)	Lv-1257	1180 ± 60	645-915
		Lv-1258	1220 ± 40	630-900
	couche 19	Lv-1259	1150 ± 50	665-1015
		Lv-1256	1280 ± 45	610-880
	couche 20	Lv-1255	1370 ± 55	580-775
	couche 22	Lv-1265	1220 ± 50	630-900
	couche 25	Lv-1267	1330 ± 60	590-850
		Lv-1268D	1640 ± 100	80-595
	couche 28	Lv-1260	1290 ± 65	605-875
	Lv-1261	1270 ± 60	610-880	
Coupe 90	couche 7	Lv-1262	1750 ± 65	60-420
		Lv-1263	1870 ± 55	5 BC-240 AD

Place Saint-Lambert, secteur oriental, Dates ^{14}C (Lv-1251 à -1268) calibrées selon Radiocarbon 24/2.

rains, on peut alors effectuer des calculs de moyenne pour affiner le résultat.

L'âge ^{14}C moyen de ce groupe de pilotis est 900 ± 25 BP. Il faut donc situer l'époque de croissance de ces arbres quelque part entre AD 1035 et AD 1235, et plus probablement entre AD 1050 et AD 1200. À l'intérieur de cette dernière période, l'allure de la courbe de calibration est telle qu'il n'est pas possible de préciser davantage; toute date peut être proposée avec une probabilité sensiblement équivalente.

Tenant compte qu'il s'agit d'un âge moyen du bois des pieux, on peut situer le début des travaux de construction du chœur oriental de la cathédrale entre la fin du XI^e et le milieu du XIII^e siècle.

La nécropole

Les trois échantillons de bois proviennent de la même tombe 42. L'une des planches (L-2142) montre un âge de 1220 ± 40 ans pour sa partie la plus ancienne et de 1150 ± 50 ans pour sa partie proche de l'aubier, soit un âge moyen de 1180 ± 30 ans. Ce résultat concorde parfaitement avec l'âge de 1180 ± 60 ans obtenu sur un morceau d'une autre planche du même sarcophage. On peut donc assigner pour le bois de cette tombe une date située entre AD 660 et AD 905, et plus probablement dans le courant du IX^e siècle. S'agissant d'un âge moyen, il faut y ajouter les années de croissance de l'arbre posté-

rieure à l'échantillon moyen et le temps de mise en œuvre. Par ailleurs l'échantillon chronologiquement le plus proche de l'abattage (Lv-1259) représente une date probable du IX^e ou X^e siècle indifféremment. La date de l'inhumation serait donc à situer plutôt vers la deuxième moitié du IX^e siècle ou dans le courant du X^e siècle.

Quant aux échantillons recueillis dans la couche 13 qui scelle la nécropole, tant le bois que le charbon de bois présentent un âge ^{14}C supérieur à celui de la tombe 42. Avec un âge moyen de 1280 ± 30 ans, ces échantillons datent d'une époque comprise entre AD 615 et AD 865, et plus probablement du VIII^e siècle. La parfaite concordance d'âge des 2 échantillons, malgré la distance qui les sépare, incite à croire qu'il ne s'agit pas d'éléments intrusifs, mais d'éléments qui ont appartenu à la couche 13 dès sa mise en place (sans pour autant préjuger de leur origine) et, le cas échéant, ont été remaniés avec elle.

Le bief aménagé

Les fragments de planche analysés appartiennent à une même structure et ont montré des âges ^{14}C sensiblement équivalents. Leur âge moyen (1315 ± 35 BP) conduit à les situer entre AD 600 et AD 800, et plus probablement vers la fin du VII^e siècle ou la première moitié du VIII^e siècle. L'époque d'aménagement du bief, nécessairement postérieure d'au moins quelques décennies à l'âge moyen des planches, se situerait donc probablement au VIII^e siècle.

Avec un âge moyen de 1265 ± 40 BP, les charbons de bois recueillis dans le sédiment semblent à peine plus récents. Ils sont à dater entre AD 620 et AD 870, et plus probablement du courant du VIII^e siècle sans qu'il soit possible de préciser davantage. Toutes les dates au sein du VIII^e siècle présentent grosso modo une probabilité équivalente. S'ils ne sont pas contemporains de l'aménagement du bief, les charbons de bois ont dû s'y déposer dans les décennies qui ont suivi.

Bien qu'il soit stratigraphiquement isolé des planches du bief, le pieu 28 est à rattacher à la même époque. Les deux dates ¹⁴C réalisées à partir de fragment de ce pieu concordent parfaitement pour situer cet arbre entre AD 610 et AD 880, et plus probablement dans le courant du VIII^e siècle. Ce tronc est donc contemporain des planches du bief. Si on veut néanmoins considérer les deux structures comme chronologiquement distinctes, on doit alors conclure que la couche 23 a été déposée très rapidement et que les divers aménagements se sont succédé en moins d'un siècle.

N.B. : On pourrait aussi faire l'hypothèse que le bief a été aménagé avec des planches récupérées de la structure liée au pieu 28. On expliquerait par là l'âge équivalent présenté par les planches et le pieu. Il reste que l'aménagement du bief doit se situer entre la date du pieu 28 et celle de la nécropole, et que les charbons recueillis dans le sédiment du bief datent du VIII^e siècle, peut-être du IX^e siècle. Les conclusions ci-avant n'en seraient guère modifiées.

Le cours de la Légia

Dans les sédiments fluviaux, les charbons de bois flottés constituent toujours un matériel remanié chronologiquement indépendant du phénomène de sédimentation. Ils ne donnent aucune information quant au temps qui a pu s'écouler entre l'époque de leur production — qui sera datée par ¹⁴C — et celle de leur remaniement par la rivière. Il n'est pas rare d'observer des inversions d'âge, lorsque l'eau érode en amont des couches de plus en plus anciennes pour les redéposer en ordre inverse en aval. Les charbons de bois flottés permettent donc seulement d'attribuer un âge maximal à un dépôt.

Dans la coupe 89, le sédiment 25 contient du charbon de bois d'âge ¹⁴C 1640 ± 100 BP. Cela conduit à le dater du II^e au VI^e siècle de notre ère, plus probablement après le milieu du III^e siècle. Ce niveau de sédimentation est donc postérieur ou au plus tôt contemporain du Gallo-Romain.

Dans le dépôt alluvionnaire de la couche 7 de la coupe 90, les deux échantillons analysés sont datés du I^{er} au III/IV^e siècle, avec une probabilité plus grande pour le II^e siècle ou le début du III^e siècle. Il s'agit ici aussi de charbon de bois Gallo-Romain et ce lit de la Légia est donc lui aussi postérieur ou au plus tôt contemporain de l'époque romaine.

Les analyses ¹⁴C ne permettent pas de déterminer si le lit de la Légia dans la coupe 90 est antérieur ou postérieur à celui de la coupe 89.

Conclusion

La construction du chœur oriental de la cathédrale a débuté au plus tôt dans la deuxième moitié du XI^e siècle et au plus tard au milieu du XIII^e siècle.

Dans la zone décrite par la coupe 89 :

- la Légia y passait encore après ou pendant l'époque Gallo-Romaine;
- des aménagements y ont été apportés, en une ou plusieurs fois, aux alentours du VIII^e siècle;
- des inhumations y ont eu lieu au IX^e ou X^e siècle.

Quant à la coupe 90, le cours de la Légia y est contemporain ou postérieur à l'époque romaine.

Bibliographie

- J. KLEIN, J. C. LERMAN, P. E. DAMON et E. K. RALPH, 1982. — « Calibration of radiocarbon dates ». *Radiocarbon*, vol. 24/2, pp. 103-150.
- M. STUIVER, 1982. — « A high-precision calibration of the AD radiocarbon time scale ». *Radiocarbon*, vol. 24/1, pp. 1-26.
- G. W. PEARSON et M. G. L. BAILLIE, 1983. — « High-precision ¹⁴C measurements of Irish oaks to show the natural atmospheric ¹⁴C variations of the AD time period ». *Radiocarbon*, vol. 25/2, pp. 187-196.

Les structures de bois et leur analyse dendrochronologique ¹

Patrick HOFFSUMMER,

Assistant volontaire au Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques (U.Lg.)

1. Le bief

a) DESCRIPTION

La paroi de la coupe 89 laissait apparaître une série de fragments de planches mieux dégagées lors de l'extension de la fouille vers l'est, dans les sondages S26, S27 et S33 à l'altitude - 6,00 m (voir dépliant n° 3, coupe 89, n°s 19, 20 et 21).

Il s'agit d'une structure de chêne allongée, suivant la direction de l'ancien chenal de la Légia, composée de deux rangées de planches posées de chant et glissées dans des poteaux de section rectangulaire, rainurés et appointés. L'ensemble, plus ou moins bien conservé sur une longueur de 8,40 m, est interrompu par les fondations des caves d'habitations qui bordaient la rue du Général Jacques. La largeur comprise entre les deux parois de bois, hautes de 25 cm environ, varie de 60 à 70 cm. Les piquets équarris et rainurés, de 80 cm de haut, étaient enfoncés à des intervalles d'environ 2,40 m, la pointe atteignant les sédiments d'origine fluviale. Cinq de ces poteaux étaient conservés au moment de la fouille; l'emplacement de trois autres est supposé sur le plan du dépliant n° 3. D'après l'étude sédimentologique, les planches retiennent des dépôts d'origine colluviale qui recouvrent le comblement de l'ancien chenal de la rivière. Celle-ci coulait donc déjà plus à l'est lorsque la structure de bois a été construite dans un « fond de vallée humide » (voir *supra*, p. 109). La composition du remplissage entre les deux rangées de planches (voir dépliant n° 4, coupe 93, n° 22) différait nettement des colluvions voisines à la même altitude; il s'agissait de sédiments relativement fins, régulièrement lités, sablonneux et remplis de charbons de bois. Dans S26, un fragment de tronc de chêne de 25 cm de diamètre était dressé sous l'aménagement en planches, dans les alluvions de la Légia. Ce tronc à base plate grossièrement découpée n'était rattaché à aucune structure.

b) FONCTION

Au moment de la découverte, on proposa plusieurs explications quant à la fonction de cette structure, notam-

¹ Nous nous sommes chargé de l'étude dendrochronologique en disposant, pour une partie du travail, du matériel du laboratoire de Louvain-la-Neuve. Nous exprimons ici notre plus vive reconnaissance à son directeur, le Professeur A.-V. Munaut, qui nous a initié à cette méthode d'analyse dans le cadre de l'enseignement de troisième cycle du F.N.R.S.

ment celle d'« embarcadère » qui aurait bordé la rive de la Légia. Cette hypothèse s'est révélée fort caduque dès le moment où l'étude sédimentologique a montré que l'installation des planches s'est faite dans un niveau de formation colluviale, marécageuse, postérieur à l'activité fluviale de la rivière déportée vers l'est. On songea alors à une passerelle fichée dans le sol marécageux. Cette deuxième interprétation s'accordait mal avec la disposition des planches, posées de chant, glissées dans des poteaux rainurés, et ne soutenant aucune trace de plancher.

Finalement nous retiendrons plus volontiers l'hypothèse d'un bief dont les parois en bois étaient destinées à retenir les terres marécageuses alors qu'un écoulement d'eau était prévu là où la fouille a mis au jour un dépôt sablonneux, riche en charbon de bois. Une observation supplémentaire viendrait étayer cette troisième interprétation: en plus d'être maintenues par les poteaux rainurés, les parois de ce caniveau sont soutenues vers l'intérieur par quelques petits piquets circulaires, de 5 cm de diamètre (dépliant n° 3, n° 27), probablement pour éviter l'affaissement des berges. Malgré les déplacements de l'ancien chenal naturel, il a peut-être été nécessaire de conserver une canalisation de débit beaucoup plus modeste, soit pour poursuivre l'assèchement du site, soit qu'une installation artisanale voisine nécessitait l'apport ou l'évacuation d'eau.

c) DATATION

— Relative

La chronologie relative que nous fournit la stratigraphie place clairement la construction du bief après le comblement du bras de la Légia, avant l'installation des sépultures T42 et T43, et avant l'élévation du mur du cloître M153 (dépliant n° 3, coupe 89).

— Absolue

Trois possibilités nous étaient offertes pour mieux cerner la période de construction du bief: le contexte archéologique, l'analyse du bois et du charbon de bois au radiocarbone, l'analyse dendrochronologique du bois.

Le matériel archéologique en relation avec l'utilisation du bief comprend quelque tessons de céramique mérovingienne, plutôt VII^e siècle (voir *infra*, p. 275). L'analyse ¹⁴C recouvre cette période (590-850 AD; 580-775 AD; voir *supra*, p. 263, analyse d'Etienne Gilot).

Pour l'étude dendrochronologique, la qualité et le nombre d'échantillons n'étaient pas suffisants pour atteindre un résultat sûr. Seul un des poteaux équarris de la paroi du bief a fourni une séquence de 65 cernes. L'absence d'aubier et d'écorce ne permettait pas d'obtenir un résultat autre qu'un *Terminus post quem*. La position du spectre que nous proposons sur la courbe de référence dont les valeurs ont été publiées par Ernst Hollstein (E. Hollstein, 1980) reste donc aléatoire. Dans l'hypothèse où elle serait correcte, le résultat serait le suivant :

Nombre de cernes mesurés	65
Chronologie de référence	Westdeutsche Eiche (E. Hollstein, 1980)
Position du dernier cerne	559 AD
Coefficient de coïncidence ²	66 %
Abattage probable du bois	2 ^e moitié du VI ^e siècle ou début du VII ^e siècle.

Si l'on établit les recoupements entre les différents résultats, la construction du bief pourrait donc remonter à la fin de la période mérovingienne.

2. Les sépultures

a) DESCRIPTION (fig. 1)

Six sépultures (T42, T43, T50, T51, T52 et T54) ont été creusées à travers les colluvions accumulées au-dessus du bief décrit ci-dessus. Ces tombes, plus ou moins bien conservées, se présentaient sous la forme de caveaux

² Le coefficient de coïncidence se définit comme étant le pourcentage de cas où la variation entre deux cernes consécutifs se fait dans un sens identique pour les deux courbes comparées (A. V. Munaut, 1978). La méthode d'analyse est décrite plus complètement dans le paragraphe consacré à la datation des sépultures.

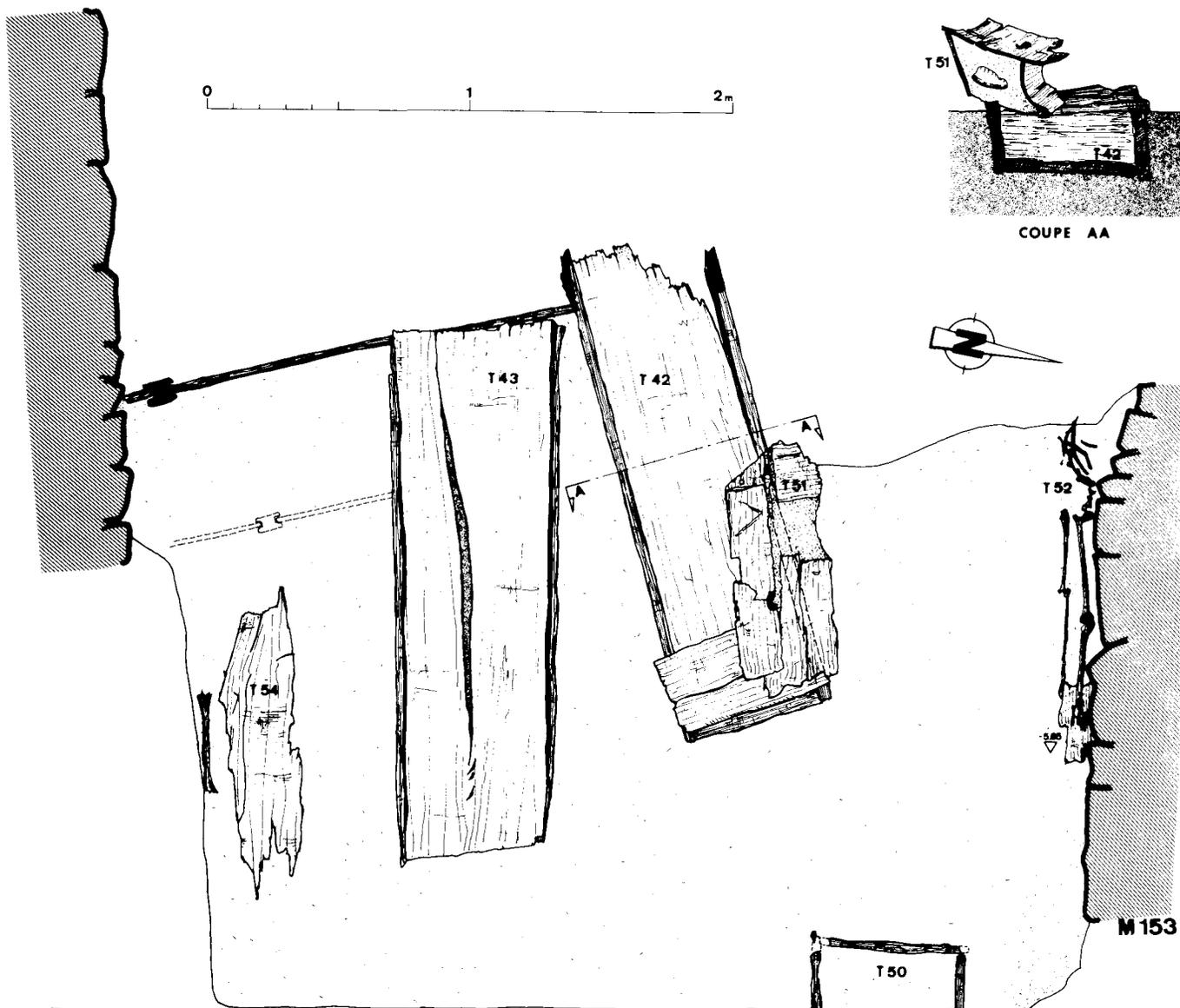


FIG. 1.

Fouille de la nécropole sous la rue Général Jacques avec les caveaux de chêne. La T51 est une tombe d'enfant posée sur la T42 (coupe AA') et la T52 est recoupée par les fondations d'un des murs du cloître oriental de la cathédrale.

composés d'épaisses planches de chêne disposées dans le sol sans assemblage. Les découvertes analogues faites par M^{me} Alenus-Lecerf lors du creusement de la rue du Général Jacques indiquent que ce cimetière se prolongeait vraisemblablement plus à l'ouest, à proximité d'un des murs (M153) du cloître oriental de la cathédrale (J. Alenus-Lecerf, 1981, p. 39).

Les sépultures T42, T43 et T51 ont plus particulièrement retenu notre attention du fait de leur bon état de conservation. De la T52, il ne subsistait plus que le flanc méridional du squelette et quelques minces fragments de bois car la tranchée de fondation du mur du cloître a traversé le niveau du cimetière avant de s'arrêter au sommet des vestiges du caniveau en planches. La T50 était peut-être bien conservée mais la fouille n'a pas été au-delà du dégagement de son chevet; le cimetière se prolonge probablement vers la place du Marché. Quant à la T54, seul un fragment de planche et quelques ossements étaient conservés à côté de la perturbation due à un des murs de cave.

La T51 est une tombe d'enfant dont le cercueil avait été déposé sur le couvercle du caveau de la T52. Les planches étaient trop fines pour les soumettre à l'analyse dendrochronologique. Par contre le squelette a fait l'objet d'une étude anthropologique qui nous situe l'âge du décès vers un an et demi (voir *infra*, p. 289, étude de Christine Charlier).

Le caveau de la tombe 42 renfermait des ossements mélangés au moment de notre fouille. Quatre panneaux de chêne épais d'environ 5 cm étaient disposés sans assemblage pour former le fond, les longs et un des petits côtés de la sépulture. La planche de chevet manquait. Le couvercle comprenait deux parties : une planche longitudinale dont un fragment fut retrouvé dans les déblais à proximité des sondages, et une planche plus petite (0,30 × 0,50 cm) posée transversalement sur l'extrémité orientale du caveau.

La tombe 43, installée à côté de la T42, a été retrouvée quasi intacte; seul le panneau du côté du chevet avait disparu. Cinq planches de chêne de même épaisseur que celles de la sépulture voisine servaient de fond, de côtés et de couvercle à ce caveau dont les éléments étaient soutenus à la base par quelques blocs de calcaire de faibles dimensions (10 à 15 cm de côté). En retirant le couvercle, brisé longitudinalement par le retrait du bois, on découvrit un squelette en bon état de conservation dont les ossements étaient toujours en connexion anatomique. Le poids des terres avait toutefois écrasé les os crâniens. Des planches de hêtre, affaissées, ont été retrouvées repliées sur elles-mêmes, le long des parois de chêne; sous les ossements, probablement en connexion avec les planches de hêtre, on mit au jour les restes de huit baguettes de bois transversales d'environ 2 cm de diamètre. Une autre tige, plus fine encore — environ 0,5 cm de diamètre — couvrait la dépouille dans le sens de la longueur (fig. 2 et 3). Ces éléments sont clairement indépendants du

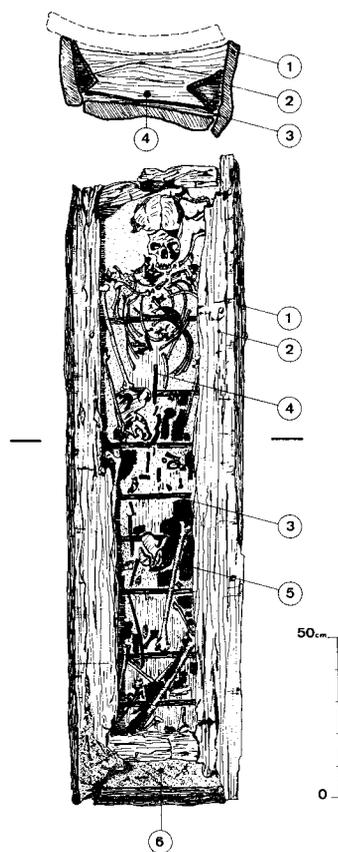


FIG. 2.

Relevé du caveau de la sépulture T43 après enlèvement du couvercle.

1. Panneau du caveau en chêne.
2. Terre d'infiltration soutenant les planches du cercueil en hêtre.
3. Baguette transversale reliant les parois du cercueil.
4. Tige longitudinale qui couvrait le squelette.
5. Fragment de tissus végétaux mélangés à des restes humains.
6. Terre d'infiltration.

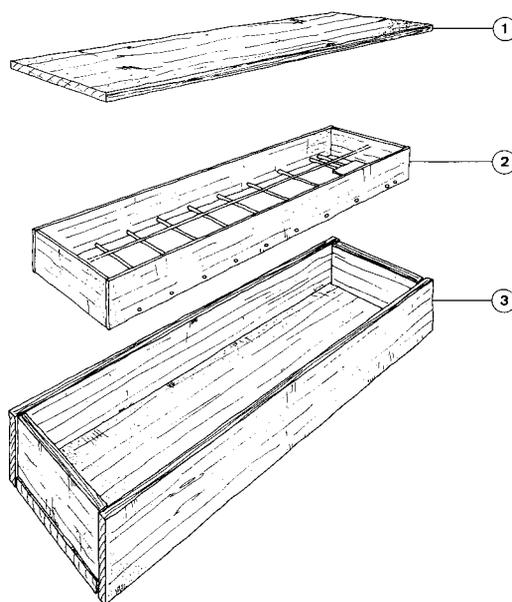


FIG. 3.

Reconstitution montrant l'emboîtement du cercueil de hêtre dans le caveau en chêne.

1. Couvercle du caveau en chêne.
2. Cercueil ou brancard en hêtre.
3. Caveau de chêne en planches posées dans le sol sans assemblage.

caveau proprement dit; ils pourraient appartenir à une sorte de brancard.

b) DATATION

— Relative

La stratigraphie observée au niveau de la coupe 89 situe clairement l'installation des tombes après l'accumulation des colluvions au-dessus du bief mérovingien. Elle nous apprend aussi que la tranchée de fondation du mur M153 du cloître de la cathédrale, probablement notgérien ou de peu postérieur (voir *infra*, p. 314), a recoupé une des tombes du cimetière, la T52. Ces repères situeraient donc les inhumations entre le VII^e et le XI^e siècle au plus tard.

— Absolue

L'analyse au radiocarbone et l'étude dendrochronologique convenaient particulièrement bien comme méthode de datation du bois. On choisit d'effectuer les prélèvements nécessaires parmi les planches de la tombe 42 et de conserver intacte la sépulture T43 en vue d'une exposition éventuelle dans un musée.

Sur la tranche des prélèvements de la tombe 42, on pouvait observer la succession des cernes de croissance depuis les environs du cœur de l'arbre jusqu'à l'aubier que nous estimons proche d'après le sciage de la planche. Autrement dit, le débitage du tronc s'est fait sur quartier et non sur dos, ce qui a permis d'obtenir de très belles séquences dendrochronologiques. L'analyse au C14 a porté sur trois échantillons : l'un a été prélevé dans une des planches de côté; les deux autres dans le couvercle, l'un près du cœur, l'autre près de l'aubier. Les résultats obtenus par Etienne Gilot sont les suivants (voir *supra*, p. 263) :

- Planche latérale (Lv-1257) : 645-915 AD;
- Couvercle, vers le cœur (Lv-1258) : 630-900 AD;
- Couvercle, vers l'aubier (Lv-1259) : 665-1015 AD.

Pour l'étude dendrochronologique on choisit cinq échantillons pris dans la petite planche du couvercle, les deux longs côtés, la longue planche du couvercle et la planche du fond (fig. 4 et dépliant n° 10).

Le mesurage de l'épaisseur des cernes de croissance s'est fait à l'aide d'un binoculaire muni d'un système de mesure précis au 1/100 mm raccordé à une imprimante.

Nous n'utilisons pas encore la transcription par ordinateur.

Les résultats chiffrés ont été reportés sur un papier à échelle semi-logarithmique pour accentuer les variations relatives de cerne en cerne. Les années y sont reportées en abscisse, tandis que l'épaisseur des stries de croissance y figure en ordonnée suivant une échelle logarithmique. N'utilisant pas encore l'ordinateur, nous nous sommes contenté d'interdater les courbes par simple superposition visuelle, suivant la méthode classique augmentée toutefois d'un coefficient de coïncidence. Celui-ci se définit comme étant le pourcentage de cas où la variation entre deux cernes consécutifs se fait dans un sens identique pour les deux courbes comparées (L. Leboutet, 1972; A.-V. Munaut, 1978, p. 9). La présence régulière, pour certaines années caractéristiques, de « signatures », pics ou dépressions de forme bien accentuée, constitua un guide supplémentaire et très précieux dans la plupart des synchronisations.

Deux chronologies de référence ont été utilisées pour situer la position des séquences par rapport au calendrier. Toutes les deux sont dues à Ernst Hollstein, du Laboratoire de Trèves (E. Hollstein, 1980). La première, couvrant l'ouest de l'Allemagne, se rapporte à une zone climatique dans laquelle l'est de la Belgique peut raisonnablement être compris (« Westdeutsche Eiche », 691 BC-1975 AD). La deuxième, bien qu'étant la moyenne de peu d'échantillons individuels par rapport à la première, concerne plus spécifiquement l'Ardenne et l'Eifel (« Ardennen-Eifel », 164 BC-1965 AD).

L'interdatation entre les différents diagrammes individuels est excellente. Plusieurs « signatures » aux dépressions parfois fort accentuées jalonnent l'ensemble des séquences. On remarquera la longueur particulière de la courbe issue de l'analyse du fond du caveau (fig. 4 et dépliant n° 10, n° 5) qui ne comprend pas moins de 181 cernes mesurés. L'aubier n'apparaît pas clairement sur les prélèvements mais l'équarrissage du bois montre encore la fin du duramen à certains endroits.

La courbe moyenne obtenue en rassemblant les valeurs des cinq échantillons se synchronise le mieux sur les chronologies de référence citées plus haut entre 772 et 955 AD. Le coefficient de coïncidence est de 66 % par rapport à la courbe « Ardennen-Eifel » (dépliant n° 10, H1) et tombe à 62 % si la comparaison se fait avec la courbe générale « Westdeutsche Eiche » (dépliant n° 10,

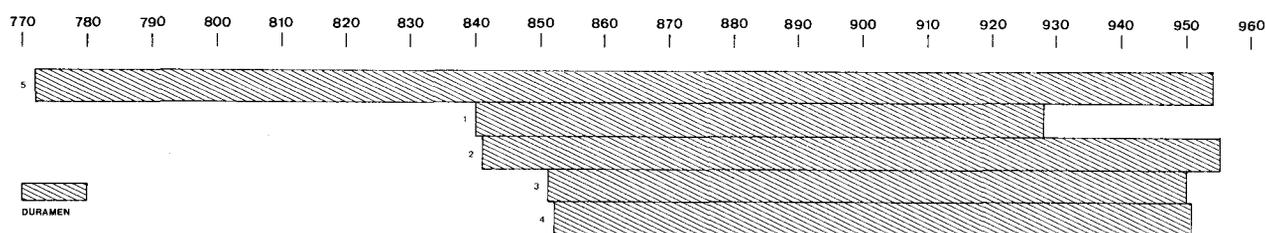


FIG. 4.

Bloc-diagramme montrant l'interdatation des différents échantillons prélevés pour l'analyse dendrochronologique de la tombe T42 trouvée sous la rue du Général Jacques.

TABLEAU 1

Les datations ¹⁴C et dendrochronologiques obtenues pour les échantillons de la tombe 42

	Provenance de l'échantillon	Résultats ¹⁴ C (E. Gilot)	Nombre de cernes mesurés	Coefficient de coïncidence par rapport à « H1 »	Coefficient de coïncidence par rapport à « H2 »	Année du dernier cerne	Année du début de l'aubier
1	Petite planche de la couverture		88	69 %	65 %	928	
2	Premier côté	645-915 AD	99	66 %	64 %	955	
3	Deuxième côté		99	60 %	55 %	950	
4	Longue planche de la couverture	630-900 AD (cœur) 665-1015 AD (aubier)	101	66 %	60 %	951	
5	Fonds		187	67 %	64 %	954	vers 954
M	Moyenne des échantillons		182	66 %	62 %	955	

TABLEAU 2

Liste des valeurs (1/100 mm) de la courbe dendrochronologique réunissant les échantillons de la tombe 42

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
770	—	—	316	285	296	238	280	193	277	199
780	245	304	214	—	223	278	215	297	276	257
790	231	289	208	252	139	210	216	202	223	331
800	190	238	260	226	291	234	210	262	340	350
810	342	273	378	376	305	223	270	226	273	215
820	278	225	171	209	199	222	327	204	272	185
830	187	222	182	287	320	306	298	475	396	240
840	276	237	265	173	277	347	327	334	333	291
850	248	216	503	425	393	265	198	280	325	274
860	282	284	328	230	221	195	321	351	296	431
870	331	293	245	419	189	423	394	276	227	241
880	214	293	208	294	354	321	379	322	437	389
890	228	260	279	195	341	198	160	210	170	210
900	301	270	198	203	182	160	235	204	256	260
910	131	237	319	251	219	175	152	223	202	189
920	156	169	126	152	150	191	224	213	222	205
930	181	219	251	177	164	144	189	168	143	153
940	149	164	120	128	137	163	191	208	174	201
950	155	143	169	154	126	139	—	—	—	—
960										

TABLEAU 3

Liste des valeurs (1/100 mm) de la courbe dendrochronologique réunissant les échantillons de pieux trouvés sous le chœur oriental

Année	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1080	102	223	202	201	215	227	227	216	289	269
1090	243	269	234	229	192	192	196	189	161	135
1100	102	105	90	75	55	54	50	67	111	101
1110	106	90	82	75	71	71	101	111	99	78
1120	92	84	111	135	119	104	121	108	105	63
1130	97	96	101	103	115	153	142	138	150	156
1140	175	186	177	166	185	225	198	194	166	206
1150	163	157	152	167	150	136	154	141	141	130
1160	144	158	131	116	75	54	59	57	81	111
1170	119	125	135	131	123	134	104	80	104	129
1180	150	131	118	113	96	121	161	176	120	154
1190	193	219	179	248	186	151	—	—	—	—

H2). Dans la mesure où la courbe « H1 » est plus spécifiquement ardennaise, cette différence s'explique aisément.

Individuellement, les diagrammes se superposent à la courbe « H1 » avec des coefficients variant de 60 à 69 % (voir tabl. 1). Quelques belles « signatures » se marquent en 843, 869, de 872 à 875, de 892 à 895 et en 910.

D'une manière générale, la position que nous proposons dans l'échelle du temps est relativement bonne et permet de situer l'abattage du bois utilisé dans la fabrication du sarcophage après 955, vraisemblablement vers 975, au plus tard, si l'on tient compte d'un aubier d'une vingtaine d'années.

3. Les Pilotis sous les fondations du chœur

Les travaux du Service national des fouilles avaient mis en évidence l'existence des fondations du chœur oriental (J. Alenus-Lecerf, 1981, pp. 27-28). En chronologie relative, il est clair que ce renforcement est postérieur aux puissantes fondations de l'étape de construction qui comprend les vestiges de la crypte avec ses bases moulurées. Mais il était impossible, uniquement par

l'observation des maçonneries, de connaître l'époque exacte de construction du rhabillage posé sur les pieux et, *a fortiori*, l'écart de temps — si il y en a un — qui sépare sa construction de celle de la crypte.

L'abondance d'éléments de bois offrait naturellement une possibilité d'échantillonnage de première valeur pour la datation au ^{14}C (voir *supra*, p. 263) et surtout l'analyse dendrochronologique. M^{me} Alenus-Lecerf s'était chargée, à la fin de sa campagne, de prélever quelques échantillons; puis le C.I.R.A., devant l'imminence de la destruction des vestiges au moment de la construction d'un parking, estima utile de retirer dix-huit autres pieux conservés en place (P. Hoffsummer, 1983, p. 119).

Les pilotis de chêne étaient grossièrement équarris, appointés, et enfoncés en réseau serré dans un sol fangeux d'origine fluviale. Leur hauteur oscille entre 1,20 m et 1,60 m tandis que leur diamètre varie de 15 à 20 cm. L'équarrissage de cinq des pieux analysés a laissé l'aubier en place sur une bonne partie du bois et parmi les neuf échantillons mesurés, un gardait son écorce parfaitement en place (fig. 5) tandis que trois possédaient les cernes précédant l'assise cambiale.

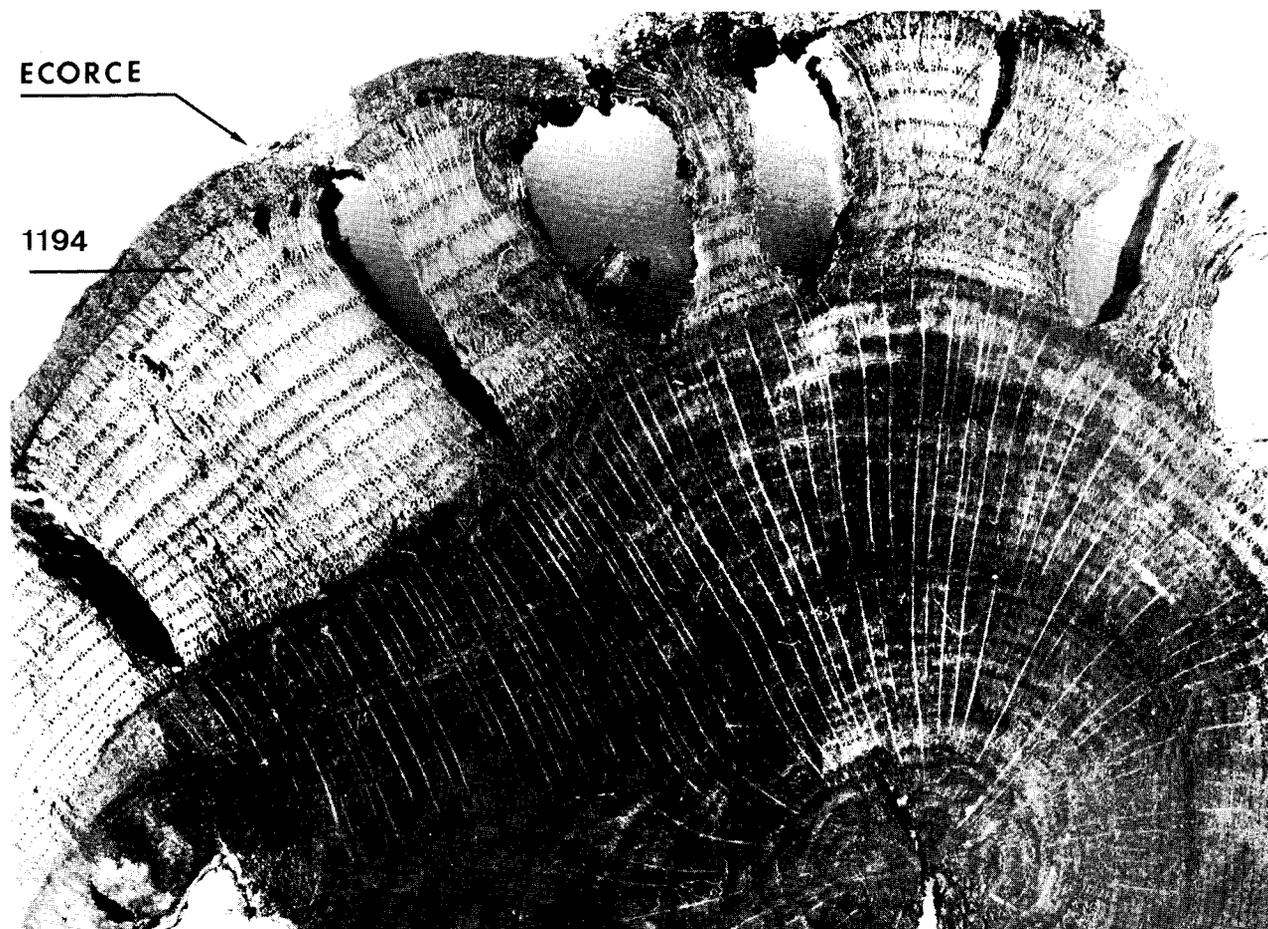


FIG. 5.

Un des échantillons des pieux en chêne découverts sous le rhabillage extérieur du chœur oriental. L'aubier bien visible malgré le retrait du bois, est encore couvert de l'écorce. Le cerne qui précède celle-ci date de 1194.

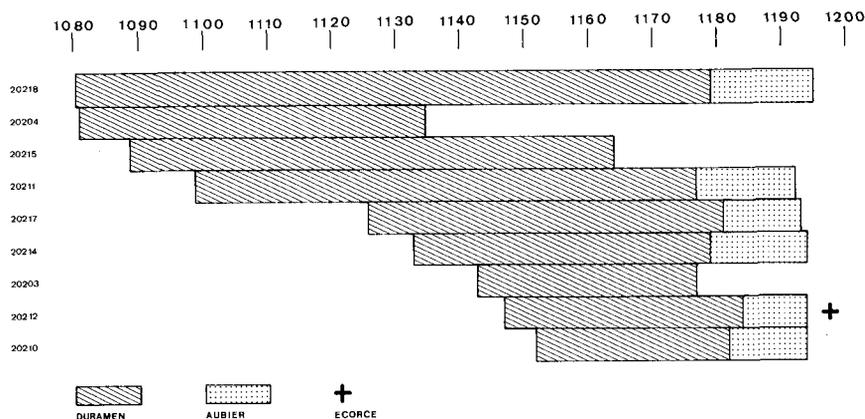


FIG. 6. Bloc-diagramme montrant l'interdatation des échantillons de pieux trouvés sous le chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert. La trame claire indique l'aubier, la croix l'échantillon pourvu de son écorce.

La méthode d'analyse dendrochronologique est la même que celle décrite à l'instant à propos de l'étude du sarcophage « T42 ».

Un ralentissement de croissance particulièrement marqué sur l'espace de 10 ans apparaissait comme une « signature » dans la plupart des diagrammes transcrits. Dès lors, ceux-ci ont pu être facilement superposés pour, dans un premier temps, synchroniser les échantillons dans une chronologie flottante étalée sur 115 années. Il apparaissait alors, de façon évidente, que tous les arbres avaient été abattus en même temps, l'aubier étant partout présent dans les quinze dernières années de la séquence (fig. 6).

La courbe de référence utilisée pour la datation finale est celle de Ernst Hollstein, du Laboratoire de Trèves, dressée de 822 à 1952 et se rapportant à une zone climatique dans laquelle l'Ardenne belge peut raisonnablement être comprise (E. Hollstein, 1965). Le ralentissement de croissance évoqué plus haut nous a facilement guidé pour trouver la meilleure synchronisation possible entre la courbe de référence et la moyenne tracée à partir des échantillons à dater. Un fléchissement identique apparaît en effet entre 1160 et 1170, période où les conditions climatiques ont dû être particulièrement rudes pour le développement des chênes ardennais.

La correspondance entre les deux courbes se vérifie aussi pour le reste, moins peut-être entre 1100 et 1120 où un fléchissement enregistré sur la courbe liégeoise est moins accentué sur la référence de Ernst Hollstein; la faible quantité d'échantillons intervenant à cet endroit de notre moyenne (quatre sur les neuf analysés, voir fig. 6) ou l'existence d'un phénomène climatique plus local sont deux explications possibles de cette différence.

Le coefficient de coïncidence entre la courbe moyenne des pieux et la chronologie de référence est de 66 %.

Le résultat de l'analyse se lit alors aisément : le cerne le plus récent de l'ensemble des échantillons date de 1195 et

l'écorce couvre l'anneau de croissance complètement formé (printemps et été) de 1194 sur un autre prélèvement. L'abattage du bois nécessaire à l'élargissement des fondations du chœur oriental se situe donc soit à la fin de l'année 1194, soit en 1195. Notons que sept autres échantillons, ceux récoltés par M^{me} Alenus-Lecerf, ont fait l'objet d'une analyse par notre collègue du laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel, Heinz Egger, qui obtient le même résultat avec une dépression « anormale » identique entre 1100 et 1120³.

Ces données s'intègrent parfaitement dans l'histoire de la cathédrale puisque l'on sait que la reconstruction gothique a rapidement suivi l'incendie de l'édifice notgérien en 1185.

³ Nous remercions ici très chaleureusement Heinz Egger de nous avoir transmis ses résultats lors d'un échange de données dans son laboratoire en septembre 1983.

Bibliographie

- J. ALENUS-LECERF, 1981. — « Les fouilles du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert de Liège », dans : *Archaeologia Belgica*, n° 236, Bruxelles.
- P. HOFFSUMMER, 1983. — « L'apport de la dendrochronologie dans l'étude de trois constructions médiévales et post-médiévales de la région liégeoise (Belgique) », dans : *Archéologie Médiévale*, 13, pp. 117-129.
- E. HOLLSTEIN, 1965. — « Jahrringchronologische Datierung von Eichenhölzern ohne Waldkante », dans *Bonner Jahrbücher*, 165, pp. 12-17.
- E. HOLLSTEIN, 1980. — *Mitteleuropäische Eichenchronologie, Trierer dendrochronologische Forschungen zur Archäologie und Kunstgeschichte*. Coll. « Trierer Grabungen und Forschungen », Band XI, Mayence.
- L. LEBOUTET, 1972. — « Problèmes de la dendrochronologie en Normandie », dans *Château Gaillard, étude de castellologie médiévale*, 5 (actes du colloque tenu à Hindsjavl, septembre 1970), Caen, pp. 211-232.
- A.-V. MUNAUT, 1978. — « La dendrochronologie, une synthèse de ses méthodes et applications », dans : *Lejeunia, revue de botanique*, 91, pp. 1-47.

La céramique romaine et médiévale

Patrick HOFFSUMMER et Catherine PÉTERS,

Assistants volontaires au Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques (U.Lg.)

La fouille des sondages pratiqués à l'emplacement des deux cours de la Légia a permis de récolter un lot de tessons dont nous publions l'inventaire descriptif dans les pages qui suivent. La céramique n'est représentée que par quelques tessons finalement peu significatifs. C'est surtout pour le Haut Moyen Age que la céramique révèle une occupation plus marquée. A l'intérieur des ensembles définis par le lieu de la découverte, nous avons identifié des groupes par catégories de pâte. Dans quelques cas seulement, on peut distinguer, par le décor notamment, la céramique mérovingienne de tessons plutôt carolingiens. Mais la production locale de récipients aux formes finalement fort simples peut difficilement être comparée à d'autres découvertes. On mesure là le chemin qui reste à faire pour mieux connaître la céramique, surtout « carolingienne », de nos régions.

La céramique du Bas Moyen Age fait l'objet d'un troisième paragraphe. Il s'agit de tessons trouvés dans les couches supérieures de la coupe 89, sous la rue du Général Jacques, ou dans les niveaux perturbés d'autres sondages. Dans ce domaine, les comparaisons sont plus aisées.

A. La céramique romaine

Dans S30

L-2467.

— Un fragment de panse en céramique noire vernissée décorée au guillochis (fig. 1; 1).

— Un bord de couvercle en pâte rose, usé par l'action de l'eau.

Dans S33

L-2677.

— Un fragment de bord épais de section carrée (fig. 1; 2). Céramique rouge, brillante.

B. La céramique du Haut Moyen Age

1. A l'emplacement de la coupe 89 (S26, S27, S33)

CÉRAMIQUE À PÂTE GRISE

L-2086.

— Un fragment de vase biconique de grandes dimensions trouvé dans le fond du lit de la Légia (CH32,

cote - 707). Il s'agit d'un morceau de la partie inférieure de la carène de pâte gris-beige à la cassure, à couverte grise un peu rugueuse s'écaillant volontiers en grandes plaques. Des sillons de tournassage rapprochés parcourent l'intérieur du vase. Les cassures sont fortement émoussées par l'action de l'eau (fig. 2; 1).

L-2496.

— Un fragment de bord à lèvre droite, à surface gris-foncé, lissée, brillante avant érosion, peut-être de vase biconique (fig. 2; 2).

— Un fragment de panse décoré d'une roulette carrée (fig. 2; 3).

CÉRAMIQUE À COUVERTE NOIRE OU GRISE ET PÂTE BLANCHE OU CLAIRE À LA CASSURE

L-2267.

— Un fragment de panse, blanc à la cassure, à la couverte noire parcourue de reflets métalliques à l'extérieur du vase.

— Un fragment de rebord arrondi à pâte grise à la cassure et couverte lisse gris-foncé. Forme carolingienne? (fig. 2; 4).

CÉRAMIQUE À PÂTE GRISE, DE TEXTURE ASSEZ FINE

L-2083.

— Un fragment d'épaule en pâte blanche à la cassure et à couverture grise assez mate. Le décor à la roulette, mal imprimé, au-dessus de deux traits parallèles, n'a pas la qualité de la céramique mérovingienne traditionnelle. Cette céramique pourrait être plus tardive (fig. 2; 6).

— Un important fragment de vase biconique mérovingien trouvé en décapant le rivage du bras d'eau recoupé par les sondages S26 et S27, à proximité d'un des pieux de la structure en bois dégagée dans le plan de la coupe 89. A la cassure, la pâte du tesson est rose alors que la couverte est lisse et noire. L'épaule est décorée d'une roulette imprimée profondément, avec soin, sur trois bandes. D'après Böhner, ce type de vase biconique, par sa cuisson réductrice et sa surface lisse appartient au groupe Trier B; chronologiquement, sa typologie et son décor se retrouvent dans la « Stufe IV » (environs du VII^e siècle) (K. Böhner, 1958).

Les datations C14 effectuées sur des prélèvements de charbon de bois ou de bois dans le niveau stratigraphique où le tesson a été découvert recouvrent cette datation :

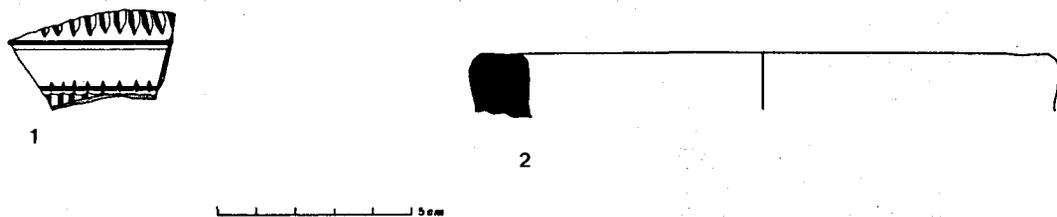


FIG. 1

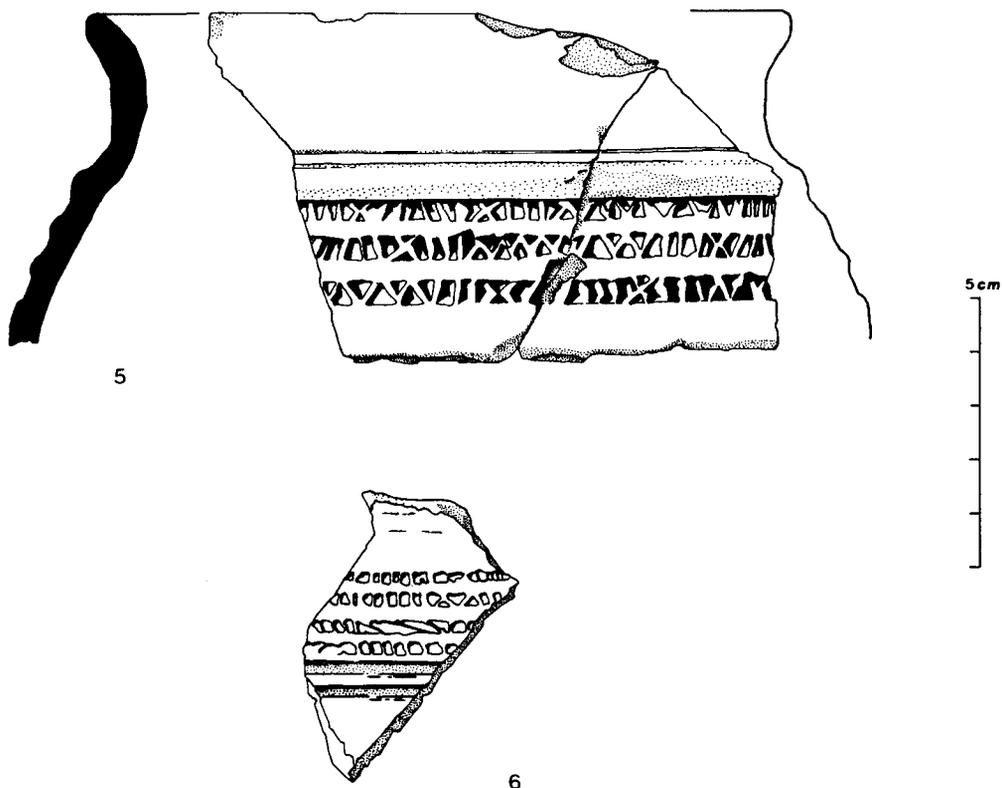
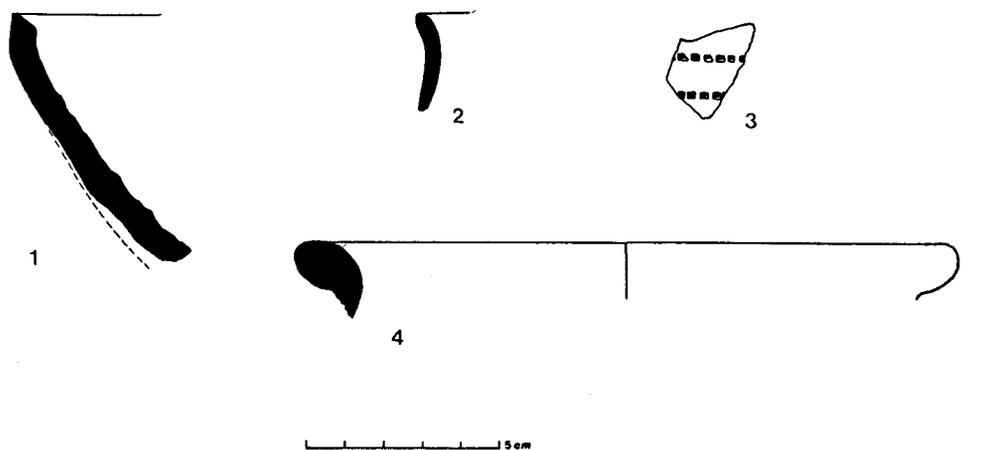
1 et 2 : *Céramique romaine.*

FIG. 2.

*Céramiques du Haut Moyen Age trouvée dans S26, S27 et S33.*1 à 4 : *Céramique à pâte grise.*5 et 6 : *Céramique à pâte grise, de texture assez fine.*

610 AD-880 AD, 630 AD-900 AD, 590 AD, 850 AD, 775 AD, suivant les échantillons.

Le *terminus post quem* obtenu par la dendrochronologie sur l'un des pieux de l'aménagement de la rive (559 AD), malgré les restrictions dues aux conditions délicates d'analyse, n'est pas contradictoire dans le contexte de la trouvaille (fig. 2; 5).

L-2085.

— Dans les alluvions sous les sépultures T42 et T43, un fragment de panse à bossettes à pâte grise à la cassure et noire en surface. L'intérieur du tesson présente de fines traces de tournassage alors que l'extérieur est lissé avec des aplats (fig. 3; 1).

— Au même emplacement, un fragment supérieur de vase à lèvre arrondie décoré de quatre traits horizontaux. La pâte est grise à la cassure; la couverte est noir-mat (fig. 3; 2).

L-2269.

— Derrière l'aménagement de la rive du cours d'eau, un fond de vase à base plate, pâte grise à la cassure et

couverte noire. Celle-ci a été lissée à l'ébauchoir alors que l'intérieur du vase, plus mat, présente des sillons de tournassage (fig. 3; 3).

L-2687.

Dans le sol sableux, sous l'empierrement, à la cote - 610 :

— Un fond de vase à base concave coupée à la ficelle avec à l'intérieur de profonds sillons de tournassage (fig. 3; 4).

— Un tesson de panse décoré d'une roulette carrée (fig. 4; 1).

— Un fragment de fond à base plate; la couverte noire présente des traces d'ébauchoir, l'intérieur, des sillons de tournassage (fig. 3; 5).

— Un fragment d'épaule avec un bourrelet décoratif (fig. 4; 2).

L-2683.

— Un fragment de lèvre arrondie et déversée (fig. 4; 3).

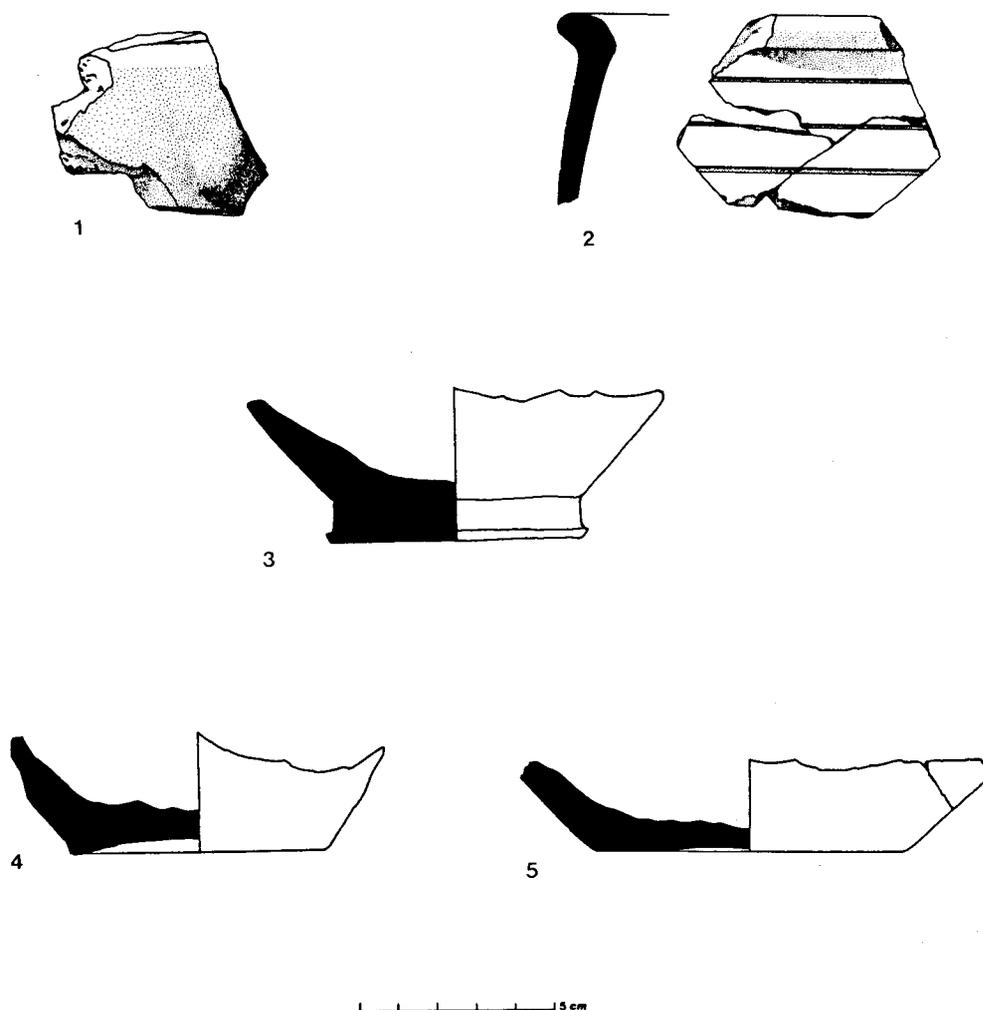


FIG. 3.
Céramique du Haut Moyen Age trouvée dans S26, S27 et S33.
1 à 5 : Céramique à pâte grise de texture assez fine.

L-2496.

— Un petit fragment de vase biconique décoré d'une roulette carrée juste au-dessus de la limite de la carène. La couverte noire est régulièrement lissée (fig. 4; 4).

CÉRAMIQUE À PÂTE ROUGE

L-2493.

— Un fragment de panse en terre cuite sigillée décoré à la molette (fig. 4; 5).

— On peut encore signaler, dans les couches déjà citées, la présence de cinq fragments de panse, de deux fragments de fond à base plate, tous d'une pâte grise assez grossière, un fragment de rebord en pâte très fine, à couverte noire, lisse, 10 tessons de panse et un fragment de col à pâte fine.

2. Dans les alluvions fluviales du sondage S30

CÉRAMIQUE À COUVERTE NOIRE OU GRISE
ET PÂTE BLANCHE OU CLAIRE À LA CASSURE

L-2591.

— Partie supérieure de vase à lèvre arrondie limitée à l'intérieur par une large encoche vraisemblablement destinée à recevoir un couvercle. La pâte est relativement fine, bien cuite, blanche à la cassure, soigneusement tournassée tout en restant rugueuse, avec une couverte grise, à reflets métalliques (fig. 5; 1).

— Pied de vase en pâte grise à rose à la cassure et noir mat en surface (fig. 5; 2).

— Une lèvre arrondie déversée vers l'extérieur (fig. 5; 3).

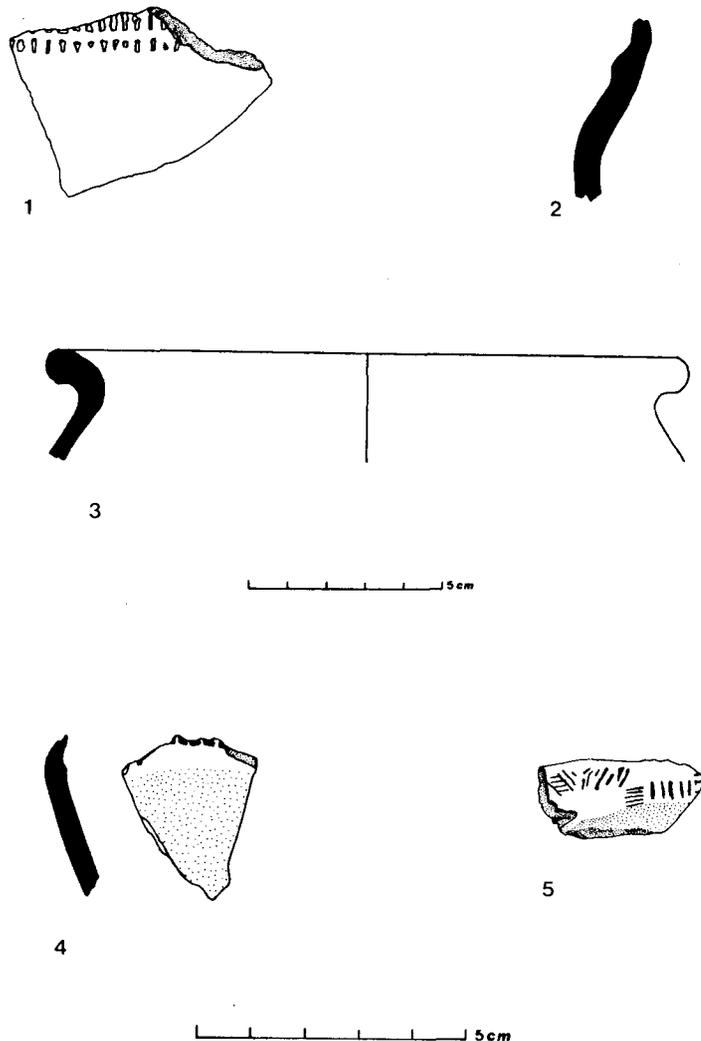


FIG. 4.

Céramique du Haut Moyen Age trouvée dans S26, S27 et S33.

1 à 4 : Céramique à pâte grise de texture assez fine.

5 : Céramique sigillée.

L-2591.

— Une lèvre arrondie déversée vers l'extérieur à pâte grise à la cassure et couverte gris-bleuté (fig. 5; 4).

L-2492.

— Partie supérieure d'écuelle à encolure tronconique limitée vers le bas par un bourrelet saillant et décorée de sillons en escalier. La pâte est gris-clair à la cassure avec une couverte gris plus foncé, un peu bleutée (fig. 8; 6). On rencontre ce genre de forme, en particulier le col, dans la typologie des ateliers de Saran (Loiret, France) proposée par J. Chapelot et située chronologiquement du VIII^e siècle au XI^e siècle. L'auteur ne peut toutefois pas déterminer l'aire de diffusion de cette céramique qui se différencie de la nôtre par le mode de cuisson en atmosphère oxydante (J. Chapelot, 1981). Un rapproche-

ment plus étroit, portant à la fois sur la forme et la pâte, est peut-être plus probant à propos d'une « écuelle en terre blanc-sale, rugueuse, noir mat à l'extérieur » trouvée dans un fond d'habitation à Huy (J. Willems, 1975-1976, p. 144). D'après l'auteur de la découverte, la trouvaille serait issue d'un contexte mérovingien, avec traces d'habitat voisinant des fours de potier. Une autre comparaison, plus proche encore de Liège, peut être établie avec un fragment de vase découvert sur le site de Chèvremont, à 6 km de la place Saint-Lambert, dont l'occupation au Haut Moyen Age, en tant que place forte de la Lotharingie, est bien connue des textes (J. Mertens, 1972; A. Bosson, 1981, p. 102, fig. 73).

— Restent à signaler deux fragments de lèvre et un fragment de panse à couverte grise ou noire et dix-huit tessons de panse de céramique grise de cuisson variable.

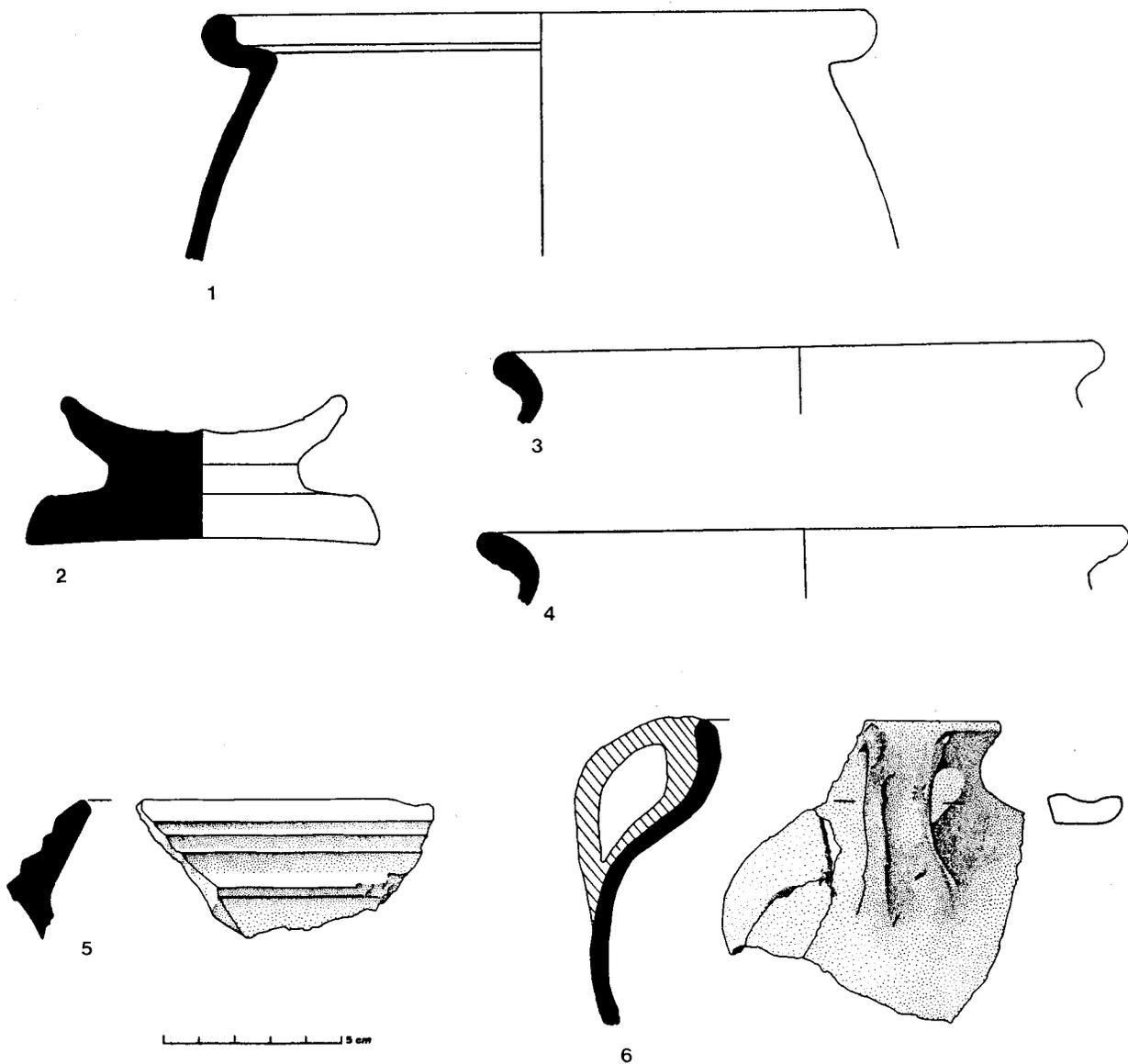


FIG. 5.
1 à 5 : Céramique à couverte noire ou grise et pâte blanche ou claire à la cassure, trouvée dans S30.
6 : Céramique à pâte grise trouvée dans S28.

3. Dans les alluvions fluviales fouillées dans les sondages S28 et S29

CÉRAMIQUE À PÂTE GRISE

L-2224.

— Un fragment de cruche en terre cuite gris clair avec un col, une lèvre droite et une anse. D'après la typologie, ce vase appartiendrait à la stufe V (viii^e siècle) de Böhner (K. Böhner, 1958) (fig. 5; 6).

L-2275.

— Un fragment d'épaule de vase biconique en terre cuite grise et à couverte noire. L'extérieur est lissé et décoré de cachets de petits restangles au-dessus de la limite de la carène (vii^e siècle d'après Böhner) (fig. 6; 1).

L-2278.

— Un bord à lèvre arrondie déversée vers l'extérieur. La pâte est blanche à la cassure et grise en surface (fig. 6; 2).

L-2273.

— Un fragment supérieur de vase à lèvre arrondie, à pâte grise tant à la cassure qu'en surface. Celle-ci porte des traces noires d'utilisation (fig. 6; 3).

L-2482.

— Un fragment de panse à couverte noire décoré à la roulette (fig. 6; 4).

L-2486.

— Un fragment de lèvre arrondie à couverte grise et gros dégraissant de quartz (fig. 6; 5).

— Un fragment de col évasé de cruche à anse plate partant de la lèvre (fig. 6; 6).

CÉRAMIQUE À PÂTE ROUGE

L-2482.

— Un fond de vase à base plate en terre cuite imitant la sigillée (fig. 7; 1).

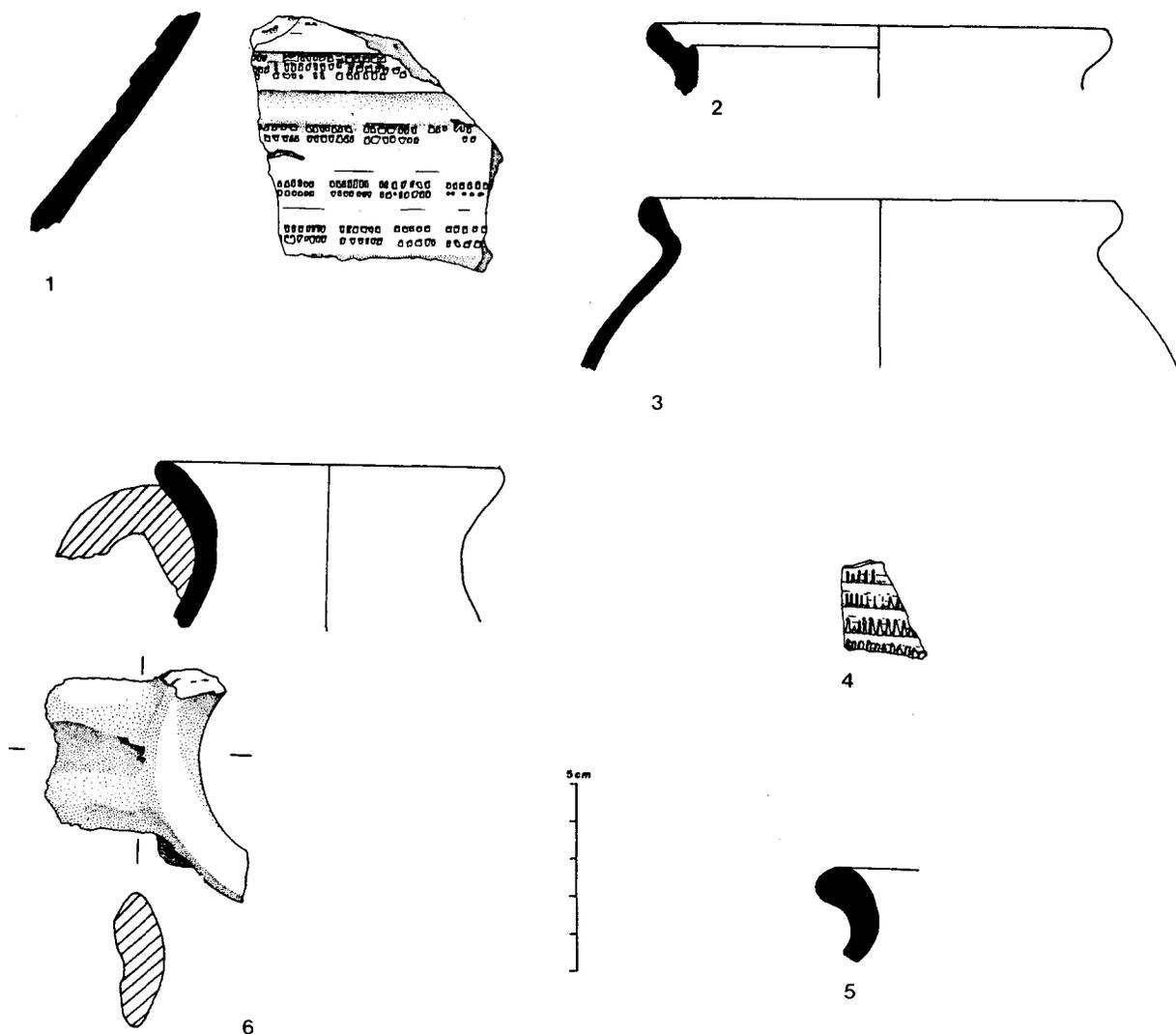


FIG. 6.
1 à 6 : Céramique à pâte grise trouvée dans S28 et S29.

— Un fragment de lèvre arrondie de même type de pâte (fig. 7; 2).

L-2486.

— Un fragment de panse de terre sigillée, ou d'imitation, fort usé par l'action de l'eau, mais montrant encore la trace d'un décor à la molette (fig. 7; 4).

Une dizaine d'autres fragments de panse de divers types de céramique à pâte grise proviennent des mêmes sondages.

4. Dans les alluvions de la coupe 90

L-2317.

— Un fragment de panse en terre cuite rose à couverture noire extérieure soigneusement lissée décorée d'ondulation au poinçon au-dessus d'un trait horizontal (fig. 7; 5).

— Partie inférieure de vase en terre cuite blanche à la cassure, à gros dégraissant et couverture noir mat très

rugueuse. L'intérieur du vase, à l'approche du fond, est parcouru de larges ondulations dues au tournassage.

— Fragment d'anse en terre cuite gris clair à la cassure, à gros dégraissant et couverture noir mat.

5. Dans les traces de structures d'habitat (F11)

L-2465.

— Un tesson de terre cuite rose à la cassure à couverture noir mat décoré d'une roulette losangique (fig. 7; 6).

— Un fragment de fond plat de vase en céramique vernissée.

6. Dans les perturbations de fosses omaliennes (F1 et F3)

L-2480.

— Un fragment de lèvre déversée (fig. 7; 3).

Dans les fosses 1 et 9 ont été découverts cinq autres fragments de céramique du Haut Moyen Age.

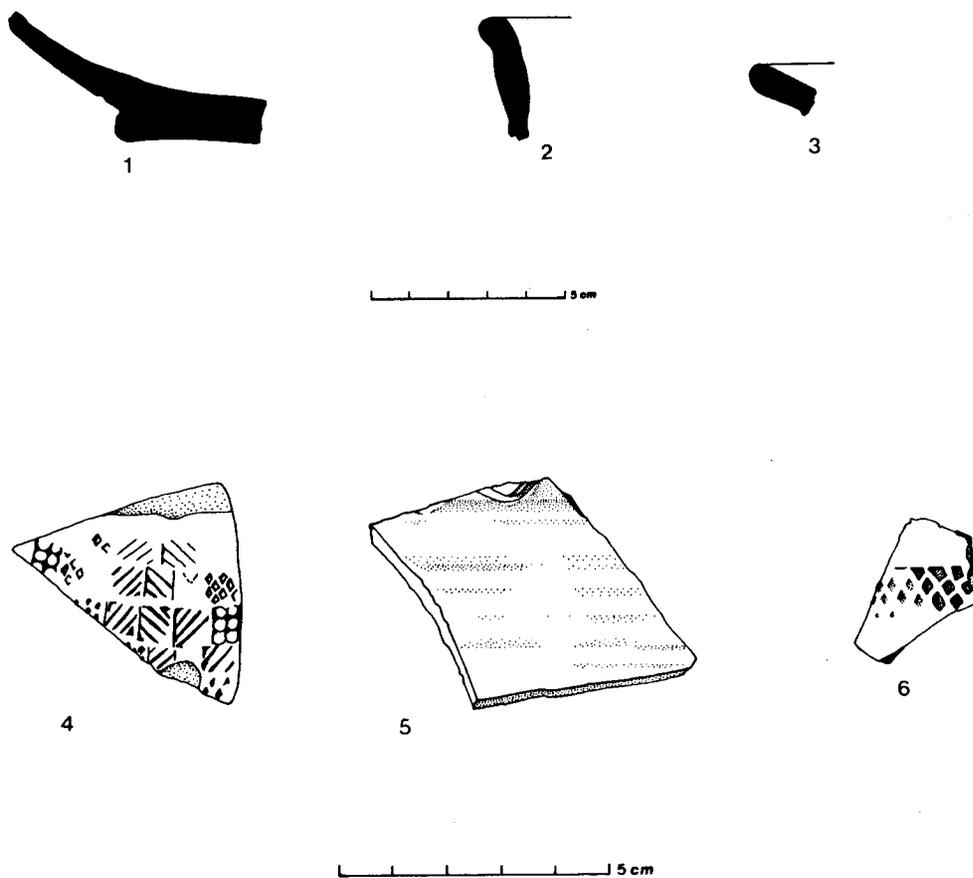


FIG. 7.

1, 2 et 4 : Céramique à pâte rouge trouvée dans S28 et S29.

3 : Céramique provenant de perturbations dans les fosses omaliennes.

5 : Céramique à pâte claire et couverture noire provenant de la coupe 90.

6 : Céramique trouvée dans les traces de structure d'habitat (F11).

C. La céramique du Bas Moyen Age

1. Dans les sondages recoupés par la coupe 89

L-2987.

— Dans la tranchée de fondation du mur M153, à la même altitude que la tombe T42, un fragment de panse à glaçure plombifère jaune mat décorée d'une roulette carrée du type « Andenne I » (R. Borremans et R. Warginaire, 1966) (fig. 8; 2).

L-2552.

— Au-dessus des tombes 42 et 43, une anse d'amphore avec rubans appliqués de section triangulaire.

La pâte rappelle la production du groupe « Andenne » mais la typologie ne correspond pas aux formes rencontrées dans les trouvailles des fours de la vallée mosane. A propos d'une découverte analogue faite à Londres (Lime Street), R. Borremans envisage la fabrication de ce type d'amphore comme pouvant être contemporaine des premières productions d'Andenne, aux XI^e-XII^e siècles (G. C. Dunningh, J. G. Hurst, J. N. L. Myres et F. Tischler, 1959, p. 62 (fig. 8; 1).

Les couches supérieures de la coupe 89 ont également fourni une série de tessons de panse de céramique du Bas Moyen Age et des Temps Modernes.

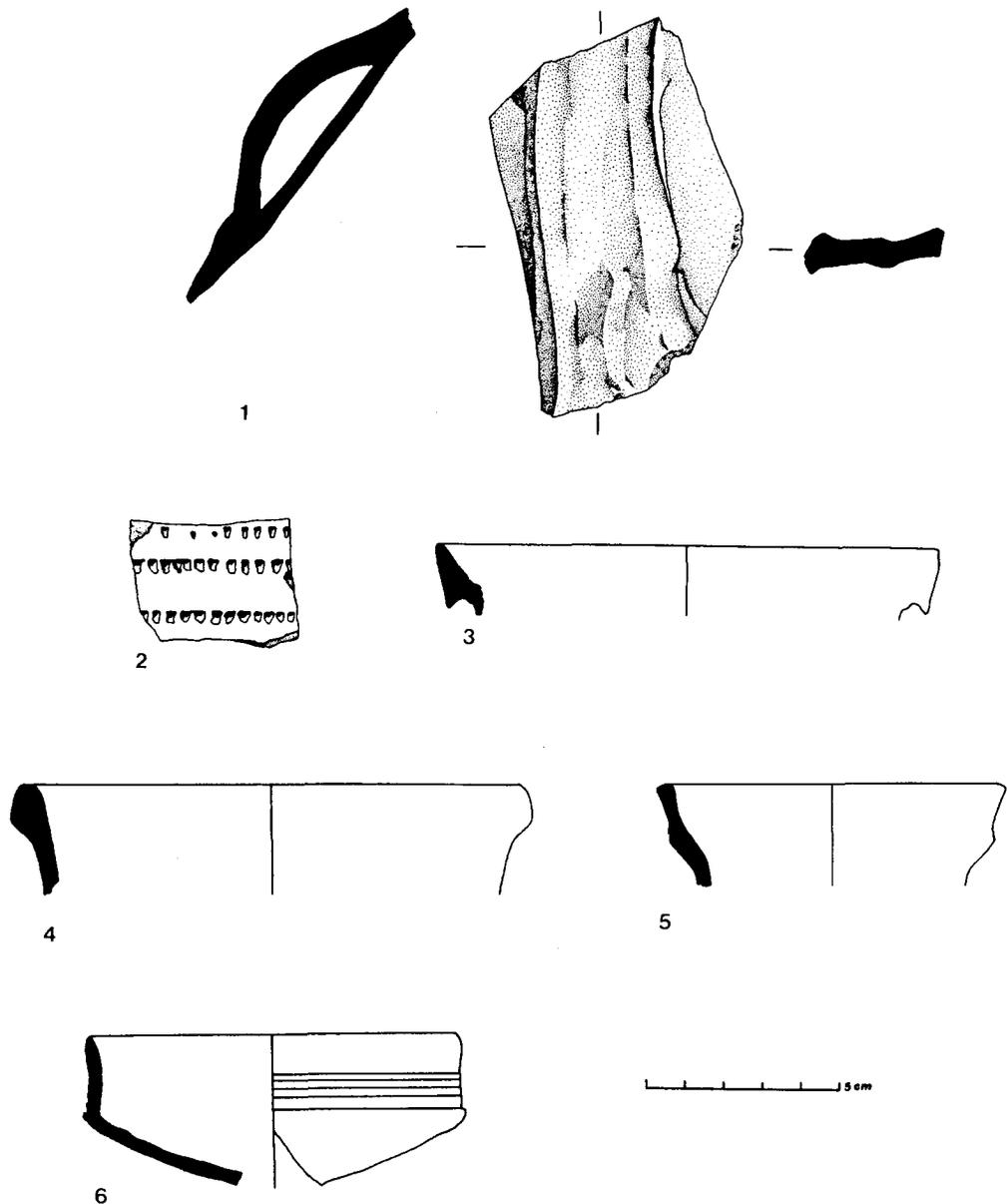


FIG. 8.

Céramique du Bas Moyen Age.

1 et 2 : Céramique provenant de S33.

3 : Céramique trouvée au niveau de la coupe 90.

4, 5 et 6 : céramique provenant des perturbations modernes de S30.



FIG. 9.
Fragments de vases biconiques mérovingiens décorés à la roulette et au poinçon découverts dans les bras de la Légia.

2. Au niveau de la coupe 90

L-2155.

— Un fragment de lèvre en bandeau convexe en terre cuite rose. Production du type « Andenne I » (R. Borremans et R. Warginaire, 1966) (fig. 8; 3).

— Une dizaine de tessons en terre cuite beige ou blanche parfois couverts d'une glaçure orange (« Andenne I »).

3. Dans la zone de S30 perturbée par les constructions modernes

L-2448.

— Un fragment de lèvre à épaisseur externe en terre cuite rose. Production du type « Andenne » (fig. 8; 4).

— Une lèvre à bandeau concave en terre cuite rouge couverte d'un engobe blanc à l'extérieur et à l'intérieur du vase (fig. 8; 5).

— Un fragment de coupelle en grès de la production de Sieburg (période IV, à partir de 1300, B. Beckmann, 1974) (fig. 8; 6).

Bibliographie

- B. BECKMANN, 1974. — « The main types of the first four production periods of Sieburg pottery », dans : V. I. EVISON, H. HODGES et J. G. HURST, *Medieval pottery from excavations*, Londres, pp. 183-221.
- K. BÖHNER, 1958. — *Die fränkischen Altortümer des Trierer Landes*, Berlin.
- R. BORREMANS et R. WARGINAIRES, 1966. — *La céramique d'Andenne, recherches de 1956-1965*, Rotterdam.
- A. BOSSON, 1981. — *Le site de Chèvremont, étude historique et archéologique*, mémoire dactylographié, Université de Liège, Liège.
- J. CHAPELOT, 1981. — La céramique de l'atelier de potier de Saran (Loiret, France) (VIII^e-XI^e siècle), dans : « De merovingische beschaving in de Scheldevallei » (dir. A. VAN DOORSELAER). *Westvlaamse Archaeologica Monografieën*, II, Courtrai, pp. 199-209.
- G. C. DUNNING, J. G. HURST, J. N. L. MYRES et F. TISCHLER, 1959. — « Anglo-Saxon pottery, a symposium », dans : *Medieval Archaeology*, t. 3, pp. 1-78.
- J. MERTENS, 1972. — « Vaux-sous-Chèvremont (Liège) », dans : *Vingt-cinq années de fouilles archéologiques en Belgique*, catalogue d'exposition, Bruxelles, pp. 121-123.
- J. WILLEMS, 1975-1976. — « Huy, 1977, rebuts de fabrication de poterie mérovingienne rue du Vieux-Pont », dans : *Bulletin du Cercle archéologique Hesbaye-Condruz*, t. 14, pp. 141-146.

La détermination des restes de faune découverts dans le cours oriental de la Légia

Achilles GAUTIER,

Laboratorium voor Paleontologie, Rijksuniversiteit, Gent

et Patrick HOFFSUMMER,

Assistant volontaire au Centre interdisciplinaire de recherches archéologiques (U.Lg.)

Nous avons vu dans le compte rendu de fouilles qu'un sondage (S30) pratiqué à l'emplacement du cours oriental de la Légia avait permis de récolter un intéressant lot de restes d'animaux accompagnés de quelques beaux tessons de céramique du Haut Moyen Age, peut-être d'époque carolingienne. Bien que les conditions de fouilles, très précaires, n'aient pas permis de fouiller l'intégralité du gisement, nous avons pensé que la quantité d'ossements recueillis méritait une analyse archéozoologique. Les ossements ont été mis au jour dans un niveau compact de cailloutis appartenant à l'ancien lit de la rivière.

Ces restes osseux ont été recueillis à la main, sans tamisage; il s'agit généralement de fragments bien conservés, mais encroûtés d'oxyde de fer. Le matériel a donc subi l'action dégradante de l'eau dans le sol et l'échantillonnage est quelque peu faussé par le fait que certains restes trop dégradés n'étaient pas récupérables dans les conditions de fouilles. Ce prélèvement à la main et préférentiel de restes bien conservés explique le taux d'identification assez haut, c'est-à-dire le nombre élevé de restes déterminés par rapport au total des restes recueillis.

La collection est conservée au C.I.R.A. sous le numéro L2280. Un inventaire sommaire suit.

— Chien (*Canis lupus* f. *familiaris*) : 1 métapode d'un individu d'environ 50 cm de hauteur au garrot.

— Cheval (*Equus przewalskii* f. *caballus*) : 1 première phalange pathologique montrant des exostoses latérales et médiales.

— Porc (*Sus scrofa* f. *domestica*) : éléments crâniens : 21 fragments de boîte crânienne; 24 mâchoires inférieures avec dents; 11 mâchoires inférieures sans dents; 18 mâchoires supérieures avec dents. Éléments postcrâniens : 23 omoplates; 15 humérus; 5 radius; 7 cubitus; 6 métacarpiens; 12 bassins; 12 fémurs; 11 tibias; 1 astragale; 2 métatarsiens; 1 première phalange; 1 deuxième phalange; 5 métapodes non déterminés. Total : 222 restes.

— Cerf élaphe (*Cervus elaphus*) : 1 astragale.

— Gros bétail (*Bos primigenius* f. *taurus*) : Éléments crâniens : 1 cheville osseuse; 15 fragments de crâne; 2 mâchoires inférieures avec dents; 4 mâchoires inférieures sans dents; 3 mâchoires supérieures avec dents; 7 dents isolées. Éléments postcrâniens : 4 omoplates; 3 radius; 3 métarpes; 2 os du bassin; 1 fémur; 6 tibias; 2 astragales; 4 calcanéums; 1 os naviculo-cuboïde; 1 épiphyse distale de métapode; 1 os carpien; 2 éclats indéterminés. Total : 72 restes.

— Petit bétail (chèvre ou mouton; *Capra aegagrus* f. *hircus/Ovis ammon* f. *aries*) : éléments crâniens : 6 chevilles osseuses (mouton); 1 fragment de crâne avec chevilles osseuses découpées (mouton); 8 fragments de boîte crânienne; 2 mâchoires inférieures avec dents; 6 mâchoires inférieures sans dents; 6 dents isolées. Éléments postcrâniens : 3 omoplates; 3 humérus; 2 radius; 2 cubitus; 4 métarpes; 3 os du bassin; 4 fémurs; 14 tibias; 1 calcanéum; 4 métatarses; 1 première phalange. Total : 70 restes.

La composition globale de la faune est récapitulée dans le tableau 1.

TABLEAU 1
Fréquences des différents animaux
(comptages de fragments)

Animal	Fréquences		
	n	%	%
Chien	1	—	—
Cheval	1	—	—
Cerf élaphe	1	—	—
Porc	222	61,0	—
Grand bétail	72	19,8	—
Petit bétail	70	19,2	—
Total	364	100,0	± 60
Non identifié	± 250	—	± 40
Grand total	614	—	100

D'après leurs taille et proportions, les animaux domestiques décrits dans l'inventaire ne se distinguent en rien de leurs parents d'autres sites médiévaux; ce sont des animaux de taille peu élevée et de proportions plutôt

TABLEAU 2

Hauteurs au garrot du grand bétail

(cf. A. von den Driesch et J. Boessnoeck, 1974)

Os	Longueur de l'os	Facteur	Hauteur au garrot	Sexe
Métacarpien	178 mm	6,15	109 cm	?
Métacarpien	208 mm	6,15	128 cm	Bœuf
Métatarsien	211 mm	5,6	118 cm	Jeune taureau?

sveltes. Ceci est bien visible chez le porc, qui se rapproche par sa conformation encore nettement du sanglier, son ancêtre sauvage. Trois mesures sur les os canons complets de grand bétail permettent d'estimer quelques tailles au garrot (tableau 2).

La prédominance du mouton est nette car il n'y a qu'un seul reste postcrânien qui pourrait provenir de chèvre. Les chevilles osseuses des moutons devaient soutenir des cornes enroulées, mais seuls les béliers portaient probablement des cornes.

La collection est essentiellement composée de déchets de cuisine, auxquels ont été ajoutés par hasard quelques restes vraisemblablement de charognes (chien, cheval). Vu sa localisation dans les alluvions fluviales, il s'agit sans doute d'un dépôt de déchets secondaire, dont la composition peut être influencée par le transport différentiel des déchets les plus gênants au lieu de dépôt.

A part un seul reste de cerf élaphe, les déchets de cuisine ne contiennent que le trio classique des animaux domestiques de consommation : porc, grand et petit bétail. Les pourcentages de ce trio (tableau 1) montrent clairement la prédominance du porc et les pourcentages moindres, mais plus ou moins égaux, du grand et du petit bétail. Un tel assemblage suggère un paysage avec abondance de bois où le porc trouvait sa pitance et peut-être l'absence de bons pâturages, car autrement le grand bétail pourrait être plus important que le petit bétail. Notons encore l'absence virtuelle de la chèvre qu'on peut considérer comme « la vache du pauvre ».

La répartition d'âge des porcs est analysée d'après l'état d'éruption des dents et de leur usure dans le tableau 3.

D'après cette répartition, la taphocénose paraît composée aussi bien de jeunes animaux abattus directement pour la consommation que de vieux animaux réformés après avoir servi comme producteurs. Notons toutefois que l'histoire taphonomique et l'échantillonnage

TABLEAU 3

Distribution d'âge chez le porc

Dernière dent	Nombre	
	n	%
M1	3	42
M2	2	
M3 sortant	1	
M3 peu usée	2	58
M3 usée	5	
M3 très usée	1	
Total	14	100

ont peut-être favorisé les animaux adultes. Néanmoins, cette répartition est assez comparable à celle observée dans le dépotoir du site de Wellin (VII^e siècle ?), entre Rochefort et Beauraing. L'analyse préliminaire de ce dépôt de déchets secondaire montre une même prépondérance du porc avec 42 % de jeunes et subadultes. Les deux répartitions indiquent sans doute des établissements qui produisaient pour leurs propres besoins.

En résumé, nous pouvons dire que la collection représente des déchets de nourriture d'un centre de consommation autonome pratiquant un élevage axé sur le porc dans les bois environnants. Le grand bétail et le petit bétail jouaient un rôle beaucoup moins important dans l'approvisionnement et fournissaient peut-être surtout du lait et de la laine. D'autres échantillons de la même période et du même site sont nécessaires afin de vérifier l'interprétation avancée.

Bibliographie

- A. VON DEN DRIESCH et J. BOESSNECK, 1974. — « Kritische Anmerkungen zur Widerristhöhenberechnung aus Längenmassen vor- und frühgeschichtlicher Tierknochen ». *Säugetierk. Mitt.*, 22 (4), pp. 325-348.

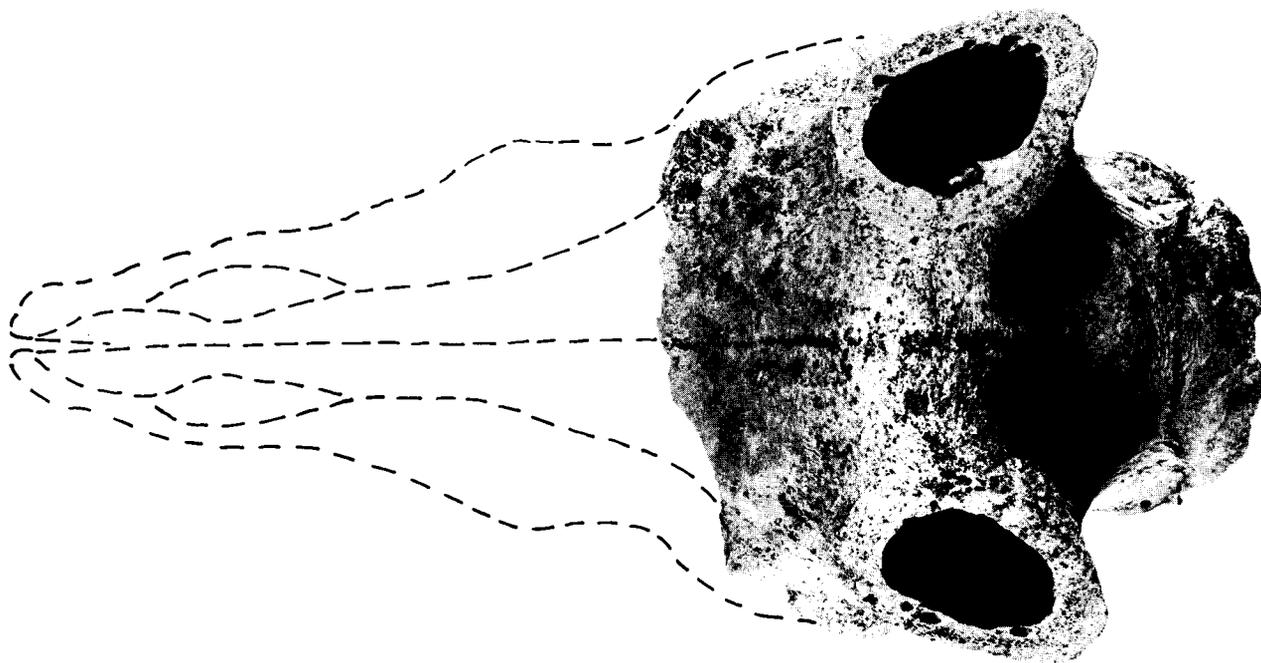


FIG. 1.
Chevilles osseuses découpées sur un crâne de bélier.

Etude anthropologique des sépultures du Secteur oriental

Christine CHARLIER

1. Introduction

Le Secteur oriental des fouilles du vieux centre de la ville, secteur situé en-dehors des ruines de l'ancienne cathédrale Saint-Lambert, présente un certain nombre de caractéristiques qui le différencient nettement du reste du terrain fouillé, celui-ci en connexion directe avec les ruines (voir section archéologique). Cette remarque concerne aussi les conditions de gisement, l'époque des sépultures et la nature de celles-ci.

L'humidité et la compacité du terrain, sans doute un effet de la proximité d'un ancien bras de la Légia, un petit affluent de la Meuse, ont permis le développement d'un milieu réducteur. Celui-ci a favorisé la conservation du matériel, exceptionnellement bonne, et explique sa couleur très sombre. Non seulement les corps, mais aussi les sarcophages des tombes 42, 43 et 51 se trouvaient dans un état de conservation très inhabituel. Ces derniers étaient constitués d'épaisses planches de chêne. La clarté des structures du bois a permis une datation dendrochronologique : 955 AD (voir *supra*, p. 270). Cette partie de la nécropole est donc antérieure d'au moins un siècle à la plupart des tombes exhumées place Saint-Lambert.

Enfin, le Secteur oriental est le seul à avoir livré des sépultures féminines.

Les méthodes de mesure, de classification et de détermination de l'âge au décès, du sexe et de la taille sont indiquées avec la bibliographie.

Il m'est agréable de remercier ici M^{lles} Carine Havard et Renée Rousselle ainsi que M. Léonard Crahay qui ont, avec beaucoup de soin et de patience, participé à l'enlèvement délicat des restes contenus dans le sarcophage de la tombe 43.

2. Inventaire

TOMBE 42

Individu n° 1

Etat de conservation : la mandibule et le squelette postcrânien sont presque complets.

De la colonne vertébrale, seuls le sacrum et un fragment du coccyx subsistent. Huit côtes droites et 10 gauches complètent l'inventaire de la cage thoracique.

Du membre supérieur, sont conservés la clavicule et l'omoplate gauche endommagées, l'humérus gauche

complet et les 4 os de l'avant-bras, complets, ainsi que 4 métacarpiens et 2 phalanges.

L'os coxal droit est en bon état, sauf la zone symphy-sienne, cassée; l'os gauche est abîmé, le pubis manque entièrement.

Le fémur et le tibia droits sont complets, comme le tibia gauche. La section distale du fémur gauche et la partie proximale des deux péronés manquent. Des pieds, subsistent les deux phalanges du pouce droit.

Les os sont très solides et de couleur foncée.

Sexe : féminin.

Age : les épiphyses des os longs des membres se sont soudées aux diaphyses correspondantes peu de temps avant le décès; les épiphyses sternale de la clavicule, du bord vertébral de l'omoplate, de la crête iliaque et de la tubérosité ischiatique n'ont pas achevé le processus de synostose. L'ossification n'est pas complète non plus sur le sacrum.

Cette jeune femme a donc dû atteindre l'âge de 20 ans, mais pas celui de 30 ans. Une estimation de 20 à 25 ans est vraisemblable.

Taille : 157,3 cm (formule combinant l'humérus, le fémur et le tibia).

Caractéristiques : la mandibule est large par rapport à sa longueur (brachygnathe; indice mandibulaire : 84,6), avec un corps gracile (indice de robustesse du corps : 41,4) et des branches peu élevées (indice de la branche : 58,0). Ces caractères permettent de supposer une tête relativement large et courte (brachycéphale ou mésocéphale), à l'ossature délicate.

La clavicule est gracile (tableau 1 : indice de robustesse) et, comparée à la longueur de l'humérus, relativement courte (indice claviculo-huméral), mais l'indice est proche de la limite supérieure de classe. L'omoplate est mince (dolichomorphe) et longue par rapport à l'humérus. Il est permis d'imaginer des épaules étroites et un torse mince.

La longueur du radius, rapportée à celle de l'humérus, le situe à la limite des classes « radius relativement court »/« radius de longueur moyenne ».

Si la longueur absolue de l'humérus est presque identique à la moyenne de la série parisienne de comparaison (tableau 1), celles des os de l'avant-bras se rapprochent des moyennes de la série norvégienne. Les indices de robustesse (périmètre minimum rapporté à la longueur

TABLEAU 1
Dimensions du squelette post-crânien : séries féminines *

Mesures et indices (n° : Martin, 1928)	PSL : dr.	T.42 g.	PSL : dr.	T.43 g.	PSL : dr.	T.52 g.	Oslo dr. + g.	Paris dr. + g.
Clavicule								
Longueur max. (C ₁)	—	140	131	132	—	—	—	—
Ind. robust. (C ₂ : C ₁)	—	20,7	24,4	23,5	—	—	—	—
Humérus								
Longueur max. (H ₁)	—	306	317	316	—	—	310,5	305
Ind. robust. (H ₇ : H ₁)	—	17,2	—	16,8	—	—	18,5	—
Radius								
Longueur max. (R ₁)	230	229	239	244	—	—	233,1	225
Ind. robust. (R ₃ : R ₁)	15,0	15,7	15,1	—	—	—	16,8 ⁺	—
Cubitus (Ulna)								
Longueur max. (U ₁)	252	249	262	264	239	—	251,2	243
Ind. robust. (U ₃ : U ₁)	13,1	13,2	12,6	12,2	13,0	—	14,1 ⁺	—
Fémur								
Long. « en position » (F ₂)	412	—	442	—	—	—	417,4	412
Ind. robust. (F ₈ : F ₂)	19,9	—	(16,6)	—	—	—	19,1 ⁺	19,7
Ind. robust. (F ₆ + F ₇ : F ₂)	11,9	—	10,6	—	—	—	12,1 ⁺	—
Tibia								
Long. totale (T ₁)	347	347	(> 365)	—	350	—	333,1	340
Ind. robust. (T _{10b} : T ₁)	19,6	19,6	(≤ 19,4)	—	18,6	—	20,0 ⁺	—
Péroné (Fibula)								
Long. max. (Fib. ₁)	—	—	(350?)	—	339	—	325,4	—
Ind. robust. (Fib. _{1a} : Fib. ₁)	—	—	(8,6?)	—	7,4	—	10,0	—
Proportions								
Ind. claviculo-huméral (C ₁ : H ₁)	—	45,8	41,3	41,8	—	—	—	—
Ind. brachial (R ₁ : H ₁)	—	74,8	75,4	77,2	—	—	75,1	73,8 ⁺
Ind. crural (T ₁ : F ₂)	84,2	—	(> 83?)	—	—	—	79,8	82,5 ⁺
Ind. intermembral (H ₁ + R ₁ : F ₂ + T ₁)		(70,5)	(69?)	—	—	—	72,5	70,5 ⁺
							XIII ^e -XV ^e s. Wagner (1927)	IV ^e -XI ^e s. Rahon (1893)

* Mesures : mm ; indices : %.

⁺ Quotient des moyennes.

() Estimation (parfois à l'aide de mesures bilatérales).

maximum de l'os) ne sont publiés que pour une série de comparaison : ils dépassent nettement ceux de cette jeune femme.

Le fémur est plus court et plus épais que la moyenne norvégienne, se traduisant par un indice de robustesse plus élevé (rapport du périmètre au milieu à la longueur « en position »). La longueur absolue et la massivité sont par contre presque identiques aux valeurs correspondantes de la série parisienne.

L'indice de robustesse du tibia (périmètre minimum rapporté à la longueur totale de l'os) est de peu inférieur à la moyenne de la série d'Oslo ; en raison de la grande longueur absolue de cet os, il faut croire que la gracilité remarquée au membre supérieur était un peu moins évidente au niveau du membre inférieur.

Contrairement au fémur, le tibia liégeois est nettement plus long que la moyenne de la série norvégienne, traduisant une sensible différence dans les proportions entre les

deux échantillons. L'indice crural (longueur du tibia rapportée à celle du fémur) varie en concordance avec cette observation. Il dépasse également la moyenne parisienne. La jeune femme de la place Saint-Lambert avait donc la jambe très longue par rapport à la cuisse.

La comparaison entre les longueurs des membres supérieur et inférieur (indice intermembral) montre la similitude des proportions, à ce niveau du moins, entre cette jeune femme et la moyenne parisienne. Pour Oslo, la valeur élevée de l'indice est due à la combinaison, chez les Scandinaves médiévaux, entre la longueur exceptionnelle du membre supérieur et la brièveté relative du tibia.

Individu n° 2

Etat de conservation : quelques éléments du squelette postcrânien d'un petit enfant :

— l'omoplate droite, complète sauf l'épine, la plus grande partie de l'acromion et la plus grande partie de la fosse sous-épineuse ;

- l'humérus droit, complet sauf les épiphyses (situation normale chez un petit enfant);
- une côte gauche, complète.

Sexe : indéterminé.

Age : entre un et deux ans.

Remarque : voir note relative à la tombe 51.

Individu n° 3

Etat de conservation : fragments très petits et provenant de parties très diverses du squelette :

- un petit fragment de calotte crânienne (probablement un pariétal);
- le manubrium d'un sternum, dont le coin supérieur droit a été cassé *post-mortem*;
- une première phalange supérieure;
- deux petits fragments de diaphyse de fémur(s), dont l'un porte le trou nourricier (il pourrait alors s'agir d'un fémur droit).

Il n'est pas impossible que tous ces fragments aient appartenu à un même individu.

Sexe : masculin ?

Age : adulte (20-40 ans) ou peut-être d'âge mûr (40-60 ans); l'âge est difficile à déterminer en raison de l'état de conservation défectueux.

TOMBE 43

Etat de conservation : exceptionnel. Le squelette est complet, pour la plus grande partie en excellent état de conservation, dur, très foncé, et partiellement momifié, grâce aux conditions de gisement décrites plus haut.

Le crâne a dû être consolidé et reconstitué; c'est le sacrum et les tibias qui ont le plus souffert.

A l'intérieur du crâne se trouvait une petite masse globuleuse, de la taille d'une orange et de consistance spongieuse. La cage thoracique et la cavité abdominale ont livré des fragments spongieux mêlés à la terre. La nature organique de ces substances est très probable. Ces restes ont été confiés au Docteur M. Schultz, de l'Institut d'Anatomie de l'Université de Göttingen, pour analyse et pour la recherche d'éventuels œufs de parasites au niveau des viscères.

Le long des os des membres, surtout du membre inférieur, des lambeaux fibreux, noirâtres (par la suite complètement effrités par les mauvais traitements subis) pourraient correspondre à des restes de muscles partiellement momifiés. Quelques pupes de mouches ont également été recueillies, certainement développées dans les jours qui ont suivi le décès. Elles se trouvent actuellement à Göttingen.

Un état de conservation semblable se rencontre exceptionnellement et mérite d'être souligné. Il pourrait permettre une incursion, bien plus en profondeur qu'il n'est possible habituellement, dans la biologie de populations depuis longtemps disparues. La fouille a été conduite, pour ce squelette au moins, de manière très

soigneuse. Il est regrettable que les circonstances ultérieures d'entreposage, particulièrement cahotiques, aient détruit de manière irrémédiable une quantité d'informations d'ordre biologique très rarement accordées aux fouilleurs.

Sexe : féminin.

Age : le degré de synostose des épiphyses du squelette postcrânien est équivalent à celui de la tombe 42. Le même âge approximatif pourrait être attribué à cette jeune femme : entre 20 et 30 ans.

Taille : peut-être un peu supérieure à 163 cm (formule combinée : humérus, fémur, tibia — la longueur de ce dernier est estimée au minimum).

Caractéristiques : le crâne est très long (183 mm) et surtout très large (145 mm), méso-/brachycrâne (indice céphalique horizontal à la limite des classes correspondantes : 79,23). La reconstitution de la base peut fausser certaines mesures, en particulier celle de la hauteur céphalique (118 mm), extrêmement basse. Le calcul de la capacité crânienne à partir de la hauteur basion-bregma (1300,46 cm³) correspond étroitement à celui obtenu à partir de la hauteur auriculaire (1315,73 cm³), moins sujette à déformations. Il faut donc considérer que, s'il y a erreur due à la reconstitution, elle est faible. Combinée aux très grandes valeurs de la longueur et de la largeur de la boîte crânienne, la hauteur donne des indices qui placent le crâne dans les classes chamaecrâne et tapeinocrâne (64,48 et 81,38 respectivement). La capacité crânienne est très élevée, à la limite des classes « euencéphale » et « aristencéphale ».

La face est très longue, prognathe (indice de prognathisme de Flower : 108,16). Sa hauteur et sa largeur, de valeurs moyennes, se combinent de façon à donner l'impression d'un visage plutôt allongé (face leptène; indice facial supérieur : 55,74). L'orbite est très basse (chamaeconque; indice orbitaire : 75,00) et le nez, large et bas (platyrhinien; indice nasal : 58,69). La mandibule est gracile, étroite et longue (dolichognathe; indice mandibulaire : 94,69), en relation avec le prognathisme de la face.

La clavicule (tableau 1) est de robustesse moyenne et très courte par rapport à l'humérus. L'omoplate est mince (dolichomorphe) et de hauteur moyenne à basse par comparaison avec l'os du bras.

Le tableau 1 fait surtout ressortir la grande longueur et l'extrême gracilité des os des membres par rapport aux séries de comparaison. L'allongement relatif du radius, surtout à gauche, est remarquable (indice brachial).

Il est difficile d'évaluer les proportions du membre inférieur, à cause de la détérioration des extrémités des tibias et des péronés. Un indice crural supérieur ou égal à 83 est possible, nettement plus élevé que celui d'Oslo, mais proche de celui de Paris.

En valeur absolue, le fémur de cette jeune femme est très long; le tibia semble partager cette tendance.

TOMBE 44

Cette tombe fut seulement repérée. Elle n'a pas livré son contenu.

TOMBE 51

Etat de conservation : squelette presque complet d'un petit enfant. Le crâne est écrasé et déformé par le poids des terres et des bâtiments qui l'ont surplombé pendant des siècles. La face, réduite en fragments minuscules, n'est maintenue dans une certaine forme que grâce à la masse de terre argileuse moulée sous elle et qui n'a pas été retirée.

Sexe : indéterminé.

Age au décès : au-dessus d'un an d'après l'état de maturation des fontanelles; moins de trois ans d'après celui des vertèbres. La longueur des os des membres (sans les épiphyses) et le stade d'éruption dentaire convergent vers une estimation d'environ un an et demi.

Remarques :

- Le petit cercueil était posé sur celui de la tombe 42. Les ossements d'enfant qu'on y a trouvés, de même âge estimé que ceux-ci, font justement défaut à ce petit squelette. Il est probable qu'ils aient glissé entre les planches disjointes des deux sarcophages et que les éléments catalogués « individu n° 2 » de la tombe 43 soient simplement originaires de la tombe 51.
- Les os du membre inférieur sont tordus. Le fémur droit présente une forme « en cloche » de la zone métaphysaire distale, élargie. Il s'agit sans doute de traces de rachitisme.

TOMBE 52

Etat de conservation : seulement quelques os du squelette postcrânien. Vertèbres : 3 cervicales, une lombaire. Côtes : 6 droites, 2 gauches, 2 fragments. Sternum : le manubrium. Le cubitus droit. Un fémur existait encore; il a été volé sur le lieu de fouille, pendant la nuit. Membre inférieur droit : le tibia, le péroné, les deux premiers métatarsiens et la première phalange du pouce. Membre inférieur gauche : les trois premiers métatarsiens.

Les os sont très bien conservés, très compacts.

Sexe : les ossements recueillis ne sont pas les meilleurs pour la détermination du sexe. Cependant, leur extrême gracilité fait irrémédiablement penser à une femme.

Age : ici non plus, le résultat de la fouille n'est pas très favorable à une détermination. Il est juste possible de constater l'ossification achevée des épiphyses et l'absence de traces d'arthrose dans les zones articulaires : une fourchette de 20 à 40 ans est probable.

Taille : 161,4 cm (formule combinée pour le cubitus et le tibia). Les os utilisables ici tendraient cependant à un peu surestimer la taille. Celle-ci pouvait être légèrement inférieure au chiffre proposé.

Caractéristiques : les quelques os conservés sont surtout remarquables par leur extrême minceur, encore plus accusée que sur les squelettes présentés plus haut (tableau 1). Leur longueur absolue les situe bien en deçà de ceux de la tombe 43. Comparé avec celui de la tombe 42, le cubitus montre la même tendance mais le tibia montre la tendance inverse, rendant probable une différence de proportions entre ces deux personnes. Cette différence est encore plus frappante par comparaison avec Oslo; elle existe encore, atténuée, face à la série parisienne : le tibia est plus long, le cubitus plus court. L'absence regrettable des segments proximaux, l'humérus et surtout le fémur, rend impossible une étude plus poussée.

TOMBE 54

Etat de conservation : diaphyse d'un fémur gauche. La qualité de l'os est bonne.

Sexe : masculin ?

Age : adulte (20-40 ans).

Taille : par estimation (assez aventureuse) de la longueur probable du fémur : environ 170 cm, peut-être un petit peu plus.

Caractéristiques : os provenant apparemment d'un individu jeune et très vigoureux. La fossette prétréchantienne est extrêmement développée.

Le tableau 2 donne les dimensions de l'os. Une incertitude vient de l'estimation de la longueur du fémur, incomplet. Plutôt que des mesures exactes, le tableau donne des ordres de grandeur.

Les estimations sont très proches des valeurs moyennes de la série masculine d'Oslo, connue pour sa grande taille et sa vigueur.

La longueur estimée du fémur dépasse nettement la moyenne parisienne et encore plus celle de Bruxelles. Cette série a été introduite pour l'intérêt que peut représenter la comparaison avec un échantillon belge, mais cette comparaison est un peu boiteuse. En effet, Twisselmann n'a pas distingué entre ossements masculins et féminins; il est normal que les valeurs moyennes de cette série, mixte, soient un peu diminuées par rapport aux séries purement masculines.

Afin de poursuivre cette comparaison avec l'échantillon bruxellois, une deuxième méthode de calcul de l'indice de robustesse, moins classique que celui obtenu à partir du périmètre au milieu, a été introduite dans le tableau. Le deuxième indice de robustesse est le rapport à la longueur « en position » de la somme des diamètres sagittal et transversal au milieu de la diaphyse. Il varie de façon très parallèle au premier indice.

La moyenne bruxelloise est pratiquement identique aux valeurs des échantillons liégeois et norvégien. Même si les longueurs diffèrent en longueur absolue, les massivités sont très comparables. Celle de la série parisienne est très probablement un peu plus élevée, si l'on tient

TABLEAU 2

Dimensions du fémur : séries masculines *

Mesures et indices (n° : Martin, 1928)	PSL : T.54 g.	Oslo dr. + g.	Paris dr. + g.	Bruxelles dr. + g., M. + F
Fémur				
Long. « en position » (F ₂)	(≥ 460?)	461,8	450,0	435,5
Ind. robust. (F ₈ : F ₂)	(≤ 19,6)	19,6	20,0	—
Ind. robust. (F ₆ + F ₇ : F ₂)	(≤ 12,7)	12,6 ⁺	—	12,7
		xiii ^e -xv ^e s. Wagner (1927)	iv ^e -xi ^e s. Rahon (1893)	xviii ^e -xix ^e s. Twiesselmann (1961)

* Mesures : mm; indices : %.

+ Quotient des moyennes.

() Estimation.

compte de la corrélation qui existe entre les deux indices. Comme la série bruxelloise est mixte, il n'est pas interdit de penser qu'elle aurait présenté une valeur plus élevée si elle avait été composée uniquement de fémurs masculins. Celui de Liège et ceux d'Oslo seraient dès lors décidément plus minces que ceux des séries française et belge.

3. Conclusions

De la description des ossements recueillis dans le Secteur oriental de la fouille de la place Saint-Lambert à Liège, ressortent quelques caractéristiques de ce petit échantillon :

- la jeunesse de la série et
- la présence de trois squelettes féminins (sur les quatre individus adultes repérés à coup sûr). Ces traits l'opposent aux restes masculins et d'âge moyen élevé exhumés à l'emplacement même de l'ancienne cathédrale. En effet, à part l'individu hypothétique n° 3 de la tombe 42, provenant sans doute d'un remaniement de tombe et dont l'âge est difficile à déterminer, le Secteur oriental n'a livré aucun vieillard ni même individu d'âge mûr;
- la grande taille et
- la gracilité de tous les ossements adultes (peut-être jusqu'à un certain point en relation avec leur jeunesse, mais pas à un degré aussi marqué).

Ces caractères peuvent dépendre de facteurs génétiques (Martin, 1928; Krogman, 1962) mais aussi être l'expression d'une bonne alimentation protidique pendant l'enfance. Ils sont fréquemment observés dans les classes sociales favorisées, en particulier dans la noblesse (Wagner, 1927; Schwidetzky, 1971). Une sélection génétique peut s'ajouter aux facteurs nutritionnels évoqués plus haut, par un effet d'isolat social, et introduire des caractères qui différencient ce groupe du reste de la population locale (Schwidetzky, 1971;

Roth-Lutra, 1974). Rappelons que les isolats sociaux étaient en Europe beaucoup plus marqués autrefois qu'aujourd'hui. La qualité des sarcophages et la proximité de l'ancienne église (cathédrale?) prégothique renforcent l'hypothèse d'une appartenance de ces quelques restes à un groupe social élevé.

Mais tous les essais d'interprétation sont fortement limités par la petitesse de l'échantillon et le caractère incomplet de la fouille de ce secteur, d'autre part par l'absence de populations de comparaison contemporaines (Rösing et Schwidetzky, 1982).

Bibliographie

Méthodes de détermination du sexe, de l'âge et de la taille :

D. FEREMBACH *et al.*, 1979. — « Recommandations pour déterminer l'âge et le sexe sur le squelette ». *Bull. et Mém. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, t. 6, série 13, pp. 7-46.

G. OLIVIER *et al.*, 1978. — « New Estimations of Stature and Cranial Capacity in Modern Man ». *J. Hum. Evol.*, 7 (6), pp. 513-518.

Classifications :

V. P. ALEKSEEV *et* G. P. DEBETZ, 1964. — *Craniométrie* (en russe), Moscou.

R. MARTIN, 1928. — *Lehrbuch der Anthropologie*, Jena.

G. OLIVIER, 1960. — *Pratique anthropologique*, Paris.

Ouvrages cités :

W. M. KROGMAN, 1962. — *The Human Skeleton in Forensic Medicine*. Springfield, Ill.

RAHON, 1893. — *Cit. Wagner*, 1927.

W. F. RÖSING *et* I. SCHWIDETZKY, 1982. — « Vergleichend-statistische Untersuchungen zur Anthropologie des Mittelalters (1000-1500 n.d.Z.) ». *Homo*, 32, pp. 211-251.

K. H. ROTH-LUTRA, 1974. — « Zur Anthropologie des Früh- und Hochmittelalters in Europa ». *Bevölkerungsbiologie*, pp. 452-468.

I. SCHWIDETZKY, 1971. — *Hauptprobleme der Anthropologie*, Fribourg/Br.

F. TWIESSLMANN, 1961. — « Le fémur néanderthalien de Fond de Forêt ». *Mémoire n° 148, Inst. Roy. des Sc. nat. de Belgique*, pp. 13-71.

K. WAGNER, 1927. — « Mittelalterliche Knochen aus Oslo ». *Skrift. Norsk. Vid. Akad.*, Ser. 2, N° 7, 137 pages.

La naissance du vicus mérovingien de Liège

Jacques STIENNON,

Professeur à l'Université de Liège,
Président de la Commission des fouilles
de la place Saint-Lambert à Liège

Dans une remarquable introduction, trop peu méditée par les historiens, à son classique ouvrage sur *La Cité de Liège au Moyen Âge*, Godefroid Kurth écrivait, à propos des villes : « Il n'en est pas une seule qui, prise séparément, ne nous offre en raccourci, dans l'ensemble de ses vicissitudes, l'image de la civilisation. Ce que les annales de chacune ont de local n'intéresse que ses enfants, ce qu'elles offrent d'universel captive et intéresse toute l'Humanité »¹.

Par ces réflexions, le grand historien traçait, en filigrane, l'image de Liège, celle qui peut émouvoir ses habitants, celle qui doit retenir l'attention des étrangers qui se penchent sur son passé. Les fouilles entreprises par Hélène Danthine, Marcel Otte et Janine Alénus-Lecerf me semblent offrir, par conséquent, un modèle et une leçon qui pourraient s'appliquer à bien des cas d'archéologie urbaine dans nos régions et en Europe.

Ces fouilles ont été conduites par des archéologues de profession. Ils se sont volontairement cantonnés dans les limites de leur discipline, pour donner à leurs investigations le maximum de rigueur et d'objectivité. Certes, ils ne sont pas restés indifférents à l'histoire du site dont ils creusaient les profondeurs, mais, avec une modestie et une générosité dont on doit leur être reconnaissant, ils ont laissé aux historiens — oserais-je dire aux manieurs de textes ? — le soin d'éclairer par l'histoire les traces qu'ils avaient progressivement mises au jour. Ainsi, Jean-Louis Kupper a-t-il pu déjà en tirer quelques conclusions auxquelles on peut donner son adhésion².

En prenant connaissance des résultats de la prospection de la zone orientale de la place Saint-Lambert, une image s'ébauche peu à peu, qui se précisera sans doute lorsque nous aurons à notre disposition l'ensemble du rapport.

Cette image, c'est celle d'un croissant fertile. Son extrémité occidentale correspond à l'emplacement de l'ancien square Notger ; il développe et élargit sa courbe en englobant le dôme alluvionnaire formé par les atterrissements de la Légia, et son extrémité orientale rejoint la voie de

pénétration parallèle à la Meuse, qui porte depuis des siècles la dénomination de Féronstrée.

Les terres amenées sur la future place Saint-Lambert par le cours impétueux de la Légia ont permis d'abord l'implantation d'un habitat préhistorique dont une exploitation agricole prendra le relais à l'époque romaine. Centrée sur un ensemble de bâtiments, cette villa mettra en valeur un territoire qui s'étendait certainement jusqu'à la rive gauche de la Meuse, située à l'emplacement de l'actuel Sarma-Grand Bazar, et couvrait peut-être une grande partie de cette vallée étranglée, en partie marécageuse, que parcouraient les bras nombreux du fleuve.

Comme l'a bien expliqué Marcel Otte, la destruction de cet établissement, au cours du IV^e siècle, n'a dû représenter qu'une césure insignifiante dans l'occupation du site³. A l'époque mérovingienne, cette occupation était déjà intensive et Liège, en tant qu'agglomération urbaine, s'inscrit définitivement dans l'histoire. C'est cette implantation mérovingienne que nous pouvons maintenant retracer, avec un degré important de certitude, grâce à la campagne de fouilles qui s'est déroulée à partir de 1977, campagne qui a été aidée par les découvertes sporadiques du XIX^e siècle et, surtout, par celles de 1907.

Si nous entamons la reconstitution de ce paysage urbain de Liège par l'extrémité orientale du croissant fertile, qui correspond à la partie terminale, aujourd'hui disparue, de la colline du Publémont, nous rencontrons les premiers témoignages d'un habitat contigu. La mort est le signe paradoxal de la vie, et l'existence d'un cimetière, sur le promontoire terminal de cette arête dorsale, prouve la proximité immédiate d'un groupement humain dont les défunts viennent s'aligner, côte à côte, tournés vers l'Orient.

Plusieurs textes en relatent la présence, en 1326, en 1556 et, plus près de nous, en 1860.

En 1326, selon Jean d'Outremeuse — dont le témoignage, en l'occurrence, ne peut être suspecté — on procéda au nivellement de la colline sur laquelle étaient installées les collégiales de Saint-Pierre et Sainte-Croix, pour y aménager un passage que l'on pava « de bonnes pierres ». Au cours de ces travaux, les ouvriers mirent au

¹ Godefroid KURTH, *La cité de Liège au moyen âge*, t. 1, Bruxelles-Liège, 1909, p. XXVII.

² Jean-Louis KUPPER, *Les sources écrites, des origines à 1185*.

³ Marcel OTTE.

jour un certain nombre de cadavres accompagnés de débris d'épées rouillés. Cette découverte suscite émoi et curiosité. Certains imaginèrent que l'on se trouvait en présence des meurtriers de saint Lambert. Jean d'Outremeuse propose une autre explication : il s'agirait des Normands occis par les troupes de l'évêque Francon⁴. A ce propos, Godefroid Kurth note avec pertinence que ces deux explications « montrent, sur le vif, le travail de l'imagination populaire qui, toujours, explique par tel ou tel fait connu les problèmes de l'histoire ou de l'archéologie »⁵.

Le même événement se répéta, en 1556, lorsque Jean Brix, chanoine de Saint-Pierre, et son confrère Liévin Torrentius, archidiacre de Brabant, firent creuser les fondations de leurs maisons canoniales sur la même colline. On y retrouva les ossements de quatre cadavres accompagnés de leurs armes. Le héraut d'armes Henri Van den Berch, qui relate cette découverte, relaie à cette occasion la tradition orale de la victoire de l'évêque Francon sur les Normands en 881⁶.

En 1860, lors de l'aménagement du square Notger, les ouvriers butèrent à nouveau sur les restes de ce cimetière. Mais laissons la parole à Théodore Gobert qui mentionne la trouvaille.

« En déblayant l'amas de sable qu'on appelait *la butte Notger*, vers le milieu du XIX^e siècle, la bêche a rencontré des squelettes humains orientés à la manière franque : tête à l'Ouest, pieds à l'Est. Plusieurs des cadavres reposaient dans la terre nue; d'autres dans des cercueils maçonnés en pierre. A côté de ces squelettes étaient les armes : *Spatha*, *Scramasaxe*, *francisques* (haches), *fers de framée*. On retira aussi du sol de petits vases en terre cuite, dont plusieurs à panse renflée, circulaire et percée de trous. Ils contenaient du charbon de bois mélangé avec de la terre »⁷.

Contrairement à Théodore Gobert qui estimait pouvoir identifier ce cimetière avec le lieu sépulcral primitif dépendant de la collégiale Saint-Pierre, il est plus vraisemblable que, selon Godefroid Kurth, on ait affaire ici au lieu d'inhumation le plus ancien de la population liégeoise au très Haut Moyen Âge. Comme l'écrit avec beaucoup de justesse l'éminent médiéviste : « Né dans le vallon du Glain, Liège s'est répandu hors de cet étroit goulot et s'est développé en éventail au pied de la colline de Publémont, dans la vallée de la Meuse... Le batelier s'est établi à proximité du fleuve, le cultivateur dans le champ qu'il exploite. Sur le promontoire que forme l'extrémité de la colline de Publémont frappée par les

rayons du soleil levant, on a, selon l'habitude franque, disposé le cimetière »⁸.

Après avoir médité sur le destin de nos ancêtres, descendons vers le lieu de leur habitat. Nous prenons pied sur un terrain légèrement bombé, cône de déjection comme disaient les géographes, des alluvions de la Légia. Cette petite plaine, bien abritée, surplombe de quelques mètres de hauteur le cours de la Meuse. Les fondations de la villa romaine incendiée au IV^e siècle ont été réutilisées pour y élever, au VII^e siècle, la *domus*, la maison — sorte de résidence secondaire de l'évêque de Tongres — Maestricht Lambert. Cette habitation comportait un oratoire⁹. Après la mort de l'évêque, son successeur Hubert accomplit un acte qui allait avoir des répercussions considérables : il fit retransférer le corps de saint Lambert sur les lieux mêmes de son assassinat. L'oratoire devient vers 720, une basilique que saint Hubert dédie à la mémoire de son prédécesseur. Mais il fait plus, en bâtissant l'église Saint-Pierre à proximité immédiate du cimetière dont nous avons rappelé tantôt l'existence, il désire rester au-delà de la mort auprès de son peuple, puisqu'il lui donne une destination matérielle en la choisissant comme lieu de sa sépulture¹⁰. Enfin, même si l'existence de la petite église de Notre-Dame n'est attestée pour la première fois que dans la *Vita Notgeri*, il est hautement probable que le ministère paroissial — concrétisé par l'administration des sacrements et, principalement, du baptême — a fonctionné, dès l'époque mérovingienne, à l'ombre de la cathédrale Saint-Lambert¹¹.

C'est donc avec raison que Luc-F. Genicot a pu conclure que l'on se trouvait, avec Saint-Lambert, Saint-Pierre et Notre-Dame, en présence de ce que les historiens appellent un groupe épiscopal mérovingien, à l'image de ceux que Jean Hubert a étudiés sur le territoire de la Gaule¹². Enchaînant sur les conclusions du jeune archéologue, Léopold Genicot, dans son évocation de la carrière de saint Hubert, a réaffirmé avec force que, dès la première moitié du VIII^e siècle, le vicus mérovingien de Liège disposait, dans ce qui deviendra la place Saint-Lambert et ses abords immédiats, des fonctions liturgiques qui rythmaient la vie d'une population : un sanctuaire baptismal, une église destinée à la célébration des offices, un lieu de sépulture¹³. Sans oublier la résidence de l'évêque, définitivement implanté à Liège dans la seconde moitié du VIII^e siècle¹⁴.

⁸ Godefroid KURTH, *La cité de Liège au moyen âge*, t. 1, pp. 12-13.

⁹ Jacques STIENNON, *Les premiers « palais » liégeois*, dans *Liège et son palais*, sous la dir. de Jean LEJEUNE, Anvers, 1980, p. 25.

¹⁰ *Vita prima Hugberti*, dans M.G.H., *Scriptores rerum merovingicarum*, t. 6, p. 488.

¹¹ Godefroid KURTH, *op. cit.*, p. 22.

¹² Luc F. GENICOT, « Un groupe épiscopal mérovingien à Liège ? Contribution à l'étude du transfert du siècle épiscopal par saint Hubert », dans *Bulletin de la Commission royale des Monuments et des Sites*, t. 15, 1964, pp. 265-283.

¹³ Léopold GENICOT, *Aspects de saint Hubert*, dans *Leodium*, t. LXIII, 1978, pp. 16-18.

¹⁴ Cf. Jean-Louis KUPPER, *ici même*, p. 34.

⁴ Jean d'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histors*, éd. A. Borgnet, t. VI, p. 319 et pp. 673-674 et t. IV, p. 86. Cf. Godefroid KURTH, *op. cit.*, p. 13.

⁵ Godefroid KURTH, *Notger de Liège et la civilisation du X^e siècle*, t. 1, p. 135.

⁶ Henri VANDERBECH, *Monumenta Patriae Leodiensis*, Bibliothèque de l'Université de Liège, ms. 978, pp. 734-735.

⁷ Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges*, nouvelle édition, t. IX, 1977, p. 313.

Cette résidence occupait l'emplacement de l'actuel « Palais des Princes-Evêques ». L'espace compris entre la façade de l'édifice et la portail nord de la cathédrale provoque un problème difficile.

C'est dans cette zone que Godefroid Kurth plaçait le « Vieux-Marché », signalé dans la *Vita Notgeri*¹⁵. Reprenant la question, Jean-Louis Kupper met en doute après Théodore Gobert l'existence d'un marché à cet endroit. Pour lui, le marché primitif était situé sur la place du Marché actuelle¹⁶. A ce stade de la recherche, l'histoire doit demander le secours de l'archéologie. La coupe 314, telle qu'elle est reproduite par Marcel Otte et Jean-Marie Degbomont, révèle, au niveau de la couche 12, un sol d'occupation mérovingien sur lequel on relève des déchets de maçonnerie (chaux, graviers, fragments de tuiles) qui, selon ces auteurs, correspondaient à l'implantation de petits bâtiments civils¹⁷. C'est tout ce que l'on peut en dire, dans l'état actuel de nos connaissances.

Comme les fouilles n'ont pu se poursuivre dans la zone méridionale — autrement dit au sud de la cathédrale — par suite des exigences de la circulation automobile et du trafic des autobus, les efforts des fouilleurs se sont portés vers la zone orientale de la place Saint-Lambert. C'est là que nous les suivrons, pour reconstituer les séquences historiques du vicus mérovingien. Ces séquences sont dominées — j'allais dire animées — par la présence de la Légia. Une double présence, puisque les fouilles ont recoupé d'abord son cours occidental puis un bras oriental, à 12 m à l'est du précédent. A cet endroit, nous rejoignons le côté occidental de l'actuelle place du Marché. Le matériel céramologique et l'étude palynologique indiquent une occupation autour du bras occidental, à l'époque mérovingienne¹⁸. Cependant, c'est à hauteur du bras oriental, qui coulait du sud-ouest au nord-ouest et qui a été comblé, que l'on a retrouvé, au sommet de ce comblement, les éléments archéologiques les plus intéressants. Marcel Otte et Patrick Hoffsummer, qui sont à l'origine de cette importante découverte, ont soigneusement décrit cette « construction de bois, faite de deux séries de planches jumelées, emboîtées dans des pieux rainurés » et qui formait une « sorte de caniveau aménagé dans le cours de la Légia »¹⁹. J'ai pu personnellement admirer ces éléments de charpente du VII^e siècle dès leur découverte et pendant les quelques semaines où ils ont été accessibles. Plusieurs hypothèses ont été avancées. S'agirait-il d'un débarcadère à l'endroit où la Légia pouvait devenir navigable et favoriser le transport de marchandises par des embarcations à fond plat, jusqu'à la Meuse ? Cette interprétation a été, un moment, envisagée ; mais elle se heurtait à plusieurs obstacles : d'abord, la structure coulissante de l'ouvrage, ensuite le

peu de rentabilité d'un transport par eau sur une courte distance. Marcel Otte et Patrick Hoffsummer me semblent avoir trouvé la solution rationnelle en y voyant « une sorte de bief qui, apparemment, devait servir à amener l'eau dans une aire aujourd'hui détruite et située au nord de la coupe dégagée »²⁰.

Or, c'est dans cette zone que de nombreux textes médiévaux situent l'existence d'un vivier — lieu de collecte et de vente — dont l'activité s'est maintenue pendant plusieurs siècles sous l'appellation de rieu des Pêcheurs, jusqu'en 1737²¹. Patrick Hoffsummer, qui consacre dans ce volume une description détaillée à la charpente, a écrit significativement, sans connaître les témoignages historiques relatifs à ce vivier, que l'ouvrage d'art mérovingien pouvait être en relation directe avec une installation artisanale voisine nécessitant l'apport ou l'évacuation d'eau²². Ne sont-ce pas là, précisément, les conditions nécessaires de fonctionnement d'un vivier ?

En outre, dans la même zone, de nombreux trous de poteaux, datables de la même époque, ont été mis au jour. On est donc en droit de considérer que le bief et le vivier constituent les vestiges de ce qui, à l'époque mérovingienne, formait le secteur occidental d'une aire consacrée dès le VII^e siècle à l'artisanat et au commerce, autrement dit de ce qui allait devenir le Marché. Aussi, est-ce très légitimement que Marcel Otte et Patrick Hoffsummer ont pu conclure à « l'existence, dès cette haute époque, d'une petite bourgade à l'emplacement de la future ville de Liège, bien avant les premières mentions par les sources écrites »²³. On peut ajouter que la survie de ce groupement humain a été assurée par l'existence d'un chemin d'origine romaine — la future Feronstrée, venant de Maastricht et qui débouchait dans l'aire commerciale et artisanale mérovingienne, tandis que celle-ci était très probablement reliée à la Meuse par un autre chemin possible, embryon de la rue Neuvicé.

On sait que les spécialistes de l'histoire urbaine hésitent à attribuer la dénomination de ville à une agglomération dépourvue d'enceinte et d'une activité commerciale diversifiée. Ce que nous venons d'étudier correspond donc à un noyau préurbain qui a quitté sa condition de « village » pour évoluer, avant saint Lambert et pendant son épiscopat, vers la notion de *vicus*. Si ce terme n'est appliqué à Liège que dans les textes de l'époque carolingienne²⁴, il est déjà inscrit dans la réalité dès le VII^e siècle, comme l'indique le résultat des fouilles de 1977-1982. De l'arête terminale du Publémont à l'actuelle place du Marché, ce *vicus* rassemble son espace cimétériel, son groupe épiscopal, ses activités artisanales et commerciales. Dès le VII^e siècle, les éléments qui vont composer le visage de la Liège future étaient, par conséquent, déjà rassemblés.

¹⁵ Godefroid KURTH, *Notger de Liège*, t. 2, p. 38.

¹⁶ Jean-Louis KUPPER, *ici même*, p. 34.

¹⁷ Marcel OTTE et Jean-Marie DEGBOMONT, « Les fouilles de la place Saint-Lambert à Liège, en 1982 », dans *Bulletin de la Société royale « Le Vieux Liège »*, t. 10, 1983, p. 368.

¹⁸ Cf. Patrick HOFFSUMMER et Catherine PETERS, *La céramique romaine et médiévale*, *ici même*, pp. 275 et suiv.

¹⁹ Marcel OTTE et Patrick HOFFSUMMER, *Compte rendu de fouilles*, *ici même*, pp. 253 et suiv.

²⁰ Marcel OTTE et Patrick HOFFSUMMER, *ibid.*

²¹ Cf. Théodore GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. VII, pp. 488-490.

²² Patrick HOFFSUMMER, *Les structures de bois et leur analyse dendrochronologique*, *ici même*, p. 267.

²³ Marcel OTTE et Patrick HOFFSUMMER, *ici même*, p. 259.

²⁴ Cf. Godefroid KURTH, *op. cit.*, p. 25.

Le relevé photogrammétrique des fouilles

Franz CAMPS,

Chef de travaux au Service de photogrammétrie de l'Université de Liège

Les fondations du chœur oriental dégagées par le Service National des Fouilles étant menacées d'ensevelissement à brève échéance et même de destruction totale à plus long terme, il parut nécessaire d'en dresser un plan détaillé dans les délais les plus brefs. Les moyens de la topographie classique ne pouvaient suffire pour relever rapidement et avec une précision suffisante des structures aussi complexes. Par contre, la photogrammétrie permettant la restitution de plans à partir de clichés stéréoscopiques, offrait l'avantage d'être une méthode d'enregistrement rapide et fiable.

La disposition même des vestiges rendait illusoire l'utilisation de photographies au sol (photogrammétrie terrestre). D'autre part, compte tenu de la précision demandée, des vues aériennes ne pouvaient convenir qu'à la condition d'être prises à très basse altitude.

C'est ce qui nous a conduit à combiner les méthodes de la photogrammétrie à courte distance et celles de la photogrammétrie aérienne. Nous avons utilisé une chambre terrestre fixée à la nacelle de l'échelle des pompiers.

La prise de vues a été exécutée le 20 mai 1981. L'appareil photographique est une chambre terrestre Wild P31, de 100 mm de distance principale, montée sur un support spécial permettant de la fixer à la nacelle de l'échelle des pompiers. Les photographies sur films-plans ont été prises à peu près verticalement d'une hauteur de 20 m avec des bases de l'ordre de 5 m. La restitution à l'échelle 1/50 a été exécutée par le service de Photogrammétrie de la Faculté des Sciences Appliquées de l'Université de Liège (dépliant hors-texte n° 6).

Rappel théorique

La restitution analogique d'un couple de photographies stéréoscopiques consiste à reproduire dans l'instrument restituteur toutes les conditions de la prise de vues : tous les angles se retrouvent évidemment tels quels tandis que les longueurs sont toutes représentées à la même échelle fixée d'avance.

Cela ne présente aucune difficulté majeure dans le cas habituel de la photogrammétrie terrestre où l'on est maître de toutes les conditions de la prise de vues : on sait en effet mesurer facilement et correctement la base photographique tandis que l'orientation de la chambre peut être

réglée parfaitement. Dans le cas qui nous concerne, la prise de vues ayant lieu à 20 m de haut et à partir d'un support instable, tous les éléments qui la concernent ne sont connus que de manière approximative, insuffisante en tout cas pour permettre une restitution directe. En fait, on se trouve dans le cas de la photogrammétrie aérienne, les axes des photographies sont presque verticaux et l'on ne connaît que l'ordre de grandeur de la base photographique (ici, environ 5 m à ± 25 cm près).

Dès lors, nos clichés doivent être traités comme on le fait en photogrammétrie aérienne, c'est-à-dire que la mise en place d'un couple stéréoscopique dans le restituteur doit se faire en trois étapes : l'orientation relative, la mise à l'échelle et le basculement. Ce n'est qu'après l'exécution de ces trois opérations que l'on peut passer au dessin proprement dit.

L'orientation relative d'un couple consiste à imprimer à l'une des chambres qui contiennent les clichés à restituer une translation et une rotation telles que l'opérateur ait sous les yeux un modèle parfaitement stéréoscopique : tous les couples de rayons homologues (qui proviennent des deux images d'un même point) doivent se couper. Il serait trop long et sans intérêt d'expliquer ici la théorie de l'orientation relative et d'en décrire l'exécution. Lorsqu'elle est terminée, les deux clichés du couple sont correctement orientés l'un par rapport à l'autre, mais le modèle stéréoscopique n'est ni à l'échelle voulue, ni correctement orienté dans l'espace.

La mise à l'échelle va s'opérer en faisant varier la longueur de la base de restitution. Cette variation se calcule en comparant une distance connue sur le terrain à la même distance mesurée dans le modèle. Il est donc nécessaire d'installer sur le terrain au moins deux points identifiables sur les photographies et dont on mesure la distance exacte.

Enfin, pour donner au modèle son orientation exacte dans l'espace, il faut lui imposer une rotation d'ensemble, telle que les dénivelées mesurées entre trois points du modèle soient les mêmes (à l'échelle près) que celles qui existent entre les trois points correspondants du terrain.

Finalement, la mise en place complète d'un couple nécessite, comme on le voit, des données terrain : au minimum, la distance entre deux points et les dénivelées relatives de trois points non en ligne droite. Ces points connus s'appellent des points d'appui.

Travaux de la place Saint-Lambert

Le site a été couvert par six couples de photographies stéréoscopiques. Le plan de prise de vues a fait l'objet d'une étude très fouillée. En effet, de nombreux paramètres sont à prendre en considération : performances de l'échelle des pompiers, possibilités de stationnement du camion-échelle, surface couverte par un couple, choix des stations en vue de réduire les angles morts, etc.

Une fois le choix arrêté, et le « plan de vol » définitif, on a installé et mesuré les points d'appui nécessaires (au moins quatre par couple). Ces points sont matérialisés par des cibles en matière plastique de forme octogonale comportant huit triangles alternativement noirs et blancs. Ils ont tous été repérés par rapport à un système de coordonnées unique pour l'ensemble du site. Tous les points situés à l'aplomb des stations de prise de vues ont été également repérés et marqués par un carré blanc lui aussi en matière plastique.

La prise de vues

La chambre Wild P31 est en principe une chambre terrestre. Elle se monte normalement sur un support composé de deux montants entre lesquels pivote un anneau métallique qui peut recevoir le corps de chambre. Ce support est à son tour fixé sur un trépied à l'aide d'une embase de théodolite.

La chambre présente cette particularité que son point principal, c'est-à-dire le point de percée de l'axe optique de l'objectif ne se trouve pas au milieu de la photographie, mais il est décentré de 15 mm. Comme la chambre peut faire un tour complet autour de son axe, il est possible d'introduire ce décentrement tantôt d'un côté tantôt de l'autre et, dans notre plan de prise de vues, nous avons profité de cette possibilité pour porter au maximum la surface couverte par un couple.

Support de la chambre (fig. 1)

Pour adapter la chambre aux nécessités de la prise de vues, nous avons conçu et réalisé un support permettant de l'accrocher à la nacelle de l'échelle des pompiers tout en sauvegardant son angle de champ. Ce montage est constitué de deux montants en tubes métalliques reliés par deux traverses. Ils présentent à chacune de leurs extrémités des encoches permettant de fixer rigidement l'ensemble aux échelons de la nacelle. Sur ces montants sont fixés deux anneaux circulaires en PVC, mobiles chacun autour de deux axes perpendiculaires de façon à former une espèce de cardan. Le corps de chambre est fixé dans l'anneau intérieur par un dispositif à billes à ressorts semblable à celui qui existe sur le support d'origine. L'anneau intérieur est pourvu d'une nivelle sphérique réglée au préalable en laboratoire et d'une graduation mesurant le dévers de la chambre. Pour assurer la verticalité de l'axe de la photographie on dispose de deux boutons agissant sur des vis sans fin

prenant dans des engrenages et permettant de donner à chacun des anneaux l'inclinaison voulue.

De plus, sur une poulie latérale à cran d'arrêt on a enroulé un fin câble de 1 mm de diamètre soutenant un poids et faisant ainsi office de fil à plomb. Ce fil porte un repère à 20 m et on peut donc contrôler facilement s'il est bien déroulé de la quantité prescrite.

Exécution de la prise de vues

La prise de vues a nécessité toute une série de manœuvres.

1. Placer le camion-échelle de telle sorte que l'axe de rotation de l'échelle vienne en un point situé à environ 12 m de la base photographique et sur la médiatrice de celle-ci. Ces emplacements avaient été repérés et marqués d'avance.

2. Embarquement de deux personnes dans la nacelle, fixation du montage et de la chambre.

3. Elévation de la nacelle et son positionnement à l'aide du fil à plomb. Pour la position en plan, un opérateur au sol guidait la manœuvre de l'échelle. Pour la fixer à la hauteur convenable, tous les points au sol correspondant à une station de photographie avaient été nivelés. Il avait été décidé que toutes les photographies seraient prises dans un même plan horizontal situé à 20 m au-dessus du point le plus élevé du site. Pour réaliser cette condition, on a accroché au fil à plomb des rallonges calculées en fonction du niveau de chaque point de station.

4. Une fois la nacelle bien placée et stabilisée, le photographe cherche l'orientation de la chambre de telle sorte que le petit côté du format du cliché soit parallèle à la base photographique. Cette opération se fait à l'aide d'un verre dépoli portant un quadrillage correspondant aux côtés du cliché. Afin de mieux voir les repères de base au sol on y avait déposé des lampes de poche donnant des points lumineux bien visibles sur le verre dépoli. Cette position de la chambre est repérée par un index se déplaçant devant la graduation fixée sur l'anneau intérieur du support. Ce repérage est en effet indispensable car il n'est pas possible d'enlever le verre dépoli et de le remplacer par un châssis sans faire tourner la chambre et l'amener dans une position favorable. Le châssis étant chargé, il suffit de ramener l'index sur sa lecture pour que la chambre soit bien orientée en azimut. On peut alors déclencher l'obturateur. Pour prendre le second cliché du couple on fait simplement pivoter l'échelle de l'angle voulu et on recommence le même cycle de manœuvres. Notons que pour chacun des six couples on a placé le décentrement tantôt à gauche tantôt à droite de façon à assurer une couverture maximum.

Au total, la prise de vues proprement dite, sans compter les travaux préparatoires, a duré un peu moins de cinq heures.

La restitution

Le plan original a été restitué à l'échelle 1/50. A la demande des archéologues, toutes les pierres visibles ont été dessinées une par une sans distinction des structures

différentes. On dispose ainsi d'un document de base absolument fiable du point de vue métrique et dont l'interprétation est du ressort des spécialistes des diverses disciplines.

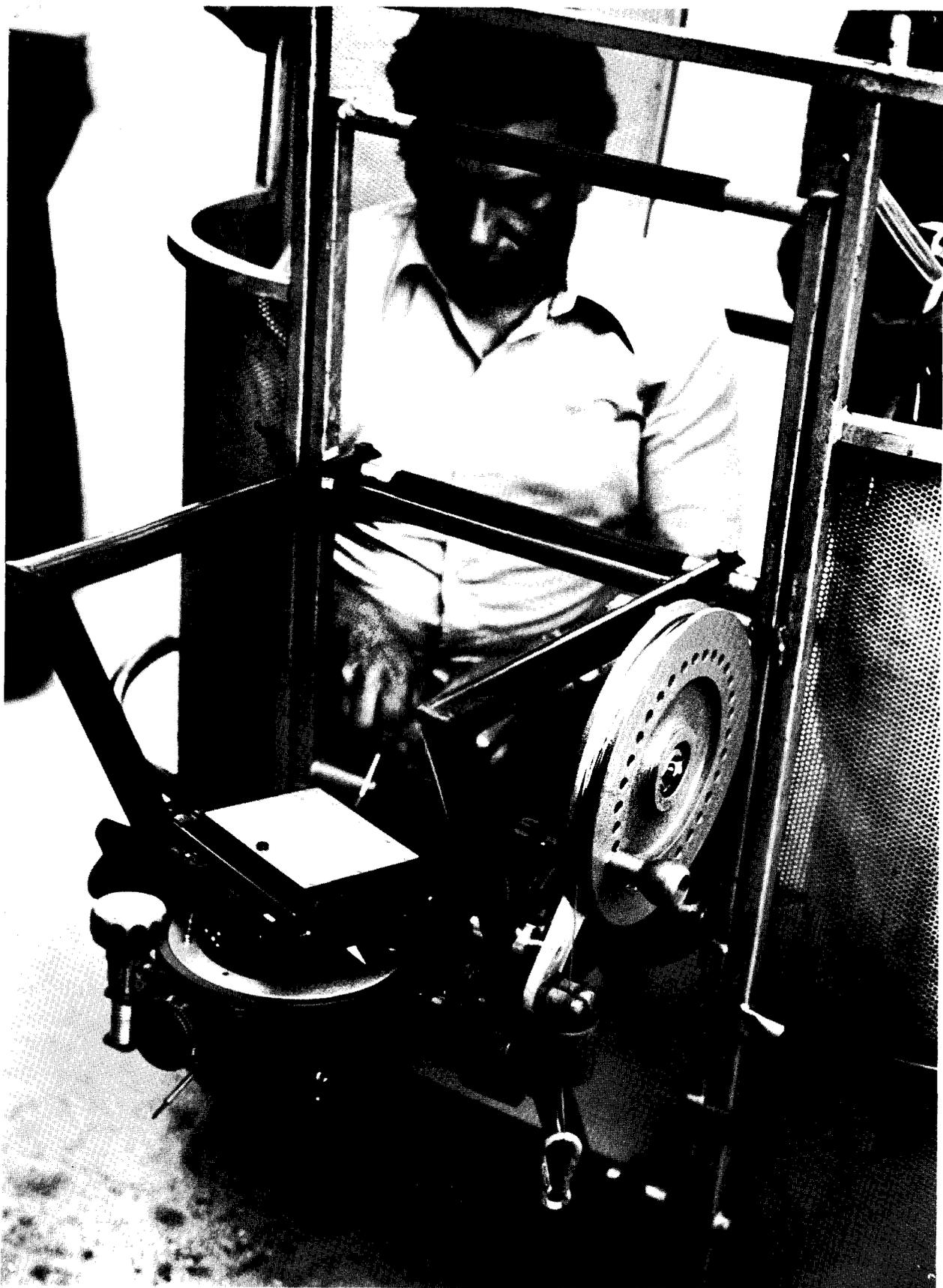


FIG. 1.

Fixation de la chambre de prise de vue à la nacelle de l'échelle du Service d'incendie.

Examen des mortiers des vestiges orientaux

Michel DUPAS,

Institut Royal du Patrimoine Artistique

Introduction

Depuis 1977, diverses campagnes de fouilles ont été menées place Saint-Lambert à Liège par le C.I.R.A. de l'Université et le Service National des Fouilles en vue de dégager les vestiges de la cathédrale gothique.

Dans le cadre de l'étude des relations entre la composition des mortiers et la chronologie des constructions, l'I.R.P.A. a été, entre autres, chargé de l'examen d'une quarantaine d'échantillons de mortiers provenant des vestiges orientaux de la cathédrale Saint-Lambert. Les délais de publications étant très courts, l'étude a été plus superficielle que celles réalisées pour l'église des Saints-Hermès et Alexandre de Theux et pour le château de Franchimont. A partir d'un examen de la structure et de la charge non calcaire, sans avoir recours à l'analyse chimique, on a essayé d'établir un classement de ces mortiers en vue de distinguer les différentes phases d'aménagement du chœur oriental de la cathédrale.

Origine des prélèvements (voir hors-texte n° 5)

Les murs à partir desquels les mortiers ont été prélevés sont localisés sur le plan de la fouille. Ils appartiennent aux phases d'aménagement suivantes :

- la cathédrale notgérienne, les absidioles et l'abside principale : murs 148-149-150-155-161-165-168-171-173;
- les galeries claustrales : murs 151-153-169;
- le rhabillage intérieur de l'abside notgérienne : murs 162-164;
- le radier du nouveau chœur : mur 154;
- la partie périphérique du radier du chœur, construite sur pilotis : murs 156-157-159-160;
- la maçonnerie coincée entre les galeries du cloître : murs 152-170;
- le remplissage de la crypte : mur 158.

Le nombre de prélèvements de mortiers sur un mur varie de 1 à 6. Tous les mortiers ont été prélevés dans les blocages des maçonneries afin d'éviter toute possibilité de contamination extérieure : altérations diverses, mortiers de joints récents, etc.

Description générale des prélèvements

Les mortiers se présentent en blocs compacts. Leur teinte est grise ou blanc jaunâtre. Ils contiennent des nodules de chaux disséminés dans la masse. Les échantillons gris présentent une charge souvent apparente et une structure en général moins fine que les mortiers plus

clairs. La charge, calcaire ou non, est composée de galets, de pierrailles rondes ou anguleuses, de déchets de brique et de schiste noir.

Examen du sable et de la charge non calcaire

A partir de 20 g de mortier légèrement concassé, on réalise une attaque par l'acide chlorhydrique. On triture le mélange de temps en temps pour obtenir une désagrégation complète. Lorsque tout dégagement gazeux a cessé, on ajoute de l'eau et on laisse décanter pendant une minute. La quantité de matières fines argileuses peut ainsi être estimée. On élimine ensuite cette suspension argileuse, on dilue de nouveau et recommence l'opération jusqu'à obtention d'un liquide surnageant limpide. Le résidu est ensuite séché, pesé et exprimé en pourcentage du poids du mortier mis en œuvre. Cette fraction représente le sable et la charge non calcaire. Dans presque tous les cas, l'attaque de la matière était longue, la désagrégation était difficile à cause de nombreux agglomérats que l'on devait triturer pour que la réaction continue. Cette constatation était générale pour les échantillons gris. L'attaque des mortiers blanc jaunâtre, plus riches en sable, s'effectuait un peu moins difficilement.

Le résidu de chaque attaque de mortier a été examiné, la quantité de sable a été estimée et on a déterminé la nature des pierrailles constitutives de la charge.

Résultats d'examen

Les examens réalisés sur l'ensemble des mortiers permettent de classer ces derniers en deux groupes :

— Les mortiers gris. Ils forment un groupe homogène quant à leurs caractéristiques et leur teinte. Ils appartiennent à la période notgérienne et à la cassure, on remarque une structure assez grossière, peu homogène, avec des nodules de chaux parfois gros. La charge est apparente; elle est constituée de galets souvent de gros calibre, de pierres arrondies, d'un peu de schiste et parfois d'un peu de brique. Il y a rarement des pierrailles anguleuses. Le sable n'abonde pas et il n'est pas très fin. Ces mortiers ressemblent assez fort aux mortiers carolingiens de l'église des Saints-Hermès et Alexandre de Theux, examinés dans une précédente étude¹. Les mortiers des galeries du cloître et du rhabillage intérieur de l'abside

¹ A paraître dans P. BERTHOLET et P. HOFFSUMMER, *L'église des Saints-Hermès et Alexandre à Theux, recherches récentes*, publication en cours.

notgérienne présentent les mêmes caractéristiques et doivent être classés dans ce groupe. Le pourcentage de l'ensemble, charge non calcaire et sable, est fort dispersé, de 31 à 76 % et dû en majeure partie à une répartition non homogène des pierrailles dans le mortier.

— Les mortiers blanc-jaunâtre. La teinte est homogène, la nature de la charge l'est un peu moins. A la cassure, on remarque une structure plus fine et plus homogène que pour les mortiers gris. La charge est nettement moins apparente. Elle est en général constituée de quelques petits galets et pierrailles anguleuses avec parfois de la brique et du schiste noir. Le sable fin et clair est plus abondant par rapport aux pierrailles que dans le groupe précédent. Appartiennent à cette famille les mortiers du radier du chœur, de la partie périphérique du radier, de la maçonnerie coincée entre les galeries du cloître, et le mortier de remplissage de la crypte. On remarque aussi, comme dans le cas précédent, une forte dispersion dans le pourcentage de charge non calcaire et de sable mais il convient de noter que les échantillons de la périphérie du radier du chœur sont les moins riches en charge et en sable. Ils forment un petit groupe homogène.

Conclusions

1. Les mortiers de l'époque notgérienne forment un ensemble homogène.
2. Les mortiers de la périphérie du radier du chœur,

appartenant au groupe des mortiers clairs, forment un ensemble homogène, le moins riche en sable et en charge non calcaire.

3. Le pourcentage de charge non calcaire et de sable est trop dispersé pour être utilisé valablement comme critère de distinction des différentes phases d'aménagement, sauf dans le groupe des mortiers de la périphérie du radier du chœur où la dispersion des résultats est faible.

4. Les mortiers des galeries du cloître et du rhabillage intérieur de l'abside notgérienne peuvent être classés dans le groupe des mortiers de la période notgérienne.

5. Au stade actuel de l'étude, il n'est pas possible de différencier les mortiers du radier du chœur de ceux de la maçonnerie coincée entre les galeries du cloître. Ils présentent des caractéristiques fort semblables et se différencient des mortiers de la périphérie du radier du chœur.

6. Il n'est pas possible de classer la phase relative au remplissage de la crypte, un seul mortier ayant été examiné.

7. L'analyse chimique de quelques mortiers appartenant aux diverses phases d'aménagement de la cathédrale constituerait un complément d'étude intéressant. Elle permettrait une meilleure connaissance de ces matériaux anciens. Orientée vers la détermination de l'indice d'hydraulicité de la chaux des mortiers, elle pourrait peut-être mieux différencier les diverses phases d'aménagement de la cathédrale.

Analyse métrologique des vestiges de la cathédrale Saint-Lambert à Liège (partie orientale)

Florent ULRIX,

Licencié en Histoire de l'art et archéologie
Docteur en Sciences

Si je n'ai pas participé aux fouilles entreprises ces dernières années à l'emplacement où se dressait jadis, à Liège, la cathédrale Saint-Lambert, je ne me suis pas pour autant désintéressé de celles-ci.

J'ai pu me rendre sur le terrain, aussi bien dans le secteur occidental, exploré par le Centre interdisciplinaire de Recherches archéologiques de l'Université de Liège, que dans le secteur oriental, fouillé par le Service National des Fouilles. Je remercie les responsables respectifs de ces deux zones de m'avoir permis de procéder aux mensurations nécessaires à l'étude métrologique des vestiges mis au jour.

Depuis longtemps, j'ai mis l'accent sur l'intérêt qu'il y a, lorsqu'on étudie un bâtiment ancien, de déterminer l'unité de longueur utilisée par le constructeur et de convertir en mesures d'époque les dimensions des diverses parties composant l'édifice. Cette opération permet de voir plus clair dans l'élaboration du plan et de suivre la démarche intellectuelle de l'architecte qui a conçu le bâtiment (Ulrix, 1971).

Les fouilles des vestiges de la cathédrale Saint-Lambert constituaient une occasion exceptionnelle pour tenter d'éclaircir l'utilisation à Liège, au cours des siècles passés, de plusieurs unités de longueur, à savoir le pied de Saint-Lambert (29,2 cm), celui de Saint-Hubert (29,5 cm), tous deux bien connus (De Bruyne, 1936), mais aussi un pied de 28,4 cm, dont j'ai découvert l'usage (Ulrix, 1964, pp. 416-417), et que j'avais provisoirement qualifié de « pied carolingien » (Ulrix, 1971, p. 694). Par la suite, son origine s'est révélée bien plus lointaine; elle est certainement antérieure à la conquête romaine (Ulrix, 1980).

Sur le terrain, j'ai procédé à de nombreux mesurages des vestiges du chœur oriental et de ses diverses modifications, des absidioles nord et sud et du cloître oriental. Les principaux résultats de ces opérations se trouvent reportés sur le plan hors-texte n° 8. Ce plan a été obtenu par décalque du levé réalisé par le Service photogrammétrique de l'Université de Liège. De ce levé, j'ai cependant éliminé, par souci de clarté, les parties et les détails qui sont sans intérêt pour l'objet de la présente étude. Celle-ci

se limite aux structures préromanes, romanes et gothiques.

Le report du résultat de mes mensurations sur le levé photogrammétrique a constitué une vérification de l'exactitude des mesures que j'avais prises. Je tiens cependant à faire remarquer que dans celles-ci j'ai essayé d'atteindre, dans la mesure du possible, la précision du centimètre. Celle-ci n'est cependant pas contrôlable sur le plan photogrammétrique. Ce dernier est en effet établi à l'échelle 1/50; un centimètre sur le terrain ne fait donc que 0,2 mm sur le plan, c'est-à-dire l'épaisseur du trait utilisé.

Les vestiges de la première église

Une bonne partie de mes mensurations concernent les vestiges de la première construction érigée dans le secteur oriental, à savoir : le long mur nord-sud qui délimite le transept vers l'est, l'abside centrale, les deux absidioles nord et sud et les moignons des murs de fondation qui divisaient l'espace du transept. Tous ces murs ont été réalisés d'un seul tenant. Ensemble, ils constituent la structure de départ et il convient donc de les analyser en premier lieu.

La partie de cette construction où les opérations de mesurage présentaient le plus de difficultés, est précisément celle qui est la plus importante, c'est-à-dire l'abside centrale. Ces difficultés résultent du fait que cette partie de l'édifice a été très fortement entamée, tant par les transformations anciennes du chevet de l'église que par les démolitions du XIX^e siècle, lors de la construction d'habitations avec caves.

Le point central de l'hémicycle que forme l'abside n'est évidemment pas connu *a priori*. Or il est important de le situer exactement. Il sera désigné par la lettre O sur le plan. Il est nécessaire pour pouvoir préciser la longueur du rayon intérieur et celle du rayon extérieur de l'abside. Ce sont en effet deux dimensions essentielles et le constructeur a dû les fixer dès le départ de la mise en chantier. On a donc de bonnes raisons de présumer que l'une de ces deux dimensions s'exprime en « chiffres ronds ».

Pratiquement j'ai opéré comme suit : j'ai fixé arbitrairement, le long de la face est du transept, un point M qui me semblait devoir être proche du centre réel de courbure. En procédant d'une façon rayonnante, j'ai ensuite pris la distance de ce point M à divers points situés sur le pourtour extérieur de l'abside, sur sa face intérieure ainsi que sur le pourtour intérieur du mur qui double le précédent du côté du transept. Ces mesures sont indiquées sur le plan 8. Pour situer ces points périphériques du chœur primitif, j'ai également indiqué pour certains d'entre eux la distance qui les sépare et leur éloignement du grand mur moderne, bien rectiligne, qui parcourt le terrain d'ouest en est et dont la face sud constituait une ligne de référence commode pour mes mesurages. Pour ces raisons, ce mur moderne est indiqué sur le plan¹.

Sur ce plan sont également inscrites les mesures relatives aux deux absidioles et au mur oriental du transept.

Toutes ces mensurations laissent apparaître qu'en élévation, le mur oriental du transept et les murs semi-circulaires qui forment l'abside centrale et les deux absidioles latérales avaient une épaisseur uniforme d'environ 227 cm, ce qui est significatif quant à l'unité de longueur utilisée : le « pied carolingien » de 28,43 cm. On tient ainsi la clef de la conception de l'ouvrage (hors-texte n° 9). L'abside centrale avait un diamètre intérieur de 40 pieds soit 10 fois la règle du maçon. Celle-ci était de 4 pieds et les maçons l'appelaient « rûle ». Les murs avaient 8 pieds soit 2 « rûles » d'épaisseur. La largeur extérieure de l'abside centrale était donc de 56 pieds ou 14 « rûles » (distance AA' sur le plan hors-texte n° 9).

Le point A du plan correspond à la rencontre du parement extérieur du mur du transept avec celui de l'abside. Ce dernier subsistait sur une longueur de 164 cm (plan I). Tous deux étaient nettement visibles sur le terrain. L'angle qu'ils forment est bien indiqué, tant sur le plan général des fouilles publié par J. Alénus-Lecerf que sur le plan photogrammétrique.

La position du point A' du plan 9, symétrique du point A par rapport à l'axe de l'abside, était moins apparente, à première vue, sur le terrain. Ce point n'en était pas moins perceptible pour l'observateur attentif. Il est bien repérable sur le plan photogrammétrique mais non sur le plan publié par J. Alénus-Lecerf.

Un troisième point du périmètre n'est indiqué sur aucun de ces deux plans. Le parement extérieur de l'abside y apparaissait très nettement mais en coupe verticale. La photo, figure 1, montre la couture verticale séparant le mur arasé de l'abside, à droite, d'une maçonnerie, à gauche, qui a été appliquée contre la face extérieure de l'abside lors de l'extension du chevet.

Les points A et A', symétriques par rapport à l'axe de l'abside, permettent de tracer celui-ci sur le plan 9. On

¹ Il s'agit du mur de fondation des façades des maisons bordant la rue Général Jacques. Sa face sud est le côté caves.



FIG. 1.
Au centre de la photo, coupe au travers du mur du chevet primitif. A l'avant, fondations d'un mur moderne.

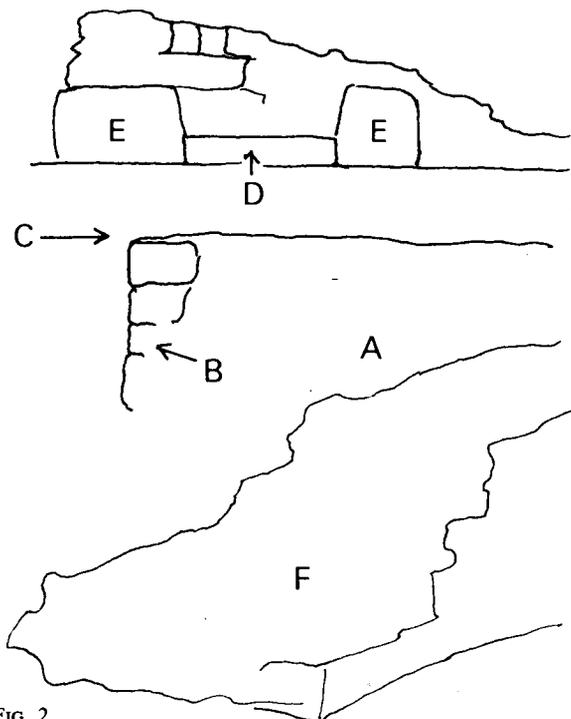


FIG. 2.
Schéma explicatif de la figure 1. En A, section au travers du mur semi-circulaire de l'abside. En B, parement extérieur de ce mur. C montre le niveau d'arasement de ce mur. D indique la face nord du socle K du plan II. Cette base d'une colonne de la crypte romane, les deux blocs E ainsi que la maçonnerie qui les surmonte et qui se prolonge vers la droite constituent les fondations portant les colonnes du chœur gothique. En F, fondations des maisons modernes.

peut ensuite localiser sur cet axe le centre de courbure O, notamment grâce à l'arc de cercle que dessine la face intérieure du mur de l'abside. Ce centre n'est pas situé le long de la face orientale du mur de fondation du transept mais en retrait d'un pied.

Remarquons que le mur de l'abside en hémicycle (voir plan 9), épais de 8 pieds, a été doublé vers l'intérieur d'un mur d'environ 1 m d'épaisseur (3 pieds). Ce dernier est manifestement postérieur ainsi que le démontre la photo, figure 3. Sur celle-ci on voit en coupe, à droite, le mur semi-circulaire intérieur et, à gauche, en partie, le gros mur extérieur. Ce dernier présente (à mi-hauteur sur la photo) un retrait d'environ 15 cm qui marque le sommet de ses fondations et le départ de la maçonnerie d'élévation. La photo montre que le mur semi-circulaire intérieur s'élargit vers l'extérieur au niveau du retrait susdit et vient, à partir de là, s'appuyer sur les fondations du mur extérieur. Ceci prouve bien l'antériorité de ce dernier². En outre, le mur intérieur n'est pas lié au mur du transept. Sa fonction m'échappe tant qu'à présent.



FIG. 3.
La photo montre en coupe le mur semi-circulaire intérieur de l'abside s'appuyant sur les fondations du mur extérieur.

Vers l'extérieur, le mur de l'abside pose sur un soubassement large de 3 pieds (voir plan 9). Le périmètre de ce soubassement était bien apparent en plusieurs endroits (Alénus, 1981, p. 23) mais l'auteur de la fouille n'a pas fait la distinction entre le soubassement en large saillie et

le mur en élévation. L'ensemble lui « paraît répondre aux fonctions d'un déambulatoire » (Alénus, 1981, p. 22). La mise en place précise des vestiges sur les plans 8 et 9 ne me permet pas de partager cette opinion.

Ce large soubassement m'amène à penser que l'abside aurait pu être flanquée extérieurement de pilastres, tels qu'on en voit à maints chevets romans. Ceci n'est évidemment qu'une simple hypothèse.

Les absidioles ont un rayon intérieur de 7 pieds. Le mur ayant 8 pieds d'épaisseur, le rayon du pourtour extérieur est donc de 15 pieds ce qui correspondait à un diamètre de 30 pieds ou 5 toises de 6 pieds.

La distance qui sépare l'abside des absidioles est de 18 pieds ou 3 toises.

On ne voit pas, à première vue, quelle pouvait être la fonction des deux énormes massifs de maçonnerie qui flanquent les absidioles. Celles-ci étaient construites de façon suffisamment massive pour ne pas nécessiter un épaulement extérieur, mais si l'on suppose que le transept était subdivisé par des arcs diaphragmes à l'endroit où des vestiges de fondations marquent une telle division, on comprend que les poussées de ces arcs nécessitaient des culées extérieures pour les recevoir. Dès lors, l'existence desdits massifs de maçonnerie et leur emplacement s'expliquent. Du côté opposé, soit vers l'ouest, la poussée de ces arcs diaphragmes était reçue par les murs de la nef et des bas-côtés.

On pourrait s'étonner de l'absence de culées flanquant l'abside centrale. Mais si l'on considère le plan 9 on se rend compte du fait que le large hémicycle de l'abside, grâce à son soubassement extérieur, pouvait suffire à supporter la poussée des arcs diaphragmes, qui existaient sans doute aussi en face des flancs de l'abside centrale pour former le carré du transept.

L'étude des cloîtres ne sera guère abordée ici. Ils ont été érigés après l'église proprement dite car leur maçonnerie ne présente pas de liaison avec celle des absidioles ou du transept. Pour y pénétrer, on a certainement dû percer le mur oriental de ce dernier aux endroits marqués par des flèches sur le plan 9.

Le deuxième chevet de la cathédrale

A une époque qu'il est difficile de préciser *a priori*, le chevet primitif de la cathédrale a été considérablement modifié. On l'a étendu vers l'est en l'élargissant de surcroît. De cette extension, il restait assez de vestiges pour permettre d'en restituer le plan et sa conception.

Le tracé de la face nord intérieure de la construction restait parfaitement marqué dans les vestiges sur une longueur d'environ 10 m (voir photo dans Alénus, 1981, p. 25). Ce tracé est indiqué sur les plans 8 et 9. A son départ, une base moulurée marquait un angle intérieur. Cette base était le support de deux piliers engagés ou, pour être plus exact, de deux dossierets jointifs formant angle droit.

² Cette conclusion va à l'encontre de la chronologie adoptée par J. Alénus-Lecerf.

A 2,49 cm au-delà de cette première base (plan 8), une deuxième base en place jalonnait la face nord. Elle sera étudiée en détail plus loin. Au-delà de celle-ci, le mur se poursuivait encore de façon rectiligne sur quelques décimètres puis il amorçait un arc de cercle. Le long de cet arc de cercle, trois pierres soutenaient jadis une troisième base similaire à la précédente.

Cet arc correctement dessiné sur le plan permet de situer son centre de courbure.

Ce dernier se trouve d'ailleurs sur l'axe de l'ancienne abside (point P du plan 9). En prolongeant au compas, sur le plan, l'arc de cercle, on restitue tout le tracé du demi-cercle par lequel se terminait intérieurement la nouvelle construction.

En reportant ensuite, sur le plan 9, symétriquement par rapport à l'axe de l'abside, les éléments connus de la face nord, on reconstitue quasiment tout le pourtour intérieur du chevet. Les bases E et F et le soubassement G auront leur pendant en E', F' et G'.

Entre le soubassement G et son pendant G', le fond de l'abside devait apparemment encore comporter quatre piliers engagés. Leur emplacement logique est facile à deviner : il suffit de partager en 5 segments égaux l'arc de cercle qui va de l'axe du soubassement G à celui du soubassement G' actuellement disparu. Sur le plan, ces soubassements hypothétiques H, H', J et J' sont dessinés à la même grandeur que le soubassement G, dont les dimensions ont été relevées sur le terrain.

La base F tout comme la base E ont été enlevées et transférées au Musée Curtius où elles sont allées rejoindre

deux autres bases semblables à la base F, découvertes par J. Alénus-Lecerf au cours de ses fouilles. Ces deux dernières proviennent sans aucun doute de la même construction. Leur étude métrologique révèle immédiatement qu'elles ont été conçues au pied de 28,4 cm qui se divise en 12 pouces. Leur structure montre que le pilier engagé qu'elles supportaient avait 42,6 cm de largeur soit 1 1/2 pied ou 18 pouces.

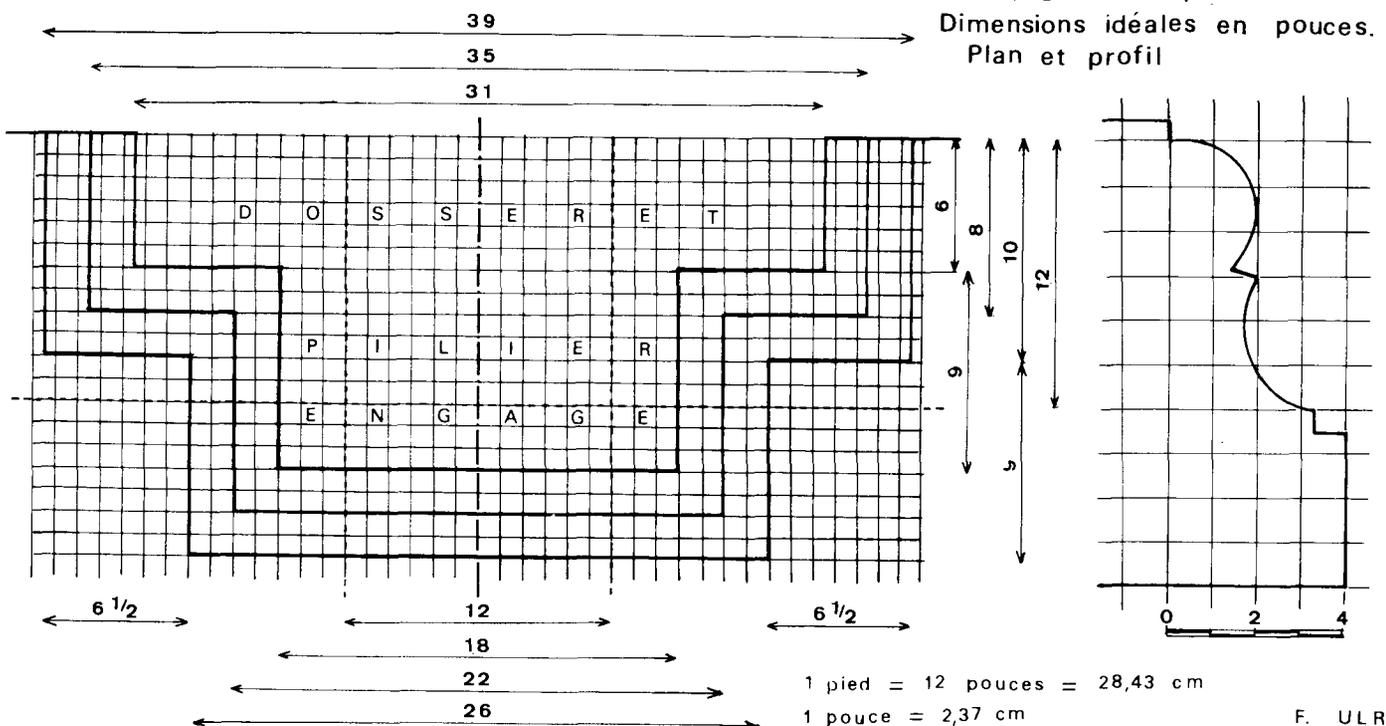
En mesurant ces bases, on constate de légères variantes dans les dimensions. Celles-ci s'expliquent par les défauts de la pierre que le tailleur rencontrait et qu'il faisait disparaître en taillant un peu plus profondément tout autour. Tenant compte de ces légers écarts de mesure qui en résultent, il est possible de dessiner la base telle qu'elle a dû être conçue idéalement (fig. 4).

La face supérieure de ces bases montre qu'elles supportaient un dossier contre lequel était appliqué un pilier engagé. La section rectangulaire de ce dernier mesurait 18 × 9 pouces (1 1/2 pied × 3/4 pied). Ces dimensions correspondent au rapport 2/1. Le dossier lui-même était en saillie de 6 pouces ou 1/2 pied (14,2 cm) par rapport au nu du mur. La saillie totale du dossier avec son pilier engagé était donc de 6 + 9 = 15 pouces ou 1 1/4 pied (35,5 cm).

La forme de ces bases et le profil des moulures sont caractéristiques du style roman. Le nouveau chevet était donc roman et non gothique comme l'affirme J. Alénus-Lecerf. Son érection pourrait se situer au XII^e siècle.

D'autres vestiges de ce deuxième chevet méritent une attention particulière.

LIEGE. Cathédrale St - Lambert. Crypte orientale. Base de pilier engagé. Conception.



Leur intérêt résulte du fait qu'ils montrent que l'espace, dont le pourtour a été aux trois quarts reconstitué comme dit ci-dessus, était en réalité une crypte et sera donc désigné comme telle ci-après.

Examinons en premier lieu la ligne partant de la base d'angle E (plan 9), perpendiculairement à celle qui marque la face intérieure gauche de la crypte (voir aussi la photo dans Alénus, 1981, p. 25). Cette ligne correspond à la face arrière de la crypte c'est-à-dire la face du côté du transept. Elle passe par le point B et on la retrouve, bien visible, à son extrémité opposée. Ici, elle passe par le point B' et aboutit à l'endroit où devait se trouver la base angulaire E' disparue. En reliant les deux segments extrêmes de cette droite, on obtient le tracé de la face arrière de la crypte.

Un deuxième vestige intéressant se trouve partiellement indiqué sur le plan général publié par J. Alénus-Lecerf. On y remarque, dans la partie sud de l'abside primitive, un alignement de trois pierres dont seules les faces latérales vues sont indiquées par un trait. Ces trois pierres volumineuses sont bien visibles dans la partie supérieure de la photo figure 1. Mais comme elles sont surmontées d'une maçonnerie en moellons, elles étaient invisibles en vue verticale plongeante et elles n'apparaissent donc pas sur le plan photogrammétrique. La pierre centrale, moins haute que ses deux voisines, est longue de 106 cm. Sa voisine, du côté oriental (à gauche sur la photo), a une longueur de 70 cm et est posée légèrement en oblique par rapport au bloc central; ceci est très bien indiqué sur le plan de J. Alénus-Lecerf. Le bloc de droite est en pierre calcaire alors que les deux autres sont en grès. Ils semblent faire partie d'un mur qui se prolonge vers l'ouest comme le montre encore la photo, figure 1. Il sera question plus loin de ce mur.

Le bloc central présente un intérêt primordial. Il est long de 106 cm et haut d'environ 15 cm mais sa troisième dimension n'a malheureusement pu être déterminée. Il aurait fallu, pour cela, démonter la maçonnerie construite par-dessus. Lorsqu'on considère l'emplacement de cette pierre sur le plan 9, où elle se trouve désignée par la lettre K, on se rend compte qu'elle constituait la base d'un pilier de la crypte. Il est donc normal que dans la tentative de reconstitution du plan de celle-ci, on dessine une pierre semblable K' symétriquement à l'axe de la crypte.

Enfin, un troisième vestige significatif est fourni par une ligne parallèle au mur occidental de la crypte mais en décrochement par rapport à celui-ci. On se trouve de toute évidence devant le soubassement d'un pilier engagé de la face occidentale de la crypte (L sur le plan 9). Il est logique de dessiner son symétrique par rapport à l'axe.

Venons-en maintenant à l'examen métrologique des vestiges observés et du plan partiellement reconstitué de la crypte.

Celle-ci avait une largeur intérieure de 60 pieds (de 28,43 cm) soit 10 toises alors que l'abside primitive n'était large que de 40 pieds. La face vue du bloc K est à

48 pieds (8 toises) de la paroi nord de la crypte et donc à 12 pieds ou 2 toises de la face sud. Entre le socle K et son symétrique K', il reste donc 36 pieds ou 6 toises. Par ailleurs, la distance entre le mur ouest de la crypte et l'axe de la base F trouvée *in situ* (c'est-à-dire une distance qui a pu être mesurée directement) est également de 12 pieds ou 2 toises. On entre ainsi progressivement dans le raisonnement géométrique du constructeur qui a manifestement ordonné le plan de la crypte en l'inscrivant dans un quadrillage dont les carrés avaient 1 toise de côté.

A partir de ce qui précède et en cherchant des comparaisons avec les plans de cryptes connues — j'ai personnellement dégagé celles des deux abbayes liégeoises Saint-Laurent et Saint-Jacques — il est possible de reconstituer le plan complet de la crypte sans risque de commettre de grande erreur, du moins en ce qui concerne son ordonnance générale. La crypte proprement dite était entourée d'un déambulatoire dont elle était séparée par une série de piliers (K en est un). Elle était divisée en 3 nefs et 3 travées par quatre colonnes, dont actuellement on ne connaît pas le diamètre. Il n'est pas exclu qu'on ne découvre un jour quelque fragment de tambour. En attendant, on peut cependant situer le point central de leur insertion dans le plan. La crypte proprement dite étant large de 6 toises, il est logique de situer l'axe de ces quatre colonnes sur deux lignes parallèles à l'axe de la crypte et distantes entre elles de 2 toises. Dans l'autre sens, on a très certainement une travée de 2 toises du côté arrière et la travée suivante devait vraisemblablement être d'une toise et demie. Sur le plan 9, quatre colonnes sont localisées selon ce raisonnement à la fois géométrique et métrologique.

Si cette reconstitution comporte une notable proportion d'hypothèses, elle paraît cependant parfaitement défendable grâce à la rigueur métrologique. On serait même tenté d'aller plus loin dans la reconstitution et de dessiner les arcs doubleaux qui ont dû s'appuyer sur les piliers engagés du pourtour, sur les piliers qui leur faisaient vis-à-vis et sur les quatre colonnes centrales.

Remarquons que les murs formant les flancs gauche et droit du nouveau chevet roman ont été tout simplement accolés aux murs intérieurs du cloître sur une distance d'au moins 7 mètres. Tout l'espace compris entre ceux-ci a donc été occupé par le nouveau chevet sur une certaine distance.

L'entrée vers la crypte devait se faire latéralement à partir du cloître en descendant seulement de quelques marches (situation similaire à Saint-Jacques). Sur le plan 9, des flèches indiquent l'emplacement où normalement devaient se situer ces entrées.

En coupe transversale, cette crypte devait présenter beaucoup de similitude avec la crypte de Saint-Barthélemy à Liège (Ulrix, 1971, p. 688) où la crypte proprement dite était large de 32 pieds (2 verges) alors qu'ici elle mesurait 36 pieds (6 toises). A Saint-

Barthélemy, les colonnes centrales, toujours en place, ont seulement 1 pied de diamètre. Quant à la partie orientale du mur extérieur on ne peut qu'émettre des hypothèses. Si, vers l'intérieur, elle était semi-circulaire rien n'indique que la face extérieure était également en forme de demi-cercle et non à pans coupés. Les indices qui permettraient de déterminer l'épaisseur de cette partie du mur extérieur sont faibles. Il pourrait avoir eu quelque 5 pieds d'épaisseur. Ses fondations étaient de largeur irrégulière ce qui explique leur pourtour plus ou moins polygonal. Il faut cependant se garder de considérer celui-ci comme une indication dont on pourrait déduire la forme de la maçonnerie en élévation.

Après avoir restitué le plan de la crypte romane, il faut bien en déduire l'existence d'un sanctuaire surélevé par rapport au niveau du transept. Ce sanctuaire devait présenter une disposition qui découle du plan de la crypte. Il devait comporter un déambulatoire séparé de la partie centrale par des colonnes implantées au-dessus des piliers de la crypte. Normalement, on devait accéder au sanctuaire à partir du transept par un escalier comportant un nombre assez important de marches.

Le chevet gothique de la cathédrale

Les vestiges mis au jour ont montré que le deuxième chevet de la cathédrale a été démoli, sans doute vers le milieu du XIII^e siècle, lorsque le style gothique a fait son entrée dans nos régions. A ce moment, les cryptes étaient passées de mode et nombreuses sont celles qui furent démolies pour abaisser le niveau du sanctuaire. Cela a dû se passer également à Saint-Lambert. L'examen des vestiges a montré clairement que le niveau du sol de la crypte a été relevé par du blocage qui a noyé les bases des piliers engagés qui, de ce fait, sont restées en place. On a de même laissé en place le socle du pilier K et on l'a englobé dans un mur dont il fut déjà question ci-dessus. Ce mur, ou du moins un tronçon de celui-ci, est visible sur la photo de la figure 1, explicitée par le dessin de la figure 2. Apparemment, ce mur reliait les piliers qui font le tour de la crypte. La construction de ce mur n'a de sens que si l'on admet qu'il a servi de fondation aux colonnes qui entouraient le chœur gothique. On sait que ce dernier était entouré d'un déambulatoire. D'autre part, il n'y avait dans les vestiges mis au jour, et particulièrement à l'emplacement de la rue Général Jacques, aucun indice permettant de supposer que l'on aurait élargi ce déambulatoire ce qui se serait marqué par un empiètement sur les cloîtres.

Il est donc évident que le chœur gothique a été érigé sur les fondations du chevet roman. Le plan du chœur gothique se superpose ainsi à celui du chevet roman.

L'iconographie et les plans anciens, en tenant compte de leur fiabilité relative, ne semblent pas infirmer cette thèse.

Il reste à trouver une explication plausible pour l'extension vers l'est du massif de fondation construit sur pilotis.

La dendrochronologie permet de situer cet ouvrage entre 1190 et 1200 (Hoffsummer, 1983). A ce moment, le chevet roman devait encore être debout et le style gothique ne pointait pas encore à l'horizon. Cette maçonnerie de fondation n'a donc pas été réalisée en vue de l'implantation d'un chœur gothique. Le point d'interrogation subsiste et je n'entrevois pas de réponse à la question.

Conclusion

Les vestiges révèlent l'existence d'une première église aux murs épais de 8 pieds, présentant une abside centrale semi-circulaire et deux absidioles de même forme. La construction d'un cloître représente une deuxième étape. La troisième a consisté en un chevet roman avec une crypte sous le sanctuaire. Le chœur gothique, quatrième étape, épouse la forme du chevet roman dont il réutilise les fondations.

La première église érigée dans ce secteur, tout comme la construction romane s'expliquent par l'usage du pied de 28,43 cm. La reconstitution du plan de la crypte romane repose sur un raisonnement géométrique et métrologique serré.

L'intérêt de l'analyse métrologique trouve ici une belle démonstration.

Bibliographie

- J. ALENUS-LECERF, 1980. — « Le chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert à Liège ». *Archaeologia Belgica*, 223, pp. 93-97.
- J. ALENUS-LECERF, 1981. — « Les fouilles du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert de Liège ». *Archaeologia Belgica*, 236.
- P. DE BRUYNE, 1936. — « Les anciennes mesures liégeoises ». *Bull. Inst. Arch. Liégeois*, LX, pp. 289-317.
- P. HOFFSUMMER, 1983. — « L'apport de la dendrochronologie dans l'étude de trois constructions médiévales et postmédiévales de la région liégeoise ». *Archéologie Médiévale*, XIII, pp. 117-129.
- F. ULRIX, 1964. — « Le rempart d'Avroy et la Tour aux Lapins à Liège ». *Bull. Soc. Roy. Le Vieux-Liège*, VI, pp. 405-436 (= *Archaeologia Belgica*, 82).
- F. ULRIX, 1971. — « Propos sur la métrologie au Moyen Age en architecture ». *Fédération Archéologique et Historique de Belgique, Annales du Congrès de Liège 1968*, II, pp. 683-696.
- F. ULRIX, 1980. — « Nouvelles précisions à propos du "Pied carolingien" ». *Fédération Archéologique et Historique de Belgique, Actes du Congrès de Comines*, II, pp. 301-304.

Interprétation du levé photogrammétrique

Marcel OTTE,

Chargé de cours à l'Université de Liège
Patrick HOFFSUMMER,

Assistant volontaire au Centre interdisciplinaire
de recherches archéologiques (U.Lg.)

Données de terrain

Devant l'imminence de la destruction totale des vestiges du chœur oriental, dégagés l'année précédente sous la direction du Service National des Fouilles, nous avons fait procéder à un levé photogrammétrique de cet ensemble par le Service de topographie de l'Université de Liège, en 1981 (cf. étude de F. Camps, p. 299 et suiv.). Ce procédé nous a permis d'obtenir un relevé à la fois détaillé et précis d'une maçonnerie fort complexe et qui a pu être réalisé en un délai très court, compatible avec l'échéance des travaux. Ce levé permettait en outre de restituer les différences d'altitude des vestiges conservés, ce qui s'est avéré fondamental, en l'occurrence, dans l'interprétation et la chronologie des constructions.

Un nettoyage complet de différentes maçonneries avait été opéré préalablement de façon à mettre en évidence les joints entre chacune d'elles, les différences d'appareils et les textures des mortiers.

Un levé topographique classique (hors-texte n° 5) a complété la photogrammétrie de manière à relier cette partie de la cathédrale à celle dégagée au centre de la place Saint-Lambert.

De prime abord, ce qui subsistait du « chœur oriental », à l'issue de ces travaux préparatoires et à l'observation première des clichés photogrammétriques, était constitué d'une masse confuse de maçonnerie résultant du double phénomène d'accumulation des constructions médiévales successives et des profonds remaniements que leur a fait subir l'installation des bâtiments modernes.

En effet, certaines caves d'édifices importants, tels que la Société Militaire à l'emplacement du transept, ont complètement fait disparaître toute trace de construction médiévale.

La plupart du temps cependant, la situation était plus compliquée et les caves n'ont entaillé les fondations que sur une partie seulement de leur hauteur, ce qui a provoqué des différences considérables dans l'état de conservation de chacune des étapes selon l'emplacement où l'on se trouve.

Ce phénomène, difficile à rendre dans une vue en plan, est fondamental pour la compréhension du document photogrammétrique illustrant cet article. On a pu ainsi, passant d'un côté à l'autre d'un mur moderne, voir apparaître des phases anciennes de construction et dispa-

raître les aménagements plus récents connus par ailleurs. C'est en joignant, phase par phase, les éléments connus pour chacune d'elles que nous avons pu élaborer la reconstitution chronologique que nous proposons ici.

Dans une autre partie de l'aire dégagée, située sous l'ancienne rue du Général Jacques, les fondations conservées à une altitude supérieure rendent compte en partie d'étapes plus récentes. Elles ont cependant été profondément recoupées par de larges tranchées correspondant aux conduites de gaz et d'égout. Dans ces entailles plus ou moins rectilignes, on pouvait observer des superpositions de maçonneries sous la forme de colmatages sans parement ou, au contraire, de murs parementés jointifs. Cette « lecture » au travers de constructions partiellement démontées nous a été particulièrement utile pour reconnaître les parements anciens et comprendre leur agencement.

PHASE A

La première étape semble correspondre à l'établissement du long mur massif de direction nord-sud (M165) sur lequel viennent se greffer trois demi-cercles : deux aux extrémités et le plus important au centre (M161). L'appareil est en blocs de grès bien équarris (fig. 2) de volume plutôt cubique et liés par un mortier dur de teinte foncée (cf. analyse p. 303).

La largeur entre deux parements dans les parties les mieux conservées est d'environ 2,25 m pour l'ensemble de cette phase (voir étude métrologique p. 305). Dans le demi-cercle principal, l'importance des arasements modernes à l'emplacement des caves ne fait apparaître les constructions qu'au niveau des ressauts de fondations inférieurs ce qui donne une largeur de 3,30 m à la maçonnerie conservée (hors-texte n° 5). Sur le plan interprétatif (fig. 11), nous avons restitué la largeur des murs dans leur élévation primitive.

Par rapport au plan de l'église du côté occidental auquel cette partie fut liée par le levé topographique, ce mur correspondrait à la limite du transept oriental auquel viendraient s'accrocher deux absidioles aux extrémités et le chœur principal dans l'axe. Toutefois, nous devons constater une légère obliquité entre les deux transepts et une largeur plus importante de ce mur par rapport aux murs de la nef, du chœur occidental et de l'autre transept (cf. étude métrologique p. 305 et suiv.). Il devient donc



FIG. 1.

Vue générale des différentes maçonneries constituant les fondations du chœur oriental de la cathédrale recoupées ou recouvertes par les murs d'habitations récentes.

(Photo prise depuis la grande échelle du Service d'incendie de la Ville de Liège.)



FIG. 2.

Phase A : Face ouest, côté nord, du mur du transept.



FIG. 3.
Phase B : Elevation d'un des murs (M151) de la galerie septentrionale du cloître.

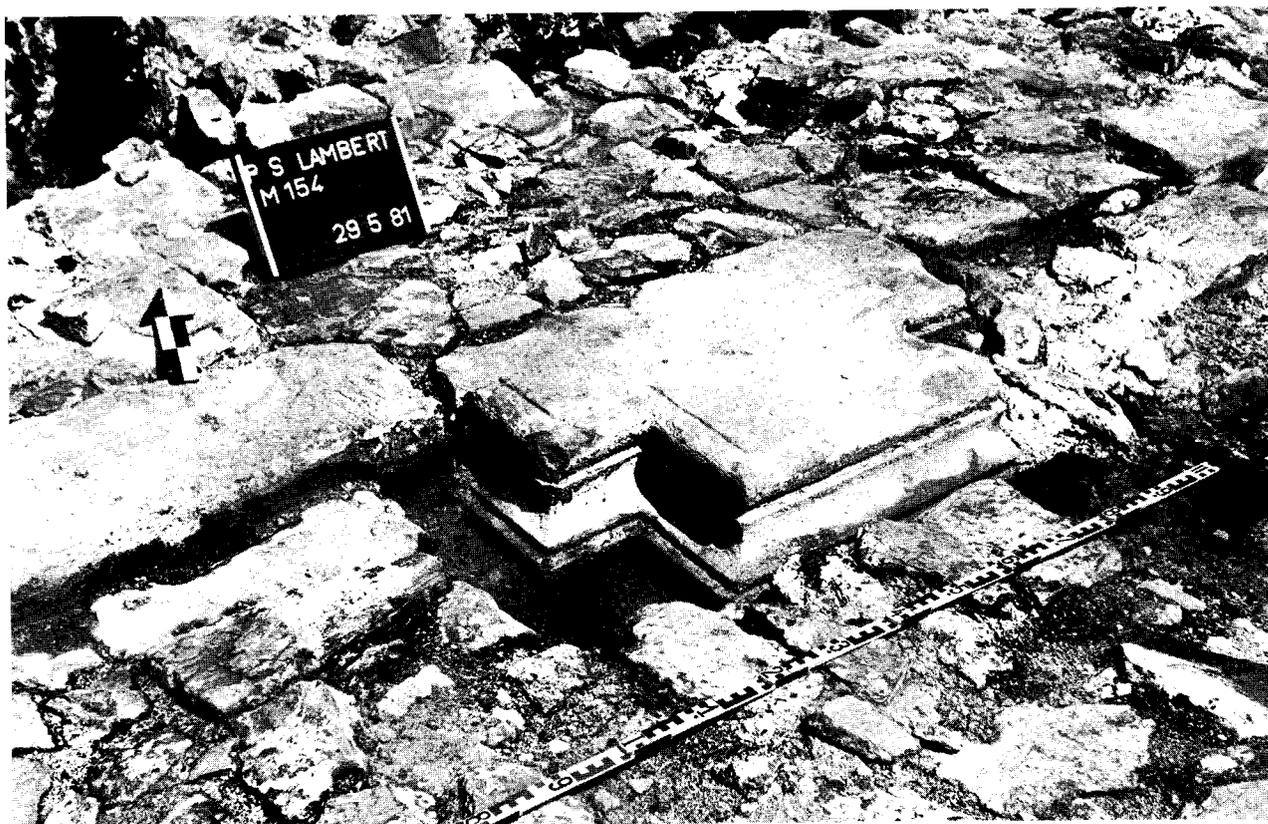


FIG. 4.
Vue d'une des bases de pilastre de la crypte (Phase C) dégagée du blocage postérieur (Phase D).

essentiel de mettre au jour le second mur du transept oriental (actuellement sous le trottoir de la place) afin de vérifier la liaison entre les deux parties de l'édifice. Cette différence dans la direction des transepts et dans l'épaisseur des murs peut être due à une modification au cours des travaux ou, éventuellement, à deux phases de constructions successives.

En liaison avec le mur du transept et ceux des absidioles, deux courtes constructions rectilignes viennent encadrer chacune d'elles et semblent correspondre aux soubassements de contreforts (M145, 150 et 171).

Aucun élément de base, de sol ou de pilier ne se trouvait lié à cette phase ce qui indique que le niveau de circulation intérieur était à une altitude supérieure au sommet des plus hautes maçonneries conservées. Nous ne disposerions donc pas ainsi de parements en élévation, tout au moins dans les parties internes des constructions. Dans toute la partie occidentale nous n'avons pas non plus retrouvé de sol intérieur en relation avec cette phase. Par contre, le niveau de la crypte occidentale aurait pu être conservé dans ce chœur oriental. Son absence implique donc une absence de crypte de ce côté-ci à cette époque.

D'après les différents éléments stratigraphiques et architecturaux dont nous disposons du côté occidental, l'ensemble de cette phase peut être attribué, avec beaucoup de probabilité, à l'époque du prince-évêque Notger (972-1008).

PHASE B

Deux longs murs parallèles, de direction est-ouest, ont été installés de part et d'autre de l'abside principale et sont venus s'appuyer sur le transept et sur chacune des deux absidioles : M151, 153, 169, 172.

Ils sont manifestement postérieurs aux maçonneries de la phase A car ils viennent s'appuyer clairement sur les parements précédents. Cependant, ils nous paraissent proches de ces constructions par le module et le matériau des blocs de parement et par l'utilisation d'un mortier d'aspect identique (impression confirmée par l'analyse : p. 303).

La largeur de ces murs varie de 1,15 m à 1,35 m au nord et se situe vers 1,50 m au sud. De ce côté, ils ont été recoupés par l'installation des maisons modernes (M169 et M172). Par contre, ils étaient conservés vers le nord sur une longueur de plus de 32 m et pénétraient la paroi formant limite à la fouille, dans la coupe 89 (hors-texte n° 3). Une distance de 4,20 m séparait les murs parallèles de chaque côté. Leur disposition et leur longueur importante, sans qu'aucune interruption ou liaison transversale n'apparaisse en fondation, s'accordent bien avec l'hypothèse des cloîtres orientaux, attestés par les textes et qui auraient existé dès la phase « notgérienne ».

Lors de la fouille du sondage 33 (hors-texte n° 3), nous avons reculé la paroi orientale correspondant à la

coupe 89 et avons ainsi pu suivre la tranchée de fondation de l'un des murs du cloître (M153). Quelques tessons de céramique attribuables au stade I d'Andenne (R. Borremans et R. Warginaire, 1966) y ont été découverts. Ils tendraient donc à attribuer cette phase de construction à la période s'étalant de la fin du XI^e siècle au milieu du XII^e siècle. En chronologie relative, on peut savoir également que l'un des murs du cloître, dont la base recoupait un groupe de sépultures à caisson de chêne, était nécessairement postérieur à 955, date obtenue par la dendrochronologie pour les panneaux de l'une d'entre elles (T42).

Nous plaçons dans la même phase le petit mur courbe venu s'appuyer sur les ressauts de fondation à l'intérieur de l'abside principale (M162). Bien que sans liaison directe avec les murs du cloître, il possède la même position en chronologie relative, intermédiaire entre les phases A et C : postérieur à l'abside et antérieur à la crypte. Il présente en outre la même technique de construction (blocs de grès parallépipédiques) et le même mortier. Son rôle architectural n'a pas pu être expliqué de façon satisfaisante. Retrouvé uniquement à l'intérieur des caves modernes, il ne nous est apparu nulle part en élévation.

PHASE C

Une imposante maçonnerie a été installée par-dessus le chœur demi-circulaire de la phase A (M154) qui fut arasé sur la plus grande partie de son pourtour. La périphérie intérieure de ce nouveau chœur était à la fois plus large, plus profonde et de plan sensiblement différent de la phase précédente (hors-texte n° 7). Un retour avec pilastre engagé a été disposé de part et d'autre de l'entrée à partir de la nef principale : on en a retrouvé le tracé du côté sud (M166) et seulement une partie, recoupée par un mur moderne, du côté nord. Au départ de la nef, les murs de l'abside sont d'abord rectilignes sur 3,80 m, définissant une courte travée. Ils forment ensuite un demi-cercle dont une petite partie seulement du périmètre intérieur a été retrouvée en élévation. Elle contenait toutefois encore trois socles de piliers engagés qui furent conservés, du côté nord, là où la maçonnerie quittait l'alignement des façades modernes et pénétrait sous la rue du Général Jacques où elles furent moins profondément remaniées. Trois de ces socles rectangulaires possédaient encore leur base moulurée soigneusement agencée dans la maçonnerie. Le parement externe (vers l'est) était plus irrégulièrement conservé et il nous est apparu principalement en fondation. Il venait s'appuyer de part et d'autre (au sud et au nord) sur les murs du cloître de la phase B et se trouvait contrebuté par un blocage joignant les deux murs des cloîtres. Bien conservée au nord (M152), cette maçonnerie de blocage ne subsistait que sous une forme très réduite au sud où elle avait été recoupée par les caves modernes (M170). Au-delà de ce cloître, du côté nord, deux éléments architecturaux isolés (M147 et M142) participaient peut-être aussi à ce contrebutement. L'espace compris entre l'intérieur de la nouvelle abside et le chœur de la phase A était comblé par un blocage de



FIG. 5.
Phase D : Rhabillage extérieur de la crypte.

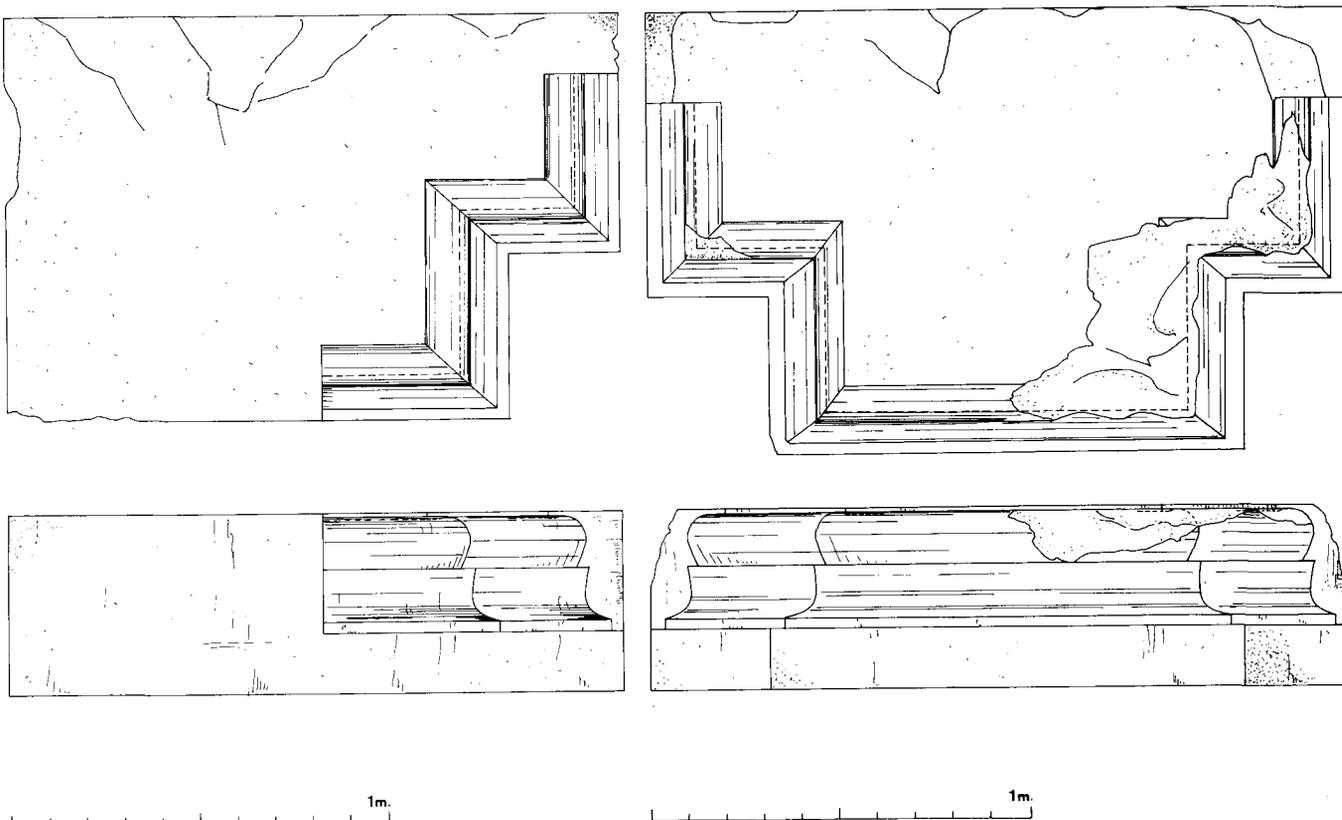


FIG. 6.
Relevé de deux bases de pilastre de la crypte (Phase C).

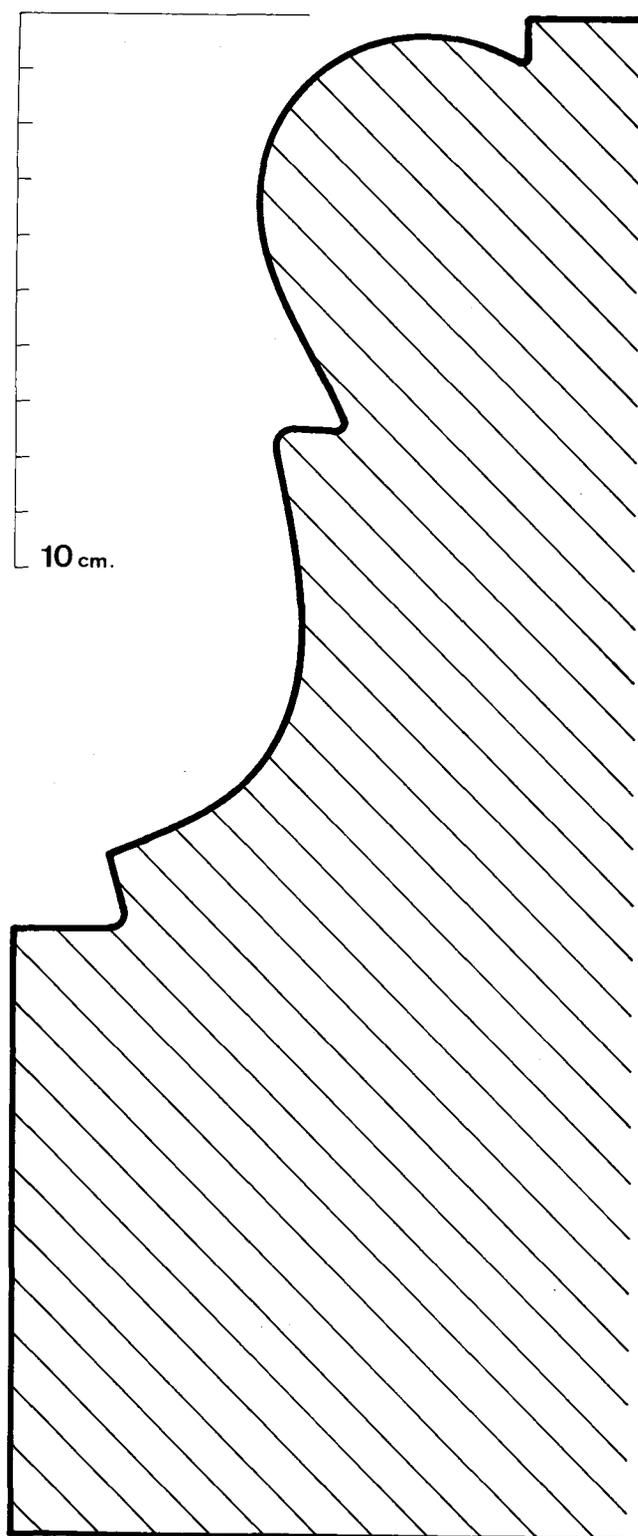


FIG. 7.
Profil d'une des bases de pilastre de la crypte.

grès jusqu'au niveau des bases moulurées tandis que l'abside primitive était arasée à la même altitude. L'intérieur de ce demi-cercle devait encore contenir les sédiments antérieurs à la première installation ou des remblais permettant d'atteindre le niveau du sol dans la phase A. Ils avaient cependant été vidés probablement lors de l'installation des caves modernes.

Quelques blocs parementés, retrouvés encore en place au sein de la maçonnerie moderne, semblent correspondre à l'emplacement d'un pilier carré situé à la fois dans l'axe des redans du périmètre et de celui de l'entrée. Par symétrie, l'emplacement des autres piliers vis-à-vis de chaque redan a pu être reconstitué.

L'ensemble de ces maçonneries est réalisé en blocs de grès équarris, analogues à ceux des phases précédentes mais apparemment d'un module plus allongé dans les faces parementées. Le mortier utilisé, commun à toutes ces parties, est plus clair et de composition différente de celui des phases précédentes (voir analyse p. 303).

L'altitude du sol en relation avec les bases de cette abside est sensiblement inférieure à celle du sol de la nef de la phase A (attribué à l'époque de Notger). Il est donc très probable que nous nous trouvions en présence d'une crypte demi-souterraine, ce que tend à confirmer la massivité du seul pilier intérieur conservé. Par la disposition des redans périphériques et par l'emplacement des piliers restitués, il semble que cette crypte ait été entourée par un déambulatoire (fig. 13).

Sa datation doit être comprise entre l'installation du cloître (fin XI^e siècle au plus tôt) et celle de la phase D (fin XII^e siècle, cf. *infra*). Le profil des bases moulurées retrouvées encore en place, formé d'un tore superposé à un cavet, est, lui aussi, datable du XII^e siècle¹.

Dans cette hypothèse, nous serions en présence d'une phase architecturale intermédiaire entre la construction de Notger et l'incendie de l'édifice, en 1185. On aurait donc, au cours du XII^e siècle, élargi et agrandi le chœur oriental de la cathédrale et installé une crypte par-dessous. Cette importante modification n'est attestée cependant par aucune source écrite.

PHASE D

Une importante maçonnerie a été ajoutée à l'est de l'abside de la phase C et entre les deux galeries du cloître (M156, 157, 167). Sa largeur varie de 2 à 3 m selon les emplacements et son mortier comme son appareil (blocs de grès allongés) ne se distingue guère de la précédente. Un léger ressaut de fondation apparaît dans l'axe du chœur (hors-texte n° 2). Il est lui-même soutenu par de nombreux pieux de chêne enfoncés dans le sédiment meuble comblant le bras méridional de la Légia recoupé dans les sondages 29 et 30 (voir p. 257). Le parement du mur disposé par-dessus était très régulier bien que les blocs n'aient pas été rejointoyés extérieurement, comme il est normal pour une construction destinée à être maintenue en fondation. A l'intérieur de ce parement, une « couture » assez nette apparaît aussi bien en plan qu'en élévation (fig. 5), comme si une partie de cet élément architectural était antérieure à l'autre (M159).

¹ Nous tenons à remercier Monsieur le Professeur Kubach qui a bien voulu apporter sa confirmation à cette date (lettre du 2 juillet 1983).

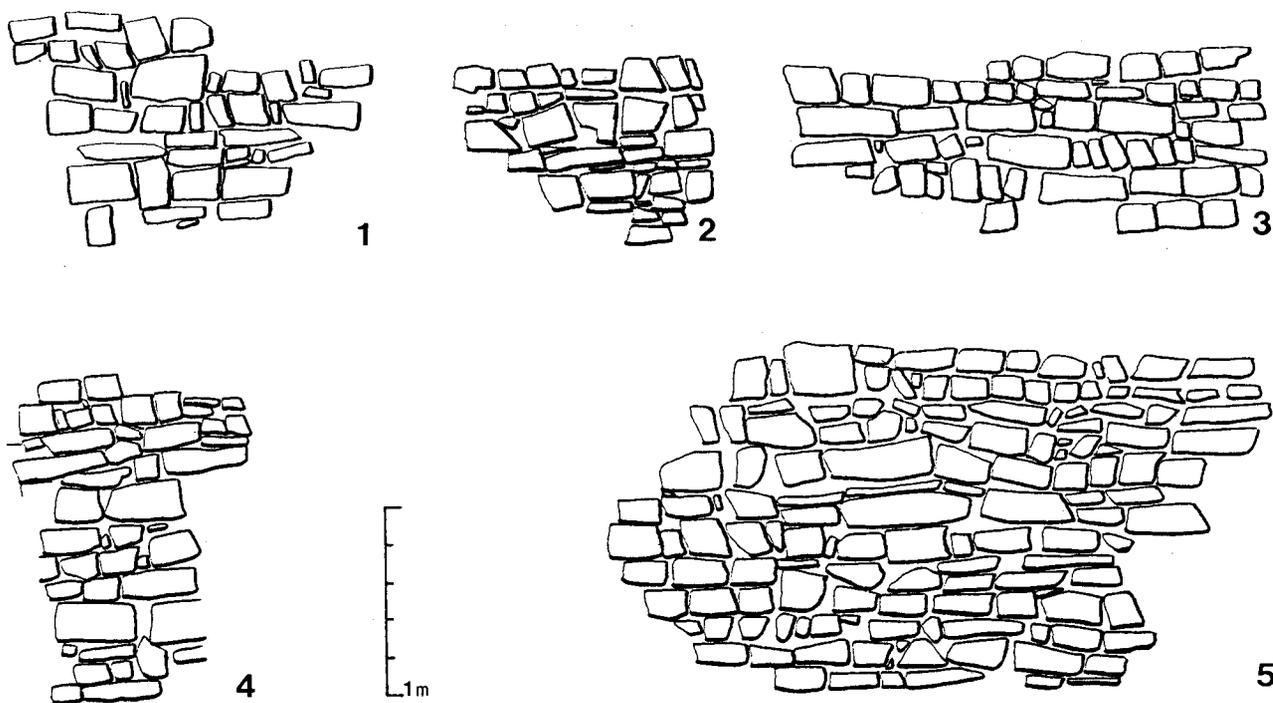


FIG. 8.
Phase A : 1 = M174, face est; 2 = M173, face est; 3 = M171, face nord; 4 = M143, face ouest; 5 = M149, face ouest.

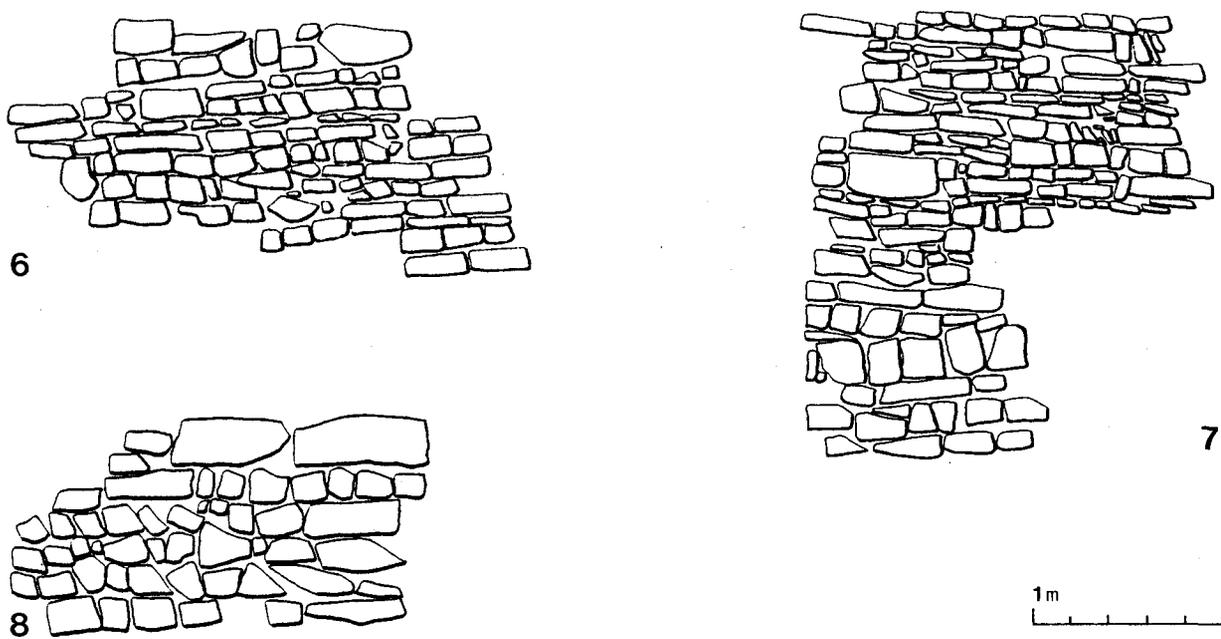


FIG. 9.
Phase B : 6 = M151, face nord; 7 = M151, face sud; 8 = M153, face nord.

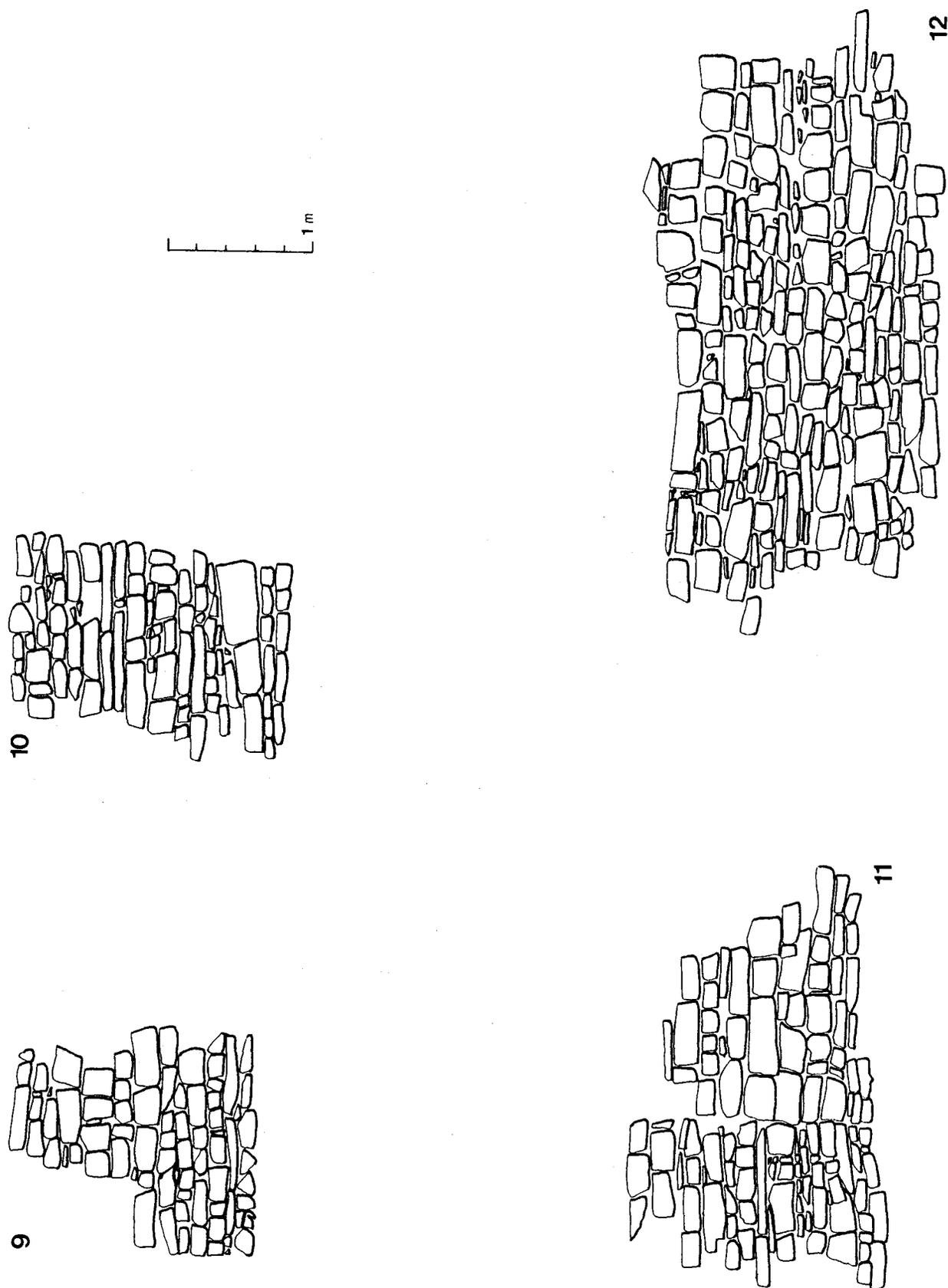


FIG. 10.
9 et 10 = M152, face est (Phase C); 11 = M159, face est; 12 = M156, face est (Phase D).

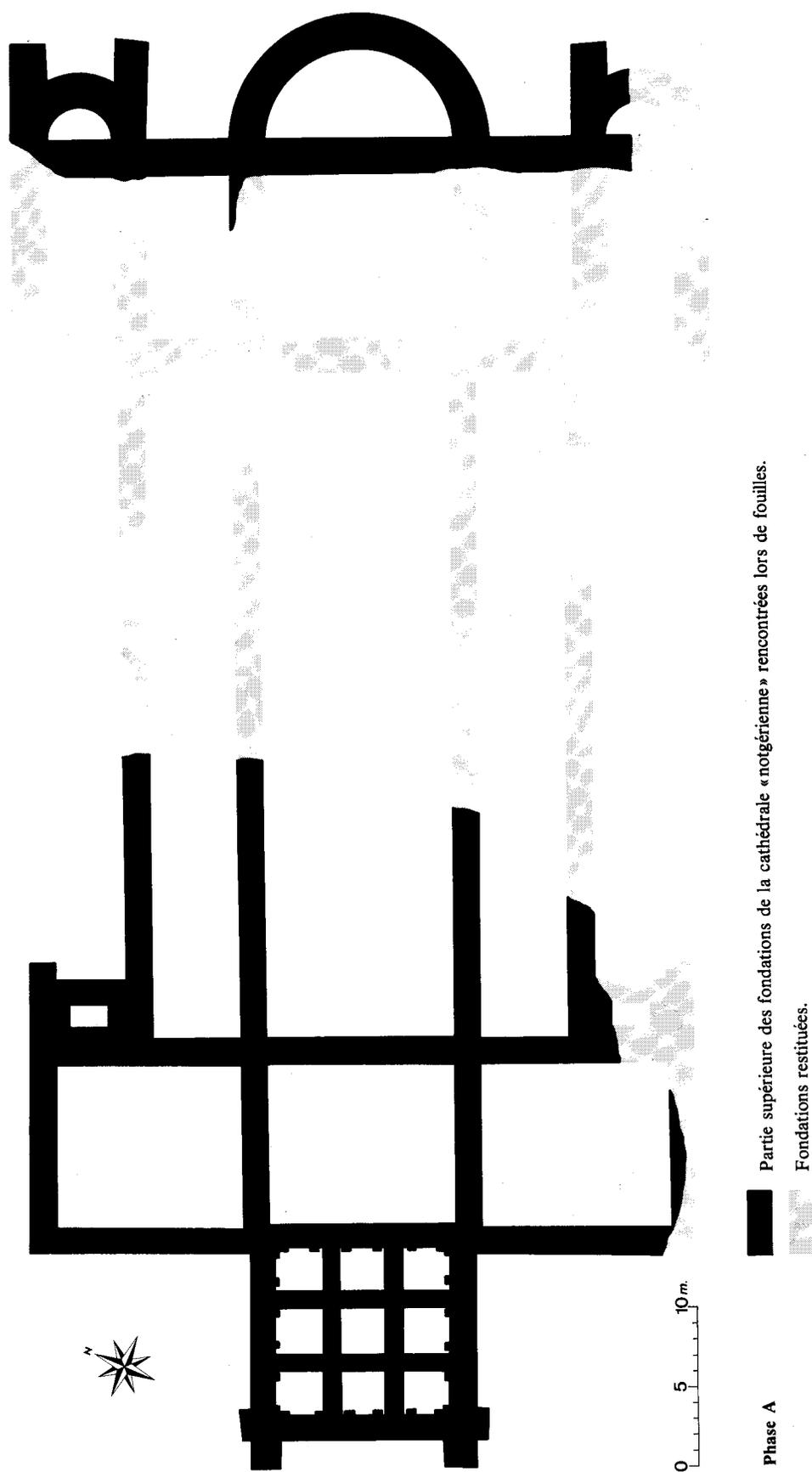


FIG. 11.
Evolution probable du chœur oriental, phase par phase.

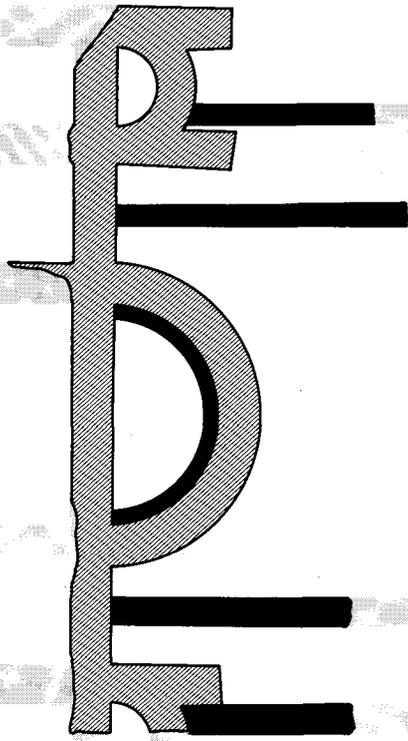


FIG. 12.

Phase B

- Éléments ajoutés à la cathédrale « notgérienne ». (Galeries claustrales et rhabillage de l'abside.)
- Fondations antérieures rencontrées dans la fouille.

Parties restituées.

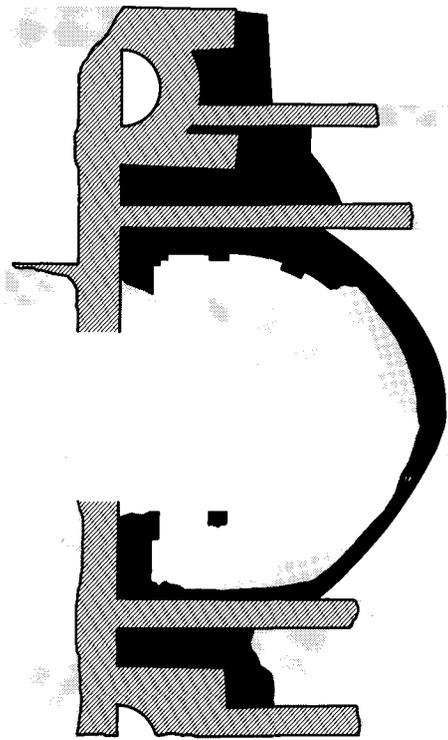


FIG. 13.

Phase C

- Crypte et rhabillage des constructions « notgériennes ».
- Fondations antérieures rencontrées dans la fouille.

Parties restituées.

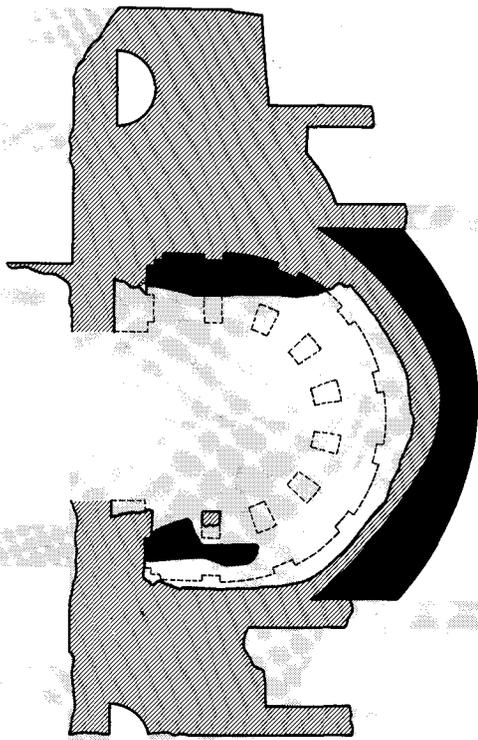


FIG. 14.

Phase D

- Remplissage de la crypte et rhabillage extérieur sur pilotis.
- Fondations antérieures rencontrées dans la fouille.

Parties restituées.

FIG. 12, 13 et 14.

Evolution probable du chœur oriental, phase par phase.

Les pieux enfoncés sous les fondations ont fait l'objet d'analyses dendrochronologiques qui en ont situé l'abatage en 1195 (voir p. 272).

Le comblement intérieur de la crypte, par une maçonnerie faite de grès et de mortier identique à celui du rhabillage extérieur et en noyant les bases moulurées, semble appartenir à la même phase (M158). Il n'a été retrouvé que là où les caves modernes n'avaient pas recoupé l'ensemble du sol de la crypte (hors-texte n° 7). Partout ailleurs, on voyait réapparaître, à une altitude nettement plus basse, le socle installé sous la crypte de la phase C (M154).

On assiste donc, lors de cette phase placée à l'extrême fin du XII^e siècle, c'est-à-dire après l'incendie de 1185, à l'allongement du chœur vers l'est et au comblement de la crypte sous-jacente. Cet aménagement pourrait correspondre à l'édification du chœur dans le style gothique, tel qu'il est connu par les estampes et dessins.

Conclusion

Les phases architecturales antérieures à l'édifice de Notger n'ont pas été reconnues de ce côté du chantier, soit parce que les bâtiments précédents ne se sont pas étendus jusque-là soit parce que, de fondations plus ténues, ils ont été détruits ou englobés par les constructions ultérieures.

Le premier édifice important, attribué à l'époque de Notger, comprend une partie du transept oriental avec le

départ des murs de chaînage, deux absidioles et l'abside principale de plan demi-circulaire. Ces éléments, bien que faits de murs plus épais et légèrement obliques par rapport à ceux retrouvés du côté occidental, semblent appartenir au même édifice dont nous avons retrouvé une partie des nefs, le transept et le chœur occidentaux (H. Danthine et M. Otte, 1980).

Dans une deuxième phase, située entre la fin du XI^e et le milieu du XII^e siècle, on installe les galeries du cloître de part et d'autre de l'abside centrale et on ajoute un mur courbe à l'intérieur de celle-ci (M162).

Dans le courant du XII^e siècle, le chœur est allongé et élargi et une crypte à déambulatoire est installée par-dessous. Des contrebutelements sont construits à l'intérieur et à l'extérieur des cloîtres.

Enfin, après l'incendie de 1185, cette crypte est comblée et les fondations du chœur oriental à nouveau étendues vers l'est.

Bibliographie

- J. ALENUS-LECERF, 1981. — « Les fouilles du chœur oriental de la cathédrale Saint-Lambert de Liège ». *Archaeologia Belgica*, 236, 50 p., 21 fig., 2 pl.
- R. BORREMANS et R. WARGINAIRE, 1966. — *La céramique d'Andenne, Recherches de 1956-1965*, Rotterdam, 88 p., 35 fig.
- H. DANTHINE et M. OTTE, 1980. — « Rapport préliminaire sur les fouilles de l'Université place Saint-Lambert à Liège ». *Bull. Le Vieux Liège*, IX, n° 210-211, pp. 538-552.

Table des matières

Préface. Ph. MOUREAU	7
Avant-propos. M. OTTE	9
Un cas intéressant d'archéologie urbaine. J. STIENNON	11
I. La place Saint-Lambert à Liège, présentation générale et cadre historique	
Les découvertes et les fouilles. Hélène DANTHINE	15
Les documents provenant du site de la place Saint-Lambert conservés au Musée Curtius à Liège. L. ENGEN et J. PHILIPPE	27
Sources écrites : des origines à 1185. J.-L. KUPPER	31
Sources et travaux concernant la cathédrale. Etude critique. R. FORGEUR	35
Essai de restitution du chœur oriental de la cathédrale à partir des sources iconographiques. J. DE LA CROIX	69
Du noyau préurbain au centre-ville. Et. HÉLIN	77
II. La zone orientale	
<i>1. La préhistoire</i>	
Présentation du site. M. OTTE	85
Stratigraphie et environnement sédimentaire du secteur oriental de la place Saint-Lambert à Liège. P. HAESAERTS	105
L'industrie lithique omalienne. M. OTTE	111
L'industrie lithique mésolithique. A. GOB	147
La céramique danubienne. R. ROUSSELLE	153
Technologie du débitage laminaire. D. CAHEN	171
Etude des traces d'usure de l'industrie rubanée de la place Saint-Lambert : rapport préliminaire. J. P. CASPAR et J. GYSELS	199
Documents lithiques divers. M. OTTE	211
L'industrie osseuse omalienne. H. DANTHINE et M. OTTE	221
Les macro-restes du site omalien. R. ROUSSELLE	227
L'environnement paléobotanique des fosses omaliennes de la place Saint-Lambert à Liège pour l'étude palynologique. J. HEIM	229
Analyse anthracologique. W. SCHOCH	233
La faune omalienne de la place Saint-Lambert à Liège. J.-M. CORDY et M. STASSART	235
Les restes de poissons dans les fosses omaliennes. J. DESSE	239
Datation par Carbone 14 de l'occupation préhistorique de la place Saint-Lambert à Liège. Et. GILOT	241
Interprétation générale. M. OTTE	247
<i>2. Les périodes historiques</i>	
Compte rendu de fouilles. M. OTTE et P. HOFFSUMMER	253
L'environnement paléobotanique de la place Saint-Lambert au Haut Moyen Age. J. HEIM	261

Datations par Carbone 14 des niveaux historiques du secteur oriental de la place Saint-Lambert à Liège. Et. GILOT	263
Les structures de bois et leur analyse dendrochronologique. P. HOFFSUMMER	267
La céramique romaine et médiévale. P. HOFFSUMMER et C. PÉTERS	275
La détermination des restes de faune découverts dans le cours oriental de la Légia. A. GAUTIER et P. HOFFSUMMER	285
Etude anthropologique des sépultures du Secteur oriental. Chr. CHARLIER	289
La naissance du vicus mérovingien de Liège. J. STIENNON	295
Le relevé photogrammétrique des fouilles. Fr. CAMPS	299
Examen des mortiers des vestiges orientaux. M. DUPAS	303
Analyse métrologique des vestiges de la cathédrale Saint-Lambert à Liège (partie orientale). Fl. ULRIX	305
Interprétation du levé photogrammétrique. M. OTTE et P. HOFFSUMMER	311